

05.10.2010

N°6200
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011

* * *

(Dépôt : le 05.10.2010)

SOMMAIRE:

- 1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (4.10.2010)
- 2) Volume I

**Arrêté grand-ducal du 4 octobre 2010 autorisant le dépôt à la
Chambre des Députés du projet de loi concernant le budget des recettes
et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du
Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Notre Ministre des Finances est autorisé à déposer en Notre nom à la
Chambre des Députés le projet de loi concernant le budget des recettes et des
dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011.

Palais de Luxembourg, le 4 octobre 2010

HENRI

*Le Ministre des Finances,
Luc FRIEDEN*

VOLUME I

Projet de budget 2011

Exposé introductif

Table des matières

Introduction

Exposé introductif	13*
Chapitre A. - La situation et les perspectives économiques	15*
Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire	
1) La politique budgétaire pluriannuelle	23*
2) L'évolution de la situation financière de l'Administration publique	24*
3) Les constatations et les recommandations de la Commission européenne	27*
4) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2011	28*
5) Les mesures d'assainissement de la situation budgétaire	29*
6) Aperçu de certaines politiques du projet de budget pour 2011	30*
7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2009	34*
8) Les perspectives au sujet de l'exécution du budget de l'Etat de l'exercice 2010	39*
9) L'évolution structurelle de la dette publique	40*
Chapitre C. - L'évolution du budget des recettes	
1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale	43*
2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat	44*
3) Le regroupement économique des recettes de l'Etat.	44*
4) Le produit présumé des principaux impôts directs.	45*
Chapitre D. - Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)	47*
Chapitre E. - Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)	81*
Projet de loi budgétaire.	99*

Budget des recettes

Chapitre Ier. - Recettes courantes

64 - Ministère des Finances

Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)

Section 64.0 - Impôts directs	3
64.1 - Impôts indirects	4
64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances	4
64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	4
64.4 - Remboursements de dépenses	5

Administration des Douanes et des accises

Section 64.5 - Douanes et accises	5
---------------------------------------------	---

Administration de l'Enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)

Section 64.6 - Impôts, droits et taxes	6
64.7 - Recettes domaniales	7
64.8 - Recettes d'exploitation et autres	8
64.9 - Remboursements	10

65 - Ministère des Finances: Trésor	
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)	
Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes	12
65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	12
65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	13
65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières	14
65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires	15
65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé	16
65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	17
65.7 - Recettes d'exploitation	19
65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	19

Chapitre II. - Recettes en capital

94 - Ministère des Finances	
Section 94.1 - Autres recettes en capital	25
95 - Ministère des Finances: Trésor	
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)	
Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie	27
95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat	27

Budget des dépenses

Chapitre III. - Dépenses courantes

00 - Ministère d'Etat	
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc	35
00.1 - Chambre des députés	35
00.2 - Cour des comptes	36
00.3 - Conseil d'Etat	36
00.4 - Gouvernement	38
00.5 - Conseil économique et social	42
00.6 - Centre de Communications du Gouvernement	43
00.7 - Cultes	45
00.8 - Médias et communications	47
00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg	49
01- Ministère des Affaires étrangères	
Section 01.0 - Dépenses générales	52
01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger.	54
01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux	57
01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions	60
01.4 - Immigration.	60
01.5 - Direction de la Défense	63
01.6 - Défense nationale	65
01.7 - Coopération au développement et action humanitaire	70
02 - Ministère de la Culture	
Section 02.0 - Culture: dépenses générales	76
02.1 - Service des sites et monuments nationaux	81
02.2 - Musée national d'histoire et d'art	84
02.3 - Bibliothèque nationale	85
02.4 - Archives nationales	86
02.5 - Centre national de l'audiovisuel	88

02.6 - Musée national d'histoire naturelle	89
02.7 - Centre national de littérature	90
02.8 - Commissariat à l'enseignement musical	91
02.9 - Centre de documentation sur la forteresse du Luxembourg	92
 03 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	
03.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales	94
03.1 - Université du Luxembourg	97
03.2 - Recherche et Innovation	98
 04 - Ministère des Finances	
Section 04.0 - Dépenses générales	103
04.1 - Inspection générale des finances	105
04.2 - Trésorerie de l'Etat	107
04.3 - Direction du contrôle financier	108
04.4 - Contributions directes	110
04.5 - Enregistrement et domaines	113
04.6 - Douanes et accises	117
04.7 - Cadastre et topographie	121
04.8 - Dette publique	125
 05 - Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	
Section 05.0 - Economie	127
05.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)	132
05.4 - Conseil de la concurrence	138
05.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences	139
05.6 - Commissariat aux affaires maritimes	140
05.7 - Inspection de la concurrence	141
05.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (I.L.N.A.S.)	142
05.9 - Economie solidaire	145
 06- Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	
Section 06.0 - Classes moyennes	148
06.1 - Tourisme	150
 07 - Ministère de la Justice	
Section 07.0 - Justice	155
07.1 - Services judiciaires	156
07.2 - Etablissements pénitentiaires	161
07.3 - Juridictions administratives	167
 08 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	
Section 08.0 - Fonction publique et Réforme administrative. - Dépenses diverses	171
08.1 - Pensions	179
08.2 - Administration du personnel de l'Etat	179
08.3 - Institut National de l'Administration Publique	181
08.4 - Sécurité dans la fonction publique	183
08.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat	185
08.6 - Service central des imprimés	188
08.7 - Service eLuxembourg	192
08.8 - Service médical - Dépenses diverses.	192
 09 - Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	
Section 09.0 - Dépenses générales	196
09.1 - Finances communales	197
09.2 - Commissariats de district	198
09.3 - Caisse de prévoyance	201

09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	201
09.5 - Police Grand-ducale	202
09.6 - Administration des services de secours	207
09.7 - Grande Région	213
09.8 - Aménagement communal	214
09.9 - Administration de la gestion de l'eau	215
10 et 11 - Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	
Section 10.0 - Dépenses générales	222
10.1 - Centre de technologie de l'éducation	225
10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	226
10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire	228
10.4 - Sports scolaires et périscolaires	231
10.5 - Etablissements privés d'enseignement	232
10.6 - Service des restaurants scolaires	232
10.7 - Education différenciée	233
10.8 - Service de la formation des adultes	240
10.9 - Inspectorat	242
11.0 - Enseignement fondamental	244
11.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique	248
11.2 - Institut national des langues	252
11.3 - Service de la formation professionnelle	254
11.4 - Sports. - Dépenses générales	257
11.5 - Institut national des sports	262
11.6 - Centre national sportif et culturel	264
11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	265
12 et 13 - Ministère de la Famille et de l'Intégration	
Section 12.0 - Famille	269
12.1 - Service d'action socio-familiale. - Enfants et adultes	271
12.2 - Solidarité	276
12.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration	277
12.4 - Fonds national de solidarité	281
12.5 - Caisse nationale des prestations familiales	284
12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat	286
12.7 - Service d'action socio-familiale. - Personnes âgées	288
12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat	290
12.9 - Service national d'action sociale	292
13.0 - Office national de l'enfance	294
13.1 - Service national de la jeunesse	296
14 - Ministère de la Santé	
Section 14.0 - Ministère de la santé	299
14.1 - Direction de la santé	307
14.2 - Laboratoire national de santé	319
14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf	323
15 - Ministère du Logement	
Section 15.0 - Logement	326
16 - Ministère du Travail et de l'Emploi	
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales	331
16.1 - Administration de l'emploi	334
16.2 - Inspection du travail et des mines	338
16.3 - Ecole supérieure du travail	342
16.4 - Fonds pour l'emploi.	343
16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées.	344

17 et 18 - Ministère de la Sécurité sociale	
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales	347
17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	348
17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale	352
17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales	354
17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales	356
17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé	359
17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation	360
17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité	363
18.0 - Assurance pension contributive	364
18.1 - Assurance accidents	364
18.2 - Dommages de guerre corporels	365
19 - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	
Section 19.0 - Agriculture - Dépenses générales	368
19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales	371
19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture	374
19.3 - Sylviculture	379
19.4 - Service d'économie rurale	380
19.5 - Administration des services vétérinaires	383
19.6 - Viticulture	386
20 et 21 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures	
Section 20.0 - Dépenses générales	391
20.1 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)	392
20.2 - Environnement: dépenses générales	396
20.3 - Administration de l'environnement	400
20.4 - Administration de la nature et des forêts	403
20.5 - Transports: dépenses générales	408
20.6 - Circulation et sécurité routières	410
20.7 - Transports publics et ferroviaires	411
20.8 - Administration des enquêtes techniques	413
20.9 - Navigation et transports fluviaux	415
21.0 - Direction de l'aviation civile	419
21.1 - Administration de la navigation aérienne	422
21.2 - Garage du gouvernement	423
21.3 - Aéroports et transports aériens	424
21.4 - Administration des chemins de fer	425
21.5 - Travaux publics. - Dépenses générales	427
21.6 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales	429
21.7 - Ponts et chaussées. - Travaux propres	433
21.8 - Bâtiments publics. - Dépenses générales	435
21.9 - Bâtiments publics. - Compétences propres	438
22 - Ministère de l'Égalité des chances	
Section 22.0 - Égalité des chances	441

Chapitre IV. - Dépenses en capital

30 - Ministère d'Etat	
Section 30.3 - Conseil d'Etat	449
30.4 - Gouvernement	449
30.5 - Conseil économique et social	450
30.6 - Centre de communications du Gouvernement	450
30.7 - Cultes	451
30.8 - Médias et Communications	451
30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg	452
31 - Ministère des Affaires étrangères	
Section 31.0 - Dépenses générales	454
31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger	454
31.4 - Immigration.	455
31.5 - Direction de la Défense	455
31.6 - Défense nationale	456
31.7 - Coopération au développement et action humanitaire	457
32 - Ministère de la Culture	
Section 32.0 - Culture: dépenses générales	459
32.1 - Service des sites et monuments nationaux	460
32.4 - Archives nationales	460
32.5 - Centre national de l'audiovisuel	460
32.7 - Centre national de littérature	461
32.8 - Commissariat à l'enseignement musical	461
33 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	
33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales	463
33.2 - Recherche et innovation	463
34 - Ministère des Finances	
Section 34.0 - Dépenses générales	465
34.1 - Inspection générale des finances	467
34.2 - Trésorerie de l'Etat	467
34.3 - Direction du contrôle financier	467
34.4 - Contributions directes	468
34.5 - Enregistrement et domaines	468
34.6 - Douanes et accises	469
34.7 - Cadastre et topographie	470
34.8 - Dette publique	470
35 - Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	
Section 35.0 - Economie	472
35.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)	474
35.4 - Conseil de la concurrence	474
35.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et Office des licences	475
35.7 - Inspection de la concurrence	475
35.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (I.L.N.A.S.)	475
36- Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	
Section 36.0 - Classes moyennes	477
36.1 - Tourisme	477
37 - Ministère de la Justice	
Section 37.0 - Justice	480
37.1 - Services judiciaires	480

37.2 - Etablissements pénitentiaires	480
37.3 - Juridictions administratives	481
38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses	483
38.3 - Institut national de l'Administration Publique	483
38.4 - Sécurité dans la fonction publique.	484
38.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat	484
38.6 - Service central des imprimés.	485
38.7 - Service eLuxembourg.	485
38.8 - Service médical - Dépenses diverses	486
39 - Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	
Section 39.0 - Dépenses générales	488
39.1 - Finances communales	488
39.2 - Commissariats de district.	489
39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes.	490
39.5 - Police Grand-ducale	490
39.6 - Administration des services de secours	491
39.7 - Grande Région	492
39.8 - Aménagement communal	492
39.9 - Administration de la gestion de l'eau	492
40 et 41 - Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	
Section 40.0 - Dépenses générales	496
40.1 - Centre de technologie de l'éducation	496
40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	496
40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire.	497
40.5 - Etablissements privés d'enseignement.	497
40.7 - Education différenciée	497
40.8 - Service de la formation des adultes	498
40.9 - Inspectorat	498
41.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique	498
41.3 - Service de la formation professionnelle	498
41.4 - Sports - Dépenses générales.	499
41.5 - Institut national des sports	499
41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	500
42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration	
Section 42.0 - Famille	502
42.2 - Solidarité	502
42.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration	503
42.4 - Fonds national de solidarité	503
42.5 - Caisse nationale des prestations familiales.	503
42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat	504
42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat	504
42.9 - Service national d'action sociale	505
43.0 - Office national de l'enfance	505
44 - Ministère de la Santé	
Section 44.0 - Ministère de la Santé	507
44.1 - Direction de la santé	507
44.2 - Laboratoire national de santé	508
44.3 - Centre thermal et de santé Mondorf	509
44.4 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques	509

45 - Ministère du Logement	
Section 45.0 - Logement	512
46 - Ministère du Travail et de l'Emploi	
Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales	517
46.1 - Administration de l'Emploi	517
46.2 - Inspection du travail et des mines	517
46.3 - Ecole supérieure du travail	518
46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés	518
47 et 48 - Ministère de la Sécurité sociale	
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	520
47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale.	520
47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales.	520
47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales.	521
47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation	521
49 - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	
Section 49.0 - Agriculture - Dépenses générales	523
49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales	523
49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture	524
49.3 - Sylviculture	524
49.4 - Service d'économie rurale	525
49.5 - Administration des services vétérinaires	525
49.6 - Viticulture	526
50 et 51 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures	
Section 50.0 - Dépenses générales	528
50.1 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)	528
50.2 - Protection de l'Environnement	529
50.3 - Administration de l'environnement	529
50.4 - Administration de la nature et des forêts	530
50.5 - Transports.-Dépenses générales	531
50.6 - Circulation et sécurité routières	532
50.7 - Transports publics et ferroviaires	532
50.8 - Administration des enquêtes techniques	533
50.9 - Navigation et transports fluviaux	533
51.0 - Direction de l'aviation civile	533
51.2 - Garage du gouvernement	534
51.3 - Aéroports et transports aériens	534
51.4 - Administration des chemins de fer	535
51.5 - Travaux publics. - Dépenses générales	535
51.6 - Ponts et chaussées	536
51.7 - Fonds d'investissements publics	542
51.8 - Bâtiments publics	543
51.9 - Bâtiments publics. - Compétences propres	544
52 - Ministère de l'Egalité des chances	
Section 52.0 - Egalité des chances	551
Budget des recettes et des dépenses pour ordre	
Chapitre V. - Recettes pour ordre	557
Chapitre VI. - Dépenses pour ordre	563

Annexes

I. La situation financière des Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement	571
Fonds d'équipement militaire	572
Fonds pour les monuments historiques	573
Fonds de crise	574
Fonds de la dette publique	575
Fonds des pensions	576
Fonds pour la réforme communale	577
Fonds communal de dotation financière	578
Fonds spécial de la pêche	579
Fonds cynégétique	580
Fonds pour la gestion de l'eau	581
Fonds spécial des eaux frontalières	584
Fonds d'équipement sportif national	585
Fonds pour les investissements socio-familiaux	586
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	587
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	588
Fonds des investissements hospitaliers	590
Fonds spécial de la chasse	592
Fonds pour la protection de l'environnement	593
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto.	594
Fonds pour l'emploi	596
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	599
Fonds d'investissements publics administratifs.	600
Fonds d'investissements publics scolaires	603
Fonds des routes	605
Fonds du rail.	609
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux.	611
Fonds pour la loi de garantie.	612
Fonds pour la promotion touristique.	614
Fonds d'entretien et de rénovation	615
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé (Fonds de l'innovation)	618

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat	621
--------------------------------------------------------------------	-----

Exposé introductif

L'exposé introductif du projet de budget, qui a pour objet de donner un aperçu général de la conjoncture économique et de fournir une vue d'ensemble sur la politique budgétaire et financière, est subdivisé en cinq chapitres:

- Chapitre A. - La situation et les perspectives économiques
- Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire
- 1) La politique budgétaire pluriannuelle
 - 2) L'évolution de la situation financière de l'Administration publique
 - 3) Les constatations et les recommandations de la Commission européenne
 - 4) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2011
 - 5) Les mesures d'assainissement de la situation budgétaire
 - 6) Aperçu de certaines politiques du projet de budget pour 2011
 - 7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2009
 - 8) Les perspectives au sujet de l'exécution du budget de l'Etat de l'exercice 2010
 - 9) L'évolution structurelle de la dette publique
- Chapitre C.- L'évolution du budget des recettes
- 1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale
 - 2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat
 - 3) Le regroupement économique des recettes de l'Etat
 - 4) Le produit présumé des principaux impôts directs
- Chapitre D.- Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)
- Chapitre E.- Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)

* * *

Les programmes détaillés des fonds spéciaux de l'Etat sont présentés comme annexes au projet de budget proprement dit.

En vue d'alléger l'exposé introductif, le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires est publié au volume II du projet de budget; un exposé sommaire de la situation budgétaire est cependant intégré au chapitre C traitant des aspects importants de la situation financière.

A. La situation et les perspectives économiques

1. Evolution conjoncturelle récente

1.1. Environnement international

Au deuxième trimestre de l'année en cours, la croissance s'est nettement accélérée en passant à 1.0% (par rapport au trimestre précédent, données corrigées des variations saisonnières), après des hausses plutôt médiocres sur les deux trimestres précédents. Cette performance surprenante ne constitue toutefois qu'un rattrapage partiel par rapport aux autres membres de la triade qui étant sortis de la récession plus tôt (Japon) ou plus vigoureusement (USA).

C'est particulièrement l'Allemagne qui affiche un dynamisme sans précédent au deuxième trimestre avec une hausse du PIB de 2.2%, mais cette performance reste isolée. En effet, parmi les autres grands pays de la zone euro, seule la France connaît une accélération significative, la croissance passant de 0.2% en T1 à 0.6% en T2. Les autres enregistrent une croissance appréciable (Italie: +0.4%) ou décevante (Espagne: +0.2%) mais dans tous les cas proche de celle des trimestres précédents.

Dans les principaux pays émergents (Brésil, Russie, Inde et Chine), beaucoup moins touchés par la crise, la croissance ne semble pas prête de fléchir, mise à part éventuellement en Chine. En Inde et au Brésil, le premier trimestre marqua une accélération plus ou moins prononcée par rapport aux trimestres précédents, confirmant ainsi leur impact moteur sur les autres économies mondiales depuis la sortie de crise, début 2009.

Le taux de chômage en Europe (corrigé des variations saisonnières) plafonne sur les derniers mois, et, depuis mars il se maintient à 10%, soit tout de même un niveau record depuis 12 ans. Mais cette situation est loin d'être généralisée dans les différents pays, la stabilisation européenne était en grande partie imputable à une baisse du chômage en Allemagne.

Au cours du premier semestre 2010, la situation sur les marchés boursiers a été caractérisée par une baisse des principaux indices accompagnée d'une forte volatilité. Et même si le problème grec a disparu des radars médiatiques depuis quelques semaines, la hausse des déficits et des dettes publics continue de générer sur les marchés financiers des craintes quant à la soutenabilité à long terme des finances publiques.

Dans ce contexte, les banques centrales ont maintenu les taux directeurs à des niveaux historiquement très bas et n'ont effectué que les premiers pas du démantèlement des mesures exceptionnelles qu'elles avaient prises pour juguler les risques d'effondrement du système financier à la fin de 2008 et au début de 2009. D'autre part, le mouvement de baisse des taux longs pourrait bien constituer le signe d'une sortie de crise plus longue que prévue. En effet, la ruée des acteurs sur les actifs considérés comme sûrs ("flight to quality") reflète en réalité la dégradation de la confiance des investisseurs dans l'activité économique.

Pour ce qui concerne l'évolution des prix des matières premières, une demande plus soutenue, émanant notamment des économies émergentes, a donné lieu à un retournement. Après avoir atteint un point bas en décembre 2008, à quelque 40 USD, les cotations du pétrole brut (baril de Brent) sur les marchés internationaux ont doublé, pour atteindre 80 dollars en moyenne en août 2010, exerçant un effet direct à la hausse sur l'inflation. Cet effet a été renforcé par la dévaluation de l'euro: le taux de change est ainsi revenu de 1.44 USD par euro à la fin de 2009 à 1.28 USD par euro en moyenne en août, soit une dépréciation d'environ 11%.

1.2. Situation conjoncturelle au Luxembourg

1.2.1. Comptes trimestriels

Avec une baisse de 0.3% sur un trimestre et une hausse de 2.9% sur un an, le PIB du 1er trimestre 2010 vient confirmer le caractère modeste de la reprise économique qui s'est mise en place depuis la mi-2009. C'est ce qui ressort de la dernière version des comptes nationaux trimestriels, publiée le 16 juillet 2010. Celle-ci fait apparaître par ailleurs une récession plus importante pour l'année 2009 que dans la première estimation, avec -4.1% au lieu de -3.4%.

Concernant l'activité par branches, l'évolution des services financiers est relativement décevante, avec 2 trimestres consécutifs de baisse de la valeur ajoutée en volume. Celle des services aux entreprises est en revanche mieux orientée. L'industrie, en lien avec l'évolution positive des enquêtes d'activité, contribue également à la reprise du PIB.

Selon l'optique dépenses, c'est la composante extérieure (exportations moins importations) qui a principalement tiré le PIB vers le bas au 1^{er} trimestre, avec un déficit relativement élevé au niveau des échanges de biens: ce mouvement s'explique cependant avant tout par les opérations sur or non-monnaire. La consommation des ménages, l'investissement et les stocks ont en revanche soutenu le PIB, ce qui est bien plus significatif – et rassurant – du point de vue économique.

Tableau 1: Variation annuelle en % des principaux agrégats du PIB sous l'optique dépenses (prix constants)

	2009				2010
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.
- Dépense de consommation finale.....	+1,9	-0,1	+0,2	-0,4	+0,9
Dépense de consommation finale des ménages	+0,7	-1,0	-1,0	-2,0	+0,4
Dépense de consommation finale des ISBLSM (1)	+6,0	-1,2	+2,3	+4,0	+3,3
Dépense de consommation finale des Administrations Publiques	+3,7	+1,9	+2,9	+2,3	+1,5
- Formation brute de capital	-40,4	-7,6	-35,1	-10,8	+48,0
- Exportations de biens et de services	-11,2	-13,9	-5,3	+1,1	+6,6
Exportations de biens (y.c. export. Or)	-11,4	-26,4	-13,4	-16,7	-7,7
Exportations de services (y.c. cons. Etrangers)	-11,1	-10,5	-3,1	+6,1	+10,4
- Importations de biens et de services (caf) (2)	-14,0	-12,5	-10,2	-1,2	+10,8
Importations de biens (y.c. import. Or)	-18,3	-19,4	-23,6	-14,9	+6,1
Importations de services (y.c. cons.luxembourgeois à l'étranger	-11,8	-9,0	-3,3	+6,2	+12,8
- Produit Intérieur Brut au prix du marché	-6,5	-8,4	-2,1	+1,1	+2,9

Notes: (1) y compris les institutions sans but lucratif, au service des ménages

Tableau 2 : Variation annuelle en % de la valeur ajoutée brute aux prix de base par branche (prix constants)

	2009				2010
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	+5,6	+15,8	+16,7	+11,1	+10,5
Industrie, y compris énergie	-25,5	-24,6	-16,6	-0,9	+9,1
Construction	-0,5	-5,8	+1,9	-2,8	-
Commerces, réparations automobiles et d'articles domestiques, hôtels et restaurants, transports et communications	-2,1	-8,2	+0,3	+6,4	+5,4
Activités financières,	-9,5	-9,6	-0,1	+0,2	+1,6
Immobilier, location et services aux entreprises	-4,7	-5,9	-3,7	-0,2	-0,2
Autres activités de services	+2,3	+0,9	+1,6	+1,9	+1,7
Total valeur ajoutée brute aux prix de base	-6,4	-8,3	-2,0	+1,5	+2,5
Impôts sur les produits - Subventions sur les produits	-7,7	-9,3	-2,7	-1,9	+7,3
Produit intérieur brut aux prix du marché	-6,5	-8,4	-2,1	+1,1	+2,9

1.2.1. L'activité dans les différentes branches

Le secteur financier semble avoir dépassé le plus dur de la crise, mais le rythme de croissance s'avère encore relativement faible en 2010. En effet, sur le premier semestre, les résultats avant provisions des établissements de crédit affichent un recul de 31.8%. Avec une marge d'intérêts en régression et une forte baisse des autres revenus nets (résultat de la diminution de la valeur des titres détenus par les banques), les résultats des établissements de crédit semblent peu susceptibles de dynamiser à court terme l'emploi.

D'autre part, le climat positif dans lequel a évolué le monde de la finance jusqu'au printemps a aidé les Organismes de placement collectif (OPC), qui ont vu leur patrimoine net progresser de 25% en l'espace d'un an¹. Les OPC se sont repris à partir du deuxième trimestre 2009 et les actifs nets sont repassés au-dessus des 2 000 Mia EUR en été 2010. Cette évolution a un effet positif sur les revenus de commissions de banques, qui sont en hausse de 9% sur le premier semestre 2010.

¹ De juin 2009 à juin 2010.

Au cours du premier semestre 2010, la production industrielle montre un gain de 16% par rapport à 2009 (+36% pour la sidérurgie et +14% pour les autres industries). Les récentes enquêtes d'opinion restent relativement bien orientées, mais elles laissent peut-être entrevoir une inflexion dans la reprise qui s'est mise en place à partir de la mi-2009. En effet, le jugement sur la tendance récente de production a nettement baissé en juin, en particulier dans le domaine de la métallurgie mais aussi dans la plupart des autres secteurs industriels, mais il s'est bien repris en juillet et août. Ces signaux vont dans le sens d'une expansion plus modérée de l'activité, qui pourrait cependant redevenir créatrice en termes d'emplois.

La production dans la branche de la construction affiche une légère hausse (+1.5%) sur le premier semestre de 2010, par rapport à l'année précédente. En effet, d'après l'enquête de conjoncture, les opinions des professionnels du secteur se montrent relativement bien orientées à l'issue du mois de juillet. De plus, elles avaient atteint un point bas sur la plupart des composantes (activité, carnets de commandes, etc.) au cours du 3ème trimestre 2009, ce qui est susceptible de générer un effet de base positif sur les résultats de production du 3ème trimestre. Dans l'ensemble de la zone euro, le secteur de la construction semble toujours déprimé: sur les 5 premiers mois de 2010, la production recule de 8% sur un an.

Le moral des consommateurs luxembourgeois a fortement augmenté depuis le début de l'année. Les derniers résultats reflètent l'évolution favorable de l'environnement économique. Qu'il s'agisse de la situation économique générale ou du chômage, les anticipations pointent nettement vers l'amélioration. La remontée du moral des consommateurs, perceptible depuis la mi-2009, coïncide avec celle du chiffre d'affaires du commerce de détail (hors carburants et ventes par correspondance): celui-ci affiche de janvier à avril 2010 une progression en volume de 1.7% sur un an.

Les compagnies actives dans le domaine du fret (aérien, routier ou ferroviaire) et du transport de passagers ont retrouvé la croissance à la fin de 2009. La période estivale avait déjà enregistré un rebond du transport de passagers, mais c'est véritablement à partir du 4^{ème} trimestre 2009 que l'ensemble du secteur a profité d'une meilleure dynamique, perceptible également au niveau européen. Malheureusement, ce rebond conjoncturel a été mis à mal en avril 2010 par les conséquences de l'éruption volcanique survenue en Islande, qui a largement perturbé le trafic aérien. Toutefois, au vu des derniers chiffres, ces événements ne semblent qu'avoir été une parenthèse dans le mouvement haussier des activités de transports aériens.

Le tableau ci-après résume la variation annuelle en % des principaux agrégats macroéconomiques:

	Nov.09	Dez.09	Jan.10	Feb.10	Mrz.10	Apr.10	Mai.10	Jun.10	Jul.10	Moyenne des trois derniers mois	Même période de l'année précédente
<u>Activité</u>											
Production industrielle par jour ouvrable, en volume	1,1	14,6	10,3	14,6	21,8	25,3	17,3	-	-	21,4	-25,4
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume	4,2	0,1	-3,1	-5,6	3,9	1,5	3,9	-	-	3,1	-2,2
Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail hors vente par correspondance	3,3	5,4	-2,1	2,2	5,7	1,0	-	-	-	2,9	-4,9
<u>Prix, salaires</u>											
Indice des prix à la consommation (IPCN)	1,3	1,8	2,1	1,5	2,3	2,3	2,4	1,9	2,5	2,3	-0,4
Inflation sous-jacente	1,9	1,8	1,2	0,9	1,2	1,0	1,0	1,1	1,6	1,2	2,1
Indice des produits pétroliers	-6,5	2,5	14,9	9,6	17,0	20,7	20,7	12,6	13,5	15,5	-27,5
Indice des prix à la production industrielle	-10,8	-9,9	-7,9	-5,5	-3,2	1,6	5,3	-	-	1,2	-5,0
Indice des prix à la construction ¹	1,1	1,1	0,4	0,4	0,4	-	-	-	-	0,4	2,5
Coût salarial moyen par personne (CNT)	2,5	2,5	1,2	1,2	1,2	-	-	-	-	1,2	0,8
<u>Commerce extérieur</u>											
Exportations de biens en volume	11,3	19,1	12,0	20,3	21,6	19,3	25,1	-	-	22,0	-21,1
Importations de biens en volume	-7,8	4,1	7,2	7,0	13,7	16,2	31,7	-	-	15,3	-0,6
<u>Emploi, chômage</u>											
Emploi salarié intérieur (IGSS)	0,2	0,3	0,3	0,7	1,0	1,5	1,7	2,0	2,3	2,0	1,1
Emploi national (IGSS)	0,9	0,9	0,9	1,2	1,5	1,7	1,8	1,9	2,0	1,9	1,3
Taux de chômage (en % de la population active, cvs, ADEM)	5,9	6,0	5,9	6,0	6,0	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1	5,8

Source: STATEC

Note: ¹Estimations sur base de données semestrielles

1.2.2. Inflation et salaires

Fin 2009, l'inflation est repartie à la hausse après huit mois d'affilée de taux d'inflation de moins de 1%, partiellement en raison d'une inflation sous-jacente très modérée, liée au contexte de faible croissance économique. Le taux d'inflation (IPCN) est ainsi passé de -0.6% en juillet 2009 à 2.5% un an plus tard, atteignant son niveau le plus élevé depuis octobre 2008. D'autre part, l'accélération de l'inflation est surtout due au renchérissement des prix de l'énergie, qui ont été plus ou moins stables sur les derniers mois mais sont en hausse de 10.5% sur un an.

L'inflation sous-jacente² s'est quant à elle ancrée sur un niveau très faible depuis le début de 2010 (autour de 1% contre 2.1% en moyenne en 2009), un niveau qui n'avait plus été atteint depuis la fin des années 90. Cette faiblesse de l'inflation sous-jacente, perceptible également au niveau européen, traduit bien mieux que l'inflation générale la nature désinflationniste du contexte conjoncturel lié à la crise économique. Depuis juin, toutefois, l'inflation sous-jacente a rebondi pour se situer aux alentours de 1.5%, principalement en raison des hausses de prix dans les services.

La progression des salaires, limitée par les effets de la crise économique, a également contribué à la faible inflation de 2009, avec une hausse limitée à 1.6%. Ce mouvement amplifie la tendance déjà relevée en 2008 et s'inscrit dans le contexte conjoncturel de crise peu propice à l'expansion de la masse salariale. C'est surtout dans les branches marchandes, soumises aux aléas de la conjoncture que la dynamique des salaires a été la plus perturbée. Les employés du secteur financier voient ainsi diminuer leur rémunération moyenne pour la 2^{ème} année consécutive. L'autre branche particulièrement touchée en termes de salaires est l'industrie, ce qui n'est guère surprenant étant donné le recul extrêmement marqué de la production en 2009. D'autre part, il est à présumer que les salaires vont rebondir au troisième trimestre en raison de l'adaptation des salaires suite à la tranche indiciaire de juillet 2010.

1.2.3. Emploi et chômage

Au Luxembourg, le chômage continue à augmenter. Le taux (au sens strict, c'est-à-dire sans les mesures et les mises au travail) se situe ainsi à 6.1% en juillet contre 5.9% en janvier 2010 (chiffres corrigés des variations saisonnières). Toutefois, la hausse faiblit et les derniers mois font même preuve d'une quasi-stagnation du taux de chômage au sens strict. Cette évolution va de pair avec un recours poussé aux emplois aidés et une reprise surprenante des créations d'emplois en général.

Aussi, depuis le début de l'année, le nombre de personnes dans une mesure pour l'emploi augmente-t-il de 20% sur un an, après avoir baissé encore en 2009. En conséquence, le taux de chômage au sens large, qui englobe également les personnes en mesure pour l'emploi, continue à augmenter plus rapidement que le taux officiel: il passe de 7.4% en janvier à 7.7% en juillet 2010.

L'emploi salarié surprend positivement, sa croissance atteignant plus de 2% en rythme annuel à la mi-2010, contre 0.5% environ au 1^{er} trimestre (et 0.0% au 4^{ème} trimestre 2009). Toutefois, ce rythme reste encore bas par rapport à la moyenne historique (+3.8% sur les 10 dernières années).

Ce sont les deux branches "Commerce, Transports et communications" et "Services aux entreprises" qui ont contribué le plus à cette reprise de l'emploi sur le début de l'année 2010. La hausse dans la branche "Services aux entreprises" est en partie due au travail intérimaire qui s'est remis à croître fortement sur le début de 2010 (+7.6% au 1^{er} trimestre et même +23.6% en avril). En avril, il contribue ainsi à raison de 0.4 point de % à la hausse de 1.5% de l'emploi salarié intérieur. La branche "Autres services", qui comprend beaucoup d'activités se situant dans le secteur non-concurrentiel (administration, services de santé, etc.), reste toutefois, avec plus de 2 500 emplois créés en net (créations moins radiations, sur un an, au premier trimestre) le principal gisement d'emplois nouveaux. L'évolution a été bien moins favorable pour les autres branches, en particulier pour l'industrie et le secteur financier, où la reprise des créations d'emplois se fait attendre.

² Concept dont sont exclus les produits pétroliers et d'autres produits dont les prix se forment sur les marchés internationaux.

2. Prévisions 2010-2011

2.1. Remarques préliminaires

Ces prévisions macro-économiques correspondent en pratique à celles figurant dans la dernière Note de Conjoncture (NDC) du Statec, publiée début juin 2010, exception faite de l'inflation. En effet, ni la base statistique nationale (essentiellement les comptes nationaux diffusés après la publication de la NDC1-10), ni la situation conjoncturelle internationale ne rendent nécessaire une révision générale des prévisions à ce stade.

Ceci étant dit, certains indicateurs laissent supposer que la dernière prévision de croissance du Statec pour 2010 (+3.0% de croissance du PIB en volume) se situe plutôt dans le bas de la fourchette et qu'une révision ultérieure devrait donc être dirigée vers le haut. En revanche, pour 2011, il n'y a pour le moment aucun indice qui justifierait une révision, que ce soit à la hausse ou à la baisse: le STATEC maintient donc sa prévision de croissance du PIB en volume de 3% pour cette année-là (+5.0% pour le PIB en valeur)³.

D'autre part, le Statec effectue une mise à jour mensuelle des prévisions d'inflation. Celles qui sont reprises dans ce commentaire intègrent donc les données observées pour le mois d'août, ce qui fait en sorte qu'à la fois les hypothèses (en matière de prix pétroliers et de taux de change) et les résultats (inflation, échelle mobile) diffèrent de ce qui figurait dans la NDC 1-10.

2.2. Environnement international

Les principales hypothèses pour ce qui concerne l'environnement économique en Europe sont légèrement plus favorables qu'admis encore lors de l'établissement des prévisions pour la NDC 1-10, fin avril, début mai.

La crise financière qui sévissait alors, semble pour le moins dépassée, fait dont témoigne la reprise des marchés boursiers ou la baisse des taux d'intérêts à long terme relatifs à la dette publique des pays à risque. Sur le premier semestre 2010, la croissance dans la zone euro a en effet été légèrement plus forte qu'admis encore au printemps ce qui devrait entraîner une hausse du PIB pour l'année 2010 dans son ensemble proche de 1.5% (contre 1.0% d'après les prévisions de printemps de l'OCDE et de la Commission européenne, hypothèse qui avait été retenue jadis par le STATEC dans la NDC 1-10). Il n'y a par contre pour le moment aucune raison de changer la prévision de croissance pour la zone euro en 2011, qui est donc maintenue à 1.5%.

Dans les autres économies développées et émergentes, la croissance n'a pas surpris à la hausse et on y anticipe d'ailleurs une expansion légèrement moins vigoureuse (mais toujours soutenue) en 2011 qu'en 2010, fait qui risque de peser également sur le dynamisme européen.

2.3. Prévisions pour le Luxembourg

Dans la NDC 1-10, le Statec prévoyait une croissance du PIB en volume de 3% en 2010 et en 2011. Entretemps, le premier trimestre 2010 des comptes nationaux a été publié et les données se référant à 2009 ont été révisées. Dans l'ensemble, la situation relative à 2009 est légèrement plus défavorable (baisse du PIB en volume de 4.1% au lieu de 3.4%) mais, sur le début 2010, il y a un dynamisme légèrement plus fort, fait dont témoigne essentiellement la révision à la hausse de l'acquis de croissance⁴ de 1.8% à 2.3%.

Le résultat du modèle d'indicateurs précurseurs trimestriel⁵ pointe également en direction d'une croissance de légèrement plus de 3% en 2010. Les prévisions pour le deuxième et le troisième trimestre, datant d'août et incorporant les dernières données conjoncturelles, indiquent un acquis de croissance qui se monte à 3.3%. En effet, l'indicateur prévoit +0.8% pour T2 et +0.9% pour T3 (chiffres désaisonnalisés, par rapport au trimestre précédent). Mais les résultats prévisionnels de ce type de modèle sont entourés d'une marge d'erreur élevée et l'indicateur est plus apte à prévoir une tendance plutôt qu'un chiffre trimestriel à la décimale près. En lissant ainsi les prévisions sur les derniers trimestres, il en résulte toujours une croissance moyenne du PIB d'environ 3.5% (en glissement annuel).

³ A partir d'octobre, des nouvelles données, aussi bien nationales (comptes nationaux annuels 2009 révisés, première estimation du deuxième trimestre 2010 et Projet de Budget 2011) qu'internationales (prévisions des organisations internationales), seront prises en compte pour l'élaboration des prévisions figurant dans la prochaine NDC, à publier début décembre.

⁴ L'acquis de croissance d'une variable pour une année t correspond au taux de croissance de la variable entre l'année t-1 et l'année t que l'on obtiendrait si la variable demeurait jusqu'à la fin de l'année t au niveau du dernier trimestre connu.

⁵ Economie et Statistiques du STATEC n° 41/2010: "Indicateurs avancés de croissance pour les secteurs financier et non financier au Luxembourg et la valeur ajoutée de l'économie dans son ensemble" et Note de Conjoncture no. 1-10, pp. 130-33.

Un autre indice qui pointe en direction d'un dynamisme économique plus prononcé au début de 2010 est l'expansion relativement forte de l'emploi. Ce dernier affiche en effet une hausse de plus de 2% en glissement annuel à la mi-2010 (et n'a cessé d'accélérer depuis le début 2010) tandis que le STATEC ne partait que d'une hausse prévisionnelle pour 2010, dans son ensemble, de 0.6%.

En résumé, le STATEC maintient ses prévisions de croissance du PIB en volume pour 2010 et 2011 à 3% pour chaque année mais signale que le chiffre relatif à 2010 pourrait s'avérer trop faible.

Si l'expansion de **l'emploi** semble être plus forte que prévue, la hausse du chômage pourrait pourtant être supérieure à ce qui avait été anticipé dans la NDC 1-10. Dans cette dernière, le STATEC avait projeté un taux de chômage de 6.0% (ADEM, au sens strict) pour 2010. En tout état de cause, au contraire de ce qui est en train de se passer dans quelques pays européens, le chômage ne semble pas prêt à baisser au Luxembourg (comme annoncé par le STATEC au printemps).

Le rythme de l'inflation est en grande partie influencé par l'évolution des prix pétroliers. Ces derniers ont doublé depuis leur niveau minimum de fin 2008, pour se stabiliser sur les dernières semaines à un niveau moyen de quelque 80 USD par baril. Sur l'horizon de prévision, le STATEC prolonge mécaniquement ces tendances récentes. Le même principe est appliqué pour ce qui concerne le taux de change USD/EUR.

Ainsi, les prévisions **d'inflation** du Statec ont été établies avec un baril à 80 USD en moyenne pour la fin 2010 et toute l'année 2011. Le taux de change USD/EUR est quant à lui fixé à 1.29. Il en résulte un taux d'inflation moyen (IPCN) de 2.3% en 2010 et de 1.9% en 2011. La décélération de l'inflation est principalement due à la stabilisation (hypothétique) des prix pétroliers. Le STATEC anticipe en revanche une accélération de l'inflation sous-jacente: cette dernière devrait monter à 1.9 % en moyenne en 2011 (après 1.4 % en 2010). En effet, hormis en début d'année, l'inflation sous-jacente a été remarquablement faible, ancrée sur un niveau de 1 %, mais avec le rebond de juillet, cette période de faiblesse relative paraît terminée.

Dans la NDC 1-10, le Statec avait mis en avant une **évolution salariale** prévisionnelle somme toute modérée pour 2010 et 2011 avec des hausses de l'ordre de respectivement 3% et 2%. Si le message d'ensemble, c.-à.-d. celui d'une certaine modération salariale est confirmé, les prévisions pourraient évoluer. En effet, au cours du premier trimestre 2010, le coût salarial moyen de l'économie dans son ensemble n'a progressé que de 1.2% et la hausse prévue de 3% pour 2010 pourrait s'avérer légèrement trop forte. En dépit de l'échéance d'une tranche indiciaire en juillet, il semble peu probable que la hausse annuelle moyenne puisse atteindre les 3% prévus.

En revanche, pour 2011, la situation se présente de façon inverse. L'avancement de la tranche indiciaire sur la fin 2011 entraîne une révision à la hausse de la cote d'application de l'échelle mobile. Pour 2011 dans son ensemble, l'évolution de cette dernière ne serait donc plus de 1.2% comme prévu lors de la NDC 1-10 (tranche indiciaire au premier trimestre 2012) mais de 2.1%. La hausse du coût salarial moyen devrait donc dépasser les 2% prévus dans la NDC 1-10. Finalement, l'expansion plus forte de l'emploi devrait également générer une révision à la hausse de la masse salariale, à la fois pour 2010 et 2011.

Projections macro-économiques 2010-2011

	Niveaux			Evolution en %		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Principales hypothèses						
PIB zone Euro (mia EUR constants aux prix de 2000)	7465,7	7539,2	7650,1	-4,0	1,0	1,5
Indice boursier européen (indice 2001 = 100).....	62,3	67,8	72,5	-24,1	8,8	6,9
Prix pétroliers (USD)	61,6	78,0	79,1	-37,3	26,6	1,5
Taux de change (USD/EUR).....	1,39	1,31	1,29	-5,2	-6,1	-1,3
Taux d'int. court terme Euro.....	1,1	0,7	1,9	.	.	.
Taux d'int. long terme Euro.....	3,8	3,8	4,8	.	.	.
Principaux résultats						
PIB vol. (mia EUR).....	28,697	29,546	30,440	-2,8	3,0	3,0
PIB valeur (mia EUR).....	38,045	39,827	41,799	-3,31	4,69	4,95
RNB (mia EUR).....	26,765	27,835	29,022	-10,0	4,0	4,3
PIB potentiel (mia EUR).....	29,38	30,10	30,78	2,7	2,5	2,3
Population totale (1000 pers. ¹).....	502,5	510,2	516,4	1,8	1,5	1,2

	Niveaux			Evolution en %		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Emploi total intérieur (1000 pers.)	352,5	354,6	358,7	1,1	0,6	1,1
dont: frontaliers (1000 pers.)	147,6	148,5	150,9	1,1	0,6	1,6
emploi résident (1000 pers.)	215,8	217,2	219,0	1,1	0,7	0,8
Taux de chômage (ADEM, % de la pop. Active)	5,7	6,0	6,3	.	.	.
Prix à la consommation - IPCN (1996=100)	130,26	133,28	135,78	0,4	2,3	1,9
Coût salarial moyen (1000 EUR/an)	53,79	55,36	56,46	1,7	2,9	2,0
Coût salarial moyen hors échelle mobile (base 2000)	43,79	44,33	44,29	-0,8	1,2	-0,1
Echelle mobile des salaires (1948=100)	699,44	711,07	725,84	2,5	1,7	2,1
Masse salariale (mia EUR courants)	17,82	18,41	18,97	2,6	3,3	3,0
Masse salariale (hors EMS, base 2000)	14,51	14,74	14,88	0,1	1,6	0,9

Source: STATEC (29 septembre 2010)

Note: ¹ au 31 décembre

B. Les principales orientations de la politique budgétaire

1) La politique budgétaire pluriannuelle

Comme la plupart des pays industrialisés, le Luxembourg a été touché sévèrement au second semestre de l'année 2008 par les répercussions de la crise financière mondiale.

Les entreprises qui se trouvaient déjà depuis 2007 sur une trajectoire en perte de vitesse ont été touchées dès la fin de l'année 2008 par les répercussions de cette crise, et plus particulièrement par un effondrement très rapide de la demande. Ce retournement de situation a notamment amené de nombreuses entreprises à reporter leurs projets d'investissements et à revoir à la baisse leurs perspectives de croissance.

De septembre 2008 au printemps 2009, les experts des différentes organisations internationales se sont lancés dans une véritable course de révision à la baisse de leurs pronostics de croissance en réponse à l'enchaînement des mauvaises performances économiques.

Au Luxembourg, les différentes branches de l'économie ont atteint au début de l'année 2009 le creux de la vague, après une baisse très rapide de la production au 4^{ème} trimestre 2008. A partir de l'été 2009, la reprise des activités s'est progressivement installée pour se confirmer prudemment au début de l'année 2010.

En réponse à ces évolutions très inquiétantes, le Gouvernement luxembourgeois a réagi dès le milieu de l'année 2008 en prenant des mesures concrètes en vue de préserver la stabilité de notre système financier.

A cette fin, le Gouvernement luxembourgeois a mené fin septembre 2008 des actions concertées avec les Gouvernements belge, français et néerlandais pour soutenir et pour stabiliser le système bancaire. L'intervention rapide des pouvoirs publics a permis de rétablir la confiance sur le marché et d'éviter une propagation trop prononcée des effets négatifs sur l'économie réelle.

Au-delà de ces mesures de sauvegarde de notre système financier, le Gouvernement avait pris, dès les premiers signes du ralentissement conjoncturel, à la fin de l'année 2008 un certain nombre de mesures en vue de contenir essentiellement les effets négatifs de la récession sur l'activité et sur l'emploi.

Le Gouvernement a mené ces actions dans le cadre du plan européen de relance économique en vue de la stimulation de la demande de consommation et d'investissement, du renforcement de la confiance des consommateurs et de l'atténuation du coût humain du ralentissement économique ainsi que de son impact sur les personnes se trouvant dans une situation économiquement vulnérable.

La stratégie budgétaire à moyen terme que le Gouvernement luxembourgeois a défini dans ce contexte était dès le départ en ligne avec les orientations du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2009, d'après lesquelles il s'impose de soutenir l'économie jusqu'à ce que la reprise soit de nouveau pleinement assurée.

Aux termes de ces orientations, il s'impose également au Gouvernement d'arrêter simultanément une stratégie crédible de sortie de la crise et d'entamer l'assainissement budgétaire au plus tard en 2011.

Conformément à ces orientations, la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009 définit les grandes lignes de la politique budgétaire pour la période 2009 à 2014. Dans cette déclaration, le Gouvernement s'engage à maintenir des finances publiques saines, avec à long terme, un solde budgétaire excédentaire et un faible taux d'endettement public. En même temps, il s'est engagé à mener une politique budgétaire prudente en conformité avec les objectifs définis par le pacte de stabilité et de croissance. Finalement il prendra les mesures nécessaires pour assurer la pérennité des finances publiques, en visant notamment une réduction durable de la croissance tendancielle des dépenses publiques. Plus précisément, l'évolution future des dépenses de l'Etat ne devra pas dépasser la croissance économique à moyen terme.

Ces politiques volontaristes en faveur du redressement de l'activité économique, de l'emploi, du pouvoir d'achat et de la stabilisation du système bancaire ont affecté la situation des finances publiques de tous les Etats membres de l'Union européenne par l'accroissement des déficits budgétaires en 2009 et 2010 et par l'augmentation de la dette publique.

Dans le cadre de la déclaration sur l'état de la nation au mois de mai dernier, le Premier Ministre a annoncé un ensemble de mesures destinées à rétablir l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2014.

La volonté de rétablir l'équilibre de tous les secteurs de l'Administration publique a également servi de ligne de conduite dans les travaux d'élaboration du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2011.

* * *

2) L'évolution de la situation financière de l'Administration publique

Afin de pouvoir analyser la trajectoire de la situation financière de l'Administration publique, il convient de dépasser le cadre du budget de l'Etat central tel qu'il est défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat.

Cette analyse permet de s'exprimer plus amplement sur l'impact du secteur public sur l'économie nationale.

Ce cadre plus large est clairement défini par le Pacte européen de stabilité et de croissance qui fournit des règles contraignantes pour apprécier les objectifs et les résultats des politiques budgétaires des Etats membres. Ce cadre est constitué par le Système Européen de Comptes Nationaux (SEC95).

La présentation administrative du budget de l'Etat qui est définie par notre législation sur la comptabilité de l'Etat n'est toutefois pas en contradiction ou en concurrence avec la présentation des comptes de l'Administration centrale selon le SEC95. Ces deux approches sont au contraire complémentaires.

La présentation dite " administrative " a essentiellement pour finalité de permettre à la Chambre des Députés d'assurer efficacement le contrôle de l'intégralité des recettes et des dépenses de l'Etat sur lesquelles la Chambre a une emprise directe.

Dans le cadre de l'Union économique et monétaire, la présentation " administrative " des budgets nationaux est toutefois insuffisante. Dans ce cadre, il est essentiel de pouvoir analyser les agrégats financiers de l'ensemble des administrations publiques, comprenant non seulement le budget de l'Etat proprement dit, mais également les recettes et les dépenses des fonds spéciaux de l'Etat, des services de l'Etat à gestion séparée et des établissements publics faisant partie du périmètre de l'Etat ainsi que les opérations financières des autres entités publiques (Sécurité sociale et communes).

Dans la présentation communément appelée " présentation de Maastricht ", les activités financières des Etats sont décrites d'après des considérations économiques et non pas administratives.

Dans tous les Etats membres de l'Union européenne, la présentation économique des recettes et des dépenses de l'Administration publique est donc nécessairement différente de la présentation administrative des recettes et des dépenses de l'Etat. A cet égard, il importe d'ailleurs de noter que les autres Etats membres de l'Union européenne ont, comme le Luxembourg, conservé, leur présentation " nationale " des chiffres budgétaires.

Cette approche est parfaitement conforme aux règlements de l'Union européenne sur les déficits excessifs. La réglementation européenne exige en effet uniquement des Etats membres qu'ils communiquent à la Commission dans le cadre de la notification de leur solde de financement, un tableau qui décrit en détail le passage de la présentation " nationale " vers la présentation dite de " Maastricht ".

Les deux présentations ne sont dès lors pas contradictoires mais complémentaires. Elles obéissent à des règles différentes et répondent à des lectures et à des finalités différentes.

Les tableaux ci-après résument l'évolution prévisible de la trajectoire pluriannuelle du besoin de financement de l'Administration publique telle qu'elle se présente compte tenu des chiffres du projet de budget de l'Etat pour 2011.

En % du PIB	2007	2008	2009	2010	2011
Administration publique.....	3,7%	3,0%	-0,7%	-2,0% à -2,4%	-1,2%
Administration centrale	1,0%	-0,2%	-2,7%	-3,9 à -4,4%	-3,4%
Administrations locales	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,1%
Sécurité sociale.....	2,4%	2,8%	2,0%	1,9%	2,1%

En millions d'euros	2007	2008	2009	2010	2011
Administration publique.....	1.388,5	1.182,7	-274,4	-798,3 à -950,4	-521,3
Administration centrale	358,9	-71,2	-1.002,3	-1.556,4 à -1.719,6	-1.401,2
Administration locales.....	138,7	170,0	-10,3	10,3	22,3
Sécurité sociale.....	890,9	1.083,9	738,2	758,9	857,6

Au vu de ces chiffres, il peut s'avérer utile de rappeler qu'entre 2008 et 2009, le solde de l'Administration publique s'est très fortement dégradé en passant de 3,0% à -0,7% (-3,7%). Cette dégradation, qui est surtout imputable à l'évolution du secteur de l'Administration centrale (-2,5%), s'explique par les conséquences de la crise économique qui se sont traduites non seulement par des moins-values au niveau des recettes de l'Etat mais également par d'importantes plus-values de dépenses. A cela, il convient d'ajouter que le plan de relance qui a été mis en œuvre au Luxembourg dans le cadre du Plan de relance européen s'est également traduit par une détérioration du solde de l'Administration publique.

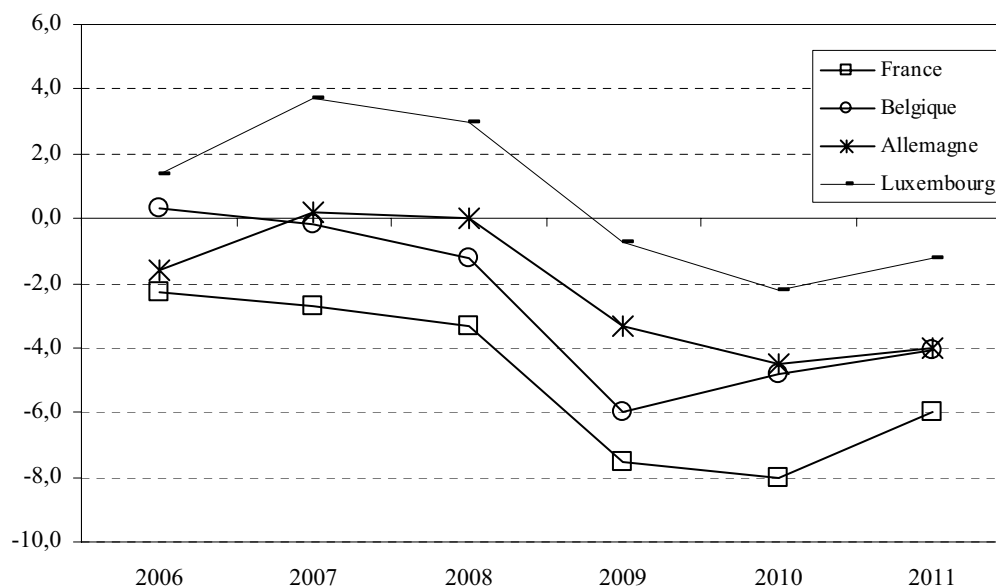
Il ressort également de ce tableau qu'en 2010, le solde de l'Administration publique s'est dégradé davantage sous l'effet conjugué des deux facteurs cités ci-avant (crise économique et plan de relance).

A partir de 2011 le solde s'améliore en moyenne de quelque 1,0 point de pourcentage grâce essentiellement aux mesures d'assainissement budgétaires qu'il est prévu de mettre en vigueur à partir de cet exercice mais grâce également à l'amélioration de la conjoncture économique.

Dans ce contexte il est important de faire remarquer également que les prévisions budgétaires pour 2011, tant de l'Administration publique que de l'Administration centrale, sont parfaitement conformes aux orientations de la déclaration gouvernementale et aux objectifs du programme européen de croissance et de stabilité.

Ces prévisions actualisées au sujet de l'évolution du solde de l'Administration publique se comparent également, de manière satisfaisante, aux **évolutions des autres pays de la zone euro**.

Le graphique ci-après présente, à titre de comparaison, l'évolution du solde de l'Administration publique de notre pays avec celui de nos 3 pays voisins au cours de la période 2006 à 2011.



Au vu de ces orientations et de ces perspectives, il convient de rappeler qu'aux termes du programme de stabilité et de croissance de février 2010, la consolidation budgétaire qui a été entamée progressivement en 2010 sera accentuée en 2011 afin que le déficit excessif puisse être corrigé dès la première année de mise en vigueur du plan de redressement de l'équilibre budgétaire. Il convient de relever également que parmi les mesures et réformes qui ont été adoptées dans le cadre de ce programme d'assainissement, certaines ne déploieront leurs effets positifs sur le budget que de façon graduelle. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que l'effet négatif sur les recettes publiques résultant du décalage entre le cycle économique et les recettes continuera à peser sur leur évolution en 2011, voire 2012.

Ceci implique que même si des mesures structurelles d'ajustement sont prises au début de la période de consolidation, l'ajustement budgétaire ne deviendra effectif qu'avec un certain décalage dans la mesure où l'effet des mesures d'assainissement budgétaire s'intensifiera au cours du temps.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire au niveau de l'Administration publique à l'horizon de 2014 nécessite la réalisation de mesures de consolidation au niveau de ses trois sous-secteurs, à savoir l'Administration centrale, les administrations locales et la Sécurité sociale.

Dans ce contexte, il s'impose d'insister sur le fait que les mesures qui ont été arrêtées par le Gouvernement pour rétablir l'équilibre budgétaire de l'Administration publique en 2014 ne permettent pas encore de rétablir l'équilibre du secteur de l'Administration centrale qui – aux termes des prévisions du Plan de stabilité et de croissance de février 2010 – continuera à afficher un besoin de financement de l'ordre de 1,2 million d'euros en 2014.

Le tableau ci-après résume l'évolution des recettes et des dépenses de l'Administration centrale entre 2008 et 2011. Il compare plus particulièrement les prévisions de 2011 avec les chiffres du budget voté de 2010 :

	2008 Compte	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
Recettes totales	10.529,5	10.476,1	10.036,8	11.338,8
<i>En % du PIB.....</i>	26,6%	27,5%	25,2%	27,1%
<i>Variation.....</i>	-	-0,5%	-4,2%	+13,0%
Dépenses totales	10.600,8	11.478,4	12.298,3	12.740,0
<i>En % du PIB.....</i>	26,7%	30,2%	30,9%	30,5%
<i>Variation.....</i>	-	+8,3%	+7,1%	+3,6%
Besoin de financement.....	-71,2	-1.002,3	-2.261,4	-1.401,2
<i>En % du PIB.....</i>	-0,2%	-2,6%	-5,7%	-3,4%

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort très clairement de ce tableau que l'amélioration des conditions d'équilibre de nos finances publiques a pu être réalisée d'une part grâce à la discipline très stricte qui a marqué les travaux d'élaboration du projet de budget des dépenses pour l'exercice 2011 ainsi que d'autre part en raison de l'amélioration des conditions économiques générales.

Ainsi qu'il ressort en effet de ce tableau, la progression prévisible du total des dépenses de l'Administration centrale s'établit à +3,6% entre 2010 et 2011, soit à un taux sensiblement inférieur à la progression des dépenses entre 2008 et 2009.

Par rapport aux résultats prévisibles de l'exercice 2010, la progression du total des dépenses entre 2010 et 2011 s'élève à +1,9%.

* * *

3) Les constatations et les recommandations de la Commission européenne

Dans son avis du 22 avril 2010 relatif à la version actualisée du Programme de stabilité du Grand-duché de Luxembourg qui couvre la période 2009-2010, la Commission constate tout d'abord que l'économie du Luxembourg a été sévèrement touchée par la crise dans la mesure où le Produit Intérieur Brut (PIB) a diminué de 3,9% en termes réels en 2009 après une croissance zéro en 2008.

De l'avis de la Commission, l'enjeu principal au Luxembourg réside dans la possibilité de développer les conditions favorables comparables à celles qui ont rendu possible la croissance remarquable des vingt-cinq dernières années qui était basée sur la spécialisation croissante du pays dans les activités de services, en particulier des services financiers.

Aux yeux de la Commission, la perspective à long terme des finances publiques mérite une attention particulière.

A cet égard, la Commission signale en premier lieu que la croissance des dépenses a été relativement importante au cours des dernières années et que les excédents récurrents n'ont été rendus possibles que grâce à la progression très soutenue des recettes. Or, de l'avis de la Commission, il n'est pas certain que cette progression puisse continuer au même rythme à l'avenir.

La Commission rappelle que le programme de stabilité prévoit un déficit de l'Administration publique de quelque 1,1% du PIB en 2009, ce qui représente une détérioration significative par rapport à 2008 où le solde excédentaire de l'Administration publique se chiffrait à 2,5% du PIB.

Cette évolution négative résulte d'une progression considérable de quelque 5% des dépenses publiques qui est due en grande partie à l'impact de la crise économique sur les finances de l'Etat, mais résulte aussi des mesures de relance conjoncturelle que le Gouvernement a adoptées conformément au Programme européen de relance économique et comprenant aussi bien une accélération significative des programmes d'investissement que d'importantes réductions fiscales, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Même si en 2010 le résultat était plus favorable qu'initialement prévu par le programme, la Commission estime que le bien-fondé de la stratégie de consolidation budgétaire au cours des années 2010-2014, telle que prévue initialement par le Plan de stabilité, n'est pas à remettre en cause.

Finalement, la Commission insiste à nouveau sur le dossier du vieillissement de la population en estimant que le régime des pensions et retraites favorable du Grand-Duché entraîne à l'avenir une croissance des dépenses qui sera parmi les plus élevées de l'Union Européenne.

Dès lors, il sera essentiel – aux yeux de la Commission – d'accélérer la cadence des réformes structurelles en vue de soutenir le potentiel de croissance de l'économie pour garantir le développement durable des finances publiques à long terme.

* * *

4) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2011

Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2011 tel qu'il est établi d'après les règles de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat, se présente comme suit par rapport au budget voté de l'exercice 2010 et par rapport au compte de l'exercice 2009:

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet	Variations*	
				en millions	en %
Budget courant					
Recettes	8.812,8	8.398,7	9.547,2	+1.148,5	+13,7%
Dépenses	8.566,1	8.850,9	9.377,4	+526,5	+5,9%
Excédents	+246,7	-452,2	+169,9	-	-
Budget en capital					
Recettes	86,0	70,1	78,9	+8,8	+12,6%
Dépenses	1.118,2	942,9	932,8	-10,1	-1,1%
Excédents	-1.032,2	-872,8	-853,9	-	-
Budget total					
Recettes	8.898,9	8.468,8	9.626,2	+1.157,4	+13,7%
Dépenses	9.684,3	9.793,8	10.310,2	+516,4	+5,3%
Excédents	-785,5	-1 325,0	-684,0	-	-

Notes: - Les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

- Les chiffres du budget voté de l'exercice 2010 ne tiennent pas compte des recettes d'emprunts de 2,0 milliards.

- * Variation par rapport au budget voté de 2010.

Afin de pouvoir s'exprimer en connaissance de cause au sujet de la progression de 5,3% du total des dépenses de l'Etat entre 2010 et 2011, il convient de relever qu'au cours des années écoulées, les changements au niveau de la structure des dépenses de l'Etat ont abouti à un accroissement sensible de la rigidité budgétaire et dès lors également à une réduction des marges de manœuvre dont dispose le Gouvernement pour mener son action politique. Une proportion de plus en plus élevée des dépenses publiques est en effet fixée par ou en vertu de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

D'autres dépenses additionnelles, comme le versement au Fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité ou encore la participation au financement des études supérieures découlent directement du programme de redressement de notre situation budgétaire.

La partie essentielle de l'accroissement des dépenses entre 2010 et 2011 résulte ainsi des facteurs de hausse ci-après:

- Dotation extraordinaire du Fonds pour l'emploi	+60,0	millions
- Versem. au Fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité	+87,5	millions
- Rémunérations des agents de l'Etat	+93,2	millions
- Participation dans le financement de l'assurance pension	+64,6	millions
- Aides financières pour études supérieures		
dont: incidence de la réforme : +33,1 millions	+42,7	millions
- Alimentation du Fonds communal de dotation financière	+31,5	millions
- Revenu minimum garanti	+38,6	millions
- Frais de garde d'enfants, notamment incidence chèques services	+36,3	millions
- Participation dans le financement de l'assurance maladie	+40,5	millions
- Participation dans le financement des prestations de maternité	+25,5	millions
- Contribution pour l'Université	+15,6	millions
- Allocation de vie chère	+15,1	millions
- Dotation du Fonds pour la loi de garantie.....	+15,4	millions
- Dotation du Fonds des pensions des fonctionnaires	+15,0	millions

- Aides en commun pour la participation au pacte logement	+12,9	millions
- Congé parental	+12,3	millions
- Services publics d'autobus	+11,1	millions
- Participation au financement des écoles privées (investissements)	+10,0	millions
- Crédits liés à la mise en place de l'office national de l'enfance	+10,0	millions
- Nouvelle législation Offices sociaux	+8,3	millions
Total	+646,1	millions

* * *

5) Les mesures d'assainissement de la situation budgétaire

Les prévisions pour 2011 qui sont renseignées dans le tableau ci-avant tiennent compte de l'incidence budgétaire des mesures qui ont été retenues par le Gouvernement dans le cadre du programme de rétablissement de l'équilibre de la situation financière de l'Administration publique à l'horizon de 2014.

L'incidence globale de ces mesures peut être estimée à quelque 718 millions, ou à 1,8% par rapport au PIB.

Il ressort de ce tableau que les mesures d'assainissement prises au niveau des dépenses contribuent pour un montant de 482 millions (67%) à l'assainissement des finances publiques et celles prises au niveau des recettes à raison de 236 millions (33%).

Le tableau ci-après résume l'incidence de ces mesures:

A) <u>Au niveau des dépenses</u>	Mesures d'assainissement
1) Frais de fonctionnement de l'Administration centrale*	-34
2) Réaménagement des modalités d'intervention de l'Etat en faveur des étudiants.	-33
3) Ajustement des pensions.	-37
4) Transferts en capitaux, y compris les subventions en capital aux entreprises*	-17
5) Dépenses d'investissement**	-361
6) Sous-total	-482
B) <u>Au niveau des recettes</u>	
1) Relèvement du taux de la dernière tranche de l'impôt sur le revenu.	+27
2) Impôt de solidarité:	
- Personnes physiques (2,5% à 4,0%).	+52
- Collectivités (4,0% à 5,0%).	+14
3) Prélèvement de crise	+73
4) Modification du régime fiscal en matière de droits d'enregistrement des actes d'acquisition d'immeubles.	+70
6) Sous-total	+236
C) <u>Amélioration du solde de l'Administration centrale</u>	
Incidence totale	+718

Notes: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

- * Economies par rapport au budget voté de 2010.

-** Economies par rapport au budget de 2010 (programme pluriannuel 2009-2013).

* * *

6) Aperçu de certaines politiques du projet de budget pour 2011

Conformément aux orientations générales de sa politique budgétaire et financière, le Gouvernement poursuivra son action en faveur de la réalisation des projets prioritaires de son programme gouvernemental. Certaines de ces priorités sont commentées plus amplement ci-après.

a) Le développement des infrastructures familiales et sociales

En 2011 l'intervention de l'Etat en faveur du financement des mesures de **garde d'enfants** (maisons relais, crèches, accueil en famille...) atteindra le montant total de 158,2 millions d'euros, dont 137,0 millions au titre de la participation aux frais de fonctionnement et 21,2 millions pour subventionner les frais de création de nouvelles structures.

Par rapport au budget voté de 2010, les moyens financiers investis par l'Etat dans le financement de ces mesures augmentent au total de 38,1 millions, ou de quelque 32%. La progression très importante de ces dépenses permettra au Gouvernement d'accroître le nombre de places disponibles essentiellement dans les maisons relais (quelque 23.000 places prévues pour 2011) et dans les crèches privées.

Dans le même contexte, en ce qui concerne les mesures d'aide aux mineurs et jeunes adultes en détresse, il y a lieu de relever l'augmentation très importante des moyens financiers mis à disposition de **l'Office National de l'Enfance (ONE)** qui deviendra pleinement opérationnel en 2011.

Pour 2011 les crédits de la section budgétaire afférente (section 13.0) atteindront 50,7 millions, contre 41,7 millions en 2010. Les crédits en question permettent non seulement le financement des mesures de placement proprement dites, mais aussi les diverses mesures d'aide et de soutien prévues par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille, dont en particulier l'institution de « coordinateurs du projet d'intervention » dont le rôle est de proposer à l'ONE les mesures concrètes à retenir en faveur d'un enfant ou de sa famille et de suivre l'application de ces mesures dans le temps.

Pour ce qui est de l'assistance aux personnes les plus démunies, il y a lieu de relever à l'endroit de la section 12.0 du Ministère de la Famille et de l'Intégration l'inscription des crédits correspondant à la participation de l'Etat aux nouveaux Offices sociaux institués par la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Cette participation s'élève à 8,2 millions d'euros et correspond en principe à 50% des frais encourus par les différents offices sociaux, l'autre moitié étant à charge des communes. Le total des dépenses additionnelles qui résultent de la nouvelle législation se chiffre autour de 2 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses pour la création de nouvelles infrastructures et pour la modernisation des infrastructures plus anciennes, il y a lieu de relever que le total des dépenses prévues à charge du Fonds des investissements socio-familiaux (participation de l'Etat aux frais de construction de centres intégrés, maisons de soins, structures pour personnes handicapées, internats...) s'élèvera à 85 millions d'euros.

b) Les transferts de l'Etat à la Sécurité sociale

Les **contributions de l'Etat au profit des différents régimes de la Sécurité sociale** (assurances pension, maladie-maternité, dépendance et accidents, mais y non compris les prestations familiales) augmentent au total de 129 millions d'euros ou de 6,0 % par rapport au budget voté 2010.

Cet accroissement traduit avant tout la reprise estimée de la croissance de l'emploi qui s'établit à quelque 1,8 % en moyenne annuelle pour 2010 et 2011.

Les contributions basées sur la masse cotisable, qui constituent les plus importantes contributions de l'Etat (il s'agit des contributions à l'assurance maladie et à l'assurance pension), augmentent ainsi de 109 millions ou de 5,9%.

A cela s'ajoute la croissance des prestations de maternité, soit 25 millions au total, montant renfermant toutefois un élément exceptionnel, à savoir la participation aux frais d'administration et de constitution du fonds de roulement légal minimal au titre tant des prestations de maternité que du congé pour raisons familiales, montant s'élevant à quelque 10 millions.

Un facteur de stabilisation des dépenses de l'Etat est le maintien à 140 millions, prévu par l'article 39 du projet de loi budgétaire, de la participation de l'Etat à l'assurance dépendance, conformément à la disposition prorogée pour 2010 de la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant notamment des mesures spéciales en matière de sécurité sociale.

Les participations de l'Etat au financement de l'assurance accidents enfin, diminuent de près de 5 millions étant donné que le Gouvernement a décidé de supprimer certaines contributions au régime agricole, intégré dans le régime général par la loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accidents, ce alors que la contribution de l'Etat - employeur se trouve sensiblement relevée, non seulement par la fixation d'un taux de cotisation uniforme pour tous les employeurs, mais déjà suite à l'entrée en vigueur de la réforme précitée.

Rappelons en effet que cette loi a remplacé la prise en charge directe par l'Etat des prestations servies à ses agents par une cotisation basée sur les traitements cotisables, l'effet global de cette réforme combinée à l'uniformisation du taux de cotisation étant un accroissement de la contribution de l'Etat-employeur de 21 millions d'euros.

L'accroissement de l'emploi impacte également favorablement le **solde de financement de la sécurité sociale**. L'excédent de ce dernier s'établit prévisiblement à 1,9 % par rapport au PIB en 2010 et à 2,1 % en 2011.

Cet excédent résulte essentiellement de l'excédent du régime général d'assurance pension. L'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance maladie devrait améliorer davantage ce solde de près de 0,2 point de pourcent du PIB.

c) Les efforts dans l'intérêt du logement

Au total les crédits dans l'intérêt du logement augmentent de 3,5 millions ou de 3,2 % entre 2010 et 2011.

En outre, conformément à la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009, un premier crédit est prévu pour la mise en place d'une allocation de logement et de loyer permettant de soutenir financièrement et temporairement les locataires et les propriétaires victimes d'un cas de force majeure ou d'un fait grave (p. ex. chômage indemnisé).

Au vu de la progression dynamique de la population constatée au cours des années passées, le crédit destiné au versement des aides allouées au titre du pacte logement est porté de 13 millions à 26 millions en 2011.

d) La poursuite de la modernisation des infrastructures publiques

Pour ce qui est de l'évolution des dépenses d'investissements de l'Administration centrale, il convient de relever tout d'abord que le Gouvernement poursuivra en 2011 ses efforts en vue de la modernisation des **infrastructures publiques**.

Le tableau ci-après illustre l'évolution prévisible des dépenses d'investissements directs de l'Administration centrale.

	2008 Compte	2009 Compte	2010 Budget	2011 Prévisions
1) Crédits budgétaires	186,6	159,3	191,7	163,5
2) Fonds d'investissements de l'Etat	517,6	484,0	735,9	635,1
3) Etablissements publics	44,4	88,7	159,0	137,8
4) Autres (services de l'Etat à gestion séparée) ..	9,4	10,2	23,7	20,3
5) Cessions de biens d'investissements	-5,1	-7,0	-2,9	-12,8
6) Total des investissements	752,9	735,3	1.107,3	944,0
Variation en %	-	-2,3%	50,6%	-14,7%
Investissements en % du PIB ..	1,90%	1,93%	2,78%	2,26%

Note : Les montants de ce tableau sont indiqués en millions d'euros

Rappelons dans ce contexte qu'au titre de la période 2008-2010, le Gouvernement avait décidé la mise en œuvre d'une politique contre-cyclique qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance européen décidé par le Conseil européen de décembre 2008.

Au-delà de cette période et ce en conformité avec les conclusions du Conseil Ecofin et du Conseil européen de décembre 2009, la consolidation budgétaire commencera en 2011 au plus tard. Elle s'articulera autour d'un programme d'assainissement des finances publiques ambitieux et crédible.

En relation avec les engagements pris au niveau européen, l'ambition du programme d'assainissement budgétaire se traduit par la détermination du Gouvernement d'atteindre un solde budgétaire équilibré de l'Administration publique en 2014.

Cet effort de consolidation des finances publiques a nécessité la réalisation d'économies substantielles par rapport au programme d'investissement qui se trouve à la base du programme pluriannuel des dépenses en capital, arrêté en octobre 2009 pour la période 2009-2013.

En vue de pouvoir réaliser l'objectif du rétablissement de l'équilibre financier de l'Administration publique au plus tard en 2014, le Gouvernement a pris la décision de freiner l'évolution de la masse globale de l'effort d'investissement au cours de la période 2011 à 2014, sans pour autant mettre en cause la réalisation des projets prioritaires.

Par rapport à ce programme pluriannuel, les prévisions des dépenses ont été réduites d'un montant total de 360 millions, au titre de l'exercice 2011. Toutefois, afin de soutenir l'économie et notamment le secteur de la construction et de l'artisanat, le Gouvernement a décidé de maintenir les dépenses d'investissements à un niveau supérieur à celui de 2009.

Pour ce qui est de l'évolution des dépenses d'investissements dans le domaine de la création d'infrastructures publiques à réaliser par le biais des fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, d'entretien et de rénovation relevant du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, le total des dépenses atteindra le montant de 548 millions d'euros en 2011 par rapport à 632 millions d'euros en 2010.

Principaux fonds d'investissements	2008 Compte	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
- Administratif	75,1	74,9	134,0	113,1
- Scolaire.....	111,8	71,2	77,4	60,0
- Entretien/Rénovation.....	22,0	32,3	56,7	31,7
- Loi de Garantie.....	76,2	37,3	71,7	65,0
- Fonds des routes	66,8	80,1	111,9	100,1
- Fonds du Rail	149,7	172,4	180,4	178,0
Total général.....	501,7	468,2	632,2	548,1
Variation en %	-	-7,16%	+25,95%	-13,3%

Note : Les montants de ce tableau sont indiqués en millions d'euros

A relever en particulier que les dépenses du Fonds des routes restent élevées suite notamment au transfert des dépenses pour le financement des travaux d'entretien constructif de la voirie normale du budget proprement dit vers le fonds, ainsi qu'à l'avancement du chantier de la phase 2 de la liaison Micheville. Les dépenses d'investissements à charge du Fonds pour la loi de garantie ont principalement trait aux dépenses en relation avec la construction de la deuxième Ecole européenne. Les projets marquants financés par le biais du Fonds des investissements publics administratifs sont le Centre de conférences Kirchberg ainsi que le nouveau Laboratoire national de Santé à Dudelange.

Si l'on ajoute aux investissements précités les participations financières de l'Etat aux projets d'autres entités (entreprises, communes, associations, etc.) le total des investissements directs et indirects programmés se présente comme suit :

	2008 Compte	2009 Compte	2010 Budget	2011 Prévisions
Investissements directs (Formation de capital)...	752,9	735,3	1.107,3	944,0
Investissements indirects (transferts en capital)	<u>566,9</u>	<u>674,1</u>	<u>767,2</u>	<u>744,7</u>
Total	1.319,8	1.409,4	1.874,5	1.688,2
En % du PIB	3,33%	3,70%	4,71%	4,06%

Soucieux de soutenir l'économie dans une phase de croissance modeste, le Gouvernement a décidé de maintenir les dépenses d'investissements à un niveau plus élevé que prévu initialement (+175 millions par rapport à 2009).

e) Les efforts en faveur du transport public

Dans le domaine de la politique de développement du transport public, le Gouvernement poursuivra ses actions en faveur d'une **politique des transports** intégrée qui sera axée sur une amélioration de l'offre.

A cet effet, le projet de budget pour 2011 prévoit d'améliorer encore l'offre en transports ferroviaires (à savoir le service public et la gestion courante de l'infrastructure ferroviaire) et en transports routiers par une progression des crédits de 4,64% par rapport à 2010.

Afin d'atteindre à l'horizon 2020 l'objectif d'un partage modal d'au moins 25% en faveur des transports en commun, la réalisation des investissements dans l'infrastructure sera poursuivie en 2011, dont notamment la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg, le raccordement de Belval Plaza et de Belval-Lycée et l'adaptation de la tête Nord de la Gare de Luxembourg.

f) L'engagement en faveur de l'aide publique au développement

La déclaration gouvernementale prévoit que le Gouvernement maintiendra l'effort quantitatif de **l'Aide publique au développement** (APD) en pourcentage du revenu national brut (1 % du RNB dans les années à venir) et en volume, ce par référence au niveau atteint en 2009.

En conformité avec cet engagement le projet de budget pour 2011 prévoit une enveloppe totale de 297,85 millions pour l'Aide publique au développement ou de 1,026 % du Revenu national brut (RNB).

g) Les efforts en faveur de l'innovation et de la recherche

Dans le **domaine de la recherche**, le Gouvernement a pris au cours des années 2007-2009 l'initiative d'améliorer le pilotage du système national de la recherche et de l'innovation par la mise en œuvre d'un ensemble de recommandations de l'OCDE, à savoir :

- la conclusion de contrats de performance pluriannuels entre l'Etat et les organismes de recherche publics qui viendront à échéance pour la première fois en 2010 ;
- la concentration de l'effort de la recherche publique sur un nombre limité de domaines clé tels que précisés par le programme CORE du Fonds national de la recherche ;
- la mise en place du « Comité supérieur de la Recherche et de l'Innovation », organe consultatif de haut niveau.

Au courant de l'année 2011, l'action du Gouvernement continuera à optimiser le dispositif de recherche et de développement technologique, dans la ligne de conduite du Plan national pour l'Innovation et le Plein Emploi ainsi que du programme gouvernemental 2009-2014.

Dans cette optique, le Gouvernement établira jusqu'à la fin de l'année 2010, en concertation avec les acteurs concernés, les conventions de mise en œuvre des activités de recherche publiques pour les années 2011-2013.

Ainsi, l'initiative de partenariat stratégique avec trois instituts de recherche américains, mise en œuvre à partir de 2008 dans le cadre du Plan d'action « Technologies de la santé » et visant à créer à terme dans le

pays un pôle de compétences de niveau international dans le domaine du diagnostic moléculaire et dans laquelle le Gouvernement investira quelque 140 millions d'euros sur la période 2008-2013, se poursuivra.

Il en est de même pour la mise en œuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales, dont l'objectif sera notamment de consolider et mettre en valeur les compétences existantes au Grand-Duché dans le domaine des médias et des services de communication électronique.

En vue de contribuer au développement des ressources humaines de provenance intérieure et afin d'attirer et de retenir les ressources humaines indispensables pour le développement de la RDI au Luxembourg, il importe de développer un environnement propice à l'essor de l'emploi scientifique et technologique. A cet égard, le Gouvernement continuera ses efforts de promotion s'inscrivant dans l'esprit de la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs, élaborés par la Commission européenne.

Par ailleurs, la dotation allouée par l'Etat à l'Université du Luxembourg s'établira en 2011 à 87.600.000 euros, en progression de 21,67% par rapport au montant qui lui a été alloué en 2010.

h) La réalisation des objectifs dans le domaine de la protection de l'environnement

Dans ce contexte, il convient d'insister sur le fait que les **objectifs environnementaux** qui ont été arrêtés dans le cadre des accords de Kyoto continuent à être un défi important pour les finances publiques. C'est ainsi que le Fonds pour le financement des mécanismes de Kyoto prévoit un accroissement du total de ses dépenses de quelque 31,1 millions en 2009 à 127,2 millions en 2011.

Par ailleurs, il est prévu de donner une nouvelle orientation au Fonds des mécanismes de Kyoto en l'appelant à l'avenir "Fonds climat et énergie" et en y intégrant un volet "Energie".

Le volet énergétique sera axé essentiellement sur des actions nationales et internationales dans les domaines de la promotion des énergies renouvelables. Les moyens d'action nouveaux tiendront compte d'un côté de la directive communautaire en la matière et d'un autre côté du souci de compétitivité de l'économie nationale. Ainsi une intervention dans le mécanisme de compensation 'électricité' est envisagée.

Les moyens budgétaires prévus pour ces nouvelles actions sont de 15 millions en 2011.

i) Les interventions du Fonds pour l'emploi

Le niveau élevé du chômage qui semble persister, ainsi que les nombreuses mesures en faveur de l'emploi (chômage partiel, initiatives pour l'emploi, etc.) entraînent en 2011 quelque 557 millions d'euros de dépenses alors que les dépenses de ce fonds spécial n'ont jusqu'en 2008 jamais dépassé 384 millions d'euros.

Pour l'essentiel, les indemnités de chômage vont avoir un impact financier supplémentaire de quelque 23 millions d'euros par rapport à 2010.

* * *

7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2009

Une analyse même sommaire aboutit rapidement à la conclusion que l'exercice budgétaire 2009 a été fortement marqué par les effets de la crise et par l'engagement du Gouvernement en faveur du redressement économique et en faveur de la protection sociale des citoyens.

Conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat, le compte général de l'Etat enregistre toutes les recettes et toutes les dépenses qui sont effectuées par les Ministères, administrations et autres services de l'Etat au cours du même exercice.

- a) Le budget voté de l'exercice 2009

Le budget voté de l'Etat pour l'exercice 2009, tel qu'il a été arrêté par la loi du 24 décembre 2009 se présentait globalement comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes	9.188,7	88,2	9.276,9
Dépenses.....	8.327,1	936,6	9.263,7
Excédents	+861,6	-848,4	+13,2

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Le budget de l'exercice 2009 a été modifié par la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique.

Compte tenu de cette modification, **le budget définitif de l'exercice 2009** s'est présenté comme suit :

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes	9.188,7	88,2	9.276,9
Dépenses.....	8.327,1	937,6	9.264,7
Excédents	+861,6	-849,4	+12,2

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

- b) Le compte de l'exercice 2009

Ainsi qu'il ressort du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2009, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 1^{er} juillet 2010, le compte de cet exercice se présente globalement comme suit par rapport au budget voté pour le même exercice.

	Budget voté 2009	Compte général 2009	Plus- ou moins- values	Variation en %
Budget courant				
Recettes.....	9.188,7	8.812,8	-375,9	-4,1%
Dépenses.....	8.327,1	8.566,0	238,9	+2,9%
Excédents.....	+861,6	+246,8	-614,8	-
Budget en capital				
Recettes	88,2	86,0	-2,2	-2,5%
Dépenses.....	936,6	1.118,3	+181,7	+19,4%
Excédents.....	-848,4	-1.032,3	-183,9	-
Budget total				
Recettes.....	9.276,9	8.898,8	-378,1	-4,1%
Dépenses	9.263,7	9.684,3	+420,6	+4,5%
Excédents.....	+13,2	-785,5	-798,7	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort de ce tableau que l'exercice 2009 a été clôturé avec un excédent net de dépenses d'un montant de 785,5 millions d'euros, alors que le budget voté renseignait un excédent de recettes de 13,2 millions d'euros.

Cette détérioration des conditions d'équilibre du solde de l'Etat central doit être analysé à la lumière de la récession qui a frappé les économies en 2009 et qui est plus amplement décrite dans le cadre des parties A et B du présent exposé introductif.

Le budget des recettes

C'est pour ces raisons que les recettes qui sont étroitement liées au cycle économique ont enregistré des moins-values très importantes. Ainsi, à la lecture du tableau ci-après, on constate des moins-values de

330,2 millions d'euros et de 171,3 millions d'euros respectivement au niveau de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe d'abonnement.

Article	Libellé	Budget 2009	Compte 2009	Variation
64.0.37.010	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	395,0	478,8	+83,8
64.0.37.011	Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.955,0	1.995,7	+40,7
64.0.37.020	Impôt retenu sur les revenus de capitaux	250,0	260,7	+10,7
64.0.37.021	Impôt sur la fortune	140,0	210,9	+70,9
64.0.37.026	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	75,0	54,6	-20,4
64.5.36.010	Part dans les recettes communes de l'UEBL en matière de droits de douane et d'accise	980,0	953,8	-26,2
64.5.36.012	Droits d'accise autonomes sur les cigarettes	90,0	65,1	-24,9
64.5.36.021	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	5,0	19,7	+14,7
64.6.36.000	Taxe sur la valeur ajoutée	2.216,5	1.886,3	-330,2
64.6.36.030	Droits d'hypothèques	31,0	18,9	-12,1
64.6.36.032	Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	650,0	478,7	-171,3
64.6.36.050	Droits d'enregistrement	170,0	106,6	-63,4
65.7.26.010	Intérêts de fonds en dépôt	65,0	42,1	-22,9
	Autres	2.254,4	2.327,0	+72,6
	Total	9.276,9	8.898,9	-378,1

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Du côté des recettes, le compte général affiche donc des moins-values de recettes d'un montant total de 378,1 millions ou de 4,1% par rapport au budget voté pour cet exercice.

L'ampleur des moins-values de recettes de l'exercice 2009 s'explique par les répercussions de la dégradation de l'activité économique qui s'est engagée dans une tendance nettement baissière à partir du deuxième trimestre de l'année 2008 (voir les commentaires ci-avant).

Dans cette perspective il convient de relever plus particulièrement les moins-values très substantielles enregistrées au niveau de la T.V.A. et de la taxe d'abonnement sur les titres de sociétés.

L'exécution du budget des dépenses

Le tableau ci-après présente les principales plus- ou moins-values de dépenses qui ont été comptabilisées au titre du budget de l'Etat de l'exercice 2009:

Article	Libellé	Budget voté 2009	Compte 2009	Variation
	Budget courant			
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux institutions internationales	4,6	9,8	+5,2
05.0.12.100	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires	15,5	22,7	+7,2
09.1.93.000	Alimentation du Fonds communal de dotation financière	377,6	389,6	+12,0
11.3.32.010	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue	20,0	28,0	+10,0
12.1.31.040	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches non conventionnées dans le cadre du chèque-service	8,0	16,0	+8,0
12.4.34.010	Versement au fonds national de solidarité destinée à couvrir le revenu minimum garanti	90,6	105,7	+15,1
12.4.34.014	Versement au fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère	16,9	29,3	+12,6
12.5.42.007	Participation de l'Etat au financ. des allocations familiales	181,0	230,3	+50,0

Article	Libellé	Budget voté 2009	Compte 2009	Variation
12.5.42.008	Prise en charge par l'Etat des indemn. pour le congé parental ..	240,6	246,7	+6,1
16.4.93.001	Dotation du Fonds pour l'emploi	50,0	157,1	+107,1
17.5.42.000	Participation de l'Etat aux frais de prestations de maternité :			
	prestations en espèces.....	96,1	105,9	+9,8
17.5.42.001	Participation aux frais des prestations de maternité:			
	prestations en nature	37,0	42,3	+15,3
23.2.31.020	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L.	126,8	134,6	+7,8
23.2.31.040	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées..	<u>100,0</u>	<u>110,2</u>	<u>+10,2</u>
	Sous-total	1.364,7	1.628,2	+263,5
	<u>Budget en capital</u>			
30.8.51.050	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications	0,0	30,0	+30,0
32.0.93.000	Alimentation du fonds pour les monuments historiques.....	10,0	20,0	+10,0
35.0.81.035	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	0,0	117,6	+117,6
40.5.64.000	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement	6,0	18,2	+12,2
50.5.51.001	Participation aux dépenses d'investissement du GIE « Expo Shanghai 2010 »	2,0	7,0	+5,0
51.2.63.007	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	14,0	44,1	+30,1
52.3.72.023	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués	1,6	7,8	+6,2
52.5.93.004	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation	<u>55,0</u>	<u>65,0</u>	<u>+10,0</u>
	Sous-total	88,6	309,7	221,1
Divers	Autres plus-ou moins-values	-	-	-64,0
	Total	9.263,7	9.684,3	+420,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, le montant net des plus-values de dépenses (420,6 millions) comprend également les dotations suivantes qui ont été liquidées en cours d'année au profit de différents fonds spéciaux de l'Etat:

- Fonds communal de dotation financière	+ 12,0 millions
- Fonds pour l'emploi.....	+ 107,1 millions
- Fonds pour les monuments historiques	+ 10,0 millions
- Fonds d'entretien et de rénovation.....	+ 10,0 millions
Total	+ 139,1 millions

Pour les raisons plus amplement commentées ci-après les dépenses additionnelles de l'exercice 2009 ont pour l'essentiel été dictées par des facteurs qui échappent à l'emprise du Gouvernement. Le second facteur qui se trouve à l'origine d'une partie très importante des dépenses additionnelles de l'exercice 2009 réside dans les mesures volontaristes mises en œuvre par le Gouvernement pour stabiliser l'économie luxembourgeoise et pour protéger la population contre les conséquences sociales de la crise.

C'est ainsi notamment que la dotation supplémentaire d'un montant de 12,0 millions qui a été liquidée au profit du **Fonds communal de dotation financière** conformément à l'article 32 de la loi budgétaire pour 2008 est la conséquence directe des recettes supplémentaires qui ont été perçues au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Pour ce qui est de la deuxième origine des dépenses additionnelles, il convient de signaler notamment que les ressources additionnelles d'un montant total de 107,1 millions qui ont été liquidées au profit du **Fonds pour l'emploi** ont permis de financer les dépenses supplémentaires résultant de l'accroissement tant du chômage complet que du chômage partiel à la suite de la détérioration de la situation économique à partir du dernier trimestre de l'année 2008.

Pour ce qui est du versement d'une dotation additionnelle de 10 millions au profit du **Fonds pour les monuments historiques** et du **Fonds de rénovation des bâtiments de l'Etat**, il convient de faire

remarquer que ces ressources supplémentaires ont été destinées à soutenir l'activité des entreprises dans le cadre du plan de relance conjoncturelle.

A côté de ces dotations supplémentaires au profit de certains fonds spéciaux, il convient encore de fournir brièvement quelques explications au sujet des **dépassements de crédits** les plus importants qui figurent au tableau ci-avant.

C'est ainsi que le dépassement de 10,0 millions à charge de l'article **11.3.32.010** est le résultat de l'augmentation du nombre de dossiers qui ont été présentés par les entreprises afin de bénéficier du régime d'aide instauré par la loi du 19 novembre 2008 sur la formation professionnelle continue.

Le dépassement d'un montant de 15,1 millions qui est renseigné dans le tableau ci-avant au titre de l'article **12.4.34.010** est, de son côté, imputable à l'accroissement sensiblement plus rapide que prévu du nombre des bénéficiaires du RMG et du montant moyen payé par ménage.

Pour la même raison, le crédit de l'article **12.4.34.014** a été dépassé globalement d'un montant de 12,6 millions.

Il résulte également du relevé ci-avant que le crédit de l'article **30.8.51.050** a été dépassé d'un montant de 30 millions. Ce dépassement qui découle de la loi modifiée du 22 décembre 2006 sur la construction d'autoroutes de l'information a permis de mettre à la disposition de la société Luxconnect S.A. les ressources nécessaires dans l'intérêt du financement des investissements en vue de la création des centres d'accès à l'internet.

Ainsi qu'il a déjà plus amplement été expliqué ci-avant, l'article **35.0.81.035** a été dépassé d'un montant de 117,6 millions dans l'intérêt de la liquidation du solde de la participation de l'Etat dans la restructuration du secteur financier et bancaire au Luxembourg.

En application de la loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé, le dépassement de l'article **40.5.64.000** a permis au Ministère de l'Education nationale de liquider sa participation aux dépenses d'investissements effectuées par ces établissements en vue de l'amélioration de l'offre dans le domaine des infrastructures scolaires.

Pour ce qui est du dépassement de 9,8 millions du crédit de l'article **17.5.42.000** il s'impose de relever que les prestations en espèces se sont accrues sensiblement plus rapide que prévu sous l'effet de l'accroissement du nombre de bénéficiaires de respectivement +8,9% (indemnités normales) et + 7,7% (dispenses pour femmes enceintes); pour ces dernières le nombre de mois de dispense a en outre fortement augmenté.

Pour ce qui est du dépassement de 15,3 millions du crédit de l'article **17.5.42.001** il convient de noter qu'un premier facteur de dépassement résulte du fait que le solde des dépenses de l'exercice 2008, de l'ordre de 4,4 millions, a été imputé à charge du budget de l'exercice 2009. Le solde de cette participation qui fluctue fortement d'une année à l'autre est normalement imputé à charge du budget de l'exercice suivant.

Un second facteur de dépassement a été constitué par l'accroissement sensible des factures à payer à l'étranger.

Pour ce qui est du dépassement de crédit d'un montant de 5 millions qui a été liquidé au profit du GIE « **Expo Shanghai 2010** » il s'impose de relever que la loi du 19 décembre 2008 relative à la construction d'un pavillon luxembourgeois a arrêté une enveloppe maximale de 8.920.000 euros et que le versement du montant précité découle de l'avancement plus rapide que prévu des travaux d'investissement.

Il ressort également de ce tableau qu'en 2009, un dépassement de crédit d'un montant global de 6,2 millions a été liquidé à l'endroit de l'article **52.3.72.023** dans l'intérêt de l'installation de différentes constructions modulaires au profit notamment du Lycée technique de Bonnevoie, de l'Ecole européenne, de l'Athénée et de l'Administration de l'emploi à Belval.

8) Les prévisions au sujet de l'exécution du budget de l'Etat de l'exercice 2010

Le tableau ci-après compare les prévisions de recettes qui figurent au budget voté de l'exercice 2010 avec les prévisions actuelles.

	2009 Compte	2010		Variation*	
		Budget	Prévisions	en mio.	en %
Dépenses totales.	11 478,0	12 298,3	12 504,1	+205,8	+1,7%
1. Consommation Intermédiaire.	867,8	927,7	912,6	-15,1	-1,6%
2. Formation de capital.	735,3	1 107,3	1 030,0	-77,3	-7,0%
3. Rémunération des salariés.	2 257,4	2 371,1	2 421,3	+50,2	+2,1%
4. Subventions.	579,7	632,9	642,1	+9,2	+1,5%
5. Revenus de la propriété.	130,9	183	226,4	+43,4	+23,7%
6. Prestations sociales autres qu'en nature.	978,7	998,8	1 014,1	+15,3	+1,5%
7. Prestations sociales en nature.	81,1	67,4	86,1	+18,7	+27,7%
8. Autres transferts courants.	5 161,4	5 244,7	5 383,9	+139,2	+2,7%
9. Transferts en capital.	674,1	767,2	784,9	+17,7	+2,3%
10. Corrections sur actifs non financiers. .	11,6	-1,8	2,8	+4,6	-255,6%
Recettes totales.	10 476,1	10 036,8	10 854,8	+818,0	+8,2%
11. Impôts sur la production.	4 417,0	4 445,1	4 649,7	+204,6	+4,6%
12. Impôts courants sur le revenu.	4 699,4	4 359,8	4 782,0	+422,2	+9,7%
13. Autres recettes.	1 359,7	1 232,0	1 423,1	+191,1	+15,5%
Besoin de financement.	-1 001,9	-2 261,4	-1 649,3	+612,1	-

Notes: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

-* Variation par rapport au budget de 2010 des prévisions de 2010.

D'emblée, il importe d'insister sur le fait que l'analyse des résultats des 9 premiers mois de l'année ne permet pas de tirer des conclusions définitives au sujet de l'exécution du budget de l'exercice en cours.

Les recettes et les dépenses budgétaires ne se répartissent en effet pas régulièrement sur l'ensemble de la période budgétaire qui s'étend du 1^{er} janvier 2010 au 30 avril 2011, date limite pour le paiement des dépenses à charge de l'exercice 2010.

Ceci étant, pour ce qui est tout d'abord de **l'exécution du budget des dépenses**, il échet de constater qu'à la fin du mois d'août 2010, les dépenses totales s'élevaient à 6,7 milliards d'euros et représentaient 68% du total des dépenses figurant au budget voté de 2010.

Une analyse plus détaillée du total de ces dépenses indique que les transferts de revenus à la sécurité sociale et les participations de l'Etat pour le financement de prestations familiales se sont chiffrés au total à 2,5 milliards fin août 2010 et constituent un des postes de dépenses le plus important. Pour l'ensemble de la période sous revue, les transferts à la sécurité sociale représentent 76,1 % du montant correspondant inscrit au budget voté de 2010.

Le second poste de dépenses le plus important est constitué par les dotations au profit des fonds spéciaux dont le total a atteint le montant de 1,3 milliards à la fin du mois d'août ce qui représente 72 % de l'ensemble des dotations prévues au budget voté. Le montant total de ces dotations dépasse donc de quelque 5% ou de quelque 100 millions le montant qui aurait été liquidé au profit de ces fonds spéciaux en cas de liquidation, pour chaque fonds spécial, d'un montant mensuel égal à 1/12 du budget voté.

Pour ce qui est de **l'exécution du budget des recettes** à la fin du mois d'août 2010, il y a lieu de relever que le montant total des recettes qui ont été encaissées au cours des 8 premiers mois de l'exercice 2010 s'est élevé à 6,1 milliards et représente quelque 72% du total du budget voté de ce même exercice.

Les encaissements les plus significatifs se présentaient comme suit à la fin du 1^{er} semestre de l'année en cours:

Libellé	Budget voté 2010	Situation fin août			
		2009	2010	Variation 2009-2010	% encaissé
Impôt sur le revenu des collectivités.....	1.200,0	843,3	875,7	+3,8%	73%
Impôt sur le revenu des personnes physiques	450,0	258,4	287,0	+11,1%	64%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	2.055,0	1.364,5	1.427,2	+4,6%	69%
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	200,0	193,4	182,0	-5,9%	91%
Impôt sur la fortune	150,0	132,2	125,1	-5,4%	83%
Recettes communes UEBL: accises.....	940,0	624,7	632,5	+1,3%	67%
Droits d'accises autonomes: huiles minérales	130,0	82,7	93,0	+12,5%	72%
Taxe sur la valeur ajoutée	1.900,4	1.254,4	1.341,0	+6,9%	71%
Taxe d'abonnement	550,0	339,7	431,4	+27,0%	78%
Droits d'enregistrement.....	100,0	66,7	68,5	+2,7%	69%
Autres recettes	793,4	598,4	620,8	37,7%	78%
Total des recettes courantes et en capital	8.468,8	5.758,4	6.084,2	+5,7%	72%

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros; les recettes d'emprunts ne sont pas comprises

Dans l'analyse des recettes totales, il faut relever que l'emprunt d'un montant total net (hors frais) de 1.998 millions qui a été émis en juin 2010 est compris pour un montant de 1.598 millions dans les chiffres des recettes en capital. Un montant de 200 millions a été affecté directement au financement des dépenses du Fonds du rail et du Fonds des routes.

Si l'on fait abstraction de ces recettes d'emprunts, le total des recettes nettes présente une progression de 5,7% par rapport au 7 premiers mois de 2009.

* * *

9) L'évolution structurelle de la dette publique

D'après l'article 104.2 du Traité sur l'Union européenne et le protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs qui est annexé au Traité, le rapport entre la dette publique des administrations publiques luxembourgeoise et le PIB doit se situer en dessous de la valeur de référence de 60%.

Ainsi qu'il est plus amplement décrit au nouveau volume III du présent exposé introductif, la dette de l'Administration publique, au sens de Maastricht, désigne la dette consolidée de l'Etat central, tel que défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat central ainsi que la dette des administrations communales et des organismes de sécurité sociale.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution de la dette publique, au cours de la période 2006 à 2010 :

- En millions

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Administration publique ...	1.837,5	2.256,9	2.502,0	5.394,9	5.527,2	7.662,1
Administration centrale	1.042,9	1.432,5	1.675,1	4.535,5	4.658,8	6.728,1
Administrations locales	794,5	833,4	827,0	859,4	868,4	934,1
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-

- En % du PIB

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Administration publique ...	6,1%	6,7%	6,7%	13,6%	14,5%	19,2%
Administration centrale	3,4%	4,2%	4,5%	11,4%	12,2%	16,9%
Administrations locales	2,6%	2,5%	2,2%	2,2%	2,3%	2,3%
Sécurité sociale.....	-	-	-	-	-	-

Il ressort de ce tableau que la dette publique du Luxembourg se situe nettement en dessous de la valeur limite de 60% du PIB et est la plus faible de l'Union européenne.

Si l'on ne tient pas compte des emprunts qui ont été émis en vue de la stabilisation du secteur financier, l'évolution prévisible de la dette de l'Administration publique se présente comme suit:

- En millions

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Administration publique ...	1.837,5	2.256,9	2.502,0	3.394,9	3.527,2	5.662,1
Administration centrale	1.042,9	1.432,5	1.675,1	2.535,5	2.658,8	4.728,1
Administrations locales	794,5	833,4	827,0	859,4	868,4	934,1
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-

- En % du PIB

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Administration publique ...	6,1%	6,7%	6,7%	8,6%	9,3%	14,2%
Administration centrale	3,4%	4,2%	4,5%	6,4%	7,0%	11,9%
Administrations locales	2,6%	2,5%	2,2%	2,2%	2,3%	2,3%
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-

Pour 2011, une autorisation d'emprunts de 500 millions est prévue dont 100 millions sont destinés au Fonds du rail et 100 millions au Fonds des routes.

Relevons également que dans le cadre de contrats de location-vente, l'Etat a accordé des garanties financières à des promoteurs immobiliers en vue de la construction de certains immeubles présentant un intérêt public (loi de garantie). Conformément à la décision d'Eurostat sur le traitement statistique des partenariats entre le secteur privé et le secteur public ces transactions sont enregistrées comme des prêts imputés dans les comptes de l'Administration publique.

La dette de l'Administration centrale comprend également les signes monétaires émis par le Trésor, les bons du Trésor et les emprunts émis par l'Etat. Les bons du Trésor émis par l'Etat ne correspondent pas à des fonds récoltés par l'Etat et remboursables. Ils documentent des engagements pluriannuels vis-à-vis d'institutions financières internationales (BASD, FAsD, BERD, FIDA, GEF, IDA, MIGA, Fonds "Kyoto"). Ces bons ne portent pas intérêts et ils sont payés au fur et à mesure où ils deviennent exigibles.

La dette du secteur communal luxembourgeois reste peu élevée par rapport au PIB. Les communes ne peuvent en effet recourir au crédit que pour financer des dépenses extraordinaires si aucun autre financement n'est ni possible, ni économique, et si le remboursement régulier des annuités est assuré. La loi limite étroitement les possibilités pour les syndicats de communes de recourir à l'emprunt.

C. L'évolution du budget des recettes

1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisible du total des recettes de l'Administration centrale entre 2009 et 2011:

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Prévisions	Variation 2011/2010
Recettes totales	10.476,1	10.036,8	11.338,8	+13,0%
Production marchande	141,9	101,1	138,4	+36,9%
Production non-marchande	209,7	207,8	178,2	-14,2%
Impôts sur la production et les importations	4.417,0	4.445,1	4.950,7	+11,4%
Revenus de la propriété	280,2	183,3	203,5	+11,0%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.....	4.699,4	4.359,8	5.067,0	+16,2%
Cotisations sociales	421,0	456,3	486,5	+6,6%
Autres transferts courants	222,3	210,4	232,9	+10,7%
Transferts en capital à recevoir	84,6	73,0	81,6	+11,8%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Au vu des chiffres il importe de noter que la catégorie des recettes de l'administration centrale regroupe en plus des recettes qui sont comptabilisées au budget de l'Etat, tel qu'il est établi d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat, les recettes suivantes:

- les recettes propres des fonds spéciaux budgétaires,
- les recettes propres des établissements publics qui font partie du périmètre de l'Administration centrale,
- les recettes propres des services de l'Etat à gestion séparée.

Il ressort de ce tableau que le total des recettes provenant des impôts sur la production et sur les importations - principalement les recettes d'accises et les recettes TVA - atteindra le montant total de 4.950,7 millions d'euros ce qui correspond à une augmentation de +11% par rapport au budget de 2010.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine diminuent dans une moindre envergure pour atteindre prévisiblement le montant de 5.067,0 millions d'euros en 2011 contre 4.359,8 millions d'euros en 2010. Cette catégorie de recettes comprend notamment l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt retenu sur les traitements et salaires, l'impôt sur les revenus de capitaux, la retenue libératoire sur les intérêts (résidents), l'impôt sur la fortune, etc.

Afin de pouvoir s'exprimer en connaissance de cause au sujet des taux de progression, à première vue très élevés, des prévisions de recettes entre 2010 et 2011, il y a lieu de faire remarquer que les prévisions qui sont inscrites au budget voté de l'exercice 2010 seront prévisiblement dépassées d'un montant de quelque 818 millions ainsi qu'il ressort du tableau suivant:

	2010 Budget	2011 Prévisions	Variation 2011/2010
Recettes totales	10.036,8	10.854,8	+8,2%
Production marchande	101,1	134,8	+33,3%
Production non-marchande	207,8	173,2	-16,7%
Impôts sur la production et les importations	4.445,1	4.649,7	+4,6%
Revenus de la propriété	183,3	376,2	+105,2%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.....	4.359,8	4.782,0	+9,7%
Cotisations sociales	456,3	448,4	-1,7%
Autres transferts courants	210,4	217,7	+3,5%
Transferts en capital à recevoir	73,0	72,8	-0,3%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

En se basant sur les recettes prévisibles de l'exercice 2010, l'évolution des recettes de l'Administration centrale entre 2010 et 2011 se présente comme suit:

	2009 Compte	2010 Prévisions	2011 Prévisions	Variation 2011/2010
Recettes totales	10.476,1	10.854,8	11.338,8	+4,5%
Production marchande	141,9	134,8	138,4	+2,7%
Production non-marchande	209,7	173,2	178,2	+2,9%
Impôts sur la production et les importations	4.417,0	4.649,7	4.950,7	+6,5%
Revenus de la propriété	280,2	376,2	203,5	-45,9%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.....	4.699,4	4.782,0	5.067,0	+6,0%
Cotisations sociales	421,0	448,4	486,5	+8,5%
Autres transferts courants	222,3	217,7	232,9	+7,0%
Transferts en capital à recevoir	84,6	72,8	81,6	+12,1%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort notamment de ce tableau que, comparée aux résultats prévisibles de l'exercice 2010, la progression des différentes catégories d'impôt est sensiblement moins élevée. Ces taux de progression sont également en phase avec les prévisions macroéconomiques qui sont plus amplement décrites dans la partie A du présent exposé introductif.

2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat

Ainsi qu'il ressort de l'article 1 du projet de loi ci-après, le projet de budget des recettes pour l'exercice 2011 se présente comme suit par rapport au compte provisoire de l'exercice 2009 et au budget définitif pour 2010.

	2009 Compte provisoire	2010 Budget définitif	2011 Projet de budget	Variation	
				en milliers	en %
Recettes courantes	8.812.832,4	8.398.711,9	9.547.234,9	+1.148.523	+13,7%
Recettes en capital	86.023,3	70.132,5	78.939,5	+8.807	+12,6%
Recettes totales	8.898.855,7	8.468.844,4	9.626.174,4	+1.157.330	+13,7%

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros.

Les recettes d'emprunts ne sont pas comprises dans les recettes du budget définitif 2010.

Les prévisions de recettes courantes pour l'exercice 2011 se basent sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget et elles tiennent compte des développements conjoncturels pendant l'année en cours ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir.

3) Le regroupement économique des recettes de l'Etat

Le tableau synoptique ci-après fournit le regroupement économique des recettes du compte de l'exercice 2009, du budget voté pour 2010 ainsi que du projet de budget pour 2011.

	Compte provisoire 2009	Budget définitif 2010	Projet de budget 2011
1. Impôts directs	4.643,6	4.319,8	5.030,2
dont:			
Impôt général sur le revenu	4.152,9	3.906,0	4.461,0
Impôt fixé par voie d'assiette	478,8	450,0	530,0
Impôt sur le revenu des collectivités	1.416,8	1.200,0	1.450,0
Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.995,7	2.055,0	2.260,0

	Compte provisoire 2009	Budget définitif 2010	Projet de budget 2011
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	260,7	200,0	220,0
Impôt concernant les contribuables non résidents	1,0	1,0	1,0
Impôt sur la fortune	210,9	150,0	180,0
Impôts de solidarité sur le revenu des collectivités	59,0	50,0	76,3
Impôts de solidarité sur le revenu des personnes physiques	63,4	64,2	125,4
Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	22,8	22,0	22,0
Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	61,0	55,0	45,0
Retenue libératoire nationale sur les intérêts	54,6	60,0	35,0
Contributions de crise	-	-	73,0
Autres impôts directs	18,9	12,6	12,5
2. Impôts indirects	3.737,9	3.789,6	4.200,3
dont:			
Taxe sur les véhicules automoteurs	28,9	27,2	25,0
Part dans les recettes communes de l'U.E.B.L.	953,8	940,0	950,0
Droits d'enregistrement	106,6	100,0	160,0
Droits d'hypothèques	18,9	18,0	30,0
Taxe sur la valeur ajoutée	1.886,3	1.900,4	2.100,3
Taxe sur les assurances	38,3	32,5	38,0
Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	478,7	550,0	630,0
Autres impôts indirects	226,4	221,5	267,0
3. Autres recettes	517,4	359,4	395,7
dont:			
Intérêts de fonds en dépôt	42,1	50,0	50,0
ARCELOR MITTAL: dividende	26,5	20,0	23,8
SES-Global S.A.: dividende	42,6	10,0	10,0
P. et T.: part de l'Etat dans le bénéfice	20,0	20,0	20,0
Droits de timbre	11,7	12,0	11,4
Droits de succession	52,3	47,0	49,0
Autres recettes	322,2	200,4	231,6
Recettes budgétaires	8.898,9	8.468,8	9.626,2

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

4) Le produit présumé des principaux impôts directs

Les recettes de l'Etat pour l'exercice 2011 ont été fixés en tenant compte de trois facteurs:

- 1) la situation économique caractérisée par une faible reprise;
- 2) les mesures fiscales proposées par le Gouvernement dans le cadre du programme d'assainissement des finances publiques et
- 3) les recettes possibles pour l'exercice 2010.

Le tableau ci-après indique l'évolution prévisible des recettes fiscales entre 2008 et 2010:

	2008	2009	2010	
	Compte	Compte	Budget	Prévis.
1) Contributions directes				
Assiette	400,1	479	450,0	530,0
Collectivités	1.367,8	1.417	1.200,0	1.480,0
Salaires	2.124,2	1.996	2.055,0	2.100,0

	2008	2009	2010	
	Compte	Compte	Budget	Prévis.
Non-résidents	1,0	1,0	1,0	1,0
Capitaux	250,3	261	200,0	220,0
Impôt de solidarité	121,7	122	114,2	129,1
Impôt sur la fortune	168,6	211	150,0	180,0
Autres	182,9	171	168,6	118,5
Recettes totales	4.616,6	4.657	4.338,9	4.758,6
2) Douanes et Accises				
Part dans les recettes communes de l'UEBL	990,7	953,8	940,0	940,0
Taxe sur les véhicules automoteurs	29,5	28,9	27,2	26,4
Droits d'accises autonomes sur les cigarettes	64,2	65,1	60,0	65,0
Droits d'accises autonomes sur certaines huiles minérales	134,2	127,3	130,0	140,0
Autres	18,8	33,0	20,4	22,7
Recettes totales	1.237,4	1208,1	1.177,6	1.194,1
3) Enregistrement et Domaines				
Droits d'enregistrement	223,1	107	100,0	100,0
Taxe sur la valeur ajoutée (montant net)	1.945,3	1.886	1.900,4	1.960,7
Taxe sur les assurances	37,5	38	32,5	32,5
Taxe d'abonnement sur les titres des sociétés.....	615,6	479	550,0	530,0
Droits de succession	52,9	52	47,0	47,0
Autres	146,2	134	115,3	228,6
Recettes totales	3.020,5	2.696	2.745,2	2.898,8
4) Trésorerie de l'Etat				
	324,5	338,1	207,2	394,8
Recettes totales	9.199,0	8.898,9	8.468,8	9.246,3

Notes: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

les recettes d'emprunts ne sont pas comprises dans les recettes totales

D. Le Commentaire du budget des dépenses

00 et 30 - Ministère d'Etat

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc</i>	8.677.848	8.756.638	8.765.308
<i>Section 00.1- Chambre des députés</i>	31.652.438	29.326.157	29.981.899
<i>Section 00.2 - Cour des comptes</i>	3.851.330	3.893.322	3.851.054
<i>Section 00.3 - Conseil d'Etat</i>	2.349.382	2.554.147	2.642.823
<i>Section 00.4 - Gouvernement</i>	33.936.449	31.585.030	30.140.359
<i>Section 00.5 - Conseil économique et social.</i>	1.022.976	961.403	951.056
<i>Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement . .</i>	4.050.093	5.785.614	5.643.154
<i>Section 00.7 - Cultes</i>	22.060.874	22.783.799	24.570.400
<i>Section 00.8 - Médias et communications</i>	17.838.267	18.899.300	18.545.554
<i>Section 00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg . .</i>	-	-	198.197
<i>Total des dépenses courantes</i>	125.439.657	124.545.410	125.289.804
<i>Section 30.3 Conseil d'Etat</i>	16.224	6.000	42.000
<i>Section 30.4 Gouvernement</i>	362.430	186.000	132.200
<i>Section 30.5 Conseil économique et social.</i>	8.910	24.000	4.000
<i>Section 30.6 Centre de Communications du Gouvernement . .</i>	1.229.296	2.108.365	1.511.300
<i>Section 30.7 Cultes</i>	50.000	67.000	36.500
<i>Section 30.8 Médias et communications</i>	30.105.710	21.700	33.200
<i>Section 30.9 Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg . .</i>	-	-	1.500
<i>Total des dépenses en capital</i>	31.772.570	2.413.065	1.760.700
<i>Total général</i>	157.212.227	126.958.475	127.050.504

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les dépenses du Ministère d'État ont été soumises à une révision approfondie. Des réductions systématiques ont été opérées à l'endroit des principales catégories de dépenses de la rubrique "consommation intermédiaire".

Au niveau de la section 00.4–Gouvernement, le "Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises" (article budgétaire 00.4.12.365) connaîtra une modification du libellé en "Comité à la Simplification Administrative (CSA)". Le crédit sera non limitatif et sans distinction d'exercice.

Pour le Service Information et Presse la mise en place de l'Extranet revêt une grande importance (article 00.4.12.070 "Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels"). Extranet permettra au SIP d'offrir des services modernes et de qualité via cette plate-forme. Elle assurera la réduction de mini-applications et un travail plus efficace.

Lusecnet, le réseau protégé de messagerie électronique du Centre de Communications du Gouvernement (articles 30.6.74.051/30.6.74.060/30.6.74.061) remplacera les communications sécurisées par voie téléphonique par une interconnexion en réseau de type TCP/IP. Il permettra par un moyen unique de communication le transmis à leurs destinataires des messages provenant de l'OTAN et de l'UE. Cette tâche nécessitera des déplacements de techniciens dans toutes les ambassades et représentations du Luxembourg. Le nombre de sites à mettre à jour est estimé à 80.

Au niveau de la section 00.8 – Médias et Communications, l'article 00.8.12.345 connaîtra une progression des crédits affectés à "Luxembourg for ICT" (technologies de l'information et de la communication). Ces investissements dans le futur sont susceptibles de générer des recettes fiscales importantes.

La "Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg" (CCDH) ne figurera plus dans la section 00.4-Gouvernement. Une nouvelle section (00.9) lui sera consacrée ce qui permettra une meilleure mise en évidence des moyens budgétaires mis à la disposition de cet organe essentiel pour la promotion des droits de l'homme au Luxembourg. La nouvelle section comportera les frais de fonctionnement, les indemnités, frais de route et de séjour, frais de bureau, l'exploitation et l'entretien des bâtiments, les loyers, frais d'experts et d'études, frais de publication, frais postaux, frais d'organisation et de participation ainsi que la contribution à des organismes internationaux.

01 et 31 - Ministère des Affaires étrangères

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 01.0 - Dépenses générales</i>	4.366.232	4.539.070	5.395.482
<i>Section 01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger</i>	34.336.213	36.923.436	37.895.090
<i>Section 01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux</i>	15.546.993	11.034.834	11.494.913
<i>Section 01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions</i>	2.833.687	2.772.500	2.670.250
<i>Section 01.4- Immigration</i>	1.202.223	4.184.162	6.233.081
<i>Section 01.5 - Direction de la Défense</i>	22.523.729	23.723.126	22.973.645
<i>Section 01.6 - Défense nationale</i>	66.261.629	68.723.286	71.476.505
<i>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire</i>	249.120.221	254.199.297	237.426.192
<i>Total des dépenses courantes</i>	396.190.927	406.099.711	395.565.158
<i>Section 31.0 - Dépenses générales</i>	173.272	231.600	172.365
<i>Section 31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger</i>	1.092.175	1.067.100	956.300
<i>Section 31.4- Immigration</i>	-	56.000	58.840
<i>Section 31.5 - Direction de la Défense</i>	37.796.166	40.097.000	39.872.840
<i>Section 31.6 - Défense nationale</i>	2.406.889	2.604.500	2.110.127
<i>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire</i>	14.132	46.800	49.550
<i>Total des dépenses en capital</i>	41.482.634	44.103.000	43.220.022
<i>Total général</i>	437.673.561	450.202.711	438.785.180

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Affaires Etrangères et Immigration

Il y a lieu de signaler que le Ministère des Affaires étrangères a respecté la volonté du Gouvernement de réduire de manière significative les frais de fonctionnement courants et de stabiliser les dépenses en capital, tout en veillant à réserver à la politique étrangère l'importance fondamentale qu'elle mérite.

Une augmentation globale des crédits n'a cependant pas pu être évitée, alors que le Ministère des Affaires étrangères devra procéder en 2011 à la reconstitution de son stock de passeports biométriques, de vignettes de légalisations et de visas. Il importe de noter que cette dépense considérable sera compensée par les recettes provenant de la vente des passeports.

Il importe de noter par ailleurs que, tout en respectant les impératifs d'économie, le Ministère des Affaires étrangères mettra en œuvre les initiatives nouvelles ci-dessous :

- Le Gouvernement a décidé d'ouvrir une nouvelle mission diplomatique à Abu Dhabi, capitale des Emirats Arabes Unis. L'objectif principal est la promotion économique et commerciale du Luxembourg,

et en particulier de notre place financière dans la région du Golfe. Deux crédits ont été inscrits à cette fin au projet de budget pour 2011, un premier au chapitre des dépenses courantes et un deuxième au chapitre des dépenses en capital. Etant donné qu'il s'agit d'une mission à vocation principalement financière, économique et commerciale, les frais de première installation tout comme les frais de fonctionnement ultérieurs seront supportés à parts égales entre les ministères des affaires étrangères et celui de l'économie.

- Un article nouveau a été inscrit au projet de budget de 2011 afin de prendre en charge les frais relatifs à la campagne électorale visant à terme pour le Luxembourg une place de membre au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de 2013 et 2014. Cette ligne de crédit, somme toute très modeste, couvrira les frais de bureau, les frais de route, les frais de conférences et tous autres frais en rapport avec cette candidature, à l'exception des frais de personnel.

En outre, le crédit jusqu'alors symbolique pour porter assistance aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger a été augmenté de manière à pouvoir agir rapidement en cas de besoin dans un monde qui change, au lieu de devoir attendre l'aboutissement de la procédure de dépassement de crédit avant d'être en mesure d'assister un citoyen luxembourgeois en détresse.

A noter enfin qu'à cause de l'évolution défavorable de l'Euro face à la grande majorité des devises des pays où le Luxembourg entretient des missions diplomatiques et consulaires, les frais de fonctionnement, des missions situées hors zone EURO, ont dû être adaptés afin de garantir à ces missions les mêmes fonds de roulement que par le passé, diminués évidemment des réductions de 10 % imposées par le Gouvernement.

Le budget en matière d'immigration tient compte de la mise en service des nouveaux locaux du Centre de rétention, projetée pour début de l'année 2011, qui entraînera une augmentation inévitable des crédits relatifs aux frais de fonctionnement du Centre de rétention.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les crédits en relation avec les retours de personnes en séjour irrégulier ont connu une augmentation étant donné qu'ils incluent désormais également les crédits en faveur d'actions de réintégration, imputés auparavant à un autre article budgétaire. Le regroupement de ces crédits permet d'œuvrer davantage vers une approche intégrée en matière de retours avec l'objectif, prévu par le programme gouvernemental, de promouvoir le retour volontaire de personnes en séjour irrégulier.

Défense

Conformément à la déclaration gouvernementale et aux engagements internationaux du Luxembourg, le budget de la Défense prévoit les crédits visant à mieux permettre au Luxembourg de contribuer aux efforts internationaux pour assurer la stabilité et la paix.

Le budget de la Défense porte ainsi les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'armée luxembourgeoise pour lui permettre de répondre à ses missions et notamment dans le cadre de sa réorganisation et du programme d'acquisition.

Il contient aussi les contributions luxembourgeoises aux organisations de sécurité internationales comme l'Alliance atlantique, l'Union européenne ainsi que leurs missions et programmes respectifs.

Les fonds d'équipements militaires ont pour objet de financer les grands projets d'équipements de l'armée. Ces projets s'inscrivent dans la transformation de l'armée pour qu'elle soit mieux outillée en vue de conduire ses missions ainsi que de répondre aux engagements pris par le Gouvernement luxembourgeois dans le cadre des groupements tactiques à l'Union européenne et de la NRF à l'OTAN.

Coopération et Action humanitaire

Conformément au programme gouvernemental 2009-2014 qui prévoit que le Gouvernement « maintiendra l'effort quantitatif de la coopération luxembourgeoise en volume et en pourcentage du revenu national brut (1% du RNB dans les années à venir) », le projet de budget pour l'année 2011 prévoit des crédits substantiels pour la coopération au développement, y compris l'action humanitaire.

Il est prévu que l'aide publique au développement (APD) s'élèvera en 2011 à 297,85 millions d'euros, ce qui correspond au volume de l'aide accordée en 2009. Compte tenu des estimations les plus récentes du STATEC, ce montant devrait représenter environ 1,026% du RNB.

Le ratio APD / RNB est utilisé par les instances internationales comme étalon de mesure de l'intensité de l'effort de coopération. Il importe au Gouvernement de maintenir cet effort à un niveau élevé, alors que la crise économique et financière mondiale et le changement climatique affectent sévèrement les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise en particulier et les pays en développement de façon plus générale. Les crédits prévus sont destinés à financer les projets et programmes mis en œuvre dans les secteurs de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de la coopération avec les ONG, de l'action humanitaire, de l'appui aux programmes et de la sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement.

Si l'essentiel des crédits APD relèvent du budget de la section « Coopération au développement et action humanitaire » du Ministère des Affaires étrangères, des moyens importants sont également prévus dans les budgets d'autres départements ministériels, notamment du Ministère des Finances.

02 et 32 – Ministère de la Culture

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</i>	52.047.323	54.777.030	53.182.428
<i>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</i>	3.264.265	2.215.464	1.968.791
<i>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</i>	9.101.335	9.887.239	9.885.095
<i>Section 02.3 - Bibliothèque nationale</i>	7.196.443	7.385.147	7.947.190
<i>Section 02.4 - Archives nationales</i>	2.049.836	2.442.573	2.512.394
<i>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel</i>	5.564.893	5.508.136	4.684.513
<i>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle</i>	6.873.586	6.982.146	7.060.888
<i>Section 02.7 - Centre national de littérature</i>	1.036.488	990.719	1.158.878
<i>Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical</i>	9.164.751	10.022.494	10.518.375
<i>Section 02.9 - Centre de documentation sur la Forteresse du Luxembourg</i>	255.840	-	-
<i>Total des dépenses courantes</i>	96.554.760	100.210.948	98.918.552
<i>Section 32.0 - Culture: dépenses générales</i>	23.892.264	17.755.830	14.130.978
<i>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux</i>	242.514	14.500	11.500
<i>Section 32.4 - Archives nationales</i>	46.392	-	-
<i>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</i>	19.665	40.000	85.000
<i>Section 32.7 - Centre national de littérature</i>	8.583	-	-
<i>Section 32.8 - Commissariat à l'enseignement musical</i>	6.750	-	-
<i>Total des dépenses en capital</i>	24.216.168	17.810.330	14.227.478
<i>Total général</i>	120.770.928	118.021.278	113.146.030

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les projets décrits ci-dessous sont pluriannuels; les crédits inscrits au budget de l'État 2011 pour le Ministère de la Culture permettront:

1) le fonctionnement des instituts culturels ou instituts ou partenaires associés: Archives nationales; Bibliothèque nationale; Casino, Forum d'art contemporain; Centre national de l'Audiovisuel; Centre national de Littérature; Musée national d'Histoire et d'Art; Musée national d'Histoire naturelle; Service des Sites et Monuments nationaux; Commissariat à l'Enseignement musical; Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster; Fondation Henri Pensis (Orchestre Philharmonique du Luxembourg, OPL); Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie); Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM); Centre de Musiques Amplifiées (Rockhal); Radio socioculturelle 100,7; Institut grand-ducal; Agence luxembourgeoise d'Action culturelle; Institut Pierre Werner; Institut européen des Itinéraires culturels; Institut européen de Chant choral; Espace culturel Grande Région; Carré Rotondes;

2) l'animation socio-culturelle et l'aide à la création; passeport culture pour personnes défavorisées, carte d'accès pour jeunes; manifestations culturelles dans des maisons de retraite, des foyers pour enfants, des maisons d'accueil et des maisons relais; présences d'acteurs culturels dans les écoles; organisation d'assises de la culture;

3) 1. les études pour le nouveau bâtiment pour la Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg;

3) 2. les mises en valeur - étalées sur plusieurs années budgétaires - de la halle des soufflantes à Esch/Belval, du site gallo-romain de Dalheim, du site des Ardoisières de Haut-Martelange, la rénovation du Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, la mise en valeur de l'ancien château d'eau à Dudelange (Expo: "The Bitter Years" d'Edward Steichen); la finition de la crypte archéologique du plateau du Saint-Esprit; la reconstruction partielle et la mise en valeur des annexes du château de Vianden; la mise en valeur du château de Koerich; la consolidation des tours médiévales au plateau du Rham; la finition du Musée 3 Eechelen et de l'itinéraire culturel Vauban;

4) la participation de l'État aux frais de construction ou d'aménagement de certains centres culturels régionaux;

5) les projets pluriannuels comme la mise en route du plan d'archivage numérique et du plan national de numérisation de masse de nos instituts culturels; l'inventorisation du patrimoine bâti du pays avec mise en place d'une banque de données accessible à l'Etat et aux communes; la continuation des travaux sur le grand dictionnaire du Luxembourgeois en 5 langues (Luxembourgeois, Allemand, Français, Anglais, Portugais) sur internet (cf. www.lod.lu);

6) l'accueil d'artistes, d'étudiants, d'enseignants, d'experts et autres acteurs culturels dans le cadre de nos accords culturels bilatéraux; la participation, en tant qu'«ambassadeurs culturels» de nos artistes et acteurs culturels à des manifestations à l'étranger, notamment dans le cadre des missions économiques; la mise en place d'une agence professionnelle de promotion des artistes, notamment des jeunes créateurs; des commandes aux jeunes artistes; la production de films documentaires "Made in Luxembourg"; une formation améliorée des jeunes et éducation aux médias; la création d'une galerie permanente d'art luxembourgeois; l'élaboration de statistiques culturelles.

03 et 33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

	2009	2010	2011
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 03.0 - Enseignement supérieur:- Dépenses générales</i>	30.509.263	25.744.038	62.126.980
<i>Section 03.1 - Université du Luxembourg</i>	75.778.897	95.392.244	110.346.717
<i>Section 03.2 - Recherche et innovation</i>	126.347.863	146.496.307	135.915.656
<i>Total des dépenses courantes</i>	232.636.023	267.632.589	308.389.353
<i>Section 33.0 - Enseignement supérieur:- Dépenses générales</i>	269.473	90.200	185.200
<i>Section 33.2 - Recherche et innovation</i>	5.605	13.500	6.300
<i>Total des dépenses en capital</i>	275.078	103.700	191.500
<i>Total général</i>	232.911.101	267.736.289	308.580.853

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Enseignement supérieur

Le budget des dépenses de la section «Enseignement supérieur» reflète deux développements majeurs:

D'une part, l'extension de l'offre de programmes de formations menant à l'obtention du brevet de technicien supérieur implique une progression de 34% des crédits afférents. Il s'agit de trois nouvelles formations organisées au Lycée Josy Barthel Mamer (BTS « Conducteur de travaux ») ainsi qu'au Lycée technique des Arts et Métiers (BTS « Informatique » ; BTS « Génie technique »).

D'autre part, l'aide financière aux étudiants est élargie. Le nouveau système de l'aide financière pour études supérieures prévoit que les étudiants pourront dorénavant bénéficier d'une aide financière de base de 13.000€, divisée en une partie « bourse » et une partie « prêt » avec charge d'intérêts limitée à 2%. La pondération entre la partie « bourse » et la partie « prêt » se fait en fonction du revenu de l'étudiant, la part respective de la bourse pouvant atteindre au maximum 50% de l'aide financière. Des frais d'inscription peuvent être pris en compte jusqu'à concurrence de 3.700 euros, à ajouter à parts égales aux parts respectives de la bourse et du prêt. Les primes d'encouragement sont supprimées.

Par ailleurs, des bourses pour 10 étudiants québécois désireux de poursuivre leurs études doctorales et postdoctorales au Luxembourg sont prévues. Ces bourses sont attribuées dans le cadre d'un programme d'échange entre le Luxembourg et le Québec permettant en échange à 10 étudiants luxembourgeois de suivre des études de même niveau au Québec.

La participation financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public « Université du Luxembourg » s'inscrit dans le cadre du « contrat d'établissement pluriannuel 2010 - 2013 » conclu entre l'Etat et l'Université du Luxembourg en date du 28 janvier 2010.

Recherche et Innovation

Forte des acquis des années 2007-2010 qui ont vu la mise en place d'un certain nombre d'instruments et d'outils de gouvernance recommandés en conclusion d'une étude-évaluation portant sur le système national de la recherche et de l'innovation, confiée en 2005 à l'OCDE, l'action du Gouvernement continuera à viser l'essor du dispositif de recherche et de développement technologique, dans la ligne de conduite du Plan national pour l'Innovation et le Plein Emploi ainsi que du programme gouvernemental 2009-2014.

Malgré une réduction de 7% des moyens budgétaires prévus au titre de la section 03.2 pour l'exercice budgétaire 2011, la poursuite de cette politique à moyen/long terme n'est pas mise en cause. Dans cette optique, le Gouvernement établira jusqu'à la fin de l'année 2010, en concertation avec les acteurs concernés, les conventions de mise en œuvre des activités de recherche publiques pour les années 2011-2013.

Ainsi, l'initiative de partenariat stratégique avec trois instituts de recherche américains, mise en œuvre à partir de 2008 dans le cadre du Plan d'action « Technologies de la santé » et visant à créer à terme dans le pays un pôle de compétences de niveau international dans le domaine du diagnostic moléculaire et dans laquelle le Gouvernement investira quelque 140 millions d'euros sur la période 2008-2013 se poursuivra.

Il en est de même pour la mise en œuvre du Plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales, dont l'objectif sera notamment de consolider et mettre en valeur les compétences existantes au Grand-Duché dans le domaine des médias et des services de communication électronique, de contribuer à renforcer la position compétitive des entreprises et des organisations de recherche publique dans le secteur spatial et de renforcer l'intégration des acteurs luxembourgeois du secteur spatial dans les réseaux internationaux.

En vue de contribuer au développement des ressources humaines de provenance intérieure et afin d'attirer et de retenir les ressources humaines indispensables pour le développement de la RDI au Luxembourg, il importe de développer un environnement propice à l'essor de l'emploi scientifique et technologique. A cet égard, le Gouvernement continuera ses efforts de promotion s'inscrivant dans l'esprit de la *Charte européenne du chercheur* et du *Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*, élaborés par la Commission européenne.

04 et 34 – Ministère des Finances

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 04.0 - Dépenses générales</i>	37.810.483	40.193.150	36.589.790
<i>Section 04.1 - Inspection générale des finances</i>	2.259.990	2.561.298	2.469.137
<i>Section 04.2 - Trésorerie de l'Etat</i>	2.825.239	2.501.629	2.476.559
<i>Section 04.3 - Direction du contrôle financier</i>	232.254	166.503	173.366
<i>Section 04.4 - Contributions directes</i>	55.172.521	57.875.352	59.332.673
<i>Section 04.5 - Enregistrement et domaines</i>	32.898.554	32.525.971	35.211.219
<i>Section 04.6 - Douanes et accises</i>	43.860.334	45.035.213	44.867.920
<i>Section 04.7 - Cadastre et topographie</i>	10.879.439	12.291.434	12.361.358
<i>Section 04.8 - Dette publique</i>	39.621.696	131.050.300	131.050.300
<i>Total des dépenses courantes</i>	225.560.510	324.200.850	324.532.322
<i>Section 34.0 - Dépenses générales</i>	155.479.179	44.751.700	43.181.000
<i>Section 34.1 - Inspection générale des finances</i>	31.251	11.700	10.000
<i>Section 34.2 - Trésorerie de l'Etat</i>	6.605	1.000	1.000
<i>Section 34.3 - Direction du contrôle financier</i>	818	3.500	2.000
<i>Section 34.4 - Contributions directes</i>	274.585	250.600	334.900
<i>Section 34.5 - Enregistrement et domaines</i>	83.339	170.900	197.700
<i>Section 34.6 - Douanes et accises</i>	2.924.471	2.482.000	1.229.000
<i>Section 34.7 - Cadastre et topographie</i>	244.574	320.500	784.000
<i>Section 34.8 - Dette publique</i>	45.000.000	100	100
<i>Total des dépenses en capital</i>	204.044.822	47.992.000	45.739.700
<i>Total général</i>	429.605.332	372.192.850	370.272.022

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Pour 2011, à part les crédits en relation avec la dette publique, l'évolution globale des crédits du Ministère des Finances est caractérisée par le maintien voire une très légère réduction des dépenses, contrairement aux années antérieures marquées par une progression modérée de l'ensemble des dépenses.

Les dépenses de personnel peuvent être contenues par une politique qui privilégie la qualité par rapport à la quantité, consistant à adapter systématiquement les recrutements aux besoins réels plutôt que de recourir aux remplacements automatiques des départs naturels. Par ailleurs, et d'une manière générale, l'évolution des crédits de toutes les administrations et services du ministère témoigne d'une action visant à moderniser l'infrastructure et les équipements publics en vue d'assurer un fonctionnement optimal dans l'intérêt du citoyen. Dans cette optique, d'importants efforts portent sur l'utilisation accrue de l'internet, d'un côté pour l'information du public par le biais des sites du Ministère et de ses administrations et services, et d'un autre côté pour permettre les déclarations électroniques, notamment pour les administrations fiscales ou la diffusion on-line d'informations cadastrales.

Les crédits de location (budget des dépenses courantes) et d'acquisition d'immeubles bâtis et non-bâtis (budget des dépenses en capital) resteront soumis à une gestion rigoureuse favorisant l'utilisation prioritaire et maximale des surfaces appartenant à l'Etat. Par ailleurs, les efforts de regroupement de services pour générer des synergies et pour l'acquisition d'immeubles requis dans le contexte des priorités du gouvernement en matière économique ou des infrastructures notamment seront poursuivis.

Les chiffres relatifs à l'évolution et aux besoins de financement de la dette publique sont commentés plus amplement au chapitre C "les aspects importants de la situation financière".

En exécution des différentes lois relatives à la participation du Grand-Duché à des institutions et opérations financières internationales, le budget des dépenses en capital prévoit les crédits appropriés. Pour autant que les engagements afférents aient été pris sous forme de bons du Trésor, l'amortissement de ces derniers se fait à charge du Fonds de la dette publique.

Conformément à la politique générale du Gouvernement, les interventions en faveur des pays en voie de développement et des pays en transition – y compris notamment celles entreprises à travers l'ATTF – se poursuivent au niveau élevé, mais stable, atteint au cours des exercices précédents.

Parallèlement, l'effort récemment accru en faveur de la promotion de la place financière est maintenu.

05 et 35 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 05.0 - Economie</i>	16.953.802	18.055.975	18.982.693
<i>Section 05.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).</i>	14.302.666	16.406.016	17.883.782
<i>Section 05.4 - Conseil de la concurrence.</i>	380.911	178.819	171.199
<i>Section 05.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences.</i>	1.711.023	1.739.673	1.547.377
<i>Section 05.6 - Commissariat aux affaires maritimes.</i>	936.996	1.031.372	948.922
<i>Section 05.7 - Inspection de la concurrence</i>	8.396	26.600	11.950
<i>Section 05.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).</i>	3.828.911	4.155.613	3.855.862
<i>Section 05.9 - Economie solidaire</i>	-	-	446.700
<i>Total des dépenses courantes</i>	38.122.705	41.594.068	43.848.485
<i>Section 35.0 - Economie</i>	40.186.183	67.762.800	67.690.500
<i>Section 35.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).</i>	141.183	151.000	152.000
<i>Section 35.4 - Conseil de la concurrence.</i>	4.536	-	-
<i>Section 35.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences.</i>	7.000.000	500.000	250.000
<i>Section 35.7 - Inspection de la concurrence</i>	-	5.000	-
<i>Section 35.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).</i>	155.079	95.100	70.900
<i>Total des dépenses en capital</i>	47.486.981	68.513.900	68.163.400
<i>Total général</i>	85.609.686	110.107.968	112.011.885

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le budget pour l'année 2011 du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur s'inscrit tout d'abord dans l'objectif de réduction des frais de fonctionnement de l'Etat. Le ministère contribue à l'effort commun de réduire le déficit budgétaire.

La lecture du budget du ministère doit pourtant se faire également eu égard à la finalité de son action qui est de stimuler l'activité économique, de faciliter la création de valeur ajoutée et de faire face à la crise économique et financière. Les activités développées par le ministère contribuent à la croissance de l'économie nationale et dès lors aussi à la génération des recettes de l'Etat.

Economie

Outre les activités qui font partie du programme récurrent du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, et qui, de surcroît n'ont pas forcément un coût budgétaire direct, plusieurs projets vont bénéficier d'une attention particulière.

Le plan d'action national en matière d'énergies renouvelables constitue un des piliers centraux de la politique du ministère. Afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des taux de CO₂, des mesures

de soutien aux producteurs de biogaz sont prévues pour les prochaines années et nécessiteront une intervention budgétaire croissante. Le plan prévoit en outre pour les prochaines années:

- la production d'électricité et de chaleur/froid à partir de sources renouvelables ;
- le mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation.

La loi du 5 juin 2009 a créé un fonds spécial dénommé « Fonds de l'innovation » qui a pour objet la prise en charge de dépenses en relation avec des projets de recherche. Ces efforts financiers de soutien dans les domaines de la recherche et du développement, ainsi que celui de l'innovation contribuent à la compétitivité de nos entreprises et donc aussi aux recettes fiscales.

Le gouvernement a adopté un avant-projet de plan sectoriel à long terme pour l'aménagement de zones d'activités qui se traduira par de lourds investissements pluriannuels pour acquérir et viabiliser des terrains et friches destinés à accueillir des activités économiques.

Pour contribuer à la préservation de l'activité de certaines entreprises et de maintenir leur niveau d'emploi, des interventions au titre de la réglementation communautaire « de minimis » sont prévues. Ces interventions constituent des contributions pour participer au coût de projets de formation du personnel, d'investissements et dépenses de moindre envergure dans les domaines de la R&D, des technologies environnementales, etc.

Le ministère contribue activement à réaliser le plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. La gestion du « Guichet entreprises » dans le cadre du guichet unique est assurée en étroite collaboration avec le Ministère des Classes moyennes et le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative; les crédits y relatifs sont inscrits au budget du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. Le poste budgétaire afférent vise aussi à développer les transactions électroniques par la mise en place et la promotion d'une signature électronique en se basant sur les produits LuxTrust, ainsi que le développement des passeports biométriques.

Enfin la participation financière de l'Etat dans la reconstruction du Parc des foires à Luxembourg-Kirchberg impactera le budget pluriannuel en fonction du calendrier de ce chantier et de ceux relatifs au développement du transport en commun.

Outre ces points pivots il convient de relever les initiatives suivantes :

- Lancement début 2011 d'une version anglaise du « Guichet entreprises » ;
- Mise en place d'un bureau du LTIO (Luxembourg trade and investment office) à Abu Dhabi ;
- Mise en place d'une gestion électronique des documents au sein du ministère ;
- Développement d'une législation spécifique relative à l'archivage électronique et au recommandé électronique ;
- Gestion de l'infrastructure à clé publique LuxTrust (plate-forme de certification nationale pour signatures électroniques).

Commissariat aux affaires maritimes

- Dans l'exécution de différentes activités (travaux législatifs liés à la mise en œuvre de la MLC 2006 et d'autres conventions internationales ou à la transposition de directives européennes, avis de spécialistes dans le cadre de l'assistance technique,...) le CAM est régulièrement amené à s'adjoindre les services d'experts externes avec lesquels des contrats de collaboration sont conclus.
- Le contrat de collaboration avec la SNCH prévoit le passage vers une deuxième phase entraînant un élargissement de la portée des missions effectuées au profit du CAM.
- La mise en place du « Guichet Unique » et celle de la gestion électronique des documents réalisée fin 2010 entraîneront des corrections et mises à jour du système informatique.
- La stratégie de promotion ciblée et discrète sera poursuivie et comportera plusieurs missions à l'étranger.

ILNAS

Tout en observant les critères d'une gestion rigoureuse des dépenses publiques, l'ILNAS présente un budget élaboré dans le souci de continuer à soutenir la compétitivité des entreprises et la protection des consommateurs. Aussi son budget pour 2011 met-il l'accent sur :

- l'assistance du GIE Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance, notamment dans le domaine de la mise en œuvre et du développement de la nouvelle stratégie normative de l'ILNAS ;
- le maintien des activités en matière de surveillance du marché et ce en regard de dépenses élevées ;
- la participation aux frais de fonctionnement de l'Institut national de métrologie.

Economie solidaire

La lecture du budget du département de l'économie solidaire doit se faire à la lumière de la déclaration gouvernementale visant à considérer ce domaine de la politique comme une mission essentielle du gouvernement et de réfléchir sur les modalités d'un nouveau concept de financement.

Or les confins exacts du secteur n'étant pas clairement définis, une certaine prudence s'impose. Il importe de se donner les moyens pour établir d'abord une identité conceptuelle du secteur et d'aborder ensuite les enjeux, pour la plupart sensibles, d'une politique constructive à son égard.

Afin de fournir une base solide à l'élaboration d'un concept de financement, il est indispensable de travailler en partenariat avec un acteur qui a déjà su faire ses preuves dans le domaine de l'assistance technique à des instances publiques dans l'élaboration d'une stratégie d'action par rapport à un secteur non encore réglementé.

STATEC

De nouvelles structures organisationnelles ont été mises en place afin d'augmenter la cohérence et la qualité des statistiques produites, de réaliser des synergies, d'augmenter l'efficacité des processus de production, et d'améliorer la coordination, le flux d'information et la collaboration au sein de nouvelles divisions. D'autres aspects de la réforme du STATEC et une réorganisation du système statistique national ne deviendront possibles qu'avec le vote de la nouvelle loi organique.

Le budget du STATEC, tenant compte de la réduction des frais de fonctionnement, permet d'entamer, respectivement de poursuivre quatre chantiers de grande envergure :

- Statistiques sociales : Exécution du Recensement de la population au 1er février 2011 avec la possibilité d'y répondre par Internet ;
- Comptes nationaux : Travaux préparatoires pour la mise en place du SEC révisé (SEC2010) et de la NACE Rev.2 et de la CPA ;
- GIE-Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance : Développement du domaine de la recherche statistique ;
- Centrale des bilans : Après l'adoption du plan comptable normalisé, poursuite de la mise en œuvre d'une Centrale des Bilans opérationnelle en 2012/2013.

06 et 36 - Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme

	2009	2010	2011
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 06.0 - Classes moyennes</i>	9.394.005	9.570.010	8.981.809
<i>Section 06.1 - Tourisme</i>	6.755.970	7.070.435	6.838.593
<i>Total des dépenses courantes</i>	16.149.975	16.640.445	15.820.402
<i>Section 36.0 - Classes moyennes</i>	8.107.094	8.606.100	8.006.100
<i>Section 36.1 - Tourisme</i>	7.686.045	7.657.100	7.655.850
<i>Total des dépenses en capital</i>	15.793.139	16.263.200	15.661.950
<i>Total général</i>	31.943.114	32.903.645	31.482.352

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

I. CLASSES MOYENNES

Le secteur des Classes Moyennes constitue un pilier important de l'économie luxembourgeoise. Il englobe environ 17.000 entreprises artisanales, commerciales y compris le secteur Horeca, ainsi que certaines professions libérales. Le secteur emploie environ 150.000 personnes, soit un peu plus de quarante pour cent de l'emploi intérieur. Au cours des dix dernières années, il a créé plus de 40.000 emplois nouveaux supplémentaires.

L'éloquence de ces chiffres conforte le Gouvernement dans sa décision de prendre des mesures en vue de mettre en place et de maintenir un cadre juridique, administratif et fiscal favorable à la création d'entreprises et à l'expansion économique.

Dans ce contexte, le Gouvernement soutient, en partenariat avec les chambres et organisations professionnelles, la création d'entreprises et l'expansion économique ainsi que les initiatives en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Les mesures d'aides sous forme de bonification d'intérêts, d'assistance technique, de subvention en capital et de prime de premier établissement sont appelées à favoriser la création d'entreprises nouvelles, la transmission d'établissements existants et le renforcement de la compétitivité des entreprises existantes. Afin de faciliter l'accès au financement des entreprises, notamment en période de crise économique, le Gouvernement fournit un soutien exceptionnel aux mutualités de cautionnement, conformément à la motion proposée par la Chambre des Députés.

Le Gouvernement continue par ailleurs à soutenir des activités de promotion du secteur du commerce luxembourgeois dans la Grande-Région. Dans ce contexte, le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme a élaboré un programme, ensemble avec les représentants des secteurs concernés, en vue de faire du Luxembourg le pôle du commerce de la Grande-Région. L'objectif global du programme consiste à fidéliser le résident et à pouvoir aspirer une part plus importante du pouvoir d'achat des non-résidents vers le commerce et le secteur du tourisme luxembourgeois.

Dans le but d'assurer l'équilibre entre activité commerciale des centres villes et des grandes surfaces périphériques, le Gouvernement soutient des initiatives locales visant à renforcer le dynamisme et la compétitivité du commerce urbain et de proximité.

II. TOURISME

La politique touristique luxembourgeoise continue à mettre l'accent sur la promotion touristique au niveau national, sur l'implémentation des programmes de certification de la qualité pour l'industrie touristique, sur l'élaboration de produits touristiques attractifs au niveau régional ainsi que sur le soutien du développement de projets d'infrastructures touristiques, ceci dans le cadre du 8ème plan quinquennal de l'infrastructure touristique.

07 et 37 – Ministère de la Justice

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 07.0 - Justice</i>	5.136.751	2.494.166	1.926.780
<i>Section 07.1 - Services judiciaires</i>	66.959.103	67.293.889	67.688.090
<i>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires</i>	41.503.718	43.209.717	44.514.628
<i>Section 07.3 - Juridictions administratives</i>	2.842.557	3.154.787	3.279.505
<i>Total des dépenses courantes</i>	116.442.129	116.152.559	117.409.003
<i>Section 37.0 - Justice</i>	453	1.000	1.000
<i>Section 37.1 - Services judiciaires</i>	73.334	101.500	75.500
<i>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</i>	858.552	721.637	665.000
<i>Section 37.3 - Juridictions administratives</i>	845	1.000	1.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	933.184	825.137	742.500
<i>Total général</i>	117.375.313	116.977.696	118.151.503

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Conformément à la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2010, les efforts ont été multipliés pour un régime pénitentiaire humain et pour la réinsertion sociale des détenus.

Suite à la décision du Gouvernement de construire une maison d'arrêt à « Uerschterhaff », des travaux pour accompagner le projet de la construction d'une maison d'arrêt et d'une réforme de la gestion des établissements pénitentiaires ont été entamés.

Ces travaux sont en train d'être finalisés. Cette réforme vise notamment la prise en charge des détenus, la réorganisation administrative de la gestion pénitentiaire, le recrutement du personnel de garde et leur formation de base ainsi que la formation continue.

Une attention toute particulière sera attachée à la resocialisation des détenus au cours de l'exécution de leur peine, et surtout après leur remise en liberté, afin d'éviter le phénomène de la récidive et d'accroître ainsi la sécurité des citoyens. La philosophie réside dans une responsabilisation accrue du détenu dans le cadre de contrats d'insertion qui seront élaborés entre le concerné et respectivement l'administration pénitentiaire et ses services sociaux.

Le nouveau concept pénitentiaire constitue un réel changement de culture où il est prévu de créer une administration pénitentiaire structurée qui a pour objectif la mise en œuvre de la politique pénitentiaire telle que définie par le Ministre de la Justice ainsi que la coordination des établissements pénitentiaires. Un Institut de formation pénitentiaire sera mis sur pied qui aura pour mission d'assurer la formation professionnelle initiale et continue du personnel de l'administration pénitentiaire.

Afin de faciliter l'accès à la justice, une nouvelle application informatique sera mise en place. Le projet intégrant les affaires pénales ayant été finalisé en 2010, il est nécessaire de mettre maintenant en place un outil informatique intégrant toutes les affaires civiles gérant aussi bien le traitement des affaires en première instance que le traitement des affaires portées en appel. Il s'agit ici d'une étape importante de la simplification administrative de la Justice par la mise en place d'outils informatiques appropriés.

08 et 38 - Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 08.0 - Fonction Publique et Réforme administrative – Dépenses diverses.</i>	145.374.615	147.552.183	175.427.791
<i>Section 08.1 - Pensions.</i>	363.219.834	377.855.043	395.280.027
<i>Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat</i>	1.015.083	995.004	1.093.016
<i>Section 08.3 - Institut National d'Administration Publique.</i>	1.009.347	1.099.511	1.019.581
<i>Section 08.4 - Sécurité dans la Fonction publique.</i>	1.071.004	457.577	450.824
<i>Section 08.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat</i>	40.979.868	55.305.210	59.875.877
<i>Section 08.6 - Service Central des imprimés.</i>	4.731.361	5.075.720	4.836.700
<i>Section 08.7 - Service eLuxembourg.</i>	4.933.894	-	-
<i>Section 08.8 - Service médical - Dépenses diverses.</i>	132.837	1.002.137	1.021.618
<i>Total des dépenses courantes</i>	562.467.843	589.342.385	639.005.434
<i>Section 38.0 - Fonction Publique et Réforme administrative – Dépenses diverses.</i>	372.482	-	-
<i>Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique.</i>	8164	2200	1100
<i>Section 38.4 - Sécurité dans la Fonction publique.</i>	5.108	-	-
<i>Section 38.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat</i>	9.056.355	11.955.000	9.255.000
<i>Section 38.6 - Service Central des imprimés.</i>	655.934	224.050	172.500
<i>Section 38.7 - Service eLuxembourg.</i>	404.016	-	-
<i>Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses.</i>	-	8.000	8.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	10.502.059	12.189.250	9.436.600
<i>Total général</i>	572.969.902	601.531.635	648.442.034

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les différents crédits destinés à couvrir les rémunérations figurent dans les sections budgétaires afférentes des administrations et services de l'Etat ; la section 08.0 du budget des dépenses courantes du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative regroupe par contre des crédits qui sont dans l'intérêt de tout le personnel de l'Etat en activité et en préretraite et qui, pour diverses raisons techniques, ne figurent pas dans les sections budgétaires des administrations et services de l'Etat.

Dans la section 08.0, il est tenu compte des dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter d'éventuelles nouvelles mesures susceptibles d'affecter les cadres du personnel de l'Etat, du recrutement de certaines catégories de personnel et de diverses autres mesures. Les crédits y relatifs sont inscrits à l'article 08.0.11.310. L'accord salarial du 14 juillet 2010 viendra à échéance le 31 décembre 2010 et le crédit inscrit audit article budgétaire pour l'année 2011 ne prend pas encore en compte les coûts éventuels résultant de la signature d'un nouvel accord salarial.

La section 08.1 regroupe les dépenses pour pensions servies aux agents publics à charge du budget de l'Etat, l'article 08.1.93.000 représentant pour sa part l'alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 et auquel sont imputées directement les dépenses et les recettes pour pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

L'évolution des crédits de l'Institut National d'Administration Publique tient compte des besoins en matière de formation générale des stagiaires et de formation continue des agents de l'Etat.

Le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) a été institué par la loi du 20 avril 2009. La nouvelle administration résulte de la fusion du Centre informatique de l'Etat (CIE), créé en 1974, et du Service eLuxembourg (SEL), constitué en 2004, reprenant intégralement les activités antérieures de ces deux entités. Par conséquent, les crédits de l'ancien Centre informatique de l'Etat et du Service eLuxembourg sont regroupés dans une nouvelle section 08.5 « Centre des technologies de l'information de l'Etat ».

La progression des crédits du Service central des imprimés et des fournitures de bureau de l'Etat se base sur l'évolution des frais d'impression et de façonnage des documents, manuels et publications à réaliser.

A partir de l'exercice budgétaire 2007, les crédits relatifs aux frais de fonctionnement du service médical sont regroupés dans une section budgétaire spécifique, à savoir la section 08.8 "Service médical – Dépenses diverses".

09 et 39 – Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 09.0 - Dépenses générales.</i>	390.913	268.300	207.900
<i>Section 09.1 - Finances communales.</i>	411.645.681	354.618.319	386.920.619
<i>Section 09.2 - Commissariats de district.</i>	1.872.296	2.054.854	2.081.697
<i>Section 09.3 - Caisse de prévoyance.</i>	46.803.125	44.368.925	47.074.332
<i>Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>	846.069	969.749	961.325
<i>Section 09.5 - Police Grand-ducale.</i>	157.498.148	169.147.967	176.526.789
<i>Section 09.6 - Administration des services de secours.</i>	13.228.299	12.296.409	14.348.830
<i>Section 09.7 - Grande Région</i>	288.283	453.843	464.808
<i>Section 09.8 - Aménagement communal.</i>	359.281	378.300	341.500
<i>Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau.</i>	11.913.013	11.976.488	12.155.981
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>644.845.108</i>	<i>596.533.154</i>	<i>641.083.781</i>
<i>Section 39.0 - Dépenses générales.</i>	40.540	172.100	217.600
<i>Section 39.1 - Finances communales.</i>	29.992.621	34.964.500	30.964.500
<i>Section 39.2 - Commissariats de district.</i>	5.840	6.200	6.200
<i>Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>	875	-	2.500
<i>Section 39.5 - Police Grand-ducale.</i>	7.813.026	20.013.800	8.809.244
<i>Section 39.6 - Administration des services de secours.</i>	5.130.751	5.572.229	6.905.812
<i>Section 39.7 - Grande Région</i>	2.885	4.900	-
<i>Section 39.8 - Aménagement communal.</i>	6.086	-	106.700
<i>Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau.</i>	20.802.589	28.404.845	28.312.149
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>63.795.213</i>	<i>89.138.574</i>	<i>75.324.705</i>
<i>Total général</i>	<i>708.640.321</i>	<i>685.671.728</i>	<i>716.408.486</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le fonds communal de dotation financière, à côté de l'impôt commercial communal la principale source de revenus non affectés des communes, et par lequel transitent les participations des communes dans le produits des trois impôts de l'Etat ainsi que l'allocation d'un montant forfaitaire calculé annuellement, marque une progression remarquable par rapport au budget antérieur (+73,8 millions d'euros ; + 10,6%).

Année	Budget	Compte
2004	445.673.890	476.671.606
2005	513.162.100	467.318.382
2006	531.036.400	498.809.196
2007	584.502.000	537.297.525
2008	622.970.000	691.353.092
2009	694.729.000	681.174.987
2010	698.448.000	
2011	772.287.800	

En ce qui concerne la section « Finances communales », les crédits destinés à l'allocation des aides en capital aux communes pour les infrastructures scolaires et pour les équipements collectifs de base ont été adaptés aux circonstances tout en garantissant aux communes les aides financières comme par le passé.

Le niveau élevé des crédits en 2010 et 2011 est dû à l'aménagement de la "Cité Policière à Kalchesbreck" (CPK) destinée à abriter la Direction Générale et des Services Centraux de la Police grand-ducale.

En matière de recrutement, le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région a déposé un plan de recrutement quinquennal pour toutes les carrières de la Police grand-ducale (2011-2015). Le renforcement du personnel de

la Police grand-ducale doit être considéré comme une nécessité, tenant compte non seulement de l'évolution démographique et de l'évolution de la criminalité, mais également des nouveaux projets en cours ainsi que des départs à la retraite des années à venir. L'atteinte de l'effectif légal prévu par la loi du 22 juillet 2008 est considérée comme objectif.

Le budget de l'Administration des services de secours s'aligne au programme d'équipement pluriannuel établi pour la période de 2011-2016. Ce programme d'équipement pluriannuel essaye de tenir compte d'une part de la volonté de minimiser les dépenses et de se limiter aux investissements strictement nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des services de secours et d'autre part des obligations découlant du programme gouvernemental 2009-2014 qui stipule entre autres une réforme en profondeur des services de secours pour créer une organisation unifiée et efficace. Ainsi, le budget tient compte des récentes évolutions en matière de professionnalisation mais également en matière de la perception de la reconnaissance du volontariat en prévoyant p.ex. une indemnisation des agents bénévoles. Dans ce même contexte, le Gouvernement continuera ses efforts de recrutement pour faire face aux problèmes de disponibilité rencontrés au sein du volontariat.

Concernant la Grande Région, lors du 11e Sommet de la Grande Région, la décision de créer un Groupement Européen de Coopération Territoriale de la Grande Région (GECT Grande Région) a été prise. Le 2 septembre 2010, il a été décidé qu'il sera doté d'un budget propre à répartition financière égalitaire (Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat et Wallonie, Communauté française et Communauté germanophone) ainsi que d'un personnel propre à engager.

Le budget de la Direction de l'aménagement communal et le développement urbain est essentiellement destiné aux frais de fonctionnement du service. Cependant, il y a lieu de noter qu'un crédit spécifique est réservé pour soutenir les communes dans leurs efforts d'élaborer des plans d'organisation spatiale d'une certaine qualité. Sont visés notamment les plans directeurs, les projets intercommunaux et les concours d'urbanisme élaborés respectivement organisés par les autorités communales ainsi que les nouveaux plans d'aménagement généraux à établir dans le cadre de la fusion des communes.

Pour ce qui est du budget des dépenses de l'Administration de la Gestion de l'Eau, celui-ci sera marqué par l'implémentation de la loi relative à l'eau qui a pour objet la transposition de la directive européenne 2000/60/CE dite « directive-cadre » qui met à charge des Etats-membres un éventail d'obligations ayant comme objectif principal de ramener toutes les eaux, superficielles et souterraines, à un état de bonne qualité à l'échéance 2015, ainsi que certaines directives-filles, notamment la « directive inondations » (directive 2007/60/CE). En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement soutiendra les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées en tenant compte des priorités retenues par le programme des mesures du plan de gestion de district hydrographique du Luxembourg. Les efforts de la lutte contre les inondations et la prévention des crues seront renforcés conformément aux dispositions de la « directive inondation ». La renaturation des cours d'eau et la mise en place de zones de protection restent d'autres sujets forts du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et de l'Administration de la Gestion de l'Eau.

**10 et 11 / 40 et 41 – Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation
Professionnelle**

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
Section 10.0 - Dépenses générales	6.101.957	5.162.984	13.726.025
Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation	2.595.137	2.697.364	2.677.051
Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	7.524.988	6.455.665	5.847.240
Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire	4.658.173	4.362.211	4.390.566
Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires	1.954.491	2.055.797	2.040.577
Section 10.5 - Établissements privés d'enseignement	58.694.021	65.321.818	66.346.117
Section 10.6 - Service des restaurants scolaires	6.297.075	5.445.098	5.640.467
Section 10.7 - Éducation différenciée	40.028.861	40.281.328	41.101.954
Section 10.8 - Service de la formation des adultes	10.021.498	9.678.680	2.578.275
Section 10.9 - Inspectorat	3.490.010	4.025.747	4.409.679
Section 11.0 - Enseignement fondamental	314.718.973	437.485.147	452.169.852
Section 11.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique	467.466.481	484.169.795	497.215.741
Section 11.2 - Institut national des langues	-	194.815	7.274.033
Section 11.3 - Service de la formation professionnelle	51.619.897	47.596.500	45.493.312
Section 11.4 - Sports: dépenses générales	7.441.260	7.757.284	7.850.818
Section 11.5 - Institut national des sports	1.728.212	1.792.674	1.858.959
Section 11.6 - Centre national sportif et culturel	8.059.714	7.264.300	6.790.393
Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports 748.089	748.089	864.641	866.176
Total des dépenses courantes	993.148.837	1.132.611.848	1.168.277.235
Section 40.0 - Dépenses générales	1.542.991	1.091.800	1.117.000
Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation	920.613	1.051.300	1.051.300
Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	6.999	7.000	12.000
Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire	-	8.000	2.800
Section 40.5 - Établissements privés d'enseignement	16.708.475	7.000.000	17.000.000
Section 40.7 - Éducation différenciée	332.822	325.000	325.000
Section 40.8 - Service de la formation des adultes	56.433	10.000	10.000
Section 40.9 - Inspectorat	-	21.000	-
Section 41.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique	4.731.000	5.000.000	2.769.000
Section 41.3 - Service de la formation professionnelle	3.187.638	-	-
Section 41.4 - Sports: dépenses générales	20.156.239	20.157.500	20.622.500
Section 41.5 - Institut national des sports	19.576	31.000	17.000
Section 41.6 - Centre national sportif et culturel	900	1.815	-
Total des dépenses en capital	47.663.686	34.704.415	42.926.600
Total général	1.040.812.523	1.167.316.263	1.211.203.835

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

En matière d'innovation et de réorientation du système scolaire, l'approche par compétences et la diminution du taux d'échec scolaire resteront les éléments-clés des réformes.

Dans la continuité de la réforme de l'enseignement fondamental et dans la cohérence de la réforme projetée pour les classes supérieures, l'approche par compétences et le complément au bulletin sont généralisés dans l'ensemble des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique pour la majeure partie des branches.

En 2010-2011, le ministère définira, ensemble avec les commissions nationales des programmes, les compétences transversales que l'élève sera censé développer aux classes supérieures: il s'agit des compétences

concernant toutes les matières et permettant à l'élève de développer ses stratégies d'apprentissage et ses compétences méthodologiques. En 2011-2012, les commissions nationales des programmes commenceront à définir les socles de compétences pour les classes terminales de 1re ES/13e EST. Ces travaux seront complétés par l'élaboration d'un nouveau concept pour les examens de fin d'études à partir de 2012-2013.

Sur un total de 118 formations du régime de la formation professionnelle, 19 formations phares fonctionnent suivant le modèle réformé dès l'année scolaire 2010-2011.

La formation des infirmiers, réorganisée en conformité avec la directive européenne sur les qualifications professionnelles, est mise en place à la rentrée 2010-2011.

La formation du technicien en équipement énergétique et technique du bâtiment, mise en place à la rentrée 2010-2011, prépare les jeunes aux défis de la production et de la distribution énergétiques ainsi qu'aux techniques d'alimentation en énergie mises en œuvre dans des travaux de contrôle, de maintenance et d'entretien du bâtiment.

La division artistique du régime technique, introduite à la rentrée 2010-2011, transmettra aux élèves un large aperçu des branches spécialisées du domaine de l'art et de la communication visuelle et les préparera surtout à des études supérieures.

A l'école de la 2^e chance, des classes pilotes seront mises en place à partir du 2^e semestre 2010-2011. Elles offrent un encadrement et un suivi personnalisé aux jeunes de 16 à 24 ans qui, pour des raisons d'échec scolaire ou de mauvais choix d'orientation, ont décroché de l'école ou ne trouvent pas de place d'apprentissage.

Le lycée à Belval sera mis en service à la rentrée 2011-2012 et accueillera 1.500 élèves. A l'instar des autres lycées, il fonctionnera sous le régime de service de l'État à gestion séparée.

Département ministériel des Sports

Les aides directes au mouvement sportif dans l'intérêt de l'organisation et du déroulement des activités représentent une part prépondérante du budget pour les sports. Dans un contexte économique difficile, il est évident que le sport ne peut se soustraire à des réductions. La nécessité d'un resserrement des moyens de l'Etat ne doit cependant pas trop se répercuter sur ces fonds, alors que le mécénat et le sponsoring du secteur privé aux organismes sportifs se font de plus en plus rares.

Le budget 2011 du Département ministériel des Sports reflète donc les efforts d'économies imposés pour les crédits de fonctionnement ainsi que certaines réductions décidées dans le domaine des subsides bénévoles, mais surtout de l'infrastructure sportive, pour garantir notamment les contributions directes pour les indemnités des personnels techniques et administratifs ainsi que les subsides pour le fonctionnement fédéral.

Dans l'intérêt du maintien des aides au mouvement sportif, un effort particulier d'économies est par ailleurs réalisé au niveau du fonctionnement du Centre national sportif et culturel. En effet, compte tenu des recettes propres de la Coque ainsi que des économies réalisées pour l'entretien suite aux modernisations, la participation aux frais de fonctionnement du Centre national sportif et culturel peut être réduite une nouvelle fois par rapport à 2010 de 6,8 à 6,2 millions euros. En outre, la Coque a généré suffisamment de ressources pour prendre elle-même en charge l'amortissement et le remplacement de l'équipement désuet en 2011 et au-delà.

Les efforts indiqués ci-après se cantonnent à plusieurs démarches très précises. Il s'agit en 2011

- dans le domaine du sport pour tous : de continuer les actions et mesures pour redresser la régression très préjudiciable de la motricité et mobilité auprès des jeunes et moins jeunes; tout en étendant les actions avec de nouveaux partenaires dont le Ministère de l'Agriculture pour prôner la qualité des produits régionaux dans le cadre d'une alimentation saine ;
- dans l'intérêt de l'appui au bénévolat : de mettre en œuvre des projets-pilote avec des communes supplémentaires, de faire participer les clubs de sport aux bénéfices des chèques-service-accueil et d'honorer le travail des bénévoles par des mesures de récompense et de reconnaissance ;

- dans le domaine du sport de compétition : de relever la participation financière pour la préparation olympique à l'approche des Jeux Olympiques de Londres 2012 tout en continuant le financement de concepts fédéraux pluriannuels et de mesures spéciales individuelles dans l'intérêt de la promotion du sport d'élite ;
- de garantir aux fédérations importantes une gestion de petite et moyenne entreprise et de les soutenir dans l'engagement du personnel se prévalant d'une qualification afférente ;
- de garantir à la structure « sports-études » par le biais d'apports de l'Institut national des sports, de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports et du service médico-sportif, les moyens et interventions nécessaires pour un encadrement optimal des élèves;
- de continuer les projets de recherche pluriannuels dans le domaine du sport visant la prévention des blessures ainsi que l'optimisation de l'entraînement des sportifs de haut niveau suite au rétablissement du crédit pour le financement des programmes de recherche avec le CRP-Santé.
- d'intensifier les mesures de lutte antidopage tout en continuant la prévention et l'éducation en ce domaine.

La contribution de l'Etat pour les infrastructures sportives doit rester consistante en ces temps de crise. De ce fait, l'exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement sportif est poursuivie avec l'inscription au budget de 2011 d'une 3^e alimentation de 20,5 millions euros.

Certains équipements sportifs de la première heure s'avèrent amortis et, plutôt que de recourir à des réfections coûteuses, les maîtres d'ouvrage ont opté pour des démolitions et remplacements. Toutefois, en raison de la crise, les exécutions afférentes sont légèrement recalées, mais les disponibilités du fonds d'équipement sportif sont actuellement suffisantes pour que les aides de l'Etat puissent aller de pair avec les travaux en cours et les dépenses y relatives.

En ce qui concerne les nouvelles infrastructures, la procédure d'approbation pour une 2^e liste de projets est actuellement en cours et le démarrage des travaux est programmé pour 2011.

12 et 13 / 42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 12.0 - Famille</i>	17.872.188	24.098.857	23.275.879
<i>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes</i>	153.571.881	180.691.773	221.422.135
<i>Section 12.2 - Solidarité</i>	17.134.098	17.127.800	24.068.055
<i>Section 12.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</i>	17.912.255	20.145.796	20.098.959
<i>Section 12.4 - Fonds national de solidarité</i>	243.372.974	235.973.171	294.883.563
<i>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</i>	1.084.341.986	1.105.962.487	1.081.878.569
<i>Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</i>	5.592.165	6.110.094	6.157.591
<i>Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées</i>	8.523.801	10.002.726	9.745.518
<i>Section 12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>	5.492.071	5.837.279	5.952.877
<i>Section 12.9 - Service national d'actions sociales</i>	3.809.263	4.005.924	4.073.547
<i>Section 13.0 - Office national de l'enfance</i>	36.924.905	41.736.847	50.563.897
<i>Section 13.1 - Service national de la jeunesse</i>	5.928.049	6.884.525	8.411.161
<i>Total des dépenses courantes</i>	1.600.475.636	1.658.577.279	1.750.531.751
<i>Section 42.0 - Famille</i>	73.242.386	68.425.500	67.102.000
<i>Section 42.2 - Solidarité</i>	100	100	100
<i>Section 42.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration</i>	39.603	21.300	-
<i>Section 42.4 - Fonds national de solidarité</i>	81.174	18.100	8.011
<i>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales</i>	2.946.373	3.735.010	2.046.000
<i>Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</i>	101.964	60.962	35.750
<i>Section 42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>	71.635	36.000	12.000
<i>Section 42.9 - Service national d'action sociale</i>	-	1.000	1.000
<i>Section 43.0 - Office national de l'enfance</i>	-	15.500	17.500
<i>Total des dépenses en capital</i>	76.483.235	72.313.472	69.222.361
<i>Total général</i>	1.676.958.871	1.730.890.751	1.819.754.112

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le projet de budget 2011 du département de la Famille et de l'Intégration suit dans son élaboration le fil rouge qui imprime sa marque à l'entièreté du projet de budget, soit la réalisation d'économies, surtout dans les crédits portant sur le fonctionnement courant. Une analyse approfondie de l'ensemble des crédits a permis de mieux cadrer les dépenses et d'y réaliser également certaines économies substantielles.

D'un autre côté il a été soigneusement veillé à inscrire les fonds nécessaires ou même à augmenter, le cas échéant même substantiellement certains crédits pour démarrer, améliorer ou perfectionner des mesures indispensables, tant au soutien d'initiatives en faveur de groupes de la population, qui, sans ce soutien, ne parviendraient pas à vivre au même niveau que l'ensemble de la population (enfants, jeunes en détresse, personnes handicapées...etc), qu' à l'organisation et à l'extension des diverses mesures d'encadrement d'enfants et de jeunes dont les parents travaillent tous les deux (maisons relais, chèques service...).

Ainsi, l'évolution globale du projet de budget du ministère de la Famille et de l'Intégration, marquée d'un côté par une économie nette de quelques 74 millions d'euros au niveau des allocations familiales et malgré de sérieux efforts d'économiser en ce qui concerne les frais de fonctionnement, est néanmoins positive de l'ordre de 5,5%.

Cette évolution est le résultat de l'augmentation des crédits inscrits auprès du Fonds national de la Solidarité et avant tout de l'inscription de crédits dans les domaines de l'enfance

En ce qui concerne les crédits du Fonds national relevons en premier lieu le revenu minimum garanti dont le montant devrait progresser de plus de 36 %, de 105,5 millions à 144,1 millions d'euros.

Toutefois c'est l'allocation de vie chère qui accuse la progression la plus impressionnante avec une augmentation de presque 76%, de 19,9 millions à 34,9 millions d'euros.

Les autres crédits du Fonds restent soit stables, soit diminuent même, ce qui est en fait le cas pour la participation de l'Etat aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique qui régresse d'un demi pourcent.

La Caisse nationale voit ses crédits régresser dans leur total des 74 millions dont question ci- avant, même si l'un ou l'autre article, tel notamment l'allocation de naissance (+ 6,36% ou + 700.000 euros) et le crédit relatif au congé parental (+ 24,67% ou + 12,3 millions d'euros) connaîtront probablement une augmentation assez importante.

Les crédits du domaine de l'encadrement de l'enfance évoluent de façon significative en premier lieu en ce qui concerne le volet des chèques services :

- chèque service dans le cadre de structures d'accueil privées: augmentation de près de 17 millions d'euros, soit + 153,7 %,
- maisons relais communales : augmentation de près de 19 millions d'euros, soit + 39,1 %.

Dans ce contexte il convient de relever que depuis 2009 le nombre de maisons relais conventionnées continue à évoluer de façon significative ; ainsi en 2011 il devrait dépasser les 23.000 chaises/places.

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Maisons relais conventionnées . . .	18.204	21.329	23.204

Dans ce même domaine de l'encadrement de l'enfance, l'introduction de l'Office national de l'enfance a profondément modifié et modifiera à l'avenir l'approche en ce qui concerne l'orientation et l'encadrement de l'enfant et du jeune et entraîne non seulement une augmentation, mais aussi une séparation des crédits à inscrire au budget concernant la participation de l'Etat aux différentes prestations à fournir par les acteurs sur le terrain, aussi bien en ce qui concerne le placement proprement dit de l'enfant que toutes les prestations d'accompagnement indispensables.

Il s'en suit que le crédit portant sur le placement proprement dit de l'enfant ou du jeune s'élève à 24,5 millions d'euros et sera inscrit comme « non limitatif ». Ainsi pourra être garanti que tout placement qui, en principe devrait constituer l'ultime mesure à prendre et qui dans la majorité des cas sera une mesure prise par le juge, sera réalisé.

Par contre le crédit relatif aux mesures d'accompagnement, pour lesquelles la participation de l'Etat se fera au moyen de forfaits, sera un article budgétaire normal, au montant de 1.236.000 euros, donc limité au strict montant inscrit au projet. Cette approche permettra également à la nouvelle administration, l'Office national de l'enfance, d'introduire progressivement ces nouvelles prestations et forfaits.

14 et 44 – Ministère de la Santé

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 14.0 - Ministère de la santé</i>	38.975.866	41.871.236	44.310.935
<i>Section 14.1 - Direction de la santé</i>	22.215.049	21.949.891	21.372.935
<i>Section 14.2 - Laboratoire national de santé</i>	18.160.304	19.130.029	20.088.503
<i>Section 14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf</i>	2.555.226	2.814.224	2.718.729
<i>Total des dépenses courantes</i>	81.906.445	85.765.380	88.491.102
<i>Section 44.0 - Ministère de la Santé</i>	22.714	78.000	2.000
<i>Section 44.1 - Direction de la Santé</i>	192.165	199.332	261.200
<i>Section 44.2 - Laboratoire national de santé</i>	976.840	1.385.600	1.166.722
<i>Section 44.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf</i>	463.000	242.000	210.000
<i>Section 44.4 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques</i>	38.839.045	40.569.815	41.670.600
<i>Total des dépenses en capital</i>	40.493.764	42.474.747	43.310.522
<i>Total général</i>	122.400.209	128.240.127	131.801.624

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le budget du Ministère de la Santé a été établi en vue de mettre en place les interventions prévues dans le cadre du programme gouvernemental 2009 – 2014.

Ainsi, l'initiative « Vers un Plan national Santé », sera résolument poursuivie avec l'objectif d'élaborer et de mettre en œuvre un Programme National Santé au Grand-Duché de Luxembourg qui compte sur la mobilisation de tous les acteurs sur la création de réseaux et sur un partenariat sur le terrain. Cette initiative vise à élaborer un concept national intégré de promotion et de prévention dans l'intérêt de la santé.

En collaboration avec la Caisse Nationale de Santé et avec son soutien financier un large éventail de nouvelles mesures de prévention, de dépistage et de détection précoce de certaines maladies seront prises, à savoir :

- Un programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio-et cérébrovasculaires ;
- Un plan "cancer" et la mise en place d'un registre des cancers ;
- Un programme de mise à disposition gratuite de moyens contraceptifs ;
- Un programme de prévention et de prise en charge optimale du diabète ;
- Un programme de prévention et de dépistage précoce du cancer colorectal.

Les programmes ayant fait leurs preuves seront poursuivis.

Les mesures de lutte contre les maladies de dépendance (élaboration et mise en œuvre du plan d'action 2010-2014) et l'appui aux services extrahospitaliers de santé mentale seront renforcés et la « Plateforme Psychiatrie » sera institutionnalisée.

En ce qui concerne la lutte contre le SIDA, un nouveau programme d'actions sera élaboré et mis en œuvre.

Le Ministère de la Santé continuera à mettre un accent important sur les technologies de l'information et des communications. Après sa récente mise en ligne, le portail "Santé" sera développé pour devenir un outil interactif au service de la population. Le Ministère poursuivra la mise en place du plan national "e-santé".

Dans le contexte de la prise en charge des patients et de la couverture sanitaire du pays, le projet des maisons médicales sera évalué et adapté aux besoins de la population.

Les mesures et actions en matière de formation continue pour médecins et soignants seront poursuivies résolument.

La modernisation des infrastructures du secteur hospitalier sera poursuivie en fonction des besoins qui subsistent dans les trois régions hospitalières. Le nouveau plan hospitalier sera mis en œuvre. Ceci concerne plus particulièrement les projets de modernisation et de réorientation dans le Sud du pays.

Le Ministère va promouvoir la création de services/établissements hospitaliers spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées et encourager les hôpitaux à procéder davantage à un partage du travail et à une spécialisation dans le sens d'une complémentarité accrue. Une structure fédérative des hôpitaux sera créée.

15 et 45 – Ministère du Logement

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 15.0 - Logement</i>	58.775.813	54.440.696	46.346.912
<i>Section 45.0 - Logement</i>	78.887.508	61.018.228	72.674.186
<i>Total général</i>	137.663.321	115.458.924	119.021.098

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les moyens budgétaires pour l'exercice 2011 permettront au Ministre du Logement de poursuivre une politique active du logement. Le budget tient, entre autres, compte des mesures pour baisser, sinon pour stabiliser de manière durable le prix du foncier et de l'habitat.

Les aides individuelles au logement dites « aides à la personne », constitueront également en l'an 2011 un moyen efficace pour augmenter la solvabilité de la population en vue d'accéder à la propriété d'un logement. Les particuliers sont aidés à se constituer le capital de départ nécessaire par le biais de diverses primes. La diminution de leur charge mensuelle de remboursement du prêt hypothécaire par diverses subventions d'intérêt constitue une des initiatives clés de l'Etat en matière de promotion de l'accession des particuliers à la propriété. Le projet tient compte de l'abrogation de la bonification d'intérêt généralisée pour les nouvelles demandes introduites après le 31 décembre 2010.

L'introduction d'une allocation de logement ainsi que d'une allocation de loyer permettra au Ministre du Logement d'attribuer à partir de l'exercice 2011, de façon temporaire une aide financière aux personnes physiques qui, victimes d'un fait grave, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations, soit relatives au remboursement d'emprunts contractés pour l'acquisition de leur logement, soit relatives au paiement du loyer pour la location d'un logement.

Nonobstant ces aides à la personne, une certaine partie de la population demeurera dans l'impossibilité de se procurer un logement décent sur le marché privé.

Pour ces personnes, le marché des promoteurs publics subventionné par l'Etat constituera un moyen privilégié pour devenir propriétaire ou locataire d'un logement.

Les promoteurs publics, à savoir les communes, le Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché, disposeront également en l'an 2011 de moyens appropriés pour poursuivre, voire élargir leurs activités.

L'ensemble des aides revenant à ces promoteurs publics, dites « aides à la pierre », est octroyé dans le cadre d'un programme pluriannuel, dont la 9^{ème} édition est en vigueur.

Ce programme tient compte des projets communaux qui seront réalisés dans le cadre du « pacte logement » qui prévoit que l'Etat aidera à l'avenir toutes les communes qui s'engagent, via une convention avec le Gouvernement, à contribuer à la création de nouveaux logements sur leur territoire dans la perspective d'augmenter par ce fait leur population de plus de 15% sur une période de dix années (c'est-à-dire au-delà de l'actuel taux moyen de croissance de la population résidente) et qui participent activement aux efforts et mesures du Gouvernement tendant à réduire le coût du foncier et de l'habitat. Le budget 2011 permettra également au Ministre du Logement d'honorer ses engagements financiers pris dans le cadre des dites conventions.

16 et 46 – Ministère du Travail et de l'Emploi

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales</i>	2.586.288	3.556.072	3.073.514
<i>Section 16.1 - Administration de l'emploi.</i>	14.940.976	15.805.389	17.472.755
<i>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines.</i>	8.474.219	8.947.083	8.966.980
<i>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail.</i>	285.725	286.210	267.952
<i>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi.</i>	279.588.142	164.230.100	311.676.392
<i>Section 16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés.</i>	32.560.304	36.230.136	41.405.171
<i>Total des dépenses courantes</i>	338.435.654	229.054.990	382.862.764
<i>Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales</i>	-	35.450	-
<i>Section 46.1 - Administration de l'emploi.</i>	69.873	56.390	75.000
<i>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</i>	158.044	157.000	138.000
<i>Section 46.3- Ecole supérieure du travail.</i>	9.517	-	-
<i>Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés.</i>	203.073	204.225	54.614
<i>Total des dépenses en capital</i>	440.507	453.065	267.614
<i>Total général</i>	338.876.161	229.508.055	383.130.378

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

A l'image des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi reste dans une certaine mesure basée sur les options prises par le Luxembourg dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. Il y a lieu de rappeler que l'essentiel de cette politique est financée par le biais du fonds pour l'emploi.

Vu les spécificités de notre marché du travail national, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale continuent à se caractériser par une multitude d'initiatives dans différents domaines qui seront régulièrement mises en causes en vue d'une efficacité accrue.

La crise économique a eu un impact sérieux sur le marché de l'emploi. Le Gouvernement a spécifiquement réagi à la crise. Il l'a fait avec l'élargissement de la législation sur le chômage partiel. Il a accentué l'action contre le chômage des jeunes. Outre l'adaptation spécifique à la crise des mesures visant les travailleurs non qualifiés, qui resteront le problème structurel principal du marché de l'emploi luxembourgeois, le Gouvernement ciblera son action sur les jeunes diplômés qui risquent aussi de se retrouver actuellement plus longtemps au chômage.

Dans ce contexte il faut donc signaler que 2011 sera l'année où un certain nombre de mesures de lutte contre le chômage des jeunes telles que CIE-EP, CIE, CAE, devront montrer leur efficacité.

En ce qui concerne les prévisions de l'évolution du chômage au Luxembourg une diminution du taux de chômage est à prévoir.

Le maintien dans l'emploi continuera d'organiser en douceur, dans les entreprises qui éprouvent encore des difficultés, la transition des salariés sur le marché de l'emploi.

Le Ministère du Travail et de l'Emploi a comme préoccupation primordiale la réalisation du plein emploi et utilisera tous les moyens du fonds pour l'emploi pour éviter d'une part aux salariés de se retrouver en situation précaire et d'autre part pour augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi.

- Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du fonds pour l'emploi :

- En matière de chômage le Gouvernement a réagi à la crise en créant temporairement 3 cas supplémentaires de prolongation et en supprimant la diminution de l'indemnité de chômage à 150% du salaire social minimum en cas de prolongation.

- Outre les mesures de lutte contre le chômage des jeunes évoquées plus haut, les efforts pour accroître l'efficacité des initiatives sociales en faveur de l'emploi seront continués ce d'autant plus que la loi du 3 mars

2009 contribuant au rétablissement du plein emploi et complétant 1. le livre V du Code du Travail par un Titre IX nouveau et 2. l'article 631-2 du Code du Travail fixe le cadre légal en la matière.

Malgré leur diversité, les initiatives actuellement en place ont comme but commun la prise en charge de personnes éloignées du marché du travail, l'amélioration de l'employabilité par la formation et par le travail ainsi que la gestion de structures adaptées aux besoins spécifiques de la population cible. La finalité des initiatives est double : servir de structure définitive d'accueil et d'occupation pour une population qui est très éloignée du marché du travail normal et servir d'institutions assumant la formation et l'encadrement des demandeurs d'emploi pour lesquels une entrée sur le premier marché du travail est concevable.

- En 2011, l'impact financier de la réforme de la législation sur les pensions d'invalidité, qui a joué pleinement de 2004 à 2010, continuera à afficher ses effets au niveau du fonds pour l'emploi par une croissance largement supérieure à la moyenne des frais des personnes reclassées.

- Les différentes mesures en faveur de l'emploi continuent à avoir des répercussions financières directes ou indirectes au fonds pour l'emploi alors que les principes de la politique d'activation des demandeurs d'emploi contenus dans la loi tripartite du 22 décembre 2006 sont maintenus voire renforcés.

- Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du budget du Ministère du Travail et de l'Emploi :

La progression des crédits de l'ADEM est principalement due à une augmentation du personnel pour combattre les effets de crise sur le marché de l'emploi.

Pour l'année 2010 le Gouvernement a fait inscrire les crédits nécessaires afin de permettre le financement d'études en relation avec la réforme fondamentale de l'Administration de l'Emploi par la création d'une Agence luxembourgeoise pour l'emploi. Il s'agira aussi de charger des experts externes de rendre opérationnelles les conclusions de l'OCDE et du médiateur quant au fonctionnement de l'ADEM et d'en suivre, sous l'égide d'un comité de pilotage conduit par le Ministère du Travail et de l'Emploi, la mise en œuvre concrète.

Pour la section 16.5 la progression provient principalement de l'augmentation de la participation de l'Etat au salaire des personnes handicapées et/ou accidentées de la vie.

17 et 18 / 47 et 48 – Ministère de la Sécurité Sociale

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 17.0 - Sécurité sociale - Dépenses générales</i>	136.248	178.315	154.742
<i>Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale.</i>	4.816.485	4.932.298	4.663.691
<i>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale.</i>	4.940.417	5.150.337	5.029.531
<i>Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales.</i>	2.098.942	2.178.646	2.181.835
<i>Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales.</i>	392.997	420.665	438.316
<i>Section 17.5 - Assurance maladie-maternité-dépendance - Caisse nationale de santé.</i>	960.819.131	946.235.317	1.012.248.828
<i>Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation.</i>	5.895.027	5.370.693	5.179.337
<i>Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité.</i>	60.194	60.665	58.959
<i>Section 18.0 - Assurance pension contributive</i>	1.123.593.454	1.149.287.465	1.214.816.253
<i>Section 18.1 - Assurance accidents</i>	6.373.340	7.272.901	6.134.108
<i>Section 18.2 - Dommages de guerre corporels</i>	4.295.779	4.615.714	3.596.865
<i>Total des dépenses courantes</i>	2.113.422.014	2.125.703.016	2.254.502.465
<i>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale.</i>	230.361	336.000	202.000
<i>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale.</i>	152.589	14.642	15.482
<i>Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales.</i>	67.917	160.500	30.100
<i>Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales.</i>	-	-	2.500
<i>Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation.</i>	5.285	8.000	36.000
<i>Total des dépenses en capital.</i>	456.152	519.142	286.082
<i>Total général.</i>	2.113.878.166	2.126.222.158	2.254.788.547

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Comme l'intervention budgétaire de l'Etat dans les domaines de l'assurance pension et de l'assurance maladie dépend essentiellement de la progression de la masse salariale cotisable, on constate une augmentation des crédits afférents pour 2011 du fait de l'accroissement de l'emploi.

En matière d'assurance pension, l'Inspection générale de la sécurité sociale a présenté au mois de février 2009 son rapport à la suite des travaux du groupe de réflexion pensions, institué par décision du Comité de coordination tripartite, sur les mesures envisageables pour garantir la viabilité à long terme du système de pension.

Sur base de ce rapport le Ministère de la Sécurité sociale a entamé les travaux préparatoires à la rédaction d'un avant-projet de loi visant à réformer les dispositions légales de l'assurance pension.

En matière d'assurance maladie, l'équilibre précaire des années précédentes n'a pas pu être maintenu pour l'année 2010 à cause des conséquences de la crise économique et financière et de la dégradation du marché de l'emploi et de l'évolution défavorable des cotisations. Pour 2010, le choix du législateur a été de combler le déficit de l'assurance maladie par un abaissement de la limite inférieure de la réserve obligatoire de l'assurance maladie-maternité. Ceci fut une opération unique permettant de donner une marge de manœuvre pour une réforme en profondeur. Il est prévu de reconstituer cette réserve progressivement au cours des prochaines années. Les premières statistiques pour l'année 2010 affichent des indicateurs légèrement plus positifs par rapport au budget voté par la CNS. Cette amélioration est due à un emploi qui semble résister mieux qu'attendu aux effets de la crise, mais ne dispense pas de la nécessité d'une réforme structurelle. Pour 2011, un déficit des opérations courantes comparable à celui initialement prévu pour l'année en cours est attendu. Néanmoins, la tendance d'un écart croissant entre dépenses et recettes se confirme pour 2011 et pour les années à venir. Le Gouvernement opte clairement pour un lien des mesures ciblant le court terme et le moyen terme, et ceci afin d'assurer de façon durable une stabilité de l'assurance maladie-maternité. En outre, le projet de loi portant réforme du système de soins de santé ne veut pas seulement traiter les symptômes d'une crise engendrée par la crise financière et économique globale, mais a aussi l'ambition de s'attaquer à des problèmes structurels que notre système de soins de santé rencontre depuis plusieurs années. En outre, le projet de réforme prévoit, à l'instar des mesures prises lors du déficit engendré par la crise sidérurgique du début des années 80, un objectif d'économies des dépenses de l'assurance maladie-maternité et subsidiairement des recettes supplémentaires. Ces différentes mesures sont nécessaires afin d'assurer l'équilibre financier pour 2011 et des années à venir.

L'assurance dépendance, introduite en 1999, a entamé désormais son régime de croisière. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la contribution dépendance est fixée à 1,4% et la contribution annuelle de l'Etat à cent quarante millions euros. En considération des contraintes financières à laquelle l'assurance dépendance devra faire face à moyen et à long terme en raison de l'évolution démographique, il est opportun de maintenir le taux de cotisation actuel pour préserver une réserve solide. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, l'intervention de l'Etat pour 2011 restera plafonnée à cent quarante millions d'euros.

En matière d'assurance accidents, la loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accidents entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Cette réforme qui permettra une indemnisation plus ciblée des préjudices subis par le travailleur, mettra l'accent sur la prévention des accidents et renforcera la solidarité entre les entreprises. En outre, un projet de loi portant introduction d'un taux de cotisation unique de l'assurance accidents a été déposé. Ce taux unique de 1,25% sera applicable à toutes les classes de risque de l'assurance accidents, étant entendu que cette uniformisation du taux de cotisation basée sur la solidarité entre les entreprises devra être flanquée d'un système de bonus/malus.

19 et 49 Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
<i>Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales</i>	6.604.299	6.313.672	5.228.873
<i>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</i>	19.062.302	17.293.602	13.739.747
<i>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</i>	14.371.350	15.791.277	15.843.048
<i>Section 19.3 - Sylviculture</i>	2.891.384	3.434.710	3.185.928
<i>Section 19.4 - Service d'économie rurale</i>	4.108.436	4.456.126	4.595.394
<i>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires</i>	6.499.291	6.600.459	6.607.643
<i>Section 19.6 - Viticulture</i>	3.672.878	4.075.074	3.809.599
<i>Total des dépenses courantes</i>	57.209.940	57.964.920	53.010.232
<i>Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales</i>	22.628	96.000	46.000
<i>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</i>	53.500.000	53.550.000	57.001.000
<i>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</i>	409.478	404.600	364.727
<i>Section 49.3 - Sylviculture</i>	1.956.851	3.230.200	1.454.000
<i>Section 49.4 - Service d'économie rurale</i>	4.550	10.600	10.600
<i>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires</i>	310.265	367.000	410.000
<i>Section 49.6 - Viticulture</i>	94.315	109.261	88.477
<i>Total des dépenses en capital</i>	56.298.087	57.767.661	59.374.804
<i>Total général</i>	113.508.027	115.732.581	112.385.036

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les prévisions pour l'année 2011 laissent prévoir une année difficile pour le secteur agricole. Non seulement que ce secteur continuera de sentir les conséquences de la crise économique, mais a en plus d'abord dû subir une chute des revenus importante et a ensuite connu une année 2010 difficile pour ce qui concerne les conditions climatiques.

Le Gouvernement y a réagi en invitant les responsables du secteur professionnel agricole à un sommet agricole pour analyser cette situation difficile et pour dégager des pistes de soutien. Le présent projet de budget entend donner, en tenant compte du contexte budgétaire difficile, une réponse adéquate à ces défis. Il est rappelé qu'une partie de ces mesures de soutien a pu être réalisée dans le cadre du budget 2010.

Ainsi, le Gouvernement entend réaffirmer son engagement pour le secteur agricole et ainsi souligner son importance sur le plan économique, social, environnemental et socioculturel.

La loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural, basée sur le plan de développement rural pour la période 2007 - 2013 définissant les lignes directrices de la politique agricole luxembourgeoise, reste déterminante pour la politique agricole en matière d'aides publiques pour les secteurs de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. Elle a pour objectif primaire le soutien aux investissements réalisés par les exploitations individuelles en vue d'accompagner leur restructuration et leur modernisation. C'est également par le biais des dispositions de cette loi que le département de l'agriculture pourra assurer le suivi de sa stratégie d'accompagnement du secteur agroalimentaire qui reste confronté à une restructuration profonde. La survie de cette industrie est indispensable pour sauvegarder la transformation des produits de qualité dans des conditions allant de pair avec les standards de qualité promus par le ministère.

Comme mentionné auparavant, le secteur agricole a dû faire face durant l'année 2010 à des conditions climatiques défavorables. Fait qui a démontré à nouveau la situation précaire du secteur agricole face à des éléments qui se substituent à toute influence humaine. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les mesures d'encouragement de la part du département favorisant ainsi la conclusion d'assurances permettant de couvrir une partie des pertes de revenus subies par les exploitations agricoles en cas de calamités naturelles et d'épizooties.

L'amélioration de la compétitivité et de la performance est essentielle pour la survie de notre agriculture et le meilleur moyen pour y parvenir consiste dans la production de produits de qualité. Toutefois il ne suffit pas de produire des produits de qualité, mais il faut également sensibiliser et informer le consommateur pour l'inciter à

consommer ces produits. En effet, au cours des dernières années on a pu constater que le consommateur prend de plus en plus conscience du rôle primordial de l'agriculture dans la chaîne alimentaire et de l'influence de ses produits sur sa vie quotidienne. Aussi, le département entend-il apporter son soutien financier au secteur pour le lancement d'actions de sensibilisation et de promotion des produits de qualité d'origine luxembourgeoise.

Afin de garantir à l'agriculture biologique luxembourgeoise un niveau satisfaisant le département de l'agriculture poursuivra ses efforts prévus par le plan d'action national pour ce secteur spécifique.

Le secteur de la viticulture jouant un rôle majeur tant du point de vue économique que du point de vue de la préservation d'un paysage unique propre à la région mosellane le département continuera avec le remembrement viticole et prolongera le renforcement du soutien aux reprises d'exploitations par de jeunes viticulteurs et ainsi que l'intensification de la promotion des produits viticoles afin d'améliorer la performance de ce secteur économique important pour la région mosellane.

Un tiers de la surface de notre pays étant couvert de forêts, il importe de souligner les multiples fonctions socio-économiques assignées à la forêt. Aussi, la loi agraire prévoit des mesures ciblées dans le respect d'une gestion durable des forêts, forêts qu'il s'agit de protéger et d'exploiter au mieux, notamment par le biais d'une certification durable.

L'Office National du Remembrement contribuera de par sa collaboration et son expertise à l'amélioration des conditions de revenu et de travail par la restructuration des biens fonciers des secteurs agricole, viticole et forestier.

Aussi, le Ministère de l'Agriculture continuera de doter le secteur du développement rural et l'initiative LEADER des fonds nécessaires afin de réaliser les buts prévus par le plan de développement rural.

20 et 21 / 50 et 51 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures

	2009	2010	2011
	Compte	Budget	Projet de budget
Section 20.0 - Dépenses générales	-	1.304.200	1.512.600
Section 20.1 - Département de l'aménagement du territoire (DATer)	2.956.064	3.848.134	3.479.027
Section 20.2 - Protection de l'environnement.	6.850.915	7.764.747	7.167.197
Section 20.3 - Administration de l'environnement.	19.805.858	21.362.767	20.714.580
Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts	30.462.494	32.944.273	32.945.825
Section 20.5 - Transports.- dépenses générales	1.126.967	1.523.270	1.027.608
Section 20.6 - Circulation et sécurité routières	6.110.499	8.427.300	8.043.435
Section 20.7 - Transports publics et ferroviaires	612.412.427	640.559.572	640.395.472
Section 20.8 - Administration des enquêtes techniques	140.197	366.485	302.038
Section 20.9 - Navigation et transports fluviaux	2.544.566	2.617.245	2.957.453
Section 21.0 - Direction de l'Aviation civile	3.825.200	4.069.044	3.954.902
Section 21.1 - Administration de la navigation aérienne	25.218.486	29.756.248	27.608.253
Section 21.2 - Garage du gouvernement	507.878	506.513	511.413
Section 21.3 - Aéroports et transports aériens	13.218.260	18.844.800	17.451.734
Section 21.4 - Administration des chemins de fer	473.224	2.075.326	2.360.753
Section 21.5 - Travaux publics. - Dépenses générales	5.868.306	5.441.187	6.066.095
Section 21.6 - Ponts et chaussées	73.560.553	77.212.761	78.616.224
Section 21.7 - Fonds d'investissements publics	24.612.572	25.196.662	25.915.156
Section 21.8 - Bâtiments publics	13.216.419	14.067.431	14.244.119
Section 21.9 - Bâtiments publics. - Compétences propres	15.757.113	15.689.100	17.266.100
Total des dépenses courantes	858.667.998	913.577.065	912.539.984
Section 50.0 - Dépenses générales	-	11.000	56.000
Section 50.1 - Département de l'aménagement du territoire (DATer)	63.532	84.000	59.000
Section 50.2 - Protection de l'environnement.	19.120.201	20.018.000	19.844.000
Section 50.3 - Administration de l'environnement.	9.896.142	10.466.500	9.389.000
Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts	265.987	285.000	340.800
Section 50.5 - Transports.- dépenses générales	-	30.000	32.500
Section 50.6 - Circulation et sécurité routières	529.895	551.500	6.758.400
Section 50.7 - Transports publics et ferroviaires	16.100.000	20.502.500	13.800.000
Section 50.8 - Administration des enquêtes techniques	28.653	7.000	5.000
Section 50.9 - Navigation et transports fluviaux	214.076	322.800	287.000
Section 51.0 - Direction de l'Aviation civile	537.767	5.800	1.400
Section 51.2 - Garage du gouvernement	151.564	350.000	240.000
Section 51.3 - Aéroports et transports aériens	1.319.803	1.505.000	1.745.000
Section 51.4 - Administration des chemins de fer	12.247	96.600	700.515
Section 51.5 - Travaux publics. - Dépenses générales	34.225	30.100	50.100
Section 51.6 - Ponts et chaussées.	82.177.337	99.594.100	79.732.500
Section 51.7 - Fonds d'investissements publics	229.451.880	209.200.000	217.700.000
Section 51.8 - Bâtiments publics.	11.734.558	4.638.600	10.338.000
Section 51.9 - Bâtiments publics. - Compétences propres	5.569.148	6.600.000	9.171.000
Total des dépenses en capital	377.207.015	374.298.500	370.250.215
Total général	1.235.875.013	1.287.875.565	1.282.790.199

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Département de l'Aménagement du territoire

Le Département de l'Aménagement du territoire poursuit prioritairement la finalisation des plans sectoriels "Transports", "Zones d'activités économiques", "Logement" et "Grands ensembles paysagers" et le travail dans les aires de coopérations avec les communes, p.ex. la Nordstad.

Les parcs naturels existants et la nouvelle initiative d'un parc naturel Müllerthal sont soutenus. La nouvelle période de programmation de l'Observatoire en réseau de l'Aménagement du territoire Européen (Espo – Orate) est en cours depuis 2007.

Département des Travaux publics

Les crédits dont dispose le département des Travaux Publics reflètent la politique du Gouvernement en matière de travaux publics.

Parmi les dépenses courantes du département des Travaux Publics, il y a lieu de noter que l'évolution des dépenses de fonctionnement courantes s'explique principalement par la progression des frais d'entretien des immeubles de l'Etat, en raison d'une augmentation des frais de chauffage, des frais liés aux contrats de fourniture d'énergie et des frais de déménagement des services publics.

Les autres frais de fonctionnement tels que frais de route et de séjour, frais de bureau ou frais de publicité ont été revus à la baisse ceci afin de tenir compte de la situation des finances publiques.

Les dépenses en capital servent à mettre en œuvre la politique d'investissement du Gouvernement telle que définie dans la déclaration gouvernementale et dont le rôle moteur revient au département des Travaux Publics.

Pour ce qui est des dépenses générales du budget en capital du département des Travaux Publics, il convient de rappeler que la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest autorise le Fonds Belval à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois d'autorisation respectives. Suite au remboursement intégral du prêt relatif au bâtiment provisoire CRP Gabriel Lippmann en 2006 et des frais d'études du projet initial des Archives nationales en 2008, aucun remboursement n'a été opérée en 2009. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de procéder à des remboursements ni en 2010 ni en 2011. Toutefois, le montant du crédit en question serait à adapter, le cas échéant, en fonction d'une consolidation plus rapide des prêts que celle actuellement prévue. Ceci vaut plus spécialement pour la salle de musique amplifiée « Rockhal ».

La diminution des dépenses d'investissements de l'administration des Ponts et Chaussées s'explique en majeure partie par le rééchelonnement des dépenses pour la réalisation des travaux de mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport en exécution de la loi du 22 décembre 2004, ainsi que de celles relatives aux travaux concernant la revalorisation du site de Höhenhof en exécution de la loi du 14 juillet 2005.

A l'instar de l'exercice budgétaire 2010, la diminution des moyens budgétaires proposés aux articles concernant les routes nationales (51.6.73.010), les chemins repris (51.6.73.011), les ouvrages d'art routiers (51.6.73.013), les couloirs pour bus (51.6.73.016) et les pistes cyclables (51.6.73.061) s'explique par la décision de financer à partir de 2010 les nouveaux projets à charge du fonds des routes (loi du 29 mai 2009 portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes).

Les crédits inscrits aux sections budgétaires intitulées "dépenses générales" et "compétences communes" de l'administration des Bâtiments Publics sont proposés dans l'intérêt de la réalisation de divers travaux d'entretien, de construction et de transformation des bâtiments occupés par les départements ministériels non pris en charge par le fonds d'entretien et de rénovation ainsi que dans l'intérêt de l'acquisition de biens mobiliers et d'équipements spéciaux.

Parmi les crédits réservés à l'acquisition et au remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux, un certain nombre de progressions sont dues au transfert des services de la Police grand-ducale dans les nouveaux locaux du Findel Business Center, au premier équipement du nouveau bâtiment de l'ADEM à Esch-Belval et d'un certain nombre de ses succursales, ainsi qu'au déménagement des services du ministère du Développement durable et des Infrastructures vers le bâtiment-tour à Luxembourg-Kirchberg.

Côté fonds spéciaux du département des Travaux Publics, l'on note que dans le domaine de la grande voirie de communication, les dépenses du fonds des routes serviront à poursuivre les grands chantiers en cours dont notamment la route du Nord, la liaison Micheville, le projet CITA et l'entretien lourd de la grande voirie et à

commencer différents projets d'envergure comme le ban de Gasperich, l'échangeur de Burange ainsi que le pont provisoire dédoublant le Pont Adolphe à Luxembourg-Ville. Seront également financés par le fonds des routes les nouveaux projets du domaine de la voirie normale jadis réalisés par le biais des crédits du budget des dépenses en capital.

Les dépenses du fonds pour la loi de garantie serviront à procéder aux remboursements des montants préfinancés dans le cadre des contrats de location-vente conclus en vertu de la loi modifiée du 13 avril 1970 dite loi de garantie. Compte tenu de la finalisation de différents chantiers d'envergure dans les années à venir, le fonds en question verra ses dépenses s'accroître lors des exercices futurs.

Les dépenses des fonds d'investissements publics de la période 2010-2014 serviront à terminer les projets en cours de réalisation et à transposer dans la réalité le programme fixé dans la déclaration gouvernementale dont les priorités continuent à se situer au niveau des infrastructures scolaires, notamment celles visées par le plan sectoriel lycées, et des infrastructures européennes.

Le fonds d'entretien et de rénovation résulte d'une décision du Gouvernement de 2007 avec pour objectif d'une part, d'introduire le concept de l'entretien préventif dans la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et, d'autre part, afin de parer aux inconvénients découlant de l'annualité du budget en matière de travaux qui, par leur nature, s'étendent le plus souvent sur plusieurs exercices.

L'on constate que le parc immobilier de l'Etat (12.000.000–15.000.000 m³) augmente chaque année de façon substantielle. C'est ainsi que la mise en service de la Cité Judiciaire par exemple représente l'ajout d'un volume de 80.000 m³.

A côté de l'entretien normal, des fonds importants seront nécessaires pour assurer l'assainissement énergétique des bâtiments.

Département de l'environnement

Mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Le programme gouvernemental identifie les mesures principales en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les différents secteurs et de la promotion des économies d'énergie. La COP-16 qui aura lieu en décembre 2010 à Cancún constituera une étape importante vers un nouvel accord global en matière de lutte contre le changement climatique. Les actions suivantes sont prévues pour l'année 2011 :

- Suite à la COP-16, préparation pour la période post-Kyoto avec évaluation des potentiels de réduction pour 2020 et 2030, inventaires et projections des émissions. Préparation des discussions sur l'effort à fournir au niveau national, en cas de passage de l'objectif communautaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% à 30% en 2020 par rapport aux niveaux de 1990;
- Travaux préparatoires pour l'élaboration d'un 2^{ème} plan d'action national en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que d'un plan national d'adaptation au changement climatique. Ces travaux se feront dans le contexte du « partenariat pour l'environnement et le climat », processus de concertation entre représentants du gouvernement, des syndicats, du patronat, du Syvicol et des ONGs;
- Poursuite et réarticulation du régime de subsides à l'acquisition de voitures à faibles émissions de gaz à effet de serre et de voitures électriques;
- Poursuite et éventuel réagencement des régimes d'aides pour les communes et les ménages en matière de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment, chantier de rénovation énergétique des bâtiments publics avec projets-pilote;
- Diverses campagnes d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie;
- Appui financier MyEnergy, conseil en énergie;
- Acquisition de crédits d'émission pour les périodes Kyoto et post-Kyoto.

Elaboration du Plan national pour un Développement Durable

La loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable prévoit dans son article 10 l'établissement d'un plan national pour un développement durable sur base du rapport national.

Le plan national de développement durable sera finalisé et sera accompagné en 2011 d'une campagne de sensibilisation nationale du grand public.

Mise en œuvre du Plan National concernant la Protection de la Nature

Le premier plan national concernant la protection de la nature, adopté par le Gouvernement en Conseil en mai 2007, se fixe deux objectifs stratégiques : 1. Enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2010, 2. Protection des paysages et des services et processus écosystémiques, ainsi que 7 cibles spécifiques à atteindre. La réalisation des mesures prévues par le PNPN vont bon train comme en témoigne le rapport de l'observatoire de l'environnement naturel. Les données du cadastre des biotopes seront compilées et mises à disposition des acteurs concernées sous forme d'une banque de données interactive. Les données du cadastre des biotopes serviront également à l'évaluation scientifique de la Déclaration d'intention générale de 1981, telle que prévue par le PNPN.

2011 marquera également la continuation du suivi scientifique permanent de la diversité biologique, permettant notamment de répondre aux exigences de reporting prévues par les directives « Oiseaux » et « Habitats ». L'élaboration des plans de gestion pour les zones Natura 2000 sera reprise sur base d'un cahier des charges révisé.

Le PNPN sera soumis à une première révision en 2011, qui devra tenir compte notamment du nouveau plan stratégique pour la biodiversité prévu par la Convention sur la diversité biologique et le nouveau Plan d'action pour la biodiversité de l'Union européenne.

Les moyens budgétaires, mis à disposition des stations biologiques, dans le cadre des conventions relatives au partenariat entre l'Etat les syndicats de communes, progresseront en 2011 selon les estimations du PNPN.

Département des transports

1. Considérations générales

Selon le programme gouvernemental annexé à la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009, le développement des transports publics et l'amélioration de la sécurité routière constituent les premières priorités de l'action politique en matière de transports. Les crédits budgétaires pour 2011 en tiennent compte.

Les crédits pour frais d'experts et d'études permettent de finaliser le plan directeur sectoriel « Transports » et d'élaborer des projets de développement qui se dégagent de l'IVL et qui concernent entre autres les concepts de mobilité pour la « Nordstad », la Grande Région et les P&R.

2. Circulation et sécurité routières

L'intensification de la lutte contre l'insécurité routière constitue une des préoccupations majeures en matière de politique des transports.

Plusieurs crédits du budget des dépenses documentent l'effort de prévention des accidents de la circulation :

- les crédits pour financer les campagnes préventives contre les accidents de la circulation ;
- les crédits pour la mise en service de caméras pour la surveillance de la circulation routière ainsi que d'un audit de sécurité en vue de déceler et d'analyser les passages routiers dangereux ;
- les crédits pour accorder des subsides à des organismes privés œuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières ;
- la participation étatique au financement des « Late Night Busses » censés jouer un rôle clef dans la prévention des accidents nocturnes pendant les fins de semaine.

En 2011, la formation des chauffeurs professionnels qui devient de plus en plus importante puisqu'elle influe directement sur la sécurité routière sera également poursuivie. Un centre de formation sera construit à Sanem dans lequel les chauffeurs d'autobus et de poids lourds seront formés en vue de l'exercice de leur profession.

3. Transports publics

L'évolution des crédits destinés à couvrir les frais d'exploitation des services de transports publics s'explique par la nécessité de poursuivre une adaptation conséquente de l'offre de ces services aux besoins des usagers, aussi bien au niveau de la capacité du matériel roulant qu'à celui des horaires et itinéraires des différentes lignes publiques. En effet, le Gouvernement entend ainsi faire des transports publics une véritable alternative à la voiture individuelle et atteindre à l'horizon 2020 un partage modal de 25% en faveur des transports publics.

Au niveau des infrastructures ferroviaires, un effort particulier sera réservé en 2011 à la réalisation des projets contenus dans le concept de mobilité intégré "mobil 2020". Le concept est basé sur la complémentarité entre le réseau ferré, le tram et le bus tout en prévoyant des nœuds d'échange à la périphérie de la capitale (gares périphériques et P&R). Les mesures y identifiées se rapportent, à côté du développement des transports en commun sur le plan national, également au raccordement du pays aux réseaux ferroviaires européens et à l'amélioration des transports publics régionaux transfrontaliers.

4. Infrastructures ferroviaires

Le Gouvernement entend réserver dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferroviaire national. La priorité sera dans ce contexte réservée à l'extension du réseau ferré dans la Ville de Luxembourg par la poursuite de la planification en relation avec l'introduction d'un tram léger et à l'aménagement de la Gare de Luxembourg. Parallèlement, la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg et le raccordement de Belval-Ouest au réseau ferroviaire tout comme la construction du viaduc Pulvermühle et d'un nouveau centre de remisage et de maintenance pour les CFL, seront poursuivis.

Le Gouvernement fera en outre progresser les projets suivants qui sont en phase de planification en vue d'une réalisation rapprochée : gare périphérique Howald, nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg, et, enfin, réaménagement de la gare d'Ettelbrück et de la ligne du Nord sur base du concept de mobilité « Nordstad », en élaboration.

Un dernier aspect concerne les raccordements ferroviaires internationaux. La programmation des travaux de réalisation du projet Eurocap-Rail du côté luxembourgeois bénéficiera en 2011 d'un traitement prioritaire.

5. Aviation civile et Aéroport de Luxembourg

Dans le respect des intérêts des riverains, le Gouvernement veillera à un développement durable de l'aéroport. Dans ce contexte, le Gouvernement poursuit la finalisation du projet de règlement grand-ducal en matière de trajectoires d'approche et de décollage, la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre le bruit et l'élaboration d'une charte de gestion environnementale par lux-Airport, entité gestionnaire de l'aéroport.

Par ailleurs, les travaux liés à la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport et la revalorisation du site du Höhenhof seront poursuivis à un rythme soutenu.

22 et 52 – Ministère de l'Égalité des Chances

	2009 Compte	2010 Budget	2011 Projet de budget
Section 22.0 - <i>Egalité des Chances</i>	9.640.105	10.266.784	11.021.429
Section 52.0 - <i>Egalité des Chances</i>	-	9.000	9.000
<i>Total général</i>	9.640.105	10.275.784	11.030.429

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

D'une manière générale, le département a essayé d'augmenter la transparence du budget des dépenses en réduisant le nombre d'articles budgétaires. Durant les années passées, différents articles ont été inscrits au budget du Ministère de l'égalité des chances pour financer des actions ou projets isolés. Afin d'améliorer la vue globale sur les activités du Ministère de l'égalité des chances, ces articles ont été englobés dans les articles budgétaires, qui d'une manière générale reflètent ces types d'activités du département.

En ce qui concerne les dépenses courantes de fonctionnement de l'Etat central, le Ministère de l'égalité des chances a fourni un très grand effort en réduisant tous les articles au minimum absolu et en réalisant de cette manière une économie – comparée au budget 2010 – de 109.000 Euros soit 10,51% des frais de fonctionnement.

La participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes prend presque 90% du budget des dépenses du Ministère de l'égalité des chances. Les frais de personnel des centres conventionnés, qui sont définis par la Convention Collective de Travail pour salariés du Secteur d'Aide et de Soins, constituent de loin la plus grande dépense de cet article budgétaire. Vu qu'il s'agit ici d'une dépense non compressible le département dispose de peu de moyens pour mettre en œuvre sa politique, c'est-à-dire de renforcer les structures oeuvrant dans l'intérêt des femmes et des hommes en situation de détresse.

Néanmoins le Ministère de l'égalité des chances pourra renforcer en 2011 le cadre du personnel de l'asbl Initiativ Rem Schaffen par un poste à tâche partielle, afin de réagir aux demandes d'aide de plus en plus nombreuses de chômeurs ou d'autres personnes désirant être réintégrés dans la vie professionnelle.

Un aspect nouveau dans la politique du Ministère de l'égalité des chances est la prise en charge systématique des auteurs de la violence domestique. Vu le nombre très élevé de récidivistes, le département a décidé de porter une attention plus particulière aux auteurs de la violence, qui malheureusement n'est pas un phénomène passager. Ainsi le cadre du personnel de l'asbl Riicht eraus sera renforcé par un poste de psychologue ou similaire pour assurer d'une manière professionnelle la prise en charge des auteurs de la violence et de réduire de cette manière le nombre de récidivistes.

Un autre aspect plus connu par le grand public sont les services rendus de l'action « Service Krank Kanner Doheem ». Il s'est avéré que durant les mois d'hiver les demandes d'assistance augmentent d'une manière si prononcée que le SKKD ne peut même pas donner satisfaction à la moitié des demandes.

L'article budgétaire Frais d'experts et d'études affiche avec un crédit inscrit de 460.000 euros le montant le plus important du budget du Ministère de l'égalité des chances - à part la participation aux frais du secteur conventionné.

Avec ce montant le Ministère de l'égalité des chances doit réaliser les activités suivantes :

- Accompagnement scientifique et évaluation de la politique nationale d'égalité des femmes et des hommes
- Etude « Les femmes et les hommes dans la participation politique aux élections communales »
- Etude sur l'évolution de la prostitution au niveau national et local
- Mise en œuvre des actions positives dans les entreprises du secteur privé
- Formations sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes

A côté de ces projets restent les activités usuelles comme rédaction, correction et traduction de publications, organisation de séminaires et de workshops, préparation de campagnes publicitaires, etc.

Il faut souligner que la mission principale du travail politique du Ministère de l'égalité des chances consiste dans la sensibilisation de la population afin d'inciter une prise de conscience et un changement d'idées afin d'engager la société sur une voie ayant pour « Terminus » une égalité des classes parfaite entre femmes et hommes.

E. Le commentaire de la loi budgétaire

Chapitre A - Arrêté du budget

Art 1er. - Arrêté du budget

L'article 1^{er} arrête le projet de budget pour l'exercice 2011 de l'Etat luxembourgeois tel qu'il se présente d'après les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

En l'absence de l'émission d'un emprunt, le projet de budget pour l'exercice 2011 présenterait un déficit de quelque euros conformément aux chiffres émarginés au tableau ci-après:

	Compte 2009	Budget voté 2010	Projet de budget 2011	Variation en %
Budget courant				
Recettes	8.812,8	8.398,7	9.547,2	13,67%
Dépenses.	8.566,1	8.850,9	9.377,4	5,95%
Excédents.	246,7	-452,2	169,8	-
Budget en capital				
Recettes	86,0	1.420,1	78,9	-94,44%
Dépenses.	1.118,2	942,9	932,8	-1,07%
Excédents.	-1.032,2	477,2	-853,9	-
Budget total				
Recettes	8.898,9	9.818,8	9.626,2	-1,96%
Dépenses.	9.684,3	9.793,8	10.310,2	5,27%
Excédents.	-785,4	25,0	-684,0	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Chapitre B - Dispositions fiscales

Art. 2.- Prorogation des lois établissant les impôts

D'après l'article 100 de la Constitution, "les impôts au profit de l'Etat sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont renouvelées".

Pour tenir compte de cette prescription, l'article 2 porte reconduction des lois fiscales en vigueur à la date du 31 décembre 2010.

Chapitre C - Autres dispositions financières

Art. 3.- Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse

La disposition de cet article qui subordonne au paiement d'une taxe l'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse, reproduit sans changement le texte de l'article 22 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Art. 4.- Extension des domaines d'intervention et modification des modalités de gestion du fonds de financement des mécanismes de Kyoto

La mise en œuvre du financement de certaines mesures prévues par le plan d'action national en matière d'énergies renouvelables prévu par la directive 2009/28/CE par le biais du fonds de financement des mécanismes de Kyoto exige une adaptation de l'article 22 la loi du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

L'intitulé est modifié afin de tenir compte des nouvelles attributions du fonds spécial.

Les modifications apportées à l'article 22, paragraphe 2, alinéa 2, points 1 à 4 précisent que le fonds peut intervenir non seulement dans le cadre d'un échange de droits d'émission, mais également de projets communs entre pays respectivement avec des entités privées dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le nouveau point 5 concerne le financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. L'Union européenne s'est en effet engagée à contribuer à hauteur de 7,5 milliards d'euros au financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement sur la période 2010 à 2012. La part du Luxembourg s'élève à 3 millions d'euros par an sur la période 2010 à 2012.

Une clarification a été apportée à l'alinéa 3 du paragraphe 2, point 1 en y incluant le transfert statistique entre pays tel par exemple le transfert de quotas annuels d'émission.

A côté des attributions et compétences existantes, le ministre ayant l'énergie dans ses attributions se voit reconnaître des compétences afin de décider conjointement avec le ministre ayant les finances dans ses attributions des instruments de financement nouvellement créés à l'article 22, paragraphe 2, alinéa 2, points 7 et 8.

Les domaines et instruments financiers nouvellement introduits concernent d'un côté les mesures de coopération telles que prévues par la directive 2009/28/CE et d'un autre côté l'alimentation du mécanisme de compensation tel que prévu par la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

En ce qui concerne les mesures de coopération prévues par la directive 2009/28/CE, celles-ci se subdivisent dans les catégories suivantes:

- transferts statistiques d'une quantité définie d'énergie produite à partir de sources renouvelables d'un État membre à un autre État membre de l'Union européenne;
- projets communs concernant la production d'énergie électrique, de chauffage ou de refroidissement à partir de sources renouvelables avec un ou plusieurs États membres de l'Union européenne concernant la production d'énergie électrique, de chauffage ou de refroidissement à partir de sources renouvelables;
- projets communs concernant la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ensemble avec un ou plusieurs États membres avec un ou plusieurs pays tiers sur tous types de projets communs;
- régimes d'aide commun avec un ou plusieurs États membres de l'Union européenne.

Quant à l'alimentation du mécanisme de compensation prévu par la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité par le futur fonds climat et énergie, il y a lieu d'apporter quelques précisions.

Le mécanisme de compensation tel que prévu par le règlement grand-ducal du 31 mars 2010 règle le financement du surcoût de la production des installations basées sur la cogénération ou sur les énergies renouvelables par sa répartition sur tous les clients finals d'électricité. Les taux de contribution varient selon qu'il s'agit de clients résidentiels, de clients professionnels respectivement

de clients industriels. Au cours des dernières années, le surcoût à supporter par les clients finals a augmenté en raison du développement de la cogénération classique et des énergies renouvelables. En raison de l'objectif en matière de développement des énergies renouvelables prévu par la directive, le surcoût augmentera davantage dans les prochaines années et ne pourra plus être seul supporté par les clients finals d'électricité. Il sera donc nécessaire, voire inévitable, d'alimenter annuellement le mécanisme de compensation par des fonds externes en vue de garder un coût de l'électricité compétitif au Luxembourg.

Art. 5.- Modification du mécanisme de compensation prévu par la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité

La modification de l'article 7 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité est nécessaire afin de prévoir des modes de financement complémentaires du mécanisme de compensation. Pour les raisons exposées dans le commentaire de l'article relatif à la modification du fonds climat et énergie, une telle alimentation supplémentaire s'impose.

Il y a lieu de souligner que par une décision de la Commission européenne du 28 janvier 2009 (C 43/02) ledit mécanisme a été déclaré aide d'état compatible avec les règles directrices en matière d'environnement de sorte que l'injection d'argent public dans un tel mécanisme ne suscite pas de questions au niveau européen en matière d'aides d'état.

A côté de la modification de l'article relatif au mécanisme de compensation de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, une modification ponctuelle de son règlement d'exécution (règlement grand-ducal du 31 mars 2010 relatif au mécanisme de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité) s'impose afin de préciser que l'alimentation du mécanisme par des fonds publics constitue suivant la terminologie de ce règlement des coûts évités (additionnels) qui, prises en déduction des coûts bruts du mécanisme, diminuent les coûts évités du mécanisme et de ce fait les contributions des clients finals consommateurs d'électricité.

Art. 6.- Modification de la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds Culturel National; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie

Avec les modifications légales intervenues à ce texte par la loi budgétaire de 2009, il s'agissait essentiellement de permettre à l'Etat de participer, via des subsides à imputer sur le Fonds, au financement de restaurations et de mises en valeur sur des immeubles privés, donc sans devoir forcément assumer le rôle de maître d'ouvrage. Il y a lieu de souligner que le Service des sites et monuments nationaux (SSMN) a très souvent assumé ce rôle, pour des propriétés privées, ceci depuis la mise en vigueur de la loi en 1982.

Voulu par le Gouvernement notamment pour ne pas faire courir à l'Etat les risques inhérents à la mission de maîtrise d'ouvrage sur des objets appartenant à autrui, ce principe du subventionnement fut donc consacré avec les dernières modifications légales de 2009. Toutefois, l'exception à ce principe doit être possible.

En effet, l'Etat doit pouvoir intervenir en tant que maître d'ouvrage pour la sauvegarde d'immeubles juridiquement protégés qui risquent de tomber en ruine et où le propriétaire ne veut ou ne peut pas s'investir. Ce rôle est d'ailleurs expressément dévolu à l'Etat par la loi du 18 juillet 1983 sur la conservation et la protection des sites et monuments nationaux (art. 10) ainsi que par la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat (art. 16). Il y a donc lieu de changer la loi sur le Fonds pour les monuments historiques, ceci pour la faire corroborer avec les textes pré-mentionnés.

Des cas récents à traiter par le SSMN ont encore démontré que la maîtrise d'ouvrage s'impose lorsque plusieurs propriétaires sont concernés par un même ouvrage, à savoir les vestiges d'un château ou d'une enceinte médiévale. En l'espèce, diverses propriétés privées se sont greffées sur un même monument historique dont la conservation nécessite par conséquent l'intervention sur diverses

parcelles privatives. Ainsi, un seul mur historique peut servir de murs porteurs à plusieurs maisons alignées et construites contre l'ouvrage ancien.

Il est encore proposé de remplacer le terme 'monument' par les termes 'objet immobiliers et mobiliers'. En effet, suite à des interprétations restrictives de la loi, opérées récemment par le contrôle financier, il s'agit de garantir pour l'avenir des interventions du SSMN telles que réalisées depuis presque 30 ans, à savoir la réalisation voire le subventionnement des travaux relatifs à la conservation et la mise en valeur d'objets mobiliers, comme p.ex. des locomotives et des wagons historiques appartenant au patrimoine ferroviaire roulant et qui sont pris en charge par le SSMN depuis les années 80.

Chapitre D – Disposition concernant le budget des dépenses

Art. 7.- Crédits pour rémunérations et pensions

Cet article, qui dispose que tous les crédits pour rémunérations (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés, salaires des ouvriers) et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice, n'a pas subi de changement par rapport à l'article 23 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009. La justification de cette disposition est donnée dans les remarques générales qui sont reproduites à la première page du chapitre concernant les dépenses courantes.

Art. 8.- Nouveaux engagements de personnel

Paragraphes (1) et (2)

Ces deux paragraphes reproduisent les dispositions qui sont inscrites aux paragraphes (1) et (2) de l'article 24 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009 et qui ont en principe pour but de réaliser un blocage de l'effectif global du personnel occupé par l'Etat à titre permanent et à tâche complète ou partielle.

Paragraphe (3)

Ce paragraphe reconduit les dispositions spéciales du paragraphe (3) de l'article 24 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009 qui déterminent les engagements supplémentaires de personnel au service de l'Etat auxquels le Gouvernement peut procéder par dérogation aux dispositions générales des paragraphes (1) et (2).

Ainsi les renforcements autorisés pour 2011 se présentent comme suit:

- 90 postes pour les différents services de l'Etat; le contingent proposé sera réparti en fonction des besoins urgents en renforcement qui seront identifiés au fur et à mesure de l'exercice budgétaire;
- 55 postes d'enseignants dans l'enseignement secondaire et secondaire technique;
- 95 postes d'instituteurs respectivement d'éducateurs intervenant dans l'enseignement fondamental.

Le texte sous d) reconduit le dispositif de la loi budgétaire pour 2010 prévoyant la possibilité du remplacement par anticipation d'emplois non vacants pour une durée maximale de 6 mois.

Le texte sous e) reconduit pour l'exercice 2011 les dispositions du point e) de l'article correspondant de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Les engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle se feront aux termes du texte proposé sous f) dans la limite de 800 hommes-heures/semaine, soit le contingent identique à celui arrêté pour 2010.

Le texte du point g) prévoyant le recrutement de travailleurs handicapés se trouve complété depuis l'exercice 2001 afin de rendre plus efficace la procédure organisant la réaffectation d'agents déclarés inaptes à remplir leurs fonctions par la Commission des pensions, mais qui restent capables d'occuper un autre poste.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra en 2011 l'effort pour l'emploi des travailleurs handicapés difficilement à placer. En effet, le secteur public devra jouer un rôle pilote respectivement dans la relance du maintien et du reclassement professionnel des travailleurs handicapés, tout en tenant compte de l'obligation d'emploi (quota de 5 %) de cette catégorie de personnes.

Paragraphe (4)

Ce paragraphe a pour but de proroger, pour la durée de l'année 2011, les autorisations provisoires de création d'emplois prévues par l'article 29, paragraphe (4) de la loi budgétaire du 18 décembre 2009 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures, pour autant que ces autorisations n'ont pas encore été régularisées moyennant la constitution d'une base légale définitive par le vote d'une loi spéciale.

Il est rappelé, en effet, qu'il s'agit en l'occurrence d'emplois qui ne sont pas prévus par une disposition légale, soit que le service public en question n'a pas encore été définitivement organisé, soit que la loi portant organisation du service public ne prévoit pas ces emplois ou ne les prévoit pas en nombre suffisant. Les autorisations conférées par la loi budgétaire n'ont cependant qu'un caractère provisoire et restent donc limitées à la durée d'une année, la création définitive de l'emploi et la régularisation de la situation étant subordonnées au vote d'une loi spéciale (voir à ce sujet l'avis du Conseil d'Etat du 20 décembre 1963 concernant le projet de budget pour 1964, document parlementaire n° 990-2).

Paragraphe (5)

Le paragraphe (5) reconduit pour 2011 les dispositions correspondantes de la loi budgétaire pour 2010 relatives à la procédure d'autorisation d'engagement de personnel de l'Etat.

Paragraphe (6)

Le paragraphe en question a trait aux procédures d'autorisation des engagements de personnel au service de l'Etat et de certains services assimilés. Ils reconduisent le dispositif des exercices antérieurs.

Art. 9.- Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat

Une dérogation expresse à la condition de nationalité s'impose toujours pour l'engagement de ressortissants non communautaires, quel que soit le secteur concerné. La liste des postes qui peuvent ainsi être occupés, sur avis conforme du Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, par des ressortissants de pays tiers est fixée au point (1).

Selon les dispositions du point (2), le statut du personnel non communautaire, engagé en vertu du point (1) de l'article sous revue, est de droit privé régi par l'article L.121-1 du Code du travail.

En ce qui concerne le personnel engagé auprès de nos représentations à l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères se propose de mettre en place, par voie de règlement grand-ducal, un régime cohérent et harmonisé pour les agents visés, sans préjudice de l'application des dispositions impératives du droit local respectif. En attendant la mise en place de ce cadre réglementaire, le personnel concerné restera à titre transitoire, comme dans le passé, soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 10.- Modification de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat

et

Art. 11.- Modification de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés d'Etat

et

Art. 12.- Modification de la loi du 29 juin 2010 portant 1. fixation des conditions d'engagement et de travail des chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique, 2. fixation des modalités, du programme et du déroulement de la formation spécifique des chargés d'éducation à durée indéterminée et à durée déterminée et à tâche complète ou partielle, 3. création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique, 4. modification de la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique

La loi du 18 décembre 2009 « sur l'ouverture de la Fonction Publique aux ressortissants communautaires » a opéré les modifications nécessaires dans le statut des fonctionnaires de l'Etat et dans le régime des employés de l'Etat pour permettre aux citoyens des pays de l'Union européenne d'avoir un accès général à la Fonction Publique luxembourgeoise. Restent cependant exclus de cette ouverture les emplois comportant une participation à l'exercice de la puissance publique déterminés par un règlement grand-ducal du 12 mai 2010.

Parallèlement à cette ouverture, la loi du 18 décembre 2009 a maintenu le régime des langues applicable sous l'ancienne législation, à savoir que tous les candidats à un emploi dans la Fonction Publique doivent maîtriser la connaissance des trois langues administratives du pays, une dispense de la connaissance de l'une de ces trois langues étant cependant possible. Les postes pour lesquels une telle dispense peut être obtenue sont par ailleurs limitativement déterminés par un règlement grand-ducal du 5 mars 2004.

Or, il s'est avéré que certaines administrations, qui doivent avoir recours à des agents hautement spécialisés dans le domaine des carrières scientifiques notamment (médecins, laborantins, ingénieurs spécialisés dans certains domaines), éprouvent parfois de grandes difficultés pour recruter ces spécialistes sur le marché du travail national. Il est vrai qu'avec la nouvelle législation, un recrutement à l'étranger est possible puisque ces postes sont la plupart du temps ouverts aux ressortissants communautaires. Il n'en demeure pas moins que dans la majorité des cas, les intéressés ne maîtrisent pas une des trois langues administratives et, de plus en plus souvent, même pas deux des trois langues.

Il en résulte que le régime des langues actuellement appliqué dans la Fonction Publique, basé sur la possibilité d'être dispensé de la connaissance d'une des trois langues tout au plus, conduit à écarter de l'accès au secteur public luxembourgeois ces experts pourtant indispensables au bon fonctionnement de nos administrations.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est décidé de changer le système en prévoyant dans le statut des agents respectifs une procédure permettant, dans des cas exceptionnels, l'engagement d'agents pouvant être dispensés de la connaissance de deux des trois langues administratives.

Dans la mesure où il y a une urgence extrême en la matière, alors que la seule possibilité pour avoir actuellement recours à ces spécialistes consiste à les engager sous un contrat d'expert indépendant, il est proposé de modifier les lois régissant les statuts respectifs par le biais de la loi budgétaire, les dispositions à insérer dans ces lois étant cependant toujours plus ou moins de la même teneur, à savoir qu'une dispense de deux langues est possible, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses. Par ailleurs, les vacances d'emplois en question doivent avoir fait l'objet d'une publication préalable. Enfin, il importe de préciser que l'engagement de personnes de nationalité autre que celle d'un pays membre de l'Union européenne reste possible sur la base des dispositions à insérer annuellement dans la loi budgétaire, les intéressés étant recrutés sous le régime de l'employé privé.

Art. 13.- Dispositions concernant le Ministère de la Famille et de l'Intégration

Cette disposition, qui régleme certaines questions relatives à la gestion des crédits pour frais de fonctionnement de certaines institutions du ministère de la Famille reproduit le texte de l'article 26 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat

Art. 14.- Indemnités pour pertes de caisse

Le texte de cet article, qui autorise le Ministre des Finances à accorder dans la limite des crédits budgétaires des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse aux comptables de l'Etat, n'est pas changé par rapport au texte correspondant de l'article 27 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Art. 15.- Avances: marchés à caractère militaire

Aux termes du dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics, le montant de l'avance à concéder pour un même contrat ne peut excéder 40% du montant estimé du marché. L'application de cette limite, déjà prévue par l'ancienne législation sur les marchés publics, aux travaux, fournitures et services à caractère militaire, a cependant dû être suspendue pour les exercices antérieurs.

Comme les circonstances particulières qui ont justifié l'introduction de cette disposition dérogatoire n'ont pas changé entre-temps, elle doit une nouvelle fois être prorogée pour l'exercice 2011.

Art. 16.- Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane

Cet article a pour objet de proroger, pour l'exercice 2011, la disposition introduite par l'article 14 de la loi budgétaire du 23 décembre 1978. Cette disposition tend à assouplir les règles de l'article 78 de la loi modifiée du 8 juin 1999 concernant la comptabilité de l'Etat afin de permettre, dans le cadre du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les opérations de comptabilité relatives aux droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes.

Art. 17.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées

Tout comme pour l'exercice 2010, cet article tend à renouveler, pour l'exercice 2011, la disposition spéciale introduite par l'article 23 de la loi budgétaire du 22 décembre 1979 et permettant de régler, par le truchement du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les frais de rémunération de personnel civil pour compte d'autorités militaires alliées.

En considération du décalage intervenant entre les paiements dus au personnel en question et les remboursements des autorités militaires interalliées, il est proposé d'ajouter la disposition prévoyant, à l'instar d'autres situations analogues, qu'au cours de l'exercice les dépenses peuvent excéder temporairement les recettes.

Art. 18.- Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne

Cet article reconduit pour l'exercice 2011 les dispositions prévues pour 2010 par l'article 31 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Art. 19.- Recettes et dépenses pour ordre: Coopération au développement déléguée

L'introduction de cet article permet à l'Etat belge de verser des contributions visant à accompagner financièrement des projets de développement mis en œuvre par la coopération luxembourgeoise. L'exercice est neutre du point de vue budgétaire étant donné que recettes et dépenses se situent à un même niveau. La Belgique contribuera en l'espèce à un programme que le Luxembourg met en œuvre dans le secteur de la santé au Laos et cela pour un montant de 2,25 millions euros selon les modalités de la coopération déléguée.

Art. 20.-Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants

D'après l'article 13 de la loi du 17 juin 1994, fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, la contribution sociale prélevée sur les carburants est destinée au financement des dépenses du fonds pour l'emploi. Aux termes de la loi, cette contribution sociale est dès lors à considérer comme une recette directement affectable à ce fonds spécial. Afin de pouvoir comptabiliser la recette afférente et son versement au fonds pour l'emploi dans les chiffres budgétaires, ces opérations sont à enregistrer au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 21.-Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution changement climatique

Cet article reconduit pour l'exercice 2011 les dispositions prévues pour 2010 par l'article 33 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Art. 22.-Recettes et dépenses pour ordre: produit de la taxe sur les véhicules routiers

Cet article reste inchangé par rapport aux dispositions prévues pour 2010 par l'article 34 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Art. 23.-Recettes et dépenses pour ordre: rémunération des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du service national de santé au travail.

A l'instar des exercices antérieurs, les frais de personnel en relation avec les agents publics repris par les établissements concernés au moment de leur création, sont imputés au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

La disposition en question reflète donc le principe que la charge des rémunérations des agents des centres ci-dessus gardant leur statut public incombe à l'établissement et non à l'Etat.

Art. 24.-Recettes et dépenses pour ordre: surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications

Cet article reconduit pour l'exercice 2011 les dispositions prévues pour 2010 par l'article 36 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Chapitre F - Disposition concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 25.-Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi

L'important dispositif légal de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi, instauré depuis 1977 et étant venu à expiration le 31 décembre 1985 (pour autant qu'il n'ait pas déjà fait l'objet d'une prorogation au titre de la loi du 1er juillet 1983 concernant diverses mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie), est prorogé d'un an.

Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales

Art. 26.-Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2011

(1) La dotation financière pour l'année 2011 du secteur communal par le biais dudit fonds est définie par un montant forfaitaire fixe adapté pour l'année 2011 ainsi que par 3 quotes-parts de 18, 10 et 20 pour cent du produit des 3 impôts de l'Etat, à savoir:

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et l'impôt retenu sur les traitements et salaires;
- la taxe sur la valeur ajoutée;
- la taxe sur les véhicules routiers.

La dotation globale revenant aux communes reste soumise au rendement effectif des 3 impôts.

(2) La participation des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires est fixée comme par le passé à 18 % de ce produit.

Il y a toutefois lieu de rappeler, respectivement de préciser dans ce contexte l'incidence de la loi du 21 décembre 2007 portant notamment introduction d'un boni pour enfant ainsi que des différentes mesures fiscales sociales supplémentaires prévues par la loi du 19 décembre 2008 portant modification de certaines dispositions en matière d'impôts directs.

Les lois précitées ont aboli, la première à partir du 1er janvier 2008, la modération pour impôt revenant aux contribuables ayant des enfants à charge en la remplaçant par le boni pour enfants bénéficiant à tous les ménages ayant des enfants à charge. La seconde a supprimé à partir du 1er janvier 2009 les abattements pour salariés, pour pensionnés et pour monoparentaux et les a remplacés par des crédits d'impôt bénéficiant à ces personnes indépendamment de leur situation de revenu.

Aussi, afin de pouvoir continuer à calculer la participation des communes au produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques – comme pour les années 2009 et 2010 - sur base du produit brut de cet impôt, le calcul du forfait (voir sous (1) ci-dessus) tient-il compte d'un abattement et d'une compensation (l'un pour le boni pour enfants, l'autre pour les crédits d'impôt), calculés par application, au produit estimé de la suppression des modération et abattements susvisés, du taux de participation des communes au produit de l'impôt perçu sur le revenu des personnes physiques.

L'abattement correspondant à la suppression de la modération pour enfants a été introduit dans le calcul du forfait complétant la dotation du FCDF en 2008 et est révisé pour 2011 suivant la méthodologie appliquée pour 2009 et 2010, c'est-à-dire en proportion à l'accroissement du coût du boni pour enfants entre 2008 et 2011. Ainsi, pour 2008, le montant de cet abattement a-t-il été fixé à 14,4 millions d'euros, soit 80,0 millions d'euros x 18 %, dans la mesure où le produit supplémentaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques résultant de la suppression de la modération d'impôt prévue par l'article 122 L.I.R. a été estimé à 80 millions d'euros; l'abattement prévu pour 2011 est relevé de 14,4 à 16,2 millions, soit de 13 %, taux de progression du coût du boni pour enfants (qui passe de 185 (montant estimé dans le cadre du budget 2008) à 208 millions en 2011).

Le remplacement en 2009 des abattements pour salariés, pensionnés et familles monoparentales par des crédits d'impôt bénéficiant à un cercle plus large de personnes ayant entraîné un déchet d'impôt, cette mesure a donné lieu en 2009 à une compensation au profit des communes augmentant le forfait complétant la dotation du FCDF.

Devant l'impossibilité d'évaluer ce déchet de façon suffisamment fiable pendant les années à venir, cette compensation est adaptée comme pour l'exercice 2010 en fonction de l'évolution du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques auquel participent les communes. Ainsi pour 2011 cette compensation est-elle augmentée de (98 millions (déchet estimé pour 2009) x 18 % =) 17,64 millions à (17,64 x 2.790 millions/2.350 millions (produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques respectivement en 2011 et 2009) =) 20,94 millions.

En conséquence, le montant forfaitaire s'établit à (19,483 millions (montant calculé comme par le passé, c'est-à-dire jusqu'en 2007) – 16,201 (abattement au titre du boni pour enfants) + 20,943 millions (compensation au titre des divers crédits d'impôt nouvellement introduits) =] 24,225 millions d'euros.

(3) Il y a d'autre part lieu de rappeler que l'article 76 alinéa 2. (1) de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que "la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière ... est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38 de la loi en question".

L'article 76 précité prévoit en outre en son alinéa (2) ce qui suit au sujet du crédit inscrit à l'article 09.1.93.000 en vue de l'alimentation du fonds communal de dotation financière : A la section II de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, le point 4° du paragraphe (1) est remplacé par le texte suivant:

"4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses courantes du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région égal à la différence entre la dotation du fonds telle que définie à la loi budgétaire annuelle, d'une part, et, d'autre part, les alimentations du fonds prévues aux numéros 1° à 3° et le tiers du coût total des rémunérations du personnel des écoles qui est attribué aux communes dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38".

Ainsi que l'explique le commentaire d'article, le nouveau texte prévoit que l'Etat prend à charge la totalité des frais de personnel en relation avec l'organisation de l'enseignement. Cette prise en charge n'engendre ni de coûts supplémentaires pour l'Etat, ni une réduction des moyens alloués aux communes. En effet, le montant exact de la quote-part assuré actuellement par les 116 communes dans le paiement des traitements sera déduit d'office des dotations annuelles qui leur sont attribuées.

En conséquence, les règles de dotation du fonds communal de dotation financière ainsi que de répartition de cette dernière entre les communes n'ont pas subi de changement. La loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit simplement que la participation des communes au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental, versée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009 par ces dernières par l'intermédiaire du fonds des dépenses communales, est déduite à partir de l'année scolaire 2009/2010 de la dotation revenant aux communes à charge du fonds communal de dotation financière.

(4) En ce qui concerne les avances à verser aux communes à charge du fonds communal de dotation financière en 2011, cette disposition proroge la disposition inscrite dans la loi budgétaire relative à l'exercice 2010.

Sous l'ancienne législation, les communes versaient leur participation au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental au fonds des dépenses communales au début de l'année suivant celle à laquelle se rapportaient les rémunérations.

Dans le même esprit, la participation des communes est déduite dans le cadre de la nouvelle législation des avances à recevoir en fin d'exercice ainsi que de la part de la dotation à recevoir au cours de l'exercice qui suit celui auquel elle se rapporte et auquel se rapportent les rémunérations, c'est-à-dire des avances à verser au titre des 3e et 4e trimestres, lesquelles constituent respectivement le 3e quart et septième huitième de la dotation totale revenant à la commune sur base du budget voté de l'Etat et parmi lesquelles le septième huitième est versé après le 1^{er} janvier de l'exercice suivant, ainsi que du solde constituant la différence entre la dotation totale et les avances versées, solde versé dès que le montant définitif de la dotation est connu, c'est-à-dire au début de l'exercice suivant celui auquel se rapporte la dotation et les rémunérations faisant l'objet de la participation des communes. L'avance au titre du 3e trimestre ne sera réduite que dans la mesure où l'avance au titre du 4e trimestre et le solde prévisionnel constituant la différence entre la dotation totale et les avances versées ne suffiront pas à couvrir la participation prévisionnelle des communes aux frais de rémunération en cause.

(5) L'application des dispositions du fonds communal de dotation financière permet de reconduire également pour l'exercice 2011 la suspension du règlement ministériel du 17 janvier 1962 en question.

Art. 27.- Fonds communal de péréquation conjoncturale

Cet article reconduit pour l'année 2010 les dispositions qui figurent à l'article 40 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Les années de référence 2011 et 2009 sont substituées à celles de 2010 et 2008 (paragraphe (1) et (3)).

La date du 31 décembre 2009 est remplacée par celle du 31 décembre 2010 (paragraphe (2)).

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 28.-Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Projets de construction

Cet article reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1991 et reconduite au cours des exercices suivants.

Cette disposition autorise le Gouvernement à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses relatives à la construction, la transformation ou la rénovation d'immeubles dont le coût est inférieur à 40,0 millions euros.

Art. 29.-Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études

Comme les frais d'études sont considérés comme faisant partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il va de soi d'imputer ces dépenses à charge des crédits des fonds d'investissements publics concernés.

Depuis toujours les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont été imputés sur les fonds à partir du moment où les projets de construction étaient autorisés par une loi spéciale. Avant le vote de la loi d'autorisation, les frais d'études pour les phases "avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi" étaient traditionnellement pris en charge par des crédits budgétaires appropriés.

Compte tenu du nombre accru de projets à réaliser au cours des exercices à venir, les dépenses en question augmenteront sensiblement et comme il est par ailleurs difficile d'appréhender le montant exact de ces dépenses dans le cadre des crédits budgétaires, il est préférable d'imputer ces dépenses dès le départ sur les avoirs des fonds d'investissements.

Art. 30.-Dispositions concernant le Fonds du Rail – Frais d'études

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds du Rail des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial et retenues dans le cadre de la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de grands projets d'infrastructures, procédure qui a été adoptée par la motion de la Chambre des Députés lors de sa séance du 19 décembre 2006 et qui a été légèrement modifiée par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes au cours d'une réunion en date du 20 avril 2009.

Etant donné que les frais d'études font partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il importe d'imputer ces dépenses à charge des crédits du Fonds du Rail.

Ainsi, tous les honoraires d'architectes et d'ingénieurs relatifs aux différentes phases de planification (études d'opportunité, études coût-utilité, études de faisabilité technique, études de trafic et études de bruit, établissement du dossier d'avant-projet sommaire, du dossier de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi) des projets d'infrastructures retenus sont imputés sur les avoirs du Fonds du Rail.

Art. 31.-Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction

Cet article a pour objet de permettre l'imputation à charge des crédits du Fonds des Routes des dépenses d'investissements relatives à des projets de construction non susceptibles de dépasser le seuil prévu à l'article 80 (1) (c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, mais trop importants en volume afin de pouvoir être absorbés par les crédits du budget en capital du département des Travaux Publics.

Suite au vote de la loi du 29 mai 2009 portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes, les

dépenses relatives aux projets du domaine de la voirie normale (routes nationales, chemins repris, ouvrages d'art, ouvrages hydrauliques, pistes cyclables, couloirs bus, plates-formes intermodales, gares routières) sont désormais prises en charge par le biais des crédits du fonds des routes.

Il en résulte que le présent article devra tenir compte en plus de projets de la grande voirie également des projets du domaine de la voirie normale. S'agissant en l'occurrence d'une multitude de projets, les projets dont le coût total dépasse la somme de 2.000.000 € sont énumérés de manière exhaustive dans la loi budgétaire sous un tiret à part accompagnés de l'enveloppe budgétaire estimée.

La réalisation des autres projets dits de moindre envergure dont le coût reste en dessous de 2.000.000 € est à autoriser jusqu'à concurrence d'un montant global à refixer annuellement. Il s'agit notamment des projets suivants :

Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg:

N4 Giratoire N4 / CR179a Z.I. Cessange
 N5 Giratoire entrée de Bascharage
 N6 Traversée sortie Capellen
 N7/A7 Giratoire accès nouveau dépôt Ponts et Chaussées à "Mierscherbiérg"
 N10 Hettermillen-Stadtbredimus
 N10 Réparation mur entre Ahn et Wormeldange
 N12 / CR181 Traversée de Bridel
 N13 Giratoire N13 / CR101 à Garnich
 N31 Giratoire Schelek / Wolser à Bettembourg
 N31 Carrefour N31 / rue Michel à Kayl
 CR101 Redressement Clemency - frontière belge
 CR102 rue G-D Charlotte à Mersch
 CR103 Bettange - Sprinkange
 CR103 Réaménagement entre Holzem - Dippach
 CR104a entre Nospelt et Kehlen
 CR105 Réaménagement "rue de Eischen" à Hobscheid
 CR106 Traversée de Kleinbettingen Centre
 CR110 Rue de la Résistance à Bascharage
 CR110 Redressement Clemency - Grass
 CR115 Redressement Roost-Cruchten
 CR124 Redressement Asselscheuer - Eisenborn
 CR129 Redressement Godbrange - Heffingen
 CR129 Traversée de Junglinster
 CR134 Redressement Olingen - Betzdorf
 CR137 Manternach - Muenschecker
 CR139 Manternach vers Lellig
 CR145 Redressement Canach - Beyren
 CR152 Réaménagement centre Bech-Kleinmacher
 CR158 Redressement sortie Roeser
 Elargissement du CR161 et aménagement d'un giratoire au carrefour CR161/"Montée
 Krakelshaff"/CR161a "rue Graham Bell" à Bettembourg
 CR162 Traversée d'Elvange
 CR168 Embouchure CR168 / CR170 à Schifflange
 CR175 Avenue de la Gare à Pétange
 CR175 Rue Pierre Gansen à Niederkorn
 CR176 Rue Philippart à Rodange
 CR178 Rue de Luxembourg à Roedgen
 CR178 rue des Celtes à Merl / Suppression PN7
 CR185 Rue Principale à Neuhaeusgen
 CR186 Accès Luxite à Kockelscheuer
 CR188 Schuttrange - Canach (lot 2)
 CR218 Rue Vauban à Luxembourg
 OA69 Reconstruction OA sur l'Alzette à Bergem (CR164)
 OA257 Reconstruction OA sur les voies CFL à Kayl (N31)
 OA276 Reconstruction OA sur l'Alzette à Roeser (CR158)

OA441 Réhabilitation OA sur la Syre à Wecker
 OA641 Reconstruction OA à Hobscheid
 OA649 Reconstruction OA à Kahler
 OA730 Reconstruction OA CFL entre Millbech et Moutfort
 OA816 Réhabilitation OA sur CFL à Bertrange-Gare
 OA nouveau sur A6 / CR102 à Mamer (nouveau OA sans numéro)
 Voie Bus N2 Bypass RP Schaffner
 Voie Bus N2, RP Schaffner, 2 voies direction Sandweiler
 Voie Bus N2 Remich
 Voie Bus N3 Hesperange montée bi-directionnelle
 Voie Bus N3 Hesperange - Howald
 Voie Bus N3 Alzingen - Millénaire
 Voie Bus N3 Schlammestee - Millénaire
 Voie Bus N3 Traversée Frisange + carrefour N13/N3
 Voie Bus N4 Traversée Leudelange
 Voie Bus N4 "Am Bann" Leudelange
 Voie Bus N5 Helfenterbrück - Grevelsbarrière
 Voie Bus N5 RP Grevelsbarrière - N34
 Voie Bus N6 Traversée sortie Capellen
 Voie Bus N7 Schieren-Ettelbruck
 Voie Bus N7 Merscherbiereg-Lorentzweiler
 Voie Bus N7 Lorentzweiler-RP Walferdange
 Voie Bus N7 Boufferknupp
 Voie Bus N11 Traversée Junglinster (lot 2)
 Gare N11 Junglinster
 P&R N11 Junglinster
 Voie Bus N11 entrée Echternach
 P&R N12 Tuntange
 Voie Bus N31 bvd de Gaulle Esch/Alzette
 Gare routière Kayl, rue du Brill (joignant N33)
 Arrêts Bus à l'extérieur des agglomérations (DSRL et DSRD)
 Voie Bus CR109 Olm - Capellen
 Voie Bus CR174 Differdange et réaménagement carrefour
 Divers petits travaux dans l'intérêt du transport commun par la route
 PC2 Dommeldange - Kirchberg
 PC3 Ehnen - Wormeldange
 PC6 Crassier de Mondercange
 PC6 Mondorf - Remerschen
 PC14 Schoenfels - Mersch
 Suppression du passage à niveau PN7 entre Merl et Schléiwenhaff
 Divers crédits de régie
 Divers travaux d'entretien sur le réseau de la voirie normale
 Projets urgents et imprévus

Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch:

N7 Réfection Marnach - Fischbach
 N7 Couloir bus à Marnach (Bombatsch)
 N7 Aménagement de l'ancienne N7 entre Marnach et Dorscheiderhäuschen
 N8 Reconstruction Saeul - Brouch
 N8 Renforcement Saeul - Kraizerbuch
 N10 Stolzenbourg - Untereisenbach, mur de soutènement
 N12 Aménagement place des Martyres à Wiltz
 N12 Réaménagement de la traversée Préizerdall Lot 1
 N12 Réaménagement de la traversée Préizerdall Lot 2
 N12 Redressement Grosbous - Lehrhof - Hierheck
 N12/N24 Aménagement du giratoire Rippweiler
 N14 Accès à l'école agricole à Gilsdorf

N14 Aménagement d'un giratoire N14 - rue Sauerwiss - rue Merten et agrandissement gare routière
 rue Merten à Diekirch
 N17 Redressement rue Clairefontaine à Diekirch
 N22 Réaménagement Eil - Redange
 N23 poteau-trav. Hostert & N24 trav. Useldange
 N27 Reprofilage Toodlermillen - Heiderscheidergrund
 N27 Reprofilage Esch-sur-Sûre - Lultzhausen
 N27 Réaménagement glissement de terrain Erpeldange (carrière Walch)
 CR106 Réaménagement Elvange - Noerdange
 CR106 Réaménagement Niederpallen - Redange
 CR116 Réaménagement traversée de Schandel
 CR116 Réaménagement traversée de Folschette
 CR118/CR121 Redressement carrefour Breidweiler-Pont
 CR121 Redressement Vugelsmillen - Grundhof
 CR139 Redressement Lellig - Herborn
 CR304 Redressement rue de Beckerich à Redange
 CR306 Réaménagement Kuborn - Grevels
 CR306B Redressement Rindschleiden-Brattert
 CR307 Réaménagement Neunhausen - CR314
 CR307 Réaménagement Grosbous - Buschrodt
 CR308 Bourscheid-Moulin, mur de soutènement
 CR308B Réaménagement à Rambrouch
 CR309 Réaménagement Arsdorf - Pont-Misère
 CR309 Réaménagement Derenbach - Brachtenbach
 CR311A Réaménagement Wolwelange - Perlé
 CR314 Redressement CR314 entre CR307 et Lultzhausen
 CR314 Redressement Eschdorf - CR307
 CR315 Réaménagement traversée de Surré
 CR317 Aménagement Tadler - Moulin de Tadler
 CR317B Réaménagement à Dirbach
 CR319A Aménagement Berlé - N15
 CR319B Aménagement traversée de Wiltz
 CR320 Unterschlinder, mur de soutènement
 CR324 Réaménagement traversée de Bockholtz
 CR327 Redressement Kirel - Knaphoscheid
 CR330 Redressement Selscheid - Knaphoscheid
 CR331 Réaménagement Masseler - Dahl
 CR332 Réaménagement traversée de Crendal
 CR332 Réaménagement Boevange - Winorange lot 2
 CR332 Réaménagement Boevange - Winorange lot 1
 CR333 Redressement entre la N20 et Troine-route
 CR345 Redressement Ettelbruck - Birtange - Welsdorf
 CR345 Redressement rue GD Charlotte à Ettelbruck
 CR351 Redressement Diekirch - Erpeldange
 CR353 Réfection traversée de Bastendorf
 CR355 Réaménagement traversée de Bivels
 CR356B Réaménagement Folkendange - Reisermillen
 CR357 Réaménagement entrée de Beaufort
 CR358 Redressement Reisdorf - Wallendorf
 CR359 Accès Walebroch à Ingeldorf
 CR376 Redressement à Grindhausen
 CR379 Réaménagement Michelau - Flébour
 Réaménagement voirie de la Cité Militaire à Diekirch
 OA116A/N10E Stolzembourg - Keppeshausen
 OA152/CR308 Pont sur la Sûre à Bourscheid-Moulin
 OA155/CR353 Gralingen - Pont
 OA161/OA162 (N14) Medernach entretien
 OA303/CR303 Pont entre Oberpallen et Colpach-Bas
 OA318 Reichlange

OA337/N11 Altrier - Schanz
 OA371 Pont entre Herborn et Lellig
 OA474/CR324/CR325 Pont sur la Kirel
 OA525 Reconstruction pont sur la Clerf pour PC21 à Lellingen
 Voie bus N7 à Marnach (Bombatsch)
 Voie bus N11 à l'entrée d'Echternach
 Voie bus CR359 rue Laduno Ettelbruck
 Divers petits travaux dans l'intérêt du transport commun par la route
 PC3 Wallendorf - Reisdorf
 PC3 Wallendorf - Dillingen
 PC3 Bollendorf - Grundhof
 PC3 Echternach - Bollendorf
 PC15 Schieren - Ettelbruck
 PC15 «Aal Schwemm» à Diekirch
 PC16 Welscheid - Goebelsmühle / Féischerhaff
 PC16 Niederfeulen - Ettelbruck - lot 1 Niederfeulen - Warken (Feler Dielchen)
 PC20 Merkholtz - Wiltz
 PC21 «Vennbahn»Troisvierges - Lengeler (B)
 PC22 Groesteen - Fohren
 PC22 Putscheid - Wahlhausen
 PC23 Tunnel à Fohren N17/17A
 Divers crédits de régie
 Divers travaux d'entretien sur le réseau de la voirie normale
 Projets urgents et imprévus

Division des Ouvrages d'Art:

OA39 réhabilitation du pont frontalier portant N2 sur la Moselle à Remich (part lux.)
 OA116 Stolzenbourg remplacement tablier (part lux.)
 OA376 Dillingen réhabilitation voûte et étanchéité (part lux.)
 OA1037 Helfenterbrück réhabilitation de la précontrainte des poutres
 OA1084 Schiffflange Bowstring - remplacement appuis de pont
 Mise à disposition équipements d'accès pour inspections
 Interventions singulières ne faisant pas partie d'un projet particulier
 Divers crédits de régie
 Divers travaux d'entretien
 Projets urgents et imprévus

Art. 32.-Disposition concernant le Fonds des Routes – Frais d'études

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds des Routes des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets destinés à être réalisés par le biais de ce fonds spécial.

Art. 33.-Fonds pour la gestion de l'Eau – Participation aux frais d'études

(1) Cette disposition reconduit la disposition identique inscrite dans la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

L'article 65 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau , et notamment le § d) point iii autorise le Ministre ayant la gestion de l'eau sous sa tutelle, à imputer sur ce fonds la participation financière de l'Etat d'un montant maximum de 90 % des frais d'études y inclus l'évaluation de l'état constructif et opérationnel des infrastructures existantes nécessaires à la réalisation des mesures visées.

Cependant lorsque la participation étatique de l'Etat dépasse le montant de 40.000.000 €, conformément à l'article 80 point (1) a) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat aucune participation de l'Etat ne peut être versée avant le vote de la loi autorisant l'Etat à accorder sa participation.

Afin de pouvoir soumettre un projet de loi de financement à la Chambre des Députés, il est nécessaire de réaliser des études menant à l'élaboration des devis qui sont la base des différents projets d'assainissement pouvant bénéficier d'une allocation de subside à raison du taux de participation alloué sur base de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

(2) Il est ainsi proposé d'autoriser le Fonds pour la Gestion de l'Eau par le biais du présent article à liquider à raison de ce taux les frais d'études nécessaires à la préparation des lois de financement reprises au point 2 de l'article.

Chapitre I - Dispositions diverses

Art. 34.- Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le Gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeur-bailleurs

Cette disposition proroge la possibilité prévue par les lois budgétaires des exercices antérieurs et permettant à l'Etat d'inscrire une hypothèque légale sur des immeubles rénovés par des associations poursuivant un but social ou aménagés par des « employeurs-bailleurs » au profit de travailleurs étrangers.

Art. 35.- Constitution de services de l'Etat à gestion séparée

En exécution de l'article 74, alinéa (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat la liste des administrations qui fonctionnent sous le régime de "services de l'Etat à gestion séparée" est arrêtée annuellement par la loi budgétaire relative à l'exercice budgétaire concerné.

La liste actualisée énumère au total 45 services de l'Etat à gestion séparée. Il n'y a pas de changement par rapport à l'exercice 2010.

Art. 36.- Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2011

Cet article reconduit pour l'exercice 2011 les dispositions de l'article 50 de la loi budgétaire du 18 décembre 2009.

Rappelons à cet égard que l'expérience acquise au cours des premiers exercices de mise en œuvre de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat a enseigné qu'il est extrêmement difficile de clôturer l'ordonnancement dans un délai de 2 mois, alors que sous l'ancienne législation (datant de 1936) les ordonnateurs disposaient de 4 mois.

Lors des consultations menées avec l'ensemble des départements au sujet des enseignements à tirer des premiers exercices de fonctionnement sous l'empire de la nouvelle loi, tous les départements ont affirmé que le respect du nouveau délai n'a pu être réalisé qu'au prix d'efforts considérables.

Finalement, le report d'un mois des dates ultimes d'ordonnancement et de paiement est proposé tout en maintenant inchangée la date du 31 mai à laquelle le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent est déposé à la Chambre des Députés et transmis à la Cour des Comptes.

En concordance avec les prolongements de délais proposés ci-dessus aux points I et II en ce qui concerne la procédure ordinaire de l'exécution du budget, les délais impartis aux comptables extraordinaires pour les paiements et la reddition de leurs comptes sont reportés d'un mois, le délai pour le reversement du solde à la trésorerie de l'Etat est prolongé de quinze jours.

Art. 37.- Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme

Cet article a pour objet de conférer au Gouvernement l'autorisation d'émettre des emprunts nouveaux pour un montant maximum de 500 millions dont 100 millions d'euros pour le fonds du rail et 100 millions d'euros pour le fonds des routes, le solde devant servir de marge en cas de besoin de financement inattendu.

Art. 38.- Modification de la loi du 14 mai 1997 relative à la participation à des institutions financières internationales

Suite à la crise financière le G20 a décidé de tripler les ressources financières du FMI. Le triplement s'opère à travers un ajustement des nouveaux accords d'emprunt et par la conclusion de contrats bilatéraux. Le Grand-Duché de Luxembourg en tant que membre du FMI et participant aux nouveaux accords d'emprunt renforcé se voit dans l'obligation d'accroître sa participation dans lesdits accords afin d'honorer ses obligations internationales.

Art. 39.- Mesures en matière d'assurance dépendance

Dans le cadre des mesures prises à la suite de la Tripartite de 2006 l'intervention de l'Etat dans le financement de l'assurance dépendance a été limitée à 140 millions d'euros pour la période 2007 à 2009.

L'article 52 de la loi du 24 décembre 2009 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010 a prorogé cette mesure pour l'année 2010.

A défaut d'une révision du financement global de l'assurance dépendance, il est envisagé de maintenir l'intervention de l'Etat à ce niveau pour 2011.

Art. 40.- Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aides et de soins

Suite à une controverse au niveau du financement des tâches domestiques pour les pensionnaires dépendants dans les établissements d'aide et de soins, causée par la suppression de la prise en charge forfaitaire desdites prestations par l'assurance par suite de la loi du 23 décembre 2005 modifiant différentes dispositions du Code des assurances sociales en matière d'assurance dépendance, une étude pilote sur l'instauration éventuelle d'une comptabilité analytique a été lancée et finalement exécutée dans 9 établissements pilotes entre Avril 2008 et Juin 2009.

L'objectif principal de l'étude était de rechercher un instrument de suivi et de planification applicable par les prestataires afin de déterminer de façon transparente les prix des tâches domestiques et d'optimiser le suivi interne.

Pendant l'étude, le législateur a reconnu les engagements du secteur par une dérogation à l'article 357 du Code de la sécurité sociale acceptant la prise en charge des tâches domestiques à raison de deux heures et demie par semaine au profit des personnes dépendantes séjournant dans un établissement d'aide et de soins.

Comme résultat, l'étude a confirmé l'existence des charges de tâches domestiques spécifiques par pensionnaire dépendant qui sont plus nombreuses que celles par pensionnaire non-dépendant, pour lesquelles on pourra clairement faire une distinction entre celles directement imputables et celles indirectement imputables aux personnes dépendantes.

Les enquêtes périodiques menées sur le temps nécessaire pour l'ensemble des activités effectuées dans chaque établissement permettront de collecter les données nécessaires pour déterminer les charges concrètes de chaque établissement. Par conséquent, elles permettront une prise en charge forfaitaire basée sur la moyenne de tous les établissements sélectionnés en ce qui concerne les charges directes et indirectes imposables à la personne dépendante.

Cependant, le système à mettre en place exige un minimum de données de deux années consécutives pour produire des résultats fiables. C'est pourquoi une période transitoire ultérieure reste obligatoire. Les forfaits appliqués pendant cette période correspondent aux résultats de l'étude transitoire.

Suite au développement du plan comptable national, dont l'application obligatoire est envisagée pour 2011, l'instauration de la comptabilité analytique dans tous les établissements d'aide et de soins à partir de 2010, exige une flexibilité des prestataires, afin de leur permettre de choisir librement d'utiliser le plan CNS actuel ou le plan comptable national provisoire. Cette phase de mise en place n'étant pas encore achevée, il y a lieu de proroger la disposition transitoire.

Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi

Art. 41.- Entrée en vigueur de la loi

Conformément au principe de l'annualité budgétaire, la loi budgétaire entre en vigueur le premier jour de l'année civile à laquelle elle s'applique, c'est à dire au 1^{er} janvier 2011.

PROJET DE LOI
concernant
le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2011

Chapitre A - Arrêté du budget

Art. 1er - Arrêté du budget

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2011 est arrêté:

En recettes à la somme de.....	euros	9.626.174.480
soit:		
recettes courantes.....	euros	9.547.234.905
recettes en capital.....	euros	78.939.575
	euros	<u>9.626.174.480</u>
En dépenses à la somme de	euros	10.310.236.107
soit:		
dépenses courantes	euros	9.377.446.168
dépenses en capital	euros	932.789.939
	euros	<u>10.310.236.107</u>

Le tout conformément aux tableaux annexés.

Chapitre B - Dispositions fiscales

Art. 2. - Prorogation des lois établissant les impôts

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 2010 sont recouverts pendant l'exercice 2011 d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Chapitre C - Autres dispositions financières

Art. 3. - Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse

L'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse est subordonnée au cours de l'année 2011 au paiement d'une taxe de 100 euros.

Art. 4. - Extension des domaines d'intervention et modification des modalités de gestion du fonds de financement des mécanismes de Kyoto

La loi modifiée du 23 décembre 2004, 1) établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre; 2) créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto; 3) modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés est modifiée comme suit :

1° A l'article 22, l'intitulé est remplacé par l'intitulé suivant : « Fonds climat et énergie ».

2° A l'article 22, les paragraphes (1) et (2) sont remplacés par le texte suivant :

(1) Il est créé un fonds spécial sous la dénomination de "Fonds climat et énergie" et appelé fonds par la suite.

Le fonds est placé sous l'autorité du ministre ayant l'environnement dans ses attributions et, pour ce qui est des domaines d'intervention énumérés au paragraphe (2), alinéa 2, points 7 et 8, du ministre ayant

l'énergie dans ses attributions.

Le financement se fait sur décision conjointe du ministre ayant l'environnement dans ses attributions et du ministre ayant les finances dans ses attributions, à l'exception des interventions énumérées au paragraphe (2), alinéa 2, point 6 pour lesquelles le financement se fait sur décision du ministre ayant l'environnement dans ses attributions et à l'exception des interventions énumérées au paragraphe (2), alinéa 2, points 7 et 8, pour lesquelles le financement se fait sur décision conjointe du ministre ayant l'énergie dans ses attributions et du ministre ayant les finances dans ses attributions.

(2) Le fonds a pour objet de contribuer au financement des mécanismes de flexibilité créés par le protocole de Kyoto ainsi que ceux prévus par la décision N°406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à l'effort à fournir par les Etats membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020. Il a également pour objet de contribuer au financement des mesures nationales afférentes qui sont mises en œuvre en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de contribuer au financement des mesures de promotion des énergies renouvelables.

Il intervient dans les domaines suivants :

1. échange de droits d'émission et projets communs concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un accord avec un ou plusieurs pays respectivement une ou plusieurs entités privées ;
2. activités de projet de mise en œuvre conjointe (MOC) réalisées dans les pays membres de l'OCDE et les pays à économie de transition, y compris l'achat et la vente de droits d'émission ;
3. activités de projet de mécanisme de développement propre (MDP) dans des pays en développement, y compris l'achat et la vente de droits d'émission ;
4. participation à des fonds multilatéraux gérés par des organismes internationaux ou régionaux qui ont pour mission notamment d'appuyer financièrement lesdites activités et projets communs ;
5. financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement ;
6. projets, programmes, activités, rapports et autres mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
7. mécanisme de compensation tel que prévu par l'article 7 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité ;
8. mesures de coopération prévues par la directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

Le fonds intervient

1. soit par l'achat ou la vente de crédits d'émission de gaz à effet de serre respectivement par leur transfert statistique entre pays,
2. soit par le financement ou le cofinancement des domaines visés sous les points 2 à 8, sous la forme
 - a) soit d'investissements,
 - b) soit d'études ou de conseils portant sur les modalités d'investissement,
 - c) soit d'études ou de conseils portant sur la faisabilité et l'éligibilité d'activités de projet,
 - d) soit d'études portant sur les potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'énergies renouvelables,
 - e) de participation financière directe.

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux interventions du fonds.

3° A l'article 22, le paragraphe (4) est remplacé par le texte suivant :

(4) Il est institué un comité interministériel chargé de conseiller les ministres compétents sur les secteurs d'intervention dont question au paragraphe (2).

Art. 5. - Modification du mécanisme de compensation prévu par la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité

A l'article 7 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, un nouveau paragraphe (5bis) est inséré qui a la teneur suivante:

(5bis) Sans préjudice des modalités de financement du mécanisme de compensation prévues aux paragraphes (4) et (5) du présent article, l'Etat peut contribuer au mécanisme de compensation. Les modalités d'application du présent paragraphe sont précisées par règlement grand-ducal.

Art. 6. - *Modification de la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds Culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie*

L'article 17 de la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds Culturel National; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie est modifié comme suit :

"**Art. 17.1** Il est institué un fonds spécial dénommé « Fonds pour les monuments historiques », appelé par la suite « fonds ». Le fonds est placé sous l'autorité du ministre ayant la culture dans ses attributions, appelé par la suite « ministre ».

Art. 17.2 Le ministre est autorisé à imputer sur ce fonds :

- a) les dépenses en relation avec l'acquisition d'objets immobiliers et mobiliers ayant un intérêt historique, architectural, artistique, scientifique, technique ou industriel pour le patrimoine culturel du Luxembourg ;
- b) les dépenses d'investissement à réaliser par l'Etat dans l'intérêt de la restauration, la reconstruction, l'équipement et la mise en valeur des objets visés sub a) ;
- c) les subventions en capital allouées, par l'Etat aux communes, aux syndicats de communes ainsi qu'à toute autre personne morale ou physique qui procède comme propriétaire ou maître d'ouvrage à la restauration, la reconstruction, l'équipement et la mise en valeur des objets visés à l'alinéa premier.

Les conditions et modalités de l'allocation des subventions en capital sont définies par règlement grand-ducal.

Art. 17.3 Le fonds est géré par le service des sites et monuments qui a pour mission:

- a) d'établir une planification pluriannuelle des dépenses du fonds ;
- b) d'ajuster le rythme des dépenses du fonds aux disponibilités financières du fonds ;
- c) d'assurer la maîtrise d'ouvrage des projets d'investissements réalisés directement par l'Etat dans l'intérêt des objets visés à l'article 17.2 dont il est propriétaire ;

Dans des cas exceptionnels, pour des raisons dûment motivées et expressément arrêtées par le Ministre de la Culture, l'Etat peut procéder en tant que maître d'ouvrage à la restauration, l'équipement et la mise en valeur des objets classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire dont il n'est pas propriétaire.

- d) de conseiller les maîtres d'ouvrage de projets de restauration qui ne sont pas directement effectués par l'Etat ;

Art. 17.4 Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles et, éventuellement, par des dotations du Fonds Culturel National conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi modifiée prémentionnée. Les dotations en provenance du Fonds Culturel National sont portées directement en recette au fonds.

Art. 17.5 Pour chaque projet faisant l'objet d'une loi spéciale en exécution des dispositions de l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat , un règlement grand-ducal institue un comité d'accompagnement, appelé par la suite « comité ».

Le comité se compose de représentants du ministre et des ministres ayant dans leurs attributions le Budget et les Travaux publics ainsi que du délégué du maître de l'ouvrage concerné. En cas de besoin, il peut se faire assister par des experts en la matière.

Le comité a pour mission de suivre la mise au point des projets à réaliser, en suivant leur exécution sur le plan technique, financier et budgétaire. Il peut à cet effet adresser ses observations sous forme de rapports au

ministre. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité sont précisées par règlement grand-ducal.

Art. 17.6 A titre transitoire, les projets en cours de réalisation au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi et bénéficiant de taux d'aides du fonds arrêtés avant cette date, continueront à bénéficier de cette aide conformément aux engagements pris. La liste exhaustive de ces projets, y compris les engagements financiers afférents, est arrêtée par le ministre ayant la Culture dans ses attributions."

Chapitre D - Dispositions concernant le budget des dépenses

Art. 7. - Crédits pour rémunérations et pensions

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice.

Art. 8. - Nouveaux engagements de personnel

(1) Au cours de l'année 2011, le Gouvernement est autorisé à procéder au remplacement du titulaire d'un emploi vacant dans la limite de l'effectif total autorisé.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend:

a) les fonctionnaires, les employés et les ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète au service de l'Etat à la date du 31 décembre 2010;

b) les fonctionnaires, les employés et ouvriers occupés à tâche partielle dans la limite des effectifs en hommes-heures/an au 31 décembre 2010.

Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1er janvier 2011 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

(3) Par dérogation aux deux paragraphes qui précèdent, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2011:

a) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète dans les différents services de l'Etat, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser de plus de 90 unités l'effectif total tel qu'il est défini au paragraphe (2) a);

b) à des engagements de renforcement de personnel enseignant dans les ordres d'enseignement secondaire et secondaire technique, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 55 unités;

c) à des engagements de renforcement de personnel enseignant dans l'enseignement fondamental, d'éducateurs intervenant comme deuxième personne dans les classes de l'éducation précoce et de personnel pour les besoins des équipes multiprofessionnelles dans l'enseignement fondamental, dont le nombre ne peut toutefois dépasser 95 unités;

d) aux engagements de personnel pour les besoins des services de l'Etat reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants, sans que la durée de l'occupation anticipée ne puisse être supérieure à six mois;

e) au remplacement à titre définitif des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. Lorsque le remplaçant est recruté en vue de son admission ultérieure au statut de fonctionnaire, et lorsque le cadre correspondant de l'administration concernée ne comprend pas de vacance de poste, il est placé temporairement hors cadre jusqu'au moment où les droits du fonctionnaire remplacé à l'indemnité de préretraite cessent de plein droit;

f) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat dans la limite de 800 hommes-heures/semaine;

g) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'Etat, dans les établissements publics et dans la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois et disposant de la qualité de travailleur handicapé telle que définie par la loi modifiée du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi qu'à des réaffectations d'agents de l'Etat reconnus hors

d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat respectivement la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, dans la limite de 2.200 hommes-heures/semaine.

(4) Sont prorogées, pour la durée de l'année 2011, les autorisations de création d'emplois énumérées ci-après et prévues par l'article 24, paragraphe 4) de la loi budgétaire du 18 décembre 2009 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures:

1. pour le compte du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative:
 - des ouvriers pour les besoins de l'administration gouvernementale;
2. pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration:
 - un assistant social pour les besoins du service d'action socio-familiale – Enfants et adultes.

(5) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l'Etat y compris celles relatives aux fusions et scissions de postes, incombent au Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le vu du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi afférente du 24 décembre 1946.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations, entre carrières ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l'Etat, la décision visée à l'alinéa 1er incombe au Conseil de Gouvernement. Il en est de même des déplacements d'agents opérés sur décision de la commission des pensions ou à titre de sanction.

Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l'Etat, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas précédents, le Conseil de Gouvernement peut, sur avis de la commission spéciale visée à l'alinéa premier du point (5) du présent article, autoriser le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministre de la Culture, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministre de la Famille et de l'Intégration, à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas deux mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles. Le présent alinéa n'est applicable qu'aux établissements d'enseignement. Il se limite au remplacement d'enseignants, de personnel éducatif et social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier Ministre, Ministre d'Etat, qui le transmet à la commission spéciale visée à l'alinéa premier du présent paragraphe.

(6) La participation de l'Etat aux dépenses d'organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l'article 282 du code des assurances sociales, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'Etat, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les Ministres compétents, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en conseil.

Art. 9. - Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat

(1) Sont autorisés pour 2011, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d'un pays membre de l'Union européenne:

	Administration	Carrière	Effectif
I.	Services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration:		
	Maison de soins VIANDEN	infirmier ou aide-soignant	5
	Maison de soins DIFFERDANGE	infirmier ou aide-soignant	5
	Maison de soins ECHTERNACH	infirmier ou aide-soignant	2

Service des personnes âgées (Centres intégrés)	aide-soignant ou assist. senior infirmier	2 1
Centre du Rham	aide-soignant	1
II. Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:		
Enseignement fondamental	chargé de cours	6
	agent socio-éducatif	3
Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique	chargé d'éducation	6
Education différenciée	agent socio-éducatif	3
Institut national des langues	chargé de cours	4
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	employé de la carrière supérieure (psychologue)	1
Service de la scolarisation des enfants étrangers	employé	2
III. Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et de l'Action humanitaire:		
Représentations diplomatiques et bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise	employé de bureau	16
IV. Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur:		
Représentations économiques	employé de bureau	20
V. Services dépendant du Ministère de la Culture :		
Bibliothèque nationale	employé de la carrière supérieure	1

(2) Le recrutement du personnel visé au présent article ne peut se faire qu'après publication des vacances d'emploi par au moins deux quotidiens luxembourgeois. Les décisions relatives aux engagements de cette catégorie de personnel sont prises par le Gouvernement en conseil.

Le statut du personnel engagé en vertu du paragraphe (1) du présent article est régi par l'article L.121-1 du Code du travail.

Toutefois, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, économiques et touristiques à l'étranger est fixé par voie de règlement grand-ducal.

Par dérogation à l'alinéa précédent, entre les dates d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi et du règlement grand-ducal visé à l'alinéa précédent, le personnel concerné est soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 10. - Modification de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat

A l'article 2, paragraphe 1^{er}, le point f) est complété comme suit :

"Exceptionnellement, le Gouvernement en conseil pourra procéder à l'engagement d'agents hautement spécialisés ne pouvant pas se prévaloir de la connaissance de deux des trois langues administratives en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions. L'engagement de ces agents ne pourra avoir lieu qu'après la publication des vacances d'emploi en question".

Art. 11. - Modification de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés d'Etat

A l'article 3, alinéa 1^{er}, le point e) est complété comme suit :

"Exceptionnellement, le Gouvernement en conseil pourra procéder à l'engagement d'agents hautement spécialisés ne pouvant pas se prévaloir de la connaissance de deux des trois langues administratives en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions. L'engagement de ces agents ne pourra avoir lieu qu'après la publication des vacances d'emploi en question".

Art. 12. - Modification de la loi du 29 juin 2010 portant 1. fixation des conditions d'engagement et de travail des chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique, 2. fixation des modalités, du programme et du déroulement de la formation spécifique des chargés d'éducation à durée indéterminée et à durée déterminée et à tâche complète ou partielle, 3. création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement pour les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique, 4. modification de la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique

A l'article 2, le point 6. est supprimé.

Art. 13. - Dispositions concernant le Ministère de la Famille et de l'Intégration

Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 14, paragraphe (6) ci-avant, le Fonds national de solidarité et la Caisse nationale des prestations familiales ne peuvent ni engager, ni procéder au paiement des frais de fonctionnement considérés comme appartenant à l'exercice 2011 et dépassant les crédits prévus au budget à titre de participation de l'Etat à ces dépenses que sur autorisation préalable des membres du gouvernement compétents, le Ministre des Finances entendu en son avis. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que s'il s'agit de dépenses urgentes et si tout retard est susceptible de compromettre les services en question.

Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat

Art. 14. - Indemnités pour pertes de caisse

Le Ministre des Finances peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses courantes, accorder aux comptables de l'Etat des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

Art. 15. - Avances: marchés à caractère militaire

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

Art. 16. - Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane

Au cours de l'exercice 2011 les dépenses pour ordre concernant les droits de douane constituant des ressources propres à l'Union européenne peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

Art. 17. - Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées

Au cours de l'exercice 2011, les recettes et les dépenses effectuées dans l'intérêt de la rémunération du personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser le montant des recettes correspondantes.

Art. 18. - Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne

Les recettes et les dépenses effectuées par l'Etat pour le compte de l'Union européenne sont imputées aux articles afférents du budget pour ordre, correspondant chacun à un fonds, projet ou programme de l'Union européenne. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser le montant des recettes correspondantes.

Art. 19. - Recettes et dépenses pour ordre: Coopération au développement déléguée

Les contributions de la Belgique dans l'intérêt du cofinancement de projets de développement mis en œuvre par le Luxembourg ainsi que leur affectation aux projets de développement peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 20. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants

Le produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds pour l'emploi peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 21. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution changement climatique

Le produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds de financement des mécanismes de Kyoto peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 22. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la taxe sur les véhicules routiers

Le produit de la taxe sur les véhicules routiers peut être imputé sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre et affecté à raison de

- 40 pour cent au fonds de financement des mécanismes de Kyoto,
- 20 pour cent au fonds communal de dotation financière, le solde étant transféré au budget des recettes ordinaires.

Art. 23. - Recettes et dépenses pour ordre : rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du Service national de santé au travail.

A. (1) Le paiement par l'Etat des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique ainsi que le remboursement par le Centre hospitalier des montants en question peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

B. Les mêmes dispositions s'appliquent pour ce qui est des traitements, indemnités, salaires et charges sociales des agents publics de l'établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées et de l'établissement public dénommé Service national de santé au travail.

Art. 24. - Recettes et dépenses pour ordre: surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications

Le produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications et versées à l'Etat ainsi que leur répartition à qui de droit peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Chapitre F - Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 25. - Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi

(I) Sont prorogées avec effet au 1er janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2011:

1. les dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi;

2. les dispositions de la loi modifiée du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1) création d'un fonds de chômage; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu;

3. les dispositions des articles 36 point II et 37 (1) de la loi du 19 décembre 1983 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1984.

(II) Les indemnités d'apprentissage et les primes y relatives d'apprentis placés auprès de l'Etat et des établissements publics sont à charge du fonds pour l'emploi, institué par la loi modifiée du 30 juin 1976.

Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales

Art. 26. - Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2011

I) Dotation

(1) Le fonds communal de dotation financière institué par l'article 38 de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988 est doté pour l'année 2011 d'après les règles suivantes:

1. un montant de 18 pour cent du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;

2. un montant de 10 pour cent du produit de la taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de cette taxe;

3. un montant de 20 pour cent du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs;

4. un montant forfaitaire de 24.225.000 euros.

(2) On entend par produit de l'impôt au sens du présent article les recettes faites par le trésor au titre d'un des impôts précités au cours de l'année 2011, sans qu'il soit fait de distinction d'exercice.

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée visé au paragraphe précédent, sous 2., est constitué par les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année 2011, avant déduction des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de ladite taxe et de la contribution assise sur le produit national brut.

II) Répartition

(1) La dotation est répartie entre les communes d'après les règles suivantes:

Une somme de 99.157 euros est allouée à chaque commune.

Une somme supplémentaire de 18.592 euros est attribuée à la commune pour chaque conseiller communal dépassant le nombre de 7. Le nombre de conseillers à prendre en considération est celui prévu à l'article 184 de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

(2) Le solde est réparti à raison de:

1. 65 pour cent entre les communes d'après leur population;

2. a) 9,75 pour cent au prorata de la base d'assiette de l'impôt foncier des propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2008;

b) 5,25 pour cent au prorata de la surface des terrains relatifs aux propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2008;

3. 20 pour cent entre les communes à titre d'allocation régionale en fonction de la population multipliée par le degré d'urbanisation de la commune, ce degré étant défini par le rapport entre la densité de la population de chaque commune et la densité moyenne du pays.

4. On entend aux termes du présent paragraphe

- par densité, le rapport entre la population et la superficie du territoire;
- par population, la population de résidence la plus récente calculée par le service central de la statistique et des études économiques;
- par superficie, celle publiée par le service central de la statistique et des études économiques.

(3) 1. A la fin de chaque trimestre, des avances à valoir sur le montant annuel revenant à chaque commune dans le cadre du fonds communal de dotation financière sont versées aux communes. Toutefois une première avance peut être versée en début du premier trimestre. Le montant des avances est déterminé pour chaque trimestre par le Ministre des Finances. La répartition de ces avances entre les communes est faite par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, conformément aux dispositions des sections (1) et (2) qui précèdent.

2. Après la fin de l'année, le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région détermine sur la base des dispositions des sections (1) et (2) ci-avant les participations définitives ainsi que leur répartition entre les communes et verse aux communes les sommes ainsi fixées, déduction faite des sommes avancées en vertu du paragraphe I. de la présente section.

3. Par dérogation aux dispositions de l'article 76 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat les avances trimestrielles ainsi que les versements définitifs dont question aux alinéas qui précèdent sont imputés sur le même exercice que celui sur lequel ont été imputées les alimentations du fonds y relatives.

III) Divers

A la section IV de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, l'année 2010 est remplacée par l'année 2011.

Art. 27. - Fonds communal de péréquation conjoncturale

(1) Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2011 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

(2) Dans le cas où une commune, qui introduit une demande en remboursement, a obtenu un ou plusieurs prêts à charge du fonds, le total de sa contribution pouvant entrer en ligne de compte pour être remboursé est à diminuer, au préalable, du montant du capital restant à rembourser au 31 décembre 2010 au titre de ce ou de ces prêts.

(3) Sous réserve des dispositions qui précèdent, aucune commune ne peut prétendre, au cours de l'exercice 2011, à un remboursement supérieur au déficit du service ordinaire de son budget constaté à la clôture de l'exercice 2009.

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 28. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics.- Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2011, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs :

- Institut viti-vinicole Remich	6.750.000 euros
- Unité de sécurité Dreiborn	7.300.000 euros
- Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation complète	3.100.000 euros
- Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen: rénovation de l'immeuble	8.800.000 euros
- Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports	8.200.000 euros
- Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons	9.000.000 euros
- Centre de Recherche Public-Santé : pavillon provisoire	7.000.000 euros
- Ponts et Chaussées: dépôt à Walferdange	5.800.000 euros
- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes)	3.250.000 euros
- Centre Marienthal	4.022.000 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig: réfection toitures plates et béton mur d'enceinte....	5.700.000 euros
- Musée «A Possen» Bech-Kleinmacher: transformation	2.500.000 euros
- Château de Schoenfels: remise en état et atelier thérapeutique (phase 1)	4.000.000 euros
- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction	2.000.000 euros
- Stand de tir Reckenthal: extension	7.700.000 euros
- Administration de la nature et des forêts Diekirch.....	8.500.000 euros
- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg	3.800.000 euros
- Ferme Casel Givenich	3.400.000 euros
- Ponts et Chaussées Mersch: dépôt	14.940.000 euros
- Palais de justice Diekirch: transformation	8.000.000 euros
- Foyer Don Bosco	10.000.000 euros
- Police Redange: nouvelle construction	3.500.000 euros
- Haff Remich	4.400.000 euros
- Pont Abbaye Neumünster	800.000 euros
- Ponts et Chaussées Grevenmacher : dépôt Potaschbierg	5.000.000 euros
- Police Lorentzweiler : nouvelle construction	2.000.000 euros
- Musée du Vin Ehnen : réaménagement et extension	6.600.000 euros
- Administration des services de secours Gasperich	16.000.000 euros
- Bâtiment administratif pour la Police au Verlorenkost	25.000.000 euros
- Laboratoire pour l'ASTA et infrastructures à Gilsdorf	35.110.000 euros
- "Les Rotondes" : aménagement en espace culturel	16.000.000 euros
- Centre de production artistique Bonnevoie	2.200.000 euros
- Château de Colmar Berg : construction d'un abri pour jardiniers et parking	600.000 euros
- Château de Senningen : nouvelle annexe pour permanence des communications ..	2.000.000 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig : structures préfabriquées pour personnel	5.000.000 euros
- Château Schonfels : aménagement du centre d'accueil (2 ^{ème} phase)	5.000.000 euros

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- Lycée technique des Arts et Métiers: cantine et structures d'accueil (sports)	25.200.000 euros
- Lycée technique hôtelier Diekirch: mise en conformité cuisine	3.300.000 euros
- Lycée technique et Lycée technique agricole Ettelbrück: infrastructures prioritaires	10.000.000 euros
- Ecole européenne Kirchberg : extension salle des sports	3.200.000 euros
- Centre national sportif Kirchberg: rénovation façades vitrées et vestiaires	6.500.000 euros

- Centre de Logopédie: mise en conformité	1.500.000 euros
- Lycée technique Grevenmacher : nouvelle construction	29.000.000 euros
- Lycée Hubert Clement Esch/Alzette : réaménagement	35.000.000 euros
- Lycée des Sports Luxembourg	15.000.000 euros
- Lycée technique pour professions de santé à Bascharage	20.000.000 euros
- Lycée Nic Biever Dudelange (annexe) : hall des sports	7.015.000 euros
- Athénée (rénovation) : structure temporaire	32.000.000 euros
- Lycée de la 2 ^e chance à Luxembourg -Hamm	36.000.000 euros
- Uni Limpertsberg: transformation ancienne Ecole Américaine	17.000.000 euros
- Lycée technique Mathias Adam Pétange : démolition ancien bâtiment	2.600.000 euros
- Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck	38.000.000 euros
- Centre de Logopédie: nouvelle construction	26.000.000 euros
- Lycée Echternach: transformation aile Gendarmerie en salles de classes et nouveau hall des sports (phase 1+2).....	14.000.000 euros
- Lycée technique Esch/Alzette – place Victor Hugo: transformation et salle des Sports	8.000.000 euros

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- CHNP Ettelbruck: remise en état	3.600.000 euros
- Femmes en détresse: immeuble rue Rollingergrund, Luxembourg	4.150.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal: aménagements	4.500.000 euros
- CIPA Niederkorn: transformation, adaptation au projet SERVIOR	4.500.000 euros
- Foyer Eislécker Héem Lullange: transformation	5.100.000 euros
- Kraizbiere Dudelange: mise en conformité Centre Emile Mayrisch	6.000.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère	1.441.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne	1.050.000 euros
- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute-Sûre	1.165.000 euros
- Domaine Thermal Mondorf: mise en conformité de la cuisine centrale	2.800.000 euros
- Internat socio-familial (ancien CNA) Dudelange: nouvelle construction	6.000.000 euros
- Valériushaff à Tandel (phase 2).....	3.000.000 euros

Art. 29. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2011, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs:

- 3^{ème} bâtiment administratif Kirchberg (Bâtiment Konrad Adenauer)
- Centre Marienthal
- Centre Hollenfels
- Caserne Herrenberg: hall logistique
- Caserne Herrenberg: modernisation des bâtiments existants et construction d'un hall sportif
- Bâtiment Schuman: transformation
- Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg
- Centre de Recherche Public-Santé
- Laboratoire médecine vétérinaire et médecine légale (2^{ème} phase)
- Cour des Comptes de l'UE : 2^{ème} extension
- Cour de justice de l'U.E.: mise en conformité des bâtiments annexes A, B et C
- Nouveau centre pénitentiaire (maison d'arrêt) à Sanem
- Château Schoenfels : centre d'accueil (phase 2)
- Hémicycle Kirchberg : mise à niveau
- Zone protégée d'intérêt européen « Müllerthal » à Berdorf: aménagement d'un centre d'accueil
- Ponts et chaussées Windhof: ateliers et garages

- Centre d'intervention Findel
- Bâtiment Jean Monnet Kirchberg
- Ponts et Chaussées Echternach : nouvelle construction
- Ponts et Chaussées Clervaux : extension
- Centre douanier Gasperich : nouvel atelier à 3 niveaux
- Service central des Imprimés Leudelange
- Protection civile Lintgen : construction nouvel hangar
- Maison Robert Schuman : transformation
- Police Wiltz

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- CNFPC Ettelbrück
- Lycée technique agricole Gilsdorf
- Lycée technique Bonnevoie: extension et mise en état
- Lycée Clervaux
- Lycée funiculaire Differdange
- Lycée technique Michel Lucius Luxembourg
- Athénée: rénovation
- Neie Lycée et Lycée technique pour professions éducatives et sociales
- Deuxième Ecole Européenne
- Lycée "Nordstad"
- Infrastructures sportives Diekirch
- Lycée Mondorf
- Lycée Michel Rodange : rénovation
- Lycée classique Diekirch, annexe Mersch : rénovation
- Lycée technique du Centre : nouvelle construction sports et réfectoire
- Lycée technique Michel Lucius : nouvelle construction sur terrain bloc 2000
- HMC Capellen : nouvelle construction
- Lycée classique Echternach: rénovation et extension
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- C.I.P.A. Echternach : transformation rez-de-chaussée et création d'une cuisine de production
- C.I.P.A. Bofferdange: agrandissement
- Barrage d'Esch-sur-Sûre: assainissement (2^e phase)
- CHNP Ettelbruck: transformation de neuf bâtiments
- Domaine thermal Mondorf
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff

Art. 30. - Dispositions concernant le Fonds du Rail – Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2011, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds du Rail les frais d'études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau ferré existant.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette
- Gare périphérique de Cessange (espace public)
- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des deux projets précédents (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Cessange)
- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Bettembourg
- Gare périphérique de Howald (espace public)

- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des deux projets précédents (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Howald)
- Installation d'un nouveau Poste Directeur pour la Gare de Luxembourg
- Réaménagement de la Gare de Luxembourg avec les têtes Sud et Ouest (sans les projets des tirets 3 et 6)
- Gare périphérique de Kirchberg (LUXEXPO)
- Tunnel de raccordement en direction d'Oberkorn
- Optimisation de la ligne Kleinbettingen (modernisation et renouvellement des infrastructures de la ligne et redressement des courbes dans le cadre du projet Eurocap Rail)
- Gare de Differdange: renouvellement et modernisation des installations fixes
- Gare de Luxembourg: reconstruction d'un passage supérieur (rue d'Alsace)
- Ligne du Nord: reconstruction d'un pont-rivière (Ettelbruck)
- Aménagement d'une voie d'évitement à Michelau
- Suppression des passages à niveau Nos 91, 91a et 92 à Schiffflange (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No 18 à Heisdorf (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No 20b à Lorentzweiler (participation Fonds du Rail)
- Triage Bettembourg/Dudelange: extension des faisceaux de débranchement et de réception
- Bettembourg-Dudelange : aménagements futurs pour le fret ferroviaire – phase 1
- Bettembourg-Dudelange : aménagements futurs pour le fret ferroviaire – phase 2
- Gare de Bettembourg: modernisation et renouvellement des infrastructures ferroviaires à l'exception du module B3 concernant la modification des installations fixes en Gare de Bettembourg, entrée Nord
- Triage de Bettembourg-Dudelange: modernisation et renouvellement complets des installations fixes
- Suppression du passage à niveau No 4a à Bettembourg
- Gare Belval-Usines: modernisation et renouvellement complets des installations fixes
- Port de Mertert: modernisation et extension des installations fixes
- Réaménagement des alentours de la Gare d'Ettelbrück
- Construction d'une sous-station 225kV/2x25kV à Flebour
- Installation d'un système de suivi et de régulation de la circulation des trains en temps réel
- Gestion centralisée nationale des installations de génie technique
- Suppression des passages à niveau No 13 et No 14 à Oberkorn
- Ligne du Nord: renouvellement complet des différents tronçons de voie avec amélioration de la plate-forme en vue de la mise en œuvre de traverses en béton

Art. 31. - Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2011, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les dépenses d'investissement concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissement concernant les travaux de construction, des équipements techniques et des équipements de la voirie ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg:

- N4 Réaménagement carrefour à Esch/Alzette	2 245 000 euros
- N6 Giratoire route d'Arlon-boulevard de Merl à Strassen	7 500 000 euros
- N7 Réaménagement Place Dargent - rue de Beggen	2 500 000 euros
- N10 Traversée de Machtum.....	3 400 000 euros
- N10 Réaménagement à Grevenmacher.....	2 920 000 euros
- N10 Redressement Machtum - Ahn - Hëttermillen.....	6 500 000 euros
- N10 Traversée de Remich.....	5 000 000 euros
- N13 Suppression du PN 5 à Dippach-Gare	6 500 000 euros
- N13 Réaménagement à Windhof.....	6 100 000 euros
- N16 / CR162 Carrefour Ellange-Gare.....	2 000 000 euros
- N28 Raccordement N28 / N2 à Bous.....	4 795 000 euros
- CR102 Relogement du CR102 à Mamer	5 800 000 euros
- CR122 Suppression PN20b à Lorentzweiler.....	5 000 000 euros

- CR129 Redressement Godbrange - Junglinster	2 450 000	euros
- CR132 Réaménagement Roeser - Crauthem - Bettembourg.....	2 900 000	euros
- CR134 Traversée de Wecker	3 900 000	euros
- CR146 Redressement Primerbiérg vers Greiveldange.....	2 950 000	euros
- CR148 Traversée de Welfrange vers N13.....	2 350 000	euros
- CR153 Redressement à Dalheim	2 300 000	euros
- CR161 Wolser - W.S.A. entre Bettembourg et Dudelange.....	2 200 000	euros
- CR234/CR234B Z.I. Contern et Sandweiler.....	3 100 000	euros
- CR306 Suppression PN24 et PN24A à Pettingen	5 500 000	euros
- OA202 Viaduc de Mersch.....	17 000 000	euros
- OA265 Réhabilitation OA sur CFL à Bettembourg	2 900 000	euros
- Voie Bus N4 Cloche d'Or-Leudelage.....	2 500 000	euros
- Voie Bus N11 Waldhaff-Gonderange.....	3 000 000	euros
- Voie Bus N12 Traversée Kopstal - P&R Quatre-Vents - Traversée Bridel	4 000 000	euros
- PC5 Soup-Junglinster.....	3 800 000	euros
- PC15 Lintgen - Lorentzweiler et élargissement CR123.....	3 500 000	euros
- Renforcement, reprofilage et raclage routes nationales et chemins repris	18 000 000	euros
- Redressement et aménagement des routes nationales et chemins repris	6 000 000	euros

Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch:

- N7 Couche de roulement et aménagements sécuritaires entre Fridhaff et Hoscheid	3 000 000	euros
- N7/N18 Transversale de Clervaux.....	33 000 000	euros
- N10 Réaménagement Dasbourg - Marnach	2 500 000	euros
- N10 Redressement Reisdorf - Hoesdorf - Bettel.....	3 500 000	euros
- N12 Accès à la décharge pour matériaux inertes à Folschette	5 200 000	euros
- N12 Renforcement Grosbous - Hierheck (lot 1)	2 100 000	euros
- N27A (B7) Accès zone d'activités Fridhaf.....	25 000 000	euros
- CR322 Redressement Schinker - Wahlhausen.....	2 400 000	euros
- CR324/CR325 Redressement Kirel - Wilwerwiltz	3 000 000	euros
- CR331 Réaménagement Kautenbach - Alscheid	2 500 000	euros
- CR339 Redressement Kalborn - Tintesmühle	2 300 000	euros
- CR348 Réaménagement Schlindermanderscheid - Consthum.....	2 400 000	euros
- CR349 Réaménagement Welscheid - Scheidel - Kehmen	2 000 000	euros
- CR350 Réaménagement Welscheid - Niederfeulen	2 800 000	euros
- CR352 Redressement Bastendorf - Groesteen	2 200 000	euros
- CR356 Redressement Ermsdorf - Savelborn	2 000 000	euros
- CR357 Redressement Bettendorf - Hessemillen.....	2 100 000	euros
- CR377 Réaménagement du carrefour Koeppenhaff et redressement Koeppenhaff - CR353 Brandenburg	3 000 000	euros
- Couloir multi-modal N7 entre Ettelbruck et Diekirch.....	22 000 000	euros
- Gare N7 Ettelbruck	21 000 000	euros
- Voie bus N7 et piste cyclable à l'approche de la gare d'Ettelbruck (Dreieck Patton).....	3 000 000	euros
- Parking écologique CR326A gare de Drauffelt	2 400 000	euros
- PC16 Aménagement Goebelsmühle - Kautenbach - Schwarzepull.....	2 500 000	euros
- Renforcement, reprofilage et raclage routes nationales et chemins repris	18 000 000	euros
- Redressement et aménagement des routes nationales et chemins repris	5 000 000	euros

Division des Ouvrages d'Art:

- OA127 reconstruction du pont portant N7 sur les CFL à Schieren	3 361 000	euros
- OA174 reconstruction du pont portant CR357C sur la Sûre à Moestroff.....	4 152 000	euros
- OA401 reconstruction du pont frontalier portant N10A sur la Moselle à Grevenmacher (part lux. et allemande à préfinancer par le Luxembourg).....	22 000 000	euros

- OA499/498 reconstruction des tabliers des ponts portant N27 sur le lac barrage à Lultzhausen/Insenborn	27 935 000	euros
- OA753 reconstruction du pont portant N3 sur l'Alzette à Hesperange (part. Ponts et Chaussées).....	3 851 000	euros
- OA1161 tunnel Howald - protection cathodique	2 415 000	euros
- Contrat d'entretien ouvrages d'art	6.109.000	Euros

Division des Travaux Neufs:

- Pénétrante de Differdange (N32)	7 000 000	euros
- Pénétrante de Lankelz entre l'échangeur Lankelz et la N4C (bd. G.-D. Charlotte) à Esch/Alzette	2 300 000	euros
- N34 Bertrange, section médiane + giratoire "rue de l'industrie/N34"	6 100 000	euros
- Boulevard de Merl (Giratoire N5/N34-route d'Arlon), voie de liaison Bourmicht	23 400 000	euros
- Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen.....	2 500 000	euros
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur Senningerberg et l'aéroport.....	2 500 000	euros
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur Irrgarten et l'aéroport.....	14 000 000	euros
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange.....	7 200 000	euros
- Echangeur Pontpierre.....	17 250 000	euros
- Echangeur Burange	38 600 000	euros
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Sanem sur la A13	27 500 000	euros
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange/Gadderscheier sur la A13.....	6 000 000	euros
- Sécurisation de l'échangeur A7/N11	5 750 000	euros
- Travaux de sécurisation et de finition sur la A13 et la N13 (giratoire).....	4 400 000	euros
- Déplacement de la station Shell et modifications afférentes à apporter à la A4	2 900 000	euros
- Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt à Sanem.....	2 500 000	euros
- Voie de déstasse à Echternach, tronçon 1 voie Charly.....	5 800 000	euros
- Voirie Desserte Aéroport	3 580 000	euros
- Helfenterbrück: giratoire provisoire & sebes	12 900 000	euros
- OA208 nouveau pont ferroviaire dans le cadre de la mise à double voie de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange	5 100 000	euros
- Voies bus sur autoroutes	15 000 000	euros
- Projets à moindre envergure, urgents ou imprévus	87 000 000	euros

Art. 32. - Dispositions concernant le Fonds des Routes.- Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2011, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les frais des études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruits concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau existant de la grande voirie.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg:

N1 Réaménagement à Senningerberg
 N5 Traversée de Bascharage
 N5 Rodange frontière
 N5B rue de l'église à Pétange
 N7 Giratoire N7 / CR123 à Bereldange

N14 Redressement entre Biwer et Blumenthal
 N16 Avenue Fr. Clement à Mondorf-les-Bains
 N31 Route d'Esch à Belvaux
 CR101 Redressement Schoenfels - Gosseldange
 CR102 Aménagement carrefour à Schoenfels
 CR106 Schouweiler - Limpach
 CR110 Route d'Esch à Ehlerange
 CR122 Suppression PN25 à Walferdange
 CR124 Suppression du PN18 à Heisdorf
 CR131 rue de Junglinster à Bourglinster
 CR132 Syren – Moutfort
 CR132 Redressement Schlammesté - Weiler-la-Tour
 CR134 Traversée Hagelsdorf
 CR134 SES Betzdorf
 CR141 Rue Boxbiert à Wasserbillig
 CR145 Greiveldange-Hettermillen
 CR148 Traversée de Waldbredimus
 CR164 Rue Boudersberg à Dudelange
 CR174 rue Grand-Duchesse Charlotte à Belvaux
 CR226 Contern – Syren
 OA438 Pont SES Betzdorf
 OA439 à Hagelsdorf
 OA756 Alzinger Knupp sur la N3 à Alzingen
 PC1 Leudelage-Luxembourg
 Etudes en rapport avec le transport commun par la route
 Etudes diverses

Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch:

B7 mise à 2×2 voies entre Colmar-Berg et Fridhaff/Ettelbruck
 N7 Contournement Nord Diekirch
 N7/E421 Contournement de Hosingen
 N7/E421 Contournement de Heinerscheid
 N7/N15 Contournement de Niederfeulen et d'Ettelbruck
 N7 Gare routière à Ettelbruck
 N10/N11 Voies de délestage à Echternach (PST) «Voie Charly» (tronçon 1)
 N10/CR372 Raccordement giratoire pont frontalier à Rosport
 N12 Contournement de Troisvierges
 N12 Raccordement Bastogne - Troine
 N17A Réaménagement Rue Alexis Heck à Diekirch
 N26/26A Aménagement d'un giratoire à l'entrée ouest à Wiltz
 N26A Réaménagement de la rue Michel Thilges à Wiltz
 CR316 Réaménagement de la traversée d'Esch-sur-Sûre
 CR324/CR343 Redressement Pintsch - Siebenaler et reconstruction OA475
 CR331 Réaménagement traversée de Wilwerwiltz
 CR331A Redressement Merkholtz - Merkholtz/Halte
 Etudes en rapport avec le transport commun par la route
 Etudes diverses

Division des Ouvrages d'Art:

OA115 réhabilitation des piles du pont routier à Bivels
 OA149 assainissement du tunnel routier à Lipperscheid
 OA383 réhabilitation du pont frontalier portant N10 sur la Sûre à Echternach (part lux.)
 OA750 réhabilitation du Pont Adolphe
 OA788 pont Passerelle portant N50 sur la Pétrusse à Luxembourg
 OA1048 Viaduc haubanné - inspection décennale
 OA1134 viaduc Sernigerbach mise en conformité structure métallique
 Contrat d'entretien ouvrages d'art (5ème soumission)
 Westumfahrung Trier et/ou traversée à Mertert

Etudes ponts à faible portée
 Etudes charges admissibles sur OA-PCH pour convois exceptionnels
 BD-OA: banque de données OA + études générales OA
 Inspections et expertises d'ouvrages d'art
 Etudes diverses

Division des Travaux Neufs:

Liaison Micheville (A4)
 Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas
 Contournement d'Olm et de Kehlen (N6-CR102-N12)
 Contournement Nord de Strassen (N6-CR181/A6)
 Elargissement du viaduc Haute-Syre (OA1134) sur A1
 Réaménagement des aires de service
 Echangeur Burange (A13)
 Echangeur Pontpierre (N13/A4)
 Amélioration de la sécurité du réseau autoroutier
 Modernisation tunnels existants
 Voies bus sur autoroutes
 Plan d'action contre le bruit routier
 Pont Adolphe à Luxembourg (OA750), y compris pont provisoire
 Pénétrante de Differdange (N32)
 Contournement Bascharage-Dippach (N5/E44)
 Contournement Ettelbruck-Niederfeulen (N7-N15)
 Contournement Junglinster (N11/E29)
 Contournement Echternach, dit "Voie Charly" (N10-N11/E29)
 Contournement Remich (N2/E29-N16)
 Contournement Nord Differdange (N31) avec déviation du CR175
 Contournement Troisvierges (N12)
 Contournement Hosingen (N7/E421)
 Transversale Clervaux (N7-N18)
 Descente vers la vallée de l'Alzette (CR181-N7)
 Boulevard de Merl (N6-N5-A4-N4)
 Contournement de Cessange
 Contournement sud de Alzingen
 Réaménagement rues Esch/Raiffeisen et voirie secondaire côté Gluck et Cloche d'Or
 Extension CITA sur la voirie annexe
 Viaducs d'Insenborn (OA498) et de Lultzhausen (OA499) sur N27
 Pont frontalier Grevenmacher (OA401) portant N10A
 Nouvel accès SIDOR (CR169-N4/A4)
 Raccordement échangeur Mertert à la N1 et au Port de Mertert, y compris le nouveau pont frontalier
 Déplacement de la station Shell et modifications afférentes à apporter à la A4
 Elargissement de l'assise de la N27A (ancienne B7) entre giratoire Fridhaff et échangeur Erpeldange dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Fridhaff
 Mise à 2x2 voies de la B7 de Colmar à Erpeldange
 Contournement Heinerscheid (N7/E421)
 Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt de Sanem
 Optimisation/dédoublage de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz
 Transformation/sécurisation de l'échangeur Sanem (A13)
 Réhabilitation Pont Passerelle (OA788)
 Desserte intercommunale Belvaux-Oberkorn-Differdange-Niederborn pour accès friches industrielles
 Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport
 Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur de Senningerberg et l'aéroport
 Mise à 2x3 voies des A3 et A6 entre l'échangeur de Bettembourg et l'échangeur de Capellen
 Bypass Robert Schaffner
 Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange
 Nouveau viaduc de Mersch (OA202) et voirie annexe
 Bypass Hellange (A13): réalisation du tronçon manquant entre les échangeurs Hellange et Frisange
 Aménagement d'une station de service sur la liaison avec la Sarre (A13)
 Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen

Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange/Gadderscheier (A13) donnant accès à la N32
 Audits de sécurité sur autoroutes TERN
 Inspections de sécurité sur autoroutes
 Etudes en rapport avec le transport commun par l'autoroute
 Etudes diverses

Art. 33. - Fonds pour la gestion de l'Eau – Participation aux frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2011, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds pour la Gestion de l'Eau la participation de l'Etat aux frais d'études d'opportunité, de la relation coût-efficacité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'étude préalable avec la comparaison de variantes, du projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que la participation de l'Etat relative aux frais d'études des incidences sur l'environnement (EIE), les frais des études olfactives, géotechniques et des études de bruit et de l'étude relative à la gestion de projet concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat. Le taux de la participation de l'Etat aux frais d'études est celui qui est applicable aux projets énumérés ci-dessous:

- Réseau de collecteur dans la Vallée de l'Attert, phases 2, 3 et 4
- Raccordement de Differdange, Oberkorn et Sanem à la station d'épuration du SIACH à Pétange, avec agrandissement de la station d'épuration de Pétange
- Travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration du SIDEST à Uebersyren avec raccordement des installations de l'aéroport de Luxembourg-Findel
- Agrandissement et modernisation de la station d'épuration à Blesbrück.

Chapitre I - Dispositions diverses

Art. 34. - Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-bailleurs.

L'Etat est autorisé à inscrire une hypothèque légale sur l'immeuble subventionné en vertu des articles 45.0.51.006, 45.0.51.040 et 45.0.52.000 des tableaux annexés à la présente loi budgétaire. L'Etat se libérera de son engagement relatif à la participation financière après l'inscription de cette hypothèque. Sa radiation est faite par le conservateur des hypothèques sur requête du ministre compétent. Les formalités relatives à l'inscription et à la radiation de l'hypothèque ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sauf le salaire des formalités hypothécaires qui est à charge du bénéficiaire de la participation étatique.

Art. 35. - Constitution de services de l'Etat à gestion séparée

Les administrations suivantes sont constituées services de l'Etat à gestion séparée:

I. Administrations dépendant du Ministère de la Culture:

- Musée national d'histoire et d'art;
- Musée national d'histoire naturelle;
- Centre national de l'audiovisuel;
- Bibliothèque nationale;
- Archives nationales;
- Centre national de littérature.

II. Administrations dépendant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:

- Centre de Logopédie;
- Athénée à Luxembourg;
- Lycée classique et lycée technique à Diekirch;

- Lycée classique à Echternach;
- Lycée de garçons à Luxembourg ;
- Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette;
- Lycée Robert Schuman à Luxembourg;
- Lycée Michel Rodange à Luxembourg;
- Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette;
- Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg;
- Lycée technique agricole à Ettelbrück;
- Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg;
- Lycée technique à Esch-sur-Alzette;
- Lycée technique à Ettelbrück;
- Lycée du Nord;
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher;
- Lycée technique à Bonnevoie;
- Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch;
- Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg;
- Lycée technique Mathias Adam à Pétange;
- Lycée Nic. Biever à Dudelange;
- Lycée technique "Ecole de commerce et de gestion";
- Lycée technique pour professions de santé;
- Lycée technique du Centre à Luxembourg;
- Lycée Josy Barthel à Mamer;
- Lycée technique à Lallange;
- Atert - Lycée à Redange;
- Neie Lycée à Luxembourg;
- Lycée technique pour professions éducatives et sociales;
- Service des restaurants scolaires;
- Uelzecht -Lycée à Dommeldange;
- Nordstad - Lycée;
- Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive;
- Service de la formation professionnelle;
- Institut national des langues;
- Ecole de la 2^{ème} chance.

III. Administration dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:

- Commissariat aux affaires maritimes.

IV. Administration dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration:

- Service national de la Jeunesse.

V. Administration dépendant du Ministère du Développement durable et des Infrastructures:

- Administration de la Navigation aérienne.

Art. 36. - Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2011.

I) Pour l'exercice 2011, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

II) Pour l'exercice 2011, par dérogation à l'article 9 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 29 avril de l'année suivante.

III) 1. Pour l'exercice 2011, par dérogation à l'article 72 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les fonds dont le comptable extraordinaire n'a pas fait emploi au 31 janvier de l'année qui suit celle qui donne sa dénomination à l'exercice sont reversés à la trésorerie de l'Etat pour le 15 février au plus tard.

2. Pour l'exercice 2011, par dérogation à l'article 73 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire rend compte de l'emploi de ses fonds à l'ordonnateur dans le délai indiqué dans la décision d'allocation des fonds et qui ne peut être postérieur au dernier jour du mois de février qui suit l'exercice sur lequel ils sont imputables.

Art. 37. - Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme

Le Ministre du Trésor est autorisé à émettre, selon les besoins, en une ou plusieurs tranches, un emprunt pour un montant global de 500 millions.

Le produit d'une ou de plusieurs tranches de cet emprunt sera réparti comme suit:

Un montant de 100 millions d'euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds des routes conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.

Un montant de 100 millions d'euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds du rail conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

Art. 38. - Modification de la loi du 14 mai 1997 relative à la participation à des institutions financières internationales

L'article 4 de la loi du 14 mai 1997 relative à la participation à des institutions financières internationales est remplacé par la disposition suivante :

Le gouvernement est autorisé à octroyer au Fonds monétaire international des prêts remboursables pour un montant maximum équivalent en euros de 971 millions de droits de tirage spéciaux.

Art. 39. - Mesures en matière d'assurance dépendance

A l'article 34, alinéa 2, de la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement l'année "2010" est remplacée par l'année "2011".

Art. 40. - Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aide et de soins

Sans préjudice de l'article 357, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale, la majoration pour tâches domestiques est fixée transitoirement à un forfait correspondant à 1,19 heures par semaine pour les charges imputables directement, et un forfait correspondant à 1,38 heures par semaine pour les charges imputables indirectement aux personnes dépendantes au sens de l'article 349 du Code de la sécurité sociale, sous condition que l'établissement d'aide et de soins réalise les enquêtes en vue de l'établissement périodique du relevé des activités et tienne à partir de l'exercice 2010, une comptabilité analytique, conformément à l'article 388bis, alinéa 3, point 6) du Code de la sécurité sociale.

La prise en charge des tâches domestiques d'après les présentes dispositions prend fin au 1^{er} janvier de l'année suivant l'exercice pour lequel les établissements d'aide et de soins disposent des données nécessaires pour l'application de l'article 357, alinéa 2 du Code de la sécurité sociale.

Aux fins de l'application des présentes dispositions il y a lieu d'entendre par les termes "plan comptable uniforme" au sens de l'article 388bis, alinéa 3, point 6) du Code de la sécurité sociale tant le plan comptable actuel que le plan comptable national provisoire.

Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi

Art. 41. - Entrée en vigueur de la loi

La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Budget des recettes

CHAPITRE Ier

RECETTES COURANTES

64.0 - Impôts directs

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
64 - MINISTERE DES FINANCES					
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4) Section 64.0 - Impôts directs					
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	1.416.791.192	1.200.000.000	1.450.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	59.032.966	50.000.000	76.315.790
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	478.803.384	450.000.000	530.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	1.995.704.428	2.055.000.000	2.260.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	960.383	1.000.000	1.000.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	63.448.918	64.230.000	125.360.502
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	260.653.955	200.000.000	220.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune	210.894.307	150.000.000	180.000.000
37.022 (37.00)	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	60.981.393	55.000.000	45.000.000
37.023 (26.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	8.731.884	7.500.000	8.500.000
37.024 (38.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	1.123.212	900.000	1.000.000
37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	22.768.769	22.000.000	22.000.000
37.026 (37.00)	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	54.621.599	60.000.000	35.000.000
37.027 (37.00)	13.60	Contributions de crise	-	-	73.000.000
Total de la section 64.0.....			4.634.516.390	4.315.630.000	5.027.176.292

64.1 - Impôts indirects

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 64.1 - Impôts indirects					
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	231.947	140.000	150.000
36.091 (36.09)	13.60	Taxe sur le loto	3.129.622	2.200.000	2.300.000
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	19.056.480	17.000.000	17.500.000
Total de la section 64.1.....			22.418.049	19.340.000	19.950.000
Section 64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances					
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	-	30.000	30.000
16.070 (16.00)	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	1.806	2.000	1.000
36.100 (16.00)	01.22	ILNAS: recettes du service de métrologie	19.752	20.000	18.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: Imputation des recettes de redevances d'accréditation	9.600	8.000	9.600
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	-	100	100
Total de la section 64.2.....			31.158	60.100	58.700
Section 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat					
28.001 (36.02)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	1.000.000	1.000.000	1.000.000
28.002 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	-	100	-
28.003 (16.00)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.240.233	1.300.000	1.200.000

64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
28.005 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	-	100	-
		Total de la section 64.3.....	2.240.233	2.300.200	2.200.000
Section 64.4 - Remboursements de dépenses					
11.301 (11.00)	10.00	Remboursement de frais de débardage (tracteur de l'Etat)	-	-	6.000
11.350 (11.00)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	904.184	1.000.000	900.000
12.020 (12.14)	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère	-	100	-
12.090 (12.21)	13.90	Ecocostart: Remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	-	200.000	213.000
14.380 (38.00)	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	315.243	320.000	400.000
		Total de la section 64.4.....	1.219.427	1.520.100	1.519.000
Administration des douanes et des accises Section 64.5 - Douanes et accises					
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	523.235	50.000	50.000
28.000 (36.02)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	1.086.318	1.000.000	1.000.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	953.759.166	940.000.000	950.000.000
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	127.305.698	130.000.000	160.000.000
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	65.058.291	60.000.000	75.000.000
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.934.206	3.000.000	3.000.000
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	28.920.000	27.200.000	25.000.000

64.5 - Douanes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
36.021 (16.00)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	19.721.496	7.000.000	10.000.000
36.022 (37.00)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	131.870	100.000	100.000
36.023 (36.02)	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	4.429.527	5.000.000	5.000.000
36.024 (36.02)	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	16.236	15.000	15.000
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets	626.954	600.000	600.000
36.071 (26.00)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	11.870	50.000	35.000
38.000 (16.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	77.230	60.000	50.000
38.050 (38.00)	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	4.694	25.000	25.000
39.001 (16.11)	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	3.467.248	3.500.000	5.000.000
Total de la section 64.5.....			1.208.074.039	1.177.600.000	1.234.875.000
Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9) Section 64.6 - Impôts, droits et taxes					
16.010 (16.11)	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	2.821	100	-
16.011 (16.11)	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	9.073	50.000	50.000
16.060 (16.13)	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	-	100	-
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	1.886.287.701	1.900.431.000	2.100.265.200
36.030 (36.05)	13.60	Droits d'hypothèques	18.940.650	18.000.000	30.000.000
36.031 (36.05)	13.60	Hypothèques: salaires	801.686	750.000	850.000

64.6 - Impôts, droits et taxes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	478.694.841	550.000.000	630.000.000
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement	106.589.950	100.000.000	160.000.000
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances	38.290.802	32.500.000	38.000.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	724.533	750.000	605.000
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	20.400	15.000	22.000
38.041 (16.00)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	3.700	5.000	4.000
38.050 (37.00)	13.60	Droits de timbre	11.683.521	12.000.000	11.400.000
38.051 (16.00)	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	-	100	-
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	1.849.911	1.750.000	1.980.000
Total de la section 64.6.....			2.543.899.589	2.616.251.300	2.973.176.200
Section 64.7 - Recettes domaniales					
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	3.276.981	3.200.000	795.000
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	40.579.198	38.500.000	40.600.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	144.548	200.000	170.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	1.307.039	1.271.000	1.180.000
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	22.384	20.000	20.000
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	2.354.874	2.200.000	2.400.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	3.671.887	3.400.000	3.200.000
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	398.897	200.000	220.000

64.7 - Recettes domaniales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	743.776	744.000	743.000
16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	-	100	-
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	44.666	50.000	73.500
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	18.679	41.000	25.000
16.072 (16.00)	01.20	Ventes mobilières	1.652	4.650	5.650
17.000 (13.00)	02.10	Vente de biens militaires durables	1.000	100	100
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	674.228	600.000	674.000
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	227.444	172.000	172.000
Total de la section 64.7.....			53.467.253	50.602.850	50.278.250
Section 64.8 - Recettes d'exploitation et autres					
12.320 (16.12)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	80.845	55.000	70.000
12.360 (16.12)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	44.439	3.000	5.600
12.361 (16.12)	10.10	Taxes de contrôle des semences	35.369	61.000	61.000
12.380 (16.12)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	265.437	300.000	250.000
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	-	500.000	500.000
16.070 (16.00)	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	18.265.919	9.000.000	5.300.000
16.074 (16.00)	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	45.024	50.000	50.000
28.000 (28.10)	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	-	-	932.250

64.8 - Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
36.100 (38.10)	13.60	Droits en sus et amendes	4.873.991	4.000.000	4.000.000
36.101 (16.00)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'auto- risation de produits biocides	2.325	100	2.500
38.000 (16.00)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'imma- triculation	212.969	200.000	200.000
38.001 (38.10)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises	823.113	325.000	325.000
38.002 (16.00)	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	-	100	100
38.003 (16.00)	10.10	Taxes de contrôle des viandes	312.455	100	100
38.004 (16.00)	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétique- ment modifiés	-	100	100
38.005 (38.10)	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	-	100	100
38.006 (38.10)	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	-	100	3.700.000
38.050 (16.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	70.443	75.000	75.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numérai- re, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	12.680.497	12.500.000	12.500.000
38.052 (34.40)	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	-	-	5.000
38.053 (38.00)	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre nationale de secours Grande-Duches- se Charlotte	30.136	-	-
38.054 (16.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre sec- teurs)	247.919	200.000	200.000
Total de la section 64.8.....			37.990.881	27.269.600	28.176.750

64.9 - Remboursements

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 64.9 - Remboursements					
12.360 (12.30)	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	-	100	100
12.361 (12.30)	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	-	100	100
12.380 (12.30)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	39.277	110.000	40.000
12.381 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	2.558	5.000	5.000
14.380 (38.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.781.752	1.220.000	1.220.000
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	-	100	100
Total de la section 64.9.....			1.823.587	1.335.300	1.265.300
Total du département 64.....			8.505.680.606	8.211.909.450	9.338.675.492

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
-11	Remboursements de dépenses de personnel	904.184	1.000.000	906.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	467.925	734.300	644.800
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.096.995	1.540.000	1.620.000
16	Vente de biens non durables et de services	71.412.459	59.512.950	55.413.150
17	Vente de biens militaires durables	1.000	100	100
28	Autres produits du patrimoine	4.228.223	4.072.200	4.978.250
36	Impôts indirects et prélèvements	3.760.559.594	3.798.756.100	4.212.440.700
37	Impôts directs	4.634.516.390	4.315.630.000	5.027.176.292
38	Autres transferts de revenus	26.176.677	25.413.800	28.516.200
39	Transferts de revenus de l'étranger	5.317.159	5.250.000	6.980.000
Total		8.505.680.606	8.211.909.450	9.338.675.492

65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
65 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR					
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 - 65.8)					
Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	5.424.660	2.500.000	2.800.000
11.301 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	7.220.495	7.500.000	7.500.000
11.302 (48.22)	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	4.060	25.000	25.000
12.300 (48.22)	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	24.731	25.000	25.000
Total de la section 65.0.....			12.673.946	10.050.000	10.350.000
Section 65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale					
11.310 (11.11)	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	-	100	-
11.312 (11.11)	05.20	CNS (Caisse nationale de santé): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	-	1.000	-
11.353 (47.00)	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	1.593	1.000	1.000
16.000 (16.20)	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	-	125.000	125.000

65.1 - Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34.310 (47.00)	06.12	Caisse nationale d'assurance pension: assurance migra- toire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat se- lon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour ob- jet la coordination des régimes de pension)	2.377.562	3.500.000	3.500.000
42.000 (11.00)	06.12	Caisse nationale d'assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assu- rance pension	93.865	100	100
42.001 (42.00)	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assu- rance volontaire de maladie	1.059	1.000	-
42.002 (67.00)	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat	277.150	500.000	250.000
Total de la section 65.1.....			2.751.229	4.128.200	3.876.100
Section 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	246.722	100.000	125.000
11.301 (48.22)	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ou- vriers forestiers et autres frais de débardage	168.975	300.000	200.000
11.320 (11.00)	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concer- nant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	111.730	300.000	150.000
11.321 (11.00)	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	935.882	1.000.000	1.000.000
11.323 (11.00)	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépen- ses de personnel avancées par l'Etat	97.407	100	100
28.015 (27.10)	12.60	P. et T. (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	20.000.000	20.000.000	20.000.000
28.016 (28.20)	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	35.000.000	30.000.000	30.000.000
28.017 (46.40)	13.90	ILR (Institut luxembourgeois de régulation): part de l'Etat dans le bénéfice	-	100	100
38.000 (27.00)	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	-	100	100

65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établ. pub.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
42.310 (38.00)	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	3.699	5.000	5.000
		Total de la section 65.2.....	56.564.415	51.705.300	51.480.300
Section 65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières					
10.320 (16.00)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	307.759	100.000	100.000
11.320 (16.00)	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	33.218	150.000	100.000
11.330 (11.00)	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	-	100.000	100.000
11.340 (11.00)	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	35.838	35.800	35.984
16.010 (16.11)	12.20	SNCF (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	226.850	226.850	226.850
16.070 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières, secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	-	100	-
16.071 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	4.100	100.000	10.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit	220.750	260.000	353.200
38.010 (38.10)	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	19.776	50.000	20.000
38.011 (38.10)	13.90	Remboursement d'aides étatiques	150.541	50.000	50.000
38.012 (38.10)	13.90	SNCF (Société nationale des chemins de fer): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public	783.170	100.000	100.000
		Total de la section 65.3.....	1.782.002	1.172.750	1.096.034

65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires					
10.011 (16.12)	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part ex- cédentaire des crédits mis à disposition	14.205.299	1.000.000	1.000.000
11.000 (46.12)	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pen- sions par l'Administration de la Navigation Aérienne	8.641.859	9.000.000	9.000.000
16.000 (16.20)	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	3.903.793	3.400.000	3.700.000
16.010 (16.11)	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs	52.215	30.000	50.000
16.034 (16.12)	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des re- cettes	3.665.510	2.000.000	2.000.000
16.040 (16.12)	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entre- tien des pensionnaires recouvrés	322.199	300.000	300.000
16.041 (16.12)	06.32	Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour ré- fugiés; recettes diverses	880.243	500.000	500.000
16.042 (16.12)	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	383.863	100.000	100.000
16.043 (16.12)	06.32	ONE: versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille	-	-	1.335.521
16.050 (16.12)	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	166.112	202.800	173.000
16.051 (16.12)	Divers codes	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres re- cettes diverses	5.111	7.700	5.400
16.052 (16.00)	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: verse- ment des recettes	1.625.395	1.870.000	1.800.000
16.053 (16.12)	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschen- hof): versement des recettes	106.584	100.000	100.000
16.054 (16.12)	08.10 08.20	AN (Archives nationales) et CNL (Centre national de lit- térature): versement des recettes	3.667	10.000	-
16.056 (16.12)	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses	-	10.000	1.000
16.058 (16.12)	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	762	2.000	2.000

65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
16.070 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements	162.326	200.000	200.000
16.071 (16.00)	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	140.690	100.000	100.000
16.072 (16.00)	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	780.767	776.000	756.000
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	176.231	210.000	200.000
16.074 (16.00)	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	52.121	40.000	40.000
16.079 (16.00)	06.32	ILNAS: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	89.292	85.000	95.000
16.080 (16.00)	06.32	ILNAS: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes	-	3.000	1.000
38.040 (16.00)	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	1.436.944	-	266.992
38.041 (37.00)	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements	7.074.956	500.000	1.000.000
38.042 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	68.903	50.000	50.000
38.043 (38.50)	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire	185.430	150.000	150.000
38.050 (38.00)	13.90	ILNAS: produits des avertissements taxés conformément à l'article 19 de la loi du 20 mai 2008 relative à la création de l'ILNAS	-	1.000	1.000
38.055 (16.00)	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	36.484	10.000	20.000
39.000 (39.10)	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements	501.170	273.000	403.000
Total de la section 65.4.....			44.667.926	20.930.500	23.349.913
Section 65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé					
27.000 (27.10)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	-	100	100
28.004 (27.10)	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	4.646	4.646	4.646

65.5 - Participation dans des sociétés privées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
28.011 (28.20)	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	32.774.372	-	-
28.012 (28.20)	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	814.655	812.000	812.000
28.014 (28.20)	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende	26.486.060	20.000.000	23.759.350
28.015 (28.20)	09.10	ENOVOS S.A.: participation de l'Etat aux dividendes	-	10.000.000	22.640.000
28.016 (28.20)	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	141.750	141.750	-
28.017 (28.20)	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	42.632.657	10.000.000	10.000.000
28.018 (28.20)	11.30	Société du Port fluvial de Mertert S.A.: dividende	6.250	6.250	6.250
28.019 (28.20)	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende	-	500.000	1.000
28.020 (28.20)	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	1.368.743	100	100
28.021 (28.20)	09.10	CREOS Luxembourg S.A.: participation de l'Etat aux dividendes	-	-	858.000
Total de la section 65.5.....			104.229.133	41.464.846	58.081.446
Section 65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux					
10.000 (39.40)	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	77.032	100.000	100
11.300 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	6.631	10.000	10.000
11.301 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	152.778	100.000	100.000
11.302 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	-	1.000	1.000
11.360 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	662.114	100	100
11.361 (39.40)	13.90	Société internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle	1.130.219	1.061.250	1.130.220

65.6 - Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.360 (39.10)	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	-	100	100
12.380 (39.40)	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	-	100	100
14.010 (39.40)	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	216.177	400.000	300.000
16.045 (39.10)	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	225.195	50.000	50.000
16.060 (39.10)	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radio-électriques établies sur le territoire du Grand-Duché	-	100	-
39.000 (39.10)	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	-	100	100
39.001 (39.10)	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	-	100	-
39.002 (39.10)	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers	-	100	-
39.003 (59.10)	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	-	100	100
39.004 (16.00)	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	-	100	100
39.006 (39.10)	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement); remboursement de l'aide financière à la Turquie	-	100	-
39.007 (31.00)	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois"	53.884	38.870	100
39.008 (39.10)	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)	-	15.000	15.000

65.6 - Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
53.000 (59.10)	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	731.145	200.000	200.000
Total de la section 65.6.....			3.255.175	1.977.120	1.807.020
Section 65.7 - Recettes d'exploitation					
10.002 (57.00)	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	5.067	2.500	2.500
16.010 (39.10)	11.10	Recettes provenant du régime temporaire de garantie en vue du redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009	-	-	2.900.000
16.011 (39.10)	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009	-	-	250.000
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	42.126.893	50.000.000	50.000.000
29.000 (96.00)	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	681.816	1.000.000	1.000.000
38.000 (38.50)	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	12.513.411	1.000	1.000
Total de la section 65.7.....			55.327.187	51.003.500	54.153.500
Section 65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
10.000 (12.00)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	1.303.062	600.000	600.000
10.001 (12.00)	13.90	Remboursements sur note de crédit	358.020	5.000	-
10.002 (34.00)	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	27.973	10.000	10.000
10.003 (39.00)	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	1.191.286	1.000	1.000
10.010 (16.20)	13.90	Recettes diverses non ventilées	19.527.805	250.000	250.000

65.8 - Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
16.040 (33.00)	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	3.491.127	3.500.000	3.500.000
16.050 (16.12)	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes de droit d'entrée, d'occupation, d'utilisation, recettes diverses	-	100	-
38.000 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	244	2.000	2.000
38.001 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	1.268	2.000	2.000
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	-	100	100
Total de la section 65.8.....			25.900.785	4.370.200	4.365.100
Total du département 65.....			307.151.798	186.802.416	208.559.413

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
10	Recettes non ventilées	37.003.303	2.068.500	1.963.600
-11	Remboursements de dépenses de personnel	24.874.181	22.185.350	22.278.404
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	24.731	25.200	25.200
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	216.177	400.000	300.000
16	Vente de biens non durables et de services	16.464.153	13.948.650	18.520.771
26	Intérêts de créances	42.126.893	50.000.000	50.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	159.229.133	91.464.846	108.081.446
29	Intérêts imputés en crédit	681.816	1.000.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	2.377.562	3.500.000	3.500.000
38	Autres transferts de revenus	22.491.877	1.176.200	2.016.392
39	Transferts de revenus de l'étranger	555.054	327.470	418.400
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	375.773	506.100	255.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	731.145	200.000	200.000
Total		307.151.798	186.802.416	208.559.413

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
10	Recettes non ventilées	37.003.303	2.068.500	1.963.600
-11	Remboursements de dépenses de personnel	25.778.365	23.185.350	23.184.404
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	492.656	759.500	670.000
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.313.172	1.940.000	1.920.000
16	Vente de biens non durables et de services	87.876.612	73.461.600	73.933.921
17	Vente de biens militaires durables	1.000	100	100
26	Intérêts de créances	42.126.893	50.000.000	50.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	163.457.356	95.537.046	113.059.696
29	Intérêts imputés en crédit	681.816	1.000.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	2.377.562	3.500.000	3.500.000
36	Impôts indirects et prélèvements	3.760.559.594	3.798.756.100	4.212.440.700
37	Impôts directs	4.634.516.390	4.315.630.000	5.027.176.292
38	Autres transferts de revenus	48.668.554	26.590.000	30.532.592
39	Transferts de revenus de l'étranger	5.872.213	5.577.470	7.398.400
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	375.773	506.100	255.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	731.145	200.000	200.000
Total		8.812.832.404	8.398.711.866	9.547.234.905

Budget des recettes

CHAPITRE II

RECETTES EN CAPITAL

94.1 - Autres recettes en capital

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
94 - MINISTERE DES FINANCES					
Section 94.1 - Autres recettes en capital					
56.000 (56.10)	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	-	100	100
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession	52.269.090	47.000.000	49.000.000
57.010 (57.20)	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	71.019	25.000	25.000
58.010 (51.00)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	-	100	100
58.031 (80.00)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	300.089	350.000	350.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	845.898	1.000.000	1.000.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	5.172.310	1.000.000	1.000.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables	401.949	400.000	400.000
Total de la section 94.1.....			59.060.355	49.775.200	51.775.200
Total du département 94.....			59.060.355	49.775.200	51.775.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
56	Impôts en capital	52.269.090	47.000.100	49.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	71.019	25.000	25.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	300.089	350.100	350.100
76	Vente de terrains et de bâtiments	6.018.208	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	401.949	400.000	400.000
Total		59.060.355	49.775.200	51.775.200

95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
95 - MINISTERE DES FINANCES:					
TRESOR					
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 - 95.1)					
Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie					
58.030 (97.00)	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	325.000	100	100
84.090 (84.23)	01.53	Institutions financière internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	-	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	-	1.350.000.000	100
96.001 (96.11)	01.23	Emission de certificats de trésorerie	-	100	100
96.002 (96.11)	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	82.477	100	100
Total de la section 95.0.....			407.477	1.350.000.400	500
Section 95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat					
11.311 (67.00)	06.12	Caisse nationale d'assurance pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	13.325.305	10.000.000	15.000.000
12.371 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	54.540	55.800	62.775
17.000 (59.11)	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	-	100	100
53.360 (53.12)	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	9.545.620	9.000.000	9.000.000
59.000 (59.11)	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	3.591.001	1.300.000	3.100.000

95.1 - Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
86.030 (86.40)	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	39.000	1.000	1.000
		Total de la section 95.1.....	26.555.466	20.356.900	27.163.875
		Total du département 95.....	26.962.943	1.370.357.300	27.164.375

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	13.325.305	10.000.000	15.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	54.540	55.800	62.775
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	9.545.620	9.000.000	9.000.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	325.000	100	100
59	Transferts de capital à l'étranger	3.591.001	1.300.000	3.100.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	39.000	1.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	1.350.000.200	300
Total		26.962.943	1.370.357.300	27.164.375

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes en capital**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	13.325.305	10.000.000	15.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	54.540	55.800	62.775
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	9.545.620	9.000.000	9.000.000
56	Impôts en capital	52.269.090	47.000.100	49.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	71.019	25.000	25.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	625.089	350.200	350.200
59	Transferts de capital à l'étranger	3.591.001	1.300.000	3.100.000
76	Vente de terrains et de bâtiments	6.018.208	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	401.949	400.000	400.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	39.000	1.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	1.350.000.200	300
Total		86.023.298	1.420.132.500	78.939.575

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes et en capital**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
10	Recettes non ventilées	37.003.303	2.068.500	1.963.600
-11	Remboursements de dépenses de personnel	39.103.670	33.185.350	38.184.404
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	547.196	815.300	732.775
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.313.172	1.940.000	1.920.000
16	Vente de biens non durables et de services	87.876.612	73.461.600	73.933.921
17	Vente de biens militaires drables	1.000	200	200
26	Intérêts de créances	42.126.893	50.000.000	50.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	163.457.356	95.537.046	113.059.696
29	Intérêts imputés en crédit	681.816	1.000.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus au ménages	2.377.562	3.500.000	3.500.000
36	Impôts indirects et prélèvements	3.760.559.594	3.798.756.100	4.212.440.700
37	Impôts directs	4.634.516.390	4.315.630.000	5.027.176.292
38	Autres transferts de revenus	48.668.554	26.590.000	30.532.592
39	Transferts de revenus à l'étranger	5.872.213	5.577.470	7.398.400
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	375.773	506.100	255.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	10.276.765	9.200.000	9.200.000
56	Impôts en capital	52.269.090	47.000.100	49.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	71.019	25.000	25.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	625.089	350.200	350.200
59	Transferts en capital à l'étranger	3.591.001	1.300.000	3.100.000
76	Vente de terrains et bâtiments	6.018.208	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	401.949	400.000	400.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	39.000	1.000	1.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	1.350.000.200	300
Total		8.898.855.702	9.818.844.366	9.626.174.480

Budget des dépenses

CHAPITRE III

DEPENSES COURANTES

Remarques générales

- 1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers) et **pensions** sont "non limitatifs" et "sans distinction d'exercice" (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

Le caractère "non limitatif" de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses (voir l'article 08.0.11.310).

La mention "sans distinction d'exercice" permet de régler à charge des crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

- 2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 22.06.1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, le terme de "fonctionnaire" vise indistinctement les fonctionnaires de l'Etat et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

Le terme de "traitement" comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi précitée du 22.06.1963 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

Ces remarques s'appliquent pareillement aux "indemnités des employés" et aux "salaires des ouvriers".

- 3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'Etat) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi du 7 novembre 2007 et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 724,34 points pour toute l'année 2011.
- 4) Les **autres crédits** concernant des dépenses dont les montants nominaux sont **liés** directement à l'**échelle mobile des salaires** sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 724,34 points pour toute l'année 2011.

00.0 - Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
00 - MINISTERE D'ETAT					
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc					
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.040.320	1.057.618	1.077.355
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.524.133	4.601.864	4.608.563
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	623.194	633.556	645.379
10.004 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.298.396	1.313.448	1.360.377
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	222.400	224.851	227.647
10.007 (10.00)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	815.600	768.800	686.800
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	153.805	156.501	159.187
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	153.197		
		3) Charges sociales patronales.....	4.583		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i>	159.187		
Total de la section 00.0.....			8.677.848	8.756.638	8.765.308
Section 00.1 - Chambre des Députés					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés	28.705.300	28.100.231	28.740.058
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.211.838	1.225.926	1.241.841

00.1 - Chambre des Députés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
10.002 (10.00)	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électora- les aux partis politiques. (Crédit non limitatif).....	1.735.300	-	-
		Total de la section 00.1.....	31.652.438	29.326.157	29.981.899
Section 00.2 - Cour des Comptes					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	3.851.330	3.893.322	3.851.054
		Total de la section 00.2.....	3.851.330	3.893.322	3.851.054
Section 00.3 - Conseil d'Etat					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	568.777	606.847	649.116
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	615.399		
		3) Charges sociales patronales.....	25.275		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		<i>Total</i>	649.116		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	141.755	143.990	176.029
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	145.570		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.755		
		3) Charges sociales patronales.....	19.779		
		4) Allocations de repas.....	4.925		
		<i>Total</i>	176.029		
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	57.697	57.149	58.867
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	49.529		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.533		
		3) Charges sociales patronales.....	6.805		
		<i>Total</i>	58.867		

00.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.100 (11.40)	01.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	520	520	180
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	1.398.421	1.503.791	1.516.681
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3.682	7.000	6.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	-	1.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....	500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	500		
		3) Réparation et entretien.....	500		
		<u>Total.....</u>	<u>1.500</u>		
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	39.726	52.600	60.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	6.500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.600		
		4) Consommables bureautiques.....	2.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	17.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	23.000		
		9) Divers.....	5.000		
		<u>Total.....</u>	<u>60.600</u>		
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	20.779	26.500	26.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....	11.000		
		2) Frais téléphoniques.....	6.500		
		3) Téléx et téléfax.....	500		
		4) Abonnements Internet.....	8.000		
		<u>Total.....</u>	<u>26.000</u>		
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	5.500	6.000	-
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	96.943	116.500	114.600
12.300 (12.13)	01.10	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice)	12.172	25.000	25.000
24.010 (12.12)	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères	2.160	7.000	7.000

00.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	1.250	1.250	1.250
		Total de la section 00.3.....	2.349.382	2.554.147	2.642.823
Section 00.4 - Gouvernement					
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	9.365.189	10.600.526	11.760.825
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 11.293.183			
		3) Charges sociales patronales..... 373.725			
		4) Allocations de repas..... 93.917			
		Total..... 11.760.825			
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	236.634	220.000	219.000
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	7.300	6.000	3.500
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	30.863	29.000	26.000
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63.057	300.000	270.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	807.378	1.300.000	1.162.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.595	8.800	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 900			
		2) Réparations et entretien..... 3.100			
		3) Carburant et lubrifiants..... 3.000			
		Total..... 7.000			
12.021 (12.14)	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.389	5.500	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 900			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.100			
		3) Réparation et entretien..... 2.000			
		Total..... 4.000			
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	19.614	16.000	14.400

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 14.400			
12.041 (12.12)	01.10	Service central de législation: frais de bureau	2.575	3.500	3.100
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.100			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	743.493	740.000	740.000
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audio- visuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.830	79.000	140.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	85.653	80.000	78.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 7.800			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 70.000			
		9) Divers..... 200			
		<u>Total..... 78.000</u>			
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	809.630	350.000	350.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195.313	300.000	240.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	210.123	300.000	236.500
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	1.178.033	1.347.000	1.200.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.737.334	7.000.000	5.000.000
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur; dépenses diverses	936	1.100	1.000
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	479.360	518.000	528.000
12.305 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	-	150.000	150.000

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.310 (34.40)	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.198	-	-
12.315 (12.12)	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	11.126	12.500	-
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.592.884	2.000.000	1.900.000
12.323 (12.30)	13.90	Frais de fonctionnement de la Présidence luxembourgeoise du Comité Economique et Social de la Grande-Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157.361	-	-
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	353.980	360.000	355.000
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	759.222	900.000	750.000
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	65.908	80.000	100.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres	586.500	592.600	600.000
12.344 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	13.795	18.000	20.000
12.345 (12.14)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	42.513	47.000	50.000
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	203.073	208.000	199.000
12.347 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	24.992	34.000	34.000
12.348 (12.30)	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	58.216	60.000	55.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	377.339	50.000	50.000
12.356 (12.30)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	272.020	1.000	1.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	264.950	100	100

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.365 (12.30)	11.40	Comité à la simplification administrative (CSA): frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	200.000	200.000
12.375 (12.30)	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	30.000	40.000	36.000
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	141.846	160.000	144.000
33.002 (33.00)	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.533.534	2.565.000	2.565.000
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	93.463	93.463	93.463
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	450.000	457.000	455.000
34.040 (34.40)	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.787.661	250.000	250.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	11.268	25.000	23.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	55.000	58.200	72.000
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.966.387	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	1.144
12.512 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	4.088	6.203	-
12.540 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	4.537	364	-
12.550 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	275	8.547	-

00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.821 (12.13)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	35.014	3.427	53.127
		Total de la section 00.4.....	33.936.449	31.585.030	30.140.359
Section 00.5 - Conseil économique et social					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	339.598	353.353	368.950
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	351.752		
		2) Charges sociales patronales.....	12.977		
		4) Allocation de repas.....	4.221		
		Total.....	368.950		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	287.387	174.079	176.358
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	156.919		
		2) Charges sociales patronales.....	15.218		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		Total.....	176.358		
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.007	3.471	3.598
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	3.598		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	8.668	8.500	7.650
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	49.858	45.000	40.500
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	20.294	25.000	22.000
12.060 (12.12)	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	348	500	500
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	19.412	22.000	21.000
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	262.946	255.000	261.000

00.5 - Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	15.051	8.000	8.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	1.000	1.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	15.407	60.000	35.000
12.310 (12.30)	01.43	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de l'UE (CESE) et du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR): frais de réunion, frais de secrétariat	-	2.000	2.000
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	3.000	3.500	3.500
Total de la section 00.5.....			1.022.976	961.403	951.056
Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement					
11.010 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.098.617	1.913.998	1.927.905
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.570.128					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 100.737					
3) Charges sociales patronales..... 219.051					
4) Allocations de repas..... 37.989					
Total..... 1.927.905					
11.020 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	146.873	716.216	708.514
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 597.337					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 26.926					
3) Charges sociales patronales..... 84.251					
Total..... 708.514					
11.040 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100

00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement	3.049	3.050	3.060
11.130 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	3.889	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile..... 300			
		5) Prestations individuelles..... 3.700			
		Total..... 4.000			
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	200	180
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	27.489	30.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 13.740			
		3) Réparation et entretien..... 13.000			
		9) Divers..... 260			
		Total..... 30.000			
12.030 (12.30)	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail	1.380	1.500	1.300
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau	12.528	17.500	15.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.650			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 3.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.700			
		6) Documentation et bibliothèque..... 400			
		Total..... 15.750			
12.050 (12.12)	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.060.845	1.991.200	2.000.000
12.060 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	20.687	27.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location..... 320			
		2) Contrats d'entretien..... 6.324			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 15.202			
		9) Divers..... 3.154			
		Total..... 25.000			

00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.061 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	333.306	340.000	390.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....	49.853		
		2) Contrats d'entretien.....	168.704		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	168.443		
		9) Divers.....	3.000		
		<i>Total</i>	390.000		
12.070 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	16.188	30.000	22.000
12.071 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	28.214	60.000	60.000
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	140.412	140.000	145.120
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	8.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	76.620		
		3) Chauffage.....	45.500		
		4) Réparations et entretien.....	12.500		
		9) Divers.....	2.000		
		<i>Total</i>	145.120		
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	6.469	400.000	222.000
12.134 (12.16)	02.00	Frais de publication et impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145.524	89.000	66.625
12.190 (12.30)	02.00	Frais de formation du personnel	3.778	20.000	20.000
12.300 (12.30)	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	845	1.750	1.500
		Total de la section 00.6	4.050.093	5.785.614	5.643.154
		Section 00.7 - Cultes			
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes	21.916.160	22.629.684	24.375.455
		<i>Détail:</i>			
		I. CULTE CATHOLIQUE			

00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base..... 20.290.655			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.275.090			
		3) Charges sociales patronales..... 938.972			
		4) Allocations de repas..... 365.115			
		II. CULTE PROTESTANT			
		A EGLISE PROTESTANTE			
		1) Rémunérations de base..... 373.266			
		3) Charges sociales patronales..... 15.477			
		4) Allocations de repas..... 5.628			
		B EGLISE PROTESTANTE REFORMEE			
		1) Rémunérations de base..... 208.346			
		3) Charges sociales patronales..... 8.221			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		III. CULTE ISRAELITE			
		1) Rémunérations de base..... 473.575			
		3) Charges sociales patronales..... 19.387			
		4) Allocations de repas..... 7.035			
		IV. CULTE ORTHODOXE			
		1) Rémunérations de base..... 233.778			
		3) Charges sociales patronales..... 10.287			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		V. CULTE ANGLICAN			
		1) Rémunérations de base..... 134.840			
		3) Charges sociales patronales..... 5.934			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		<i>Total.....</i> 24.375.455			
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et en- tretien	20.571	25.000	22.500
33.010 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6.250	6.250	6.250
33.011 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants	44.283	44.255	44.585
		<u>Détail:</u>			
		1) Eglise protestante du Luxembourg (y com- pris un subside de 1364 euros pour l'Eglise protestante européenne à Luxembourg).....	24.320		
		2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette.....	9.820		
		3) "English Speaking Church Community" à Luxem- bourg.....	2.480		
		4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg.....	2.480		
		5) "Nederlandse Protestantse Gemeenschap".....	2.480		

00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		6) Indemnités pour services de tiers..... 3.005			
		Total..... 44.585			
33.012 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite	24.500	24.500	24.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Communauté israélite de Luxembourg..... 20.780			
		2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette..... 3.720			
		Total..... 24.500			
33.013 (33.00)	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	-	5.000	3.000
33.014 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique	41.150	41.150	41.150
33.015 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes	3.000	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise orthodoxe hellénique..... 1.000			
		2) Eglise orthodoxe roumaine..... 1.000			
		3) Eglise orthodoxe serbe..... 1.000			
		Total..... 3.000			
33.016 (33.00)	08.50	Subsides au culte musulman	2.480	2.480	2.480
33.017 (33.00)	08.50	Subsides dans l'intérêt de la restauration et de la di- gitalisation de chartes anciennes	-	-	45.000
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du sémi- naire	2.480	2.480	2.480
		Total de la section 00.7.....	22.060.874	22.783.799	24.570.400
		Section 00.8 - Médias et Communications			
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.179	64.700	65.500
11.136 (11.12)	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour servi- ces extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.041	1.500	1.500
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	200	180
12.011 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.925	1.500	1.500
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	59.665	166.000	75.000

00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.013 (12.13)	12.60	Conseil National des programmes: frais de route et de séjour à l'étranger	3.028	10.000	12.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.709	2.025	1.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			400
		2) Carburants et lubrifiants.....			900
		3) Réparation et entretien.....			300
		4) Lavage, nettoyage.....			200
		Total.....			1.800
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	802	900	810
		<i>Détail:</i>			
		1) Documentation et bibliothèque.....			810
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	4.455	5.065	3.460
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.666	25.000	24.240
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	29.375	30.210	24.000
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	478	500	500
12.300 (12.15)	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63.347	54.000	54.000
12.345 (12.30)	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159.178	350.000	464.800
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice)	168.000	291.500	243.000
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.772.435	8.005.000	8.175.000
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Sans distinction d'exercice)	950.000	950.000	950.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations	8.500	5.000	5.000
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92.450	82.300	96.110

00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
41.010 (41.40)	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	467.034	865.700	372.454
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.476.000	1.488.200	1.494.700
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	6.500.000	6.500.000	6.480.000
Total de la section 00.8.....			17.838.267	18.899.300	18.545.554
Section 00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	-	141.197
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	122.386		
		3) Charges sociales patronales.....	15.997		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>Total</i>	141.197		
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	1.000
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	-	-	2.500
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	500
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	8.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	-	-	2.000
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et de services auprès de l'Administration des postes et télécommunications	-	-	4.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	-	-	7.000
12.100 (12.11)	01.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	20.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	-	-	2.500

00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication	-	-	3.000
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	-	-	3.000
35.060 (35.00)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	-	3.500
Total de la section 00.9.....			-	-	198.197
Total du département 00.....			125.439.657	124.545.410	125.289.804

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
10	Dépenses non ventilées	44.027.811	41.819.616	42.439.074
11	Salaires et charges sociales	35.773.598	39.153.575	42.317.122
12	Achat de biens non durables et de services	20.343.963	22.086.291	19.313.986
24	Dotation de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	2.160	7.000	7.000
31	Subventions d'exploitation	8.722.435	8.955.000	9.125.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.207.160	3.247.198	3.288.528
34	Transferts de revenus aux ménages	1.801.409	277.480	275.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	151.700	145.250	176.360
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	8.443.034	8.853.900	8.347.154
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	2.966.387	100	100
Total		125.439.657	124.545.410	125.289.804

01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES					
Section 01.0 - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	01.43	Indemnités pour services extraordinaires	-	25.000	27.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 27.000					
11.131 (11.12)	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.797	9.780	3.300
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.545.288	1.500.000	1.340.000
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8.472	5.500	5.500
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.250					
2) Carburants et lubrifiants..... 2.500					
3) Réparations et entretien..... 1.500					
4) Divers..... 250					
Total..... 5.500					
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau	95.512	107.000	80.250
<i>Détail:</i>					
1) Frais de bureau..... 26.250					
2) Frais de transport..... 54.000					
Total..... 80.250					
12.060 (12.30)	01.40	Frais d'entretien et adaptation du système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Minis- tère des affaires étrangères et de ses missions à l'é- tranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.593.708	1.910.000	1.780.000
12.070 (12.30)	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	448	2.080	1.870
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	20.661	22.500	21.375
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 21.375					
12.120 (12.15)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100

01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.121 (12.30)	01.42	Frais de traduction. (Sans distinction d'exercice)	685	5.000	2.500
12.125 (12.30)	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.032	30.000	27.000
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxem- bourg, notamment dans le cadre des activités des mis- sions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	295.941	483.400	150.000
12.190 (12.30)	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionne- ment; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internatio- nales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes ca- dres: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	2.891	8.000	4.000
12.192 (12.30)	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.250 (12.00)	12.14	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg pour un siège de membre non-permanent au Conseil de sé- curité des Nations Unies, activités des missions diplo- matiques et consulaires dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	213.900
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau et de transport.....			28.500
		1212 Frais de route et de séjour.....			104.400
		1219 Frais de représentation.....			48.500
		1230 Frais d'organisation de conférences et d'ex- positions à l'étranger.....			25.000
		1231 Dépenses diverses.....			7.500
		<i>Total.....</i>			<i>213.900</i>
12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350.986	19.100	1.337.286
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	7.500	8.000	7.000
12.320 (12.30)	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données. (Sans distinction d'exercice)	79.708	91.000	87.500
12.340 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institu- tions et d'organismes européens: frais de fonctionne- ment. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	211.074	192.000	195.600
12.350 (12.30)	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxem- bourgeois à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	32.341	48.000	43.200

01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.352 (12.30)	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	3.000
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. (Sans distinction d'exercice)	25.815	29.000	26.000
12.362 (12.30)	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.010 (33.00)	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	28.810	26.000	23.500
35.010 (35.20)	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de mise en place. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	100	100
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.563	16.100	15.301
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.632 (11.12)	01.43	Indemnités pour services extraordinaires	-	1.110	-
		Total de la section 01.0.....	4.366.232	4.539.070	5.395.482
		Section 01.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger			
11.000 (11.00)	01.42	Traitements des fonctionnaires	11.643.941	11.937.362	12.354.572
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 11.764.704			
		3) Charges sociales patronales..... 446.354			
		4) Allocations de repas..... 143.514			
		Total..... 12.354.572			
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.760.779	6.421.693	6.484.872
11.091 (12.30)	01.42	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.205	85.000	108.000

01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430.075	425.000	532.102
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	202.755	290.000	365.602
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.081.613	9.552.981	10.055.695
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	437.962	520.000	518.000
12.012 (12.13)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	225.000	237.736
12.080 (12.00)	01.42	Frais généraux d'entretien des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	783.615	806.800	806.350
		<i>Détail:</i>			
		12081 Nettoyage			
		a) Contrats de nettoyage.....	39.261		
		b) Produits et matériel de nettoyage.....	121.186		
		12084 Réparations et entretien			
		a) Contrats d'entretien.....	179.517		
		b) Menus travaux.....	193.943		
		12085 Assurances et assurances multirisques.....	99.618		
		12087 Entretien des cages de Faraday.....	7.000		
		12089 Dépenses diverses.....	165.825		
		<i>Total.....</i>	<i>806.350</i>		
12.081 (12.11)	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	640.186	650.000	689.972
		<i>Détail:</i>			
		1) Maintenance de l'installation.....	105.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	180.000		
		3) Chauffage.....	404.972		
		<i>Total.....</i>	<i>689.972</i>		
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.128.781	1.200.000	1.200.000
12.100 (12.11)	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.512.455	2.188.000	1.935.315
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	1.743.336		
		2) Charges locatives accessoires.....	151.979		

01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) <i>Garanties locatives</i> 40.000			
		<i>Total</i> 1.935.315			
12.250 (12.00)	01.42	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts. (Sans distinction d'exercice)	1.177.785	1.225.000	1.161.602
		<u>Détail:</u>			
		1204 <i>Frais de bureau</i> 424.051			
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i> 454.653			
		1206 <i>Location et entretien des installations de télécommunications</i> 54.197			
		1207 <i>Location et entretien des équipements informatiques</i> 72.425			
		1219 <i>Formation et stages</i> 40.000			
		1220 <i>Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles</i> 16.575			
		1230 <i>Frais de banque</i> 36.416			
		1231 <i>Taxes et impôts</i> 28.285			
		1232 <i>Frais de transport</i> 35.000			
		<i>Total</i> 1.161.602			
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	159.500
12.254 (12.00)	01.42	Frais de déplacement. (Sans distinction d'exercice)	330.765	386.500	364.914
		<u>Détail:</u>			
		1201 <i>Frais de route et de séjour à l'intérieur des pays d'accréditation</i> 116.755			
		1202 <i>Frais d'exploitation des véhicules automoteurs</i>			
		1) <i>Assurances et assurances-casco</i> 70.143			
		2) <i>Carburants et lubrifiants</i> 101.238			
		3) <i>Réparations et entretien</i> 51.566			
		4) <i>Divers</i> 25.212			
		<i>Total</i> 364.914			
12.256 (12.00)	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.246	100.000	101.858
		<u>Détail:</u>			
		1211 <i>Frais de contentieux</i> 25.000			
		1212 <i>Frais d'experts et d'agences</i> 76.858			
		<i>Total</i> 101.858			

01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation, actions de promotion "économique, commerciale et culturelle" du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: dépenses dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg; frais protocolaires en relation avec l'utilisation des salons VIP et autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	853.050	910.000	819.000
		<i>Détail:</i>			
		1230 Frais de représentation.....	591.000		
		1231 Actions de promotion économique et commerciale du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions.....	45.000		
		1232 Actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions.....	45.000		
		1233 Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: dépenses dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg.....	134.000		
		1234 Frais protocolaires en relation avec l'utilisation des salons VIP et autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger.....	4.000		
		<i>Total</i>	819.000		
		Total de la section 01.1.....	34.336.213	36.923.436	37.895.090
		Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux			
11.300 (11.00)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.387	14.800	14.800
12.300 (35.40)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.243	62.000	62.000
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.699.337	4.931.389	5.103.797
		<i>Détail:</i>			
		1) Organisation des Nations Unies (O.N.U.)			
		a) Contributions au budget ordinaire.....	1.326.281		
		b) Réfection du Siège des Nations Unies - financement pluriannuel.....	203.033		
		2) a) Organisation du Traité Atlantique Nord			

01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LABELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		(O.T.A.N.).....	251.206		
		3) Organisation pour la coopération et le développement économique (O.C.D.E.), y compris l'agence internationale pour l'énergie.....	599.022		
		4) Conseil de l'Europe, y compris le fonds européen pour la jeunesse.....	615.512		
		5) Union de l'Europe occidentale (U.E.O.).....	48.264		
		6) Union économique BENELUX.....	227.268		
		7) Bureau international du travail (B.I.T.).....	221.975		
		8) Organisation Mondiale des Douanes (OMD).....	22.532		
		9) Organisation mondiale pour le commerce (OMC).....	472.185		
		10) Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT).....	12.250		
		11) Conférence de La Haye de droit international privé.....	16.617		
		12) Cour permanente d'arbitrage à La Haye.....	3.237		
		13) Bureau international pour la publication du tarif douanier (loi du 5.7.1924).....	6.617		
		14) Organisation maritime internationale (OMI).....	39.496		
		15) a) Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E.).....	491.534		
		b) OSCE: Court of Conciliation and Arbitration.....	305		
		16) WASENAAR - Arrangement.....	1.831		
		17) Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie.....	111.705		
		18) Tribunal international sur le Rwanda.....	95.485		
		19) a) Traité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO).....	21.998		
		a) Trsité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO).....	47.904		
		b) Prohibition des armes chimiques (OPCW).....	52.358		
		20) Cour Pénale Internationale.....	114.793		
		21) Union Européenne.....	44.153		
		22) International Tropical Timber Organization.....	35.453		
		23) Tribunal International de la Mer (loi du 28.0.....	7.344		
		24) International Seabed Authority (loi du 28.07.....	4.439		
		25) MAE, divers, imprévus.....	9.000		
		Total.....	5.103.797		
35.031 (35.40)	01.43 03.10 06.36	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.378.067	1.380.000	1.389.800
		<u>Détail:</u>			
		A - Subventions à des institutions et organisations internationales			
		1) Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies.....	120.000		
		2) Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme.....	400.000		
		3) Fonds des Nations Unies de contributions volontaires aux victimes de la torture.....	25.000		
		4) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).....	14.800		
		5) Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).....	20.000		
		6) Commission de Venise.....	12.000		
		B - Subventions pour le financement d'actions			

01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>internationales de secours et de solidarité</i> 1) Promotion des droits de l'homme..... 525.000 2) Action dans le secteur du désarmement et de la non-prolifération..... 150.000 C - Actions au titre de la stabilisation de l'Eu- rope du Sud-Est..... 123.000 Total..... 1.389.800			
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationa- les ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> A. 1) Contributions aux mécanismes de gestion de crise de l'UE..... 100.000 B. 1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (F.I.N.U.L.)..... 378.027 2) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (F.N.U.O.D.)..... 28.547 3) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO)..... 33.551 4) Mission d'observation des Nations Unies en Georgie (MONUG)..... 349 6) Mission de l'ONU en R.D. du Congo (MONUC)..... 862.242 8) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNIFICYP)..... 17.471 11) Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL/MINUL)..... 359.072 12) Mission des Nations Unies pour la stabili- sation en Haïti (MINUSTAH)..... 390.369 14) Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)..... 614.434 15) Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste/Timor-Oriental (MANUTO/MINUT)..... 129.512 16) Opération hybride UA-NU au Darfour ((UNAMID)..... 1.027.663 17) Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)..... 443.279 Total..... 4.384.516	3.840.093	4.096.645	4.384.516
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion ci- vile ou militaire de crise d'organisations internationa- les. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	100.000	100.000
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Fondation Asie-Europe..... 205.000 2) Actions internationales dans le domaine de la	475.866	450.000	440.000

01.3 - Relations économiques internationales et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>diplomatie préventive.....</i> 235.000			
		<i>Total.....</i> 440.000			
		Total de la section 01.2.....	15.546.993	11.034.834	11.494.913
		Section 01.3 - Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions			
12.140 (12.16)	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg	21.481	22.500	20.250
35.040 (35.50)	01.52 01.53 01.54	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.812.206	2.750.000	2.650.000
		Total de la section 01.3.....	2.833.687	2.772.500	2.670.250
		Section 01.4 - Immigration			
11.000 (11.00)	01.40	Traitements des fonctionnaires	-	1.608.815	1.634.447
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.402.442			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 97.227			
		3) Charges sociales patronales..... 101.010			
		4) Allocations de repas..... 33.768			
		<i>Total.....</i> 1.634.447			
11.010 (11.00)	01.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	463.369	504.852
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 390.619			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 34.525			
		3) Charges sociales patronales..... 67.045			
		4) Allocations de repas..... 12.663			
		<i>Total.....</i> 504.852			
11.020 (11.00)	01.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100

01.4 - Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	43.078	32.272
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 25.766			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.110			
		3) Charges sociales patronales..... 4.396			
		<u>Total..... 32.272</u>			
11.040 (11.00)	01.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.10)	01.40	Indemnités pour services extraordinaires	-	1.400	1.900
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indem- nités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	128.606	158.500	140.000
12.002 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence	875	1.600	730
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2.832	4.400	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 800			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.200			
		3) Réparation et entretien..... 800			
		9) Divers..... 200			
		<u>Total..... 3.000</u>			
12.070 (12.12)	01.40	Location et entretien des équipements informatiques	29.869	30.000	30.000
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	182.648	185.000	192.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de gardiennage..... 137.750			
		2) Frais de nettoyage..... 55.000			
		<u>Total..... 192.750</u>			
12.120 (12.30)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	20.000	100
12.150 (12.30)	01.40	Frais d'examens médicaux	-	1.500	1.500

01.4 - Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	7.470	-	10.000
12.250 (12.00)	01.42	Centre de rétention. (Crédit non limitatif).....	37.657	500.000	2.615.030
		<i>Détail:</i>			
		1201 Frais de route et de séjour.....	5.000		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	650		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.500		
		3) Réparation et entretien.....	750		
		4) Divers.....	100		
		1204 Frais de bureau.....	30.000		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	30.000		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	15.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques.....	40.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien.....	1.637.180		
		1215 Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques des retenus qui ne sont pas même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service.....	138.620		
		12190 Formation du personnel et frais de consultation.....	15.000		
		1219 Formation des retenus et frais d'encadrement.....	45.000		
		1221 Frais d'alimentation.....	361.350		
		12310 Entretien des retenus: habillement, chaussures, couchage.....	26.400		
		12311 Entretien des retenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses.....	39.600		
		1233 Remboursement au Centre hospitalier de Luxembourg et au Centre hospitalier neuropsychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins.....	134.970		
		1235 Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de protection individuelle; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité.....	8.000		
		3409 Pécules des retenus.....	85.910		
		<i>Total.....</i>	<i>2.615.030</i>		
12.300 (12.30)	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	422.835	650.000	1.000.000
12.301 (12.30)	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.320 (12.30)	01.40	Frais d'abonnements à des agences d'informations et à des bases de données	15.828	16.200	16.200

01.4 - Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.300 (35.00)	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Sans distinction d'exercice)	373.603	500.000	50.000
Total de la section 01.4.....			1.202.223	4.184.162	6.233.081
Section 01.5 - Direction de la Défense					
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.645	2.827	2.304
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.318	100	54.483
12.000 (12.15)	02.00	Indemnités pour services de tiers	2.200	3.000	2.500
12.012 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	99.584	120.000	115.000
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	679	2.600	2.100
<i>Détail:</i>					
		1) Assurances.....			440
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.560
		3) Réparations et entretien.....			100
		<u>Total.....</u>			<u>2.100</u>
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	3.631	4.500	3.900
<i>Détail:</i>					
		6) Documentation et bibliothèque.....			3.900
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	15.510	15.420	16.179
<i>Détail:</i>					
		1) Matériel d'entretien.....			2.500
		2) Contrat de nettoyage.....			13.679
		<u>Total.....</u>			<u>16.179</u>
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	2.500	2.000
24.000 (24.10)	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Sans distinction d'exercice)	18.543	18.600	18.600

01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.010 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	10.000	10.000	10.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	200.000	2.479	2.479
33.013 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	6.000	6.000	6.000
34.040 (35.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.394	10.000	8.000
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.023.474	1.300.000	1.150.000
35.033 (35.40)	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130.979	125.000	280.000
35.034 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	300.000	300.000	300.000
35.035 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.825.926	10.000.000	10.000.000
35.036 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000.000	5.000.000	5.000.000
35.039 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.849.847	2.000.000	2.000.000
35.040 (35.50)	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
35.041 (12.30)	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.439.954	4.000.000	3.350.000

01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	581.045	800.000	650.000
		Total de la section 01.5.....	22.523.729	23.723.126	22.973.645
Section 01.6 - Défense nationale					
11.000 (11.00)	02.10	Traitements des fonctionnaires	28.669.273	30.747.378	31.990.354
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	26.712.415		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.932.336		
		3) Charges sociales patronales.....	1.791.951		
		4) Allocations de repas.....	553.652		
		Total.....	31.990.354		
11.010 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	996.249	1.172.170	1.165.102
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.007.713		
		3) Charges sociales patronales.....	131.711		
		4) Allocations de repas.....	25.678		
		Total.....	1.165.102		
11.020 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	200.515	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.921.128	1.953.603	2.024.925
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.707.256		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	92.924		
		3) Charges sociales patronales.....	224.745		
		Total.....	2.024.925		
11.040 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	35.968	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.060 (11.10)	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			100
11.070 (11.00)	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.986.321	17.371.018	18.863.529
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations et mesures sociales.....	15.899.330		
		2) Primes de démobilisation, de rengagement et extraordinaires.....	1.220.555		
		3) Indemnités pour les volontaires dans le cadre du maintien de la paix.....	1.743.644		
		Total.....	18.863.529		
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.876	59.000	50.000
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de servi- ce ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	604.486	654.533	748.673
11.100 (11.40)	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	186.538	198.535	203.201
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	185	185	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	22.831	26.308	29.473
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	39.778	35.769	39.177
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....	39.177		
11.131 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	41.662	58.837	31.485
11.140 (11.40)	02.10	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.547	66.250	63.000
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation. (Sans distinction d'exercice)	899.067	898.000	864.000
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notam- ment dans le cadre de l'École de l'armée et des entraî- nements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275.891	490.000	360.000

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Membres de l'armée.....	40.000		
		2) Enseignants de l'armée.....	200.000		
		4) Indemnités de compensations pour entraînement et instructions militaires.....	120.000		
		Total.....	360.000		
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée en- gagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	370.830	387.720	397.620
12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers	170.847	170.000	175.237
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....	175.237		
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	72.528	78.000	55.000
12.012 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger	181.604	180.000	177.000
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	138.604	147.000	159.000
12.021 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	270.521	293.000	293.000
12.022 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: répara- tions et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.089.451	1.110.000	1.400.000
		<i>Note:</i>			
		Ajout de la mention "Crédit non limitatif".			
12.030 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'arti- cles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.200.949	1.200.000	1.100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement.....	922.000		
		2) Articles pour les ateliers de tailleur et de cordonnier.....	32.000		
		3) Effets d'habillement pour cadre en activité (contre remboursement).....	10.000		
		4) Matériel et vêtements de sport.....	29.000		
		5) Lavage, nettoyage et désinfection.....	60.000		
		6) Matériel individuel de protection N.B.C.....	20.000		
		7) Divers.....	27.000		
		Total.....	1.100.000		
12.040 (12.12)	02.10	Frais de bureau	91.361	105.000	94.000

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	40.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	22.000		
		3) Matériel photographique.....	3.000		
		4) Consommables bureautiques.....	22.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.000		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total</i>	94.000		
12.050 (12.12)	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	120.808	171.000	125.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	10.000		
		2) Frais téléphoniques.....	115.000		
		<i>Total</i>	125.000		
12.060 (12.30)	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Sans distinction d'exercice)	338.680	474.350	764.350
12.070 (12.15)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	138.827	177.500	252.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	231.500		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	20.000		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total</i>	252.500		
12.080 (12.11)	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.189.241	1.228.500	1.175.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Electricité, eau, gaz, taxes.....	328.000		
		3) Chauffage.....	497.000		
		4) Réparations et entretien.....	105.000		
		5) Evacuation de déchets toxiques.....	139.000		
		6) Gardiennage.....	106.000		
		<i>Total</i>	1.175.000		
12.090 (12.21)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.863	89.902	89.930
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	89.930		

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.100 (12.11)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	611.195	621.304	621.433
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			621.433
12.140 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	324.890	325.000	280.000
12.150 (12.30)	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	12.236	20.000	15.000
12.160 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Sans distinction d'exercice)	179.070	190.000	180.500
12.180 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel didactique	4.835	6.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel didactique.....			8.000
		2) Cartes topographiques.....			1.000
		<i>Total</i>			9.000
12.190 (12.30)	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	455.495	670.000	885.000
12.191 (12.30)	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	12.448	14.950	-
12.192 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.918	48.000	60.000
12.200 (12.30)	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	16.813	24.040	17.020
12.302 (12.30)	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	23.734	61.000	41.000
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.314.712	1.083.275	1.080.000
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit non limitatif).....	3.851.495	4.137.255	3.956.306
12.310 (12.30)	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	77.437	85.000	90.326

01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses	73.878	70.000	58.000
12.350 (12.30)	02.10	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice)	749.199	749.750	650.000
12.351 (12.30)	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Sans distinction d'exercice)	412.138	397.000	169.500
12.352 (12.30)	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger; frais de transport pour matériel et personnel militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.328	72.000	116.500
12.353 (12.30)	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger	24.843	58.500	58.500
12.360 (12.30)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	416.431	411.000	370.000
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique	18.914	19.000	17.000
12.380 (12.30)	02.10	Education et loisirs	17.590	19.400	17.500
12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.650	70.000	63.000
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.046	25.992	28.200
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	1.579
12.540 (12.12)	02.10	Frais de bureau	-	862	-
12.570 (12.12)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	6.905	-	-
		Total de la section 01.6.....	66.261.629	68.723.286	71.476.505
		Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire			
12.011 (12.14)	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.552	90.000	60.000

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	377.027	575.000	475.000
12.050 (12.12)	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	3.328	6.000	5.400
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	65.619	200.000	160.000
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Sans distinction d'exercice)	156.488	250.000	200.000
12.250 (12.14)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.070.288	1.125.000	1.125.000
		<i>Détail:</i>			
		11090 Personnel détaché			
		1) Indemnités de poste.....	281.718		
		2) Indemnités de logement.....	215.622		
		11140 Frais de scolarité.....	12.685		
		11141 Frais médicaux.....	1.000		
		11300 Personnel recruté sur place.....	234.522		
		12080 Frais généraux d'entretien des immeubles			
		1) Nettoyage			
		a) Fournitures de nettoyage.....	1.330		
		b) Machines de nettoyage.....	150		
		c) Divers.....	6.145		
		4) Réparations et entretien.....	3.300		
		5) Assurances.....	1.266		
		c) Divers.....	5.970		
		12081 Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité			
		1) Chauffage.....	4.387		
		2) Eau.....	1.328		
		3) Gaz.....	10		
		4) Electricité.....	13.037		
		12100 Loyers et charges d'immeubles			
		1) Loyer Bureau.....	102.417		
		2) Charges locatives accessoires.....	61.501		
		12250 Frais de formation, de bureau, etc.			
		1) Frais de bureau.....	33.315		
		2) Frais postaux et télécommunications.....	38.254		
		3) Entretien des installations de télécom.....	777		
		4) Entretien des équipements informatiques.....	4.208		
		5) Formations et stages.....	5.805		
		7) Frais de banque.....	3.124		
		8) Taxes et impôts.....	1.433		
		9) Transport de vin.....	606		
		12254 Frais de déplacement			
		1.1) Voyages à l'intérieur du pays.....	29.742		
		2.1) Assurances.....	2.877		
		2.2) Carburants.....	15.932		
		2.3) Entretien courant et réparation.....	12.902		
		2.4) Divers, y compris stationnement.....	2.809		
		12256 Frais de contentieux et d'experts			
		2) Frais d'experts et d'agences.....	578		

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>12300 Frais de représentation.....</i> 26.250			
		<i>Total.....</i> 1.125.000			
12.300 (12.30)	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	464.080	700.000	630.000
32.020 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.446	10.000	10.000
33.000 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Sans distinction d'exercice)	1.799.926	1.855.000	1.855.000
33.010 (33.00)	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	317.988	323.400	303.000
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.070.500	10.846.000	11.390.000
35.030 (35.40)	01.53 05.10 06.36	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice)	19.923.422	19.950.000	19.800.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Banque mondiale</i>			
		<i>1) Programme africain de lutte contre l'onchocercose.....</i> 150.000			
		<i>2) Water and Sanitation Program.....</i> 600.000			
		<i>3) Fast Track Initiative.....</i> 700.000			
		<i>B - BIT:</i>			
		<i>1) Contribution au BIT.....</i> 980.000			
		<i>C - Organisation Mondiale de la Santé</i>			
		<i>1) HIV/Sida, tuberculose, paludisme (SO2).....</i> 1.500.000			
		<i>2) Affections chroniques non transmissibles dans les pays en développement (SO3).....</i> 350.000			
		<i>3) Santé infantile, des adolescents et santé maternelle (SO4).....</i> 2.000.000			
		<i>4) Systèmes et services de santé (SO10).....</i> 1.000.000			
		<i>5) Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.).....</i> 1.250.000			
		<i>D - UNICEF:</i>			
		<i>1) Education de base et égalité des sexes.....</i> 750.000			
		<i>2) Survie et développement du jeune enfant.....</i> 1.700.000			
		<i>E - PNUD:</i>			
		<i>1) Objectifs du Millénaire pour le Développement et lutte contre la pauvreté.....</i> 1.550.000			
		<i>2) Good governance.....</i> 650.000			
		<i>3) Trust Fund sur l'Environnement.....</i> 650.000			
		<i>F - FENU</i>			
		<i>1) Développement local.....</i> 300.000			

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) <i>Finance inclusive</i> 300.000 G - FNUAP: 1) <i>Santé maternelle</i> 1.140.000 2) <i>Lutte contre la fistule</i> 500.000 3) <i>Démographie et recensement</i> 500.000 H - ONUSIDA: 1) <i>Global Coalition on Women and AIDS</i> 1.000.000 2) <i>"3 Ones"</i> 1.000.000 I - OCDE: 1) <i>CAD: Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide</i> 150.000 2) <i>Club du Sahel</i> 200.000 J - Divers: 1) <i>Contribution à l'AIEA</i> 60.000 2) <i>Contribution au GAVI</i> 820.000 Total..... 19.800.000			
35.031 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Sans distinction d'exercice)	22.129.834	21.955.000	21.955.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Programme des Nations Unies pour le déve- loppement (PNUD)</i> 2.950.000 2) <i>Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA)</i> 2.650.000 3) <i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i> 2.650.000 4) <i>Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)</i> 900.000 5) <i>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)</i> 1.005.000 6) <i>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)</i> 2.750.000 7) <i>Programme des Nations Unies pour l'Environne- ment (PNUE)</i> 500.000 8) <i>Contribution à l'ONUSDC</i> 100.000 9) <i>Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)</i> 2.650.000 10) <i>Fonds global de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria (GFATM)</i> 2.500.000 11) <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)</i> 1.500.000 12) <i>Bureau de la coordination des affaires huma- nitaires des Nations Unies (OCHA)</i> 300.000 13) <i>Comité international de la Croix-Rouge (CICR)</i> 800.000 14) <i>Programme alimentaire mondiale (PAM)</i> 700.000 Total..... 21.955.000			
35.032 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	412.723	413.300	492.000

01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	364.000		
		2) Organisation internationale pour les migrations (OIM).....	36.000		
		3) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).....	85.000		
		4) Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD).....	7.000		
		<i>Total</i>	492.000		
35.060 (35.00)	01.52 01.53 01.54	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.000.000	34.500.000	34.500.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Aide humanitaire d'urgence, aide humanitaire dans des contextes de crises oubliées et en et en réponse à des crises émergentes.....	25.875.000		
		2) Activités de prévention et de préparation dans le domaine de l'aide humanitaire.....	1.725.000		
		3) Activités de réhabilitation et de reconstruction, activités de transition et de consolidation de la paix.....	6.900.000		
		<i>Total</i>	34.500.000		
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	158.300.000	161.400.000	144.465.792
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	01.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	597	-
		Total de la section 01.7.....	249.120.221	254.199.297	237.426.192
		Total du département 01.....	396.190.927	406.099.711	395.565.158

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	79.545.660	85.002.221	89.007.525
12	Achat de biens non durables et de services	28.491.675	31.996.385	34.826.448
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	18.543	18.600	18.600
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	22.446	10.000	10.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.736.327	2.722.879	2.249.979
34	Transferts de revenus aux ménages	5.394	10.000	8.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	126.489.837	124.139.626	124.328.814
37	Impôts directs et cotisations versées aux administra- tions de sécurité sociale	581.045	800.000	650.000
93	Dotations de fonds de réserve	158.300.000	161.400.000	144.465.792
Total		396.190.927	406.099.711	395.565.158

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
02 - MINISTERE DE LA CULTURE					
Section 02.0 - Culture: dépenses générales					
11.020 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	13.728	11.183
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 11.183					
11.130 (11.12)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services extraordinaires	-	500	100
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraor- dinaires	6.581	11.995	10.500
12.000 (12.15)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services de tiers	-	300	100
12.001 (12.15)	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indem- nités pour services de tiers	595.963	650.000	520.000
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	5.207	4.000	4.850
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	19.736	15.000	13.500
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	135.292	160.000	140.000
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	35.469	50.000	43.500
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.750					
2) Carburants et lubrifiants..... 19.500					
3) Réparation et entretien..... 19.000					
9) Divers..... 3.250					
Total..... 43.500					
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau	7.106	7.525	6.772
12.041 (12.12)	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, re- liures et frais divers	77.196	68.000	-
12.042 (12.12)	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	5.700	6.000	4.000
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	4.971	7.000	4.950

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 4.950			
12.070 (12.12)	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	7.576	9.000	8.100
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 6.200			
		9) Divers..... 1.900			
		Total..... 8.100			
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.301	23.745	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 13.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 5.000			
		3) Chauffage..... 7.000			
		Total..... 25.000			
12.100 (12.11)	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-
12.101 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	173.250	173.374	207.083
12.102 (35.30)	08.00	Frais de location du palais Cà del Duca dans l'intérêt de la participation d'artistes luxembourgeois à la Bien- nale de Venise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	50.000	53.844
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	202.348	139.276	116.782
12.130 (12.16)	08.00	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	-	90.500	62.000
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	7.773	15.000	13.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliant..... 13.500			
12.141 (12.16)	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	27.987	24.744	19.000
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	57.386	40.000	29.500
12.300 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	119.709	155.000	120.000
12.301 (12.30)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais di- vers	8.506	9.000	8.100

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: dépenses diverses	1.527	15.000	10.000
12.303 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	417.122	474.000	474.000
12.305 (12.30)	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice)	248.230	250.250	200.000
12.306 (12.30)	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes	-	13.000	9.775
12.307 (12.30)	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	15.000	24.370
12.308 (12.30)	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des manifestations cul- turelles organisées dans le cadre de l'exposition mon- diale à Shanghai. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500.000	100
12.309 (12.30)	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des festivités organi- sées à l'occasion du 25ème anniversaire du traité de Schengen	-	80.000	-
12.311 (12.30)	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande enver- gure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des asso- ciations	6.305.513	6.421.610	6.521.610
33.001 (33.00)	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	93.244	80.000	80.000
33.002 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du groupement "MULUX", Musées Luxembourg	-	25.000	25.000
33.005 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.405.481	1.320.000	1.300.000
33.007 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif).....	-	85.000	160.000
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activi- tés culturelles	454.039	580.000	600.000
33.011 (33.00)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux as- sociations	40.740	100.000	65.000
33.014 (31.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	46.000	120.000	114.000
33.015 (33.00)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, péda- gogiques et artistiques et autres manifestations: subsi- des	-	2.000	-
33.017 (41.40)	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	315.724	357.334	357.334

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.022 (33.00)	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	100.000	100.000	90.000
33.023 (33.00)	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	37.800	37.800	37.800
33.029 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner	148.000	165.042	185.100
33.032 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Sans distinction d'exercice)	244.322	200.000	200.000
33.033 (33.00)	08.10	Aide à la promotion de la création culturelle	130.537	150.000	135.000
33.034 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'agence culturelle transfrontalière. (Crédit non limitatif).....	36.000	100.000	15.000
33.035 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes"	1.122.500	1.100.000	1.100.000
33.038 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'exposition itinérante "Itinéraires, Mémoires et Citoyenneté" organisée en 2009 par l'association "Retour de Babel"	99.637	-	-
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	111.425	120.000	120.000
34.061 (34.40)	08.10	Bourses attribuées dans le cadre des accords culturels	-	126.000	126.000
34.062 (34.40)	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	201.318	150.000	150.000
34.071 (34.50)	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	16.350	15.000	15.000
34.072 (34.50)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel	3.327	10.000	5.000
35.030 (35.40)	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	227.027	240.000	278.665
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	293.005	296.000	295.000
41.010 (41.40)	08.40	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	4.330.875	4.330.000	4.327.993
41.011 (41.40)	08.00 08.20	Dotations à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	3.380.000	3.380.000	3.180.000
41.012 (41.40)	08.00	Dotations à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	7.900.000	7.900.000	7.480.000

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
41.013 (41.40)	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	2.450.000	2.250.000	2.220.000
41.014 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	10.475.000	11.500.000	11.500.000
41.015 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	1.726.907	1.746.000	1.700.000
41.016 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	6.484.848	6.584.550	6.333.567
41.017 (41.40)	08.10	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine historique et culturel	210.000	200.000	200.000
43.000 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures régionales gérées par des communes. (Sans distinction d'exercice)	88.832	232.270	232.270
43.001 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	350.000	350.000	350.000
43.002 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	154.000	154.000	154.000
43.003 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	350.000	350.000	350.000
43.004 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	99.200	99.200	99.200
43.005 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire du Nord	45.000	50.000	50.000
43.007 (43.22)	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles	205.500	57.000	50.000
43.008 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	75.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	600.000	750.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.631 (11.12)	08.50	Indemnités pour services extraordinaires	-	1.075	-
12.512 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	1.501	-	2.509
12.620 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études	92.000	-	-

02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.800 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	-	4.388	-
12.803 (12.30)	08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	-	-	6.802
33.500 (33.00)	06.34 08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des asso- ciations	29.821	-	-
33.529 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster)	-	16.624	-
33.532 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	38.534	-	-
43.508 (43.22)	08.20	Remboursement à la commune de Betzdorf des frais de net- toyage du bureau de l'animateur culturel régional de l'Est	4.380	-	4.869
Total de la section 02.0.....			52.047.323	54.777.030	53.182.428
Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux					
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	934.211	1.058.373	810.862
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	767.729		
		3) Charges sociales patronales.....	31.877		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		<i>Total.....</i>	<i>810.862</i>		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	248.347	454.014	490.058
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	358.749		
		3) Charges sociales patronales.....	46.889		
		4) Allocations de repas.....	84.420		
		<i>Total.....</i>	<i>490.058</i>		
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	200.030	10.982	11.183
<i>Détail:</i>					
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	11.183		
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	79.687	88.323	76.879
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	65.037		

02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.954 3) Charges sociales patronales..... 8.888 Total..... 76.879			
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	-	704	705
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	875	500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 500			
12.000 (12.15)	08.10	Indemnités pour services de tiers	-	875	-
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	22.841	26.000	23.400
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.212	7.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 800			
		2) Carburants et lubrifiants..... 2.700			
		3) Réparation et entretien..... 2.500			
		Total..... 6.000			
12.040 (12.12)	08.10	Frais de bureau	16.263	19.306	17.424
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 14.934			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.490			
		Total..... 17.424			
12.050 (12.12)	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	9.791	11.000	11.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 5.500			
		2) Frais téléphoniques..... 5.500			
		Total..... 11.000			
12.070 (12.12)	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	80	-	-
12.080 (12.11)	08.10	Bâtiment abritant le service des sites et monuments na- tionaux: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	294.998	32.000	24.975

02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.081 (12.11)	08.10	Bâtiment abritant le Service des sites et monuments nationaux: entretien, consommables, nettoyage, maintenance. (Sans distinction d'exercice)	7.019	-	-
12.082 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	918	-	-
12.130 (12.16)	08.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	40.418	30.000	-
12.140 (12.16)	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures; dépenses diverses	7.788	-	-
12.141 (12.16)	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	15.914	21.900	28.000
12.170 (12.30)	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1.928	2.000	1.000
12.300 (12.30)	08.10	Frais de restauration d'objets du patrimoine mobilier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	-	30.000	26.000
12.301 (12.30)	08.10	Informatisation du catalogue du patrimoine national: dépenses diverses	5.463	-	-
12.310 (12.30)	08.10	Frais hypothécaires et d'enregistrement relatifs aux procédures de protection	1.236	2.000	1.000
12.320 (12.30)	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Sans distinction d'exercice)	9.784	388.100	430.000
33.010 (33.00)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	65.000	10.000	3.000
34.070 (34.50)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des particuliers	814.397	10.000	3.000
43.000 (43.22)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides aux communes et aux syndicats de communes	482.940	10.000	3.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	-	-	705
12.510 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	1.912	-
		Total de la section 02.1.....	3.264.265	2.215.464	1.968.791

02.2 - Musée national d'histoire et d'art

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art					
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	3.183.322	3.324.233	3.471.627
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.212.708		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	65.205		
		3) Charges sociales patronales.....	136.730		
		4) Allocations de repas.....	56.984		
		<i>Total.....</i>	<i>3.471.627</i>		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.198.424	1.418.761	1.482.219
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.288.542		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.811		
		3) Charges sociales patronales.....	168.650		
		4) Allocations de repas.....	23.216		
		<i>Total.....</i>	<i>1.482.219</i>		
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	111.454	68.636	62.901
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	62.901		
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	512.077	512.669	537.065
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	453.781		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	21.204		
		3) Charges sociales patronales.....	62.080		
		<i>Total.....</i>	<i>537.065</i>		
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	54.228	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	-	-	17.000
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	-	-	9.683

02.2 - Musée national d'histoire et d'art

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87.178	124.000	124.000
12.221 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.059.652	1.000.000	930.500
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art. (Crédit non limitatif).....	2.895.000	3.438.840	3.250.000
Total de la section 02.2.....			9.101.335	9.887.239	9.885.095
Section 02.3 - Bibliothèque nationale					
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires	2.112.688	2.246.563	2.323.890
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.138.980					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 62.120					
3) Charges sociales patronales..... 89.725					
4) Allocations de repas..... 33.065					
Total..... 2.323.890					
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.244.468	1.416.091	1.351.288
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.135.206					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 23.396					
3) Charges sociales patronales..... 169.541					
4) Allocations de repas..... 23.145					
Total..... 1.351.288					
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	97.224	13.728	13.280
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 13.280					
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	413.104	383.650	439.579
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 367.915					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 20.851					

02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 50.813			
		Total..... 439.579			
11.040 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	4.341	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.418	2.815	3.053
41.050 (41.12)	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Biblio- thèque nationale.. (Crédit non limitatif).....	3.322.200	3.322.200	3.816.000
		Total de la section 02.3.....	7.196.443	7.385.147	7.947.190
		Section 02.4 - Archives nationales			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	934.563	931.041	1.073.337
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunération de base..... 1.004.490			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations..... 8.306			
		3) Charges sociales patronales..... 42.250			
		4) Allocations de repas..... 18.291			
		Total..... 1.073.337			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	452.639	498.861	462.969
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 392.400			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations..... 6.475			
		3) Charges sociales patronales..... 52.134			
		4) Allocations de repas..... 11.960			
		Total..... 462.969			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	9.505	10.982	11.183
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 11.183			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	84.505	80.159	82.692

02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	68.050		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.083		
		3) Charges sociales patronales.....	9.559		
		Total.....	82.692		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	821	821	823
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	1.190	1.190	1.190
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.619	-	-
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	18.570	-	-
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	4.817	-	-
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	10.836	-	-
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	89.563	-	-
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études	142.732	-	-
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	61.662	-	-
12.140 (12.16)	01.34	Organisation d'expositions; frais divers	28.552	-	-
12.190 (12.30)	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	270	-	-
12.300 (12.30)	01.34	Matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	61.909	-	-
12.301 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	13.660	-	-
12.305 (12.30)	01.34	Développement d'un outil multimédia de présentation des Archives nationales	13.455	-	-
12.320 (12.30)	01.34	Restauration de documents anciens. (Sans distinction d'exercice)	84.578	-	-
12.340 (12.30)	01.34	Projet "e-Archives nationales"; numérisation et dépenses diverses	27.250	-	-
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.140	-	-

02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
41.050 (41.12)	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Archives nationales. (Crédit non limitatif).....	-	879.319	840.000
43.000 (43.22)	01.34	Remboursement à la commune de Diekirch des frais de l'expert chargé de la constitution des archives locales	-	40.200	40.200
Total de la section 02.4.....			2.049.836	2.442.573	2.512.394
Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel					
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires	173.974	178.611	184.056
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			173.958		
3) Charges sociales patronales.....			7.284		
4) Allocations de repas.....			2.814		
Total.....			184.056		
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.222.644	1.195.300	1.295.665
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.127.230		
3) Charges sociales patronales.....			147.330		
4) Allocations de repas.....			21.105		
Total.....			1.295.665		
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	20.153	6.864	5.591
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base.....			5.591		
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	88.122	87.361	89.201
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			74.933		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			3.957		
3) Charges sociales patronales.....			10.311		
Total.....			89.201		
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales	50.000	50.000	50.000
33.001 (35.00)	08.10	Participation aux frais d'organisation du festival "DirActor's Cut"	80.000	60.000	80.000

02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.003 (33.00)	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	30.000	30.000	30.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de l'audiovisuel. (Crédit non limitatif).....	3.900.000	3.900.000	2.950.000
Total de la section 02.5.....			5.564.893	5.508.136	4.684.513
Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle					
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	1.870.674	1.990.347	2.064.131
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.947.394					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.406					
3) Charges sociales patronales..... 79.377					
4) Allocations de repas..... 30.954					
Total..... 2.064.131					
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.055.005	2.170.656	2.248.002
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.953.770					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.898					
3) Charges sociales patronales..... 255.455					
4) Allocations de repas..... 35.879					
Total..... 2.248.002					
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	181.730	54.909	53.116
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 53.116					
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	386.865	385.546	399.901
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 335.650					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.024					
3) Charges sociales patronales..... 46.227					
Total..... 399.901					
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	2.902	3.138	3.138

02.6 - Musée national d'histoire naturelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.290	2.550	2.600
33.002 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"	227.920	228.800	243.800
33.010 (33.00)	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	15.000	15.000	15.000
34.070 (34.50)	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	31.200	31.200	31.200
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle. (Crédit non limitatif).....	2.100.000	2.100.000	2.000.000
Total de la section 02.6.....			6.873.586	6.982.146	7.060.888
Section 02.7 - Centre national de littérature					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	602.241	503.996	641.880
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	641.880		
11.010 (11.10)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	75.951	78.805	80.951
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.951		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	7.680	8.237	8.387
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	8.387		
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	119.308	102.779	127.160
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	127.160		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	469	662	500
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	2.181	-	-
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	577	-	-

02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	9.025	-	-
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	17.923	-	-
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.655	-	-
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	64.245	-	-
12.140 (12.16)	01.34 08.00 08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	11.220	-	-
12.141 (12.16)	01.34 08.00	Organisation d'expositions temporaires	33.608	-	-
12.190 (12.30)	01.34 08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	3.377	-	-
12.300 (12.30)	01.34 08.00	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	7.396	-	-
12.310 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	25.876	-	-
12.320 (12.30)	01.34	Projets de numérisation: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	763	-	-
12.321 (12.30)	01.34 08.10	Restauration de documents anciens	8.000	-	-
35.060 (35.00)	01.34 08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	993	-	-
41.050 (41.12)	01.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Centre na- tional de littérature. (Crédit non limitatif).....	-	296.240	300.000
Total de la section 02.7.....			1.036.488	990.719	1.158.878
Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical					
11.020 (11.00)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	397	2.200	2.200
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	17.082	18.275	18.275

02.8 - Commissariat à l'enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.001 (12.15)	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	4.428	4.569	4.500
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.571	2.200	1.900
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau	3.536	3.000	2.500
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	1.906	2.000	2.000
12.070 (12.12)	08.00	Entretien des équipements informatiques	320	400	400
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	580	1.500	1.250
12.190 (12.30)	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	8.037	10.400	10.400
12.300 (12.30)	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales	1.559	-	-
33.010 (33.00)	08.00	Subsides aux éditeurs du domaine musical	1.600	-	-
34.060 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	15.214	20.000	20.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	811	850	850
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	9.104.000	9.932.000	10.429.000
43.001 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la formation-orchestre organisée par le Commissariat à l'enseignement musical en collaboration avec les conservatoires dans le cadre de la division supérieure	3.710	25.000	25.000
Total de la section 02.8.....			9.164.751	10.022.494	10.518.375
Section 02.9 - Centre de documentation sur la forteresse du Luxembourg					
41.050 (41.10)	08.10	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de documentation sur la forteresse du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	255.840	-	-
Total de la section 02.9.....			255.840	-	-
Total du département 02.....			96.554.760	100.210.948	98.918.552

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	18.696.232	19.323.130	19.963.333
12	Achat de biens non durables et de services	4.701.677	4.787.739	3.792.761
33	Transferts de revenus aux administrations privées	11.117.412	11.354.210	11.407.644
34	Transferts de revenus aux ménages	1.193.231	482.200	470.200
35	Transferts de revenus à l'étranger	527.976	536.850	574.515
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	49.430.670	51.827.149	50.097.560
43	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	10.887.562	11.299.670	11.862.539
93	Dotations de fonds de réserves	-	600.000	750.000
Total		96.554.760	100.210.948	98.918.552

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
03 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales					
11.020 (11.10)	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	12.355	11.183
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 11.183					
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	137.544	250.000	175.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 25.000					
2) Cours et examens..... 150.000					
Total..... 175.000					
11.132 (11.12)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	93.956	136.356	137.987
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	37.887	105.000	36.986
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 11.040					
2) Cours et examens..... 25.946					
Total..... 36.986					
12.002 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	230.047	316.139	278.818
12.010 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	79	2.500	1.000
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	47.229	42.000	39.900
12.040 (12.12)	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	6.572	8.000	5.800
<i>Détail:</i>					
6) Documentation et bibliothèque..... 5.800					
12.041 (12.12)	04.10	Frais de bureau	15.871	20.000	17.000

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 17.000			
12.050 (12.12)	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	35.162	42.000	36.000
12.070 (12.12)	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	14.382	11.880	15.534
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	36.525	35.000	35.000
12.120 (12.30)	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers	16.026	38.710	27.500
12.121 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études	59.891	71.064	42.276
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.021	50.000	40.000
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses	131.811	112.320	97.000
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	11.639	16.017	10.500
12.142 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	239.697	245.000	243.000
12.190 (12.30)	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	205.463	-	27.000
12.221 (12.30)	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers	92.301	198.078	158.463
12.301 (12.30)	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	3.215	4.680	3.700
12.302 (12.30)	04.44	Mise en place d'un comité d'accréditation pour les formations de l'enseignement supérieur	-	130.000	148.355
12.303 (12.30)	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	147	3.000	1.000
12.304 (12.30)	04.43	Mise en place d'un nouvel institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral. (Crédit non limitatif).....	12.138	-	-
12.305 (12.30)	04.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	30.000	-
33.000 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	50.000	50.000	50.000
33.001 (41.40)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	650.000	650.000	650.000

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.002 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY"	171.600	171.600	171.600
33.003 (33.00)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation "Campus Europae"	500.000	500.000	485.000
33.005 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif).....	-	1.000.000	700.000
33.007 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut pour le droit européen de la circulation	-	-	100.000
33.010 (33.00)	04.00	Subsides aux associations estudiantines	12.300	13.950	12.750
34.010 (34.31)	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessitant ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	270.000	270.000	270.000
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Nantolin	103.996	131.994	110.662
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.271.274	2.800.000	1.000.000
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.312.440	12.553.340	55.295.059
34.064 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.120.000	-
34.065 (34.40)	04.42	Bourses aux étudiants québécois dans le cadre de l'entente de coopération signée entre le Luxembourg et le Québec	-	-	21.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	397.291	433.069	444.985
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	66.000	66.000
35.060 (34.40)	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	11.637	12.000	12.000
41.050 (41.12)	04.44	Dotations dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant le brevet de technicien supérieur	13.000	13.000	47.000
44.000 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	176.822	176.822	176.822

03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
44.001 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	832.000	832.000	847.000
44.003 (35.30)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Sans distinction d'exercice)	67.500	67.500	70.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	413	-
12.500 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	-	495	-
12.502 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers	-	-	8.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 8.100			
12.690 (12.30)	04.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	594	-
12.721 (12.30)	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers	16.800	1.162	-
33.502 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY"	165.000	-	-
		Total de la section 03.0.....	30.509.263	25.744.038	62.126.980
		Section 03.1 - Université du Luxembourg			
11.000 (11.00)	04.60	Traitements des fonctionnaires	2.588.994	2.756.482	2.602.557
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 2.472.100			
		2) Primes..... 9.056			
		3) Charges sociales patronales..... 90.447			
		4) Allocations de repas..... 30.954			
		Total..... 2.602.557			
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	540.023	727.761	1.158.961
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.012.415			
		3) Charges sociales patronales..... 128.255			

03.1 - Université du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 18.291			
		Total..... 1.158.961			
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	599.880	751.480	514.193
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 434.186			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 20.570			
		3) Charges sociales patronales..... 59.437			
		Total..... 514.193			
11.040 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
33.000 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université"	50.000	50.000	47.500
41.010 (41.40)	04.43 04.44	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif).....	72.000.000	72.000.000	87.600.000
41.011 (41.40)	04.43 04.44	Contribution financière de l'Etat à l'Université du Lu- xembourg dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action "Technologies de la santé". (Crédit non limitatif).....	-	19.106.321	18.423.306
		Total de la section 03.1.....	75.778.897	95.392.244	110.346.717
		Section 03.2 - Recherche et innovation			
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	614.127	684.216	767.340
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 709.148			
		3) Charges sociales patronales..... 49.662			
		4) Allocations de repas..... 8.530			
		Total..... 767.340			
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100

03.2 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	28.595	25.600	29.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 14.835			
		5) Prestations individuelles..... 14.165			
		<u>Total..... 29.000</u>			
12.000 (12.15)	04.60	Comité supérieur de la recherche et de l'innovation: in- demnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	36.850	-	46.725
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 13.125			
		4) Prestations individuelles..... 33.600			
		<u>Total..... 46.725</u>			
12.010 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.542	1.500	1.350
12.012 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	98.150	90.000	80.000
12.040 (12.12)	04.60	Frais de bureau	6.847	7.150	6.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 650			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 570			
		4) Consommables bureautiques..... 2.200			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 180			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.800			
		<u>Total..... 6.400</u>			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	143.640	143.641	143.641
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 143.641			
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	418.410	230.000	590.000
12.140 (12.16)	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	15.433	25.000	5.000
12.190 (12.30)	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1.696	55.500	1.000

03.2 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.191 (12.30)	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales	8.913	100	-
32.010 (32.00)	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193.455	650.000	450.000
33.000 (41.40)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Integrated BioBank of Luxembourg" chargée de la gestion de la "Biobanque Luxembourg". (Sans distinction d'exercice)	20.000.000	16.000.000	10.000.000
33.006 (33.00)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif)	59.984	5.000	5.000
33.010 (33.00)	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	9.800	10.000	8.000
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	800.000	1.000.000	1.000.000
34.061 (34.40)	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	-	1.000	800
35.010 (35.20)	04.60	Contributions à des institutions étrangères dans le cadre de projets de recherche et d'études initiés par le Comité supérieur de la recherche et de l'innovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	100
35.020 (35.30)	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche bilatéraux et internationaux; cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.010.421	16.320.500	15.274.000
41.013 (41.40)	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche	28.200.000	40.300.000	35.240.000
41.014 (41.40)	04.60 01.40	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	3.600.000	3.767.000	3.767.000
41.015 (41.40)	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique	8.700.000	9.100.000	9.100.000
41.016 (41.40)	04.60	Contributions financières de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétence établis en partenariat public-privé. (Crédit non limitatif)	-	10.000	100
41.017 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets-pilotes de partenariat public-privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000.000	10.000	100

03.2 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
41.018 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Gabriel Lippmann dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	11.300.000	13.200.000	13.200.000
41.019 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	18.900.000	20.400.000	20.400.000
41.020 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	16.200.000	19.100.000	19.100.000
41.021 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de la mise en oeuvre de missions déterminées dans le cadre du plan d'action "Technologies de la santé"	-	5.350.000	2.000.000
41.022 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers établissements dans l'intérêt de la mise en oeuvre de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention dans le cadre du deuxième contrat de performance avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	4.700.000
Total de la section 03.2.....			126.347.863	146.496.307	135.915.656
Total du département 03.....			232.636.023	267.632.589	308.389.353

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	4.603.119	5.344.963	5.396.521
12	Achat de biens non durables et de services	1.968.384	2.036.530	2.147.048
32	Transferts de revenus autres que de subventions d'exploitation aux entreprises	193.455	650.000	450.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	22.468.684	19.450.550	13.229.850
34	Transferts de revenus aux ménages	25.957.710	19.876.334	56.697.521
35	Transferts de revenus à l'étranger	13.455.349	16.841.569	15.797.085
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	162.913.000	202.356.321	213.577.506
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universi- taire spécial/libre	1.076.322	1.076.322	1.093.822
Total		232.636.023	267.632.589	308.389.353

04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
04 - MINISTERE DES FINANCES					
Section 04.0 - Dépenses générales					
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	123.385	171.000	90.350
11.130 (11.12)	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	38.400	40.800	43.126
11.300 (11.12)	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	255.092	600.000	600.000
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	569.767	600.000	510.000
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.915	7.000	6.080
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			850
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.890
		3) Réparation et entretien.....			2.125
		9) Divers.....			215
		<i>Total</i>			6.080
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau	32.138	35.000	29.750
		<i>Détail:</i>			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			315
		6) Documentation et bibliothèque.....			28.330
		9) Divers.....			1.105
		<i>Total</i>			29.750
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien	8.231	8.500	7.230
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			6.800
		9) Divers.....			430
		<i>Total</i>			7.230
12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.804.682	8.200.000	7.945.000

04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.484.263	23.750.000	21.480.000
12.120 (12.30)	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.121 (12.30)	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102.043	50.000	40.000
12.122 (12.30)	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	364.733	325.000	260.000
12.123 (12.30)	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	598.843	700.000	560.000
12.190 (12.30)	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	10.000	8.000
12.300 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
12.310 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
12.320 (12.00)	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.934.970	2.265.575	1.714.250
33.011 (33.00)	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations internationales	1.167	1.500	1.500
33.012 (33.00)	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	41.000	51.000	46.000
33.013 (33.00)	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek"	7.500	12.500	11.250
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	17.926	39.400	33.300
41.010 (12.00)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.780.614	2.683.575	2.601.464
43.010 (43.21)	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	624.965	600.000	600.000
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	190
12.512 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	9.074	-	-
12.810 (12.30)	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales.	8.775	-	-
33.510 (33.00)	06.30	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre nationale de secours Grande- Duchesse Charlotte	-	40.000	-
Total de la section 04.0.....			37.810.483	40.193.150	36.589.790
Section 04.1 - Inspection générale des finances					
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires	1.263.720	1.497.095	1.405.815
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.346.421		
		3) Charges sociales patronales.....	45.324		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		Total.....	1.405.815		
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	216.157	320.802	451.022
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	392.090		
		3) Charges sociales patronales.....	50.490		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	451.022		
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	14.988	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	61.144	84.561	82.760
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	69.712		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

04.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 3.482			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 9.566			
		<i>Total.....</i> 82.760			
11.040 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.100 (11.40)	01.23	Indemnités d'habillement	235	240	240
12.000 (12.15)	01.23	Indemnités pour services de tiers	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		4) <i>Prestations individuelles.....</i> 100			
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	-	150	100
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	716	1.550	1.500
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Assurances.....</i> 300			
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 800			
		3) <i>Réparation et entretien.....</i> 350			
		9) <i>Divers.....</i> 50			
		<i>Total.....</i> 1.500			
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau	15.557	22.850	19.350
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 3.300			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier.....</i> 2.000			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau.....</i> 3.500			
		4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 3.500			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 150			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 6.800			
		9) <i>Divers.....</i> 100			
		<i>Total.....</i> 19.350			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Frais postaux.....</i> 100			
12.070 (12.12)	01.23	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	3.678	8.150	8.150

04.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrat de maintenance..... 7.200			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 950			
		Total..... 8.150			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	14.022	20.400	17.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 2.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 1.200			
		3) Chauffage..... 14.400			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 17.700			
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	669.773	600.000	480.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	-	5.000	2.000
		Total de la section 04.1.....	2.259.990	2.561.298	2.469.137
		Section 04.2 - Trésorerie de l'Etat			
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires	1.715.053	1.915.991	1.954.622
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.845.107			
		3) Charges sociales patronales..... 78.912			
		4) Allocations de repas..... 30.603			
		Total..... 1.954.622			
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	88.674	124.538	61.987
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 50.700			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments..... 2.878			
		3) Charges sociales patronales..... 7.002			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 61.987			
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	30.301	100	100

04.2 - Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	-	100	100
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau	10.035	11.000	9.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.500			
		3) Location et entretien des machines de bureau.... 700			
		4) Consommables bureautiques..... 1.900			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 100			
		6) Documentation et bibliothèque..... 500			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 9.900			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	3.845	6.000	5.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 5.300			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	42.920	43.600	44.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 44.250			
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	-	100	100
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	162.646	150.000	150.000
12.350 (10.00)	01.23	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
23.000 (23.00)	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
23.010 (91.60)	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de fac- tures en devises. (Crédit non limitatif).....	771.765	250.000	250.000
		Total de la section 04.2.....	2.825.239	2.501.629	2.476.559
		Section 04.3 - Direction du contrôle financier			
11.000 (11.10)	01.30	Traitements des fonctionnaires	149.161	146.403	148.915

04.3 - Direction du contrôle financier

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 142.925			
		3) Charges sociales patronales..... 4.583			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 148.915			
11.020 (11.00)	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	66.451	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour	52	500	450
12.020 (12.14)	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.234	3.000	2.150
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 450			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.000			
		3) Réparation et entretien..... 700			
		Total..... 2.150			
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau	13.257	13.000	11.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 6.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		9) Divers..... 700			
		Total..... 11.700			
12.120 (12.30)	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.099	2.500	2.000
12.190 (12.30)	01.30	Formation du personnel	-	1.000	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	7.051
		Total de la section 04.3.....	232.254	166.503	173.366

04.4 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 04.4 - Contributions directes					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	41.627.886	43.897.029	45.376.568
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	39.178.584		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.794.878		
		3) Charges sociales patronales.....	1.694.334		
		4) Allocations de repas.....	708.772		
		Total.....	45.376.568		
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.303.744	4.624.545	4.713.828
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.053.533		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	11.508		
		3) Charges sociales patronales.....	531.303		
		4) Allocations de repas.....	117.484		
		Total.....	4.713.828		
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	150.901	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.117.540	1.132.166	1.224.667
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.031.702		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	51.402		
		3) Charges sociales patronales.....	141.563		
		Total.....	1.224.667		
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	7.680	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	6.741	6.712	6.725
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	36.570	46.000	38.485
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	28.485		

04.4 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Indemnités de remplacement..... 10.000			
		Total..... 38.485			
12.001 (12.25)	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	94.857	96.600	77.700
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	40.083	65.000	45.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	30.041	36.200	32.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 4.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 15.000			
		3) Réparations et entretien..... 9.000			
		9) Divers..... 3.500			
		Total..... 32.000			
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	212.871	213.500	192.150
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 70.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 20.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 32.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 60.000			
		9) Divers..... 9.150			
		Total..... 192.150			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	148.726	165.000	150.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais téléphoniques..... 140.000			
		4) Télex et Téléfax..... 8.000			
		6) Téléphones mobiles..... 500			
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 150.000			
12.055 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	1.774.182	1.740.000	1.780.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 1.780.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	34.248	57.000	46.900
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 44.900			

04.4 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.000			
		Total..... 46.900			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	39.175	111.000	123.250
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	388.110	390.000	390.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 32.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 310.000			
		4) Réparations et entretien..... 9.500			
		5) Assurances..... 12.500			
		6) Contrat d'intervention..... 25.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 390.000			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.105.640	2.115.000	2.120.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 2.018.591			
		2) Charges locatives accessoires..... 101.509			
		Total..... 2.120.100			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.569.422	1.574.300	1.524.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 1.476.685			
		2) Charges locatives accessoires..... 47.315			
		Total..... 1.524.000			
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.908	100.000	95.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	670.946	780.000	700.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	16.999	17.500	17.500
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	416.431	420.000	390.000

04.4 - Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.129	35.000	32.000
12.350 (12.12)	01.22 01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.643	45.500	45.500
12.360 (12.30)	01.22	Frais de surveillance des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	204.048	207.000	211.000
Total de la section 04.4.....			55.172.521	57.875.352	59.332.673
Section 04.5 - Enregistrement et domaines					
11.000 (11.00)	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires	21.517.806	23.244.766	24.087.399
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 20.968.343					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.810.397					
3) Charges sociales patronales..... 906.611					
4) Allocations de repas..... 402.048					
Total..... 24.087.399					
11.010 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.054.348	2.223.127	2.312.050
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.034.781					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.822					
3) Charges sociales patronales..... 211.352					
4) Allocations de repas..... 59.095					
Total..... 2.312.050					
11.020 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	199.693	100	100
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	620.005	604.078	616.970
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 518.277					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 27.375					
3) Charges sociales patronales..... 71.318					
Total..... 616.970					

04.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.040 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	12.152	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	3.686	4.000	4.100
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	6.000	6.000	6.000
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	47.451	51.800	49.800
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 29.000			
		4) Indemnités de remplacement..... 10.200			
		9) Divers..... 10.600			
		Total..... 49.800			
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypo- thèques. (Crédit non limitatif).....	161.264	165.000	165.000
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	20.269	48.000	40.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 27.100			
		4) Prestations individuelles..... 1.000			
		9) Divers..... 12.400			
		Total..... 40.500			
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	32.237	30.000	27.000
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	12.883	20.000	16.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 5.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 7.000			
		3) Réparations et entretien..... 2.500			
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 16.500			
12.030 (12.16)	01.22 01.25	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	500	300
12.040 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau	77.878	88.000	79.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 47.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 9.000			

04.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 7.000 6) Documentation et bibliothèque..... 12.000 9) Divers: destruction de documents..... 4.200 Total..... 79.200			
12.041 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau: consommables bureautiques. (Crédit non limitatif).....	64.565	75.000	65.000
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	875.801	905.500	885.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 750.000 2) Frais téléphoniques..... 130.000 9) Divers..... 5.500 Total..... 885.500			
12.060 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des installations de télécommunications	6.427	7.500	6.500
		<u>Détail:</u>			
		3) Réparations et entretien..... 6.500			
12.070 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	124.930	148.000	140.000
12.080 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117.084	120.000	120.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Eau, électricité, taxes..... 70.000 3) Chauffage..... 50.000 Total..... 120.000			
12.081 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: nettoyage	42.151	36.000	39.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 39.000			
12.090 (12.21)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	382.254	425.500	425.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 396.500 2) Charges locatives accessoires..... 29.000 Total..... 425.500			
12.100 (12.11)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84.768	85.000	94.000

04.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			87.500
		2) Charges locatives accessoires.....			6.500
		Total.....			94.000
12.125 (12.12)	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.323.147	1.620.500	3.180.000
12.140 (12.16)	01.22 01.24	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences	1.492	1.500	1.200
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	55.823	100.000	85.000
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif).....	145.637	150.000	150.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	333.310	380.000	350.000
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en dé- bet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2. 1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des cu- rateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.669.987	1.300.000	1.500.000
12.330 (12.30)	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et pro- duits domaniaux. (Crédit non limitatif).....	22.199	20.000	20.000
12.350 (12.30)	01.22 01.25	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; carnets d'avertissements taxés; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165.434	156.000	165.000
12.370 (12.50)	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat; taxes annuel- les de cabaretage; participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement; dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	357.718	290.000	360.000
12.380 (12.30)	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internatio- nales. (Crédit non limitatif).....	3.521	5.500	5.000
12.390 (12.12)	01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	52.592	60.000	60.000
23.000 (21.11)	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	150.000	150.000

04.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
24.010 (12.12)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	3.607	4.500	4.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	435	-	-
		Total de la section 04.5.....	32.898.554	32.525.971	35.211.219
Section 04.6 - Douanes et accises					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	33.301.701	34.810.930	35.420.837
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 30.281.848			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.026.996			
		3) Charges sociales patronales..... 1.450.707			
		4) Allocations de repas..... 661.286			
		Total..... 35.420.837			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	335.916	436.532	472.216
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 409.543			
		3) Charges sociales patronales..... 53.527			
		4) Allocations de repas..... 9.146			
		Total..... 472.216			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	15	1.006	1.006
		<u>Détail:</u>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 1.006			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	604.159	663.068	685.723
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 574.831			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 31.627			
		3) Charges sociales patronales..... 79.265			
		Total..... 685.723			

04.6 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	13.531	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.080 (11.31)	01.22	Frais médicaux	-	1.000	500
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	324.503	347.000	348.000
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif).....	59.470	60.000	60.000
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service	21.588	20.800	26.000
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	152.109	190.000	170.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 55.180			
		4) Indemnités de remplacement..... 4.500			
		9) Divers..... 110.320			
		Total..... 170.000			
11.131 (11.12)	01.22	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	1.716	5.000	2.500
11.300 (11.00)	01.22	Prime de formation	209.302	230.000	228.500
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	25.195	35.000	31.500
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	250.027	264.000	270.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 33.000			
		2) Carburant..... 116.600			
		3) Réparations et entretien..... 120.400			
		Total..... 270.000			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	135.333	115.700	46.000
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	100.834	100.000	90.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 31.000			
		2) Location et entretien des machines à photo- copier..... 35.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 12.000			
		4) Consommables bureautique..... 4.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			

04.6 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Divers..... 7.000			
		Total..... 90.000			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	675.827	651.000	640.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 500.000			
		2) Frais téléphoniques..... 77.000			
		3) Luxpac..... 45.000			
		4) Téléx et téléfax..... 11.000			
		9) Divers..... 7.000			
		Total..... 640.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	60.713	75.000	67.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 50.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 17.000			
		Total..... 67.000			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	1.727.754	2.143.000	2.100.000
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	335.905	330.000	345.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 35.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 140.000			
		3) Chauffage..... 85.000			
		4) Réparations et entretien..... 69.000			
		9) Divers..... 16.000			
		Total..... 345.000			
12.081 (12.11)	01.22	Entretien des logements de service. (Sans distinction d'exercice)	139.139	150.000	135.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.445	50.000	50.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 45.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 5.000			
		Total..... 50.000			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.299.191	1.323.677	1.263.938

04.6 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			1.049.913
		2) Charges locatives accessoires.....			214.025
		Total.....			1.263.938
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.247.542	2.203.000	1.613.500
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	18.833	19.000	17.000
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	44.168	35.000	57.000
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir	42.273	48.800	44.000
12.305 (12.30)	01.22	Education physique et sports; acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	10.467	10.000	9.000
12.310 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	46.889	52.500	47.000
12.320 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables; imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises); enveloppes, dossiers, registres et documentation administratives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	348.447	395.000	375.000
12.330 (12.30)	01.22	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses; frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.832	2.500	5.000
12.340 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	18.642	25.000	20.000
12.360 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.611	28.000	23.000
12.370 (12.50)	01.22	Impôt foncier et taxes communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.298	33.500	33.500
12.390 (12.30)	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	79.297	80.000	70.000
24.010 (12.12)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	96.392	100.000	100.000
36.010 (36.02)	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100

04.6 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	24.270	-	-
		Total de la section 04.6.....	43.860.334	45.035.213	44.867.920
		Section 04.7 - Cadastre et topographie			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	9.077.770	9.727.807	9.911.447
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	9.291.861		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	54.855		
		3) Charges sociales patronales.....	390.615		
		4) Allocations de repas.....	174.116		
		Total.....	9.911.447		
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	220.929	146.741	150.102
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	125.398		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.796		
		3) Charges sociales patronales.....	16.390		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		Total.....	150.102		
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	14.065	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	212.864	227.586	232.609
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	190.591		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.273		
		3) Charges sociales patronales.....	26.745		
		Total.....	232.609		
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100

04.7 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	7.738	8.300	7.800
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
12.001 (12.15)	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations. (Crédit non limitatif).....	80.960	50.000	1.000
12.003 (12.15)	01.22	Création et actualisation de la base de données topo- cartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	79.925	130.000	95.000
12.008 (12.15)	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	-	15.000	10.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	19.176	23.000	20.700
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	43.368	45.800	43.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 6.600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 14.000			
		3) Réparation et entretien..... 22.500			
		9) Divers..... 500			
		<u>Total..... 43.600</u>			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	771	1.450	1.200
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	56.383	57.000	51.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 13.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.300			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 5.500			
		4) Consommables bureautiques..... 15.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 14.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		9) Divers..... 500			
		<u>Total..... 51.300</u>			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	108.279	129.000	119.000

04.7 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 65.000			
		2) Frais téléphoniques..... 54.000			
		Total..... 119.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	9.401	10.500	10.500
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	412.921	415.300	415.000
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	45.749	49.000	48.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 11.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 23.000			
		3) Chauffage..... 14.000			
		Total..... 48.000			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	29.367	29.400	29.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 20.080			
		2) Charges locatives accessoires..... 9.320			
		Total..... 29.400			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	89.219	98.100	98.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 86.420			
		2) Charges locatives accessoires..... 11.680			
		Total..... 98.100			
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159.772	465.000	782.000
12.140 (12.16)	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	9.795	48.000	35.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	10.874	20.000	13.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	17.885	24.000	25.000
12.300 (12.30)	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage; fourniture et pose de bornes et rivets; construction et réparation de signaux de triangulation; dépenses diverses	9.069	11.250	10.500

04.7 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Entretien et renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage.....</i>			
					4.500
		2) <i>Fourniture et pose de bornes et rivets.....</i>			4.500
		3) <i>Construction et réparation de signaux de tri- angulation.....</i>			500
		9) <i>Divers.....</i>			1.000
		<i>Total.....</i>			10.500
12.310 (12.30)	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique; dépenses relatives au laboratoire photographique	1.511	3.000	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Reliure des plans et registres cadastraux et acquisition du matériel y relatif.....</i>			2.000
		2) <i>Dépenses relatives au laboratoire photogra- phique.....</i>			500
		<i>Total.....</i>			2.500
12.320 (12.30)	01.22	Travaux d'abornement des frontières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	2.000	1.800
12.330 (12.30)	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.917	371.500	80.000
12.340 (12.30)	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	13.843	16.000	16.000
12.365 (12.30)	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel. (Crédit non limitatif).....	4.396	12.000	11.500
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.859	90.000	85.000
12.380 (12.30)	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne	-	62.500	52.000
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	573	500	600
24.010 (12.12)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	411	500	500
35.060 (35.00)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	12.819	-	-

04.7 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
35.061 (35.20)	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.830	-	-
Total de la section 04.7.....			10.879.439	12.291.434	12.361.358
Section 04.8 - Dette publique					
12.300 (12.30)	01.23	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.629	50.000	50.000
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
21.005 (93.00)	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif).....	39.157.700	129.000.000	129.000.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
93.001 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	462.367	2.000.000	2.000.000
93.002 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
Total de la section 04.8.....			39.621.696	131.050.300	131.050.300
Total du département 04.....			225.560.510	324.200.850	324.532.322

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	120.478.309	127.783.523	131.166.010
12	Achat de biens non durables et de services	61.799.138	61.483.752	58.567.198
21	Intérêts de la dette publique	39.157.700	129.000.000	129.000.000
23	Intérêts imputés en débit	1.071.765	400.100	400.100
24	Achat de biens non durables et de services	100.410	105.000	105.000
33	Subventions d'exploitation	49.667	105.000	58.750
34	Transferts de revenus aux ménages	-	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	35.575	39.400	33.300
-36	Remboursements d'impôts indirects	-	100	100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.780.614	2.683.575	2.601.464
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	624.965	600.000	600.000
93	Dotations de fonds de réserve	462.367	2.000.300	2.000.300
Total		225.560.510	324.200.850	324.532.322

05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR					
Section 05.0 - Economie					
11.000 (11.00)	11.10	Traitements des fonctionnaires	238.557	225.780	241.741
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	229.296		
		3) Charges sociales patronales.....	9.631		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>Total</i>	241.741		
11.010 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.020 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	8.251	8.387
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	8.387		
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.251	1.300	1.254
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.577	3.500	3.227
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		c) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteur.....	100		
		e) Commission spéciale consultative prévue par la loi-cadre de développement et de diversification économiques.....	2.947		
		f) Conseil national de la propriété industri- elle.....	180		
		<i>Total</i>	3.227		
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	142	500	250
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		e) Conseil national de la propriété indus- trielle.....	75		
		f) Commission spéciale consultative prévue			

05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>par la loi cadre de développement et de diversification économiques.....</i> 75			
		<i>h) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteurs.....</i> 100			
		<i>Total.....</i> 250			
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour	504	1.500	1.350
		<i>Détail:</i>			
		<i>2) Direction de la consommation.....</i> 1.000			
		<i>3) Services généraux.....</i> 350			
		<i>Total.....</i> 1.350			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	503.547	600.000	540.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	17.243	15.500	15.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Assurances.....</i> 2.950			
		<i>2) Carburants et lubrifiants.....</i> 5.700			
		<i>3) Réparations et entretien.....</i> 6.350			
		<i>Total.....</i> 15.000			
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	18.999	19.000	17.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Articles et matériel de bureau.....</i> 2.000			
		<i>4) Consommables bureautiques.....</i> 1.000			
		<i>6) Documentation et bibliothèque.....</i> 13.000			
		<i>9) Divers.....</i> 1.000			
		<i>Total.....</i> 17.000			
12.070 (12.12)	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de main- tenance et élimination des déchets	22.163	28.174	25.500
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Réparations et entretien.....</i> 17.500			
		<i>2) Maintenance et élimination.....</i> 3.000			
		<i>3) Frais de consultance et d'aide informatique.....</i> 5.000			
		<i>Total.....</i> 25.500			
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	294.500	300.932	414.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Nettoyage.....</i> 158.000			
		<i>2) Eau, gaz, électricité, taxes, déchets.....</i> 122.500			
		<i>4) Réparations et entretien.....</i> 3.000			
		<i>5) Gardiennage.....</i> 130.000			
		<i>9) Divers.....</i> 500			
		<i>Total.....</i> 414.000			

05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.081 (12.11)	11.10	Frais de gardiennage et d'entretien du site "EUROHUB Sud". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.887.845	2.180.000	1.900.000
12.110 (12.30)	11.10	Frais de contentieux (mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application de la loi du 23 avril 2008 relative à la recherche et à la sanction des violations des droits des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.524.585	1.421.750	1.137.400
12.121 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	188.630	190.000	150.000
12.122 (12.30)	11.10	Cellule d'analyse des prix à la consommation, des coûts et des marges: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100.000
12.141 (12.16)	11.10	Organisation de journées du consommateur	74.356	75.000	75.000
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication	12.814	14.000	12.500
12.145 (12.16)	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	209.113	130.000	117.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....	52.000		
		2) Campagnes de sensibilisation.....	50.000		
		9) Divers.....	15.000		
		<i>Total.....</i>	<i>117.000</i>		
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	21.400	30.000	27.000
12.191 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	39.456	40.000	37.500
12.300 (12.30)	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	151.083	87.000	150.000
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.805.728	2.270.388	2.323.429
12.305 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement	32.901	33.500	30.300

05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.310 (12.30)	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.460.714	1.895.000	1.845.000
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	100	50.000
14.010 (14.10)	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	16.430	25.000	20.000
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.424.971	1.000.000	1.000.000
31.052 (31.32)	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: subventions aux entreprises et organismes de recherche pour: étalonnages, expertises, études de faisabilité technique, audits technologiques, protection de la propriété intellectuelle, création de jeunes entreprises innovantes, engagement temporaire de personnel hautement qualifié, recherche-développement coopérative et internationale et autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	164.559	-	-
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application des règlements (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 et (C.E.) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 et de leurs règlements d'application	166.361	276.000	235.000
32.010 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)"	-	1.056.000	1.019.600

05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
32.011 (31.00)	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but	2.320.426	150.000	154.000
32.012 (32.00)	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	49.948	50.000	45.000
32.013 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique (CVT)	190.000	190.000	171.000
32.015 (41.40)	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	106.991	107.000	142.655
32.016 (31.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	273.424	275.000	250.000
32.019 (31.00)	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.. (Sans distinction d'exercice)	85.141	250.000	200.000
33.000 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice)	842.000	856.500	856.500
33.001 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice)	181.391	192.000	192.000
33.003 (41.40)	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy"	650.000	600.000	600.000
33.004 (33.00)	09.20	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif).....	-	2.574.000	4.011.500
33.010 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.012 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales en matière de propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	15.000	10.000
35.060 (35.00)	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	459.348	368.000	349.500

05.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.) de Genève et des unions administrées par celle-ci en vertu de la convention de Paris, de la convention de Berne, de l'arrangement de Nice, du traité de coopération en matière de brevets (P.C.T.) et de l'arrangement de Strasbourg (I.P.C.).....	31.500		
		4) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).....	256.000		
		5) Charte européenne de l'Energie.....	8.000		
		9) Divers.....	54.000		
		<i>Total</i>	349.500		
41.000 (33.00)	11.10	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce	14.704	-	-
41.010 (41.40)	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec et divers organismes de recherche. (Sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	2.700
		Total de la section 05.0	16.953.802	18.055.975	18.982.693
		Section 05.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)			
11.000 (11.00)	01.32	Traitements des fonctionnaires	6.521.371	7.043.248	7.152.279
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.761.932		
		3) Charges sociales patronales.....	281.305		
		4) Allocations de repas.....	109.042		
		<i>Total</i>	7.152.279		
11.010 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.492.523	4.147.560	4.125.005
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.665.722		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.275		

05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 378.030 4) Allocations de repas..... 75.978 Total..... 4.125.005			
11.020 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	387.070	6.842	6.990
		<i>Détail:</i> B - Etudiants 1) Rémunérations de base..... 6.990			
11.030 (11.00)	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.070 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	7.797	11.500	17.315
		<i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 17.315			
11.100 (11.40)	01.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.032	1.050	1.050
		<i>Détail:</i> 1) Indemnités d'habillement..... 1.050			
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	7.662	7.800	7.380
		<i>Détail:</i> 1) Jetons de présence..... 1.280 2) Cours de formation..... 6.100 Total..... 7.380			
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers	1.246	1.700	1.400
		<i>Détail:</i> 1) Jetons de présence..... 1.400			
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	4.465	6.500	5.500
		<i>Détail:</i> 1) Frais de route et de séjour, frais de déménagement..... 5.500			
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.186	7.300	7.000
		<i>Détail:</i> 1) Assurances..... 1.000 2) Carburants et lubrifiants..... 3.000			

05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien..... 3.000			
		Total..... 7.000			
12.040 (12.12)	01.32	Frais de bureau	89.432	91.000	81.900
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 10.400			
		2) Location, réparation et entretien des machines à photocopier..... 15.400			
		3) Location, réparation et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 20.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 32.000			
		7) Archivage..... 500			
		9) Divers..... 600			
		Total..... 81.900			
12.050 (12.12)	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	112.801	145.000	125.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 120.000			
		2) Frais téléphoniques..... 500			
		9) Divers: Service courrier..... 4.500			
		Total..... 125.000			
12.070 (12.12)	01.32	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	83.934	115.714	120.714
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 36.000			
		2) Contrats d'entretien..... 39.714			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.000			
		4) Assistance technique et consultation..... 11.000			
		9) Divers..... 3.000			
		10) Location d'un rack informatique dans un site sécurité..... 29.000			
		Total..... 120.714			
12.080 (12.11)	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	105.742	108.335	108.335
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage et entretien..... 107.335			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 108.335			
12.090 (12.21)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	367.929	371.000	371.000

05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			290.000
		2) Charges locatives accessoires.....			78.000
		3) Charges locatives salles informatiques.....			3.000
		<i>Total.....</i>			<i>371.000</i>
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	665.423	835.000	619.500
		<i>Détail:</i>			
		c3) Travaux préparatoires pour la mise en place du SEC révisé (SEC2010) et de la NACE Rev.2 et de la CPA.....			85.000
		c4) Travaux relatifs à l'entrée en vigueur de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les comptes économiques de l'environnement.....			20.000
		k) Indice des prix à la consommation			
		k1) Etude pilote en vue de l'intégration d'une série indiciaire correspondant aux coûts d'hébergement des logements occupés par leur propriétaire.....			85.000
		k2) Etablissement d'un indice des coûts de la construction et repondération de l'indice des prix de la construction existant.....			85.000
		q) Indice coût du travail - développement.....			4.000
		s) Développement et extension du portail des statistiques.....			15.000
		y) Développements statistiques dans le cadre de la coopération.....			20.000
		za) Mise en oeuvre de deux nouveaux règlements communautaires concernant l'agriculture.....			60.000
		zb) Expert en sécurité informatique.....			75.000
		ze) Analyse des résultats des enquêtes sociales.....			40.000
		zf) EurGroupRegister - travaux d'analyse sur les groupes d'entreprises obligatoires dans le cas d'un règlement européen.....			85.000
		zg) Projet FEDER signé en 2009: LUXEN.....			45.500
		<i>Total.....</i>			<i>619.500</i>
12.121 (12.30)	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.966	200.000	66.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Mise en place de la Centrale des Bilans.....			63.000
		2) Contribution "XBRL-Luxembourg asbl".....			3.000
		<i>Total.....</i>			<i>66.000</i>
12.130 (12.16)	01.32	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	173.826	175.000	175.000
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation	43.554	47.000	45.000
12.191 (12.30)	01.32	Conférence CMTEA (Conference on Medium Term Economic Assessment): frais d'organisation et de participation	-	12.000	-

05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.220 (12.30)	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique. (Sans distinction d'exercice)	184.566	200.000	179.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Recherche en matière de modélisation économique.....	94.600		
		2) Recherche en matière de compétitivité.....	85.000		
		<i>Total</i>	179.600		
12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.367.689	1.749.165	1.749.165
		<i>Détail:</i>			
		1) Enquêtes sur les activités économiques: enquête "Access to Finance".....	53.000		
		2) Enquêtes statistiques pour la politique commune des transports.....	3.500		
		3) IPC - Relèvement des prix.....	600		
		4) Enquêtes sur la conjoncture.....	1.200		
		5) Enquêtes sur les forces de travail module ad hoc: passage de la vie active à la retraite.....	506.895		
		6) Poursuite des enquêtes rendues nécessaires pour la mise en oeuvre de la politique agricole commune.....	15.170		
		7) Enquêtes sur la structure des salaires, sur les charges salariales et sur l'emploi.....	13.500		
		8) Enquête annuelle sur les investissements directs de et à l'étranger.....	1.600		
		11) SILC (Survey on Income and Living Conditions).....	540.000		
		12) Enquêtes sur les parités de pouvoir d'achat: biens d'équipement et projets de construction....	30.000		
		13) Autorisations de bâtir.....	500		
		14) Continuing Vocational Training (Enquête CVTS).....	100		
		16) Statistique communautaire en sciences et technologies			
		a) Recherche et développement-Innovation.....	126.000		
		b) Statistique sur la société de l'information.....	310.000		
		18) Adult Education Survey (enquête AES).....	100		
		19) Enquête sur le tourisme.....	147.000		
		<i>Total</i>	1.749.165		
12.301 (12.30)	01.32	Recensement fiscal: Travaux périodiques extraordinaires	25.000	38.560	28.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Recensement fiscal - fiches de logement.....	28.000		

05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.302 (12.30)	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravure de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion. (Sans distinction d'exercice)	81.263	100.000	90.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'impression de la documentation.....	1.200		
		2) Gravure de CD-Rom.....	5.000		
		3) Développement et maintenance du support informatique INTRASTAT.....	83.270		
		4) Campagnes auprès des redevables Intrastat.....	530		
		<u>Total.....</u>	<u>90.000</u>		
12.310 (11.00)	01.32	Recensement général de la population en 2011. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	450.000	2.188.104
		<u>Détail:</u>			
		1) Expert assurant l'encadrement du RP2011.....	90.000		
		2) Frais d'impression des questionnaires			
		a) frais d'impression.....	14.860		
		b) matériel de bureau.....	3.000		
		3) Frais de traduction.....	3.000		
		4) Campagne publicitaire.....	5.000		
		5) Frais de location.....	38.244		
		6) Conférences d'instructions.....	2.000		
		7) Indemnités des agents recenseurs.....	1.320.000		
		8) Encodage en service bureau.....	400.000		
		9) Publications-travaux préparatifs.....	2.000		
		<i>Mise en oeuvre électronique du RP2011</i>			
		10) Experts en applications WEB pour la collecte Internet.....	180.000		
		11) Logiciels et développement.....	115.000		
		12) Site WEB RP2011.....	15.000		
		<u>Total.....</u>	<u>2.188.104</u>		
12.320 (12.30)	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	271.673	291.000	274.000
		<u>Détail:</u>			
		3) Imprimés.....	8.000		
		4) Indemnités des ménages.....	119.000		
		5) Indemnités des enquêteurs.....	147.000		
		<u>Total.....</u>	<u>274.000</u>		
12.330 (12.12)	01.32	Enquête sur les loyers. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Enquête sur les loyers.....	100		
24.010 (12.12)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Sans distinction d'exercice)	201.340	201.242	240.000

05.1 - STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
32.013 (41.40)	01.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupe- ment d'intérêt économique dénommé "Agence pour la norma- lisation et l'économie de la connaissance"	-	-	90.000
35.060 (35.00)	01.32	Contributions à des institutions nationales et interna- tionales	2.176	2.500	5.200
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.570 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	-	2.300	3.145
11.630 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	6.000	-	-
12.800 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne	-	27.500	-
12.801 (12.30)	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	-	10.000	-
Total de la section 05.1.....			14.302.666	16.406.016	17.883.782
Section 05.4 - Conseil de la concurrence					
11.000 (11.10)	11.10	Traitements des fonctionnaires	146.380	149.119	152.849
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	146.859		
		3) Charges sociales.....	4.583		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	152.849		
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	6.000	8.000	7.000
		<u>Détail:</u>			
		5) Prestations individuelles.....	7.000		
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	-	1.000	750
		<u>Détail:</u>			
		4) Prestations individuelles.....	750		
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	3.494	4.000	3.600
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	4.936	5.000	4.500

05.4 - Conseil de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			
		6) Documentation et bibliothèque.....			
		Total.....			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220.101	7.500	100
12.130 (12.13)	11.10	Frais de publication	-	1.000	900
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	3.200	1.500
		Total de la section 05.4.....	380.911	178.819	171.199
		Section 05.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et office des licences			
11.010 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	22.929	28.673	30.187
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			
12.040 (12.12)	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	2.100	2.100	1.890
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; ac- tivités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	389.972	405.000	405.000
12.141 (12.30)	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifes- tations; acquisition et édition de matériel d'exposi- tion; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Sans distinction d'exercice)	766.022	770.000	770.000
		<i>Détail:</i>			
		A) Participation à des foires et à des salons			

05.5 - Commission et office des licences

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>spécialisés.....</i> 755.000			
		<i>B) Acquisition de matériel d'exposition et de promotion.....</i> 15.000			
		<i>Total.....</i> 770.000			
12.142 (12.16)	01.42 11.10	Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010: travaux de conception préparatoires et de réalisation de l'exposition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	-
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
31.050 (31.32)	11.00	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
31.051 (31.32)	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	350.000	350.000	250.000
31.052 (31.32)	11.00	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Luxembourg for Business". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.001 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	180.000	183.500	90.000
		Total de la section 05.5.....	1.711.023	1.739.673	1.547.377
		Section 05.6 - Commissariat aux affaires maritimes			
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires	149.679	152.239	154.379
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 143.324			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.065			
		3) Charges sociales patronales..... 4.583			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		<i>Total.....</i> 154.379			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	598.053	696.933	690.343

05.6 - Commissariat aux affaires maritimes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 598.095			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de..... 1.919			
		3) Charges sociales patronales..... 77.666			
		4) Allocations de repas..... 12.663			
		<i>Total</i> 690.343			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	10.175	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.131 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	4.089	4.100	4.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 300			
		2) Cours et examens..... 1.000			
		3) Permanence à domicile..... 2.800			
		<i>Total</i> 4.100			
41.010 (41.12)	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	175.000	178.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Dotation globale dans l'intérêt du CAM..... 100.000			
		Total de la section 05.6	936.996	1.031.372	948.922
		Section 05.7 - Inspection de la concurrence			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	6.159	12.300	10.500
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	1.386	1.500	1.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 850			
		<i>Total</i> 1.350			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	9.000	100

05.7 - Inspection de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	851	3.800	-
		Total de la section 05.7.....	8.396	26.600	11.950
Section 05.8 - Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
11.000 (11.00)	09.00	Traitements des fonctionnaires	1.868.462	1.649.942	1.694.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.590.918		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.116		
		3) Charges sociales patronales.....	68.036		
		4) Allocations de repas.....	26.030		
		Total.....	1.694.100		
11.010 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	467.219	415.558	473.991
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	413.336		
		3) Charges sociales patronales.....	53.268		
		4) Allocations de repas.....	7.387		
		Total.....	473.991		
11.020 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	2.747	1.404
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	1.404		
11.030 (11.00)	09.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	20.467	20.015	20.597
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	17.712		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	504		
		3) Charges sociales patronales.....	2.381		
		Total.....	20.597		
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.642	1.760	1.470
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	878	1.500	1.200

05.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation.....	700		
		b) Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité.....	300		
		c) Comité Signature électronique.....	200		
		Total.....	1.200		
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	977	1.200	1.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation.....	800		
		b) Conseil national d'accréditation de cer- tification, de normalisation et de promo- tion.....	200		
		c) Comité Signature électronique.....	200		
		Total.....	1.200		
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.879	2.000	1.800
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	13.521	18.000	18.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	2.900		
		2) Carburants et lubrifiants.....	6.000		
		3) Réparations et entretien.....	9.000		
		9) Divers.....	100		
		Total.....	18.000		
12.030 (12.16)	11.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	528	500	500
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	19.342	21.300	15.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.500		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	1.500		
		4) Consommables bureautiques.....	3.700		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	3.150		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.100		
		9) Divers.....	550		
		Total.....	15.500		
12.050 (12.12)	11.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	10.959	15.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	3.500		

05.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Frais téléphoniques..... 9.100			
		9) Divers..... 400			
		Total..... 13.000			
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	54.214	55.171	54.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 37.170			
		2) Eau, électricité, taxes..... 8.310			
		3) Chauffage..... 8.900			
		4) Réparations et entretien..... 200			
		9) Divers..... 220			
		Total..... 54.800			
12.100 (12.11)	11.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	95.740	103.720	100.900
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 100.900			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études	198.701	125.000	98.000
12.125 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	16.100	-	-
12.130 (12.16)	11.10	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.140 (12.16)	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	64.426	50.000	-
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication	7.500	11.000	10.700
12.146 (12.16)	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la semaine luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	18.000	18.200	16.500
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	4.657	15.000	10.000
12.191 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	33.167	5.000	5.000
12.250 (12.00)	11.10	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais	52.228	17.000	57.000
12.300 (12.30)	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif).....	8.411	9.500	11.000
12.301 (12.30)	11.10	Surveillance du marché des équipements électrotechniques, des télécommunications et des jouets. (Crédit non limitatif).....	72.075	74.500	75.000

05.8 - I.L.N.A.S.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.302 (12.30)	11.10	Surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.303 (12.30)	11.10	Frais d'audits pour les "Bonnes Pratiques de Laboratoires".	-	10.000	-
12.304 (12.30)	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	253.456	260.000	353.200
12.320 (12.30)	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du Service de Métrologie: dépenses diverses	7.725	7.500	6.300
31.059 (31.32)	11.10	Cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	3.500	3.500	3.500
32.011 (41.40)	11.10	Recherche pour la qualité et le développement des technologies de l'information	165.000	420.000	-
32.013 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	90.089	583.000	583.000
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	138.048	142.800	133.000
41.010 (41.40)	11.10	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de la mise en place d'un Institut National de Métrologie ayant fait l'objet d'une convention	140.000	95.000	95.000
Total de la section 05.8.....			3.828.911	4.155.613	3.855.862
Section 05.9 Economie solidaire					
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route à l'étranger	-	-	3.500
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	-	-	2.000
<i>Détail:</i>					
		1) Articles et matériel de bureau.....			1.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.000
		Total.....			2.000
12.145 (12.16)	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	-	2.000
<i>Détail:</i>					
		1) Brochures et dépliantes.....			2.000
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	-	10.600

05.9 - Economie solidaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.300 (12.30)	11.10	Convention avec le Centre de recherche public - Henri Tudor pour la mise en oeuvre d'une mission d'assistance technique dans l'intérêt du développement stratégique de l'économie solidaire. (Sans distinction d'exercice)	-	-	400.000
33.000 (33.00)	11.10	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	28.500
Total de la section 05.9.....			-	-	446.700
Total du département 05.....			38.122.705	41.594.068	43.848.485

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	13.961.813	14.590.017	14.799.693
12	Achat de biens non durables et de services	14.270.045	16.359.509	17.673.237
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	16.430	25.000	20.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	201.340	201.242	240.000
31	Subventions d'exploitation	3.109.391	1.629.900	1.488.900
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	3.281.019	3.081.000	2.655.255
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.853.391	4.421.100	5.760.200
35	Transferts de revenus à l'étranger	599.572	513.300	516.200
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	829.704	773.000	695.000
Total		38.122.705	41.594.068	43.848.485

06.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME					
Section 06.0 - Classes moyennes					
11.130 (11.12)	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	10.745	13.500	11.000
12.000 (12.15)	11.40	Indemnités pour services de tiers	9.131	10.500	10.500
12.010 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour	48	200	150
12.012 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	15.916	20.000	18.000
12.020 (12.14)	11.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.156	2.000	1.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			400
		2) Carburants et lubrifiants.....			750
		3) Réparation et entretien.....			400
		9) Divers.....			100
		Total.....			1.650
12.040 (12.12)	11.40	Frais de bureau	1.024	2.500	2.250
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.250
12.070 (12.12)	11.40	Location et entretien des équipements informatiques	-	1.500	1.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			1.500
12.080 (12.11)	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	4.772	4.780	4.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			4.700
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	-	45.000	36.000
12.121 (12.30)	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des au- torisations	7.734	6.500	6.500
12.125 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	8.683	8.000	6.400

06.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
31.030 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.911.273	2.800.000	2.800.000
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Sans distinction d'exercice)	37.823	75.000	75.000
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	180.000	90.000	90.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50.000	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	3.555	3.555	3.555
31.053 (31.32)	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications. (Sans distinction d'exercice)	99.113	-	-
33.000 (12.30)	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.500.000	1.500.000	1.250.000
33.010 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	6.000	6.000	6.000
41.000 (31.00)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	4.175.000	4.245.975	4.223.604
		<u>Détail:</u>			
		1) Service de promotion près la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel).....	3.287.583		
		2) Service de promotion près la chambre de commerce, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des clas-			

06.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>ses moyennes.....</i> 936.021			
		<i>Total.....</i> 4.223.604			
41.001 (31.00)	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	200.000	200.000	200.000
41.002 (31.00)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	110.000	110.000	60.000
41.004 (31.00)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	62.032	125.000	125.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.500 (12.30)	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région	-	250.000	-
		Total de la section 06.0.....	9.394.005	9.570.010	8.981.809
		Section 06.1 - Tourisme			
11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif).....	737.637	721.690	687.990
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			530.461
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			73.462
		3) Charges sociales patronales.....			72.803
		4) Allocations de repas.....			11.264
		<i>Total.....</i>			687.990
12.010 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour	200	200	200
12.012 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	16.383	23.000	20.700
12.020 (12.14)	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.450	4.675	4.675
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			1.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.820
		3) Réparation et entretien.....			1.200

06.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Divers..... 655			
		Total..... 4.675			
12.040 (12.12)	11.60	Frais de bureau	600	625	625
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 625			
12.100 (12.11)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115.822	105.000	107.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 74.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 33.500			
		Total..... 107.500			
12.120 (12.30)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice)	285.382	230.100	170.800
12.121 (12.30)	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	3.020	3.072	2.800
12.125 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	46.092	53.000	28.100
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	279.892	237.500	226.000
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Sans distinction d'exercice)	730.089	760.000	690.000
12.142 (12.16)	11.60	Frais de réalisation et d'impression de brochures, dépliants et prospectus. (Sans distinction d'exercice)	107.954	78.000	78.600
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	307.188	228.000	235.288
12.301 (12.30)	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande	-	100	100
12.302 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123.500	110.000	75.000
12.303 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	159.000	152.000	110.000

06.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.010 (33.00)	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	-	100	100
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen	76.000	77.000	75.000
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	334.073	436.000	485.000
33.014 (33.00)	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	30.000	30.000	30.000
33.015 (41.40)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	1.975.000	1.975.000	1.977.981
33.017 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen"	70.000	80.000	77.000
33.018 (35.20)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement ainsi qu'à la dotation de base de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	41.609	27.610	-
33.019 (12.00)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	-	5.000	100
33.021 (33.00)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	1.136.476	1.448.300	1.478.941
33.022 (33.00)	11.60	Participation aux frais d'organisation par l'ONT d'un prix de l'innovation touristique.	5.000	-	-
33.023 (33.00)	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	-	100	100
33.027 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	6.200	6.200	6.200

06.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.028 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'EXPO-GAST - Culinary World Cup 2010, organisé par le Vatel Club a.s.b.l	-	34.000	-
33.029 (33.00)	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	82.241	90.000	83.000
35.010 (35.20)	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	47.000	68.180
35.060 (35.20)	11.60	Contributions à des organismes internationaux	12.613	10.613	10.613
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	60.015	78.000	74.000
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Sans distinction d'exercice)	8.534	8.550	20.000
43.010 (43.21)	11.50 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	-	10.000	14.000
Total de la section 06.1.....			6.755.970	7.070.435	6.838.593
Total du département 06.....			16.149.975	16.640.445	15.820.402

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes et du Tourisme**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	748.382	735.190	698.990
12	Achat de biens non durables et de services	2.229.036	2.086.252	1.838.038
31	Subventions d'exploitation	3.281.764	3.018.555	3.018.555
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.262.599	5.965.310	5.469.422
35	Transferts de revenus à l'étranger	12.613	57.613	78.793
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.547.032	4.680.975	4.608.604
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	68.549	96.550	108.000
Total		16.149.975	16.640.445	15.820.402

07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
07 - MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 07.0 - Justice					
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	11.672	15.000	15.240
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	18.311	32.000	23.275
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.135	12.500	5.000
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	434.312	440.000	390.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.480	3.000	3.500
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques; menues dépenses	43.998	46.500	41.850
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	2.721	3.250	3.500
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	197.542	237.000	237.700
12.130 (12.16)	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.956	40.000	40.000
12.190 (12.30)	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.448	500.000	200.000
12.302 (12.30)	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.305 (12.30)	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	5.000
12.310 (12.30)	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	575.000	255.285
12.391 (12.30)	01.43 03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réu- nions, réceptions officielles; dépenses diverses	3.757	7.000	190.000
33.010 (31.00)	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales	2.240	3.000	2.500
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	1.900	1.900	1.900

07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	4.500	4.500	4.500
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	416.070	425.000	425.000
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	3.881.635	89.000	80.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	445
12.512 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	9.074	1.600	1.985
12.891 (12.30)	03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles; dépenses diverses	-	52.816	-
Total de la section 07.0.....			5.136.751	2.494.166	1.926.780
Section 07.1 - Services judiciaires					
11.000 (11.00)	03.10	Traitements des fonctionnaires	44.142.803	46.286.476	46.847.077
<i>Détail:</i>					
<i>A - Cour supérieure de justice:</i>					
1) Rémunérations de base..... 4.577.306					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 164.071					
3) Charges sociales patronales..... 146.624					
4) Allocations de repas..... 45.024					
<i>B - Tribunaux d'arrondissements:</i>					
1) Rémunérations de base..... 17.335.589					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 382.831					
3) Charges sociales patronales..... 675.937					
4) Allocations de repas..... 210.346					
<i>C - Juges de paix:</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.297.869					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de..... 15.193 rémunération					
3) Charges sociales patronales..... 121.820					
4) Allocations de repas..... 37.286					
<i>D - Service central d'assistance sociale:</i>					

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base..... 4.227.955 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.065 3) Charges sociales patronales..... 180.451 4) Allocations de repas..... 67.536 <i>E - Personnel administratif:</i> 1) Rémunérations de base..... 13.588.095 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 117.280 3) Charges sociales patronales..... 598.617 4) Allocations de repas..... 253.259 <i>G - Attachés de justice:</i> 1) Rémunérations de base..... 751.775 3) Charges sociales patronales..... 33.078 4) Allocations de repas..... 14.070 <i>Total..... 46.847.077</i>			
11.010 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.217.463	4.805.843	4.589.880
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.961.330 3) Charges sociales patronales..... 517.749 4) Allocations de repas..... 110.801 <i>Total..... 4.589.880</i>			
11.020 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	421.793	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.239.581	972.698	1.267.851
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.055.051 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 66.245 3) Charges sociales patronales..... 146.555 <i>Total..... 1.267.851</i>			
11.040 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.080 (12.00)	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	-	500	250
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	9.722	12.400	11.100

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	80.910	85.000	105.375
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 22.640			
		2) Cours et examens..... 79.880			
		5) Prestations individuelles..... 2.855			
		Total..... 105.375			
11.131 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
11.132 (12.00)	03.10	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.706	140.000	135.000
11.133 (11.12)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.975	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 2.000			
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	12.351	20.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 3.000			
		2) Cours et examens..... 11.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 15.000			
12.001 (12.15)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.272	4.000	4.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.398.803	1.409.000	1.485.000
12.003 (12.15)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87.442	40.000	40.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	85.409	87.000	86.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	25.397	34.500	34.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 5.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 12.500			
		3) Réparation et entretien..... 12.000			
		9) Divers..... 4.000			
		Total..... 34.000			
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	13.486	20.000	14.500

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	365.676	346.800	372.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	143.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	92.000		
		3) Réparation et entretien des autres machines de bureau.....	4.000		
		4) Frais d'impression et de reliure.....	119.000		
		5) Réfection des registres de l'Etat Civil.....	5.000		
		6) Documentation et JURIFRANCE.....	4.000		
		7) Maintenance site internet.....	1.000		
		9) Divers.....	4.000		
		<i>Total.....</i>	<i>372.000</i>		
12.041 (12.12)	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	154.750	157.500	155.000
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.363.696	1.640.000	1.510.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	1.385.000		
		2) Frais téléphoniques.....	125.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.510.000</i>		
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	17.751	26.400	24.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrats de location.....	400		
		2) Maintenance.....	22.000		
		3) Acquisitions d'appareils GSM.....	2.000		
		<i>Total.....</i>	<i>24.400</i>		
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770.635	510.000	786.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	90.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	250.000		
		3) Chauffage.....	446.000		
		<i>Total.....</i>	<i>786.000</i>		
12.090 (12.21)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	56.525	57.000	57.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	55.371		
		2) Charges locatives accessoires.....	1.629		
		<i>Total.....</i>	<i>57.000</i>		

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.100 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88.783	86.000	89.255
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	674.362	1.500.000	1.150.000
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel	66.385	99.500	108.000
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.698.926	3.500.000	3.500.000
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	74.632	75.000	85.000
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.334.933	3.000.000	3.000.000
12.321 (12.30)	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale. (Crédit non limitatif).....	477.359	558.880	553.000
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	10.968	16.030	15.000
12.335 (12.30)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	5.330	12.000	12.000
12.391 (12.30)	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles et frais de représentation	-	-	2.500
24.015 (12.12)	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance. (Crédit non limitatif).....	5.000	-	-
34.050 (11.00)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.741.900	1.600.000	1.446.000
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	119.902	120.000	120.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	62.500	65.000	65.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.190	-	-
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	-	-	372
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	372	230
12.820 (12.30)	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état civil	787	-	-

07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
24.515 (12.12)	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance	-	3.690	-
		Total de la section 07.1.....	66.959.103	67.293.889	67.688.090
Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires					
11.000 (11.00)	03.30	Traitements des fonctionnaires	27.327.369	27.445.202	28.640.342
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Services administratifs:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.633.569		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	101.046		
		3) Charges sociales patronales.....	112.925		
		4) Allocations de repas.....	28.140		
		<i>B - Services de garde:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	16.008.621		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.490.527		
		3) Charges sociales patronales.....	1.313.443		
		4) Allocations de repas.....	414.711		
		<i>C - Services techniques:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.706.874		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	180.782		
		3) Charges sociales patronales.....	205.024		
		4) Allocations de repas.....	60.149		
		<i>D - Services éducatifs:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	987.325		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	72.921		
		3) Charges sociales patronales.....	75.278		
		4) Allocations de repas.....	25.326		
		<i>E - Services médicaux et paramédicaux:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	471.646		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	39.499		
		3) Charges sociales patronales.....	33.731		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		<i>F - Services psycho-sociaux:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	925.296		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	44.563		
		3) Charges sociales patronales.....	67.230		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		<i>G - Fonctionnaires détachés à d'autres adminis-</i>			

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>trations:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	534.377		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	32.282		
		3) Charges sociales patronales.....	40.233		
		4) Allocations de repas.....	10.905		
		<i>Total.....</i>	<i>28.640.342</i>		
11.010 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	326.203	514.515	467.282
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	378.999		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	24.935		
		3) Charges sociales patronales.....	52.795		
		4) Allocations de repas.....	10.553		
		<i>Total.....</i>	<i>467.282</i>		
11.020 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	26.905	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	428.813	371.518	420.503
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	330.274		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	41.622		
		3) Charges sociales patronales.....	48.607		
		<i>Total.....</i>	<i>420.503</i>		
11.100 (11.40)	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	134.352	138.500	144.000
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	350	350	350
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	300		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	50		
		<i>Total.....</i>	<i>350</i>		
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service	28.552	21.860	32.350
11.130 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	10.190	19.088	19.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens.....	16.700		
		5) Prestations individuelles.....	2.300		
		<i>Total.....</i>	<i>19.000</i>		

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.131 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	14.419	17.100	17.170
12.000 (12.15)	03.30	Indemnités pour services de tiers	-	100	100
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	21.885	32.300	26.700
12.020 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	29.055	23.600	25.200
12.021 (12.14)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	17.379	17.000	19.000
12.040 (12.12)	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	1.451	2.500	2.000
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	26.813	30.500	27.450
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			10.000
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			4.500
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			500
		4) Consommables bureautiques.....			11.500
		6) Documentation et bibliothèque.....			950
		Total.....			27.450
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	8.444	9.500	8.550
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.750
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			2.000
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			100
		4) Consommables bureautiques.....			2.600
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.100
		Total.....			8.550
12.050 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	137.134	262.000	258.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....			7.000
		2) Frais téléphoniques.....			251.000
		Total.....			258.000
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	11.467	13.900	13.000

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			1.700
		2) Frais téléphoniques.....			11.300
		Total.....			13.000
12.052 (12.12)	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	500	815
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	23.832	55.000	38.100
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	2.158	3.500	5.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Installation téléphonique.....			3.000
		3) Equipement radiophonique.....			2.600
		Total.....			5.600
12.070 (12.12)	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	262.514	295.560	309.140
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			24.200
		2) Contrats d'entretien.....			95.440
		3) Réparation et pièces de rechange.....			1.500
		4) Surveillance électronique.....			184.000
		9) Divers.....			4.000
		Total.....			309.140
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	255.171	285.000	275.000
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	44.499	45.150	47.500
12.082 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.605.358	1.508.200	1.665.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			728.000
		3) Chauffage.....			399.000
		6) Elimination de déchets.....			100.000
		7) Contrats d'entretien et de nettoyage.....			176.000
		8) Contrat d'exploitation des installations techniques.....			135.000
		9) Logements de service et divers.....			127.000
		Total.....			1.665.000
12.083 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	226.097	268.500	273.500

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 110.000			
		3) Chauffage..... 148.000			
		6) Elimination de déchets..... 15.500			
		Total..... 273.500			
12.150 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.082.785	1.907.000	2.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg..... 1.600.000			
		2) Centre pénitentiaire Givenich..... 400.000			
		Total..... 2.000.000			
12.190 (12.30)	03.30	Formation du personnel et frais de consultance	47.127	54.430	60.000
12.191 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	113.405	124.100	114.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 85.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 29.200			
		Total..... 114.200			
12.210 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.818.644	2.050.200	1.988.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 1.837.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 151.500			
		Total..... 1.988.500			
12.300 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	27.543	30.000	28.500
12.310 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	206.203	261.000	249.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 227.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 22.000			
		Total..... 249.000			
12.311 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	346.942	412.500	384.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 348.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 36.500			
		Total..... 384.500			

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.320 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	358.509	406.000	398.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	229.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	169.000		
		<i>Total</i>	398.000		
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	33.908	34.259	35.115
12.331 (12.30)	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.323.880	3.984.122	3.909.350
12.340 (12.50)	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.418	2.500	2.500
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service	39.537	70.700	84.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg.....	55.200		
		2) Centre pénitentiaire Givenich.....	9.300		
		3) Croix de service.....	20.000		
		<i>Total</i>	84.500		
12.370 (12.30)	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	703.570	820.000	823.420
33.000 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Sans distinction d'exercice)	205.542	242.391	251.450
34.090 (11.00)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.188.887	1.335.840	1.335.840
42.000 (42.00)	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	3.927	3.250	11.593
11.631 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile	-	-	52.426

07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.650 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service	15.876	-	-
12.690 (12.30)	03.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	13.637	-	-
12.691 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	94	294	-
12.692 (12.30)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	-	88.200	-
12.710 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation	-	1.788	-
12.811 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: mesures dépenses de ménage; dépenses diverses	-	-	714
12.820 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus	874	-	-
33.500 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	-	-	37.420
34.590 (34.49)	13.90	Salaires des détenus	-	-	11.748
Total de la section 07.2.....			41.503.718	43.209.717	44.514.628
Section 07.3 - Juridictions administratives					
11.000 (11.10)	03.10	Traitements des fonctionnaires	2.497.544	2.597.841	2.654.867
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.499.871					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 28.358					
3) Charges sociales patronales..... 95.684					
4) Allocations de repas..... 30.954					
Total..... 2.654.867					
11.010 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	165.776	239.519
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 202.680					
2) primes, indemnités et autres suppl. de rémun..... 4.796					
3) Charges sociales patronales..... 27.118					
4) Allocations de repas..... 4.925					
Total..... 239.519					

07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.020 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement	344	350	350
11.130 (11.12)	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
11.131 (11.12)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
11.132 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	173.264	180.800	184.429
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	500	450
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	868	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Tenue des magistrats..... 900			
		2) Tenue de service des greffiers..... 100			
		Total..... 1.000			
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	54.082	60.000	54.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 5.500			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau..... 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 36.500			
		Total..... 54.000			
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	28.608	34.420	31.890
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux affranchissement..... 23.000			
		2) Frais postaux service distribution..... 4.470			
		3) Frais téléphoniques..... 4.000			
		4) Divers..... 420			
		Total..... 31.890			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	2.409	2.800	2.800

07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 2.500			
		9) Divers..... 300			
		Total..... 2.800			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses	83.139	86.100	87.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 27.000			
		2) Electricité..... 25.500			
		4) Ascenseurs-entretien..... 6.300			
		5) Surveillance..... 28.200			
		Total..... 87.000			
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	180	20.000	18.000
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.334	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Significations et traductions..... 2.500			
		2) Publication presse écrite..... 500			
		Total..... 3.000			
12.391 (12.30)	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation	785	1.000	1.000
		Total de la section 07.3.....	2.842.557	3.154.787	3.279.505
		Total du département 07.....	116.442.129	116.152.559	117.409.003

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	81.226.047	83.797.667	85.859.999
12	Achat de biens non durables et de services	27.586.006	28.464.471	27.767.546
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	5.000	3.690	-
33	Transferts de revenus aux administrations privées	209.682	247.291	293.270
34	Transferts de revenus aux ménages	3.533.759	3.550.340	3.408.088
35	Transferts de revenus à l'étranger	3.881.635	89.000	80.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	-	100	100
Total		116.442.129	116.152.559	117.409.003

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
		Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	68.274.817	76.015.522	73.364.117
		<i>Détail:</i>			
		A) - <i>Fonctionnaires affectés aux départements mi- nistériels</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	51.867.896		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i>	62.793		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	2.243.574		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	841.386		
		B) - <i>Fonctionnaires détachés à d'autres services</i>			
		a) <i>Inspection générale de la sécurité sociale</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	2.649.299		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	116.371		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	49.245		
		b) <i>Ecole supérieure du travail</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	40.161		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	1.767		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	703		
		c) <i>Centre de communications du Gouvernement</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	377.099		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	15.355		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	5.628		
		d) <i>Université du Luxembourg</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	53.543		
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i>	4.457		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	2.356		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	1.407		
		e) <i>Administration du personnel de l'Etat</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	2.353.976		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	101.729		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	38.691		
		f) <i>Institut national d'administration publique</i>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>	660.124		
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>	28.420		
		4) <i>Allocations de repas.....</i>	11.255		

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>g) Institut national des langues</i>			
		1) Rémunérations de base.....	404.534		
		3) Charges sociales patronales.....	17.799		
		4) Allocations de repas.....	7.738		
		<i>h) Ecole européenne</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>i) Formation des adultes</i>			
		1) Rémunérations de base.....	281.084		
		3) Charges sociales patronales.....	12.367		
		4) Allocations de repas.....	4.924		
		<i>j) Ambassades et représentations permanentes</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.803.309		
		3) Charges sociales patronales.....	121.236		
		4) Allocations de repas.....	43.617		
		<i>k) Lycée technique pour professions éducatives et sociales</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>l) Administration des bâtiments publics</i>			
		1) Rémunérations de base.....	145.060		
		3) Charges sociales patronales.....	6.350		
		4) Allocations de repas.....	2.110		
		<i>m) Centre de documentation et de recherche sur la résistance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	104.899		
		3) Charges sociales patronales.....	4.583		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>n) Lycée technique des arts et métiers</i>			
		1) Rémunérations de base.....	160.644		
		3) Charges sociales patronales.....	7.068		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>o) Lycée classique de Diekirch: annexe Mersch</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>p) Centre de psychologie et d'orientation scolaires</i>			
		1) Rémunérations de base.....	117.474		
		3) Charges sociales patronales.....	5.169		
		4) Allocations de repas.....	2.110		
		<i>q) Lycée technique hôtelier Alexis Heck</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>r) Inspection générale des finances</i>			
		1) Rémunérations de base.....	814.968		

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales.....	35.545		
		4) Allocations de repas.....	14.773		
		s) Centre national de l'audiovisuel			
		1) Rémunérations de base.....	111.236		
		3) Charges sociales patronales.....	4.583		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		t) Lycée technique Michel Lucius			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		u) Lycée technique d'Esch-sur-Alzette			
		1) Rémunérations de base.....	160.644		
		3) Charges sociales patronales.....	7.068		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		v) Lycée Belval			
		1) Rémunérations de base.....	221.398		
		3) Charges sociales patronales.....	9.742		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		w) Lycée technique d'Ettelbruck			
		1) Rémunérations de base.....	154.626		
		3) Charges sociales patronales.....	6.803		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		x) Lycée technique agricole d'Ettelbruck			
		1) Rémunérations de base.....	148.607		
		3) Charges sociales patronales.....	6.538		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		y) Lycée technique Nic. Biever			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		z) Board of Economic Development			
		1) Rémunérations de base.....	111.236		
		3) Charges sociales patronales.....	4.583		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		aa) Direction du Contrôle financier			
		1) Rémunérations de base.....	2.760.720		
		3) Charges sociales patronales.....	119.737		
		4) Allocations de repas.....	46.431		
		ab) Lycée technique Mathias Adam Pétange			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ac) Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
		1) Rémunérations de base.....	166.854		
		3) Charges sociales patronales.....	6.873		

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas.....	2.111		
		ad) Lycées du Nord			
		1) Rémunérations de base.....	77.312		
		3) Charges sociales patronales.....	3.402		
		4) Allocations de repas.....	2.110		
		ae) Lycée de Garçons			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		af) Lycée Michel Rodange			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ag) Lycée Classique Diekirch			
		1) Rémunérations de base.....	74.303		
		3) Charges sociales patronales.....	3.269		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ah) Atert - Lycée			
		1) Rémunérations de base.....	74.303		
		3) Charges sociales patronales.....	3.269		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ai) Centre National de Littérature (Mersch)			
		1) Rémunérations de base.....	74.303		
		3) Charges sociales patronales.....	3.269		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		aj) Inspectorat de l'Enseignement fonde- mental			
		1) Rémunérations de base.....	816.298		
		3) Charges sociales patronales.....	35.918		
		4) Allocations de repas.....	14.773		
		ak) Lycée technique du Centre			
		1) Rémunérations de base.....	74.303		
		3) Charges sociales patronales.....	3.269		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		al) Société Nationale de Crédit et d'Inves- tissements			
		1) Rémunérations de base.....	111.236		
		3) Charges sociales patronales.....	4.583		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		am) Comptabilité des communes			
		1) Rémunérations de base.....	53.543		
		3) Charges sociales patronales.....	2.356		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		an) Lycée Pilote			
		1) Rémunérations de base.....	80.322		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ao) Lycée Uelzecht			

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base..... 74.303 3) Charges sociales patronales..... 3.269 4) Allocations de repas..... 1.407 ap) Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat 1) Rémunérations de base..... 111.236 3) Charges sociales patronales..... 4.583 4) Allocations de repas..... 1.407 aq) Administration judiciaire 1) Rémunérations de base..... 48.078 3) Charges sociales patronales..... 2.116 4) Allocations de repas..... 1.407 ar) Bibliobus 1) Rémunérations de base..... 48.078 3) Charges sociales patronales..... 2.116 4) Allocations de repas..... 1.407 as) Ombudscomit� fir d'Rechter vum Kand 1) Rémunérations de base..... 52.449 3) Charges sociales patronales..... 4.583 4) Allocations de repas..... 703 Total..... 73.364.117			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	46.032.524	46.799.501	46.905.260
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 40.930.816 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 220.965 3) Charges sociales patronales..... 4.561.053 4) Allocations de repas..... 1.192.426 Total..... 46.905.260			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3.386.739	40.248	40.499
		<u>Détail:</u>			
		B) Etudiants 1) Rémunérations de base..... 40.499			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	13.601.874	13.422.188	15.106.759
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 12.669.675 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 690.876 3) Charges sociales patronales..... 1.746.208 Total..... 15.106.759			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	194.940	100	100

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124.610	132.000	143.000
11.130 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	669.786	750.000	670.000
11.131 (11.12)	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extra- ordinaires	3.112	1.000	1.000
11.132 (11.12)	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	13.308	35.000	25.000
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.329	30.000	25.000
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnai- res ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.607	40.000	40.000
11.300 (11.20)	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les ac- cidents des dépenses occasionnées par l'assurance obli- gatoire contre les accidents des fonctionnaires et em- ployés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pen- sion de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.972.906	5.092.000	100
11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires ré- sultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures léga- les, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-3.050.000	30.918.761
		<i>Détail:</i>			
		1) Dépenses supplémentaires résultant du recru- tement de personnel:			
		a) Personnel visé par la limitation des enga- gements nouveaux (voir l'article corres- pondant de la loi budgétaire):			
		240 unités..... 12.668.705			
		b) Engagements nouveaux prévus pour 2009 et 2010: (postes non encore répartis)..... 11.924.079			
		c) Remplacements anticipatifs..... 50.313			
		d) Personnel divers occupé à titre permanent et à tâche partielle..... 1.006.251			
		e) Personnel divers occupé à titre temporaire..... 1.509.377			
		f) Employés et ouvriers suppléants..... 2.515.629			
		g) Agents relevant du statut de travailleur handicapé et agents réaffectés..... 1.509.377			

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Cotisations pour le financement du service <i>national de santé au travail..... 100.626</i> 3) Cotisations assurance-accidents..... 21.634.404 4) A déduire: moins-values de dépenses résultant <i>de la non-occupation temporaire d'emplois..... -22.000.000</i> <hr/> <i>Total..... 30.918.761</i>			
11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.224	100	100
11.312 (12.15)	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	5.000
11.313 (12.15)	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.953	100	100
12.001 (12.16)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	36.556	50.000	40.000
12.010 (12.13)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	38	300	270
12.012 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	81.128	125.000	112.500
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	5.980	6.000	5.400
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.400			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	12.046	30.000	20.000
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	5.461	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 5.000			
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.714	35.000	25.000
12.120 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	370.125	490.000	370.000
12.121 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Plans d'amélioration et de qualité. (Sans distinction d'exercice)	318.427	335.000	235.000

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.122 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études - Réforme en matière salariale et statutaire. (Crédit non limitatif).....	-	-	210.000
12.125 (12.30)	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	449.437	595.000	476.000
12.140 (12.16)	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement. (Crédit non limitatif).....	61.047	80.000	65.000
12.141 (12.16)	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibi- lisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	198.344	190.000	190.000
33.000 (11.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique. (Crédit non limitatif).....	1.203.000	1.275.000	1.239.526
34.010 (11.00)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.176.971	1.363.000	1.487.000
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifi- cations d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	3.543.861	3.150.000	3.400.000
35.060 (35.20)	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260.613	264.350	256.864
41.000 (33.00)	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés pu- blics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	37.185	37.185	37.185
41.001 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat à raison de 50 % dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	-	205.000	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	1.596	2.478	7.450
11.650 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	-	-	800
12.512 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	1.492	466	-
33.500 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	128.865	-	-

08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34.580 (34.50)	01.33	Bonification d'intérêt aux agents publics	-	645	-
		Total de la section 08.0.....	145.374.615	147.552.183	175.427.791
Section 08.1 - Pensions					
11.051 (11.00)	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants. (Crédit non limitatif).....	4.942	5.943	5.981
		<i>Détail:</i>			
		1) Pensions et suppléments:			
		a) Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants.....	2.002		
		b) Rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants.....	3.979		
		Total.....	5.981		
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Sans distinction d'exercice)	14.089	16.000	17.000
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	803	5.000	1.500
93.000 (93.00)	01.33 12.20	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	363.200.000	377.828.100	395.255.546
		Total de la section 08.1.....	363.219.834	377.855.043	395.280.027
Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat					
11.000 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires	149.161	151.776	154.379
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	143.324		

08.2 - Administration du personnel de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.065 3) Charges sociales patronales..... 4.583 4) Allocations de repas..... 1.407 Total..... 154.379			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	511.717	515.728	629.596
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 540.682 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.316 3) Charges sociales patronales..... 71.231 4) Allocations de repas..... 13.367 Total..... 629.596			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	25.601	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	42.582	54.850	40.646
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 33.837 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.110 3) Charges sociales patronales..... 4.699 Total..... 40.646			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	18.313	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	254	400	400
12.000 (12.15)	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas. (Sans distinction d'exercice)	34.500	40.000	35.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour	91	100	100
12.030 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	100
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau	18.861	19.550	17.595
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.960 2) Location et entretien des machines			

08.2 - Administration du personnel de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		à photocopier..... 4.050			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 135			
		4) Consommables bureautiques..... 4.050			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.600			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.350			
		9) Divers..... 450			
		<u>Total..... 17.595</u>			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	11.566	9.900	12.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 12.000			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	2.390	2.500	3.000
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	200.047	190.000	200.000
		<u>Total de la section 08.2.....</u>	<u>1.015.083</u>	<u>995.004</u>	<u>1.093.016</u>
		Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	273.058	282.754	268.446
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 232.407			
		2) Charges sociales patronales..... 30.376			
		3) Allocations de repas..... 5.663			
		<u>Total..... 268.446</u>			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	59.678	59.944	59.135
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 49.421			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.878			
		3) Charges sociales patronales..... 6.836			
		<u>Total..... 59.135</u>			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	637	638	654
		<u>Détail:</u>			
		1) Indemnité d'habillement..... 654			

08.3 - Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	120.168	168.351	168.351
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens..... 159.982			
		2) Indemnité chargé de direction..... 8.369			
		Total..... 168.351			
11.131 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	113.427	157.966	113.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examen..... 113.000			
12.000 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	101.002	118.080	118.080
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens..... 118.080			
12.001 (12.15)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	266.140	242.000	245.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens..... 245.000			
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau	29.407	21.706	19.535
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de bureau..... 19.535			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	16.626	12.096	12.096
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 12.096			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	4.487	2.784	2.784
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 2.784			
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	18.997	7.500	6.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 6.500			
12.190 (12.30)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	3.790	15.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de perfectionnement..... 5.000			
12.191 (12.30)	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	90	1.500	1.000

08.3 - Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'organisation et de participation..... 1.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	-	9.192	-
11.690 (12.15)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	1.840	-	-
Total de la section 08.3.....			1.009.347	1.099.511	1.019.581
Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	639.835	294.955	300.014
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 277.907			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.128			
		3) Charges sociales patronales..... 9.165			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		<u>Total..... 300.014</u>			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	322.426	35.363	37.707
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 32.726			
		3) Charges sociales patronales..... 4.277			
		4) Allocations de repas..... 704			
		<u>Total..... 37.707</u>			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	34.178	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.10)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	5.259	5.465	5.733
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.806			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 264			
		3) Charges sociales patronales..... 663			
		<u>Total..... 5.733</u>			

08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	-	74	-
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	3.423	1.500	1.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 1.500			
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers	580	4.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens..... 3.000			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	2.315	3.500	3.150
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	11.218	19.000	16.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.025			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.302			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 372			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.719			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.524			
		9) Divers..... 558			
		Total..... 16.500			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1.376	5.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 4.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	492	500	500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 500			
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études	17.142	47.500	38.000
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.760	40.000	40.000

08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	-	620	620
		Total de la section 08.4.....	1.071.004	457.577	450.824
Section 08.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	10.773.918	12.022.941	12.367.337
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base..... 11.700.275			
		3) Charges sociales patronales..... 485.560			
		4) Allocations de repas..... 181.502			
		Total..... 12.367.337			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.411.181	1.364.465	1.912.446
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.661.825			
		3) Charges sociales patronales..... 216.853			
		4) Allocations de repas..... 33.768			
		Total..... 1.912.446			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	36.264	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	214.932	203.454	206.895
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 174.540			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.440			
		3) Charges sociales patronales..... 23.915			
		Total..... 206.895			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	981	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.173	1.200	1.200

08.5 - CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	460	816	816
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 816			
11.131 (11.12)	Divers codes	Primes en application de l'article 11 de la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE et autres administra- tions). (Crédit non limitatif).....	1.413.056	1.540.000	1.765.971
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	1.406	3.000	2.700
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	9.164	16.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 6.000			
		3) Réparation et entretien..... 8.000			
		Total..... 16.000			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	567	800	800
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	13.760	45.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 20.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 5.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 4.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.500			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 35.000			
12.041 (12.12)	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du trai- tement de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.015	120.000	88.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques..... 88.000			
12.042 (12.12)	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes phy- siques et morales	502	-	-
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.965.142	5.579.000	5.948.560
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 110.000			
		2) Frais téléphoniques..... 26.730			
		4) Télex et téléfax..... 300			
		8) a) ISDN..... 105.800			

08.5 - CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>b) INTERNET..... 190.730</i> <i>9) Lignes téléphoniques louées..... 5.500.000</i> <i>10) Divers..... 15.000</i> <hr/> <i>Total..... 5.948.560</i>			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	31.930	25.000	22.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Entretien..... 20.500			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.000			
		<hr/> Total..... 22.500			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.217.067	4.476.334	5.353.852
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 2.180.392			
		2) Contrats d'entretien..... 3.017.400			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 156.060			
		<hr/> Total..... 5.353.852			
12.071 (12.12)	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	509.688	407.000	1.752.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 1.752.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	518.149	655.000	680.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 115.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 475.000			
		3) Chauffage..... 10.000			
		4) Réparations et entretien..... 36.650			
		5) Assurances..... 33.350			
		9) Divers..... 10.000			
		<hr/> Total..... 680.000			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	631.000	230.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 209.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 21.000			
		<hr/> Total..... 230.000			
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts pour études et réalisations dans le do- maine des technologies de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.456.038	16.100.000	17.000.000

08.5 - CTIE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.34	Frais de formation du personnel (CTIE et autres administrations)	129.653	220.000	120.000
12.300 (12.30)	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.134.060	1.287.000	1.140.000
12.301 (12.30)	01.34	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	216.897	240.000	245.000
12.303 (12.30)	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	229.507	537.000	429.600
12.304 (12.30)	01.34	Audit et consultance pour la sécurité des systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	307.748	560.000	448.000
12.305 (12.30)	01.34	Frais externes liés directement ou indirectement aux projets ou activités des technologies de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	450.000	293.000
24.010 (12.12)	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.311.610	8.700.000	9.741.000
33.001 (33.00)	01.34	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Sans distinction d'exercice)	-	60.000	15.000
43.000 (43.22)	01.34	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	60.000	60.000
Total de la section 08.5.....			40.979.868	55.305.210	59.875.877
Section 08.6 - Service central des imprimés					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	1.545.732	1.664.983	1.686.650
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.568.656					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.204					
3) Charges sociales patronales..... 68.725					
4) Allocations de repas..... 33.065					
<u>Total..... 1.686.650</u>					

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	217.784	172.385	118.642
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 102.439			
		3) Charges sociales patronales..... 13.389			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 118.642			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	202.267	229.505	238.178
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 200.097			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.549			
		3) Charges sociales patronales..... 27.532			
		Total..... 238.178			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	7.039	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage	47.707	52.812	52.812
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 52.812			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	3.870	5.688	4.000
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	5.938	8.500	5.000
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	577	1.800	1.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.617	4.500	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 550			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.950			
		3) Réparation et entretien..... 1.500			
		Total..... 4.000			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	328	350	350

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	26.401	29.150	26.150
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	8.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	2.800		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	900		
		4) Consommables bureautiques.....	11.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	450		
		9) Divers.....	2.500		
		<i>Total</i>	26.150		
12.041 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau. (Crédit non limitatif).....	522.195	530.000	477.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	477.000		
12.042 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression	228.515	230.000	207.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	207.000		
12.043 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	44.130	47.350	42.615
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais de reliure et de façonnage.....	42.615		
12.044 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	149.925	180.000	162.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	162.000		
12.045 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157.980	185.000	175.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Frais d'entretien des machines de bureau.....	175.000		
12.046 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	212.237	190.000	190.000
12.047 (12.12)	01.34	Frais informatiques	37.439	40.000	40.000
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	244.590	316.420	300.000

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 293.400			
		2) Frais téléphoniques..... 5.000			
		4) Téléfax..... 1.100			
		6) Sémaphone..... 500			
		Total..... 300.000			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	6.890	7.500	-
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	102.852	98.300	105.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 3.800			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 92.000			
		5) Assurances..... 4.500			
		9) Divers..... 5.000			
		Total..... 105.300			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	345.532	345.533	345.533
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 345.533			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de confection de documents parlementaires. (Crédit non limitatif).....	183.243	-	-
12.131 (12.16)	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	228.255	465.500	419.000
12.140 (12.16)	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	2.070	7.000	4.000
12.170 (12.30)	01.34	Entretien des équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	177.998	233.000	204.000
12.190 (12.30)	01.34	Formation du personnel	-	800	-
12.300 (12.30)	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	5.520	6.000	-
12.301 (12.30)	01.34	Enlèvement et recyclage de déchets des ateliers graphi- ques et de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	3.206	4.300	9.270
12.310 (12.30)	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.524	19.000	19.000

08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	-	144	-
		Total de la section 08.6.....	4.731.361	5.075.720	4.836.700
Section 08.7 - Service eLuxembourg					
12.040 (12.12)	12.12	Frais de bureau	9.390	-	-
12.050 (12.12)	12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	1.755	-	-
12.070 (12.12)	12.12	Location et entretien des équipements informatiques	3.021	-	-
12.080 (12.11)	12.11	Bâtiments: exploitation et entretien	2.974	-	-
12.120 (12.30)	12.30	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	4.862.276	-	-
12.190 (12.30)	12.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	13.261	-	-
33.001 (33.00)	13.90	Aides, subventions et participations à caractère légal, réglementaire ou conventionnel aux administrations privées. (Sans distinction d'exercice)	5.391	-	-
43.000 (43.22)	13.90	Contributions à caractère spécifique aux communes. (Sans distinction d'exercice)	35.826	-	-
		Total de la section 08.7.....	4.933.894	-	-
Section 08.8 - Service médical - Dépenses diverses					
11.000 (11.10)	13.90	Traitements des fonctionnaires	-	626.248	724.142
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	680.532		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de..... rémunération	10.128		
		3) Charges sociales patronales.....	25.040		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	724.142		
11.010 (11.10)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	237.809	162.831

08.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... rémunération..... 143.891			
		3) Charges sociales patronales..... 16.829			
		4) Allocations de repas..... 2.111			
		Total..... 162.831			
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	35.751	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 20.000			
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	689	1.230	1.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques	7.904	9.000	8.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.985			
		2) Documentation et bibliothèque..... 450			
		3) Abonnements journaux..... 765			
		4) Abonnements périodiques..... 900			
		Total..... 8.100			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	3.458	3.120	3.120
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 3.120			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	24.375	24.230	28.925
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 28.925			
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales	5.581	20.000	15.000
12.160 (12.30)	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical	7.288	8.000	8.000
12.190 (12.30)	01.33	Frais de formation du personnel	761	4.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Formation continue..... 2.000			

08.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de contrôle. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	47.030	48.500	48.500
		Total de la section 08.8.....	132.837	1.002.137	1.021.618
		Total du département 08.....	562.467.843	589.342.385	639.005.434

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	155.677.215	159.207.642	188.303.208
12	Achat de biens non durables et de services	29.887.306	37.191.319	39.210.105
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	7.311.610	8.700.000	9.741.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.337.256	1.335.000	1.254.526
34	Transferts de revenus aux ménages	4.720.832	4.513.645	4.887.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	260.613	264.494	256.864
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	37.185	242.185	37.185
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	35.826	60.000	60.000
93	Dotations de fonds de réserve	363.200.000	377.828.100	395.255.546
Total		562.467.843	589.342.385	639.005.434

09.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION					
Section 09.0 - Dépenses générales					
12.012 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	15.417	15.000	27.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	6.101	6.800	6.200
<i>Détail:</i>					
6) Documentation et bibliothèque..... 6.000					
9) Divers..... 200					
Total..... 6.200					
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	-	1.500	1.700
<i>Détail:</i>					
2) Contrats d'entretien..... 1.700					
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	4.744	7.500	5.000
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 5.000					
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	283.360	100.000	80.000
12.140 (12.16)	01.10 03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	-	1.000	1.000
<i>Détail:</i>					
1) Brochures et dépliants..... 1.000					
12.250 (12.00)	13.90	Inspection générale de la Police grand-ducale: Frais de fonctionnement	81.291	86.500	77.000
<i>Détail:</i>					
1113 Indemnités de permanence à domicile..... 4.400					
1115 Indemnités pour heures supplémentaires..... 100					
12010 Frais de route et de séjour..... 500					
12012 Frais de route à l'étranger..... 5.000					
1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteur.... 20.500					
1204 Frais de bureau..... 12.500					
1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications.... 6.200					
1206 Location et entretien des installations de télécommunication..... 400					
1208 Bâtiments: exploitation et entretien..... 8.100					
1219 Frais de stage à l'étranger, frais de cours..... 5.000					

09.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>1231 Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipement de sport: frais de participation à des compétitions.....</i> 700 <i>1232 Frais de représentation: cérémonies, réceptions, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte divers.....</i> 1.100 <i>1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radioélectrique.....</i> 12.000 <i>1235 Acquisition de munition.....</i> 200 <i>12351 Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers.....</i> 300 <i>Total.....</i> 77.000			
12.300 (12.30)	01.10	Frais à assumer par l'Etat dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de loi relatif à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques et à la carte d'identité. (Crédit non limitatif).....	-	50.000	10.000
		Total de la section 09.0.....	390.913	268.300	207.900
		Section 09.1 - Finances communales			
11.060 (43.22)	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.725.446	12.275.000	12.700.000
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	2.084	4.200	3.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Commission permanente des finances communales et des subsides.....			
		2) Conseil supérieur des finances communales.....			
		<i>Total.....</i> 3.000			
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	991.574	991.574	991.574
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	35.945	35.945	35.945
43.003 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	9.104.000	9.932.000	10.429.000

09.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
43.010 (43.21)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	50.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987). (Crédit non limitatif).....	389.586.632	331.179.500	362.711.000
Total de la section 09.1.....			411.645.681	354.618.319	386.920.619
Section 09.2 - Commissariats de district					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	1.485.338	1.494.406	1.628.331
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.526.420					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 15.549					
3) Charges sociales patronales..... 62.091					
4) Allocations de repas..... 24.271					
<u>Total..... 1.628.331</u>					
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	145.640	184.557	198.437
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 168.132					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.796					
3) Charges sociales patronales..... 23.288					
4) Allocations de repas..... 4.221					
<u>Total..... 198.437</u>					
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	47.474	180.336	62.669
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 54.719					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 641					
3) Charges sociales patronales..... 7.309					
<u>Total..... 62.669</u>					
11.040 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100

09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	7.504	-	-
12.100 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.254	55.000	55.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 55.000			
12.102 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.397	44.400	44.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 38.751			
		2) Charges locatives accessoires..... 3.000			
		3) Décompte annuel des frais de chauffage et frais accessoires..... 2.749			
		<u>Total..... 44.500</u>			
12.250 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	32.579	32.585	31.585
		<i>Détail:</i>			
		1110 Indemnités d'habillement..... 127			
		1201 Frais de route et de séjour..... 2.590			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.620			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.490			
		6) Documentation et bibliothèque..... 768			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux..... 10.000			
		2) Frais téléphoniques..... 4.140			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité et taxes..... 3.300			
		3) Chauffage..... 4.550			
		<u>Total..... 31.585</u>			
12.251 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	29.145	37.473	36.275

09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1201 Frais de route et de séjour.....	840		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.900		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	285		
		4) Consommables bureautiques.....	700		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.200		
		6) Documentation et bibliothèque.....	7.600		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	11.900		
		2) Frais téléphoniques.....	1.400		
		4) Téléx et téléfax.....	200		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	8.750		
		<i>Total</i>	36.275		
12.252 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	21.465	21.497	20.300
		<i>Détail:</i>			
		1110 Indemnités d'habillement.....	59		
		1201 Frais de route et de séjour.....	3.000		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.800		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	900		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	500		
		4) Consommables bureautiques.....	600		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.991		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.200		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	5.500		
		2) Frais téléphoniques.....	1.800		
		4) Téléx et téléfax.....	250		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	1.700		
		<i>Total</i>	20.300		

09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 09.2.....	1.872.296	2.054.854	2.081.697
Section 09.3 - Caisse de prévoyance					
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.581.963	38.251.155	41.099.332
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.221.162	6.117.770	5.975.000
		Total de la section 09.3.....	46.803.125	44.368.925	47.074.332
Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	763.008	883.267	893.877
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	842.143		
		3) Charges sociales patronales.....	36.608		
		4) Allocations de repas.....	15.126		
		Total.....	893.877		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	65.562	66.732	43.048
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	34.908		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.919		
		3) Charges sociales patronales.....	4.814		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	43.048		
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

09.4 - Service de contrôle de la compta. des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour	13.346	15.200	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour..... 14.000			
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	4.153	3.450	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.600			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 600			
		6) Documentation et bibliothèque..... 300			
		<u>Total..... 4.000</u>			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et services auprès de l'Administration des postes et télécommunications	-	-	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 2.000			
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	-	-	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 2.500			
		4) Réparations et entretien..... 1.000			
		<u>Total..... 3.500</u>			
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	1.000	800
		Total de la section 09.4.....	846.069	969.749	961.325
		Section 09.5 - Police grand-ducale			
11.000 (11.00)	03.20	Traitements des fonctionnaires	125.246.792	131.484.839	134.527.581
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 106.449.421			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 17.831.575			
		3) Charges sociales patronales..... 7.841.333			
		4) Allocations de repas..... 2.405.252			
		<u>Total.....134.527.581</u>			
11.010 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.839.030	3.500.555	3.498.635

09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.022.378		
		3) Charges sociales patronales.....	394.651		
		4) Allocations de repas.....	81.606		
		Total.....	3.498.635		
11.020 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	133.045	17.106	17.107
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	17.107		
11.030 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	771.440	1.058.183	968.981
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	811.963		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	50.894		
		3) Charges sociales patronales.....	106.124		
		Total.....	968.981		
11.040 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (43.00)	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Du- cale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	702.335	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.070 (11.10)	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.212.434	3.704.315	3.991.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.195.065		
		3) Charges sociales patronales.....	796.835		
		Total.....	3.991.900		
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.681	23.500	28.000
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	51.262	37.125	37.114
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	857.775	936.753	936.753

09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	124.303	120.250	119.201
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	84.040	94.500	90.969
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	4.500		
		2) Cours et examens.....	49.000		
		5) Prestations individuelles.....	37.469		
		<i>Total</i>	90.969		
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	356.839	400.000	400.000
11.140 (11.40)	03.20	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	774.626	815.000	781.450
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	351.649	372.285	363.000
11.150 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	567.261	275.000	275.000
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	138.985	120.000	142.600
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers	41.647	48.000	42.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	40.000		
		9) Divers.....	2.500		
		<i>Total</i>	42.500		
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	109.398	104.200	109.500
12.012 (12.13)	02.00 02.10 03.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	340.396	235.000	210.000
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	254.746	250.000	260.000
12.021 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	843.160	857.500	980.000
12.022 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Sans distinction d'exercice)	1.091.959	1.044.000	1.044.000
12.023 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.293.215	2.017.000	2.063.100
12.030 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'arti- cles de literie et de rideaux; dépenses diverses	871.407	875.000	830.000

09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.040 (12.12)	03.20	Frais de bureau	642.748	615.000	550.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Article et matériel de bureau.....	129.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- copier	140.000		
		3) Location et entretien des autres machines de.... bureau	1.000		
		4) Consommable bureautique.....	215.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	15.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	25.000		
		7) Divers.....	25.000		
		<i>Total</i>	550.000		
12.042 (12.12)	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers. (Crédit non limitatif).....	35.199	45.000	45.000
12.050 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	1.124.930	1.115.000	1.150.000
12.051 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	922.410	1.106.000	1.314.000
12.060 (12.12)	03.20	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	159.742	140.000	236.000
12.070 (12.12)	03.20	Location et entretien des équipements informatiques	2.710.500	3.629.108	3.222.711
12.080 (12.11)	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.439.900	2.351.985	2.300.000
12.090 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	890.884	953.283	953.283
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	862.869		
		2) Charges locatives accessoires.....	90.414		
		<i>Total</i>	953.283		
12.100 (12.11)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.160.191	6.208.738	10.766.654
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	9.099.000		
		2) Charges locatives.....	1.667.654		
		<i>Total</i>	10.766.654		

09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	139.941	209.500	100.000
12.140 (12.16)	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	129.121	130.000	100.000
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses	288.643	525.000	470.000
12.200 (12.30)	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile au- tomobile et assurances liées à l'exploitation des immeu- bles. (Crédit non limitatif).....	27.708	28.250	28.250
12.251 (12.00)	03.20	Centre de coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	390.547	387.000	361.000
12.252 (12.00)	03.20	Direction de la Sécurité Intérieure: frais de fonction- nement	-	-	5.500
		<u>Détail:</u>			
		1204 Frais de bureau:			
		1) articles et matériel de bureau.....	3.000		
		2) entretien machine à photocopier.....	1.000		
		4) consommables bureautiques.....	500		
		6) documentation et bibliothèque.....	500		
		1219 Frais de stage à l'étranger; frais de cours dépenses diverses.....	500		
		Total.....	5.500		
12.303 (12.30)	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internatio- nales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168.658	135.000	125.000
12.304 (12.30)	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - à la traite des êtres humains - à la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	519	10.000	9.000
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compéti- tions et frais de participation à des compétitions; al- location de prix à l'occasion de concours sportifs	81.454	64.000	64.000
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions offi- cielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses	56.724	49.000	44.100
12.321 (12.30)	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipe- ment connexe	35.040	36.000	36.000

09.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.340 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice)	809.754	1.330.892	1.327.500
12.345 (12.30)	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	249.893	250.000	250.000
12.350 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice)	320.777	400.000	360.000
12.351 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir; frais d'entretien du stand de tir; frais d'acquisition et d'entretien des équipements spéciaux	468.130	500.000	450.000
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif).....	22.890	12.500	20.000
12.390 (12.12)	03.20	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	20.450	25.000	22.500
24.010 (12.12)	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	25.115	27.600	27.600
35.060 (35.00)	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	471.000	471.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.631 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile	88.855	-	-
11.650 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	-	2.700	-
Total de la section 09.5.....			157.498.148	169.147.967	176.526.789
Section 09.6 - Administration des services de secours					
11.000 (11.00)	03.50	Traitements des fonctionnaires	2.281.956	2.258.642	2.286.355
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			2.036.041		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			119.509		
3) Charges sociales patronales.....			91.409		

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 39.396			
		Total..... 2.286.355			
11.010 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	623.723	607.166	1.136.768
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 961.419			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.261			
		3) Charges sociales patronales..... 127.541			
		4) Allocations de repas..... 29.547			
		Total..... 1.136.768			
11.020 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	26.158	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	704.353	736.716	762.969
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 649.419			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 25.356			
		3) Charges sociales patronales..... 88.194			
		Total..... 762.969			
11.040 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	26.308	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	03.50	Indemnités d'habillement	2.697	2.932	2.976
11.130 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	72.310	79.960	78.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 8.574			
		2) Cours et examens..... 38.166			
		3) Permanence à domicile..... 7.244			
		5) Prestations individuelles..... 21.885			
		9) Divers..... 2.131			
		Total..... 78.000			
11.150 (11.12)	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	-	4.000	2.500
12.000 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers	129.897	145.047	148.000

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			10.236
		2) Cours et examens.....			91.029
		5) Prestations individuelles.....			42.715
		b) Divers.....			4.020
		<i>Total</i>			148.000
12.001 (12.15)	03.50	Indemnités à allouer aux volontaires des services de secours. (Crédit non limitatif).....	-	-	1.400.000
12.010 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	107.791	125.000	112.500
12.012 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	18.973	20.000	18.000
12.020 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	57.620	62.000	62.000
12.021 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	81.457	94.300	94.300
12.022 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	232.078	210.000	227.000
12.030 (12.16)	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	399.185	405.975	320.343
12.040 (12.12)	03.50	Frais de bureau	21.357	18.700	16.830
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.015
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			2.250
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			900
		4) Consommables bureautiques.....			4.500
		5) Frais d'impression et de reliure.....			4.500
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.665
		<i>Total</i>			16.830
12.050 (12.12)	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	234.993	216.700	246.635
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			49.000
		2) Frais téléphoniques.....			197.635
		<i>Total</i>			246.635
12.060 (12.12)	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	276.680	279.000	298.670

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			149.835
		3) Réparations et entretien.....			148.835
		Total.....			298.670
12.070 (12.12)	03.50	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.019	72.965	98.154
12.080 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	194.936	213.930	224.727
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			23.200
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			93.000
		3) Chauffage.....			52.077
		4) Réparations.....			7.300
		5) Assurances.....			950
		6) Frais de gardiennage.....			45.000
		9) Divers.....			3.200
		Total.....			224.727
12.081 (12.11)	03.40	Service médical: bâtiments: exploitation et entretien	10.595	9.000	10.000
12.100 (12.11)	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	571.762	561.878	606.038
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			576.038
		2) Charges locatives accessoires.....			30.000
		Total.....			606.038
12.120 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	76.713	200.000	136.000
12.125 (12.11)	03.40 03.50	Mise en place et mise à jour d'un site Internet et In- tranet de l'Administration des services de secours	248.256	296.000	145.000
12.130 (12.16)	03.50	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	25.446	53.495	43.000
12.140 (12.16)	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	49.478	34.500	34.500
12.150 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	-	1.200	1.200
12.151 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemni- tés du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Divi- sion de la Protection civile. (Crédit non limitatif).....	24.712	27.500	25.500
12.170 (12.16)	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	7.628	14.434	61.463

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.180 (12.30)	03.50	Acquisition de matériel didactique	15.415	40.000	40.125
12.190 (12.30)	03.50	Formation du personnel	113.897	145.000	115.000
12.192 (12.30)	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.151	100	100
12.200 (12.30)	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	30.359	35.090	30.500
12.300 (12.30)	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants	2.356	41.712	2.500
12.310 (12.30)	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	136.801	141.000	139.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Recrutement, entraînement et autres frais de la brigade grand-ducale des volontaires de la protection civile.....	4.000		
		2) Remboursement des pertes de salaires et des frais de voyage des élèves de l'école nationale de la protection civile.....	65.500		
		3) Frais d'hébergement des élèves à l'école nationale de la protection civile.....	64.500		
		4) Frais de ravitaillement.....	5.000		
		<i>Total.....</i>	<i>139.000</i>		
12.320 (12.30)	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	406.415	420.000	476.134
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel d'intervention et d'exercice consommable, y compris produits absorbants et autre matériel pour la lutte contre la pollution des cours d'eau par hydrocarbur.....	264.400		
		2) Entretien du matériel d'intervention.....	98.000		
		3) Indemnités du chef d'accidents à l'occasion d'opérations de sauvetage.....	17.000		
		4) Frais de ravitaillement.....	16.000		
		5) Enlèvement de déchets toxiques et dangereux....	15.000		
		6) Frais en relation avec l'intervention de chiens.....	1.000		
		7) Comprimés d'iodure de potassium			
		8) Remplacement périodique de matériel d'intervention.....	62.734		
		9) Remboursement de frais de bureau et de téléphone.....	2.000		
		<i>Total.....</i>	<i>476.134</i>		
12.321 (12.30)	03.50	Renouvellement du petit matériel dans le cadre des plans de pandémie	-	-	306.591

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.330 (12.30)	03.50	Indemnités pour frais de représentation	930	936	944
31.050 (33.00)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	515.000	515.000	515.000
32.020 (34.40)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif).....	34.974	22.000	32.000
33.011 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs- pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	55.528	55.528	55.528
33.012 (31.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	6.197	6.197	6.197
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	10.412	10.412	10.412
33.014 (33.00)	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours	2.000	3.000	3.000
33.015 (31.32)	03.50	Subsides aux Centres et groupes de secours de la divi- sion de la protection civile	100.000	103.000	-
35.040 (35.50)	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionne- ment du CSEM (Centre Séismologique Euro Méditéra- néen)	900	1.000	1.000
35.060 (35.00)	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.000 (43.22)	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif).....	5.195.686	4.000.000	4.000.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	14.276
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile.....			14.276
12.500 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers	-	162	-
12.510 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour	-	573	63

09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
32.520 (32.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	1.197	4.359	732
		Total de la section 09.6.....	13.228.299	12.296.409	14.348.830
Section 09.7 - Grande Région					
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	2.500	3.000	2.700
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau	2.500	3.000	2.700
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....			2.200
		6) Documentation et bibliothèque.....			500
		Total.....			2.700
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	3.500	144.000	145.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			1.500
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			2.000
		3) Chauffage.....			1.000
		9) Divers.....			1.500
		10) Maison de la Grande Région.....			139.000
		Total.....			145.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participa- tion	875	1.500	1.350
12.320 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	51.930	70.000	60.000
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG IV A Grande Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76.478	192.343	108.058
35.065 (35.20)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Sans distinction d'exercice)	150.500	40.000	145.000
		<i>Détail:</i>			
		1) IGR (Institut de la Grande Région).....			13.000
		3) GECT Maison de la Grande Région.....			120.000

09.8 - Aménagement communal

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Participation aux projets..... 12.000			
		Total..... 145.000			
		Total de la section 09.7.....	288.283	453.843	464.808
Section 09.8 - Aménagement communal					
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	26.600	40.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'aménagement..... 40.000			
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers	6.000	15.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'aménagement..... 11.000			
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour	2.192	2.800	2.500
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau	7.515	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.750			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 450			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 800			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		Total..... 7.000			
12.120 (12.30)	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Sans distinction d'exercice)	51.250	10.000	10.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	5.175	40.000	27.500
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	3.450	3.500	3.500
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain. (Sans distinction d'exercice)	157.099	160.000	140.000

09.8 - Aménagement communal

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
43.010 (43.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'é- laboration de plans de développement général dans le cadre de la fusion des communes.. (Sans distinction d'exercice)	100.000	100.000	100.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Fusion des communes de Consthum, Hobscheid et Hosingen.....	78.000		
		2) Fusion des communes de Clervaux, Heinerscheid et Munshausen.....	22.000		
		Total.....	100.000		
		Total de la section 09.8.....	359.281	378.300	341.500
		Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau			
11.000 (11.10)	10.40	Traitements des fonctionnaires	4.759.588	5.201.211	5.721.093
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	5.332.577		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations.....	71.896		
		3) Charges sociales patronales.....	224.110		
		4) Allocations de repas.....	92.510		
		Total.....	5.721.093		
11.010 (11.10)	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	311.611	380.777	394.093
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	337.650		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.220		
		3) Charges sociales patronales.....	44.132		
		4) Allocations de repas.....	8.091		
		Total.....	394.093		
11.020 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	120.763	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.558.559	1.556.161	1.607.877
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.337.170		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	84.848		

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 185.859			
		Total..... 1.607.877			
11.040 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.40	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	19.428	21.260	21.035
12.000 (12.13)	10.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.339	20.000	12.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien des stations limnimétriques..... 2.500			
		2) Frais de travaux et d'analyses effectuées par des tiers..... 10.000			
		Total..... 12.500			
12.010 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour	36.999	39.000	35.100
12.012 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	39.713	39.000	35.100
12.020 (12.14)	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	159.383	160.000	160.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 22.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 81.710			
		3) Réparations et entretien..... 56.290			
		Total..... 160.000			
12.030 (12.16)	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	8.097	8.580	8.580
12.040 (12.12)	10.40	Frais de bureau	48.859	46.150	41.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 8.400			
		2) Location et entretien des photocopieurs..... 10.300			
		4) Consommables bureautiques..... 8.550			
		5) Impression et reliure..... 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 11.950			
		9) Divers..... 300			
		Total..... 41.500			
12.041 (12.12)	10.10	Préparation des cartes des zones inondables conformément à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	33.000	100
12.050 (12.12)	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	36.846	35.000	36.700

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			8.780
		2) Frais téléphoniques.....			27.300
		9) Divers.....			620
		Total.....			36.700
12.060 (12.12)	10.40	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	4.107	5.000	4.400
12.070 (12.12)	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	137.289	185.000	210.570
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			120
		2) Contrats d'entretien.....			207.450
		3) Réparations et pièces de rechange.....			3.000
		Total.....			210.570
12.080 (12.11)	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.676	75.500	67.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			16.550
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			18.300
		3) Chauffage.....			19.600
		4) Réparations et entretien.....			3.900
		8) Installations sanitaires du Lac.....			6.000
		9) Divers.....			3.000
		Total.....			67.350
12.100 (12.11)	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	325.403	318.000	323.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			323.000
12.110 (12.30)	10.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500	100
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.393.616	1.100.000	900.000
12.122 (12.30)	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	29.925	30.000	30.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études informatiques	9.980	15.000	15.000
12.140 (12.16)	10.40	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel; participation à des foires	104.882	115.000	105.000
12.160 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	312.320	315.000	318.997

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.170 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	24.112	24.500	22.000
12.171 (12.30)	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique. (Sans distinction d'exercice)	16.723	17.000	16.000
12.190 (12.30)	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation	32.575	38.000	48.600
12.301 (12.30)	07.40 10.00	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles. (Sans distinction d'exercice)	107.540	100.000	-
12.302 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	2.000	3.000
12.304 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.310 (12.30)	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche; frais d'entretien et de repeuplement	39.000	36.000	36.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien des installations, des machines et du matériel.....			11.500
		2) Achat d'aliments pour poissons.....			11.500
		3) Repeuplement; acquisition d'oeufs embryonnés et d'alevins.....			6.500
		9) Frais généraux et dépenses diverses.....			6.500
		Total.....			36.000
12.311 (12.16)	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau. (Sans distinction d'exercice)	3.592	26.500	8.500
12.312 (12.16)	07.33	Conventions Rombach-Martelage et stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Sans distinction d'exercice)	409.371	325.810	254.000
12.320 (12.30)	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.321 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	5.218	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location Salle de Conférences.....			1.000
		2) Frais accessoires (photocopie, infrastructure			

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>bureautique)..... 1.000</i>			
		<i>3) Installation pour la traduction simultanée..... 3.000</i>			
		<i>Total..... 5.000</i>			
12.330 (12.30)	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie. (Crédit non limitatif).....	4.326	5.600	5.600
14.010 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation des cours d'eau frontaliers. (Crédit non limitatif).....	4.852	5.000	100
14.014 (14.10)	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
14.016 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	442.390	470.000	470.000
24.000 (24.10)	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	248	250	250
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	10.000	10.000	9.000
35.020 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets co-financés par les fonds structurels européens. (Sans distinction d'exercice)	193.996	142.000	150.000
35.060 (35.00)	07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	60.955	63.000	65.000
41.010 (33.00)	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	528.031	537.000	537.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) CRP-GL..... 200.000</i>			
		<i>2) CRP-HT..... 337.000</i>			
		<i>Total..... 537.000</i>			
43.000 (43.22)	10.10	Travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux.. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	25.000	-	-
43.001 (43.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Sans distinction d'exercice)	315.000	200.000	200.000

09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
43.020 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les partenariats de cours d'eau. (Sans distinction d'exercice)	45.975	150.000	150.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.885	70.565	70.649
93.001 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.841	48.624	56.687
Total de la section 09.9.....			11.913.013	11.976.488	12.155.981
Total du département 09.....			644.845.108	596.533.154	641.083.781

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et à la Grande Région**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	161.098.958	168.940.234	173.776.395
12	Achat de biens non durables et de services	28.821.115	33.472.298	38.686.522
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	447.242	475.100	470.200
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	25.363	27.850	27.850
31	Subventions d'exploitation	515.000	515.000	515.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	36.171	26.359	32.732
33	Transferts de revenus aux administrations privées	184.137	188.137	84.137
35	Transferts de revenus à l'étranger	487.329	913.943	944.658
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	528.031	537.000	537.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	46.803.125	44.368.925	47.074.332
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	16.170.279	15.769.619	16.096.619
93	Dotations de fonds de réserve	389.728.358	331.298.689	362.838.336
Total		644.845.108	596.533.154	641.083.781

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Section 10.0 - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	8.090	126.500	121.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 121.000					
12.001 (12.15)	04.33 04.34 04.43	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	669	99.585	97.800
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 97.800					
12.010 (12.13)	04.33 04.34 04.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	41.853	24.500	37.600
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	132.200	175.000	161.900
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.898	2.260	3.100
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 600					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.900					
3) Réparation et entretien..... 600					
Total..... 3.100					
12.041 (12.12)	04.00	Frais de bureau	2.581	3.600	3.000
<i>Détail:</i>					
1) Articles et matériel de bureau..... 3.000					
12.042 (12.12)	04.00	Frais de documentation	16.935	17.000	16.000
<i>Détail:</i>					
6) Documentation et bibliothèque..... 16.000					
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104.082	14.200	29.000

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 29.000			
12.081 (12.11)	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.244.547	-	-
12.120 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études	10.925	38.000	11.000
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	102.523	331.880	275.000
12.126 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice)	-	30.000	12.800
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: frais d'impression; frais pour droits d'auteur; acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	805.895	869.535	2.933.000
12.140 (12.16)	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	270.735	191.000	199.118
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 71.597			
		2) Campagnes publicitaires..... 95.410			
		3) Foires..... 32.111			
		Total..... 199.118			
12.170 (12.30)	04.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1.040	1.200	1.200
12.190 (12.30)	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	1.255	-	-
12.300 (12.30)	04.00	Services d'expertise pour la conception et le développement d'une application de gestion de l'enseignement modulaire dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice)	-	50.000	275.000
12.307 (12.30)	04.33 04.34	Frais de participation aux échanges franco-allemands	28.800	-	-
12.308 (12.30)	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers	127.200	132.250	125.630
12.315 (12.30)	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	54.560	51.092	76.000
12.321 (12.30)	04.33 04.34	Festival de théâtre transfrontalier pour jeunes: organisation de manifestations et frais divers	5.850	20.000	12.000
33.000 (33.40)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.815.467	1.605.000	1.698.984

10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.002 (41.40)	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique aux services téléinformatiques	650.000	650.000	650.000
33.010 (33.00)	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	26.305	82.000	77.900
33.011 (33.00)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides	11.000	11.000	10.000
33.013 (33.00)	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	58.667	125.000	124.000
33.017 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	239.200	150.000	113.700
34.060 (34.40)	04.33 04.34	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	59.595	60.000	57.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.685	9.150	9.150
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.731	51.000	45.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique	117.722	117.722	300.000
41.050 (41.12)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique. (Sans distinction d'exercice)	49.500	49.500	47.000
41.051 (41.12)	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger	48.000	48.000	45.600
41.052 (41.12)	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	6.157.543
41.053 (41.12)	04.00	Remboursement aux services de l'Etat à gestion séparée des frais de participation aux échanges franco-allemands	-	26.910	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.517 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des gestionnaires des projets européens	8.447	-	-
		Total de la section 10.0.....	6.101.957	5.162.984	13.726.025

10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	1.336.603	1.331.776	1.386.630
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.298.355		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.065		
		3) Charges sociales patronales.....	55.421		
		4) Allocation de repas.....	27.789		
		<i>Total</i>	1.386.630		
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	65.358	50.814	107.188
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	92.309		
		3) Charges sociales patronales.....	12.065		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>Total</i>	107.188		
11.020 (11.10)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.256	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	79.693	84.202	88.331
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	73.037		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.083		
		3) Charges sociales patronales.....	10.211		
		<i>Total</i>	88.331		
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	352	352	352
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	909	2.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	1.000		
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	9.367	9.000	9.500
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	1.610	1.620	1.450
12.041 (12.12)	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures	4.368	4.500	4.500

10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 4.500			
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1.919	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 3.000			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	34.881	24.000	29.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 1.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 22.000			
		3) Chauffage..... 5.000			
		4) Réparations et entretien..... 1.000			
		Total..... 29.000			
12.300 (12.30)	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	80.414	96.000	86.000
12.301 (12.30)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établisse- ments de l'enseignement public: dépenses diverses	978.407	1.090.000	960.000
Total de la section 10.1.....			2.595.137	2.697.364	2.677.051
Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
11.000 (11.00)	04.01	Traitements des fonctionnaires	359.594	357.920	376.797
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 354.471			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.065			
		3) Charges sociales patronales..... 13.040			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		Total..... 376.797			
11.010 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	998.448	1.184.303	1.122.159
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 964.126			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 12.143			
		3) Charges sociales patronales..... 127.599			

10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) <i>Allocations de repas</i> 18.291			
		<i>Total</i> 1.122.159			
11.020 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	54.853	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 100			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	13.165	34.229	27.154
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> 22.785			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> 1.230			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> 3.139			
		<i>Total</i> 27.154			
11.130 (11.12)	04.01	Institut de formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97.590	70.000	227.175
11.131 (11.12)	04.01	Formation continue des chargés de cours de l'enseigne- ment fondamental: indemnités pour services extraordina- res. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	186.000	-
12.040 (12.12)	04.01	Frais de bureau	8.992	9.000	8.100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 3.780			
		2) <i>Location et entretien des machines à photoco- pier</i> 2.160			
		4) <i>Consommables bureautiques</i> 2.160			
		<i>Total</i> 8.100			
12.190 (12.30)	04.01	Institut de formation continue: colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.449.962	1.300.000	1.436.500
12.191 (12.30)	04.01	Formation continue des directions des établissements postprimaires	8.712	10.000	-
12.192 (12.30)	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspection	3.199	5.085	-
12.194 (12.30)	04.01	Organisation d'un concours de sciences naturelles par équipes	-	-	12.000
12.221 (12.30)	04.01	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets. (Sans distinction d'exercice)	1.560.154	1.879.628	1.388.255

10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		A) Projets en cours..... 1.388.255			
12.222 (12.30)	04.01	Agence pour le développement de la qualité scolaire: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.149.827	1.243.837	1.072.000
12.224 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	9.548	-	-
12.226 (12.30)	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	207.803	-	-
12.228 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote "Ganzdagsschoul" au primaire. (Crédit non limitatif).....	88.906	-	-
12.229 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.097.553	-	-
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	49.254	55.528	50.000
12.301 (12.30)	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	249.964	-	-
35.020 (35.30)	04.01	Transferts de revenus au secteur privé de pays membres de l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117.464	120.035	127.000
		Total de la section 10.2.....	7.524.988	6.455.665	5.847.240
		Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	1.087.543	1.085.731	986.252
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 931.495			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.065			
		3) Charges sociales patronales..... 37.732			
		4) Allocations de repas..... 11.960			
		Total..... 986.252			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	574.213	566.811	692.215
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 601.000			
		3) Charges sociales patronales..... 78.552			

10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 12.663			
		Total..... 692.215			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	268.241	10.982	8.387
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 8.387			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	91.730	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	6.852	7.289	5.100
11.131 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordi- naires	19.894	26.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 20.000			
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	92.099	104.650	99.415
12.001 (12.15)	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	36.247	29.000	36.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 36.000			
12.002 (12.15)	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers	62.109	64.000	58.700
		<u>Détail:</u>			
		4) Prestations individuelles..... 58.700			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	9.948	10.000	9.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	15.547	15.600	14.040
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.125			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.755			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.755			

10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Consommables bureautiques..... 1.993 5) Frais d'impression et de reliure..... 2.359 9) Divers..... 1.053 <hr/> Total..... 14.040			
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations 14.296 <u>Détail:</u> 1) Frais postaux..... 6.725 2) Frais téléphoniques..... 6.000 <hr/> Total..... 12.725	14.296	12.000	12.725
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien 16.215 <u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 16.450	16.215	14.270	16.450
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2.290	3.000	-
12.190 (12.30)	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	6.038	12.280	9.824
12.191 (12.30)	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	48.397	52.000	50.000
12.300 (12.30)	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique; frais divers	21.023	17.900	17.000
33.010 (33.00)	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	12.999	13.000	12.350
33.011 (33.00)	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	52.112	52.112	52.000
34.060 (34.40)	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à re- venu modeste fréquentant les enseignements fondamental, secondaire et secondaire technique à l'étranger	69.959	80.000	80.000
34.061 (34.40)	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique au Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	2.029.779	2.065.134	2.210.000
34.062 (34.40)	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'en- seignement supérieur. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	118.910	120.000	-

10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.732	252	908
		Total de la section 10.3.....	4.658.173	4.362.211	4.390.566
		Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires			
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.502.231	1.600.000	1.600.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 1.600.000			
12.300 (12.30)	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	88.087	88.150	83.750
33.010 (33.00)	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	56.950	59.650	57.860
33.011 (33.00)	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	71.022	71.022	68.890
33.012 (33.00)	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	28.781	29.500	28.615
33.013 (33.00)	04.12 04.13 04.20	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	2.052	2.107	2.107
33.014 (33.00)	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	200.388	200.388	194.375
33.015 (33.00)	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	4.980	4.980	4.980
		Total de la section 10.4.....	1.954.491	2.055.797	2.040.577

10.5 - Etablissements privés d'enseignement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement					
44.000 (33.40)	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.694.021	65.321.818	66.346.117
Total de la section 10.5.....			58.694.021	65.321.818	66.346.117
Section 10.6 - Service des restaurants scolaires					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	14.425	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	10.249	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.622	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	2.418.895	2.438.977	2.519.317
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.125.949		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	108.911		
		3) Charges sociales patronales.....	284.457		
		Total.....	2.519.317		
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	13.557	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif).....	110.497	85.000	103.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

10.6 - Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>rémunération..... 103.000</i>			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	8.737	13.777	10.808
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	6.944	6.944	6.942
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif).....	3.709.149	2.900.000	3.000.000
		Total de la section 10.6.....	6.297.075	5.445.098	5.640.467
		Section 10.7 - Education différenciée			
11.000 (11.00)	04.52	Traitements des fonctionnaires	18.637.126	20.330.538	20.815.132
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.734.828			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 20.053			
		3) Charges sociales patronales..... 74.887			
		4) Allocations de repas..... 26.733			
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base..... 5.398.882			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.065			
		3) Charges sociales patronales..... 230.466			
		4) Allocations de repas..... 84.420			
		<i>C - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base..... 577.275			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 29.068			
		3) Charges sociales patronales..... 26.106			
		4) Allocations de repas..... 10.201			
		<i>D - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.499.838			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 32.308			
		3) Charges sociales patronales..... 65.284			
		4) Allocations de repas..... 30.251			
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.043.549			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 23.244			
		3) Charges sociales patronales..... 84.742			
		4) Allocations de repas..... 26.382			

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>F - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base.....	196.531		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.076		
		3) Charges sociales patronales.....	7.929		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) Rémunérations de base.....	152.702		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.318		
		3) Charges sociales patronales.....	7.129		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	255.984		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	17.826		
		3) Charges sociales patronales.....	12.048		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>I - Centre de propédeutique professionnelle à Walferdange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	101.154		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.470		
		3) Charges sociales patronales.....	4.692		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>J - Centre d'intégration scolaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	294.868		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.710		
		3) Charges sociales patronales.....	13.122		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>K - Institut pour enfants autistiques et psy- chotiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	712.282		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	13.167		
		3) Charges sociales patronales.....	31.920		
		4) Allocations de repas.....	14.774		
		<i>L - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.347.339		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	161.038		
		3) Charges sociales patronales.....	282.748		
		4) Allocations de repas.....	114.321		
		<i>Total.....</i>	<u>20.815.132</u>		
11.010 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	10.249.076	10.376.085	10.572.175
		<u>Détail:</u>			
		A - Education différenciée			

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base.....	3.574.486		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	20.035		
		3) Charges sociales patronales.....	469.807		
		4) Allocations de repas.....	73.868		
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	805.542		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.026		
		3) Charges sociales patronales.....	88.506		
		4) Allocations de repas.....	17.588		
		<i>C - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.171.719		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.768		
		3) Charges sociales patronales.....	154.312		
		4) Allocations de repas.....	26.382		
		<i>D - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	890.989		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.417		
		3) Charges sociales patronales.....	115.546		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		<i>E - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	325.288		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	648		
		3) Charges sociales patronales.....	42.601		
		4) Allocations de repas.....	7.739		
		<i>F - Institut pour enfants autistiques et psycho- tique</i>			
		1) Rémunérations de base.....	255.101		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.439		
		3) Charges sociales patronales.....	33.531		
		4) Allocations de repas.....	5.980		
		<i>G - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.126.455		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.217		
		3) Charges sociales patronales.....	277.684		
		4) Allocations de repas.....	46.431		
		<i>Total.....</i>	<u>10.572.175</u>		
11.020 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.709.948	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.637.436	1.962.005	2.037.932

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base.....	33.133		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.295		
		3) Charges sociales patronales.....	4.500		
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	760.760		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	33.121		
		3) Charges sociales patronales.....	103.760		
		<i>C - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	69.935		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.597		
		3) Charges sociales patronales.....	9.611		
		<i>D - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base.....	24.208		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	983		
		3) Charges sociales patronales.....	3.292		
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	31.848		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	748		
		3) Charges sociales patronales.....	4.260		
		<i>F - Centre d'intégration</i>			
		1) Rémunérations de base.....	7.961		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	144		
		3) Charges sociales patronales.....	1.060		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	63.638		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.261		
		3) Charges sociales patronales.....	8.744		
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) Rémunérations de base.....	75.114		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.837		
		3) Charges sociales patronales.....	10.319		
		<i>I - Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	205.855		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.376		
		3) Charges sociales patronales.....	28.131		
		<i>J - Institut pour enfants autistiques et psycho- tiques</i>			

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base..... 16.871			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 576			
		3) Charges sociales patronales..... 2.281			
		<i>K - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 438.701			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 17.589			
		3) Charges sociales patronales..... 59.423			
		<i>Total..... 2.037.932</i>			
11.040 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	55.026	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	17.885	18.700	18.207
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	41.551	48.816	48.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 22.000			
		2) Cours et examens..... 25.000			
		5) Services médico-psycho-pédagogiques spéciali- sés: prestations individuelles..... 1.000			
		<i>Total..... 48.000</i>			
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Sans distinction d'exercice)	160.367	171.474	132.000
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers	7.000	13.000	7.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 5.029			
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spéciali- sés: prestations individuelles..... 2.271			
		<i>Total..... 7.300</i>			
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	6.263	7.000	6.300
12.012 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	16.685	20.000	18.000
12.080 (12.11)	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	624.691	683.000	675.000

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 675.000			
12.090 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	586.038	591.795	1.151.918
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 1.151.918			
12.100 (12.11)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	863.395	811.000	872.337
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 856.370			
		2) Charges locatives accessoires..... 15.967			
		Total..... 872.337			
12.160 (12.30)	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	1.340	1.340	1.340
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	205.184	172.200	267.760
12.252 (12.00)	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	66.114	69.767	72.363
12.253 (12.00)	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	73.131	74.547	73.150
12.254 (12.00)	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	98.627	95.000	-
12.255 (12.00)	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	19.078	19.568	19.568
12.256 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	74.791	76.072	86.129
12.257 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	32.358	32.500	35.500
12.258 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	61.795	62.850	62.850
12.260 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange-Fousbann: frais d'exploitation courants	-	-	64.235
12.261 (12.00)	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	20.779	21.154	21.154
12.263 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	35.383	36.145	-

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.264 (12.00)	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	30.499	31.493	32.493
12.265 (12.00)	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	85.243	88.785	88.000
12.267 (12.00)	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	73.101	79.600	77.000
12.268 (12.00)	04.52	Centre régional de Redange: frais d'exploitation courants	10.379	10.557	-
12.269 (12.00)	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants	23.993	24.408	24.408
12.270 (12.00)	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	18.926	19.250	19.250
12.271 (12.00)	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	39.267	41.595	41.595
12.272 (12.00)	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	47.264	57.969	57.969
12.273 (12.11)	04.52	Centre régional de Pétange: frais d'exploitation courants	27.616	28.090	-
12.280 (12.00)	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement	11.801	12.204	11.820
12.281 (12.00)	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	58.083	59.230	-
12.282 (12.00)	04.52	#quipes multiprofessionnelles: dépenses de fonctionnement	-	-	153.300
32.010 (12.00)	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des écoles spécialisées au Grand-Duché et à l'étranger	8.957	13.000	9.000
33.000 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	1.500	1.500	1.500
34.010 (34.31)	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	2.500	3.000	3.000
34.011 (34.31)	06.34	Contribution au placement d'enfants à besoins éducatifs spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.641.022	1.428.620	1.328.000
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	15.590	15.600	15.600
41.050 (41.12)	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	575.000	575.000	517.500
44.003 (33.00)	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	5.000	-	-

10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
44.004 (33.00)	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	53.875	53.875	53.875
44.006 (33.00)	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	436.580	439.789	-
44.007 (33.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	820.000	843.693	847.977
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	720.942		
		2) Autres frais.....	127.035		
		<i>Total</i>	847.977		
44.008 (33.00)	04.52	"Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	520.685	536.838	549.755
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	539.684		
		2) Autres frais.....	10.071		
		<i>Total</i>	549.755		
44.009 (33.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	220.913	222.276	211.162
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	211.162		
		Total de la section 10.7	40.028.861	40.281.328	41.101.954
		Section 10.8 - Service de la formation des adultes			
11.000 (11.00)	04.30	Traitements des fonctionnaires	1.546.869	1.804.958	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.010 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	5.131.600	5.259.563	1.447.316
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.265.706		
		3) Charges sociales patronales.....	165.429		
		4) Allocations de repas.....	16.181		
		<i>Total</i>	1.447.316		
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.415.515	1.193.703	82.959

10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	72.747		
		3) Charges sociales patronales.....	9.508		
		4) Allocation de repas.....	704		
		Total.....	82.959		
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	363.478	357.359	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	36.911	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	04.53	Centre de langues: indemnités d'habillement	1.290	-	-
11.130 (11.12)	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	460.645	463.542	442.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	442.000		
11.136 (11.12)	04.53	Centre de langues: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	79.582	-	-
12.000 (12.15)	04.53	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	199.820	132.210	195.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	195.000		
12.003 (12.15)	04.53	Centre de langues: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	14.218	-	-
12.010 (12.13)	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	278	5.145	500
12.011 (12.13)	04.53	Centre de langues: frais de route et de séjour, frais de déménagement	281	-	-
12.080 (12.11)	04.53	Exploitation et entretien des bâtiments du Centre de langues	115.572	-	-
12.090 (12.11)	04.00	Centre de langues: loyers d'immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.200	-	-
12.125 (12.30)	04.00	Service de la formation des adultes et Centre de lan- gues: frais d'experts et d'études en matière informati- que. (Sans distinction d'exercice)	29.756	-	-
12.126 (12.30)	04.00	Centre de langues: développement de tests de placement et de certification	40.173	-	-

10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.190 (12.30)	04.53	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1.261	5.000	3.500
12.250 (12.00)	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation cou- rants	71.429	-	-
12.300 (12.30)	04.53	Dépenses de fonctionnement	6.582	7.100	6.700
12.301 (12.30)	04.53	Centre de langues: organisation des examens en langues: frais divers. (Crédit non limitatif).....	33.043	-	-
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux: conventions avec les associations or- ganisatrices	249.999	250.000	90.000
33.001 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir en langues luxembourgeoise, allemande et fran- çaise: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif).....	-	-	135.000
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux: conventions avec les communes organi- satrices	197.996	200.000	65.000
43.001 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir en langues luxembourgeoise, allemande et fran- çaise: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif).....	-	-	110.000
Total de la section 10.8.....			10.021.498	9.678.680	2.578.275
Section 10.9 - Inspectorat					
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	2.921.152	2.983.642	3.405.332
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	3.225.003		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	20.256		
		3) Charges sociales patronales.....	122.084		
		4) Allocations de repas.....	37.989		
		Total.....	3.405.332		
11.010 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	186.864	564.603	478.538
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	412.023		
		3) Charges sociales patronales.....	53.852		

10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 12.663			
		Total..... 478.538			
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	24.466	19.915	25.883
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 25.883			
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	76.328	80.000	77.000
11.132 (11.12)	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114.151	150.000	140.000
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	6.466	5.000	845
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 845			
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	49.980	79.650	71.685
12.041 (12.12)	04.20	Frais de bureau	32.358	46.000	51.205
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 25.600			
		6) Documentation et bibliothèque..... 25.605			
		Total..... 51.205			
12.050 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	22.580	37.250	45.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 30.000			
		2) Frais téléphoniques..... 15.000			
		Total..... 45.000			
12.080 (12.11)	04.20	Bâtiments: exploitation et entretien	21.795	22.603	33.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 33.000			
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.931	15.500	32.540

10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 32.040			
		2) Charges locatives accessoires..... 500			
		Total..... 32.540			
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.195	8.722	34.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 33.600			
		2) Charges locatives accessoires..... 400			
		Total..... 34.000			
12.190 (12.30)	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	399	6.240	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.345	6.522	10.926
12.541 (12.12)	04.20	Frais de bureau	-	-	1.825
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.825			
12.550 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	-	1.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 900			
		2) Frais téléphoniques..... 900			
		Total..... 1.800			
		Total de la section 10.9.....	3.490.010	4.025.747	4.409.679
		Section 11.0 - Enseignement fondamental			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	246.678.754	360.200.000	366.571.219
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 346.359.348			
		3) Charges sociales patronales..... 15.239.811			

11.0 - Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 4.972.060 Total.....366.571.219			
11.010 (11.10)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	20.736.636	40.157.106	48.906.898
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 42.514.314			
		3) Charges sociales patronales..... 5.556.622			
		4) Allocations de repas..... 835.962			
		Total..... 48.906.898			
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2.196.866	13.769.162	12.805.835
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 11.803.315			
		3) Charges sociales patronales..... 1.002.520			
		Total..... 12.805.835			
11.030 (11.00)	04.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	245.629	133.002	263.588
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 220.459			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 12.660			
		3) Charges sociales patronales..... 30.469			
		Total..... 263.588			
11.040 (11.00)	04.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.20	Indemnités d'habillement	-	939	940
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97.969	142.100	146.240
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 37.801			
		2) Cours et examens..... 108.439			
		Total..... 146.240			
11.131 (11.12)	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de supplé- ants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.109	-	-
11.132 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseigne- ment secondaire et secondaire technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	755.995	742.151	791.000

11.0 - Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.133 (11.12)	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	3.928.086	3.952.642
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers	5.804	21.000	21.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 21.000			
12.001 (12.15)	08.50	Enseignement religieux: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.754.326	11.939.967	12.123.380
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 12.123.380			
12.002 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique	46.453	64.035	46.000
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3.599	31.520	54.288
12.125 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	92.296	-	-
12.190 (12.30)	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	-	1.125	-
12.300 (12.30)	04.20	Commission scolaire nationale: dépenses de fonctionnement; frais de documentation concernant l'enseignement fondamental	-	1.150	-
12.301 (12.30)	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; frais pour droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.920.491	2.200.000	-
12.302 (12.30)	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	1.961	3.000	2.000
12.303 (12.30)	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	-	5.000	4.000
12.304 (12.30)	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la commission scolaire nationale: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
12.305 (12.30)	04.20	Frais de fonctionnement pour cours d'accueil et classes spécialisées de l'Etat	-	76.000	70.000
32.020 (32.00)	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	8.447	8.447
33.000 (33.00)	04.00	Manifestations de la jeunesse; rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	3.100	3.100	3.100

11.0 - Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.001 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	8.500	8.500	8.500
33.003 (33.00)	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	55.000	55.000	52.250
33.004 (33.00)	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	5.000	5.000	4.750
33.005 (33.00)	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	-	3.100	2.500
41.050 (41.12)	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	150.000	200.000	180.000
43.000 (43.22)	04.20	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	18.235.392	100	100
43.001 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	6.455.657	-	-
43.005 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui. (Sans distinction d'exercice)	799.669	-	-
43.006 (43.22)	04.20	Prix attribués dans le cadre du Schoulsportdag sur le plan communal	12.500	12.500	5.000
43.007 (43.22)	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire.- Part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.680.803	-	-
43.008 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117.758	195.000	125.000
43.009 (43.22)	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement fondamental	80.000	60.000	-
43.010 (43.22)	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
43.011 (43.22)	04.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des frais du personnel éducatif mis à disposition de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Sans distinction d'exercice)	195.204	146.776	257.789
44.000 (33.00)	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	-	3.000	1.000

11.0 - Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	5.914
43.501 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	664.107	3.368.981	4.892.264
43.505 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	659.395	-	844.129
43.511 (43.22)	04.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des frais du personnel éducatif mis à disposition de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive	-	-	19.879
		Total de la section 11.0.....	314.718.973	437.485.147	452.169.852
		Section 11.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique			
11.000 (11.00)	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires	338.131.916	352.270.488	360.200.896
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Fonctionnaires affectés aux établissements d'enseignement postprimaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	340.169.320		
		3) Charges sociales patronales.....	9.895.850		
		4) Allocations de repas.....	4.444.489		
		<i>B - Fonctionnaires détachés à d'autres établisse- ments et services</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.504.399		
		3) Charges sociales patronales.....	126.976		
		4) Allocations de repas.....	59.862		
		<i>Total.....</i>	<u>360.200.896</u>		
11.010 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	39.539.404	48.408.753	54.503.194
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	50.927.343		
		3) Charges sociales patronales.....	2.446.150		
		4) Allocations de repas.....	1.129.701		
		<i>Total.....</i>	<u>54.503.194</u>		
11.020 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	23.415.676	11.584.333	12.560.520

11.1 - Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 11.175.666			
		3) Charges sociales patronales..... 950.344			
		4) Allocations de repas..... 434.510			
		Total..... 12.560.520			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	15.074.840	16.658.745	17.132.236
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 13.972.840			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.292.625			
		3) Charges sociales patronales..... 1.866.771			
		Total..... 17.132.236			
11.040 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	289.502	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	105.369	94.997	107.266
11.130 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.941.448	3.035.497	3.374.967
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 208.205			
		2) Cours et examens..... 3.030.762			
		9) Divers..... 136.000			
		Total..... 3.374.967			
11.131 (11.12)	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires	14.961	7.500	-
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indem- nités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.933.370	19.786.830	23.585.909
11.133 (11.12)	04.33 04.34	Transcription des programmes de la division supérieure de l'enseignement secondaire en modules: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198.567	200.000	200.000
11.150 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.000 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	521.144	466.863	423.075
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 15.000			
		2) Cours et examens..... 86.000			

11.1 - Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Divers..... 322.075			
		Total..... 423.075			
12.010 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	153.189	170.000	153.000
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	522.863	521.404	643.958
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 643.958			
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.038.367	2.751.330	2.465.754
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 2.465.754			
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	14.000	22.173
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	18.599	26.100	30.600
12.306 (12.30)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	20.800	20.800	20.800
12.307 (12.30)	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	19.973	10.000	-
12.309 (12.30)	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique: frais d'alimentation et frais connexes	9.127	7.500	2.500
12.311 (34.40)	04.33 04.34	Conférence nationale des élèves: frais divers	1.119	2.000	2.000
24.000 (24.10)	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.242	14.466
32.010 (31.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.156.197	1.385.732	1.385.732
35.010 (35.20)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	161.333	235.960	279.140
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	-	617.000	411.624
41.050 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	786.394	781.121	429.000

11.1 - Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
41.051 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	1.126.006	1.156.298	744.000
41.052 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	575.700	636.802	403.000
41.053 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	523.872	529.825	272.000
41.054 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	460.250	452.957	260.000
41.055 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	420.000	409.919	222.000
41.056 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	429.881	449.144	320.000
41.057 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	604.363	647.641	362.000
41.058 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	860.432	836.225	800.000
41.059 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck	1.056.282	1.064.037	700.000
41.060 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	1.138.708	1.123.192	835.000
41.061 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	1.240.000	1.300.000	935.000
41.062 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck	1.301.472	1.256.307	982.000
41.063 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	848.237	967.304	595.000
41.064 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	510.000	503.432	373.000
41.065 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	805.297	786.363	568.000
41.066 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	654.854	680.140	478.000
41.067 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	586.355	583.208	340.000
41.068 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange	1.064.000	1.240.000	900.000
41.069 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Nic. Biever de Dudelange	942.882	896.655	746.500
41.070 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion"	265.978	249.928	193.000
41.071 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	574.495	565.837	533.000

11.1 - Enseignement second. et enseign. second. techn.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
41.072 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	1.722.023	1.619.542	1.195.000
41.073 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Josy Barthel à Mamer	781.500	708.869	560.000
41.074 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	704.025	700.000	385.000
41.075 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Atert-Lycée à Redange	600.000	1.000.000	950.000
41.076 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote	700.000	617.747	495.000
41.077 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	578.400	530.821	461.000
41.078 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée	550.000	535.000	476.000
41.079 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Uelzecht-Lycée	487.000	470.000	365.000
41.080 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des installations communes des différents établissements scolaires du Campus Geesseknäppchen	2.055.000	2.055.000	2.055.000
41.081 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école de la 2e chance	-	100.000	60.000
41.082 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée à Belval	-	-	495.000
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé. (Sans distinction d'exercice)	245.311	213.003	208.231
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
41.510 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	-	217.204	-
Total de la section 11.1.....			467.466.481	484.169.795	497.215.741
Section 11.2 - Institut national des langues					
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires	-	-	1.735.852
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	1.623.255		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	32.106		
		3) Charges sociales patronales.....	61.144		

11.2 - Institut national des langues

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 19.347			
		Total..... 1.735.852			
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	-	4.171.692
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 3.634.482			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.919			
		3) Charges sociales patronales..... 474.086			
		4) Allocations de repas..... 61.205			
		Total..... 4.171.692			
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	-	1.230.378
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.069.801			
		3) Charges sociales patronales..... 139.823			
		4) Allocation de repas..... 20.754			
		Total..... 1.230.378			
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	-	52.637
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 43.488			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.065			
		3) Charges sociales patronales..... 6.084			
		Total..... 52.637			
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	-	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.53	Indemnités d'habillement	-	2.385	2.624
11.130 (11.12)	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	-	85.000	80.750
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 80.750			
41.050 (41.12)	04.00 04.53	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national des langues	-	107.430	-
Total de la section 11.2.....			-	194.815	7.274.033

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 11.3 - Service de la formation professionnelle					
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires	2.836.723	2.922.717	2.943.603
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.767.746		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.990		
		3) Charges sociales patronales.....	117.250		
		4) Allocations de repas.....	43.617		
		<i>Total</i>	2.943.603		
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	7.248.965	7.268.890	7.841.412
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.824.158		
		3) Charges sociales patronales.....	890.272		
		4) Allocations de repas.....	126.982		
		<i>Total</i>	7.841.412		
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	136.523	87.082	67.349
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	58.630		
		3) Charges sociales patronales.....	7.663		
		4) Allocations de repas.....	1.056		
		<i>Total</i>	67.349		
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	499.707	485.284	491.157
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	405.180		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	29.203		
		3) Charges sociales patronales.....	56.774		
		<i>Total</i>	491.157		
11.040 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (11.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentis- sage dues aux personnes adultes en formation sous con- trat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.894.763	-	-
11.061 (11.00)	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	589.343	-	-

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.233	2.229	2.233
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	268.518	301.851	291.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 291.000			
11.131 (11.12)	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	129.188	-	-
11.150 (11.12)	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182.837	130.000	62.360
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	719.539	-	-
12.001 (12.15)	04.34 04.53	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	101.182	-	-
12.010 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	96.942	-	-
12.020 (12.14)	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	16.494	-	-
12.080 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	688.483	-	-
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.068	-	-
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.107	-	-
12.140 (12.16)	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers	33.890	-	-
12.141 (12.16)	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	81.910	-	-
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	10.776	-	-
12.250 (12.00)	04.34	Frais d'exploitation courants	637.422	-	-
12.300 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens	228.617	-	-
12.301 (12.30)	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue et du service de la formation professionnelle	4.928	-	-

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.302 (12.30)	04.32	Frais de maintenance informatique	6.336	-	-
12.303 (12.30)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	92.000	-	-
12.305 (12.30)	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation profession- nelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	800.000	1.000.000
32.010 (31.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la forma- tion professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.999.696	22.000.000	20.000.000
32.020 (32.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissa- ge dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	4.477.455	4.505.445
32.021 (32.00)	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	654.010	600.000
33.000 (33.00)	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conven- tions avec des associations. (Crédit non limitatif).....	45.115	49.399	50.206
33.001 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes met- tant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
33.002 (33.00)	04.00	Participation financière à l'a.s.b.l. OLAP	135.000	135.000	120.000
33.004 (33.00)	04.32	Participation de l'Etat aux rémunérations du secrétariat de l'a.s.b.l. LUXSKILL	-	31.360	29.549
33.005 (33.00)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'é- ducation et la formation	-	92.000	73.600
34.050 (34.31)	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étran- ger à défaut d'un enseignement national dans la spécia- lité	-	2.500	3.000
34.051 (34.31)	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif).....	411.413	500.000	420.000
41.000 (31.22)	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisa- tion de cours et séminaires dans l'intérêt de la forma- tion professionnelle continue	52.645	52.645	30.000
41.001 (31.22)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théo- rie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionne- ment professionnel par la chambre des métiers. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	900.000	900.000	900.000

11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
41.002 (31.00)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	723.279	823.179	818.316
41.003 (31.22)	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	79.400	79.400	50.000
41.004 (31.22)	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	77.000	77.000	-
41.005 (31.22)	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre du brevet de maîtrise	106.342	110.000	50.000
41.010 (41.40)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	1.508.000	1.508.000	1.508.000
41.050 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif).....	-	4.106.299	3.635.882
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	513	-	-
		Total de la section 11.3.....	51.619.897	47.596.500	45.493.312
		Section 11.4 - Sports.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	277.214	290.658	295.644
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	283.665		
		3) Charges sociales patronales.....	9.165		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		Total.....	295.644		
11.020 (11.10)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	5.491	4.194
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	4.194		
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	3.531	5.937	6.218
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....	6.218		

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	62.131	60.520	61.645
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....			61.645
11.132 (11.12)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	801	7.620	5.434
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....			5.434
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	3.296	2.752	5.633
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			5.633
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	707.638	704.319	716.758
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....			716.758
12.002 (12.15)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	9.661	19.960	16.040
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....			16.040
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	11.369	11.600	10.440
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	32.031	31.200	28.080
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	9.794	11.400	10.260
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			2.700
		2) Carburants et lubrifiants.....			4.000
		3) Réparation et entretien.....			3.560
		Total.....			10.260
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	20.126	20.900	18.810
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			5.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.500
		3) Location et entretien des autres machines de			

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>bureau..... 170</i> 4) <i>Consommables bureautiques..... 4.500</i> 5) <i>Frais d'impression et de reliure..... 7.640</i> <hr/> <i>Total..... 18.810</i>			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunica- tions	405	480	420
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Frais téléphoniques..... 420</i>			
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.060	100.000	100.988
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Nettoyage..... 60.000</i>			
		2) <i>Eau, électricité,taxes..... 12.550</i>			
		3) <i>Chauffage..... 27.500</i>			
		4) <i>Entretien..... 938</i>			
		<hr/> <i>Total..... 100.988</i>			
12.090 (12.21)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.837	24.316	15.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers..... 15.000</i>			
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des admi- nistrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63.959	63.960	115.460
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers..... 100.460</i>			
		2) <i>Charges locatives accessoires..... 15.000</i>			
		<hr/> <i>Total..... 115.460</i>			
12.120 (12.30)	08.30	Frais d'experts et d'études	54.000	54.000	43.200
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	6.581	6.915	6.220
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	110.206	113.130	113.126
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Analyses médicales..... 22.125</i>			
		2) <i>Matériel..... 15.600</i>			
		3) <i>Mesures antidopage..... 63.500</i>			
		4) <i>Dépenses diverses..... 11.901</i>			
		<hr/> <i>Total..... 113.126</i>			
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	400	1.200	1.200

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance-responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	160.000	165.000	148.421
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions	9.642	11.000	11.000
12.301 (12.30)	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	2.000	2.000	2.000
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	37.166	44.903	41.473
12.303 (12.30)	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg	-	100	100
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	4.346	5.200	4.680
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir et campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses	109.987	110.000	125.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	1.858	5.500	5.000
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	32.432	53.000	54.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	11.936	12.000	12.000
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	69.391	68.000	68.000
12.361 (12.30)	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	-	-	125.000
12.362 (12.30)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses	46.622	35.000	-
12.370 (12.30)	08.30	Participation du Luxembourg aux 6es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.992	-	-
24.000 (24.10)	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.760	6.760	6.760
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	334.992	342.098	342.090
		<u>Détail:</u>			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement.....	271.410		

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) <i>Dirigeants sportifs</i> 70.680			
		<i>Total</i> 342.090			
33.010 (33.00)	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	657.800	592.800	592.800
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	80.000	80.000	70.000
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	100.000	90.000	81.000
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	883.000	1.018.375	1.084.125
33.014 (33.00)	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite	512.500	512.500	512.500
33.016 (33.00)	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport des jeunes	171.017	250.000	125.000
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations et des clubs	12.000	12.000	10.800
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	224.000	219.000	205.000
33.020 (33.00)	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques.	403.000	438.000	478.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Concepts fédéraux et mesures diverses de promotion</i> 195.000			
		2) <i>Section de sports d'élite à l'armée</i> 108.000			
		3) <i>Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la préparation olympique</i> 175.000			
		<i>Total</i> 478.000			
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	587.600	587.600	587.600
33.022 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat	1.140.000	1.190.000	1.190.000
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	65.260	80.000	83.738
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	8.483	8.498	11.349

11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
35.060 (35.20)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.849	20.207	19.912
41.010 (41.40)	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche public	130.000	100.000	130.000
		<i>Détail:</i>			
		3) CRP-Santé..... 130.000			
41.011 (31.22)	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Sans distinction d'exercice)	43.200	48.600	31.200
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes. (Sans distinction d'exercice)	74.379	78.000	85.500
43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO. (Sans distinction d'exercice)	30.008	34.785	32.000
		Total de la section 11.4.....	7.441.260	7.757.284	7.850.818
		Section 11.5 - Institut national des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	287.979	294.682	299.706
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 283.386			
		3) Charges sociales patronales..... 12.099			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		Total..... 299.706			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	257.179	270.469	275.805
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 235.446			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.878			
		3) Charges sociales patronales..... 31.149			
		4) Allocations de repas..... 6.332			
		Total..... 275.805			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	49.724	9.609	8.247

11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 8.247			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	657.143	757.990	790.159
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 650.249			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 48.573			
		3) Charges sociales patronales..... 91.337			
		<u>Total..... 790.159</u>			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	3.279	3.519	3.525
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	3.720	3.720	3.720
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 3.720			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 100			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	129	135	120
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.265	5.320	5.320
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 342			
		2) Carburants et lubrifiants..... 550			
		3) Réparation et entretien..... 4.220			
		9) Divers..... 208			
		<u>Total..... 5.320</u>			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	700	730	657
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 190			
		3) Location et entretien des machines de bureau.... 90			
		4) Consommables bureautiques..... 117			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 190			

11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 70			
		Total..... 657			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	3.417	3.500	3.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais téléphoniques..... 3.500			
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	316.962	293.800	320.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 72.608			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 223.936			
		3) Chauffage..... 3.552			
		4) Réparations et entretien..... 19.904			
		Total..... 320.000			
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	115.492	121.000	120.000
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (an- nexe); dépenses diverses	27.223	28.000	28.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Literie, mobilier, vaisselle..... 14.220			
		2) Acquisition et location de matériel de sport..... 9.880			
		3) Entretien des appareils du centre médico- sportif spécialisé..... 400			
		4) Entretien des installations de plein air..... 3.500			
		Total..... 28.000			
Total de la section 11.5.....			1.728.212	1.792.674	1.858.959
Section 11.6 - Centre national sportif et culturel					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	532.557	343.200	465.287
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 399.336			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 41.079			
		3) Charges sociales patronales..... 17.838			
		4) Allocations de repas..... 7.034			
		Total..... 465.287			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	62.463	64.271	65.878

11.6 - Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 48.085			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.311			
		3) Charges sociales patronales..... 7.371			
		4) Allocations de repas..... 2.111			
		<u>Total..... 65.878</u>			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	52.480	56.629	59.028
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 41.557			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.597			
		3) Charges sociales patronales..... 6.874			
		<u>Total..... 59.028</u>			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
41.010 (41.40)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel. (Crédit non limitatif).....	7.412.214	6.800.000	6.200.000
		<u>Total de la section 11.6.....</u>	<u>8.059.714</u>	<u>7.264.300</u>	<u>6.790.393</u>
		Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	272.917	284.787	290.048
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 275.524			
		3) Charges sociales patronales..... 11.710			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		<u>Total..... 290.048</u>			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100

11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.442	4.118	4.194
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 4.194			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111.997	169.499	169.499
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens			
		a) Formations..... 43.589			
		b) Sport - études..... 125.910			
		Total..... 169.499			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240.754	273.567	273.567
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens			
		a) Formations..... 70.134			
		b) Sport - études..... 203.433			
		Total..... 273.567			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	25.906	27.850	25.065
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.233	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.400			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.000			
		3) Réparation et entretien..... 100			
		Total..... 3.500			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	8.081	10.170	9.153

11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.546		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.273		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	135		
		4) Consommables bureautiques.....	680		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.766		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.753		
		<i>Total.....</i>	<i>9.153</i>		
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	214	2.000	2.000
12.180 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	2.787	3.000	3.000
12.190 (12.30)	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationaux et internationaux sur les problèmes de l'éducation physique et du sport; participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports; indemnités, frais de déplacement et de séjour	6.043	7.000	7.000
12.191 (12.30)	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour. (Crédit non limitatif).....	59.230	65.600	65.600
12.192 (12.30)	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	957	1.250	1.250
12.300 (12.30)	08.30	Location d'installations et de matériel; achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports; dépenses diverses	3.432	3.500	3.500
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	637	800	800
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger; frais de déplacement et de séjour	5.759	5.800	5.800
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales	1.700	1.900	1.900
		Total de la section 11.7.....	748.089	864.641	866.176
		Total du département 10/11.....	993.148.837	1.132.611.848	1.168.277.235

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	779.364.944	938.494.656	974.419.509
12	Achat de biens non durables et de services	39.138.011	35.083.214	35.526.613
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.760	17.002	21.226
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	29.499.842	28.880.742	26.850.714
33	Transferts de revenus aux administrations privées	8.578.398	8.760.993	8.688.279
34	Transferts de revenus aux ménages	4.338.937	4.265.054	4.106.800
35	Transferts de revenus à l'étranger	387.835	462.350	509.051
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	40.634.857	44.917.303	43.500.165
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	30.448.179	4.309.245	6.644.992
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	60.751.074	67.421.289	68.009.886
Total		993.148.837	1.132.611.848	1.168.277.235

12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION					
Section 12.0 - Famille					
11.131 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	3.132	5.500	9.200
11.300 (31.11)	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indem- nités, salaires et charges sociales patronales 1) d'a- gents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.291	111.375	111.960
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	3.191	5.333	9.400
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	20.930	28.000	25.200
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	55.728	74.000	66.600
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	11.243	15.200	11.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	6.000		
		3) Réparation et entretien.....	3.500		
		<i>Total.....</i>	<i>11.300</i>		
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	18.614	26.000	23.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	10.300		
		9) Divers.....	10.100		
		<i>Total.....</i>	<i>23.400</i>		
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	54.385	55.500	9.450
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	8.550		
		9) Divers.....	900		
		<i>Total.....</i>	<i>9.450</i>		

12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.122 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	50.000	25.000
12.123 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études	97.163	230.000	184.000
12.124 (12.30)	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	825.688	250.000	225.000
12.250 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomit� fir d'Rechter vum Kand	199.965	212.000	235.110
12.251 (12.00)	06.32	Centre pour l'�galit� de traitement: Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	178.540	89.000	80.000
12.300 (12.30)	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, s�minaires et journ�es d'�tudes: frais de fonctionnement; indemnit�s des conf�renciers; acquisition d'�quipements et de mat�riel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; d�penses diverses	20.868	23.000	20.700
12.304 (12.30)	06.36	Organisation d'une Conf�rence Internationale, application de la Convention de La Haye en mati�re d'adoption internationale	-	10.000	-
12.306 (12.30)	06.36	Promotion du b�n�volat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	20.879	22.500	20.800
33.000 (33.00)	06.32	Participation luxembourgeoise � l'Ann�e europ�enne de lutte contre la pauvret� et l'exclusion sociale (2010). (Sans distinction d'exercice)	-	60.000	-
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires priv�s assurant des services aux initiatives b�n�voles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisi�me �ge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	140.410	146.069	144.451
33.002 (33.00)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionn�es par le Minist�re de la Famille et de l'Int�gration: solde de la participation de l'Etat r�sultant de d�comptes se rapportant � des exercices ant�rieurs et qui n'ont pas p� �tre cl�tur�s dans les limites de la p�riode compl�mentaire. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert � d'autres articles)	7.467.430	15.185.000	10.000.000
33.003 (33.00)	06.32	Remboursement aux associations conventionn�es par le Minist�re de la Famille et de l'Int�gration des frais relatifs aux indemnit�s d'apprentissage. (Cr�dit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440.983	570.000	440.000
33.004 (33.00)	13.90	Participation luxembourgeoise � l'ann�e europ�enne des activit�s de b�n�volat pour la promotion de la citoyenn�t� active (2011)	-	-	80.000

12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.005 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	1.800.586
33.006 (33.00)	13.90	Participation luxembourgeoise au projet Agence transfrontalière du Bénévolat au sein de la Grande Région	-	-	10.000
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	79.836	80.000	76.000
35.060 (35.00)	06.36	Contributions à des organismes internationaux	36.130	27.380	22.822
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics	135.000	216.000	257.800
		<i>Détail:</i>			
		3) CEPS..... 257.800			
42.000 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.816.974	5.200.000	8.000.000
43.020 (43.52)	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	1.599.999	1.380.000	1.380.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.623 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études	-	27.000	-
12.624 (12.30)	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	40.079	-	-
12.750 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomitte fir d'Rechter vum Kand	677	-	7.100
43.500 (43.22)	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif).....	494.053	-	-
		Total de la section 12.0.....	17.872.188	24.098.857	23.275.879
		Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	111.114	119.453	121.443

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	103.685		
		3) Charges sociales patronales.....	16.351		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	121.443		
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	100		
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	151.969	152.000	47.000
12.123 (12.30)	06.32	Frais d'audit dans le domaine de la Jeunesse	24.775	20.000	10.000
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	44.966	45.000	40.000
12.141 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	21.827	18.000	10.000
12.143 (12.16)	06.32	Rédaction et impression de standards de qualité pour l'accueil et l'encadrement d'enfants en crèche	25.000	25.000	-
12.300 (12.30)	06.32	Promotion des droits de l'enfant et lutte contre l'exploitation sexuelle et la violence dans les médias électroniques: dépenses diverses	80.307	90.000	60.500
12.301 (33.00)	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Sans distinction d'exercice).....	161.130	-	-
12.302 (12.30)	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.	971	2.500	1.500
12.310 (12.30)	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance	20.000	92.000	105.000
12.320 (12.30)	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	8.384	12.500	10.000
12.341 (33.00)	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	-	5.000	79.650
12.350 (33.00)	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatizante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.568	5.000	4.500

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
31.040 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures privées dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.704.722	11.034.912	28.000.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	10.387.935	10.563.628	10.551.940
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	680.690	780.068	777.673
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	6.473.757	6.808.020	7.089.623
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.826.220	26.256.637	27.090.989
33.006 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	7.479.117	7.919.674	8.347.870
33.007 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à des frais spécifiques liés à des mesures d'aide à l'enfance et à la famille	-	-	1.031.053
		<i>Détail:</i>			
		a) Frais de formation continue et de supervision du personnel d'encadrement d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance.....	200.507		
		b) Frais de loyer immobilier et de contrats d'entretien pour techniques spéciales du bâtiment d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance.....	621.489		
		c) Frais médicaux et paramédicaux liés aux enfants et jeunes accueillis au sein d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance.....	209.057		
		<i>Total.....</i>	<i>1.031.053</i>		
33.008 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis en famille d'accueil ou suivis en milieu ouvert. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	1.179.316
		<i>Détail:</i>			
		a) Frais de vie et de logement pour jeunes suivis en milieu ouvert par des gestionnaires d'activités conventionnées ou reconnues comme services d'aide sociale à l'enfance.....	476.032		
		b) Frais spécifiques liés à l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil.....	703.284		
		<i>Total.....</i>	<i>1.179.316</i>		
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	186.757	320.350	200.000

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.011 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif).....	5.116.022	5.296.456	2.058.780
33.012 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de prise en charge d'enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de jour pour enfants en bas âge	267.085	552.400	552.000
33.013 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Crédit non limitatif).....	13.356	100.000	-
33.014 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées	16.500	21.000	17.000
33.015 (33.00)	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	55.000	55.000	80.000
33.017 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	286.308	317.309	252.914
33.018 (33.00)	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	866.813	-	-
33.019 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	137.844	170.000	140.000
33.021 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services pour jeunes conventionnés	5.797.119	6.250.792	6.583.842
33.022 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	100.000	100.000	95.000
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	111.000	114.500	103.000
33.028 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.296.693	11.678.325	11.764.087
33.029 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	-	10.000	10.000
33.030 (33.00)	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700.000	100	100

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.031 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	32.633.781	40.136.590	42.089.978
33.032 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de formation continue et de projets innovateurs dans le cadre des services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance	309	94.000	82.000
33.033 (33.00)	06.32	Mise en oeuvre de dispositions prévues à la loi sur la jeunesse; mesures de participation des jeunes	85.000	-	-
33.035 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services socio-éducatifs divers dans le cadre du chèque-service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	79.162	-	-
33.036 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de structures reconnues comme prestataires du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.260.000	1.130.000
33.040 (33.00)	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
33.041 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des Centres d'insertion socioprofessionnelle conventionnés	-	-	1.579.375
33.042 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service d'aide familiale conventionné	-	-	578.000
34.090 (34.49)	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif).....	-	20.000	5.000
34.091 (34.49)	06.32	Subventions diverses aux ménages dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500.000	700.000
41.000 (41.40)	06.32	Accord de collaboration avec l'Université de Luxembourg en vue du fonctionnement d'un centre d'études sur la situation des Jeunes en Europe	380.276	400.000	400.000
43.000 (43.22)	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	14.627	50.000	40.000
43.001 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.199.985	47.652.085	66.611.064
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	91.306	92.256	93.005
43.003 (43.22)	06.32	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches communales conventionnées	929.486	1.077.728	1.166.080

12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
43.004 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes	-	398.390	481.653
43.012 (43.21)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de prise en charge d'enfants à besoins spécifiques dans les crèches communales. (Crédit non limitatif).....	-	75.000	51.000
Total de la section 12.1.....			153.571.881	180.691.773	221.422.135
Section 12.2 - Solidarité					
11.130 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	-	447	400
11.131 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	428	900	810
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers	-	75	75
12.001 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	390	900	900
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études; Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	800
12.121 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études dans le domaine des sans-abris	24.829	20.000	16.000
12.300 (12.30)	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement; indemnités; frais de publication; dépenses diverses	578	15.000	5.000
34.010 (34.31)	06.20	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédi- rentiers des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice)	419.096	675.000	150.000
34.011 (42.00)	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance- maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.746	10.000	5.000
34.012 (53.20)	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	363	1.000	900

12.2 - Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34.013 (34.31)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.254.998	9.000.000	8.100.000
34.014 (34.32)	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	179.046	100.000	100.000
35.060 (35.00)	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.776	2.478	2.231
43.000 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.935.591	5.000.000	5.400.000
43.001 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.303.257	2.300.000	1.525.000
43.020 (43.52)	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	473.635
43.040 (43.52)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	8.287.304
Total de la section 12.2.....			17.134.098	17.127.800	24.068.055
Section 12.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration					
11.000 (11.00)	06.36	Traitements des fonctionnaires	816.551	905.173	1.154.934
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.084.175					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.520					
3) Charges sociales patronales..... 45.762					
4) Allocations de repas..... 15.477					
<u>Total..... 1.154.934</u>					
11.010 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.252.671	1.533.776	1.605.857
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.387.568					
3) Charges sociales patronales..... 181.355					

12.3 - Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 36.934			
		Total..... 1.605.857			
11.020 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	52.988	4.528	4.557
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 4.557			
11.030 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	279.385	297.647	300.281
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 255.705			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.865			
		3) Charges sociales patronales..... 34.711			
		Total..... 300.281			
11.040 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.055	1.056	1.180
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	1.301	2.000	2.000
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	5.454	11.000	9.000
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	5.102	7.000	6.300
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	30.970	40.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 5.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 14.750			
		3) Entretien..... 12.550			
		4) Divers..... 2.200			
		Total..... 35.000			
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau	33.294	35.000	31.500
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.350.548	1.354.000	1.354.000
12.081 (12.11)	06.36	Bâtiment OLAI: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	107.144	83.775

12.3 - Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	40.649		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	35.711		
		9) Divers.....	7.415		
		<i>Total.....</i>	<i>83.775</i>		
12.090 (12.21)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	11.490	15.400	12.000
12.100 (12.11)	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	361.025	389.000	390.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts. (Crédit non limitatif).....	62.338	85.000	65.000
12.140 (12.16)	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	13.539	14.700	13.200
12.170 (12.30)	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs immigration et réfugiés	225.112	230.000	230.000
12.190 (12.30)	06.36	Organisation d'une Conférence nationale pour étrangers	-	90.000	-
12.191 (12.30)	06.36	Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales	96.332	100.000	80.000
12.193 (12.30)	06.36	Plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations. (Crédit non limitatif).....	141.169	180.000	144.000
12.194 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre du contrat d'accueil et d'intégration. (Crédit non limitatif).....	114.411	220.000	176.000
12.250 (12.00)	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation; dépenses diverses	3.980	9.000	-
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation	1.234	2.000	1.800
12.301 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102.813	40.000	40.000
12.302 (12.30)	06.36	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration et foyers d'accueil pour demandeurs de protection internationale: service de gardiennage. (Crédit non limitatif).....	3.106.062	3.228.751	3.544.000

12.3 - Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers; subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale	99.237	100.000	90.000
33.011 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	32.226	32.226	30.000
33.012 (33.00)	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.720.018	8.270.000	7.900.000
33.013 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	748.472	841.607	920.509
33.014 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	177.208	229.987	237.440
33.015 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	115.467	199.701	208.526
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre les discriminations ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés, du Fonds européen d'intégration, du Fonds social européen et du Réseau européen des migrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	634.743	1.000.000	1.000.000
33.018 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des Fédérations d'associations d'étrangers regroupées dans l'association "Maison des asbl"	90.000	90.000	85.500
33.019 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre du plan national d'intégration et de lutte contre les discriminations. (Crédit non limitatif).....	21.959	140.000	80.000
33.020 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à l'élaboration et à la réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt de ressortissants communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.720	100.000	40.000
34.010 (34.31)	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	73.505	90.000	80.000

12.3 - Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
43.000 (43.22)	06.36	Subsides aux administrations communales initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des étrangers	92.820	150.000	142.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.511 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	8.056	-	-
		Total de la section 12.3.....	17.912.255	20.145.796	20.098.959
		Section 12.4 - Fonds national de solidarité			
11.000 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	2.587.706	2.799.992	2.855.901
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 2.686.832			
		3) Charges sociales patronales..... 118.769			
		4) Allocations de repas..... 50.300			
		Total..... 2.855.901			
11.010 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	352.000	438.504	529.809
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 469.542			
		3) Charges sociales patronales..... 49.011			
		4) Allocations de repas..... 11.256			
		Total..... 529.809			
11.020 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	216.265	6.357	9.701
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 9.701			
12.080 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	67.864	68.061	69.506
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 50.882			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 12.624			
		4) Réparations et entretien..... 2.000			
		5) Assurances..... 4.000			
		Total..... 69.506			

12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.100 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	605.475	652.520	752.330
12.110 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	57.957	55.000	61.000
12.250 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	367.655	343.636	432.000
		<i>Détail:</i>			
		11.10 Indemnités d'habillement.....	235		
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....	22.931		
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....	26.148		
		12.01 Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	680		
		12.02 Frais d'exploitation des véhicules automoteur....	7.646		
		12.04 Frais de bureau.....	80.100		
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	288.460		
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications.....	200		
		12.14 Annuaire officiel P.et T.....	1.100		
		12.16 Achat de matériel informatique.....	500		
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	1.000		
		12.20 Frais de représentation.....	500		
		12.30 Divers.....	2.500		
		<i>Total.....</i>	<i>432.000</i>		
12.300 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.428	75.000	100.000
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	877.882	1.015.088	1.084.500
34.010 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105.702.719	105.495.039	144.130.418
34.011 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	575.541	492.032	456.300

12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34.013 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980). (Crédit non limitatif).....	1.780.474	1.918.000	2.258.000
34.014 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.140.000	19.901.900	34.991.000
34.015 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.771.871	6.790.780	6.763.060
34.016 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.079.835	22.877.964	28.175.039
42.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.036.838	73.012.000	72.192.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.580 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	-	13.310	-
12.600 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	360	-
12.750 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	63.464	17.628	22.999
Total de la section 12.4.....			243.372.974	235.973.171	294.883.563

12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales					
11.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	4.585.788	4.747.058	4.955.627
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.667.049		
		3) Charges sociales patronales.....	208.918		
		4) Allocations de repas.....	79.660		
		<i>Total</i>	4.955.627		
11.010 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre permanent	2.225.255	2.132.154	2.597.230
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.254.922		
		3) Charges sociales patronales.....	280.580		
		4) Allocations de repas.....	61.728		
		<i>Total</i>	2.597.230		
11.020 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre temporaire	24.496	42.261	15.094
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	15.094		
12.070 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: lo- cation et entretien des équipements informatiques	235.532	244.145	250.000
12.080 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ex- ploitation et entretien des bâtiments	264.252	308.090	330.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	141.090		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	82.700		
		3) Chauffage.....	48.000		
		4) Réparations et entretien.....	48.650		
		5) Assurances bâtiment.....	2.810		
		6) Frais de gardiennage et de surveillance.....	6.750		
		<i>Total</i>	330.000		
12.090 (42.00)	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.066.198	1.076.440	1.092.540
12.110 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	30.395	100.000	80.000
12.250 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	555.466	1.285.235	1.088.530

12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....	17.140		
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....	12.580		
		12.011 Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays, frais de déménagement.....	1.000		
		12.012 Frais de route et de séjour à l'étranger.....	25.000		
		12.04 Frais de bureau.....	175.770		
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	195.430		
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications.....	6.590		
		12.12 Frais d'experts et d'études.....	575.000		
		12.13 Frais de publication et diffusion de rapports.....	2.000		
		12.14 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	3.180		
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici- pation.....	68.000		
		12.30 Divers.....	6.840		
		<i>Total.....</i>	<i>1.088.530</i>		
12.300 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais liés au déménagement de la CNPF. (Crédit non limitatif).....	-	50.000	50.000
12.310 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affilia- tion et de perception des cotisations commun aux insti- tutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500.000	2.605.392	2.783.550
41.010 (41.40)	06.13	Financement des programmes et projets de recherche en- trepris en collaboration avec les centres de recherche publics	412.563	413.000	412.563
42.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	252.949.053	257.491.611	266.322.000
42.001 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance propre- ment dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.655.330	11.000.000	11.700.000
42.002 (42.00)	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.167.191	4.148.000	4.152.000
42.004 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.711.636	41.222.000	38.237.521
42.005 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.139.761	71.854.000	71.391.000

12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	189.038.805	198.335.101	199.154.000
42.007 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	230.296.020	223.838.000	199.463.501
42.008 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.804.040	50.000.000	62.336.000
42.009 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat du boni pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	215.300.000	229.000.000	208.140.092
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.348.764	6.070.000	6.798.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.570 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	3.188	-	-
12.580 (12.11)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	28.253	-	-
12.750 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	-	-	529.321
Total de la section 12.5.....			1.084.341.986	1.105.962.487	1.081.878.569
Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	3.841.734	4.423.367	4.490.146
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunération de base.....	3.851.061		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	374.933		
		3) Charges sociales patronales.....	184.305		
		4) Allocation de repas.....	79.847		
		Total.....	4.490.146		

12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	315.287	363.013	363.432
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 295.469			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.797			
		3) Charges sociales patronales..... 41.075			
		4) Allocations de repas..... 8.091			
		<u>Total..... 363.432</u>			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	178.014	12.213	12.216
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunération de base..... 12.216			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	411.660	368.015	369.118
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 307.988			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.462			
		3) Charges sociales patronales..... 42.668			
		<u>Total..... 369.118</u>			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	10.504	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.642	1.877	1.998
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	43.990	58.773	56.083
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 12.020			
		2) Cours et examens..... 24.000			
		4) Prestations individuelles..... 2.063			
		9) Divers..... 18.000			
		<u>Total..... 56.083</u>			
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	32.794	29.090	31.062
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 12.000			
		2) Cours et examens..... 5.000			
		3) Prestations individuelles..... 2.062			
		9) Divers..... 12.000			
		<u>Total..... 31.062</u>			

12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour	19.535	20.000	19.720
12.030 (12.16)	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	300	465	474
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	89.826	101.000	101.000
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	2.479	4.979	2.500
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des ad- ministrations publiques	23.692	26.402	25.000
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études	650	2.500	2.000
12.150 (12.30)	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	60.000	60.000
12.190 (12.30)	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	4.702	11.000	8.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	518.059	510.000	512.142
12.251 (12.00)	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses	70.084	85.000	85.000
12.252 (12.00)	06.32	Service CPI (Coordinateurs de projets individualisés): dépenses diverses	1.997	2.000	100
12.253 (12.00)	06.32	Ecole orthopédagogique: Frais d'exploitation, dépenses diverses	618	4.300	1.500
12.254 (12.00)	06.32	Activités dans le cadre du 125e anniversaire d'existence des Maisons d'Enfants de l'Etat: Dépenses diverses	13.598	10.000	-
12.300 (33.00)	06.32	Convention avec des Services de Pedopsychiatrie	-	5.000	5.000
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraor- dinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	11.000	11.000	11.000
Total de la section 12.6.....			5.592.165	6.110.094	6.157.591
Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées					
12.140 (12.16)	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	28.896	9.500	21.000

12.7 - Serv. d'action socio-familiale.- Personnes âgées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.301 (12.30)	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	28.318	38.000	30.000
12.303 (12.30)	06.33	Lëtzebuerger Senioren-Academie:frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	23.044	29.000	25.000
12.305 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	11.249	10.000	9.000
33.010 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	5.353.790	5.640.273	5.956.348
33.011 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG IV dans le domaine de la formation en soins palliatifs	32.000	32.000	32.000
33.013 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.193.666	2.138.670	2.212.500
33.014 (33.00)	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	14.721	18.000	16.200
33.015 (31.00)	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	77.719	80.000	72.000
33.016 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat à la mise en place d'un plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	22.500
33.018 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gérontologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	25.000	-
33.019 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	375.300	1.200.000	700.000
33.020 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85.190	436.560	300.000

12.7 - Serv. d'action socio-familiale.- Personnes âgées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
43.040 (31.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	299.908	345.723	348.970
		Total de la section 12.7.....	8.523.801	10.002.726	9.745.518
Section 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	2.535.566	2.834.930	2.888.431
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	2.607.484		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	111.204		
		3) Charges sociales patronales.....	117.684		
		4) Allocation de repas.....	52.059		
		Total.....	2.888.431		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.403.865	1.522.000	1.594.243
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.310.851		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	71.733		
		3) Charges sociales patronales.....	180.705		
		4) Allocations de repas.....	30.954		
		Total.....	1.594.243		
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	83.607	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	557.544	555.093	532.903
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	444.452		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	26.852		
		3) Charges sociales patronales.....	61.599		
		Total.....	532.903		
11.040 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	25.689	100	100

12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	2.111	2.300	2.300
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	17.732	22.696	22.973
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.782			
		5) Prestations individuelles..... 7.626			
		9) Primes des chefs d'unités..... 13.565			
		<u>Total..... 22.973</u>			
11.131 (11.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	-	1.000	1.000
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	9.509	10.000	10.000
12.001 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'ap- prentissage	18.363	19.000	19.000
12.002 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	27.854	26.550	30.000
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	6.689	6.600	6.130
12.040 (12.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de docu- mentation	11.157	11.337	10.200
12.041 (12.12)	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	642	-	-
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	257.893	288.986	290.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 103.540			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 114.460			
		3) Chauffage..... 72.000			
		<u>Total..... 290.000</u>			
12.100 (12.11)	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	12.246	13.000	13.000
12.150 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnai- res qui ne sont pas à même de porter les frais en résult- tant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	98.267	100.000	100.000
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	123.512	119.094	122.789

12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.250 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	112.114	113.405	115.514
12.251 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig: frais d'exploitation et frais divers	105.920	107.500	109.500
12.252 (12.00)	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	12.971	13.181	13.426
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	61.051	61.973	62.834
12.310 (12.50)	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	372	372
		<i>Détail:</i>			
		1) Droit d'accise et taxe de consommation.....			124
		2) Taxe sur la valeur ajoutée.....			248
		<i>Total</i>			372
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat	7.769	8.062	8.062
		Total de la section 12.8.....	5.492.071	5.837.279	5.952.877
		Section 12.9 - Service national d'action sociale			
11.000 (11.00)	06.20	Traitements des fonctionnaires	660.956	753.909	684.232
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			646.833
		3) Charges sociales patronales.....			26.936
		4) Allocations de repas.....			10.463
		<i>Total</i>			684.232
11.010 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	440.971	472.174	472.046
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			411.312
		3) Charges sociales patronales.....			53.759
		4) Allocations de repas.....			6.975
		<i>Total</i>			472.046
11.020 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	46.488	100	100

12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	14.663	13.777	14.384
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 11.917			
		2) Primes..... 791			
		3) Charges sociales patronales..... 1.676			
		Total..... 14.384			
11.040 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	3.978	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	-	60	61
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers	4.462	4.463	4.463
		<i>Détail:</i>			
		5) Indemnités pour l'encadrement des travaux d'utilité collective..... 4.463			
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour	1.447	2.500	2.250
12.040 (12.12)	06.20	Frais de bureau	857	874	786
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 786			
12.050 (12.12)	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	245	350	350
		<i>Détail:</i>			
		4) Téléfax..... 350			
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	100
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études	-	5.000	2.500
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	606	2.584	2.584
12.170 (12.30)	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	-	1.487	1.000

12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.310 (12.30)	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non limitatif).....	133.010	135.994	145.326
33.000 (33.00)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	2.501.580	2.611.552	2.743.265
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	2.632.343		
		2) Frais de route.....	20.160		
		3) Frais d'administration.....	45.179		
		4) Frais de fonctionnement.....	40.405		
		5) Formation/supervision.....	5.178		
		<i>Total</i>	2.743.265		
		Total de la section 12.9.....	3.809.263	4.005.924	4.073.547
		Section 13.0 - Office national de l'enfance			
11.000 (11.10)	06.32	Traitements des fonctionnaires	-	135.336	130.952
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	118.886		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.076		
		3) Charges sociales patronales.....	4.583		
		4) Allocation de repas.....	1.407		
		<i>Total</i>	130.952		
11.010 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

13.0 - Office national de l'enfance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.040 (11.10)	13.90	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....		100	
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement	-	118	118
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	-	5.000	5.000
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	-	5.000	5.000
12.125 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	160.000	85.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation courants	-	72.000	72.000
33.000 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	23.530.921	25.294.969	11.897.529
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	5.744.376	6.554.340	7.737.818
33.002 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les centres d'accueil et internats conventionnés pour jeunes	97.118	350.000	350.000
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	2.520.264	2.582.684	1.502.795
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide socio-familiale en famille	795.000	-	193.000
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par des forfaits mensuels et journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.187.054	6.500.000	24.482.009
33.006 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés de logement pour jeunes en milieu ouvert	-	-	1.792.382
33.007 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil de jour conventionnés pour jeunes	-	-	1.038.794
33.008 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par des forfaits horaires	-	-	1.236.000
34.010 (34.31)	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	50.172	77.000	35.000

13.0 - Office national de l'enfance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34.011 (34.30)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100
		Total de la section 13.0.....	36.924.905	41.736.847	50.563.897
Section 13.1 - Service national de la jeunesse					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	890.393	938.985	831.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 787.664			
		3) Charges sociales patronales..... 32.280			
		4) Allocations de repas..... 11.256			
		Total..... 831.200			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.338.855	1.436.758	1.498.081
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.296.309			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.028			
		3) Charges sociales patronales..... 169.955			
		4) Allocations de repas..... 27.789			
		Total..... 1.498.081			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	38.442	40.052	40.815
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 40.815			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	353.870	359.796	367.544
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 309.570			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 15.488			
		3) Charges sociales patronales..... 42.486			
		Total..... 367.544			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.114	1.162	1.496
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	14.837	15.365	23.525
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 792			
		5) Prestations individuelles..... 22.733			
		Total..... 23.525			
33.022 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: soutien aux organismes intermé- diaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67.254	100.000	100.000
34.010 (12.30)	06.32	Frais de fonctionnement des services volontaires de jeu- nes: allocations aux bénéficiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550.399	770.000	1.060.000
34.011 (34.30)	13.90	Jeunes défavorisés: projet-pilote	-	-	1.358.400
34.060 (34.40)	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs: subsides	30.890	30.975	-
34.061 (34.40)	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	249.995	250.000	250.000
41.050 (41.12)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse	2.392.000	2.941.332	2.880.000
		Total de la section 13.1.....	5.928.049	6.884.525	8.411.161
		Total du département 12/13.....	1.600.475.636	1.658.577.279	1.750.531.751

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	25.853.938	27.487.150	28.681.481
12	Achat de biens non durables et de services	15.464.182	17.929.894	18.438.458
31	Subventions d'exploitation	15.704.722	11.034.912	28.000.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	171.978.186	199.413.487	208.912.792
34	Transferts de revenus aux ménages	174.887.419	169.018.752	228.637.279
35	Transferts de revenus à l'étranger	41.906	29.858	25.053
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	3.319.839	3.970.332	3.950.363
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.153.264.412	1.171.170.712	1.147.886.114
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	39.961.032	58.522.182	86.000.211
Total		1.600.475.636	1.658.577.279	1.750.531.751

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>ou services psychiatriques fermés.....</i>			
		<i>5.400</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>43.878</i>			
11.132 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	2.429	2.650	2.430
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers	12.971	17.000	14.850
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission consultative des Laboratoires.....			
		<i>1.360</i>			
		c) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués).....			
		<i>1.750</i>			
		d) Conseil Supérieur d'hygiène.....			
		<i>1.500</i>			
		f) Comité de surveillance du S.I.D.A.....			
		<i>1.120</i>			
		g) Conseil de discipline du Collège médical.....			
		<i>1.200</i>			
		h) Conseil supérieur de discipline du Collège médical.....			
		<i>700</i>			
		j) Conseil supérieur de discipline du Collège vétérinaire.....			
		<i>300</i>			
		k) Commission permanente pour le secteur hospitalier.....			
		<i>2.370</i>			
		m) Groupe de guidance pour la prévention de l'infection nosocomiale au Grand-Duché de Luxembourg.....			
		<i>680</i>			
		q) Commission de surveillance CHNP.....			
		<i>350</i>			
		r) Commission consultative pour l'ostéodensitométrie.....			
		<i>440</i>			
		s) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé.....			
		<i>2.000</i>			
		u) Commission scientifique et technique du Programme Mammographie.....			
		<i>1.080</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>14.850</i>			
12.003 (12.15)	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif).....	450.262	490.000	465.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	6.048	6.000	6.000
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	104.590	140.000	115.000
12.015 (12.13)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	-	650	650
12.020 (12.14)	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.824	4.000	4.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			
		<i>600</i>			

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.900			
		3) Réparations et entretien..... 1.700			
		Total..... 4.200			
12.040 (12.12)	05.00	Ministère de la santé: frais de bureau	9.675	9.000	8.100
		<u>Détail:</u>			
		2) Consommables bureautiques..... 300			
		3) Documentation et bibliothèque..... 7.500			
		4) Logiciels et divers..... 300			
		Total..... 8.100			
12.042 (12.12)	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) : frais de fonctionnement	9.324	17.000	14.500
12.043 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	4.446	8.500	6.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.450			
		9) Divers..... 550			
		Total..... 6.000			
12.044 (12.12)	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	40.000	42.800	42.800
12.045 (12.12)	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi sur le droit de mourir en dignité: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	23	5.000	25.000
12.050 (12.12)	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	70	200	200
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais téléphoniques..... 200			
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	218.730	212.000	220.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 15.900			
		2) Frais de surveillance du bâtiment..... 12.400			
		3) Eau, gaz, électricité, taxes..... 181.500			
		4) Réparations et entretien..... 4.950			
		5) Chauffage..... 1.000			
		9) Divers..... 4.250			
		Total..... 220.000			
12.090 (12.21)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.253	25.000	15.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 15.000			

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.122 (12.30)	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.151	75.000	52.000
12.125 (12.30)	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle. (Crédit non limitatif).....	-	25.000	100
12.126 (12.30)	05.00	Frais d'études et d'évaluation de projets et de programmes d'action du secteur conventionné. (Crédit non limitatif).....	14.982	15.000	100
12.127 (12.30)	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé. (Sans distinction d'exercice)	-	75.000	1.325.000
12.128 (12.30)	05.00	Participation de l'Etat au Projet Healthnet	152.000	175.000	-
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	16.953	25.000	20.000
12.152 (12.30)	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	95.939	93.500	95.000
12.153 (12.30)	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	15.000	5.000
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	15.226	18.000	18.000
12.191 (12.30)	05.00	Participation aux frais d'organisation d'une conférence OMS/CE - Comité Européen de l'Environnement et de la Santé	50.000	-	-
12.250 (12.00)	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.984.286	3.000.000	3.050.000
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses	21.816	21.816	21.816
12.342 (12.30)	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	570	590	590
12.345 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement d'une structure nationale de médiation dans le domaine médical du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.512	5.000	5.000

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	105.539	85.200	85.200
31.031 (31.12)	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	10.000	48.000	25.000
31.032 (31.12)	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	87.750	89.240	89.240
31.050 (31.32)	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.093.705	2.123.000	2.170.000
31.051 (31.32)	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
31.052 (31.32)	04.50	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par des médecins-généralistes lors de l'installation de cabinets de groupe dans une région non urbaine. (Crédit non limitatif).....	-	-	50.000
33.001 (33.00)	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	463.635	474.784	484.000
33.002 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	534.000	550.500	539.911
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	86.200	88.000	87.000
33.004 (33.00)	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue	9.000	80.000	70.000
33.005 (33.00)	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	14.300	15.000	15.000
33.006 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	25.000	15.000	15.000
33.007 (33.00)	05.00	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier	15.000	30.000	-
33.008 (41.40)	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	706.220	718.928	725.547
33.009 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du dos	195.200	236.000	210.000
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	5.000	5.000	5.000

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.012 (33.00)	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	38.500	16.500	16.500
33.013 (33.00)	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	63.750	64.000	64.000
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	5.300.281	5.667.096	6.024.680
		<u>Détail:</u>			
		1) Service de rééducation précoce.....	1.535.136		
		2) Hëllef fir de Puppelchen.....	1.411.894		
		3) Service d'évaluation et de rééducation fonctionnelles - CHL.....	1.049.456		
		4) AIDS - Berödung de la Croix-Rouge.....	805.796		
		5) ALUPSE.....	491.279		
		6) Fondation contre le Cancer.....	179.177		
		7) Patientevertriebung.....	176.350		
		8) Association luxembourgeoise des groupes sportifs pour cardiaques.....	90.740		
		9) Association luxembourgeoise du diabète.....	154.601		
		10) ALAN: protection maladies rares.....	49.836		
		11) Divers: Nouveaux projets.....	80.415		
		Total.....	6.024.680		
33.015 (33.00)	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	7.118.822	7.795.308	8.156.259
		<u>Détail:</u>			
		1) Jugend - an Drogenhëllef.....	2.680.669		
		2) CNDS: Foyers d'accueil et d'herbergement pour toxicomanes.....	1.950.912		
		3) Jongenheem - Service Thérapeutique Solidarité Jeunes.....	515.381		
		4) Stëmm vun der Strooss Luxembourg.....	928.889		
		5) Stëmm vun der Strooss Esch/Alzette.....	648.130		
		6) Centre de prévention des toxicomanies.....	957.366		
		7) Centre pour toxicomanes - Sud.....	101		
		8) CHNP - Foyers Post-cure.....	164.496		
		9) Stëmm vun der Strooss: atelier thérapeutique et structure d'herbergement.....	101		
		10) Centre Emmanuel.....	230.314		
		11) Jugend-an Drogenhëllef: projet.....	79.900		
		Total.....	8.156.259		
33.016 (33.00)	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	43.000	43.000	43.000
33.017 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale. (Crédit non limitatif).....	9.732.442	10.681.549	10.982.717
		<u>Détail:</u>			
		A. Centres extra-hospitaliers de traitement			
		1) Ligue d'hygiène mentale/Centre de santé men-			

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>tale.....</i>			
		2) <i>Centre de prévention et d'information.....</i>			
		3) <i>Réseau Psy-Psychesch Hëllef Dobaussen.....</i>			
		4) <i>CERMM.....</i>			
		5) <i>Liewen Dobaussen.....</i>			
		<i>B. Ateliers thérapeutiques</i>			
		1) <i>Association d'aide par le travail thérapeuti- que pour personnes psychotiques</i>			
		a) <i>Walfer Atelier.....</i>			
		b) <i>Haff Ditgesbach.....</i>			
		c) <i>Schierener Atelier.....</i>			
		d) <i>Eilerenger Konschtwierk.....</i>			
		e) <i>Administration.....</i>			
		2) <i>Mathëllef asbl - Ferme thérapeutique Moutfort....</i>			
		3) <i>Caritas - Atelier buanderie et Service d'ac- compagnement psycho-social.....</i>			
		<i>Total.....</i>			
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	20.000	20.000	20.000
33.019 (33.00)	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé	77.365	100.000	100.000
33.020 (33.00)	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	29.230	30.000	30.000
33.021 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	4.300.000	4.475.344	4.474.654
33.022 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	-	-	75.000
33.023 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Sans distinction d'exercice)	-	-	792.236
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	112.764	130.000	130.000
34.011 (34.32)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	649.986	700.000	700.000
34.012 (34.32)	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	268.130	300.000	280.000
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	-	5.000	2.500

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	204.854	378.000	302.400
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale. (Crédit non limitatif).....	1.008.096	1.218.000	1.050.000
34.063 (34.41)	05.20	Participation financière à la formation complémentaire en dermato-histologie d'un médecin-spécialiste en dermatologie ou en anatomie pathologique	-	-	84.662
35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	315.426	284.000	316.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cotisations à l'OMS.....			310.500
		2) Autres cotisations et contributions.....			5.500
		Total.....			316.000
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	863.152	717.000	365.000
		<i>Détail:</i>			
		2) CRP-HT.....			105.000
		3) CRP-Santé.....			260.000
		Total.....			365.000
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Sans distinction d'exercice)	32.167	35.149	36.778
42.003 (31.00)	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.575	10.000	10.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	600	-	-
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	130	-
12.690 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	-	290
33.507 (33.00)	05.00	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier	-	-	31.203

14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34.562 (34.41)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	510	-	-
		Total de la section 14.0.....	38.975.866	41.871.236	44.310.935
Section 14.1 - Direction de la santé					
11.000 (11.00)	05.00	Traitements des fonctionnaires	5.724.758	6.200.469	6.251.916
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.869.329		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	71.249		
		3) Charges sociales patronales.....	230.787		
		4) Allocations de repas.....	80.551		
		Total.....	6.251.916		
11.010 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.955.633	5.509.717	5.763.810
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.997.609		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	19.372		
		3) Charges sociales patronales.....	650.098		
		4) Allocations de repas.....	96.731		
		Total.....	5.763.810		
11.020 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	280.622	100	100
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	202.622	216.367	231.491
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	194.128		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	10.603		
		3) Charges sociales patronales.....	26.760		
		Total.....	231.491		
11.040 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	6.190	100	100

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	05.00	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.404	1.450	1.500
11.130 (11.12)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires	3.469	6.000	5.400
11.131 (11.12)	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	4.562	4.651	4.884
11.132 (11.12)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'au- tres affections - service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	-	900	-
12.001 (12.15)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	79.634	182.000	79.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	91.934	104.700	92.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Secrétariat général..... 6.000			
		2) Services audiophonologiques..... 41.000			
		3) Services de pléoptie et d'orthoptie..... 12.770			
		4) Division de la médecine scolaire..... 19.500			
		5) Service de la médecine dentaire scolaire..... 8.500			
		6) Service d'action socio-thérapeutique..... 4.130			
		7) Service des Statistiques..... 50			
		8) Div.Méd.Prév.et Sociale..... 50			
		<u>Total..... 92.000</u>			
12.040 (12.12)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses	1.502	2.300	2.070
12.042 (12.12)	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	8.549	10.800	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression et de reliure..... 9.000			
12.101 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és à des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif).....	221.161	220.000	220.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Services orthoptique et pléoptique..... 220.000			
12.102 (12.11)	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioac- tives hors usage. (Crédit non limitatif).....	3.750	3.750	3.750

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.120 (12.30)	05.00	Contrôle des médicaments, des cosmétiques, des organismes génétiquement modifiés, des biocides et des aliments nouveaux: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	4.423	20.000	12.000
12.121 (12.30)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	4.445	5.000	5.000
12.122 (12.30)	05.00	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg.	14.749	22.000	19.800
12.124 (12.30)	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	3.000	-
12.125 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	19.271	25.000	20.000
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de la Santé Publique	53.237	105.000	84.000
12.128 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.131 (12.16)	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire	2.018	2.645	3.570
12.132 (12.16)	05.10	Service de la sécurité alimentaire - Contrôle officiel des denrées alimentaires: frais d'échantillonnage et d'analyse officiels prévus par la loi du 25 septembre 1953, ayant pour objet la réorganisation du contrôle des denrées alimentaires, boissons et produits usuels. (Crédit non limitatif).....	-	15.000	15.000
12.140 (12.30)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	604.530	550.000	495.500
		<i>Détail:</i>			
		a) Acquisition de matériel didactique.....		15.000	
		b) Réimpression de matériel didactique.....		10.000	
		c) Campagne d'hygiène bucco-dentaire.....		15.000	
		d) Campagne anti-tabac.....		45.000	
		e) Plan National Sida.....		50.000	
		g) Santé cérébro-cardiovasculaire.....		40.000	
		h) Education sanitaire des enfants et des jeunes.....		50.000	
		i) Campagne d'information sur l'intolérance au gluten.....		2.500	
		j) Alimentation saine.....		72.000	
		k) Campagne du plan national de promotion d'allaitement.....		17.000	
		l) Campagne de sensibilisation pour une consommation d'alcool à risque réduit.....		55.000	
		m) Campagne d'information sur les mesures de protection en cas de canicule.....		5.000	
		n) Campagne pour la promotion du don d'organes.....		15.000	
		o) Campagne annuelle de gestes d'hygiène et pour			

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>la vaccination contre la grippe saisonnière.....</i> 35.000 <i>p) Campagne annuelle de promotion d'une utilisation raisonnable des antibiotiques.....</i> 20.000 <i>r) Campagne nationale "Prévention des accidents).....</i> 12.000 <i>t) Campagne de prévention contre les méfaits de musique amplifiée à outrance (Save Your Ears).....</i> 27.000 <i>u) Divers.....</i> 10.000 <i>Total.....</i> 495.500			
12.141 (12.16)	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	2.405	-	-
12.142 (12.16)	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	17.478	18.000	16.200
12.143 (12.16)	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	3.146	5.500	4.950
12.170 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	35.890	37.000	37.000
12.250 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	178.381	190.000	176.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		<i>1204 Frais de bureau</i>			
		<i>1) Articles et matériel de bureau.....</i> 7.400			
		<i>3) Location et entretien des machines de bureau....</i> 2.000			
		<i>5) Frais d'impression et de reliure.....</i> 8.600			
		<i>6) Documentation et bibliothèque.....</i> 4.100			
		<i>1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		<i>1) Frais postaux.....</i> 140.000			
		<i>2) Frais téléphoniques.....</i> 6.000			
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		<i>1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs</i>			
		<i>1) Assurances.....</i> 1.900			
		<i>2) Carburants et lubrifiants.....</i> 2.000			
		<i>3) Réparations et entretien.....</i> 2.500			
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			
		<i>1231 Dépenses diverses.....</i> 1.500			
		<i>Total.....</i> 176.000			
12.251 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	46.470	46.000	41.400
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 1.300 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 500 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100 5) Frais d'impression et de reliure..... 350 6) Documentation et bibliothèque..... 800 1205 Service postaux et télécom. 2) Frais téléphoniques..... 2.500 B - Autres frais généraux 1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 2.500 2) Carburants et lubrifiants..... 8.000 3) Réparations et entretien..... 10.000 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage..... 1.000 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 4.200 3) Chauffage..... 4.800 C - Dépenses spécifiques au service 1216 Acquisition de produits de désinfection..... 50 1217 Acquisition de matériel de protection..... 5.300 Total..... 41.400			
12.252 (12.00)	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 3.700 3) Location et entretien des machines de bureau.... 820 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500 6) Documentation et bibliothèque..... 6.370 B - Autres frais généraux 1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 400 2) Carburants et lubrifiants..... 590 3) Réparations et entretien..... 1.500 C - Dépenses spécifiques au service 1231 Divers..... 1.320 Total..... 16.200	15.578	18.000	16.200
12.253 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 7.150	23.751	25.000	22.500

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 3.000 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.000 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500 6) Documentation et bibliothèque..... 5.000 7) Archivage Biocides et Cosmétiques..... 1.000 8) Archivage des CD des dossiers de médicament et destructeur CD..... 1.000 C - Dépenses spécifiques au service 1202 Frais d'exploitation des voitures de service 1) Assurances..... 350 2) Carburants..... 500 3) Réparations..... 1.000 1232 Divers..... 1.000 Total..... 22.500			
12.254 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses	24.568	27.000	27.000
		<u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 2.700 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.500 5) Frais d'impression et de reliure..... 10.600 6) Documentation et bibliothèque..... 1.000 1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications 2) Frais téléphoniques..... 1.200 B - Autres frais généraux 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage..... 1.200 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 650 1220 Assurances..... 150 C - Dépenses spécifiques au service 1216 Acquisition et entretien de matériel thérapeutique..... 5.000 1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements de faible valeur..... 1.200 1231 Dépenses diverses..... 800 Total..... 27.000			
12.255 (12.00)	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses	29.450	33.000	30.000
		<u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 2.000 3) Location et entretien des machines de bureau.... 2.000 5) Frais d'impression et de reliure..... 4.000 6) Documentation et bibliothèque..... 1.000 1205 Achat de biens et de services postaux et de			

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>télécommunications</i> 1) <i>Frais postaux</i> 1.000 <i>B - Autres frais généraux</i> 1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i> 1) <i>Nettoyage</i> 3.000 2) <i>Eau, gaz, électricité</i> 7.000 <i>C - Dépenses spécifiques au service</i> 1216 <i>Acquisition et entretien de matériel orthop- tique</i> 8.000 1218 <i>Acquisition et entretien de matériel didac- tique</i> 500 1231 <i>Dépenses diverses et pharmacie</i> 1.500 <i>Total</i> 30.000			
12.256 (12.00)	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> <i>A - Frais administratifs</i> 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 3.273 2) <i>Location et entretien des machines à photoco- pier</i> 1.091 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> 682 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 1.136 1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i> 9) <i>Divers</i> 18.182 1206 <i>Achat de biens et de services auprès de l'EDF</i> 1.909 1207 <i>Achat de biens et de services auprès de la CEGEDEL</i> 2.727 <i>B - Autres frais généraux</i> 1202 <i>Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs</i> 1) <i>Assurances</i> 364 2) <i>Carburants et lubrifiants</i> 2.455 3) <i>Réparations et entretien</i> 1.818 <i>C - Dépenses spécifiques au service</i> 12160 <i>Acquisition et entretien de matériel de labo- ratoire</i> 54.545 12161 <i>Acquisition de dosimètres</i> 10.909 12162 <i>Divers</i> 3.636 <i>Total</i> 102.727	108.723	113.000	102.727
12.257 (12.00)	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement <u>Détail:</u> <i>A - Frais administratifs</i> 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 2.000 2) <i>Location et entretien des machines de bureau</i> 500	15.714	20.000	16.600

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 2.000			
		4) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 600			
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		1202 <i>Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs</i>			
		1) <i>Assurances.....</i> 1.300			
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 3.000			
		3) <i>Réparation et entretien.....</i> 2.000			
		1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) <i>Nettoyage.....</i> 500			
		<i>C - Dépenses spécifiques</i>			
		1217 <i>Acquisition et entretien du petit outillage et d'équipements de faible valeur.....</i> 4.000			
		<i>Participation OEKOFOIRE 2010: frais d'ins- cription, location d'un stand.....</i> 700			
		<i>Total.....</i> 16.600			
12.258 (12.00)	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	114.463	132.150	102.600
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 500			
		2) <i>Entretien + consommable imprimante.....</i> 21.000			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau.....</i> 500			
		4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 2.100			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 3.250			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 500			
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			
		12070 <i>Acquisition et entretien de l'équipement informatique.....</i> 72.250			
		1230 <i>Divers.....</i> 2.500			
		<i>Total.....</i> 102.600			
12.259 (12.00)	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	4.710	14.000	11.400
		<u>Détail:</u>			
		1202 <i>Exploitation des véhicules automoteurs</i>			
		1) <i>Assurances.....</i> 450			
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 750			
		3) <i>Réparations et entretien.....</i> 900			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 1.400			
		2) <i>Réparation et entretien des machines de bureau.....</i> 700			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 1.300			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 1.000			
		1207 <i>Informatique.....</i> 1.500			
		1214 <i>Frais d'envois.....</i> 2.900			
		1230 <i>Divers.....</i> 500			
		<i>Total.....</i> 11.400			

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.260 (12.00)	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement	19.923	27.000	23.500
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	7.500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	13.500		
		1218 Formation continue.....	2.500		
		Total.....	23.500		
12.261 (12.00)	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionne- ment	31.597	35.000	34.300
		<i>Détail:</i>			
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	1.200		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.300		
		3) Réparations et entretien.....	2.800		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	6.500		
		2) Entretien photocopieuse.....	700		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.000		
		1205 Achats de biens et de services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques.....	3.500		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	2.800		
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical.....	3.500		
		1231 Dépenses diverses.....	4.500		
		Total.....	34.300		
12.262 (12.12)	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonction- nement	4.144	5.050	4.545
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.000		
		2) Location et entretien des machines de bureau....	2.000		
		3) Frais d'impression et de reliure.....	100		
		4) Documentation et bibliothèque.....	645		
		5) Divers.....	500		
		1216 Acquisition de matériel médical.....	300		
		Total.....	4.545		
12.263 (12.00)	05.10	Service de la Sécurité Alimentaire: frais de fonctionne- ment. (Crédit non limitatif).....	19.228	30.000	39.000
12.301 (12.30)	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'en- vironnement. (Crédit non limitatif).....	720	10.000	3.000
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	221.830	225.000	224.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Honoraires des médecins scolaires.....			200.000
		2) Matériel médical.....			22.500
		3) Divers.....			1.500
		<i>Total.....</i>			<i>224.000</i>
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.426.535	189.000	166.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Vaccination contre la rage.....			30.000
		2) Dépistage du S.I.D.A.....			55.000
		3) Plan canicule.....			5.000
		4) Suivi des traitements contre les agents de maladie multirésistants.....			6.000
		5) Trousses d'urgence.....			60.000
		6) Matériel de lutte contre la menace CBRN.....			5.900
		7) Divers.....			5.000
		<i>Total.....</i>			<i>166.900</i>
12.304 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif).....	4.003.622	5.187.000	4.800.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Vaccination systématique contre l'hépatite B.....			23.000
		2) Vaccination contre l'hépatite B: groupes à hauts risques.....			31.000
		3) Vaccin combiné rubéole-rougeole-oreillons-varicelle.....			995.000
		4) Vaccins combinés (tétanus, diphtérie, coqueluche, polio, hépatite B, haemophilus influenzae type B.....			1.500.000
		5) Vaccins monovalents.....			25.000
		6) Programme de vaccination méningite C.....			150.000
		7) Vaccin conjugué contre le pneumocoque.....			1.137.900
		8) Vaccination contre les gastroentérites.....			900.000
		9) Honoraires médicaux.....			500
		10) Frais d'organisation.....			37.600
		<i>Total.....</i>			<i>4.800.000</i>
12.305 (12.30)	05.00	Mise en route de la réforme de la médecine scolaire au niveau national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	5.000
12.306 (12.30)	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	188.732	420.622	289.862
		<i>Détail:</i>			
		A - Programme Mammographie			

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>1204 Frais de bureau</i> 1) Articles et matériel de bureau..... 2.000 3) Location et entretien des machines de bureau.... 2.400 5) Frais d'impression..... 20.000 <i>1216 Acquisition et entretien d'équipement</i> <i>informatique de faible valeur..... 1.500</i> 1217 Honoraires et frais de route..... 70.000 1218 Formation continue..... 5.000 1220 Update et maintenance du RIS/PACS prg..... 110.462 <i>B - Autres Programmes</i> 1221 Programme cancer colon/rectum..... 40.000 1222 Campagne cancer du sein..... 7.500 1223 Campagne cancer de la peau..... 4.000 1224 Campagne cancer du col de l'utérus..... 3.000 1229 Plan de santé national: prévention des cancers..... 3.000 1230 Campagne cancer de la prostate..... 3.000 1231 Divers..... 3.000 <i>C - Etudes et évaluations..... 15.000</i> <i>Total..... 289.862</i>			
12.307 (12.30)	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe. (Sans distinction d'exercice)	75.000	75.000	75.000
12.308 (12.30)	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	-	12.000	9.600
12.309 (12.30)	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	7.200	9.000	5.000
12.310 (12.30)	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés; dépenses diverses	408	500	500
12.311 (12.30)	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	534.920	518.000	537.000
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif).....	38.237	250	250
12.314 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	24.254	100	5.000
12.316 (12.00)	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	21.025	32.000	24.000
12.318 (12.30)	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "ECOLE-SANTE"	67.102	70.000	67.000

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.319 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales:programme de vaccination des jeunes filles contre Human Papilloma Virus HPV(cancer du col de l'utérus). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.475.321	1.000.000	1.000.000
12.320 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales:programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition gratuite de contraceptifs aux jeunes et aux femmes socialement défavorisées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	15.000	15.000
12.321 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébro-vasculaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	40.000	40.000
12.323 (12.30)	05.00	Prix annuel de Santé en Entreprise	14.964	15.000	15.000
12.340 (12.30)	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	20.000	23.000	22.000
12.341 (12.30)	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments. (Crédit non limitatif).....	2.103	4.000	4.000
12.342 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire. (Sans distinction d'exercice)	28.151	29.200	29.200
12.343 (12.30)	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs"	2.159	1.000	6.000
31.050 (31.32)	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Sans distinction d'exercice)	3.103	3.500	3.500
33.007 (33.00)	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	74.647	75.000	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.501 (12.15)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	-	124	-
12.631 (12.16)	05.00	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire	-	3.756	-
12.750 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	-	-	210

14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.754 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses	-	90	-
12.803 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladie contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe	934	-	-
Total de la section 14.1.....			22.215.049	21.949.891	21.372.935
Section 14.2 - Laboratoire national de santé					
11.000 (11.00)	05.20	Traitements des fonctionnaires	6.948.249	7.422.852	7.821.490
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 7.331.210					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 78.238					
3) Charges sociales patronales..... 302.648					
4) Allocations de repas..... 109.394					
<u>Total..... 7.821.490</u>					
11.010 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	5.339.680	5.709.768	6.290.942
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 5.494.447					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.597					
3) Charges sociales patronales..... 697.222					
4) Allocations de repas..... 95.676					
<u>Total..... 6.290.942</u>					
11.020 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	327.356	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	729.851	754.546	772.351
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 598.939					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 82.764					
3) Charges sociales patronales..... 90.648					
<u>Total..... 772.351</u>					

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.040 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	16.872	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	05.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	37.342	38.000	38.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement..... 38.000			
11.130 (11.12)	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	2.082	2.100	2.100
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 2.100			
12.000 (12.15)	05.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	4.461	100.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 100.000			
12.010 (12.13)	05.20	Frais de route et de séjour	153	600	500
12.020 (12.14)	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	14.009	18.500	16.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 6.000			
		3) Réparations et entretien..... 7.500			
		<u>Total..... 16.500</u>			
12.040 (12.12)	05.20	Frais de bureau	162.040	165.000	148.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et consommables de bureau..... 39.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 5.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.000			
		4) Petites machines de bureau..... 3.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 40.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 50.000			
		7) Documentation informatique..... 500			
		8) Divers..... 8.500			
		<u>Total..... 148.500</u>			
12.050 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	166.960	154.500	167.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 105.000			

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Frais téléphoniques..... 62.000 9) Divers..... 500 Total..... 167.500			
12.060 (12.12)	05.20	Location et entretien des installations de télécommuni- cations 6.832 <u>Détail:</u> 2) Contrats d'entretien..... 7.000 3) Réparations et pièces de rechange..... 1.000 Total..... 8.000	6.832	8.000	8.000
12.070 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques 62.537 <u>Détail:</u> 2) Contrats d'entretien..... 63.750 3) Réparation..... 1.250 Total..... 65.000	62.537	65.000	65.000
12.080 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)..... 470.154 <u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 190.000 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 300.000 Total..... 490.000	470.154	434.000	490.000
12.100 (12.11)	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif)..... 33.291 <u>Détail:</u> 1) Loyers..... 35.000	33.291	39.500	35.000
12.120 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) 54.999 <u>Détail:</u> 1) Frais d'assistance technique en matière in- formatique..... 40.000	54.999	50.000	40.000
12.121 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire 86.834	86.834	140.000	100.000
12.160 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire 2.276.860	2.276.860	2.370.000	2.370.000
12.161 (12.30)	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers 86.361 <u>Détail:</u> 1) Animaux..... 7.000 4) Linge..... 12.000	86.361	80.000	87.000

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>7) Elimination des déchets..... 25.000</i> <i>8) Désinfection..... 33.000</i> <i>9) Divers..... 10.000</i> <hr/> <i>Total..... 87.000</i>			
12.162 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils. (Crédit non limitatif).....	438.879	480.000	480.000
12.171 (12.30)	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	17.761	18.000	18.000
12.190 (12.30)	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	14.406	23.000	18.000
12.220 (41.40)	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	49.642	50.500	44.500
		<u>Détail:</u>			
		<i>2) Département d'immunologie..... 40.000</i> <i>3) Département de surveillance biologique..... 4.500</i> <hr/> <i>Total..... 44.500</i>			
12.300 (12.30)	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	56.607	80.000	80.000
12.301 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	148.863	155.000	150.000
12.302 (12.30)	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, pro- duits cosmétiques et objets usuels et médicaments; frais d'études et dépenses diverses	124.290	140.000	150.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>2) Résidus de pesticides..... 38.000</i> <i>3) Objets en contact avec les denrées alimentai- res..... 34.500</i> <i>4) Utilisation de techniques immunologiques..... 77.500</i> <hr/> <i>Total..... 150.000</i>			
12.303 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	222.861	250.000	220.000
12.304 (12.30)	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Labora- toire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.305 (12.30)	05.10	Crédit de fonctionnement du Registre des Maladies infec- tieuses	-	20.000	10.000
12.306 (12.30)	05.20	Division de bactériologie et parasitologie: programme de dépistage de chlamydiatrachomatis au Luxembourg	12.906	20.000	17.000

14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.307 (12.30)	05.20	Division de chimie biologique et hormonologie: programme de médecine préventive pour le dépistage prénatal de maladies congénitales. (Crédit non limitatif).....	233.933	277.000	270.000
12.308 (12.30)	05.20	Division de sérologie, virologie, cytogénétique: programme de dépistage des HPV oncogènes. (Crédit non limitatif).....	8.770	20.000	15.000
12.309 (12.30)	05.20	Médecine légale: Frais de fonctionnement du laboratoire d'analyses ADN	-	35.000	15.000
12.310 (11.00)	05.20	Frais de consultance dans le cadre du déménagement à Dudelange	-	-	40.000
34.050 (11.00)	05.20	Indemnités des stagiaires	4.463	6.000	6.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.621 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	-	78	-
12.660 (12.30)	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	-	2.171	1.820
12.803 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	-	590	-
12.807 (12.30)	05.20	Division de chimie biologique et hormonologie: programme de médecine préventive pour le dépistage prénatal de maladies congénitales	-	24	-
Total de la section 14.2.....			18.160.304	19.130.029	20.088.503
Section 14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf					
11.010 (31.11)	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	518.682	553.167	568.565
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	489.401		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.673		
		3) Charges sociales patronales.....	63.049		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	568.565		
11.030 (31.11)	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	805.098	473.331	348.639
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	249.912		

14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 58.001 3) Charges sociales patronales..... 40.726 Total..... 348.639			
11.031 (31.11)	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	-	448.771	461.110
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 354.273 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 51.404 3) Charges sociales patronales..... 55.433 Total..... 461.110			
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	1.231.446	1.338.955	1.340.415
		<u>Détail:</u>			
		<i>I.- Frais de personnel:</i>			
		a) Indemnités d'habillement..... 1.410			
		b) Personnel propre: traitements et charges..... 825.426			
		<i>II.- Frais de matériel:</i>			
		a) Fournitures énergétiques..... 68.000			
		b) Autre matériel..... 9.000			
		c) Frais d'entretien et de réparation..... 252.611			
		III.- Amortissement des équipements..... 39.822			
		IV- Frais de révision..... 2.050			
		V.- Travaux effectués par des entreprises tierces..... 56.500			
		<i>VI.- Part des frais de gestion imputables:</i>			
		a) Frais énumérés sub Ib à IV: taux 7 %..... 83.901			
		b) Frais énumérés sub V: taux 3 %..... 1.695			
		Total..... 1.340.415			
		Total de la section 14.3.....	2.555.226	2.814.224	2.718.729
		Total du département 14.....	81.906.445	85.765.380	88.491.102

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	26.040.088	27.463.841	28.684.250
12	Achat de biens non durables et de services	20.014.099	19.649.386	19.797.850
31	Subventions d'exploitation	3.531.543	3.687.995	3.763.455
33	Transferts de revenus aux administrations privées	28.964.356	31.311.009	33.091.707
34	Transferts de revenus aux ménages	2.136.039	2.607.000	2.425.562
35	Transferts de revenus à l'étranger	315.426	284.000	316.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	863.152	717.000	365.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sécurité sociale	41.742	45.149	47.278
Total		81.906.445	85.765.380	88.491.102

15.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
15 - MINISTERE DU LOGEMENT					
Section 15.0 - Logement					
11.010 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.474.565	1.552.829	1.674.598
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.441.634					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.439					
3) Charges sociales patronales..... 188.611					
4) Allocations de repas..... 42.914					
Total..... 1.674.598					
11.020 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	69.735	4.862	4.951
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 4.951					
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	581.877	605.345	582.826
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 473.971					
3) Charges sociales patronales..... 100.412					
4) Allocations de repas..... 8.443					
Total..... 582.826					
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	4.374	4.200	4.200
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 3.800					
9) Divers..... 400					
Total..... 4.200					
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers	56.873	58.625	59.253
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.125					
5) Prestations individuelles..... 58.128					
Total..... 59.253					
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.480	2.000	2.000

15.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.012 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	2.738	4.000	3.400
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.597	5.000	4.530
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	970		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.600		
		3) Réparation et entretien.....	1.500		
		9) Divers.....	460		
		<i>Total</i>	4.530		
12.030 (12.16)	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	104	800	400
12.040 (12.12)	07.10	Frais de bureau	53.125	58.300	52.470
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	12.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	6.300		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.000		
		4) Consommables bureautiques.....	9.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	20.170		
		6) Documentation et bibliothèque.....	4.000		
		<i>Total</i>	52.470		
12.050 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	104.939	125.000	110.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	110.000		
12.070 (12.12)	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	65.949	60.250	17.550
12.080 (12.11)	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	161.082	167.500	167.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	74.700		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	23.300		
		4) Réparations et entretien.....	1.500		
		5) Frais de gardiennage.....	67.550		
		9) Divers.....	450		
		<i>Total</i>	167.500		
12.100 (12.11)	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	206.825	207.000	207.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	206.031		

15.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires..... 969			
		Total..... 207.000			
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	273.841	269.100	215.280
12.121 (12.30)	07.10	Frais de fonctionnement de l'Observatoire de l'habitat. (Sans distinction d'exercice)	469.867	469.485	455.071
12.140 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de concours et de conférences; confection de plans et de maquettes; actions de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses	151.971	165.000	150.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 30.000			
		2) Campagnes publicitaires..... 12.500			
		3) Foires..... 84.500			
		4) Expositions..... 20.000			
		9) Divers..... 3.000			
		Total..... 150.000			
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	315	800	800
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	2.333	2.500	2.250
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.582	209.000	169.000
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	195.000	189.000
33.000 (12.30)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une agence immobilière sociale	3.497	57.000	100.000
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41.000	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.000.000	50.000.000	42.000.000
34.081 (34.52)	07.10	Allocations de logement et de loyer. (Crédit non limitatif).....	-	-	100.000
34.083 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.294	165.000	10.000

15.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
35.020 (35.30)	13.90	Participation de l'Etat dans les actions et projets co-financés par des instruments européens. (Sans distinction d'exercice)	-	5.000	3.000
35.060 (35.00)	07.10	Contribution à des organismes internationaux	985	1.000	1.040
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	5.000
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice)	-	100	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.058	-	-
12.512 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	807	-	-
12.550 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	-	-	14.693
<u>Détail:</u>					
1) Frais postaux..... 14.693					
Total de la section 15.0.....			58.775.813	54.440.696	46.346.912
Total du département 15.....			58.775.813	54.440.696	46.346.912

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	2.130.551	2.167.236	2.266.575
12	Achat de biens non durables et de services	1.558.904	1.595.360	1.462.197
31	Subventions d'exploitation	39.582	404.000	358.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	44.497	98.000	141.000
34	Transferts de revenus aux ménages	55.001.294	50.165.000	42.110.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	985	6.000	4.040
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	-	5.100	5.100
Total		58.775.813	54.440.696	46.346.912

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI					
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	7.649	8.503	8.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 117					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 1.027					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 892					
5) Prestations individuelles					
a) Ecole Supérieure du Travail..... 5.939					
b) Divers..... 25					
Total..... 8.000					
11.131 (11.12)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces extraordinaires	805	819	819
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers	2.856	3.905	3.905
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 149					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 1.745					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 2.007					
9) Divers..... 4					
Total..... 3.905					
12.001 (12.15)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces de tiers	1.177	1.487	1.200
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.200					
12.010 (12.13)	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	245	1.000	900
12.012 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	125.363	145.000	125.000
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.062	7.600	7.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.300					
2) Carburants et lubrifiants..... 4.180					

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien..... 1.520			
		Total..... 7.000			
12.040 (12.12)	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	196	395	415
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 50			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 25			
		6) Documentation et bibliothèque..... 340			
		Total..... 415			
12.041 (12.12)	06.40	Frais de bureau	29.633	30.000	27.000
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 26.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 27.000			
12.080 (12.11)	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	15.532	17.914	17.914
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 11.689			
		4) Réparations et entretien..... 3.750			
		9) Divers..... 2.475			
		Total..... 17.914			
12.120 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultance et de tra- duction; participation à des études d'organisations in- ternationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	94.187	300.000	240.000
12.121 (12.30)	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	-	200	160
12.122 (12.30)	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimai- re, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'autres institutions conventionnées par le Ministère du Travail et de l'Emploi. (Crédit non limitatif).....	-	200.000	160.000
12.140 (12.16)	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	5.746	10.000	8.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 6.000			
		2) Campagnes publicitaires..... 1.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 8.000			
12.141 (12.16)	06.40	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rap- port avec la législation du travail	8.039	140.000	130.000
12.150 (12.30)	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	17.985	22.000	20.000

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.126	140.000	125.000
12.300 (12.30)	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000	100
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.307	100	100
32.011 (31.00)	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	110.034	350.000	200.000
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	111.670	45.000	45.000
32.013 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.653	100.000	140.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	211.498	222.315	225.312
33.001 (33.00)	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE) et du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	493.862	640.000	500.000
33.002 (33.00)	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	90.000	90.000	90.000
33.004 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat aux frais d'organisation de conférences en matière d'emploi	9.864	-	-

16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	370.000	370.000	370.000
33.014 (33.00)	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	102.337	100.000	100.000
33.016 (33.00)	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	400.000	400.000	360.000
33.190 (12.30)	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	827	500	500
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	2.100	4.700	4.700
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
41.000 (33.00)	06.35	Remboursement à la Chambre des salariés du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.535	10.304	10.939
41.001 (33.00)	04.50	Subsides à la Chambre des salariés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	190.000	193.230	150.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
32.512 (32.00)	13.90	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	-	-	1.450
Total de la section 16.0.....			2.586.288	3.556.072	3.073.514
Section 16.1 - Administration de l'emploi					
11.000 (11.00)	06.43	Traitements des fonctionnaires	8.707.945	9.101.500	9.927.387
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			9.330.617		
3) Charges sociales patronales.....			401.550		

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 195.220			
		Total..... 9.927.387			
11.010 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.968.346	2.009.374	2.898.087
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 2.505.821			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 17.455			
		3) Charges sociales patronales..... 313.606			
		4) Allocations de repas..... 61.205			
		Total..... 2.898.087			
11.020 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	388.528	2.746	2.796
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 2.796			
11.030 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	232.836	258.160	263.022
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 220.276			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 12.342			
		3) Charges sociales patronales..... 30.404			
		Total..... 263.022			
11.040 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.43	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.708	2.443	2.483
11.130 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	10.439	11.120	11.120
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclasse- ment professionnel des travailleurs handi- capés..... 2.000			
		b) Commission mixte des travailleurs à capa- cité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail..... 2.400			
		c) Orientation professionnelle..... 4.800			
		d) Commission médicale..... 1.920			
		Total..... 11.120			
12.000 (12.15)	06.43	Indemnités pour services de tiers	6.988	9.425	7.500

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclassement professionnel des travailleurs handicapés.....	1.100		
		b) Commission mixte des travailleurs à capacité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail.....	1.820		
		c) Orientation professionnelle.....	580		
		d) Commission médicale.....	4.000		
		Total.....	7.500		
12.001 (12.15)	06.43	Frais des agents de gardiennage. (Sans distinction d'exercice)	94.610	152.244	139.000
12.010 (12.13)	06.43	Frais de route et de séjour	31.300	32.000	30.000
12.020 (12.14)	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8.280	9.272	9.272
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.682		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.900		
		3) Réparations et entretien.....	4.000		
		9) Divers.....	690		
		Total.....	9.272		
12.040 (12.12)	06.43	Frais de bureau	199.025	220.500	220.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	70.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	30.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	4.000		
		4) Consommables bureautiques.....	39.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	67.000		
		6) Documentation et bibliothèque			
		a) Chômage et emploi.....	6.200		
		b) Orientation professionnelle.....	900		
		d) Travailleurs à capacité de travail réduite.....	900		
		9) Divers.....	2.500		
		Total.....	220.500		
12.050 (12.12)	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	497.985	692.366	517.710
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	485.650		
		2) Frais téléphoniques.....	30.060		
		4) Télex et téléfax.....	2.000		
		Total.....	517.710		

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.060 (12.12)	06.43	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	-	1.200	-
12.070 (12.12)	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	12.202	12.708	12.708
12.080 (12.11)	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	178.203	193.900	228.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 25.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 170.000			
		3) Réparations et entretien..... 20.000			
		4) Assurances..... 10.000			
		9) Divers..... 3.000			
		<i>Total</i> 228.000			
12.090 (12.21)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	47.736
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 47.736			
12.100 (12.11)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.978.091	1.964.154	2.177.832
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 2.048.036			
		2) Charges locatives accessoires..... 129.796			
		<i>Total</i> 2.177.832			
12.125 (12.30)	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	546.546	1.000.000	890.000
12.140 (12.16)	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	46.637	52.070	50.000
		<i>Détail:</i>			
		1) a) Chômage et emploi..... 40.000			
		b) Orientation professionnelle..... 10.000			
		<i>Total</i> 50.000			
12.150 (12.30)	06.43	Prestations médicales et paramédicales liées au fonc- tionnement de la Commission mixte	-	3.000	2.500
12.160 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceu- tique et de laboratoire	176	700	630
12.170 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage, de logi- ciels et d'équipements spéciaux de faible valeur	7.135	8.385	4.500
12.180 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psy- chotechnique	9.344	10.000	10.000

16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Orientation professionnelle.....			8.000
		2) Travailleurs à capacité de travail réduite.....			2.000
		Total.....			10.000
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1.525	20.150	11.000
12.300 (12.30)	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	3.099	4.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du laboratoire psycho- technique.....			1.500
		2) Documentation et matériel didactique.....			1.500
		Total.....			3.000
12.302 (12.30)	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des de- mandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action na- tional en faveur de l'emploi 1998	1.157	6.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du centre d'évaluation.....			1.000
		2) Matériel de tests psychologiques.....			1.000
		Total.....			2.000
24.010 (12.12)	06.43	Location et maintenance de logiciels informatiques au- près des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques	-	18.000	-
33.000 (33.00)	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	5.871	5.872	872
35.060 (35.00)	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	3.000	3.000	3.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.801 (12.30)	06.43	Achats de biens et services spécifiques	-	1.000	-
		Total de la section 16.1.....	14.940.976	15.805.389	17.472.755
		Section 16.2 - Inspection du travail et des mines			
11.000 (11.00)	06.42	Traitements des fonctionnaires	4.987.319	5.178.468	5.406.599

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.106.881		
		3) Charges sociales patronales.....	214.595		
		4) Allocations de repas.....	85.123		
		Total.....	5.406.599		
11.010 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	492.263	649.457	631.413
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	542.146		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.837		
		3) Charges sociales patronales.....	71.360		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		Total.....	631.413		
11.020 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	76.123	10.062	10.125
		<i>Détail:</i>			
		B. - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	10.125		
11.030 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	239.130	215.260	218.693
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	184.668		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.788		
		3) Charges sociales patronales.....	25.237		
		Total.....	218.693		
11.040 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	14.021	15.300	14.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités fonctionnaires et employés.....	13.900		
		2) Indemnités ouvriers.....	1.000		
		Total.....	14.900		
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour	17.970	17.500	15.750
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	78.281	81.000	81.000

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			14.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			35.000
		3) Réparations et entretien.....			32.000
		<i>Total.....</i>			<i>81.000</i>
12.030 (12.16)	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	6.133	6.500	5.500
12.040 (12.12)	06.42	Frais de bureau	107.218	126.000	113.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles de bureau.....			48.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			10.500
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			1.000
		4) Consommables bureautiques.....			17.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			10.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			21.000
		9) Divers.....			5.500
		<i>Total.....</i>			<i>113.000</i>
12.050 (12.12)	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	32.975	39.000	38.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			25.000
		2) Frais téléphoniques.....			8.000
		9) Divers.....			5.000
		<i>Total.....</i>			<i>38.000</i>
12.080 (12.11)	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	9.504	10.500	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			8.000
		4) Réparations et entretien.....			2.000
		<i>Total.....</i>			<i>10.000</i>
12.090 (12.21)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	9.204	10.192	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers			
		a) Loyer agence Diekirch.....			5.652
		2) Charges locatives accessoires.....			1.848
		3) Frais de chauffage Diekirch.....			3.500
		<i>Total.....</i>			<i>11.000</i>

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.100 (12.11)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.445.460	1.579.944	1.601.500
		<u>Détail:</u>			
		4) Contrat d'assurances multirisques			
		a) Esch-sur-Alzette.....	1.000		
		b) Gutenberg.....	12.100		
		5) Frais de consommation de gaz.....	7.000		
		6) Frais Nordenergie.....	2.800		
		7) Frais Südstroum.....	4.000		
		9) Frais de location des locaux de l'agence d'Esch/Alzette.....	100.800		
		11) Frais de location garages Esch /Alzette.....	3.600		
		12) Frais de location bâtiment Gutenberg à Stras- sen.....	1.242.180		
		13) Frais bâtiment Gutenberg à Strassen.....	149.520		
		14) Décompte bâtiment Gutenberg.....	78.500		
		<u>Total.....</u>	<u>1.601.500</u>		
12.120 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	2.990	3.000	1.500
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	218.284	433.000	358.000
12.122 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses concernant les mesures de sécurité applicables dans certains tunnels routiers	-	40.000	18.000
12.125 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	149.673	180.000	160.000
12.131 (12.16)	06.42	Frais de publication Internet	10.336	11.000	2.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais d'enregistrement domaine.lu.....	2.500		
12.132 (12.16)	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	9.951	20.000	20.000
12.170 (12.30)	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux et informatiques de faible valeur	13.118	23.000	18.400
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éduca- tion, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	39.333	31.000	28.000
12.300 (12.30)	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacua- tion, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	402.490	150.000	140.000
34.110 (31.00)	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions commu- nautaires et nationales en matière de conditions de tra- vail. (Sans distinction d'exercice)	89.304	90.000	45.000

16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
35.030 (35.00)	06.42	Contributions à des organismes internationaux	22.432	26.800	18.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement	707	-	-
		Total de la section 16.2.....	8.474.219	8.947.083	8.966.980
		Section 16.3 - Ecole supérieure du travail			
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	39.434	43.383	39.664
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....	448		
		2) Cours et examens.....	39.216		
		Total.....	39.664		
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers	20.900	19.722	16.134
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....	596		
		2) Cours et examens.....	15.538		
		Total.....	16.134		
12.010 (12.13)	04.50	Frais de route et de séjour	6.852	8.640	7.700
12.040 (12.12)	04.50	Frais de bureau	4.729	7.135	6.420
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.732		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.931		
		5) Frais d'impression.....	1.407		
		6) Documentation et bibliothèque.....	350		
		Total.....	6.420		
12.050 (12.12)	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	8.421	6.800	6.520
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....	6.520		
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	5.194	5.200	5.200

16.3 - Ecole supérieure du travail

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 5.000			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 5.200			
12.140 (12.16)	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	1.954	3.420	2.500
12.170 (12.30)	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	128	520	420
12.190 (12.30)	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	198.113	191.390	183.394
		<i>Détail:</i>			
		A - Cours de formation des délégués du personnel (art. L.415-10 du Code du travail)			
		1) Frais d'entretien et de nourriture..... 126.404			
		2) Achat de manuels et de matériel didactique..... 20.000			
		B - Cours de formation de fin de semaine et du soir:			
		1) Assurances-accidents et responsabilité civile..... 700			
		2) Frais d'hébergement et de nourriture en rapport avec les cours de fin de semaine..... 11.655			
		3) Frais d'achat de manuels et de matériel didactique..... 1.000			
		4) Remise des prix de clôtures des cours..... 10.000			
		C - Cours de formation des délégués à la sécurité			
		1) Frais d'entretien et de nourriture..... 8.120			
		2) Achat de manuels et de matériel didactique..... 4.000			
		D - Cours de formation des délégués à l'égalité..... 1.515			
		Total..... 183.394			
		Total de la section 16.3.....	285.725	286.210	267.952
		Section 16.4 - Fonds pour l'emploi			
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122.481.885	114.230.000	201.676.292
		<i>Détail:</i>			
		1) Impôt de solidarité sur le revenu des collectivités..... 76.315.790			
		2) Impôt de solidarité sur le revenu des person-			

16.4 - Fonds pour l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>nes physiques.....</i> 125.360.502			
		<i>Total.....</i> 201.676.292			
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157.106.257	50.000.000	110.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		Total de la section 16.4.....	279.588.142	164.230.100	311.676.392
		Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapés			
12.040 (12.12)	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de docu- mentation	1.060	2.250	2.000
12.170 (12.30)	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.298	1.000	1.000
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et ex- pertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.854.281	7.063.609	7.399.409
31.051 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux disposi- tions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travail- leurs handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.609.684	16.334.981	21.166.729
		<i>Détail:</i>			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich.....	759.972		
		2) Coopérative Coopérations - Wiltz.....	951.964		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange/Mess.....	3.932.989		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	1.354.643		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	1.476.061		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg.....	2.215.390		
		7) Coopérative Ligue HMC - Capellen.....	4.052.621		
		8) Coopérative Op der Schock - Rédange.....	764.813		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	621.610		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	546.268		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	142.495		
		12) Coopérative Yolande - Atelier Betzdorf.....	816.969		
		13) Coopérative Yolande - Atelier Remich.....	237.491		
		14) Coopérative Ligue HMC - ALA.....	452.342		
		15) Coopérative Coop 300 - Ateliers Bissen.....	353.478		
		16) A.T.P. - Eilenger Konschtwierk.....	389.711		
		17) A.T.P. - Haff Ditgesbach.....	484.312		
		18) A.T.P. - Schierener Atelier.....	355.797		

16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		19) A.T.P. - Walferdange..... 544.047 20) Atelier Art visuel HMC..... 523.763 21) Atelier Grevenmacher..... 189.993 Total..... 21.166.729			
32.020 (31.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	957.422	891.119	1.026.027
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Sans distinction d'exercice)	10.455.219	11.813.826	11.758.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich..... 550.000 2) Coopérative Coopérations - Wiltz..... 746.000 3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange-Mess..... 2.010.000 4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen..... 655.000 5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux..... 650.000 6) Coopérative Ateliers Kräizbiérg..... 1.700.000 7) Coopérative Ligue HMC - Capellen..... 2.580.000 8) Coopérative Op der Schock - Rédange..... 405.000 9) Coopérative Lelljer Gaart..... 295.000 10) Atelier Berschbach - Berschbach..... 330.000 11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik..... 150.000 12) Coopérative Yolande - Atelier Betzdorf..... 431.000 13) Coopérative Yolande - Atelier Remich..... 168.000 14) Coopérative Ligue HMC - ALA..... 297.000 15) Coopérative Coop 300 Ateliers Bissen..... 329.000 16) Coopérative Achat-Vente..... 180.000 17) Atelier Art visuel HMC..... 220.000 18) Atelier Grevenmacher..... 62.000 Total..... 11.758.000			
34.090 (34.30)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.411	66.768	52.006
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.501 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	626.929	56.583	-
		Total de la section 16.5.....	32.560.304	36.230.136	41.405.171
		Total du département 16.....	338.435.654	229.054.990	382.862.764

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	17.167.253	17.506.795	19.435.308
12	Achat de biens non durables et de services	6.891.326	8.421.388	8.084.020
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisations d'actifs incorporels	-	18.000	-
31	Subventions d'exploitation	20.463.965	23.398.590	28.566.138
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.188.779	1.386.119	1.412.477
33	Transferts de revenus aux administrations privées	12.766.407	13.699.096	13.404.684
34	Transferts de revenus aux ménages	143.815	161.468	101.706
35	Transferts de revenus à l'étranger	25.432	29.900	21.100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	200.535	203.534	160.939
93	Dotations de fonds de réserve	279.588.142	164.230.100	311.676.392
Total		338.435.654	229.054.990	382.862.764

17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	1.730	5.665	10.682
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Commission de surveillance</i> 715					
b) <i>Commission de nomenclature</i> 1.500					
c) <i>Conseil scientifique</i> 2.500					
2) <i>Prestations individuelles</i> 5.967					
<u>Total</u> 10.682					
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	6.550	11.450	12.500
<i>Détail:</i>					
1) a) <i>Commission de surveillance</i> 2.200					
b) <i>Commission de nomenclature</i> 2.500					
c) <i>Conseil scientifique</i> 7.800					
<u>Total</u> 12.500					
12.012 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	82.097	100.000	90.000
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	34.795	45.200	36.160
<i>Détail:</i>					
a) <i>Frais d'experts généraux</i> 80					
b) <i>Conseil scientifique</i> 36.000					
c) <i>Frais de consultation</i> 80					
<u>Total</u> 36.160					
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication	-	500	100
12.140 (12.16)	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	5.152	9.500	100
12.250 (12.00)	06.10	Ministère: frais de documentation et frais divers de fonctionnement; Commission de surveillance et Conseil scientifique: frais de bureau, de documentation et frais d'envoi	5.494	5.500	4.950
<i>Détail:</i>					
1204 <i>Frais de bureau</i>					
1) <i>Articles et matériel de bureau</i> 850					
6) <i>Documentation et bibliothèque</i> 3.700					
9) <i>Divers</i> 100					

17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>1205 Achat de biens et de services postaux</i>			
		1) Frais postaux.....			300
		Total.....			4.950
33.010 (33.00)	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	-	500	250
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	430	-	-
		Total de la section 17.0.....	136.248	178.315	154.742
		Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.721.361	2.055.136	2.234.151
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			2.126.196
		3) Charges sociales patronales.....			81.222
		4) Allocations de repas.....			26.733
		Total.....			2.234.151
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	755.221	1.151.233	1.046.814
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			900.454
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			7.002
		3) Charges sociales patronales.....			118.604
		4) Allocations de repas.....			20.754
		Total.....			1.046.814
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	150.851	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	123.144	137.644	141.542
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			117.776
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			7.436

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 16.330			
		Total..... 141.542			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	27.029	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	723	705	720
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	992	2.400	1.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 100			
		2) Cours et examens..... 400			
		9) a) Médiateur - secrétariat..... 1.000			
		Total..... 1.500			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	6.270	11.400	11.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 400			
		2) Cours et examens..... 600			
		4) Indemnités pour stagiaires..... 8.000			
		9) a) Médiateur..... 2.000			
		Total..... 11.000			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	-	200	180
12.020 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.140	2.800	2.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 400			
		2) Carburants et lubrifiants..... 800			
		3) Réparations et entretien..... 1.400			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 2.800			
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	52.222	57.000	51.300
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 11.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 18.300			
		4) Consommables bureautiques..... 1.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 18.000			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 51.300			

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	11.596	12.570	13.240
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 9.130			
		2) Contrat Distri+..... 4.110			
		<i>Total</i> 13.240			
12.070 (12.12)	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	207.145	229.077	233.784
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.250			
		9) Participation au centre commun de la sécurité sociale..... 231.534			
		<i>Total</i> 233.784			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	11.480	9.000	10.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 10.000			
		4) Réparations et entretien..... 500			
		<i>Total</i> 10.500			
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	3.260	3.260	3.260
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 3.260			
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.159.841	770.000	514.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Procédures de contrôle des institutions de sécurité sociale:			
		a) plateforme méthodologie commune			
		- ISS: gestion des risques..... 203.100			
		- IGSS: modélisation des procédures..... 101.500			
		b) gestion des réserves du patrimoine..... 59.500			
		c) mise en oeuvre 883/2004 - accompagnement coordination..... 69.000			
		2) Frais d'interprètes et de traduction..... 2.000			
		3) Module d'équilibre général de la protection sociale LUXMOD-SOC..... 24.000			
		5) Mise en place du projet SHARE au Luxembourg..... 100			
		7) Transposition CAF (Common Assessment Framework)..... 800			
		8) Programme d'action pour le système de santé et l'assurance maladie..... 50.000			
		9) Centre européen: participation lux. à la			

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>continuation du projet MA:IMI.....</i>			
		<i>4.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>514.000</i>			
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250.118	402.000	321.400
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>DataWareHouse.....</i>			
		<i>14.000</i>			
		2) <i>GEIDE (Maintenance et interfaçage outil PenCom).....</i>			
		<i>47.000</i>			
		4) <i>Procédures de sécurisation des données informatiques.....</i>			
		<i>11.200</i>			
		5) <i>Assistances diverses.....</i>			
		<i>9.200</i>			
		6) <i>PENCOM 1 et PENCOM 2: maintenance et support.....</i>			
		<i>240.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>321.400</i>			
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	26.657	34.700	34.700
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rapport général de la sécurité sociale.....</i>			
		<i>6.000</i>			
		2) <i>Droit de la sécurité sociale.....</i>			
		<i>8.000</i>			
		3) <i>Dépliant IGSS-CEO.....</i>			
		<i>100</i>			
		4) <i>Publication partielle en anglais Droit séc. soc.....</i>			
		<i>100</i>			
		5) <i>Code de la sécurité sociale (partie nat.).....</i>			
		<i>13.000</i>			
		6) <i>Recueil de la régl. internat. de séc. soc.....</i>			
		<i>6.500</i>			
		7) <i>Rapport Quadripartite.....</i>			
		<i>1.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>34.700</i>			
12.190 (12.30)	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	24.944	41.500	32.500
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Organisation de colloques et de séminaires.....</i>			
		<i>2.000</i>			
		2) <i>Cours de formation spéciaux:</i>			
		a) <i>informatique et de recyclage.....</i>			
		<i>8.000</i>			
		b) <i>statistiques, économie et modélisation.....</i>			
		<i>8.000</i>			
		3) <i>Cours: formation définition des formules pour vérificateurs PenCom.....</i>			
		<i>14.500</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>32.500</i>			
12.300 (33.00)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organis- mes de sécurité sociale (ALOSS)	3.973	3.973	2.600
35.060 (35.20)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	7.140	7.500	7.500
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Cotisation Bateliers Rhénans.....</i>			
		<i>7.500</i>			

17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
41.010 (41.40)	06.10	Frais de recherche concernant les causes de l'absentéisme. (Sans distinction d'exercice)	269.378	-	-
		Total de la section 17.1.....	4.816.485	4.932.298	4.663.691
Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	2.898.008	3.632.095	3.711.078
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.544.404			
		3) Charges sociales patronales..... 124.464			
		4) Allocations de repas..... 42.210			
		Total..... 3.711.078			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	535.835	582.703	573.315
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 495.222			
		3) Charges sociales patronales..... 64.726			
		4) Allocations de repas..... 13.367			
		Total..... 573.315			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	475.516	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	521	521
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons du conseil supérieur..... 521			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	-	595	595
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons du conseil supérieur..... 595			
12.001 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	359.013	362.718	133.096
		<i>Détail:</i>			
		1) Médecins-dentistes..... 133.096			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	1.214	2.000	1.500

17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	18.618	19.583	17.623
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.204		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	446		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	178		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.850		
		6) Documentation et bibliothèque.....	9.900		
		9) Divers.....	45		
		<i>Total</i>	17.623		
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	14.587	15.558	15.558
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	10.308		
		2) Frais téléphoniques.....	5.000		
		3) Téléx et télécopier.....	250		
		<i>Total</i>	15.558		
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	117.051	97.297	132.305
12.080 (12.11)	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	246	372	372
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	288.394	288.394	288.394
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	288.394		
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	500	400
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	14.535	4.120	4.120
12.190 (12.30)	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	5.404	5.500	5.500
12.250 (12.00)	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	140.937	138.281	145.054
		<i>Détail:</i>			
		1130 Frais de personnel.....	61.633		
		1204 Frais de bureau			
		3) Horodateur.....	431		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	32.756		

17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Chauffage..... 9.913 4) Réparations et entretien..... 40.154 5) Assurances..... 167 <u>Total..... 145.054</u>			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.501 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	70.889	-	-
		Total de la section 17.2.....	4.940.417	5.150.337	5.029.531
		Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.215.224	1.383.069	1.426.635
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.347.096 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.128 3) Charges sociales patronales..... 51.120 4) Allocations de repas..... 18.291 <u>Total..... 1.426.635</u>			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	439.680	301.687	317.753
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 269.720 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.837 3) Charges sociales patronales..... 35.754 4) Allocations de repas..... 8.442 <u>Total..... 317.753</u>			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3.575	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	27.884	29.046	30.065
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 25.006 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.583			

17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 3.476			
		Total..... 30.065			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	117	118	118
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	3.092	6.000	4.500
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		a) Vacances du président ff..... 4.100			
		b) Indemnités des délégués-patrons et délé- gués-assurés..... 400			
		Total..... 4.500			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	33.394	58.850	40.200
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et délé- gués-assurés..... 25.000			
		b) Indemnités des médecins-conseils..... 100			
		c) Taxes de témoin, remboursements pour per- tes de salaire..... 100			
		d) Perte de salaire..... 15.000			
		Total..... 40.200			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	4.029	4.000	4.800
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	14.390	16.200	14.700
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.700			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.800			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 200			
		4) Consommables bureautiques..... 2.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.000			
		Total..... 14.700			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	53.320	67.500	63.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 58.000			

17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Frais téléphoniques..... 4.500 3) Téléx et téléfax..... 500 Total..... 63.000			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	49.668	47.600	50.900
		<u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 28.300 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 22.000 5) Assurances..... 600 Total..... 50.900			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.207	78.946	78.946
		<u>Détail:</u> 1) Loyers..... 77.026 2) Charges locatives accessoires..... 1.920 Total..... 78.946			
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159.763	180.000	144.000
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	6.197	4.000	4.600
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers.	-	-	1.418
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunication	11.402	-	-
12.580 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	-	1.430	-
		Total de la section 17.3.....	2.098.942	2.178.646	2.181.835
		Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	253.772	259.561	267.025
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 251.815 3) Charges sociales patronales..... 10.989			

17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		Total..... 267.025			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	71.364	72.730	73.961
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 69.496			
		3) Charges sociales patronales..... 3.058			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 73.961			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	13.414	14.341	14.926
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 12.568			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 635			
		3) Charges sociales patronales..... 1.723			
		Total..... 14.926			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	59	60	62
		<u>Détail:</u>			
		1) Indemnité d'habillement..... 62			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	25.264	28.000	39.969
		<u>Détail:</u>			
		4) Vacances du président, des assesseurs-ma- gistrats et des assesseurs-employeurs et salariés..... 38.140			
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation des président, juges-asseurs, secrétaire et experts)..... 1.829			
		Total..... 39.969			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	4.433	12.000	8.100

17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des assesseur-assurés et des assesseurs-employeurs.....	3.600		
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin.....	4.500		
		<i>Total</i>	8.100		
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	443	1.200	1.080
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	3.963	4.000	4.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.800		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	100		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	100		
		4) Consommables bureautiques.....	500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	600		
		6) Documentation et bibliothèque.....	300		
		<i>Total</i>	4.400		
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	11.633	12.923	15.943
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	9.550		
		2) Frais téléphoniques.....	1.260		
		9) Divers.....	5.133		
		<i>Total</i>	15.943		
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	730	650	650
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	500		
		9) Divers.....	150		
		<i>Total</i>	650		
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.922	15.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'expertises médicales.....	11.800		

17.5 - Caisse nationale de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Frais de déplacement..... 200			
		Total..... 12.000			
		Total de la section 17.4.....	392.997	420.665	438.316
		Section 17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé			
11.000 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	46.249	156.501	159.187
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 153.197			
		3) Charges sociales patronales..... 4.583			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 159.187			
34.010 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32). (Crédit non limitatif).....	469.590	474.932	576.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurance maladie..... 479.046			
		2) Assurance dépendance..... 96.954			
		Total..... 576.000			
42.000 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105.893.371	105.000.000	122.259.544
42.001 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.289.228	40.433.126	43.429.710
42.002 (42.00)	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.400.000	4.819.756	10.062.514
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	616.603.860	629.285.077	669.358.424
42.004 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces	25.042.289	25.955.242	26.293.349
42.005 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire. (Crédit non limitatif).....	-	-	100

17.5 - Caisse nationale de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
42.007 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	139.992.000	140.000.000	140.000.000
42.008 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82.544	110.683	110.000
42.009 (42.00)	13.90	Participation des pouvoirs publics dans le financement de la mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.000.000	-	-
Total de la section 17.5.....			960.819.131	946.235.317	1.012.248.828
Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	2.266.902	2.383.329	2.515.876
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.262.379					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 118.519					
3) Charges sociales patronales..... 98.396					
4) Allocations de repas..... 36.582					
Total..... 2.515.876					
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.010.287	1.187.107	1.228.071
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.030.974					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 39.080					
3) Charges sociales patronales..... 138.319					
4) Allocations de repas..... 19.698					
Total..... 1.228.071					
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	33.190	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	985	1.200	1.115
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					

17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>a) Commission consultative.....</i> 223 <i>b) Commission de qualité.....</i> 892 <i>Total.....</i> 1.115			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	372	500	500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		<i>a) Commission consultative.....</i> 168			
		<i>b) Commission de qualité.....</i> 332			
		<i>Total.....</i> 500			
12.010 (12.15)	06.10	Frais de route et de séjour	17.141	19.300	17.370
12.020 (12.15)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.336	10.103	9.209
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.116			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.000			
		3) Réparations et entretien..... 3.500			
		9) Divers..... 593			
		<i>Total.....</i> 9.209			
12.040 (12.15)	06.10	Frais de bureau	23.712	23.000	20.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.300			
		2) Entretien photocopieur..... 2.000			
		3) Entretien autres machines de bureau..... 800			
		4) Consommables bureautiques..... 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 4.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.000			
		7) Appareils photographiques..... 900			
		9) Divers..... 700			
		<i>Total.....</i> 20.700			
12.050 (12.15)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	9.008	14.200	13.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 13.500			
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	117.051	136.000	132.305
12.080 (12.15)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Réparations et entretien..... 100			

17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	249.831	249.832	249.832
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....	249.832		
12.120 (12.15)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.398.677	700.520	341.747
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	215.109	178.766	128.000
12.130 (12.16)	06.10	Réédition du guide pratique de l'Assurance Dépendance	-	10.050	-
12.150 (12.15)	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	324.628	322.000	333.880
12.160 (12.15)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	3.144	3.200	3.556
12.190 (12.15)	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	14.245	13.000	12.000
12.191 (12.30)	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance. (Sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.250 (12.15)	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	121.189	114.682	120.299
		<u>Détail:</u>			
		1130 Frais de personnel.....	51.123		
		1204 Frais de bureau			
		2) Horodateur.....	358		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	27.170		
		3) Chauffage.....	8.223		
		4) Réparations et entretien.....	33.286		
		5) Assurances.....	139		
		Total.....	120.299		
12.300 (12.30)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)	-	-	1.680
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.30)	06.10	Frais de route et de séjour	306	926	-
12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et de services auprès de l'administration des postes et télécommunications	-	2.678	-

17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	-	-	49.000
12.770 (12.00)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la Sécurité sociale	81.914	-	-
12.800 (12.30)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)	-	-	397
Total de la section 17.6.....			5.895.027	5.370.693	5.179.337
Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité					
11.130 (31.11)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	5.095	4.919	4.919
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	1.200		
		5) Prestations individuelles: indemnité du président.....	3.719		
		Total.....	4.919		
12.000 (31.11)	06.10	Indemnités pour services de tiers	483	700	700
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	700		
12.010 (31.11)	06.10	Frais de route et de séjour	223	200	200
12.040 (31.11)	06.10	Frais de bureau	246	260	260
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	260		
33.010 (31.00)	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	48.800	48.800	47.000
35.030 (31.00)	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité. (Crédit non limitatif).....	5.347	5.786	5.880
Total de la section 17.7.....			60.194	60.665	58.959

18.0 - Assurance pension contributive

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 18.0 - Assurance pension contributive					
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.114.521.066	1.140.239.605	1.204.885.413
42.001 (34.30)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.047.008	9.047.860	9.894.000
42.005 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.380	-	36.840
Total de la section 18.0.....			1.123.593.454	1.149.287.465	1.214.816.253
Section 18.1 - Assurance accidents					
42.001 (42.00)	04.10 06.15 06.43	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.317.231	6.168.080	6.134.108
<i>Détail:</i>					
1) Accidents survenus aux personnes participant aux cours et examens organisés ou agréés par l'Etat, les communes et les chambres professionnelles ainsi qu'aux chargés de cours et aux membres ou auxiliaires des jurys afférentes (article 90, alinéa 2 C.A.S.)..... 4.588.108					
2) Accidents survenus aux personnes participant aux actions de secours et de sauvetage apportées à la personne ou aux biens d'un tiers en péril, ainsi que lors d'exercices théoriques et pratiques se rapportant directement à ces actions (article 90, alinéa 4 C.A.S.) et accidents survenus aux personnes exerçant une activité à titre bénévole au profit de services sociaux agréés par l'Etat (article 90, alinéa 9 C.A.S.)..... 243.000					
3) Accidents survenus aux personnes bénéficiant d'une mesure de mise au travail (RMG, chômage, jeunes délinquants) (article 90, alinéas 5 à 7 C.A.S.)..... 1.151.000					
4) Accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions aux mandataires publics (article 90, alinéa 8 C.A.S.)..... 52.000					
5) Accidents survenus aux personnes exerçant une activité à titre bénévole au profit de servi-					

18.1 - Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>ces sociaux agréés par l'Etat (article 90, alinéa 9 C.A.S.).....</i> 10.000 6) <i>Accidents survenus lors de travaux de cons- truction en régie inférieurs à quarante heu- res de travail, tels que visés par l'ancien article 90 (loi du 17.12.1925) et maintenus en vigueur par l'article 33 alinéa 1 de la loi du 17.11.1997.....</i> 90.000 <i>Total.....</i> 6.134.108			
42.002 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole.- Prise en charge a) de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées con- formément à l'article 161 du code des assurances socia- les et b) du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.056.109	1.104.821	-
		Total de la section 18.1.....	6.373.340	7.272.901	6.134.108
		Section 18.2 - Dommages de guerre corporels			
11.010 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent <i>Détail:</i> 1) <i>Rémunérations de base.....</i> 51.739 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 6.763 4) <i>Allocations de repas.....</i> 1.407 <i>Total.....</i> 59.909	52.258	58.940	59.909
11.020 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	-
11.130 (11.12)	06.35	Indemnités pour services extraordinaires <i>Détail:</i> 1) <i>Jetons de présence.....</i> 320	60	300	320
12.000 (12.15)	06.35	Indemnités pour services de tiers <i>Détail:</i> 1) <i>Jetons de présence.....</i> 360	1.072	1.132	360
12.010 (12.13)	06.35	Frais de route et de séjour	-	100	100
12.040 (12.12)	06.35	Frais de bureau	433	1.000	-

18.2 - Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.050 (12.12)	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	373	800	-
12.070 (12.12)	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.263	39.010	33.076
12.080 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	6.578	11.200	-
12.110 (12.30)	06.35	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.121 (12.30)	06.35	Frais d'expertises	1.023	3.000	3.000
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.090.374	4.380.000	3.500.000
42.000 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif).....	114.345	115.832	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	-	4.200	-
		Total de la section 18.2.....	4.295.779	4.615.714	3.596.865
		Total du département 17/18.....	2.113.422.014	2.125.703.016	2.254.502.465

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	12.158.881	13.455.910	13.865.534
12	Achat de biens non durables et de services	5.988.073	5.049.506	4.036.299
33	Transferts de revenus aux administrations privées	48.800	49.300	47.250
34	Transferts de revenus aux ménages	4.559.964	4.854.932	4.076.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	12.487	13.286	13.380
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	269.378	-	-
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.090.384.431	2.102.280.082	2.232.464.002
Total		2.113.422.014	2.125.703.016	2.254.502.465

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales					
11.000 (11.00)	10.20	Traitements des fonctionnaires	149.161	152.238	156.065
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 150.045					
3) Charges sociales patronales..... 4.613					
4) Allocations de repas..... 1.407					
Total..... 156.065					
11.100 (11.40)	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	2.795	2.568	3.013
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	8.070	14.000	12.200
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 12.200					
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	1.680	3.500	2.700
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.700					
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	362	500	450
12.011 (12.13)	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	6.762	7.750	6.975
12.012 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	178.549	213.000	192.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.634	2.900	2.600
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 280					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.690					
3) Réparation et entretien..... 630					
Total..... 2.600					
12.021 (12.14)	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18.618	25.000	22.500
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 4.500					

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 10.300			
		3) Réparation et entretien..... 7.700			
		Total..... 22.500			
12.030 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	2.985	2.300	2.300
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	45.396	47.000	42.300
		<u>Détail:</u>			
		4) Consommables bureautiques..... 22.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 5.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 14.300			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 42.300			
12.041 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	10.437	18.000	15.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Consommables bureautiques..... 8.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 4.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 15.000			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	69.084	78.000	72.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Affranchissement..... 72.000			
12.051 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	2.643	3.000	3.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 2.300			
		2) Frais téléphoniques..... 700			
		Total..... 3.000			
12.070 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques	4.370	4.370	4.370
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	5.624	6.500	5.850
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 4.400			
		9) Divers..... 1.450			
		Total..... 5.850			
12.081 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	951	3.000	2.500

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			1.500
		9) Divers.....			1.000
		Total.....			2.500
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.251	120.000	25.000
12.121 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	103	25.000	15.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	46.326	65.000	45.000
12.146 (12.16)	07.20	Développement rural: frais de publicité, de sensibili- sation et d'information	7.378	15.000	13.500
12.190 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de partici- pation	1.139	1.500	1.500
12.191 (12.30)	10.10	Séminaires et cours de formation spécifiques touchant les dossiers à traiter par le personnel du département de l'agriculture.	1.125	3.500	3.200
12.192 (12.30)	07.20	Développement rural: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de partici- pation	2.499	35.000	31.500
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré - volet gestion animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.515	85.000	91.600
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	33.807	40.000	38.000
33.010 (33.00)	01.10 01.54	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	15.000	15.000	15.000
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	13.800	20.000	18.000
33.016 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la gestion et le fonctionnement du réseau, des mesures d' assistance technique, d'information, de publicité et d' évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013. (Sans distinction d'exercice)	17.462	25.000	97.500
34.050 (34.31)	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	17.720	20.000	20.000
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agri- cole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck	60.848	72.000	68.500

19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34.100 (34.50)	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	12.500	12.500	12.500
34.101 (34.50)	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	-	1.000	-
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	157.255	158.000	174.250
		<u>Détail:</u>			
		1) Organismes animaliers.....	68.650		
		2) Organismes végétaux.....	41.250		
		3) Organismes de technique agraire.....	40.650		
		4) Organismes divers.....	19.300		
		5) Organismes de développement rural.....	4.400		
		Total.....	174.250		
41.010 (31.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	10.450	13.600	12.000
41.011 (41.40)	10.20	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	5.600.000	5.000.000	4.000.000
43.000 (43.22)	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat). (Crédit non limitatif).....	-	1.000	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.540 (12.12)	10.10	Frais de bureau	-	1.946	-
		Total de la section 19.0.....	6.604.299	6.313.672	5.228.873
		Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.969	80.000	60.000

19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.300 (12.30)	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.340 (31.11)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	152.486	135.000	130.000
12.355 (12.30)	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	896.264	900.000	923.000
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.608.186	2.459.000	2.430.000
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.852.362	1.350.000	1.300.000
31.060 (34.32)	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.264	223.000	224.000
33.010 (33.00)	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	37.200	37.200	37.200
33.011 (33.00)	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	111.086	183.000	172.000
33.012 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service des aides sociales en agriculture, organisé par le LMR (association des services d'échange de machines et d'entraide). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.133	25.500	30.000
33.013 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des programmes de coordination, de vulgarisation et d'information en agriculture et viticulture. (Sans distinction d'exercice)	683.346	869.200	860.000

19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.015 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Marketingboard regroupant tous les intervenants de la chaîne de production de la viande et des produits de viande. (Sans distinction d'exercice)	19.406	100.000	25.000
33.023 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Sans distinction d'exercice)	56.172	57.100	67.400
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Sans distinction d'exercice)	30.003	80.000	70.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Sans distinction d'exercice)	260.522	550.000	400.000
35.001 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
42.000 (34.30)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de santé par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.386.865	2.388.748	2.363.685
42.001 (34.30)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de pension par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.955.346	3.787.383	4.372.162
42.002 (42.00)	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.752.308	3.753.171	-
43.000 (43.22)	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	12.500	100.000	60.000
43.001 (43.22)	10.10	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de développement communaux et régionaux (PDC) en milieu rural ou de renouveau local (PRL). (Sans distinction d'exercice)	214.884	215.000	215.000
Total de la section 19.1.....			19.062.302	17.293.602	13.739.747

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	6.670.505	7.319.580	7.359.244
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.861.593		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	74.137		
		3) Charges sociales patronales.....	294.421		
		4) Allocations de repas.....	129.093		
		<i>Total</i>	7.359.244		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.042.028	2.292.342	2.535.301
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.196.442		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.138		
		3) Charges sociales patronales.....	286.290		
		4) Allocations de repas.....	46.431		
		<i>Total</i>	2.535.301		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	317.557	11.128	11.624
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	11.624		
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	622.616	553.385	523.915
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	442.782		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	20.571		
		3) Charges sociales patronales.....	60.562		
		<i>Total</i>	523.915		
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	283.169	173.133	174.241
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	147.243		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.858		
		3) Charges sociales patronales.....	20.140		
		<i>Total</i>	174.241		
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	19.494	21.950	21.950

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	3.500	4.000
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	23.774	24.512	19.184
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	35.492	41.000	36.900
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	114.279	127.000	114.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	20.750		
		2) Carburants et lubrifiants.....	65.500		
		3) Réparation et entretien.....	19.700		
		9) Divers.....	8.350		
		<i>Total.....</i>	<i>114.300</i>		
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.894	3.500	2.850
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	67.604	72.500	65.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	40.000		
		4) Consommables bureautiques.....	19.450		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.500		
		9) Divers.....	300		
		<i>Total.....</i>	<i>65.250</i>		
12.041 (12.12)	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif).....	28.218	15.000	13.500
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	89.552	76.000	89.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	49.400		
		2) Frais téléphoniques.....	36.000		
		9) Divers.....	4.100		
		<i>Total.....</i>	<i>89.500</i>		
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	3.152	3.650	3.600
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	3.300		
		3) Réparations et entretien.....	300		
		<i>Total.....</i>	<i>3.600</i>		
12.070 (12.12)	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	83.864	108.800	138.018

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			128.018
		3) Réparations et pièces de rechanges.....			10.000
		Total.....			138.018
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	97.309	78.000	88.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			11.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			50.000
		3) Chauffage.....			27.000
		Total.....			88.000
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	95.889	101.387	98.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			98.000
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	78.456	115.000	120.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	191.011	310.000	220.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des ex- positions et manifestations	6.312	7.000	6.000
12.141 (12.16)	10.10	Frais en relation avec le financement d'actions concrètes dans le cadre de la transposition du plan d'action national sur l'agriculture biologique	206.294	250.000	210.000
12.160 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	206.537	225.000	220.045
12.170 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur; dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	66.412	71.000	64.450
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	8.342	18.000	15.000
12.315 (12.30)	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	58.548	67.000	72.500
12.316 (12.30)	10.10	Frais de contrôle de la marque nationale de la viande porc et des produits transformés	-	34.000	9.400
12.320 (12.30)	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station; attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	26.000	26.000	26.000

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.330 (12.30)	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plants fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	66.125	83.630	72.000
32.011 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice)	1.400.000	1.960.000	2.007.750
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	16.200	16.200	16.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg.....	8.700		
		2) Flockbook du texel luxembourgeois.....	2.500		
		3) Association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers.....	2.500		
		4) Association des bergers.....	2.500		
		<i>Total</i>	16.200		
33.011 (31.00)	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux stud-books	34.630	21.300	21.300
33.012 (31.00)	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	38.801	53.767	48.000
33.013 (31.00)	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	20.600	20.600	20.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Syndicats arboricoles pour l'organisation de démonstrations pratiques et de conférences et coopératives fruitières pour la vulgarisation fruitière.....	4.960		
		2) Fédération horticole professionnelle luxembourgeoise dans l'intérêt de l'enseignement et de la vulgarisation.....	11.160		
		3) Association sans but lucratif "Lëtzebuenger Rousefrënn" dans l'intérêt de l'organisation de cours théoriques et pratiques pour la culture rosière et de la propagation de nouvelles variétés de roses.....	1.490		
		4) Subventions à l'association "Conservatoire de plantes médicinales de Winseler".....	1.750		
		5) Office international du coin de terre et des jardins ouvriers.....	1.240		
		<i>Total</i>	20.600		
33.014 (33.00)	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	37.900	37.900	37.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et des oiseaux, Luxembourg.....	12.400		

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Luxembourg..... 15.000 3) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Esch/Alzette..... 500 4) Société pour la protection des animaux, Dudelange..... 10.000 <hr/> Total..... 37.900			
33.015 (33.00)	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	5.500	5.500	5.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Fédération colombophile luxembourgeoise..... 1.140			
		2) Associations cynologiques..... 4.360			
		<hr/> Total..... 5.500			
33.016 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer. (Sans distinction d'exercice)	53.007	64.400	65.230
33.017 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice)	43.000	46.000	50.270
33.018 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	12.000	12.000	11.000
33.019 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	7.000	7.000	6.500
33.024 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	30.000	30.000	30.000
33.027 (33.00)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles; la réalisation d'infrastructures d'élevage pour animaux de basse cour par des associations privées et mesures en faveur de la conservation de races; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	109.988	162.000	162.000
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif).....	523.501	598.000	543.000
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	520.584	523.000	480.000
		<u>Détail:</u>			
		1) CRP-GL..... 480.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	3.026

19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.541 (12.12)	10.10	Frais de bureau	3.885	-	-
12.550 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services auprès de l'Administration des postes et télécommunications	4.321	-	-
12.580 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	-	613	-
Total de la section 19.2.....			14.371.350	15.791.277	15.843.048
Section 19.3 - Sylviculture					
12.030 (12.16)	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	165.546	175.000	170.000
12.070 (12.12)	10.30	Location et entretien des équipements informatiques	-	4.400	4.000
<i>Détail:</i>					
1) Location..... 4.000					
12.120 (12.30)	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'ana- lyses; indemnités pour services de tiers; dépenses di- verses. (Sans distinction d'exercice)	942.034	1.300.000	1.040.000
12.121 (12.30)	12.30 10.30	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche "Surveillance et contrôle intégré des popula- tions d'insectes ravageurs de nos forêts"	6.383	17.400	13.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	56.208	57.210	45.768
12.130 (12.16)	10.30	Frais de publication	43.205	42.600	36.000
12.140 (12.16)	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	24.734	35.000	35.000
12.300 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vê- tements et équipements de travail; établissement et en- retien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.424.069	1.525.500	1.600.000

19.3 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.301 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.560	16.000	16.000
12.302 (12.30)	10.30 07.50	Participation de l'Etat au projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Sans distinction d'exercice)	22.544	30.000	25.000
31.050 (31.32)	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	21.101	15.000	15.000
33.010 (31.00)	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Sans distinction d'exercice)	170.000	216.600	186.160
Total de la section 19.3.....			2.891.384	3.434.710	3.185.928
Section 19.4 - Service d'économie rurale					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	3.017.001	3.345.524	3.452.214
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.260.737					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.457					
3) Charges sociales patronales..... 133.554					
4) Allocations de repas..... 53.466					
Total..... 3.452.214					
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	640.211	679.917	712.144
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 618.316					
3) Charges sociales patronales..... 80.813					
4) Allocations de repas..... 13.015					
Total..... 712.144					
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.448	10.062	10.062
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 10.062					

19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	71.310	92.069	96.047
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 78.685			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.285			
		3) Charges sociales patronales..... 12.077			
		<u>Total..... 96.047</u>			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	10.708	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	1.055	815	837
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	15.135	16.500	14.850
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	-	500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	28.340	34.000	30.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 9.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 2.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 350			
		4) Consommables bureautiques..... 8.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 250			
		6) Documentation et bibliothèque..... 9.000			
		9) Divers..... 1.500			
		<u>Total..... 30.600</u>			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	786	1.000	900
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléphone..... 600			
		4) Téléx et télécopier..... 300			
		<u>Total..... 900</u>			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	34.675	30.750	32.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 4.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 23.700			
		4) Réparations et entretien..... 300			
		5) Assurances..... 600			
		6) Enlèvement ordures..... 2.400			

19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Divers..... 500			
		Total..... 32.000			
12.090 (12.21)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	107.365	107.400	107.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 107.400			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études	10.785	-	-
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	3.000	2.400
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; dépenses diverses	2.757	2.000	1.800
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	1.809	5.000	4.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	98.901	90.000	90.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'impression..... 55.000			
		2) Frais d'envoi..... 35.000			
		Total..... 90.000			
12.301 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	235	750	675
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'entretien d'équipements spéciaux..... 675			
12.310 (12.30)	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation; frais de documentation; frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques; dépenses diverses	3.484	5.500	4.950
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif).....	62.431	31.739	33.915
		Total de la section 19.4.....	4.108.436	4.456.126	4.595.394

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 19.5 - Administration des services vétérinaires					
11.000 (11.00)	10.00	Traitements des fonctionnaires	3.182.630	3.307.664	3.399.570
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.231.361					
3) Charges sociales patronales..... 125.999					
4) Allocations de repas..... 42.210					
<u>Total..... 3.399.570</u>					
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	545.302	663.202	694.362
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 605.795					
3) Charges sociales patronales..... 78.014					
4) Allocations de repas..... 10.553					
<u>Total..... 694.362</u>					
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	106.322	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	122.335	133.853	140.411
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 113.607					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.574					
3) Charges sociales patronales..... 16.230					
<u>Total..... 140.411</u>					
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	4.984	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.100 (11.40)	10.10 10.11	Indemnités d'habillement	586	600	600
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	18.430	23.000	22.000
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 22.000					
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	34.163	29.000	21.600
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	20.331	27.000	22.000

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			3.800
		2) Carburants et lubrifiants.....			12.300
		3) Réparation et entretien.....			5.900
		Total.....			22.000
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2.377	3.000	3.000
12.031 (12.16)	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection	1.116	3.000	2.000
12.040 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	17.574	19.000	17.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			4.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			4.600
		4) Consommables bureautiques.....			3.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			4.500
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.000
		Total.....			17.100
12.041 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	5.866	10.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.800
		4) Consommables bureautiques.....			500
		5) Frais d'impression et de reliure.....			1.700
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.800
		9) Divers.....			200
		Total.....			9.000
12.050 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	23.358	25.500	24.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			16.000
		4) Téléfax.....			1.000
		9) Divers.....			7.500
		Total.....			24.500
12.051 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.667	16.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			6.250
		4) Téléfax.....			1.750

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Envois Express..... 5.000			
		Total..... 13.000			
12.060 (12.12)	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	97	500	500
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	15.282	25.300	32.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 15.400			
		9) Divers..... 16.600			
		Total..... 32.000			
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	-	3.900	3.900
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	504.648	556.000	428.000
12.122 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	23.175	22.000	17.600
12.123 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire. (Crédit non limitatif).....	14.347	10.000	8.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	8.060	28.000	19.000
12.150 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	815.115	621.240	570.000
12.160 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	776.070	785.000	900.000
12.162 (12.30)	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	6.209	7.500	6.500
12.190 (12.30)	10.10	Cours de formation continue, conférences	3.893	6.000	5.000
12.250 (12.00)	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture)	10.507	19.000	16.800
12.300 (12.30)	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	10.644	15.000	15.000

19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.310 (12.30)	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'installations dans le cadre de la lutte contre les épi-zooties; prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	528	10.000	1.000
33.010 (31.00)	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	15.000	15.000	15.000
33.011 (33.00)	10.10	Subvention à la Ligue Nationale pour la Protection des Animaux pour la réalisation d'un nouvel asile pour animaux. (Sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	200.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.650 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	675	15.000	-
Total de la section 19.5.....			6.499.291	6.600.459	6.607.643
Section 19.6 - Viticulture					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	847.295	1.019.313	1.025.216
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			959.388		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			9.520		
3) Charges sociales patronales.....			39.424		
4) Allocations de repas.....			16.884		
Total.....			1.025.216		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	424.269	484.014	468.459
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			364.745		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de remunération.....			40.853		
3) Charges sociales patronales.....			53.012		
4) Allocations de repas.....			9.849		
Total.....			468.459		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	42.561	5.031	5.132
<u>Détail:</u>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base.....			5.132		

19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	407.029	419.788	392.698
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 330.426			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.879			
		3) Charges sociales patronales..... 45.393			
		Total..... 392.698			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	11.649	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	3.393	3.700	3.500
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	100	50
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	3.748	4.400	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 50			
		4) Prestations individuelles..... 3.950			
		Total..... 4.000			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	3.276	2.900	2.610
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.940	10.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.450			
		2) Carburants et lubrifiants..... 2.600			
		3) Réparation et entretien..... 4.750			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 9.000			
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	12.249	15.000	21.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.600			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.100			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 200			
		4) Consommables bureautiques..... 2.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 9.600			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.500			

19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 21.500			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	11.767	13.200	12.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 7.900			
		2) Frais téléphoniques..... 4.700			
		Total..... 12.600			
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	1.968	2.100	2.100
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 2.100			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	103.069	135.370	116.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 40.000			
		2) Eau,électricité, taxes..... 35.600			
		3) Chauffage (gaz)..... 35.000			
		9) Divers..... 6.000			
		Total..... 116.600			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	-	15.000	12.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	40	-	-
12.160 (12.30)	10.10 10.11	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	155.692	161.135	155.784
		<u>Détail:</u>			
		1) Contrat de maintenance..... 55.454			
		2) Acquisition et entretien des instruments de laboratoire..... 100.330			
		Total..... 155.784			
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'é- tudes; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	16.188	22.000	20.300
12.300 (12.30)	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole	59.939	71.000	67.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Vignobles..... 21.200			
		2) Frais de cave..... 45.700			
		3) Sélection de clones..... 100			
		Total..... 67.000			

19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	2.000	2.000	2.000
33.011 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965)	636.343	672.000	651.000
33.013 (31.00)	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	40.000	40.000	40.000
33.015 (53.10)	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses; travaux de consolidation des coteaux en mouvement; sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	13.625	18.000	16.200
34.050 (34.31)	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	300	1.700	1.000
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel. (Crédit non limitatif).....	521.198	545.000	542.000
34.101 (34.50)	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.246	175.000	49.000
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	226.094	237.223	189.750
		<i>Détail:</i>			
		1) CRP-GL..... 189.750			
		Total de la section 19.6.....	3.672.878	4.075.074	3.809.599
		Total du département 19.....	57.209.940	57.964.920	53.010.232

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	19.573.913	20.732.876	21.228.281
12	Achat de biens non durables et de services n'augmentant pas la valeur	8.750.038	9.863.513	9.160.679
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	117.946	116.739	125.515
31	Subventions d'exploitation	6.529.720	4.087.100	4.007.100
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.400.000	1.960.000	2.007.750
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.454.199	2.972.267	2.906.960
34	Transferts de revenus aux ménages	1.547.838	2.055.200	1.706.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	157.255	158.100	174.350
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	6.357.128	5.773.823	4.681.750
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	10.094.519	9.929.302	6.735.847
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	227.384	316.000	276.000
Total		57.209.940	57.964.920	53.010.232

20.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES					
Section 20.0 - Dépenses générales					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	-	1.000	100
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	100
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	-	10.000	9.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	-	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....		1.000	
		2) Carburants et lubrifiants.....		2.000	
		3) Réparation et entretien.....		1.000	
		<i>Total</i>		4.000	
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	-	3.000	2.700
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	-	-	10.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....		10.000	
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....		60.000	
		3) Chauffage.....		50.000	
		6) Gardiennage.....		60.000	
		9) Divers.....		30.000	
		<i>Total</i>		200.000	
12.110 (12.30)	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	10.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	750.000	700.000
12.125 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	75.000
12.130 (12.16)	12.00	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	-	50.000	45.000

20.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation, d'information et de participation à des foires et expositions. (Sans distinction d'exercice)	-	75.000	67.500
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	-	50.000	45.000
12.300 (12.30)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	344.100	344.100
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
Total de la section 20.0.....			-	1.304.200	1.512.600
Section 20.1 - Département de l'aménagement du territoire (DATer)					
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	620	1.400	1.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Comité interministériel de l'aménagement du territoire..... 400					
b) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire..... 600					
Total..... 1.000					
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers	1.611	1.200	3.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire..... 3.000					
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour	5.078	5.700	5.000
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	42.227	39.000	35.100
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.272	3.000	3.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 800					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.500					
3) Réparations et entretien..... 300					

20.1 - Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Divers..... 400			
		Total..... 3.000			
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau	30.298	19.500	19.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.000			
		2) Location et entretien des photocopieurs..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 10.500			
		5) Impression et reliure..... 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.000			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 19.000			
12.070 (12.12)	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	36.515	40.000	35.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 34.500			
		3) Réparations et entretien..... 500			
		Total..... 35.000			
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	32.790	29.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 300			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 3.500			
		3) Chauffage..... 2.000			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 6.000			
12.120 (12.30)	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	894.646	1.002.000	800.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Observatoire du développement spatial du Luxembourg..... 100.000			
		2) Plans sectoriels..... 228.000			
		3) Plans régionaux..... 110.000			
		4) Concept "Nordstad"..... 290.000			
		5) Autres planifications territoriales..... 25.000			
		6) Reconversion des friches industrielles y compris dans une optique transfrontalière..... 35.000			
		7) Auxiliaires scientifiques..... 12.000			
		Total..... 800.000			
12.121 (12.30)	07.20	Etudes d'impact à décider par le Gouvernement sur base de la loi du 13.03.07 transposant la directive européen- ne 97/11/CE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	-
12.122 (12.30)	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	91.442	100.000	80.000

20.1 - Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.125 (12.30)	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Sans distinction d'exercice)	9.440	12.000	10.000
12.130 (12.16)	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports; frais de confection et de publication de plans et de cartes. (Sans distinction d'exercice)	1.126	40.000	32.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	40.959	40.000	36.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	8.740	11.000	10.000
12.250 (12.00)	07.20	Frais de fonctionnement de l'unité de coordination ESPON	296.500	388.500	396.000
12.251 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	220.000	220.000
12.320 (12.00)	07.20	Dépenses en relation avec la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire	-	-	20.000
12.321 (12.00)	07.20	Dépenses en relation avec le projet Metroborder	-	21.000	20.000
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168.944	92.874	140.772
		<i>Détail:</i>			
		1) Programme Interreg IV A Grande Région.....	55.050		
		2) Programme Interreg IV B ENO.....	22.300		
		3) Programme Interreg IV C.....	5.851		
		4) Interact.....	1.701		
		5) Urbact.....	469		
		6) Espon.....	55.401		
		<i>Total.....</i>	<i>140.772</i>		
35.060 (35.00)	07.20	Contributions à des organismes internationaux	31.000	31.000	31.000
35.061 (35.20)	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	3.295	-	-
41.010 (41.12)	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches de service et de recherche avec des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.135	87.400	87.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Espon Contact Point Luxembourg.....	55.000		
		2) Cellule d'Information pour la Politique Urbaine.....	32.400		
		<i>Total.....</i>	<i>87.400</i>		

20.1 - Département de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
43.000 (33.00)	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'é- laboration des plans régionaux	50.000	50.000	50.000
43.001 (12.30)	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées de planification conjointe réalisées avec le secteur communal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180.789	335.000	335.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Sud-ouest de l'agglomération de Luxembourg			
		DICI.....	90.000		
		2) Vallée nord de l'Alzette.....	60.000		
		3) Nordstad - Ville d'Ettelbrück.....	45.000		
		4) Communes autour de l'aéroport.....	90.000		
		5) GECT Belval/Alzette.....	50.000		
		<i>Total</i>	335.000		
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	757.584	898.560	932.755
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre.....	447.563		
		2) Parc naturel de l'Our.....	432.487		
		3) Futur Parc Mëllerdall.....	52.705		
		<i>Total</i>	932.755		
43.031 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réa- lisés par les parcs naturels. (Sans distinction d'exercice)	153.953	145.000	136.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre.....	50.000		
		2) Parc naturel de l'Our.....	50.000		
		3) Projets communs.....	36.000		
		<i>Total</i>	136.000		
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à ac- compagner le développement ou à assurer la mise en oe- uvre des plans régionaux	32.100	35.000	35.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.751 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touris- tique du Parc Housen incombant à l'Etat	-	195.000	-
		Total de la section 20.1	2.956.064	3.848.134	3.479.027

20.2 - Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales					
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	484	500	500
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers	236	200	200
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	122.859	140.000	126.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.821	3.900	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....		1.400	
		2) Carburants et lubrifiants.....		1.200	
		3) Réparations et entretien.....		900	
		Total.....		3.500	
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau	12.342	13.000	11.700
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....		4.000	
		6) Documentation.....		7.700	
		Total.....		11.700	
12.070 (12.12)	07.30	Entretien du matériel informatique. (Sans distinction d'exercice)	86.588	94.060	85.775
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrats d'entretien.....		84.275	
		3) Réparations et pièces de rechange.....		1.500	
		Total.....		85.775	
12.082 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	105.920	87.000	95.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....		9.000	
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....		73.000	
		4) Réparation et entretien.....		7.400	
		5) Assurances.....		3.100	
		9) Divers.....		2.500	
		Total.....		95.000	
12.100 (12.11)	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.282.221	1.312.120	1.313.898

20.2 - Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes.. (Sans distinction d'exercice)	460.464	450.000	360.000
12.121 (12.30)	07.30	Etablissement d'un cadastre de la biodiversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	487.518	500.000	100
12.122 (12.30)	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Sans distinction d'exercice)	-	300.000	240.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	2.500	1.500
12.130 (12.16)	07.30	Frais de publication	52.115	83.000	66.400
12.140 (12.16)	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel; organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement; participation à des foires; dépenses diverses	449.793	350.000	400.000
12.190 (12.30)	07.30	Frais de formation du personnel	3.453	3.000	3.500
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	2.500
12.302 (12.30)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	111.180	112.000	147.664
12.304 (12.30)	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (Sans distinction d'exercice)	80.354	80.000	110.000
12.305 (12.30)	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	28.579	105.000	100.000
12.306 (12.30)	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	102.587	105.000	100.000
12.310 (12.30)	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

20.2 - Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.311 (12.30)	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice)	2.875	60.000	50.900
12.314 (12.30)	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	24.972	28.000	28.000
12.315 (12.30)	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	11.813	19.000	30.000
12.316 (33.00)	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	50.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	135.199	135.200	135.200
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	110.000	110.000	110.000
33.002 (41.40)	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Sans distinction d'exercice)	600.000	600.000	600.000
33.004 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	30.500	135.500	60.500
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Sans distinction d'exercice)	134.999	135.000	135.000
33.006 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Sans distinction d'exercice)	35.000	35.000	35.000
33.007 (33.00)	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à la ligue luxembourgeoise pour la protection des oiseaux (LNVL) dans le cadre du centre Haff Réimech. (Sans distinction d'exercice)	-	50.000	50.000
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Sans distinction d'exercice)	785.000	800.000	800.000

20.2 - Environnement: Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.014 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Sans distinction d'exercice)	49.000	49.800	49.800
35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional. (Sans distinction d'exercice)	68.500	68.137	62.500
35.021 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets co-financés par des instruments financiers européens. (Sans distinction d'exercice)	203.550	210.000	147.375
35.060 (35.00)	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	241.254	259.730	235.000
41.010 (41.40)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice)	300.000	538.000	484.000
		<u>Détail:</u>			
		2) CRP-HT.....			484.000
43.040 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Sans distinction d'exercice)	520.000	530.000	700.000
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats inter-communaux. (Sans distinction d'exercice)	105.000	105.000	105.000
43.301 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes. (Sans distinction d'exercice)	53.739	95.000	95.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
43.801 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisés par des communes et de syndicats de communes	-	-	35.585
		Total de la section 20.2.....	6.850.915	7.764.747	7.167.197

20.3 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 20.3 - Administration de l'environnement					
11.000 (11.00)	07.30	Traitements des fonctionnaires	4.747.815	5.171.535	5.330.823
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.047.863		
		3) Charges sociales patronales.....	206.982		
		4) Allocations de repas.....	75.978		
		<i>Total</i>	5.330.823		
11.010 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	365.698	382.744	457.822
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	396.190		
		3) Charges sociales patronales.....	51.783		
		4) Allocations de repas.....	9.849		
		<i>Total</i>	457.822		
11.020 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	267.599	5.132	5.164
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.164		
11.030 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	62.256	58.404	60.315
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	50.704		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.638		
		3) Charges sociales patronales.....	6.973		
		<i>Total</i>	60.315		
11.040 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.080 (11.31)	07.30	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	-	250	250
11.100 (11.40)	07.30	Indemnités d'habillement	762	938	1.056
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour	-	200	150

20.3 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	26.513	25.000	23.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 6.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 10.500			
		3) Réparation et entretien..... 6.750			
		<u>Total..... 23.750</u>			
12.030 (12.16)	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.858	4.000	3.000
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau	41.032	43.500	39.150
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 16.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 6.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 4.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 11.650			
		9) Divers..... 500			
		<u>Total..... 39.150</u>			
12.050 (12.12)	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	87.018	80.000	88.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 68.000			
		2) Frais téléphoniques..... 20.000			
		<u>Total..... 88.000</u>			
12.060 (12.12)	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	-	2.000	1.000
12.070 (12.12)	07.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	52.174	75.300	70.200
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 56.200			
		3) Réparation et pièces de rechange..... 14.000			
		<u>Total..... 70.200</u>			
12.120 (12.30)	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	422.727	445.000	354.200
12.122 (12.30)	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice)	138.082	131.000	104.800
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	80.000	64.000

20.3 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.130 (12.16)	07.30	Frais de publication	-	30.000	30.000
12.140 (12.16)	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers en relation avec l'organisation des réu- nions de travail	35.937	10.000	10.000
12.141 (12.16)	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	8.541	14.000	14.000
12.160 (12.30)	07.30	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire et d'analyses	17.955	20.000	20.000
12.190 (12.30)	07.30	Cours de formation du personnel	7.679	10.000	10.000
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	329.309	500.000	396.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Air.....	266.000		
		3) Déchets.....	130.000		
		<i>Total.....</i>	<i>396.000</i>		
12.302 (12.30)	07.35	Frais d'études, d'experts et de consultances dans le do- maine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	424.387	456.000	364.800
12.303 (12.30)	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établis- sements classés; dépenses diverses	72.337	100.000	97.000
12.304 (12.30)	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses	-	1.000	-
12.305 (12.30)	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveil- lance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	163.200	181.464	200.000
12.306 (12.30)	07.30	Réglementations relatives aux installations techniques et visant la protection de l'atmosphère: frais de forma- tion, de gestion et de contrôle; dépenses diverses	87.607	100.000	99.800
12.309 (12.30)	07.30	Enregistrement, évaluation et autorisation des substan- ces chimiques (REACH)	20.916	55.000	44.000
12.310 (12.16)	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

20.3 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.314 (12.16)	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice)	180.125	225.000	225.000
12.316 (12.16)	07.34	Frais de gestion des sites contaminés et du cadastre des sites potentiellement pollués. (Sans distinction d'exercice)	41.602	105.000	85.000
12.317 (12.30)	13.90	Etudes, consultation et analyses dans le domaine de l'assurance et du contrôle de la qualité dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre. (Sans distinction d'exercice)	27.062	50.000	15.000
34.095 (34.49)	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.175.667	13.000.000	12.500.000
Total de la section 20.3.....			19.805.858	21.362.767	20.714.580
Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts					
11.000 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Traitements des fonctionnaires	9.189.845	9.550.120	9.492.584
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			8.408.090		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			539.409		
3) Charges sociales patronales.....			378.356		
4) Allocations de repas.....			166.729		
Total.....			9.492.584		
11.010 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	618.591	673.777	687.280
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			591.938		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			3.453		
3) Charges sociales patronales.....			77.819		
4) Allocations de repas.....			14.070		
Total.....			687.280		
11.020 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	348.077	100	100
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					

20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	14.382.897	16.102.413	16.426.540
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 12.128.663			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.094.274			
		3) Charges sociales patronales..... 2.203.603			
		Total..... 16.426.540			
11.040 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	26.964	174.075	175.163
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 175.163			
11.080 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	-	500	500
11.100 (11.40)	07.50 10.30 10.40	Indemnités d'habillement	108.878	66.500	66.500
11.120 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	2.089	6.350	7.600
11.130 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires	596.510	765.000	689.500
12.000 (12.15)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services de tiers	4.659	15.500	12.870
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 12.870			
12.010 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	33.564	40.000	36.000
12.020 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: frais d'exploitation des véhi- cules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	184.332	195.000	195.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 14.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 73.000			
		3) Réparation et entretien..... 108.000			
		Total..... 195.000			

20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.021 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	180.936	215.000	205.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 24.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 76.000			
		3) Réparation et entretien..... 105.000			
		<u>Total..... 205.000</u>			
12.030 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	65.000	71.820
12.040 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Frais de bureau	77.435	93.880	84.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 40.400			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 7.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			
		4) Consommables bureautiques..... 35.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		<u>Total..... 84.500</u>			
12.050 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice)	190.553	222.000	210.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 80.000			
		2) Frais téléphoniques..... 127.800			
		5) Radiophonie..... 2.200			
		<u>Total..... 210.000</u>			
12.060 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	122	750	500
12.070 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des équipements informatiques	39.167	43.600	44.800
12.080 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	101.664	151.500	151.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 15.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 84.000			
		3) Chauffage..... 52.500			
		<u>Total..... 151.500</u>			

20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.090 (12.21)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	169.244	172.000	180.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 180.500			
12.100 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.471	51.750	47.050
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 43.150			
		2) Charges locatives accessoires..... 3.900			
		Total..... 47.050			
12.120 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	192.309	281.000	224.800
12.121 (12.30)	10.30 10.40	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement; indemnités pour services de tiers	226.672	230.000	184.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	142.945	86.750	69.400
12.130 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Frais de publication	-	25.000	21.000
12.140 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	43.000	59.000
12.190 (12.30)	07.50 10.30 10.40	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses; frais de formation des ouvriers forestiers	76.700	80.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours de l'école forestière..... 39.500			
		2) Cours de bûcheronnage..... 2.000			
		3) Cours de l'entraînement préparatoire..... 4.000			
		4) Cours de l'examen pour l'obtention du permis de chasse..... 7.500			
		5) Cours de perfectionnement et stage..... 27.000			
		6) Frais de formation des ouvriers forestiers..... 20.000			
		Total..... 100.000			
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	15.221	30.000	25.000

20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	47.520	65.000	80.000
12.302 (12.30)	07.33 07.50 10.40	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Sans distinction d'exercice)	1.144.990	1.300.000	1.300.000
12.303 (12.30)	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement	11.776	10.000	12.000
12.304 (12.30)	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	23.413	26.400	25.000
12.310 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif).....	152.507	202.000	175.000
12.330 (12.30)	10.40	Achat de croix de service	2.145	-	-
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.239	69.000	58.000
12.380 (12.30)	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	68.030	91.000	20.800
24.001 (24.10)	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers	14.916	13.850	15.000
31.050 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.852	50.000	50.000
33.000 (33.00)	07.50 10.30	Participation aux frais de fonctionnement du système de certification FSC. (Sans distinction d'exercice)	34.000	34.600	34.600
34.050 (34.31)	07.50 10.30 10.40	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	156.873	175.000	180.000
43.041 (43.52)	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.. (Sans distinction d'exercice)	1.392.598	200.000	200.000

20.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
43.042 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	900.000	900.000
93.002 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	323.531	391.293	385.797
93.003 (93.00)	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.759	34.255	34.561
93.004 (93.00)	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	960
12.521 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	-	5.500
12.590 (12.21)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	-	1.210	-
12.810 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	2.500	-	-
Total de la section 20.4.....			30.462.494	32.944.273	32.945.825
Section 20.5 - Transports.- Dépenses générales					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	-	870	870
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....		870	
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

20.5 - Transports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 100			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	4.786	9.000	7.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	128.602	130.000	125.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Garage du Gouvernement..... 40.000			
		2) Autres directions..... 85.000			
		Total..... 125.000			
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10.658	11.800	11.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.600			
		3) Réparations et entretien..... 4.300			
		Total..... 11.500			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	15.431	16.500	15.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.500			
		4) Statistiques et abonnements..... 11.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 15.500			
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	357	1.000	500
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	1.822	17.000	15.300
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	177.136	175.000	45.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	296.475	800.000	540.000
12.121 (12.30)	12.00	Frais de gestion du modèle de transport géré par la Cel- lule Modèle de Transport (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133.065	-	-
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	217.531	100.000	100.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	36.545	158.000	50.000
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.206	99.000	107.600

20.5 - Transports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
41.000 (31.22)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	-	5.000	5.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	437	-	-
12.610 (12.30)	12.00	Frais de contentieux	4.916	-	-
41.500 (31.00)	13.90	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	-	-	4.238
		Total de la section 20.5.....	1.126.967	1.523.270	1.027.608
		Section 20.6 - Circulation et sécurité routières			
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	29.918	32.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 30.000			
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers	6.067	7.500	7.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 7.300			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	65.822	113.000	90.000
12.140 (12.16)	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	217.255	220.000	200.000
12.160 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	-	125	125
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules, des permis de conduire et des cartes pour tachygraphes numériques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.308.772	5.840.000	6.000.000
12.320 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	52.906	71.000	60.000

20.6 - Circulation et sécurité routières

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33.000 (32.00)	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs	269.728	265.000	265.000
33.010 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	76.600	76.600	76.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Sécurité routière..... 65.000			
		2) Automobile club..... 4.000			
		3) Association des victimes de la route..... 4.000			
		4) Divers..... 3.600			
		<u>Total..... 76.600</u>			
33.011 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	-	9.075	9.020
41.000 (31.22)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	-	99.000	99.000
41.001 (12.30)	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	81.075	1.674.000	1.103.500
41.002 (12.30)	12.10	Cours de formation pour conduite écologique	2.356	20.000	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études	-	-	3.497
41.500 (31.00)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	-	-	99.393
		Total de la section 20.6.....	6.110.499	8.427.300	8.043.435
		Section 20.7 - Transports publics et ferroviaires			
11.000 (11.00)	12.20	Traitements des fonctionnaires	164.992	162.516	166.794
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 160.558			
		3) Charges sociales patronales..... 4.829			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		<u>Total..... 166.794</u>			
12.141 (12.16)	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	40.432	70.000	45.000

20.7 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.006.945	988.499	1.017.876
12.310 (12.30)	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.020	144.000	40.000
31.020 (31.22)	12.20	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	134.560.568	172.000.000	172.645.000
31.021 (31.22)	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.311.538	-	-
31.023 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.772.437	6.720.517	4.536.568
31.040 (31.31)	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	110.206.445	110.000.000	121.077.000
32.001 (32.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	146.866.400	152.200.707	152.179.000
33.001 (41.40)	12.13	Dotations dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	4.338.277	4.500.000	4.498.477
33.010 (33.00)	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	3.000	4.000	3.000
33.011 (31.31)	12.13	Subsides aux entreprises privées dans l'intérêt du service de transport en commun pendant la nuit	250.000	250.000	225.000
34.090 (34.32)	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire. (Crédit non limitatif).....	4.056.181	4.912.000	4.510.140
34.091 (34.32)	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.800.000	32.000.000	34.800.000
34.092 (34.32)	12.13	Transports sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif).....	2.796.189	2.400.000	3.400.000

20.7 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
43.000 (43.22)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.120.200	8.683.540	10.344.000
43.001 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	78.391	160.000	140.000
43.002 (43.22)	12.13	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus"	211.722	250.000	210.000
43.003 (43.22)	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux. (Crédit non limitatif).....	-	50.000	100
43.020 (31.00)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	18.311.690	20.186.384	20.249.000
93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111.500.000	119.255.703	110.308.517
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
31.520 (31.22)	12.20	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	4.846.362	-
31.523 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	733.292	-
34.592 (34.32)	12.13	Transports sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif).....	-	42.052	-
		Total de la section 20.7.....	612.412.427	640.559.572	640.395.472
		Section 20.8 - Administration des enquêtes techniques			
11.000 (11.00)	12.00	Traitements des fonctionnaires	99.095	225.895	240.238
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	223.785		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments.....	4.862		
		3) Charges sociales patronales.....	8.777		

20.8 - Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 240.238			
11.010 (11.00)	12.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	12.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour	-	2.000	500
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	17.384	23.000	20.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.010	7.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 1.250			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.000			
		3) Réparations et entretien..... 750			
		Total..... 6.000			
12.030 (12.16)	12.00	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	1.200	800
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	198	9.000	3.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 250			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		9) Divers..... 250			
		Total..... 3.000			
12.050 (12.12)	12.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	-	1.000	800
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	-	2.000	1.000
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	2.875	1.000	800
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	6.084	24.000	15.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 10.000			

20.8 - Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 5.000			
		Total..... 15.000			
12.100 (12.11)	12.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	42.210	100
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.613	100	100
12.130 (12.16)	12.00	Frais de publication Internet	-	4.000	500
12.170 (12.30)	12.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1.669	3.000	2.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	825	10.000	2.000
12.191 (12.30)	12.00	Cours de formation et de recyclage	975	10.000	8.000
35.060 (35.00)	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	469	880	1.000
		Total de la section 20.8.....	140.197	366.485	302.038
Section 20.9 - Navigation et transports fluviaux					
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires	1.750.382	1.707.972	1.689.327
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.529.487			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 59.552			
		3) Charges sociales patronales..... 69.334			
		4) Allocations de repas..... 30.954			
		Total..... 1.689.327			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	54.058	54.780	56.619
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 48.829			
		3) Charges sociales patronales..... 6.383			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 56.619			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	946	2.545	100

20.9 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	37.515	37.044	37.682
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			31.216
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			2.110
		3) Charges sociales patronales.....			4.356
		Total.....			37.682
11.100 (11.40)	12.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	1.407	1.491	1.617
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	4.814	6.023	6.023
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			1.500
		3) Permanence à domicile.....			4.523
		Total.....			6.023
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	7.104	8.000	8.000
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.992	6.000	8.000
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	10.398	13.815	13.815
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			3.500
		2) Carburants et lubrifiants.....			7.315
		3) Réparations et entretien.....			2.500
		9) Divers.....			500
		Total.....			13.815
12.030 (12.16)	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	4.057	3.600	3.600
12.040 (12.12)	12.34	Frais de bureau	11.852	12.620	11.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.800
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			900
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			700
		4) Consommables bureautiques.....			2.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.600

20.9 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Divers..... 400			
		Total..... 11.400			
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	9.719	15.210	13.700
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 1.300			
		2) Frais téléphoniques..... 8.100			
		4) Téléx et téléfax..... 500			
		5) Radiophonie..... 3.800			
		Total..... 13.700			
12.060 (12.12)	12.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	3.821	3.890	3.890
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 2.300			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 1.590			
		Total..... 3.890			
12.070 (12.12)	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	5.242	8.300	7.600
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 5.600			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.000			
		Total..... 7.600			
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	24.174	31.925	31.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 4.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 19.000			
		3) Chauffage..... 5.000			
		4) Réparations et entretien..... 2.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 31.000			
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.455	59.000	53.100
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	1.629	2.500	2.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 2.000			
12.170 (12.30)	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	10.432	11.000	11.000
12.190 (12.30)	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'orga- nisation et de participation	1.078	5.770	3.670

20.9 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.891	3.360	3.310
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	90.375	146.800	121.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Exploitation de la voie d'eau..... 56.000			
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues..... 65.000			
		Total..... 121.000			
14.010 (14.10)	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	262.420	243.000	220.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien courant..... 145.000			
		2) Renouvellement et modernisation des installations..... 20.000			
		3) Entretien des équipements spéciaux..... 24.000			
		4) Taxes diverses..... 9.000			
		5) Hydrométrie..... 22.000			
		Total..... 220.000			
14.011 (14.10)	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	208	12.000	401.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Participation aux frais avancés par les autorités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle..... 400.000			
		2) Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques d'Apach/Schengen..... 1.000			
		Total..... 401.000			
35.010 (35.20)	12.34	Participation financière de l'Etat aux frais de mise en exploitation en rapport avec le dédoublement des écluses sur la Moselle allemande. (Crédit non limitatif).....	-	70.000	70.000
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	197.597	150.600	180.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Commission de la Moselle..... 119.000			
		2) Instance internationale de péréquation et Conférence des parties contractantes en matière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en navigation inté-			

21.0 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>rieure.....</i> 61.000			
		<i>Total.....</i> 180.000			
		Total de la section 20.9.....	2.544.566	2.617.245	2.957.453
Section 21.0 - Direction de l'aviation civile					
11.000 (11.00)	12.40	Traitements des fonctionnaires	1.539.866	1.534.832	1.560.932
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.462.151			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.128			
		3) Charges sociales patronales..... 62.271			
		4) Allocations de repas..... 26.382			
		<i>Total.....</i> 1.560.932			
11.010 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	377.162	404.075	410.740
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 355.795			
		3) Charges sociales..... 46.503			
		4) Allocations de repas..... 8.442			
		<i>Total.....</i> 410.740			
11.020 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16.641	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	12.40	Indemnités d'habillement	2.775	1.880	1.880
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	3.810	17.850	16.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 8.600			
		3) Permanence à domicile..... 7.500			
		<i>Total.....</i> 16.100			
11.150 (11.12)	12.40	Indemnités pour heures supplémentaires	-	10.000	5.000
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers	834	4.355	3.900

21.0 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 3.900			
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour	115	1.000	800
12.012 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	87.014	100.000	90.000
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.292	15.500	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 5.500			
		3) Réparations et entretien..... 4.000			
		<u>Total..... 12.000</u>			
12.030 (12.16)	12.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2.660	1.600	1.200
12.040 (12.12)	12.40	Frais de bureau	15.763	20.250	18.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.750			
		2) Location et entretien des machines à photocopier et d'autres machines de bureau..... 1.500			
		4) Consommables bureautiques..... 2.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 750			
		6) Documentation et bibliothèque:..... 8.000			
		- périodiques techniques			
		- journaux/quotidiens			
		- abonnements			
		- manuels techniques			
		9) Divers..... 500			
		<u>Total..... 18.000</u>			
12.050 (12.12)	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	2.589	7.500	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 5.000			
12.070 (12.12)	12.40	Location et entretien des équipements informatiques et électroniques	19.080	25.000	25.000
12.080 (12.11)	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	40.587	93.000	70.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 29.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 33.000			
		3) Chauffage..... 8.000			
		<u>Total..... 70.000</u>			

21.0 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.301	30.000	24.000
12.121 (12.30)	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.164	20.000	20.000
12.122 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000	100
12.140 (12.16)	12.40	Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise	342	12.000	5.000
12.150 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises mé- dicales et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500	100
12.170 (12.30)	12.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	1.914	3.000	2.000
12.190 (12.30)	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	29.087	25.000	25.000
32.000 (32.00)	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assu- mées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	-	100.000	80.000
33.000 (33.00)	12.40	Contribution au mouvement luxembourgeois pour la qualité ...	820	850	850
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	1.337.541	1.426.217	1.379.765
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198.293	207.435	197.435
		<u>Détail:</u>			
		1) a) Organisation de l'aviation civile interna- tionale (O.A.C.I.) - Contribution annuelle.....	172.500		
		2) Organisation européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.).....	22.635		
		3) Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe ABI (Autriche/Benelux/Irlande/Suisse).....	2.300		
		Total.....	197.435		
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	2.550	-	-

21.0 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.650 (11.00)	12.40	Indemnités pour heures supplémentaires	-	2.100	-
		Total de la section 21.0.....	3.825.200	4.069.044	3.954.902
Section 21.1 - Administration de la navigation aérienne					
11.000 (11.00)	12.44	Traitements des fonctionnaires	3.718.040	3.631.694	3.573.181
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	2.877.591		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	405.113		
		3) Charges sociales patronales.....	222.941		
		4) Allocations de repas.....	67.536		
		Total.....	3.573.181		
11.001 (41.12)	12.44	Traitements des fonctionnaires Air Navigation Service Provider	8.109.015	9.690.133	9.452.524
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	8.037.779		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	927.222		
		3) Charges sociales patronales.....	332.752		
		4) Allocation de repas.....	154.771		
		Total.....	9.452.524		
11.010 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	91.124	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.011 (41.12)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider	144.438	242.545	555.027
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	472.089		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.824		
		3) Charges sociales patronales.....	62.857		
		4) Allocation de repas.....	11.257		
		Total.....	555.027		
11.020 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	1.006
		<u>Détail:</u>			
		b) - Etudiants			

21.1 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.021 (41.12)	12.44	1) Rémunérations de base..... 1.006 Indemnités des employés occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider	4.489	100	5.032
		<u>Détail:</u>			
11.030 (11.00)	12.44	1) Rémunérations de base..... 5.032 Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	253.071	240.808	246.583
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 165.812			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 50.325			
		3) Charges sociales patronales..... 30.446			
		<u>Total..... 246.583</u>			
11.031 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent Air Na- vigation Service Provider	245.388	288.141	274.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 199.266			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 41.649			
		3) Charges sociales patronales..... 33.685			
		<u>Total..... 274.600</u>			
11.040 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.041 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire Air Na- vigation Service Provider	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Salaires des ouvriers occupés à titre..... 100			
41.050 (41.12)	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Adminis- tration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	12.652.921	15.662.427	13.500.000
		Total de la section 21.1.....	25.218.486	29.756.248	27.608.253
		Section 21.2 - Garage du Gouvernement			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	10.312	10.313	10.313
11.101 (11.40)	01.34	Masse d'habillement	9.300	9.300	9.300

21.2 - Garage du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11.150 (11.40)	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	250.892	244.000	244.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	236.597	240.000	245.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			13.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			104.000
		3) Réparations et entretien.....			128.000
		<i>Total</i>			245.000
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	777	1.000	900
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	-	500	500
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			500
12.300 (12.30)	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements lo- gistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.301 (12.30)	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
41.000 (12.00)	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Gara- ge du Gouvernement	-	1.200	1.200
		Total de la section 21.2.....	507.878	506.513	511.413
		Section 21.3 - Aéroports et transports aériens			
32.001 (12.00)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.189.560	17.814.800	16.301.734
33.000 (33.00)	12.40	Participation aux frais de promotion d'organismes pro- mouvant les activités aéroportuaires. (Crédit non limitatif).....	505.587	500.000	500.000
35.060 (35.40)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	523.113	530.000	650.000
		Total de la section 21.3.....	13.218.260	18.844.800	17.451.734

21.4 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 21.4 - Administration des chemins de fer					
11.000 (11.10)	12.20	Traitements des fonctionnaires	-	100	176.596
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	166.526		
		3) Charges sociales patronales.....	7.256		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>Total</i>	176.596		
11.010 (11.10)	12.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.020 (11.10)	12.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.010 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour	-	5.000	2.500
12.012 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	7.285	35.000	60.000
12.020 (12.14)	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	4.500	4.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	3.000		
		3) Réparations et entretien.....	1.000		
		<i>Total</i>	4.500		
12.030 (12.16)	12.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	811	5.000	3.000
12.040 (12.12)	12.20	Frais de bureau	18.530	29.000	29.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	10.000		
		2) Location et entretien des machines à photo- copier.....	2.000		
		4) Consommables bureautiques.....	1.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	10.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	6.000		
		<i>Total</i>	29.000		
12.050 (12.12)	12.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations	727	4.000	4.000

21.4 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.060 (12.12)	12.20	Location et entretien des installations de télécommuni- cations	-	4.000	1.000
12.070 (12.12)	12.20	Location et entretien des équipements informatiques	76.970	300.600	119.150
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			119.150
12.080 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien	-	-	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			13.540
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			8.400
		9) Divers.....			3.060
		Total.....			25.000
12.090 (12.21)	12.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			100
12.100 (12.11)	12.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és à des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	121.302	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			100
12.120 (12.30)	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	187.163	100.000	300.000
12.130 (12.16)	12.20	Frais de publication Internet	-	4.000	3.000
12.140 (12.16)	12.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	10.000	5.000
12.170 (12.30)	12.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur	-	7.500	6.000
12.190 (12.30)	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	25.000	20.000
32.000 (12.30)	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Adminis- tration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	181.738	1.393.024	1.575.137
35.060 (35.00)	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	27.000	23.400

21.4 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.600 (12.11)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	-	-	3.070
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....			2.047
		2) Charges locatives accessoires.....			1.023
		Total.....			3.070
		Total de la section 21.4.....	473.224	2.075.326	2.360.753
		Section 21.5 - Travaux publics.- Dépenses générales			
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	12.922	17.000	15.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....			15.000
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers	10.774	13.000	13.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....			13.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	89.369	100.000	60.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.945	3.200	3.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			700
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.800
		3) Réparations et entretien.....			700
		Total.....			3.200
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	8.424	7.800	7.000
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			7.000
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	40.894	47.292	47.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien.....			47.000

21.5 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	19.158	17.500	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 12.000			
12.100 (12.11)	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550.000	300.000	872.000
12.110 (12.30)	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	173.770	250.000	250.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	155.000	170.000	136.000
12.140 (12.16)	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information; participation à des foires et à des expositions	12.008	27.000	20.000
12.190 (12.30)	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	20.474	28.000	23.000
12.300 (12.30)	12.10	Dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	730	2.250	2.250
33.000 (33.00)	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière	-	46.145	46.145
34.040 (34.40)	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	688.080	300.000	300.000
35.060 (35.00)	07.33 09.20 12.12	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	58.758	62.000	62.000
41.000 (31.22)	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	50.000	50.000	47.500
41.010 (41.40)	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.575.000	2.600.000	2.750.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400.000	1.400.000	1.400.000
		Total de la section 21.5.....	5.868.306	5.441.187	6.066.095

21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales					
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	30.216.677	31.669.983	32.434.745
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 29.819.978					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 645.650					
3) Charges sociales patronales..... 1.318.735					
4) Allocations de repas..... 650.382					
<u>Total..... 32.434.745</u>					
11.010 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.464.023	2.951.794	3.015.982
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.615.128					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.919					
3) Charges sociales patronales..... 339.841					
4) Allocations de repas..... 59.094					
<u>Total..... 3.015.982</u>					
11.020 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	130.775	20.124	21.131
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 21.131					
11.030 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	33.720.344	35.017.252	35.811.001
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 27.842.257					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.829.276					
3) Charges sociales patronales..... 4.139.468					
<u>Total..... 35.811.001</u>					
11.040 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	9.048	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	212.929	250.000	250.000
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	38.143	65.000	41.000
<i>Détail:</i>					
3) Permanences à domicile..... 34.700					

21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Divers..... 6.300			
		Total..... 41.000			
11.150 (11.12)	07.33 09.20 12.12	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	584.162	600.000	590.000
12.010 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	141.234	160.000	144.000
12.020 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2.183.328	2.300.000	2.228.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 263.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.102.800			
		3) Réparations et entretien..... 862.700			
		Total..... 2.228.500			
12.030 (12.16)	07.33 09.20 12.12	Fourniture de vêtements de travail et de protection	130.227	145.000	145.000
12.040 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau	301.067	350.000	315.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 63.900			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 55.400			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau et de bureautique..... 22.850			
		4) Consommables bureautiques..... 122.400			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 16.400			
		6) Documentation et bibliothèque..... 21.250			
		9) Divers..... 12.800			
		Total..... 315.000			
12.050 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	378.550	500.000	450.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 40.000			
		2) Frais téléphoniques..... 350.000			
		4) Téléx et téléfax..... 27.000			
		5) Radiophonie..... 20.000			
		7) Réseau radio..... 13.000			
		Total..... 450.000			
12.060 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Entretien des installations de télécommunications	6.083	11.000	8.000

21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			3.000
		3) Réparations et pièces de rechange.....			5.000
		Total.....			8.000
12.070 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Location et entretien des équipements informatiques	62.772	75.466	85.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			30.000
		2) Contrats d'entretien.....			28.000
		3) Frais d'acquisition et de réparation des micro-ordinateurs.....			27.000
		Total.....			85.000
12.080 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploita- tion et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.350.606	1.404.349	1.500.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			205.508
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			694.636
		3) Chauffage.....			394.274
		4) Réparations et entretien.....			205.582
		Total.....			1.500.000
12.100 (12.11)	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.050	66.000	66.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			66.000
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	40.000
12.121 (12.30)	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire	-	-	10.000
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	189.405	205.000	205.000
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	601.225	620.000	612.000
12.190 (12.30)	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chau- sées	21.222	25.000	25.000
12.250 (12.00)	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Sans distinction d'exercice)	629	10.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1212 Frais d'experts et d'études.....			30.000

21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123.763	222.000	135.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Etablissement et exploitation des banques de données (routes, ouvrages d'art et accidents).....	85.000		
		2) Recensement de la circulation et études de trafic ponctuelles (contrat bureau d'études et comptages manuels).....	50.000		
		<i>Total</i>	135.000		
12.301 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	206.021	220.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Laboratoire d'essais des matériaux.....	47.828		
		2) Service géologique.....	74.450		
		3) Service photogrammétrique.....	87.722		
		<i>Total</i>	210.000		
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	125	750	750
12.304 (43.21)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133.065	-	-
24.010 (12.12)	12.10	Location de logiciels informatiques	226.994	234.447	230.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	-	37.000	-
12.510 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	201	2.033	-
12.520 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.380	-	-
12.540 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau	10.505	463	-

21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.580 (12.11)	13.90	Bâtiments administratifs, hangars	-	-	12.515
		Total de la section 21.6.....	73.560.553	77.212.761	78.616.224
Section 21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres					
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.984.833	2.060.000	2.235.000
14.000 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	5.968.297	6.075.000	6.125.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	3.695.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	2.410.000		
		3) Division centrale de la voirie.....	20.000		
		Total.....	6.125.000		
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	4.009.327	4.300.000	4.500.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	4.430.000		
		2) Service électromécanique.....	20.000		
		3) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	50.000		
		Total.....	4.500.000		
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.438.154	3.100.000	3.100.000
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1.486.167	1.400.000	1.506.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	300.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	400.000		
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	245.000		
		4) Division des eaux et des ouvrages d'art.....	561.000		
		Total.....	1.506.000		

21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.887.557	2.600.000	2.600.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 500.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 200.000			
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes)..... 1.625.000			
		4) Service électromécanique..... 270.000			
		5) Division des ouvrages d'art..... 5.000			
		<u>Total..... 2.600.000</u>			
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	147.221	280.000	250.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 90.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 160.000			
		<u>Total..... 250.000</u>			
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	83.535	75.000	75.000
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	700.166	720.000	720.000
14.008 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Sans distinction d'exercice)	1.039.308	1.350.000	1.450.000
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Sans distinction d'exercice)	138.939	160.000	160.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien du domaine du port de Mertert..... 45.000			
		2) Entretien du chenal..... 20.000			
		3) Entretien et consolidation des berges..... 27.000			
		4) Nivellement de terrains et plantations..... 13.000			
		5) Entretien des ouvrages d'art..... 48.000			
		7) Entretien de la signalisation fluviale..... 7.000			
		<u>Total..... 160.000</u>			
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	207.590	380.000	360.000
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	298.992	300.000	300.000

21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre.....			200.000
		2) Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre en aval de Rosport.....			100.000
		Total.....			300.000
14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	691	8.000	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien du chenal.....			2.000
		2) Entretien et consolidation des berges.....			2.000
		3) Nivellement de terrains et plantations.....			1.000
		4) Entretien des ouvrages d'art.....			2.000
		5) Entretien de la signalisation fluviale.....			1.000
		Total.....			8.000
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxem- bourg: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	589.460	600.000	600.000
43.000 (43.22)	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la sui- te de déviations imposées par les chantiers sur des rou- tes de l'Etat; subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice)	275.000	275.000	425.000
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclai- rage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice)	1.351.885	1.500.000	1.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
14.501 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	5.450	3.662	-
14.503 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de répa- ration. (Sans distinction d'exercice)	-	10.000	-
14.508 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie	-	-	1.156
		Total de la section 21.7.....	24.612.572	25.196.662	25.915.156
		Section 21.8 - Bâtiments publics.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	9.113.752	9.598.485	9.736.967

21.8 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	9.140.713		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	42.132		
		3) Charges sociales patronales.....	389.504		
		4) Allocations de repas.....	164.618		
		Total.....	9.736.967		
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.183.762	2.361.959	2.527.689
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.184.682		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.673		
		3) Charges sociales patronales.....	289.255		
		4) Allocations de repas.....	46.079		
		Total.....	2.527.689		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	29.560	5.494	7.043
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	7.043		
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.303.316	1.462.505	1.347.741
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.127.629		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	66.546		
		3) Charges sociales patronales.....	153.566		
		Total.....	1.347.741		
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	28.405	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.070 (11.00)	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	11.419	23.143	23.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	23.500		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	13.310	17.400	17.000
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	89	1.000	3.287
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	500		

21.8 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		5) Prestations individuelles..... 2.787			
		Total..... 3.287			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	73.702	78.000	81.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	75.999	80.000	76.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 10.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 25.000			
		3) Réparations et entretien..... 41.000			
		Total..... 76.000			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2.485	2.500	2.500
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	64.391	64.000	57.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 26.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 16.400			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 8.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 7.000			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 57.600			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	72.978	80.000	75.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 21.000			
		2) Frais téléphoniques..... 54.000			
		Total..... 75.000			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	50.611	52.323	53.000
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	123.169	136.422	137.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 25.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 51.000			
		3) Chauffage..... 60.000			
		4) Réparations et entretien..... 1.000			
		Total..... 137.000			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication en relation avec le centenaire de l'Administration des Bâtiments publics. (Sans distinction d'exercice)	-	20.000	10.000

21.8 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.170 (12.30)	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	64.876	80.000	85.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	2.232
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	4.595	4.100	1.460
		Total de la section 21.8.....	13.216.419	14.067.431	14.244.119
		Section 21.9 - Bâtiments publics.- Compétences propres			
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.354.237	5.700.000	6.600.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	220.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	900.000		
		3) Chauffage.....	505.000		
		4) Réparations et entretien.....	4.850.000		
		5) Assurances.....	125.000		
		<u>Total.....</u>	<u>6.600.000</u>		
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.719.554	1.725.000	1.725.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	1.720.000		
		9) Divers.....	5.000		
		<u>Total.....</u>	<u>1.725.000</u>		
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.884.907	1.534.000	1.800.000
12.089 (12.11)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.009.984	950.000	950.000
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.632.414	5.135.000	5.350.000

21.9 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	20.000	16.000
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	976.000	500.000	700.000
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations, installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180.017	125.000	125.000
Total de la section 21.9.....			15.757.113	15.689.100	17.266.100
Total du département 20/21.....			858.667.998	913.577.065	912.539.984

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du développement durable et des infrastructures**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	127.720.825	135.627.084	138.029.259
12	Achat de biens non durables et de services	44.571.595	50.208.663	50.129.705
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21.263.482	21.616.662	22.376.156
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	241.910	248.297	245.500
31	Subventions d'exploitation	276.877.840	294.350.171	298.308.568
32	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	159.237.698	171.508.531	170.135.871
33	Transferts de revenus aux administrations privées	7.357.710	7.736.770	7.634.192
34	Transferts de revenus aux ménages	54.672.990	52.829.052	55.690.140
35	Transferts de revenus à l'étranger	3.131.520	3.234.973	3.287.947
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	15.741.487	20.737.027	18.181.231
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	34.594.651	34.398.484	36.392.440
93	Dotations de fonds de réserve	113.256.290	121.081.351	112.128.975
Total		858.667.998	913.577.065	912.539.984

22.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
22 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
Section 22.0 - Egalité des chances					
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	3.222	3.900	3.500
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	446	2.000	1.800
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	735	1.000	900
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	22.704	17.000	15.300
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	7.231	12.500	10.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.100		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	2.750		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.650		
		Total.....	10.500		
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	11.240	12.500	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	12.500		
12.100 (12.11)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64.033	64.400	64.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	60.297		
		2) Charges locatives accessoires.....	4.103		
		Total.....	64.400		
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	224.347	460.000	460.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais de publication	19.735	50.000	45.000
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	20.216	50.000	50.000
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances en- tre les femmes et les hommes	258.288	257.000	267.000

22.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
12.303 (12.30)	06.36	Campagne contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes	94.847	110.000	-
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.682	100	100
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	8.328.805	8.781.389	9.335.850
		<i>Détail:</i>			
		1) Centres d'accueil.....	5.627.311		
		2) Services.....	3.708.539		
		<i>Total.....</i>	<i>9.335.850</i>		
33.001 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans la limite de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	359.353
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	238.327	247.000	247.000
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.000	100	100
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	37.184	37.500	-
33.005 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à l'étude des élections sous l'aspect du genre réalisée par le Conseil National des Femmes du Luxembourg	50.000	-	-
33.006 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à l'organisation du Girl's Day - Boy's Day	52.000	-	-
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national "Egalité 2009-2014"	55.668	58.000	58.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Sans distinction d'exercice)	100.000	90.000	90.000
33.012 (33.00)	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	12.395	12.395	-

22.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	126
		Total de la section 22.0.....	9.640.105	10.266.784	11.021.429
		Total du département 22.....	9.640.105	10.266.784	11.021.429

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
11	Salaires et charges sociales	3.222	3.900	3.500
12	Achat de biens non durables et de services	737.504	1.036.500	927.626
33	Transferts de revenus aux administrations privées	8.899.379	9.226.384	10.090.303
Total		9.640.105	10.266.784	11.021.429

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses courantes**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
10	Dépenses non ventilées	44.027.811	41.819.616	42.439.074
11	Salaires et charges sociales	1.681.822.948	1.886.817.610	1.977.902.493
12	Achat de biens non durables et de services	363.212.077	388.801.970	391.386.336
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21.727.154	22.116.762	22.866.356
21	Intérêts de la dette publique	39.157.700	129.000.000	129.000.000
23	Intérêts imputés en débit	1.071.765	400.100	400.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	8.031.042	9.463.420	10.531.691
31	Subventions d'exploitation	338.775.962	351.081.223	377.150.716
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	194.859.410	207.502.751	203.554.799
33	Transferts de revenus aux administrations privées	289.518.247	322.303.981	328.013.473
34	Transferts de revenus aux ménages	334.500.631	314.666.557	404.599.876
35	Transferts de revenus à l'étranger	149.975.045	147.759.512	147.137.510
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	100	100
37	Impôts directs non ventilés	581.045	800.000	650.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	295.895.646	348.273.124	351.340.921
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.300.588.229	3.327.794.270	3.434.207.673
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	135.984.814	125.376.950	158.046.001
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	61.827.396	68.497.611	69.103.708
93	Dotations de fonds de réserve	1.304.535.157	1.158.438.540	1.329.115.341
Total		8.566.092.079	8.850.914.097	9.377.446.168

Budget des dépenses

CHAPITRE IV

DEPENSES EN CAPITAL

30.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
30 - MINISTERE D'ETAT					
Section 30.3 - Conseil d'Etat					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	28.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 28.000			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	14.385	1.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Photocopieurs et duplicateurs..... 10.000			
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1.839	5.000	4.000
Total de la section 30.3.....			16.224	6.000	42.000
Section 30.4 - Gouvernement					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	31.366	-	-
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	2.305	5.000	5.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice)	55.089	25.000	40.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	9.755	20.000	8.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	27.494	40.000	30.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25.835	35.000	30.000
74.301 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	189.106	1.000	1.000

30.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.305 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	21.480	60.000	18.200
		Total de la section 30.4.....	362.430	186.000	132.200
Section 30.5 - Conseil économique et social					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	8.451	10.000	1.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	459	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	12.000	1.000
		Total de la section 30.5.....	8.910	24.000	4.000
Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	28.000	29.000
74.010 (74.22)	02.00	Acquisition de machines de bureau	3.077	7.500	100
74.020 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	7.450	9.000	9.000
74.021 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	880.672	730.000	730.000
74.040 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	187.152	180.000	113.200
74.050 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	8.846	70.000	55.000
74.051 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	106.160	555.000	225.000
74.060 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	4.825	50.000	50.000
74.061 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice)	31.114	460.000	300.000

30.6 - Centre de communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.521 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	-	18.865	-
		Total de la section 30.6.....	1.229.296	2.108.365	1.511.300
		Section 30.7 - Cultes			
52.003 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe	50.000	-	-
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	67.000	36.500
		Total de la section 30.7.....	50.000	67.000	36.500
		Section 30.8 - Médias et Communications			
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000.000	100	100
74.000 (74.10)	08.40	Acquisition de véhicules automoteurs	30.000	-	-
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau	-	2.500	14.000
74.011 (74.22)	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	-	100	100
74.040 (74.22)	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	72.996	15.000	15.000
74.041 (74.22)	08.40	Conseil national des programmes: Acquisition d'équipements spéciaux	2.714	4.000	4.000
		Total de la section 30.8.....	30.105.710	21.700	33.200

30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		Section 30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	-	-	1.500
		Total de la section 30.9.....	-	-	1.500
		Total du département 30.....	31.772.570	2.413.065	1.760.700

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	30.000.000	100	100
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	50.000	67.000	36.500
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.722.570	2.345.965	1.724.100
Total		31.772.570	2.413.065	1.760.700

31.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES					
Section 31.0 - Dépenses générales					
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	30.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 30.000					
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.500	1.425
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	23.312	25.000	38.340
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	-	5.000	2.500
74.061 (74.22)	01.40	Frais de développement du logiciel, d'un système de ré- ception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	149.960	200.000	100.000
74.311 (74.22)	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
Total de la section 31.0.....			173.272	231.600	172.365
Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
72.010 (72.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres mis- sions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y com- pris gros entretien. (Sans distinction d'exercice)	393.707	400.000	400.000
74.070 (74.22)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	31.797	32.000	28.800
74.250 (74.00)	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bu- reau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	666.671	635.000	489.000
<i>Détail:</i>					
7400 Acquisition de véhicules automoteurs					
1) Voitures..... 201.000					
7401 Acquisition de machines de bureau					

31.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>2) Photocopieurs et duplicateurs..... 13.700</i> <i>7402 Acquisition d'installations de télécommunica- tions</i> <i>2) Téléx et téléfax..... 31.800</i> <i>7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 11.400</i> <i>7405 Acquisition d'équipements informatiques..... 39.100</i> <i>7408 Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobilier..... 192.000</i> <hr/> <i>Total..... 489.000</i>			
74.251 (74.22)	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles mis- sions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	38.500
		Total de la section 31.1.....	1.092.175	1.067.100	956.300
		Section 31.4 - Immigration			
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	56.000	-
74.010 (74.22)	01.40	Acquisition de machines de bureau	-	-	7.500
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	13.340
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels	-	-	33.000
74.250 (74.22)	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	-	-	5.000
		Total de la section 31.4.....	-	56.000	58.840
		Section 31.5 - Direction de la défense			
54.060 (54.41)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27.547	65.000	20.000
54.061 (54.41)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.309.182	1.800.000	1.700.000

31.5 - Direction de la défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
54.062 (54.41)	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	79.437	1.200.000	1.152.840
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	32.000	-
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.380.000	37.000.000	37.000.000
Total de la section 31.5.....			37.796.166	40.097.000	39.872.840
Section 31.6 - Défense nationale					
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	819.882	500.000	175.000
74.010 (74.22)	02.10	Acquisition de machines de bureau	11.126	7.000	17.000
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1.435	3.000	3.000
<i>Détail:</i>					
2) Téléx et téléfax..... 3.000					
74.030 (74.22)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice)	59.186	59.000	77.900
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	90.696	400.000	244.100
74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	91.991	89.500	97.438
74.060 (74.40)	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	690.592	720.000	733.039
74.080 (74.22)	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	5.000	5.000	5.000
74.250 (74.22)	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée	-	5.000	5.000
74.300 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice)	57.530	27.900	20.300
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	290.222	22.000	88.150

31.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.320 (13.00)	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice)	205.832	126.200	141.200
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection n.b.c.	29.302	106.100	2.000
74.340 (74.22)	02.10	Acquisition d'instruments de musique	35.999	27.300	27.300
74.390 (74.22)	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Sans distinction d'exercice)	13.123	41.500	6.700
74.391 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de sport	4.973	5.000	5.000
74.392 (74.22)	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif).....	-	460.000	462.000
Total de la section 31.6.....			2.406.889	2.604.500	2.110.127
Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire					
74.250 (74.22)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.132	46.800	49.550
<i>Détail:</i>					
7400 Acquisition de véhicules automobiles..... 35.000					
7405 Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques..... 8.425					
7408 Acquisition de mobilier de bureau..... 6.125					
Total..... 49.550					
Total de la section 31.7.....			14.132	46.800	49.550
Total du département 31.....			41.482.634	44.103.000	43.220.022

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
54	Transferts en capital à l'étranger	1.416.166	3.065.000	2.872.840
72	Construction de bâtiments	393.707	400.000	400.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.292.761	3.638.000	2.947.182
93	Dotations de fonds de réserve	36.380.000	37.000.000	37.000.000
Total		41.482.634	44.103.000	43.220.022

32.0 - Culture: dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
32 - MINISTERE DE LA CULTURE					
Section 32.0 - Culture: dépenses générales					
61.010 (61.41)	08.00	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du Centre de musiques amplifiées	350.000	350.000	174.548
63.000 (63.21)	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.652.585	5.310.000	3.800.000
63.040 (63.51)	08.10	Musées régionaux: subsides	42.000	37.730	37.730
72.000 (72.30)	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.841	50.000	100
74.000 (74.10)	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	500.000	-
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	9.000	13.000
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	7.920	6.000	6.500
74.060 (74.40)	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3.521	11.000	5.000
74.061 (74.43)	08.00	Prêts publics: Droits d'auteur (Règlement grand-ducal du 8 janvier 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.370	-	-
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.071 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	42.027	70.000	70.000
74.072 (74.22)	08.10	25ème anniversaire du traité de Schengen: acquisition de la "Colonne des nations"	-	110.000	22.000
74.300 (74.22)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	-	2.000	2.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	20.000.000	11.300.000	10.000.000

32.0 - Culture: dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
93.001 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif).....	760.000	-	-
		Total de la section 32.0.....	23.892.264	17.755.830	14.130.978
		Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux			
52.000 (52.10)	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	224.733	-	-
74.040 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	17.781	1.000	1.000
74.060 (74.40)	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	-	7.500	7.500
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	-	6.000	3.000
		Total de la section 32.1.....	242.514	14.500	11.500
		Section 32.4 - Archives nationales			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	30.037	-	-
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels	5.007	-	-
74.070 (74.22)	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	11.348	-	-
		Total de la section 32.4.....	46.392	-	-
		Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel			
63.041 (63.51)	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales	19.665	40.000	85.000
		Total de la section 32.5.....	19.665	40.000	85.000

32.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 32.7 - Centre national de littérature					
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	1.623	-	-
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	6.960	-	-
Total de la section 32.7.....			8.583	-	-
Section 32.8 - Commissariat à l'enseignement musical					
74.300 (74.22)	08.00	Acquisition de biens meubles durables et de biens incor- porels spécifiques	6.750	-	-
Total de la section 32.8.....			6.750	-	-
Total du département 32.....			24.216.168	17.810.330	14.227.478

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	224.733	-	-
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000	350.000	174.548
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	2.714.250	5.387.730	3.922.730
72	Construction de bâtiments	9.841	50.000	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	157.344	722.600	130.100
93	Dotations de fonds de réserve	20.760.000	11.300.000	10.000.000
Total		24.216.168	17.810.330	14.227.478

33.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
33 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales					
41.050 (41.12)	04.10	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	90.000	40.000	155.000
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165.816	100	100
54.011 (54.21)	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	13.657	-	-
74.050 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	50.000	30.000
Total de la section 33.0.....			269.473	90.200	185.200
Section 33.2 - Recherche et innovation					
74.010 (74.22)	04.60	Acquisition de machines de bureau	-	6.500	-
74.050 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	5.605	7.000	6.300
Total de la section 33.2.....			5.605	13.500	6.300
Total du département 33.....			275.078	103.700	191.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	90.000	40.000	155.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	165.816	100	100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	-	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	19.262	63.500	36.300
Total		275.078	103.700	191.500

34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
34 - MINISTERE DES FINANCES					
Section 34.0 - Dépenses générales					
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
54.030 (54.41)	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.092.215	4.500.000	4.500.000
54.031 (54.41)	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.952.000	3.500.000	3.500.000
54.032 (54.41)	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	900.000	1.000.000	1.000.000
54.034 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	1.500.000
54.035 (54.41)	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.035.270	1.000.000	940.000
54.036 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500.000	500.000
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.805.143	3.500.000	2.800.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.721.552	12.800.000	13.000.000
71.051 (71.32)	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.199	100.000	90.000

34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.000 (74.10)	01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	32.000	-	-
81.030 (81.50)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmen- tation du capital social. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.031 (81.40)	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches indus- trielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
81.035 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117.524.800	10.000	10.000
81.040 (81.50)	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majora- tion de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.050 (51.20)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimenta- tion du fonds spécial d'assurance ducroire pour le comp- te de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduc- tion de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	5.000.000	100	100
84.070 (84.21)	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espè- ces; versements en application du cautionnement des res- sources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.091 (84.23)	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
84.098 (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le dévelop- pement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
84.105 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajus- tement de la souscription du Grand-Duché au capital so- cial moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	640.700	700.000
84.123 (84.23)	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmen- tation de la souscription du Grand-Duché moyennant ver- sement en espèces. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
84.237 (93.00)	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.900.000	15.700.000	14.640.000
Total de la section 34.0.....			155.479.179	44.751.700	43.181.000
Section 34.1 - Inspection générale des finances					
74.000 (51.12)	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs	31.251	-	-
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau	-	1.500	1.000
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	-	6.200	5.000
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	-	4.000	4.000
Total de la section 34.1.....			31.251	11.700	10.000
Section 34.2 - Trésorerie de l'Etat					
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau	-	1.000	1.000
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	6.605	-	-
Total de la section 34.2.....			6.605	1.000	1.000
Section 34.3 - Direction du contrôle financier					
74.010 (74.22)	01.30	Acquisition de machines de bureau	-	2.000	1.000

34.3 - Direction du contrôle financier

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.040 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	818	1.500	1.000
		Total de la section 34.3.....	818	3.500	2.000
Section 34.4 - Contributions directes					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	-	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 20.000			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	-	2.500	2.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 2.500			
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	51.759	5.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 30.000			
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	3.848	7.700	50.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	156.771	131.500	170.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels	49.949	71.500	50.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	12.258	12.400	12.400
		Total de la section 34.4.....	274.585	250.600	334.900
Section 34.5 - Enregistrement et domaines					
74.000 (74.10)	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	26.085	36.000	18.000
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	19.989	23.400	16.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 16.000			

34.5 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.020 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	-	1.000	1.000
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	4.808	2.500	2.700
74.050 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	17.465	33.000	135.000
74.060 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	60.000	10.000
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	14.992	15.000	15.000
Total de la section 34.5.....			83.339	170.900	197.700
Section 34.6 - Douanes et accises					
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice)	84.319	75.000	70.000
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	220.840	210.000	190.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....	190.000		
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	9.769	12.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs.....	10.000		
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	39.548	38.000	33.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.379	37.000	36.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	273.650	350.000	70.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.145.778	1.655.000	730.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	53.944	55.000	45.000

34.6 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	62.244	50.000	45.000
		Total de la section 34.6.....	2.924.471	2.482.000	1.229.000
Section 34.7 - Cadastre et topographie					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	42.995	45.500	32.500
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	4.012	10.000	6.000
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	-	3.000	2.500
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	-	150.000	41.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	112.021	79.000	152.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice)	85.546	33.000	550.000
		Total de la section 34.7.....	244.574	320.500	784.000
Section 34.8 - Dette publique					
91.005 (93.00)	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif).....	45.000.000	100	100
		Total de la section 34.8.....	45.000.000	100	100
		Total du département 34.....	204.044.822	47.992.000	45.739.700

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
53	Transferts en capital aux ménages	-	100	100
54	Transferts en capital à l'étranger	11.479.485	12.000.000	11.940.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	12.526.695	16.300.100	15.800.100
72	Construction de bâtiments	84.319	75.000	70.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	16.199	100.000	90.000
74	Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	3.513.324	3.165.200	2.488.600
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	122.524.800	10.400	10.400
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	8.900.000	16.341.100	15.340.400
91	Remboursement de la dette publique	45.000.000	100	100
Total		204.044.822	47.992.000	45.739.700

35.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR					
Section 35.0 - Economie					
51.040 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière d'aide aux PME: subventions en capital, bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	1.350.000
51.041 (51.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.734.948	1.500.000	1.350.000
51.042 (51.10)	09.00	Application de la législation en matière d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	106.351	1.000.000	900.000
51.043 (51.10)	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital, bonifications d'intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.157.292	6.750.000	6.000.000
51.045 (51.10)	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000.000	100
51.046 (51.10)	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire d'aide au redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	8.000.000	100
51.050 (31.00)	11.30	Application de la législation en matière d'aide à la recherche-développement et à l'innovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000.000	-	-
51.052 (51.20)	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	500.000	100.000
51.053 (51.20)	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du Parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	5.000.000	1.000.000
52.000 (52.10)	09.10	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. (Sans distinction d'exercice)	-	100.000	-

35.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
63.000 (63.21)	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198.345	250.000	225.000
63.001 (63.21)	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240.453	400.000	300.000
71.000 (71.11)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	626	100	100
71.010 (71.12)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	288.057	4.000.000	4.000.000
72.010 (72.10)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.141.501	300.000	1.300.000
73.071 (73.41)	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.107.072	8.000.000	8.000.000
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	18.000	-
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	4.077	12.000	10.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	120.565	108.000	125.000
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels	24.396	24.500	30.000
74.061 (74.43)	11.10	Rémunération pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation par le secteur public suivant l'accord Etat-Luxorr. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100

35.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
81.030 (51.12)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	562.500	100	100
93.000 (93.00)	11.30	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	29.300.000	43.000.000
Total de la section 35.0.....			40.186.183	67.762.800	67.690.500
Section 35.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)					
74.000 (74.10)	01.32	Acquisition de véhicules automoteurs	24.630	-	-
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau	-	7.000	17.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs..... 17.000					
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	66.400	85.000	80.000
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	50.153	59.000	55.000
Total de la section 35.1.....			141.183	151.000	152.000
Section 35.4 - Conseil de la concurrence					
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau	4.536	-	-
Total de la section 35.4.....			4.536	-	-

35.5 - Commission et Office des Licences

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 35.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et Office des Licences					
51.001 (51.10)	11.10	Participation aux dépenses d'investissement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000.000	500.000	250.000
Total de la section 35.5.....			7.000.000	500.000	250.000
Section 35.7 - Inspection de la concurrence					
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	5.000	-
Total de la section 35.7.....			-	5.000	-
Section 35.8 - Institut luxembourgeois de la normalisa- tion, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)					
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau	4.982	4.400	-
74.030 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire	65.180	79.100	59.300
74.042 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	84.917	11.600	11.600
Total de la section 35.8.....			155.079	95.100	70.900
Total du département 35.....			47.486.981	68.513.900	68.163.400

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	40.498.591	25.750.000	10.950.200
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	-	100.000	-
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	438.798	650.000	525.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans les pays	288.683	4.000.100	4.000.100
72	Construction de bâtiments	2.141.501	300.000	1.300.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	3.107.072	8.000.000	8.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	449.836	413.700	388.000
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	562.500	100	100
93	Dotations de fonds de réserve	-	29.300.000	43.000.000
Total		47.486.981	68.513.900	68.163.400

36.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME					
Section 36.0 - Classes moyennes					
52.000 (52.10)	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Sans distinction d'exercice)	-	1.000.000	1.000.000
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.097.744	7.600.000	7.000.000
53.042 (31.12)	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.050 (74.22)	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	7.778	3.000	3.000
74.060 (74.40)	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.572	3.000	3.000
Total de la section 36.0.....			8.107.094	8.606.100	8.006.100
Section 36.1 - Tourisme					
52.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	25.963	26.000	26.000
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	74.000	74.000	74.000
74.000 (74.10)	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs	32.000	-	-
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	47.702	48.000	46.000
74.050 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements informatiques	-	100	850

36.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.080 (74.22)	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	6.380	9.000	9.000
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	7.500.000	7.500.000	7.500.000
		Total de la section 36.1.....	7.686.045	7.657.100	7.655.850
		Total du département 36.....	15.793.139	16.263.200	15.661.950

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes et du Tourisme**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	25.963	1.026.000	1.026.000
53	Transferts en capital aux ménages	8.097.744	7.600.100	7.000.100
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	74.000	74.000	74.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	95.432	63.100	61.850
93	Dotations de fonds de réserve	7.500.000	7.500.000	7.500.000
Total		15.793.139	16.263.200	15.661.950

37.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
37 - MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 37.0 - Justice					
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	453	1.000	1.000
Total de la section 37.0.....			453	1.000	1.000
Section 37.1 - Services judiciaires					
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	19.256	40.000	20.000
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	28.750	32.000	25.000
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	423	-	1.000
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	19.896	20.000	20.000
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	3.054	7.000	7.000
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.955	2.500	2.500
Total de la section 37.1.....			73.334	101.500	75.500
Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires					
74.000 (74.10)	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	195.964	112.000	60.000
<i>Détail:</i>					
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	38.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	22.000		
		<i>Total</i>	60.000		
74.010 (74.22)	03.30	Acquisition de machines de bureau	7.062	6.500	7.000

37.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.040 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	534.605	537.500	450.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	402.500		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	47.500		
		Total.....	450.000		
74.050 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	19.791	20.400	21.000
74.060 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	101.130	25.300	127.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.540 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	19.937	-
		Total de la section 37.2.....	858.552	721.637	665.000
		Section 37.3 - Juridictions administratives			
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	845	1.000	1.000
		Total de la section 37.3.....	845	1.000	1.000
		Total du département 37.....	933.184	825.137	742.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	933.184	825.137	742.500
Total		933.184	825.137	742.500

38.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE					
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses					
62.010 (62.20)	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	370.670	-	-
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	1.812	-	-
Total de la section 38.0.....			372.482	-	-
Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique					
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau	3.365	-	-
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	4.799	2.200	1.100
<i>Détail:</i>					
		1) 2 vidéo-projecteurs vidéo-data.....			1.100
Total de la section 38.3.....			8.164	2.200	1.100

38.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 38.4 - Sécurité dans la fonction publique					
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	5.108	-	-
		Total de la section 38.4.....	5.108	-	-
Section 38.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	20.000	-
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	18.125	15.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 5.000			
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (CTIE et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	3.996.988	5.800.000	4.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Equipements pour les besoins du traitement de l'information:			
		a) Site central..... 632.500			
		b) Centres départementaux..... 2.182.625			
		2) Equipements de télétraitement..... 1.184.875			
		Total..... 4.000.000			
74.051 (74.22)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipe- ments. (Sans distinction d'exercice)	2.466.761	2.600.000	2.600.000
74.060 (74.40)	Divers codes	Acquisition de logiciels (CTIE et autres administra- tions). (Sans distinction d'exercice)	1.643.577	2.400.000	2.400.000
74.061 (74.40)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logi- ciels	930.904	1.120.000	250.000
		Total de la section 38.5.....	9.056.355	11.955.000	9.255.000

38.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 38.6 - Service central des imprimés					
74.011 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	53.038	39.000	53.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 53.500			
74.021 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommu- nications	4.610	3.200	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax..... 1.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	480.775	57.000	25.000
74.041 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	30.395	12.500	13.000
74.043 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisa- tion de documents. (Crédit non limitatif).....	59.042	50.000	50.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	28.074	62.350	30.000
Total de la section 38.6.....			655.934	224.050	172.500
Section 38.7 - Service eLuxembourg					
74.300 (74.22)	13.90	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'informa- tion: frais d'infrastructure et d'équipement. (Crédit non limitatif).....	392.073	-	-
74.301 (74.22)	13.90	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement	11.943	-	-
Total de la section 38.7.....			404.016	-	-

38.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses			
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	-	8.000	8.000
		Total de la section 38.8.....	-	8.000	8.000
		Total du département 38.....	10.502.059	12.189.250	9.436.600

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	370.670	-	-
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	10.131.389	12.189.250	9.436.600
Total		10.502.059	12.189.250	9.436.600

39.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION					
Section 39.0 - Dépenses générales					
74.040 (74.22)	13.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.000	1.000
74.050 (74.22)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	2.428	7.500	3.000
74.061 (74.40)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	-	100	100
74.062 (74.40)	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'Intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales	-	-	50.000
74.063 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	125.000	125.000
74.250 (74.22)	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	38.112	38.500	38.500
<i>Détail:</i>					
<i>7400 Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements connexes..... 36.000</i>					
<i>7410 Acquisition de machines de bureau</i>					
<i>7450 Acquisition de matériel de transmission et de communication, de détection et de contrôle d'équipements de transmission de données..... 1.500</i>					
<i>7480 Acquisition de mobilier de bureau..... 1.000</i>					
<i>Total..... 38.500</i>					
Total de la section 39.0.....			40.540	172.100	217.600
Section 39.1 - Finances communales					
63.000 (63.21)	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000.000	11.000.000	9.500.000
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	892.500	892.500	800.000

Section 39.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Ville de Luxembourg.....	350.450		
		2) Ville d'Esch-sur-Alzette.....	449.550		
		Total.....	800.000		
63.003 (63.21)	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice)	1.778.121	2.000.000	714.500
63.004 (63.21)	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000.000	14.000.000	13.900.000
63.020 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice)	372.000	372.000	250.000
63.022 (63.51)	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	200.000
63.023 (63.51)	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice)	4.000.000	4.000.000	3.500.000
63.024 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	150.000
63.025 (63.51)	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	500.000	500.000	400.000
63.026 (63.51)	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	100.000	100.000	50.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	1.750.000	1.500.000	1.500.000
		Total de la section 39.1.....	29.992.621	34.964.500	30.964.500
Section 39.2 - Commissariats de district					
74.250 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	4.851	5.000	5.000

39.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.252 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	989	1.200	1.200
		<u>Détail:</u>			
		7401 Acquisition de machines de bureau..... 1.200			
		Total de la section 39.2.....	5.840	6.200	6.200
		Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	875	-	2.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Machine à affranchir..... 2.500			
		Total de la section 39.4.....	875	-	2.500
		Section 39.5 - Police grand-ducale			
72.000 (72.30)	03.20	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	-	9.616.000	-
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice)	2.471.000	2.500.000	2.472.000
74.001 (74.10)	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau	213.605	220.000	200.000
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	317.213	300.000	300.000
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.291	5.000	5.000
74.050 (74.22)	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	1.812.500	2.634.700	1.798.843
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	4.747	5.000	5.000

39.5 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.251 (74.22)	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	49.864	5.000	300.000
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.274.217	3.340.000	1.382.000
74.305 (74.22)	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	655.049	668.000	1.740.561
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	1.013.540	720.000	605.740
Total de la section 39.5.....			7.813.026	20.013.800	8.809.244
Section 39.6 - Administration des services de secours					
63.000 (63.21)	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	258.454	276.998	1.041.940
72.000 (72.30)	13.90	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des services de secours et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg: Remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.000 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	3.810.524	4.385.378	2.545.152
<i>Détail:</i>					
4) Véhicules de secours et d'intervention.....			2.545.152		
74.010 (74.22)	03.50	Acquisition de machines de bureau	15.110	8.013	7.475
74.020 (74.22)	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	464.533	137.071	1.975.276
74.040 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	383.373	672.481	689.606
74.050 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	26.760	2.298	455.515
74.060 (74.40)	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	171.997	89.890	190.748
Total de la section 39.6.....			5.130.751	5.572.229	6.905.812

39.7 - Grande Région

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 39.7 - Grande Région					
74.320 (33.00)	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	2.885	4.900	-
Total de la section 39.7.....			2.885	4.900	-
Section 39.8 - Aménagement communal					
52.000 (11.12)	13.90	Avancement de frais d'exécution du remembrement légal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	100.000
74.250 (74.22)	07.20	Frais d'équipement	6.086	-	6.700
<i>Détail:</i>					
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux.....			6.700
Total de la section 39.8.....			6.086	-	106.700
Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau					
52.010 (52.20)	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Sans distinction d'exercice)	90.000	100.000	100
53.010 (53.20)	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	99.494	180.000	200.000
63.000 (63.21)	07.33	Travaux et fournitures divers dans l'intérêt de la gestion des eaux; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	72.798	150.000	115.000
63.001 (63.21)	07.50 10.10	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.746.757	-	-
63.003 (63.21)	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	-	-

39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
72.010 (72.10)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	6.290	10.000	10.000
73.032 (73.21)	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	181.985	1.300.000	1.100.000
73.040 (73.11)	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	854.574	-	-
73.070 (73.41)	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	134.880	125.000	125.000
74.000 (74.10)	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	270.504	181.000	77.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....	54.000		
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	23.000		
		Total.....	77.000		
74.010 (74.22)	07.40	Acquisition de machines de bureau	15.053	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....	10.000		
74.020 (74.22)	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	1.940	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....	5.000		
74.030 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	144.023	188.000	430.000
74.031 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.040 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	151.142	150.000	140.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Hydrogéologie.....	33.000		
		2) Hydrologie.....	46.000		
		3) Protection des eaux.....	45.000		
		4) Laboratoire.....	15.000		
		5) Bureaux régionaux et ateliers.....	1.000		
		Total.....	140.000		
74.050 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	11.876	5.000	5.000

39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.051 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	50.701	84.132	63.789
74.060 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	-	4.500	4.000
74.061 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	270.738	198.613	181.660
74.080 (74.22)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	32.638	5.000	5.000
74.300 (74.22)	10.40	Acquisition de matériel piscicole	7.196	8.500	6.500
93.000 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	16.540.000	25.700.000	25.834.000
		Total de la section 39.9.....	20.802.589	28.404.845	28.312.149
		Total du département 39.....	63.795.213	89.138.574	75.324.705

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et à la Grande Région**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	90.000	100.000	100.100
53	Transferts de capitaux aux ménages	99.494	180.000	200.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	30.440.630	33.891.498	30.621.440
72	Construction de bâtiments	6.290	9.626.100	10.100
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	1.171.439	1.425.000	1.225.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	13.697.360	16.715.976	15.834.065
93	Dotations de fonds de réserve	18.290.000	27.200.000	27.334.000
Total		63.795.213	89.138.574	75.324.705

40.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Section 40.0 - Dépenses générales					
41.050 (41.12)	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	1.211.562	760.000	797.000
74.300 (74.22)	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	331.429	331.800	320.000
Total de la section 40.0.....			1.542.991	1.091.800	1.117.000
Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation					
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	51.053	51.300	51.300
74.301 (74.22)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	869.560	1.000.000	1.000.000
Total de la section 40.1.....			920.613	1.051.300	1.051.300
Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques					
74.010 (74.22)	04.01	Acquisition de machines de bureau	6.999	7.000	12.000
Total de la section 40.2.....			6.999	7.000	12.000

40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire					
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	8.000	2.800
		Total de la section 40.3.....	-	8.000	2.800
Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement					
64.000 (52.21)	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.708.475	7.000.000	17.000.000
		Total de la section 40.5.....	16.708.475	7.000.000	17.000.000
Section 40.7 - Education différenciée					
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	89.377	50.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et autobus..... 50.000			
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau	15.237	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 25.000			
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	103.363	115.000	115.000
74.300 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	124.845	135.000	135.000
		Total de la section 40.7.....	332.822	325.000	325.000

40.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 40.8 - Service de la formation des adultes					
74.040 (74.22)	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	56.433	10.000	10.000
		Total de la section 40.8.....	56.433	10.000	10.000
Section 40.9 - Inspectorat					
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	21.000	-
		Total de la section 40.9.....	-	21.000	-
Section 41.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique					
54.080 (54.22)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infra- structure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.731.000	5.000.000	2.769.000
		Total de la section 41.1.....	4.731.000	5.000.000	2.769.000
Section 41.3 - Service de la formation professionnelle					
74.000 (74.10)	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	63.993	-	-
74.250 (74.00)	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	3.123.645	-	-
		Total de la section 41.3.....	3.187.638	-	-

41.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 41.4 - Sports.- Dépenses générales					
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	100.000	100.000	90.000
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	17.422	33.000	-
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	-	1.200	-
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	7.267	7.500	2.500
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	21.566	25.000	25.000
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	9.984	10.000	5.000
93.001 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	11.500.000	-	-
93.002 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs. (Crédit non limitatif).....	3.500.000	3.500.000	4.000.000
93.003 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	5.000.000	16.480.800	16.500.000
Total de la section 41.4.....			20.156.239	20.157.500	20.622.500
Section 41.5 - Institut national des sports					
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	18.000	4.000
<i>Détail:</i>					
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....			4.000

41.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	19.576	13.000	13.000
		Total de la section 41.5.....	19.576	31.000	17.000
		Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	900	1.815	-
		Total de la section 41.7.....	900	1.815	-
		Total du département 40/41.....	47.663.686	34.704.415	42.926.600

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation
Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.211.562	760.000	797.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	100.000	100.000	90.000
54	Transferts de capitaux à l'étranger	4.731.000	5.000.000	2.769.000
64	Transfert de capitaux aux écoles privées	16.708.475	7.000.000	17.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.912.649	1.863.615	1.770.600
93	Dotations de fonds de réserve	20.000.000	19.980.800	20.500.000
Total		47.663.686	34.704.415	42.926.600

42.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION					
Section 42.0 - Famille					
51.001 (51.10)	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.205.233	8.400.000	7.100.000
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	22.500	-	-
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	9.981	9.000	-
74.011 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau pour le Centre de l'égalité de traitement	-	3.000	-
74.012 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	-	3.000	-
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	1.716	2.500	2.000
74.060 (74.40)	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	5.000	-
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	2.956	3.000	-
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	67.000.000	60.000.000	60.000.000
Total de la section 42.0.....			73.242.386	68.425.500	67.102.000
Section 42.2 - Solidarité					
93.000 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100
Total de la section 42.2.....			100	100	100

42.3 - Office luxemb. de l'accueil et de l'intégration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 42.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration					
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	38.980	-	-
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	623	12.800	-
74.060 (74.40)	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	8.500	-
Total de la section 42.3.....			39.603	21.300	-
Section 42.4 - Fonds national de solidarité					
74.000 (74.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	17.999	-	-
74.010 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	7.987	-	-
74.020 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	27.000	-	-
74.080 (74.22)	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	21.000	16.200	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.520 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	-	-	8.011
74.550 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	-	1.900	-
74.580 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	7.188	-	-
Total de la section 42.4.....			81.174	18.100	8.011
Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales					
74.020 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	-	2.000	2.000

42.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.041 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	7.281	15.810	5.000
74.050 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	238.657	600.000	450.000
74.060 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2.688.164	3.100.000	1.500.000
74.080 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	12.271	17.200	89.000
Total de la section 42.5.....			2.946.373	3.735.010	2.046.000
Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	70.898	-	-
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	2.012	-	2.250
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 2.250					
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers thérapeutiques suite à un legs fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	-	35.462	10.000
74.041 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	2.977	3.500	3.500
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier	26.077	22.000	20.000
Total de la section 42.6.....			101.964	60.962	35.750
Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	65.997	25.000	-
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	5.638	3.000	8.000

42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	-	8.000	4.000
		Total de la section 42.8.....	71.635	36.000	12.000
		Section 42.9 - Service national d'action sociale			
74.060 (74.40)	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	-	1.000	1.000
		Total de la section 42.9.....	-	1.000	1.000
		Section 43.0 - Office national de l'enfance			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	-	15.500	17.500
		Total de la section 43.0.....	-	15.500	17.500
		Total du département 42/43.....	76.483.235	72.313.472	69.222.361

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	6.205.233	8.400.000	7.100.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.277.902	3.913.372	2.122.261
93	Dotations de fonds de réserve	67.000.100	60.000.100	60.000.100
Total		76.483.235	72.313.472	69.222.361

44.0 - Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
44 - MINISTERE DE LA SANTE					
Section 44.0 - Ministère de la Santé					
74.000 (74.10)	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs	21.895	-	-
74.035 (74.22)	05.00	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux	-	75.000	-
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	819	1.000	-
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	-	2.000	2.000
Total de la section 44.0.....			22.714	78.000	2.000
Section 44.1 - Direction de la santé					
74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	21.980	43.000	43.000
<i>Détail:</i>					
		4) Division de la Radioprotection.....	18.000		
		5) Service de la Médecine de l'Environnement.....	25.000		
		<u>Total.....</u>	<u>43.000</u>		
74.010 (74.22)	05.10	Acquisition de machines de bureau	14.687	14.000	5.700
<i>Détail:</i>					
		1) Division de l'Inspection Sanitaire.....	2.700		
		12) Services Audiophonologiques.....	3.000		
		<u>Total.....</u>	<u>5.700</u>		
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	331	1.000	-
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice)	112.731	78.500	69.500
<i>Détail:</i>					
		1) Services Audiophonologiques.....	2.500		
		2) Service Orthoptique et Pléoptique.....	33.000		
		4) Division de la Radioprotection.....	12.000		
		8) Division de l'Inspection sanitaire.....	20.000		

44.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		9) Sécurité Alimentaire..... 2.000			
		Total..... 69.500			
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	9.864	31.500	114.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Service des Statistiques..... 114.000			
74.060 (74.22)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	28.782	18.000	25.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division de la Radioprotection..... 25.000			
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	3.790	6.000	4.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Secrétariat général..... 4.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.550 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques	-	7.332	-
		Total de la section 44.1.....	192.165	199.332	261.200
		Section 44.2 - Laboratoire national de santé			
74.000 (74.10)	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs	25.183	18.000	-
74.010 (74.22)	05.20	Acquisition de machines de bureau	10.542	13.000	28.000
74.020 (74.22)	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	1.223	2.000	1.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Téléx et Téléfax..... 1.500			
74.030 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	794.263	800.000	750.000
74.040 (74.22)	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.050 (74.22)	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	14.986	25.000	25.000

44.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.060 (74.40)	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	121.067	55.000	98.000
74.080 (74.22)	05.20	Acquisition de mobilier	8.624	10.000	9.000
74.171 (74.22)	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	952	1.000	2.000
74.302 (74.22)	05.20	Médecine légale: laboratoire d'analyses ADN: crédit d'équipement	-	461.500	50.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.530 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	-	-	203.122
		Total de la section 44.2.....	976.840	1.385.600	1.166.722
		Section 44.3 - Centre thermal et de santé Mondorf			
52.000 (51.10)	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-Bains. (Sans distinction d'exercice)	463.000	242.000	210.000
		Total de la section 44.3.....	463.000	242.000	210.000
		Section 44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques			
51.002 (51.10)	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	3.216.700	4.500.000	4.500.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers du secteur public.....			4.000.000
		2) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers privés ainsi que par l'organisme regroupant les établissements hospitaliers visés à l'article 12 de la			

44.4 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>loi du 28.08.1998.....</i> 500.000			
		<i>Total.....</i> 4.500.000			
52.000 (52.10)	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	98.863	473.000	270.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Ligue Médico-Sociale (Ligue Luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales):</i>			
		<i>Modernisations diverses.....</i> 50.000			
		2) <i>Logements d'urgence, accueils et foyers de jours, locaux agréés d'injection de drogues pour toxicomanes.....</i> 100.000			
		4) <i>Diverses associations: grosses réparations.....</i> 120.000			
		<i>Total.....</i> 270.000			
52.001 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	1.285.162	1.320.000	753.600
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Mathëllef a.s.b.l. - Ferme thérapeutique à Moutfort.....</i> 28.600			
		3) <i>Projets de logements encadrés en psychiatrie extrahospitalière.....</i> 25.000			
		4) <i>Atelier thérapeutique Walferdange: Projet Kehlen.....</i> 700.000			
		<i>Total.....</i> 753.600			
52.002 (52.10)	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	238.320	250.000	147.000
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	34.000.000	34.000.000	36.000.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
51.500 (51.10)	05.22	Participation aux frais d'investissement d'établissements hospitaliers	-	26.815	-
		Total de la section 44.4.....	38.839.045	40.569.815	41.670.600
		Total du département 44.....	40.493.764	42.474.747	43.310.522

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
51	Transfert en capital aux entreprises et institutions financières	3.216.700	4.526.815	4.500.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	2.085.345	2.285.000	1.380.600
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.191.719	1.662.932	1.429.922
93	Dotations de fonds de réserve	34.000.000	34.000.000	36.000.000
Total		40.493.764	42.474.747	43.310.522

45.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
45 - MINISTERE DU LOGEMENT					
Section 45.0 - Logement					
51.000 (51.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.003 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.574.979	2.135.000	2.432.400
51.004 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.390.507	5.000.000	11.879.183
51.006 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	181.950	205.600	205.000
51.008 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.040 (51.10)	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.041 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.231.762	5.000.000	5.000.000
51.042 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.863.472	1.826.000	1.826.000

45.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
51.043 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
51.044 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
52.000 (52.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice)	1.656.233	1.744.978	1.850.000
53.000 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.251.106	11.000.000	9.000.000
53.001 (53.10)	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
53.002 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	772.888	1.500.000	1.000.000
53.003 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	502.379	3.000.000	1.500.000
53.004 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000	25.000	15.000
53.005 (53.10)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
53.007 (53.10)	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.299	200.000	100.000
53.008 (53.10)	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.600	50.000	25.000
63.002 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	895.500	912.102	1.501.400

45.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
63.003 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placées sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.193.498	5.059.648	5.059.648
63.004 (63.21)	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
63.005 (63.21)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
63.006 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	250.000	250.000
63.007 (63.21)	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.113.196	13.000.000	25.870.475
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	24.614	-	25.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Voitures..... 25.000			
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau	2.142	3.000	4.000
74.020 (74.22)	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	1.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Téléx et Téléfax..... 1.000			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	17.933	-	2.550
74.060 (74.40)	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	94.450	55.000	76.630
81.030 (81.40)	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	4.000.000	10.000.000	5.000.000

45.0 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
83.000 (83.00)	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	50.000	50.000	50.000
		Total de la section 45.0.....	78.887.508	61.018.228	72.674.186
		Total du département 45.....	78.887.508	61.018.228	72.674.186

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	15.242.670	14.167.100	21.343.083
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	1.656.233	1.744.978	1.850.000
53	Transfert de capitaux aux ménages	9.597.272	15.775.200	11.640.200
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	48.202.194	19.221.950	32.681.723
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	139.139	59.000	109.180
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	4.000.000	10.000.000	5.000.000
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
Total		78.887.508	61.018.228	72.674.186

46.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI					
Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales					
74.000 (74.10)	06.40	Acquisition de véhicules automoteurs	-	32.000	-
74.040 (74.22)	06.40	Acquisition d'équipements spéciaux	-	3.450	-
Total de la section 46.0.....			-	35.450	-
Section 46.1 - Administration de l'emploi					
74.000 (74.10)	06.43	Acquisition de véhicules automoteurs	32.000	23.000	-
74.010 (74.22)	06.43	Acquisition de machines de bureau	14.860	10.000	18.000
<i>Détail:</i>					
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....		18.000	
74.040 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	9.982	6.000	25.000
74.050 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	13.031	15.090	30.000
74.060 (74.40)	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	2.300	2.000
Total de la section 46.1.....			69.873	56.390	75.000
Section 46.2 - Inspection du travail et des mines					
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	48.902	54.000	36.000
74.010 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau	9.705	20.000	25.000
<i>Détail:</i>					
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....		20.000	

46.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Imprimantes..... 5.000			
		Total..... 25.000			
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	43.302	33.000	22.000
74.050 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	41.884	30.000	35.000
74.060 (74.40)	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	14.251	20.000	20.000
		Total de la section 46.2.....	158.044	157.000	138.000
		Section 46.3 - Ecole supérieure du travail			
74.010 (74.22)	04.50	Acquisition de machines de bureau	9.517	-	-
		Total de la section 46.3.....	9.517	-	-
		Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés			
52.000 (52.10)	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	179.225	179.225	34.614
		<i>Détail:</i>			
		2) Aménagement d'une deuxième structure de formation et de travail de l'APEMH à Bettembourg..... 34.614			
74.040 (74.22)	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.848	25.000	20.000
		Total de la section 46.5.....	203.073	204.225	54.614
		Total du département 46.....	440.507	453.065	267.614

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	179.225	179.225	34.614
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	261.282	273.840	233.000
Total		440.507	453.065	267.614

47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE					
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale					
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	20.000	-
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	27.123	20.000	20.700
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	200.850	295.000	180.300
<i>Détail:</i>					
		1) Logiciel Pensions complémentaires.....	135.000		
		2) Autres logiciels.....	45.300		
		<i>Total</i>	180.300		
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	2.388	1.000	1.000
Total de la section 47.1.....			230.361	336.000	202.000
Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale					
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	152.589	14.642	15.482
<i>Détail:</i>					
		7403 Acquisition d'appareils médicaux.....	9.533		
		7408 Acquisition de mobilier de bureau.....	5.949		
		<i>Total</i>	15.482		
Total de la section 47.2.....			152.589	14.642	15.482
Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales					
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	67.917	160.500	30.100

47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		7401 Acquisition de machines de bureau			
		2) Photocopieuses et duplicateurs, destructeur.....			8.000
		7403 Acquisition d'appareils médicaux.....			14.200
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux.....			7.900
		Total.....			30.100
		Total de la section 47.3.....	67.917	160.500	30.100
		Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales			
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	-	2.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			2.500
		Total de la section 47.4.....	-	-	2.500
		Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation			
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	36.000
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	8.000	-
74.040 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux	5.285	-	-
		Total de la section 47.6.....	5.285	8.000	36.000
		Total du département 47/48.....	456.152	519.142	286.082

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	456.152	519.142	286.082
Total		456.152	519.142	286.082

49.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	30.000	-
74.001 (74.10)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	22.411	-	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 25.000			
74.010 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	-	1.000	8.000
74.040 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	-	15.000	8.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	45.000	-
74.051 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informati- ques	-	2.000	2.000
74.060 (74.40)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	217	3.000	3.000
		Total de la section 49.0.....	22.628	96.000	46.000
Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales					
73.000 (73.13)	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	50.000	1.000
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et socia- le pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	53.500.000	53.500.000	57.000.000
		Total de la section 49.1.....	53.500.000	53.550.000	57.001.000

49.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	161.337	151.000	145.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....	87.000		
		9) Divers.....	58.100		
		Total.....	145.100		
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	4.442	10.000	6.000
74.020 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	652	1.100	1.000
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharma- ceutiques et de laboratoire	149.799	120.000	120.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	58.384	70.000	70.727
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	14.960	16.000	15.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels	19.904	36.500	6.900
		Total de la section 49.2.....	409.478	404.600	364.727
Section 49.3 - Sylviculture					
53.020 (53.10)	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amé- lioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	706.648	1.730.000	657.000
63.000 (63.21)	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construc- tion de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	630.252	750.000	100.000
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine fores- tier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	320.422	355.000	365.000
74.000 (74.10)	10.30	Administration Générale: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	147.900	145.000	150.000
74.040 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	130.433	233.100	160.000

49.3 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.050 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	11.485	10.000	12.000
74.060 (74.40)	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	9.711	7.100	10.000
Total de la section 49.3.....			1.956.851	3.230.200	1.454.000
Section 49.4 - Service d'économie rurale					
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	4.550	7.000	7.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	3.600	3.600
Total de la section 49.4.....			4.550	10.600	10.600
Section 49.5 - Administration des services vétérinaires					
53.030 (53.20)	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.577	250.000	240.000
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	47.600	50.000	18.000
74.011 (74.22)	10.10	Laboratoire: acquisition de machines de bureau	-	10.000	-
74.022 (74.22)	10.10	Inspection vétérinaire. - Acquisition d'installations de télécommunications	2.363	-	-
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	23.795	55.000	150.000
74.031 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	-	1.000	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux	-	1.000	1.000

49.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.530 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	115.930	-	-
		Total de la section 49.5.....	310.265	367.000	410.000
		Section 49.6 - Viticulture			
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	32.000	-
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	-	1.000	4.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	94.315	76.261	84.477
		Total de la section 49.6.....	94.315	109.261	88.477
		Total du département 49.....	56.298.087	57.767.661	59.374.804

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
53	Transfert de capitaux aux ménages	827.225	1.980.000	897.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	630.252	750.000	100.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	320.422	405.000	366.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.020.188	1.132.661	1.011.804
93	Dotations de fonds de réserve	53.500.000	53.500.000	57.000.000
Total		56.298.087	57.767.661	59.374.804

50.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES					
Section 50.0 - Dépenses générales					
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			25.000
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	5.000	5.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	-	4.000	16.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels	-	2.000	10.000
Total de la section 50.0.....			-	11.000	56.000
Section 50.1 - Département de l'aménagement du terri- toire (DATer)					
74.000 (74.10)	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs	-	18.000	-
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau	3.403	10.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			7.000
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	35.827	31.000	27.000
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels	24.302	25.000	25.000
Total de la section 50.1.....			63.532	84.000	59.000

50.2 - Protection de l'Environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 50.2 - Protection de l'Environnement					
52.000 (52.10)	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	100.000	100.000	100.000
52.001 (52.10)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les associations d'infrastructures à finalité écologique. (Sans distinction d'exercice)	-	-	45.000
63.000 (63.21)	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	-	20.000	1.000
63.001 (63.21)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les communes d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	375.000	175.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	20.201	12.500	12.500
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	10.500	10.500
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	8.000.000	8.500.000	8.500.000
93.010 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto. (Crédit non limitatif).....	11.000.000	11.000.000	11.000.000
Total de la section 50.2.....			19.120.201	20.018.000	19.844.000
Section 50.3 - Administration de l'Environnement					
52.000 (52.10)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit	3.000	10.000	9.000
52.010 (52.20)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100.000	100.000

50.3 - Administration de l'Environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
52.020 (52.20)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice)	-	10.000	9.000
53.000 (53.10)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.670.267	10.000.000	9.000.000
73.070 (73.40)	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	10.000	10.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	24.201	40.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 27.000			
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau	14.438	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 12.000			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	1.000
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses	112.060	200.000	120.000
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	46.207	1.000	1.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	25.435	25.000	25.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	534	57.500	75.000
		Total de la section 50.3.....	9.896.142	10.466.500	9.389.000
		Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts			
74.000 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	71.919	77.000	65.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 65.000			

50.4 - Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.001 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	63.870	96.000	155.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 155.000			
74.010 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de machines de bureau	15.626	12.000	8.800
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 8.800			
74.020 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'installations de télécommunications	98	2.000	2.000
74.040 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements spéciaux	64.029	48.000	60.000
74.050 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements informatiques	25.490	25.000	25.000
74.060 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de logiciels informatiques	24.955	25.000	25.000
		Total de la section 50.4.....	265.987	285.000	340.800
		Section 50.5 - Transports.- Dépenses générales			
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	18.000	18.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 18.000			
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	3.000	3.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	-	6.000	8.500
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	3.000	3.000
		Total de la section 50.5.....	-	30.000	32.500

50.6 - Circulation et sécurité routières

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 50.6 - Circulation et sécurité routières					
72.010 (51.20)	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	6.000.000
74.000 (51.20)	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel roulant dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels	-	-	230.000
74.040 (51.20)	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	42.242	56.500	48.000
74.050 (51.20)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	487.653	495.000	450.000
74.051 (51.20)	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel informatique dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels	-	-	30.400
Total de la section 50.6.....			529.895	551.500	6.758.400
Section 50.7 - Transports publics et ferroviaires					
81.031 (51.12)	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif).....	1.100.000	4.000.000	300.000
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000.000	11.500.000	11.500.000
93.001 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000.000	5.000.000	2.000.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
52.510 (52.20)	12.20	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueils (P + R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	-	2.500	-
Total de la section 50.7.....			16.100.000	20.502.500	13.800.000

50.8 - Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 50.8 - Administration des enquêtes techniques					
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	28.653	-	-
74.010 (74.22)	12.00	Acquisition de machines de bureau	-	5.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 3.000			
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	2.000	2.000
Total de la section 50.8.....			28.653	7.000	5.000
Section 50.9 - Navigation et transports fluviaux					
74.000 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	37.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 37.000			
74.020 (74.22)	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	20.970	-	-
74.040 (74.22)	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	193.106	300.000	250.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.500 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	22.800	-
Total de la section 50.9.....			214.076	322.800	287.000
Section 51.0 - Direction de l'aviation civile					
74.000 (74.10)	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	31.930	-	-
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau	3.289	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Destructeur de papier..... 1.000			

51.0 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.020 (74.22)	12.40	Acquisition d'installations de télécommunications	2.548	2.500	-
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	-	2.000	100
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.030 (81.40)	12.40	Dotation initiale au capital social de l'agence nationa- le de sécurité de l'aviation civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	-	-
81.033 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de l'Agence luxem- bourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
Total de la section 51.0.....			537.767	5.800	1.400
Section 51.2 - Garage du Gouvernement					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	151.564	350.000	240.000
<i>Détail:</i>					
		1) Voitures.....			240.000
Total de la section 51.2.....			151.564	350.000	240.000
Section 51.3 - Aéroports et transports aériens					
73.011 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.319.803	1.505.000	1.745.000
Total de la section 51.3.....			1.319.803	1.505.000	1.745.000

51.4 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
Section 51.4 - Administration des chemins de fer					
74.000 (74.10)	12.20	Acquisition de véhicules automoteurs	-	22.000	-
74.010 (74.22)	12.20	Acquisition de machines de bureau	-	19.000	14.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 10.000			
		3) Destructeur de papier..... 1.500			
		4) Machine à affranchir..... 3.000			
		<i>Total</i> 14.500			
74.020 (74.22)	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications	83	11.100	100
74.040 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire	2.104	35.000	7.500
74.050 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	10.060	9.500	7.390
74.060 (74.40)	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels	-	-	671.025
Total de la section 51.4.....			12.247	96.600	700.515
Section 51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales					
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 25.000			
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	19.438	5.000	5.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels	14.787	25.000	20.000

51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
		Total de la section 51.5.....	34.225	30.100	50.100
Section 51.6 - Ponts et chaussées					
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.465	100	100
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	406.850	200.000	200.000
72.010 (72.10)	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1.235.750	1.300.000	1.240.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Direction.....	35.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	752.000		
		3) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	350.000		
		4) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	58.000		
		5) Division des eaux et des ouvrages d'art.....	40.000		
		6) Service electro-mécanique.....	5.000		
		Total.....	1.240.000		
73.001 (73.13)	12.12	Renouvellement des infrastructures de la localité d'Insborn dans le cadre du projet de fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	1.000.000	750.000

51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
73.010 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	20.059.508	18.500.000	12.000.000
		<u>Détail:</u>			
		- Direction			
		1) Etudes diverses..... 100.000			
		- Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg			
		1) N 1a Réaménagement rue Tour Jacob à Clausen..... 1.275.000			
		2) N 2 Réaménagement traversée de Sandweiler.... 850.000			
		7) Entretien voiries, crédits de régie, études..... 2.100.000			
		8) Raclages et tapis..... 1.200.000			
		9) Reprofilages..... 1.225.000			
		10) Renforcements coordonnés..... 300.000			
		2) N 7 Aménagement giratoire "Massen" à Wemper- hardt..... 650.000			
		4) N 8 Redressement route de Mersch à Saeul..... 500.000			
		5) N 10/N 11a Construction giratoire/parking à Echternach Lot1..... 900.000			
		7) N11/E29/CR137 Bech-Consdorf..... 150.000			
		8) N 12 "Op der Lann" à Wiltz..... 350.000			
		9) N 22 Everlange-Useldange..... 50.000			
		10) N 22 Useldange-Boevange..... 50.000			
		11) N 27 Esch-sur-Sûre/Barrage..... 925.000			
		12) Crédits de régie, études..... 500.000			
		13) Mise en oeuvre d'enrobés SRRD 2009-2011..... 700.000			
		14) Travaux d'entretien SRRD (marché de 3 ans)..... 175.000			
		<u>Total..... 12.000.000</u>			
73.011 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaus- sée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	27.498.007	26.000.000	17.800.000
		<u>Détail:</u>			
		- Direction			
		1) Etudes diverses..... 30.000			
		2) CR 112 Traversée de Greisch..... 425.000			
		4) CR 120 Impasse Angelsberg - Beringerbiereg..... 600.000			
		5) CR 122 Traversée de Rodembourg..... 1.500.000			
		11) CR 146 Réaménagement à Dreibern..... 250.000			
		13) CR 157 Redressement entre Alzingen et			

51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		Roeser.....			
		645.000			
		14) CR 161 entre Bettembourg et Dudelange.....			
		450.000			
		15) CR 166 Rue de Schifflange à Kayl.....			
		675.000			
		16) CR 178 Rue de Luxembourg à Roedgen.....			
		400.000			
		20) Raclages et tapis.....			
		1.250.000			
		21) Reprofilages.....			
		1.250.000			
		22) Renforcements coordonnés.....			
		300.000			
		23) Entretien voiries, crédits de régie, études.....			
		1.375.000			
		2) CR 106 Rue de Nagem à Rédange.....			
		50.000			
		3) CR 135 Renforcement Herborn - Mompach.....			
		500.000			
		4) CR 137/N11 (E29) Bech-Consdorf.....			
		50.000			
		7) CR 306 Rue de Mersch à Grosbous.....			
		300.000			
		9) CR 309 Brachtenbach-Kirel.....			
		600.000			
		10) CR 310a Aménagement traversée de Boulaide.....			
		150.000			
		11) CR 314 Redressement Oberfeulen - Carelshof....			
		200.000			
		14) CR 322A+ruelles Akescht à Wahlhausen.....			
		100.000			
		15) CR 322B Wahlhausen.....			
		500.000			
		17) CR 324A/CV Becherduerf à Obereisenbach.....			
		50.000			
		19) CR 327 Redressement Weicherdange - Mecher.....			
		200.000			
		20) CR 329 A Traversée de Wiltz.....			
		100.000			
		21) CR 331/CR331A Alscheid - Merkholtz.....			
		200.000			
		23) CR 332 Traversée de Lentzweiler.....			
		300.000			
		24) CR 337 Basbellain.....			
		200.000			
		26) CR 343 Réaménagement traversée de Siebenaler.....			
		1.075.000			
		29) CR 352 Groesteen - Brandenburg (lot 2).....			
		600.000			
		30) CR 353A Nachtmanderscheid - Poul.....			
		500.000			
		31) CR 354 Fohrenerknupp - Walsdorf.....			
		200.000			
		32) CR 358 Redressement Haller - Savelborn + traversée de Savelborn.....			
		1.800.000			
		36) CR 373 Redressement N 12 - N 18 Stockem.....			
		100.000			
		37) Crédits en régie, études.....			
		500.000			
		38) Mise en oeuvre d'enrobés SRRD 2009-2011.....			
		200.000			
		39) Travaux d'entretien SRRD (marché de 3 ans).....			
		175.000			
		Total.....			
		17.800.000			
73.012 (73.11)	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice)	541.405	1.500.000	1.400.000
73.013 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.676.215	5.000.000	4.000.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			
		1.400.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			
		150.000			

51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		3) Division des ouvrages d'art..... 2.450.000 Total..... 4.000.000			
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 50.000 2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 130.000 Total..... 180.000	80.000	180.000	180.000
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dis- positifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 235.000 2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 300.000 3) Division des ouvrages d'art..... 125.000 Total..... 660.000	793.774	640.000	660.000
73.016 (73.11)	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice)	1.952.703	2.000.000	610.000
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice)	324.185	375.000	350.000
73.018 (73.11)	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'E- toile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.324	400.000	400.000
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétus- tes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice)	673.855	750.000	720.000
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de cons- truction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.561.084	4.500.000	4.000.000
73.030 (73.21)	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	15.000	15.000
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de mo- dernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	510.000	550.000	510.000

51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	1.000.000	1.800.000
73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.973	100.000	180.000
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	25.856	100.000	75.000
73.061 (73.11)	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1.471.711	1.500.000	900.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			770.000
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			130.000
		<i>Total.....</i>			<u>900.000</u>
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice)	64.207	95.000	95.000
73.063 (73.43)	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Sans distinction d'exercice)	24.030	25.000	25.000
73.064 (73.43)	03.00	Mise en place d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	-	1.000.000
73.065 (73.43)	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.385.722	5.750.000	9.400.000
73.066 (73.43)	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.857.999	16.250.000	8.700.000
73.067 (12.00)	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.990.103	5.000.000	5.671.000
73.068 (73.43)	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Sans distinction d'exercice)	9.314	20.000	5.000
73.069 (73.43)	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100

51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
73.070 (73.43)	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusberg sur la A13. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	221.984	100	-
73.071 (73.43)	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
73.072 (73.41)	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires	-	-	180.000
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2.990.734	3.100.000	3.100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....	526.000		
		2) Camionnettes, camions et autobus.....	1.537.000		
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	580.000		
		9) Divers.....	457.000		
		<i>Total.....</i>	<i>3.100.000</i>		
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau	40.244	60.000	53.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	43.500		
		9) Divers.....	10.000		
		<i>Total.....</i>	<i>53.500</i>		
74.020 (74.22)	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	13.319	30.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et téléfax.....	2.000		
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	88.258	117.400	100.000
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	1.939.464	2.050.000	2.089.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Instruments de géodésie et de photogrammétrie.....	98.000		
		2) Equipements routiers.....	212.300		
		3) Equipements pour le service d'hiver.....	530.500		
		4) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	849.700		
		9) Divers.....	398.900		
		<i>Total.....</i>	<i>2.089.400</i>		
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice)	877.869	1.025.000	1.025.000

51.6 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.042 (74.22)	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	109.819	111.000	112.000
74.043 (74.22)	12.10	Equipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	-	100	100
74.044 (74.22)	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art	-	30.000	42.000
74.045 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	193.785	195.000	215.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	139.602	95.000	100.000
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	25.219	30.000	27.000
Total de la section 51.6.....			82.177.337	99.594.100	79.732.500
Section 51.7 - Fonds d'investissements publics					
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	451.880	700.000	500.000
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000.000	11.000.000	2.000.000
93.001 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000.000	53.250.000	55.800.000
93.002 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.000.000	48.620.000	50.900.000
93.003 (93.00)	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.000.000	7.530.000	8.000.000
93.004 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000.000	33.100.000	48.500.000

51.7 - Fonds d'investissements publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
93.005 (93.00)	Divers codes	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.000.000	55.000.000	52.000.000
		Total de la section 51.7.....	229.451.880	209.200.000	217.700.000
Section 51.8 - Bâtiments publics					
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: tra- vaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.258.876	1.500.000	4.400.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Bâtiment-Tour et Centre de Conférences à Kirchberg.....	200.000		
		2) Bâtiment Robert-Schuman à Kirchberg.....	600.000		
		4) Hémicycle.....	3.350.000		
		5) Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg.....	150.000		
		11) Centre de conférences provisoire.....	100.000		
		Total.....	4.400.000		
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	661.302	300.000	400.000
72.023 (72.10)	01.25 04.00	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.617.725	1.600.000	4.000.000
72.026 (72.10)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.952.001	1.000.000	1.300.000
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	57.989	58.000	42.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....	42.000		
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	13.677	15.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	15.000		
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	891	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....	2.600		

51.8 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		2) <i>Télex et téléfax</i> 2.400			
		<i>Total</i> 5.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	37.497	21.000	21.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Service menuiserie</i> 18.000			
		5) <i>Service territorial Diekirch</i> 3.000			
		<i>Total</i> 21.000			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	8.000	11.000	8.000
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	64.882	42.000	92.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Sans distinction d'exercice)	55.767	80.000	48.000
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	5.951	6.600	7.000
		Total de la section 51.8	11.734.558	4.638.600	10.338.000
		Section 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes			
74.080 (74.22)	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice)	901.386	755.500	730.500
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Château de Berg</i> 35.000			
		2) <i>Chambre des Députés</i> 35.000			
		3) <i>Château Senningen</i> 60.000			
		4) <i>Musée de la déportation (ancienne gare de Hollerich)</i> 3.000			
		5) <i>Maison de Cassal</i> 25.000			
		7) <i>Divers ministères</i> 535.000			
		9) <i>Palais Grand-Ducal</i> 30.000			
		10) <i>Service de législation</i> 7.500			
		<i>Total</i> 730.500			
74.081 (74.22)	01.34 01.42 02.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des af- faires étrangères. (Sans distinction d'exercice)	264.529	320.000	240.000

51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Casernes, cités, camps militaires et Etat-Major.....			
		130.000			
		2) Diverses ambassades.....			
		100.000			
		3) Bureau des passeports.....			
		10.000			
		<u>Total.....</u>			
		240.000			
74.082 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la culture. (Sans distinction d'exercice)	352.174	205.000	170.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Musée national d'histoire et d'art.....			
		30.000			
		2) Archives nationales.....			
		20.000			
		3) Bibliothèque nationale.....			
		40.000			
		4) Sites et monuments.....			
		20.000			
		5) Musée national d'histoire naturelle.....			
		30.000			
		8) Divers services et imprévus.....			
		5.000			
		10) Annexe Bibliothèque Nationale (Eurocontrol).....			
		25.000			
		<u>Total.....</u>			
		170.000			
74.083 (74.22)	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice)	84.140	136.000	113.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Administration du personnel de l'Etat.....			
		25.000			
		2) Institut national d'Administration publique.....			
		25.000			
		3) Service national de la sécurité dans la fonction publique.....			
		6.000			
		4) Centre informatique de l'Etat.....			
		30.000			
		5) Service central des imprimés et des fournitures de bureau de l'Etat.....			
		20.000			
		6) Divers services et autres imprévus.....			
		7.500			
		<u>Total.....</u>			
		113.500			
74.084 (74.22)	01.20 01.22 01.25	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice)	210.954	373.000	401.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Administration des contributions.....			
		125.000			
		2) Administration de l'enregistrement.....			
		50.000			
		3) Administration des douanes.....			
		155.000			
		4) Administration du cadastre.....			
		65.000			
		8) Divers services et imprévus.....			
		6.000			
		<u>Total.....</u>			
		401.000			
74.085 (74.22)	01.22 01.23 01.30	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice)	71.092	77.000	-

51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.086 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice)	544.812	1.414.500	250.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Cité Judiciaire à Luxembourg..... 110.000			
		4) Centres pénitentiaires..... 100.000			
		5) Service central d'assistance sociale..... 30.000			
		7) Tribunal de Commerce..... 10.000			
		Total..... 250.000			
74.088 (74.22)	01.10 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'intérieur et à la Grande Région. (Sans distinction d'exercice)	66.068	145.000	2.029.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Commissariats de district..... 140.000			
		2) Police Grand-Ducale..... 1.850.000			
		4) Direction de la Gestion de l'Eau..... 20.000			
		5) Pisciculture à Lintgen..... 6.000			
		6) Administration des services de secours..... 13.000			
		Total..... 2.029.000			
74.089 (74.22)	08.30	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du départements des sports. (Sans distinction d'exercice)	-	140.000	57.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Institut national des sports..... 50.000			
		2) Centre national d'escrime..... 7.500			
		Total..... 57.500			
74.090 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice)	1.126.905	1.100.000	950.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Structures d'enseignement,structures d'accueil..... 950.000			
74.091 (74.22)	06.32 06.33 06.36	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice)	549.990	380.000	363.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centres pour enfants			
		a) Centres conventionnés pour enfants..... 10.000			
		b) Maisons d'Enfants de l'Etat..... 50.000			
		2) Centre socio-éducatif à Dreibern..... 105.000			
		3) Centre socio-éducatif à Schrassig..... 40.000			
		4) Service national de la jeunesse..... 79.000			

51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		5) Centres pour handicapés..... 32.000 6) Internats socio-familiaux..... 40.000 7) Divers services et imprévus..... 7.000 <hr/> Total..... 363.000			
74.092 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Laboratoire de l'Etat..... 57.000 2) Division de la pharmacie et des médicaments..... 3.000 3) Inspection sanitaire..... 7.000 4) Service de la médecine de travail..... 1.500 5) Centre pour toxicomanes à Manternach..... 25.000 6) Divers services..... 10.000 7) Centres médico-sociaux..... 26.000 <hr/> Total..... 129.500	174.985	80.000	129.500
74.093 (74.22)	07.30 07.50 13.91	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'environne- ment. (Sans distinction d'exercice)	55.121	73.000	-
74.094 (74.22)	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du tra- vail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Administration de l'emploi..... 955.000 2) Inspection du travail et des mines..... 40.000 <hr/> Total..... 995.000	74.782	100.000	995.000
74.095 (74.22)	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Inspection générale de la sécurité sociale..... 45.000 2) Conseil arbitral des assurances sociales..... 20.000 3) Conseil supérieur des assurances sociales..... 10.000 <hr/> Total..... 75.000	90.949	95.000	75.000
74.096 (74.22)	10.10 10.11 10.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'a- griculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) <u>Détail:</u> 1) Laboratoire vétérinaire..... 5.000 2) Service agricole..... 10.000 3) Economie rurale..... 15.000 4) Institut viti-vinicole à Remich..... 47.000	69.839	116.000	100.000

51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		5) Inspection vétérinaire..... 5.000 6) Office national du remembrement..... 10.000 7) Divers services et imprévus..... 8.000 <hr/> Total..... 100.000			
74.097 (74.22)	01.32 09.00 09.20	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur. (Sans distinction d'exercice)	14.679	20.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Statec..... 10.000			
74.098 (74.22)	01.34 12.34 12.44	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice)	55.289	55.000	-
74.099 (74.22)	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du logement. (Sans distinction d'exercice)	-	-	5.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Aides au Logement..... 5.000			
74.100 (74.22)	01.34 07.50 12.12	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice)	162.303	230.000	-
74.101 (74.22)	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère des classes moyennes et du tourisme. (Sans distinction d'exercice)	943	30.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Office national du Tourisme..... 20.000			
74.102 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice)	655.878	700.000	2.000.000
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	35.958	30.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre de conférences (n.b.) Kirchberg..... 10.000			
		3) Centre de conférences provisoire (FIL), Kirchberg..... 10.000			
		<hr/> Total..... 20.000			
74.106 (74.22)	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.372	25.000	10.000

51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
74.107 (74.22)	04.10 04.60	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice)	-	-	52.000
		<i>Détail:</i>			
		1) CEDIES..... 12.000			
		2) Bâtiments relevant de l'enseignement supérieur..... 40.000			
		<i>Total</i> 52.000			
74.108 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère du développement durable et des infrastructures. (Sans distinction d'exercice)	-	-	450.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Administration des Bâtiments publics..... 50.000			
		2) Administration des Ponts et Chaussées..... 230.500			
		3) Garage du Gouvernement..... 5.000			
		4) Port de Mertert..... 35.000			
		5) Administration de l'Aéroport..... 50.000			
		6) Administration de l'Environnement..... 10.000			
		7) Administration des Eaux et Forêts..... 55.000			
		8) Centre forestier Senningerberg..... 7.000			
		9) Aménagement du territoire..... 7.500			
		<i>Total</i> 450.000			
		Total de la section 51.9.....	5.569.148	6.600.000	9.171.000
		Total du département 50/51.....	377.207.015	374.298.500	370.250.215

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Développement durable et des Infrastructures**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	103.000	222.500	263.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	9.670.267	10.000.000	9.000.000
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	8.465	395.100	176.100
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	406.850	200.100	200.100
72	Construction de bâtiments	13.177.534	6.400.000	17.840.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	75.427.762	92.765.300	73.181.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	13.813.137	15.815.300	19.089.615
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	1.600.000	4.000.100	300.100
93	Dotations de fonds de réserve	263.000.000	244.500.100	250.200.100
Total		377.207.015	374.298.500	370.250.215

52.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
52 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
Section 52.0 - Egalité des chances					
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	-	3.000	9.000
74.070 (74.22)	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	-	6.000	-
Total de la section 52.0.....			-	9.000	9.000
Total du département 52.....			0	9.000	9.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	-	9.000	9.000
Total		-	9.000	9.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses en capital**

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.301.562	800.000	952.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises	95.163.194	52.844.015	43.893.383
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.514.499	5.824.703	4.780.814
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.457.818	35.535.500	28.737.500
54	Transferts de capitaux à l'étranger	17.626.651	20.065.100	17.581.940
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000	350.000	174.548
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	370.670	-	-
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	82.508.589	60.370.278	68.100.993
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	16.708.475	7.000.000	17.000.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	13.222.228	20.500.300	20.000.300
72	Construction de bâtiments	15.813.192	16.851.100	19.620.200
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	80.042.894	102.695.300	82.862.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	59.084.630	65.391.290	59.850.761
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	128.687.300	14.010.600	5.310.600
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	8.900.000	16.341.100	15.340.400
91	Remboursement de la dette publique	45.000.000	100	100
93	Dotations de fonds de réserve	520.430.100	524.281.000	548.534.200
Total		1.118.231.802	942.910.386	932.789.939

*Résumé:***Total général du budget des dépenses**

Chapitre		2009 Compte provisoire	2010 Budget	2011 Crédits
III.	Dépenses courantes	8.566.092.079	8.850.914.097	9.377.446.168
IV.	Dépenses en capital	1.118.231.802	942.910.386	932.789.939
Total		9.684.323.881	9.793.824.483	10.310.236.107

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses courantes et en capital

Code	Classes de comptes	2009 Compte provisoire*	2010 Budget	2011 Crédits
10	Dépenses non ventilées	44.027.811	41.819.616	42.439.074
11	Salaires et charges sociales	1.681.822.948	1.886.817.610	1.977.902.493
12	Achat de biens non durables et de services	363.212.077	388.801.970	391.386.336
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21.727.154	22.116.762	22.866.356
21	Intérêts de la dette publique	39.157.700	129.000.000	129.000.000
23	Intérêts imputés en débit	1.071.765	400.100	400.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	8.031.042	9.463.420	10.531.691
31	Subventions d'exploitation	338.775.962	351.081.223	377.150.716
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	194.859.410	207.502.751	203.554.799
33	Transferts de revenus aux administrations privées	289.518.247	322.303.981	328.013.473
34	Transferts de revenus aux ménages	334.500.631	314.666.557	404.599.876
35	Transferts de revenus à l'étranger	149.975.045	147.759.512	147.137.510
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	100	100
37	Impôts directs non ventilés	581.045	800.000	650.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	297.197.208	349.073.124	352.292.921
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.300.588.229	3.327.794.270	3.434.207.673
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	135.984.814	125.376.950	158.046.001
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	61.827.396	68.497.611	69.103.708
51	Transferts de capitaux aux entreprises	95.163.194	52.844.015	43.893.383
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.514.499	5.824.703	4.780.814
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.457.818	35.535.500	28.737.500
54	Transfert de capitaux à l'étranger	17.626.651	20.065.100	17.581.940
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000	350.000	174.548
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	370.670	-	-
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	82.508.589	60.370.278	68.100.993
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	16.708.475	7.000.000	17.000.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	13.222.228	20.500.300	20.000.300
72	Construction de bâtiments	15.813.192	16.851.100	19.620.200
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	80.042.894	102.695.300	82.862.200
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	59.084.630	65.391.290	59.850.761
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	128.687.300	14.010.600	5.310.600
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	8.900.000	16.341.100	15.340.400
91	Remboursement de la dette publique	45.000.000	100	100
93	Dotations de fonds de réserve	1.824.965.257	1.682.719.540	1.877.649.541
Total		9.684.323.881	9.793.824.483	10.310.236.107

* cf. les observations formulées au chapitre C de l'exposé introductif.

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE V

RECETTES POUR ORDRE

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES					
POUR ORDRE					
CHAPITRE V					
Recettes pour ordre					
1. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	953.759.166	965.000.000	970.000.000
3. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune	13.863.314	15.000.000	20.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	2.363.948.274	2.326.000.000	2.608.000.000
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	479.283	341.374	347.177
7. (00.00)	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	36.117.366	36.200.000	36.177.441
8. (42.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	-	100	100
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail et recettes diverses	-	100	-
10. (10.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	592.151.204	500.000.000	560.000.000
11. (10.00)	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	21.526.889	20.000.000	20.000.000
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.260.466	3.500.000	3.850.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	23.820.600	22.000.000	22.000.000
17. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions effectuées par l'Inspection du travail et des mines	-	340.000	-
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	4.735.277	4.000.000	5.700.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.630.882	13.912.965	12.700.000
20. (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	12.963.976	13.409.000	13.400.000
26. (84.23)	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	134.348.141	125.000.000	130.000.000
30. (84.23)	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	155.231	300.000	350.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	10.720.283	10.500.000	10.500.000
33. (00.00)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	244.089	128.057	128.057
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	9.081	4.764	4.764
35. (00.00)	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	16.671.632	17.024.047	16.848.310
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	24.816.576	23.596.685	24.329.066
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	11.885.984	9.000.000	9.000.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	1.834.104	1.200.000	1.500.000
43. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG A	-	8.000.000	90.000
44. (11.12)	13.90	Autres programmes INTERREG	4.251.795	7.000.000	20.000.000
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	-	100	100
49. (52.10)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	2.190.616	100	100
50. (00.00)	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	9.154	9.000	12.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	3.601.323	3.696.188	3.726.249
52. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	617.438	576.000	625.000
53. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires	292.508	544.000	561.000
55. (10.00)	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	2.178.735	9.500.000	5.000.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	43.841	100	100
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	195.567	-	-
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	233.370.549	220.000.000	180.000.000
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	45.983	-	-
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	61.817	115.000	131.000
63. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	61.080.863	58.000.000	61.000.000
64. (36.03)	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs	72.300.000	68.000.000	62.500.000
66. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	166.020	300.000	300.000
68. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX"	-	29.921	100
70. (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	-	20.000	20.000
72. (84.23)	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship	-	217.870	324.000
73. (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP"	-	100	90.969
74. (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-DIAPATH"	-	100	100
75. (00.00)	13.90	Fonds Européen de Développement Régional (FEDER): part du Luxembourg dans le projet de recherche Interreg IVA	-	40.000	40.000

Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
76. (10.00)	13.90	Participation de l'Union européenne à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)	-	120.000	-
77. (10.00)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour	-	327.000	339.000
78. (38.00)	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	-	30.000	30.000
79. (10.00)	13.90	Participation de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne	-	-	1.000
80. (00.00)	06.00	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens	-	-	100
81. (39.40)	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg	-	-	1.125.000
Total des recettes pour ordre.....			4.610.348.027	4.482.982.571	4.800.750.733

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE VI

DEPENSES POUR ORDRE

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
CHAPITRE VI					
Dépenses pour ordre (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)					
1. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	953.759.166	965.000.000	970.000.000
3. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	13.863.314	15.000.000	20.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	2.363.948.274	2.326.000.000	2.608.000.000
<i>Détail:</i>					
1) Quote-part des recettes brutes à verser à l'union européenne					
a) à titre de ressources propres..... 43.806.900					
b) comme contribution assise sur le produit national brut..... 230.565.100					
2) Quote-part des recettes brutes restant acquise au Grand-Duché:					
a) alimentation du fonds communal de dotation financière.....233.362.800					
b) transfert du solde au budget ordinaire des recettes.....2.100.265.200					
<i>Total.....2.608.000.000</i>					
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	327.433	341.374	347.177
7. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	36.288.523	36.200.000	36.177.441
8. (00.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	-	100	100
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail et recettes diverses	-	100	-
10. (00.00)	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	592.151.204	500.000.000	560.000.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
11. (00.00)	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes	21.526.889	20.000.000	20.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Restitution et charges de la taxe de consommation sur l'alcool..... 50.000			
		2) Alimentation du fonds communal de dotation financière..... 19.950.000			
		<i>Total</i> 20.000.000			
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.260.466	3.500.000	3.850.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	23.820.600	22.000.000	22.000.000
17. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions effectuées par l'Inspection du travail et des mines	-	340.000	-
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional(FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	11.178.006	4.000.000	5.700.000
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	7.217.208	13.912.965	12.700.000
20. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section orientation	13.001.429	13.409.000	13.400.000
26. (00.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	134.348.141	125.000.000	130.000.000
30. (12.16)	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	276.831	300.000	350.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	10.720.283	10.500.000	10.500.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Dédommagement communal..... 3.000.000			
		2) Transfert du solde au budget ordinaire des recettes..... 7.500.000			
		<i>Total</i> 10.500.000			
33. (12.16)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	124.459	128.057	128.057
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	4.630	4.764	4.764
35. (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	16.765.044	17.024.047	16.848.310

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	24.816.576	23.596.685	24.329.066
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	11.885.984	9.000.000	9.000.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	1.834.104	1.200.000	1.500.000
43. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG A	-	8.000.000	90.000
44. (11.12)	13.90	Autres programmes INTERREG	2.218.736	7.000.000	20.000.000
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	54.727	100	100
49. (52.10)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	3.507.390	100	100
50. (00.00)	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	9.154	9.000	12.000
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	3.601.323	3.696.188	3.726.249
52. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	439.553	576.000	625.000
53. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires	332.717	544.000	561.000
55. (10.00)	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	2.178.735	9.500.000	5.000.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	-	100	100
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	82.187	-	-
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	233.418.295	220.000.000	180.000.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Part étrangère..... 180.000.000			
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	16.151	-	-
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	185.231	115.000	131.000
63. (10.00)	13.90	Versement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto du produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	61.080.863	58.000.000	61.000.000
64. (36.03)	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	72.300.000	68.000.000	62.500.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Alimentation du fonds communal de dotation financière..... 12.500.000			
		b) Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto..... 25.000.000			
		c) Transfert du solde au budget courant des recettes..... 25.000.000			
		Total..... 62.500.000			
66. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	315.171	300.000	300.000
68. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX"	18.102	29.921	100
70. (10.00)	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	18.953	20.000	20.000
72. (12.16)	13.90	Programme européen: Fundamental Rights and Citizenship	-	217.870	324.000
73. (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-HYPOCAMP"	-	100	90.969
74. (00.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "CORE-DIAPATH"	-	100	100
75. (00.00)	13.90	Fonds Européen de Développement Régional (FEDER): part du Luxembourg dans le projet de recherche Interreg IVA	-	40.000	40.000
76. (10.00)	13.90	Participation de l'Union européenne à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)	-	120.000	-
77. (10.00)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen pour le retour	-	327.000	339.000
78. (00.00)	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	-	30.000	30.000

Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2009 Compte provisoire	2010 Budget voté	2011 Projet de Budget
79. (00.00)	13.90	Participation de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne	-	-	1.000
80. (00.00)	06.00	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'économie solidaire dans le cadre des fonds structurels européens	-	-	100
81. (39.40)	13.90	Cofinancement par la Belgique de programmes d'aide au développement exécutés avec le Luxembourg	-	-	1.125.000
		Total des dépenses pour ordre.....	4.620.895.852	4.482.982.571	4.800.750.733

Annexes

I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

- 1) Fonds de la coopération au développement
- 2) Fonds d'équipement militaire
- 3) Fonds pour les monuments historiques
- 4) Fonds de crise
- 5) Fonds de la dette publique
- 6) Fonds des pensions
- 7) Fonds pour la réforme communale
- 8) Fonds communal de dotation financière
- 9) Fonds spécial de la pêche
- 10) Fonds cynégétique
- 11) Fonds pour la gestion de l'eau
- 12) Fonds spécial des eaux frontalières
- 13) Fonds d'équipement sportif national
- 14) Fonds pour les investissements socio-familiaux
- 15) Fonds d'assainissement en matière de surendettement
- 16) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux
- 17) Fonds des investissements hospitaliers
- 18) Fonds spécial de la chasse
- 19) Fonds pour la protection de l'environnement
- 20) Fonds de financement des mécanismes de Kyoto
- 21) Fonds pour l'emploi
- 22) Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture
- 23) Fonds d'investissements publics administratifs
- 24) Fonds d'investissements publics scolaires
- 25) Fonds des routes
- 26) Fonds du rail
- 27) Fonds des raccordements ferroviaires internationaux
- 28) Fonds pour la loi de garantie
- 29) Fonds pour la promotion touristique
- 30) Fonds d'entretien et de rénovation
- 31) Fonds de l'innovation

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat

III. La situation financière des services de l'Etat à gestion séparée

Voir volume III

1) FONDS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1) Base légale:

Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

2) Objet:

Art. 2. - Le Fonds a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement dans les pays en développement dans les domaines

- de la coopération bilatérale;
- de la coopération avec les organisations internationales;
- de la coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises;
- des agents de la coopération, des coopérants, des boursiers et des stagiaires.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 4. - (...) Le Fonds peut intervenir dans les pays en développement par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou de projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux. Il peut intervenir dans la forme d'investissements ou d'études à effectuer au sujet des formes d'investissements.

Art. 5. - Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	8.440.800	10.671.943	9.883.913
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	158.300.000	161.400.000	144.465.792
b) Dotation supplémentaire	-	-	-
- Remboursements	424.628	11.970	-
- Dépenses	156.493.485	162.200.000	154.165.792
- Avoir au 31.12	10.671.943	9.883.913	183.913
II. Programme des dépenses			
- Coopération bilatérale mise en oeuvre par Lux-Development (LD)	73.001.448	81.000.000	76.465.792
- Frais de fonctionnement de LD	9.340.788	10.500.000	10.500.000
- Coopération bilat. mise en oeuvre sans recourir aux services de LD	16.310.806	17.000.000	14.500.000
- Coopération multilatérale et multi-bilatérale.	22.529.403	16.000.000	14.500.000
- Coopération avec les O.N.G. luxembourgeoises	31.668.975	33.500.000	34.000.000
- Agents de la coopération, coopérants; autres appuis en ressources humaines aux programmes.....	3.590.170	4.200.000	4.200.000
- Aide humanitaire	-	-	-
- Divers	51.894	-	-
Total des dépenses	156.493.486	162.200.000	154.165.792

2) FONDS D'EQUIPEMENT MILITAIRE

1) Base légale:

Loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire.

2) Objet:

Art. 1er. - Le fonds d'équipement militaire créé par l'article 2 de la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire peut servir au paiement de dépenses occasionnées par les investissements dans les capacités et moyens militaires à définir par une ou plusieurs lois spéciales.

3) Recettes et Dépenses:

- Aux termes de l'article 2 de la loi , le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles et par des emprunts.
- L'acquisition de l'avion militaire 400M a été autorisée par la loi du 21 mars 2005 et les dépenses relatives au 2e programme pluriannuel d'équipement militaire feront l'objet de la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	139.236.092	153.744.147	102.540.426
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	36.380.000	37.000.000	37.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses.....	21.871.945	88.203.721	36.681.078
- Avoir au 31.12	153.744.147	102.540.426	102.859.348
II. Programme des dépenses			
1) Avion A400M	1.900.000	1.575.000	6.656.248
2) Loi du 21 décembre 2007:			
a) Art. 1 (Total véhicules non compris)	3.002.489	15.547.168	5.250.000
Dont:			
- Armes et systèmes d'armes	-	4.064.396	-
- Moyens de communication	1.148.555	3.476.810	3.000.000
- Matériel de vision nocturne	785.930	1.966.197	-
- Autres investissements	955.056	3.865.000	1.850.000
- Soldat du futur (équip.individ.)	-	-	-
- Réaménagement Bleesdall	13.355	74.765	400.000
- Frais d'études	99.593	2.100.000	-
b) Art. 2 (véhicules):			
- Véhicules reconnaissance	16.969.456	70.381.553	19.474.830
- Véhicules tactiques	-	700.000	3.300.000
- Véhicules logistiques	-	-	2.000.000
3) Nouveaux programmes majeurs:			
- Véhicules tactiques	-	-	-
- Véhicules logistiques	-	-	-
- Autres investissements	-	-	-
Total des dépenses	21.871.945	88.203.721	36.681.078

3) FONDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

1) Base légale:

Article 35 de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2009 remplaçant l'article 17 de la loi du 14 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

2) Objet:

Le Fonds est destiné à financer les dépenses courantes en rapport avec l'acquisition, la restauration, la reconstruction, l'équipement et la mise en valeur de monuments ayant un intérêt historique, architectural, archéologique, artistique, scientifique, technique ou industriel pour le patrimoine culturel du Luxembourg.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires et, éventuellement, par des dotations en provenance du Fonds culturel national conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi du 14 mars 1982 précitée.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	29.688.435	40.540.656	36.840.656
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	10.000.000	11.300.000	10.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	10.000.000	5.000.000	-
- Dépenses.....	9.147.779	20.000.000	20.000.000
- Avoir au 31.12.	40.540.656	36.840.656	26.840.656
II. Programme détaillé des dépenses			
1. Châteaux et résidences	248.522	357.000	357.000
2. Fortifications	4.528.183	9.881.000	9.881.000
3. Patrimoine industriel	2.627.001	5.581.000	5.581.000
4. Patrimoine paysager	46.614	-	-
5. Patrimoine religieux	377.518	292.000	292.000
6. Patrimoine rural	273.249	70.000	70.000
7. Sites archéologiques	1.046.692	1.239.000	1.239.000
8. Subventions en capital	-	2.580.000	2.580.000
Total général	9.147.779	20.000.000	20.000.000

4) FONDS DE CRISE

1) Base légale:

Loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise.

2) Objet:

D'après l'article 1er de la loi, le fonds a exclusivement pour but de constituer une réserve destinée à faire face aux dépenses extraordinaires qu'une crise économique pourra imposer à l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des allocations dont le montant sera fixé chaque année par la loi budgétaire. Aux termes de l'article 4 de la loi, le recours au fonds de crise ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une loi spéciale.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
- Avoir au 01.01.	21.715.473	21.715.473	21.715.573
- Dotations budgétaires	0	100	100
- Dépenses.....	0	0	0
- Avoir au 31.12.....	21.715.473	21.715.573	21.715.673

5) FONDS DE LA DETTE PUBLIQUE

1) Base légale:

Loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000

2) Objet:

Aux termes de l'article 13 de la loi, "ses avoirs sont destinés au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts et certificats de trésorerie émis par l'Etat".

3) Recettes et Dépenses:

Aux termes de l'article 13 le fonds est alimenté par des crédits inscrits au budget de l'Etat.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
- Avoir au 01.01.	64.066.887	14.844.998	148.974.898
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	93.057.700	144.700.000	143.640.000
- amortissements.....	45.000.000	0	0
- bons du trésor	8.900.000	15.700.000	14.640.000
- intérêts.....	39.157.700	129.000.000	129.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- amortissements.....	-	133.555.800	-
- intérêts.....	-	-	-
- Recettes totales	93.057.700	278.255.800	143.640.000
- Dépenses:			
- amortissements.....	-	-	-
- bons du trésor	13.392.056	15.293.200	14.640.000
- intérêts.....	128.887.533	128.832.700	196.332.700
- Dépenses totales	142.279.589	144.125.900	210.972.700
- Avoir au 31.12	14.844.998	148.974.898	81.642.198

6) FONDS DES PENSIONS

1) Base légale:

Loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (art 62)

2) Objet:

Le Fonds des pensions, géré par l'Administration du Personnel de l'Etat, a pour objet de rassembler les recettes et les dépenses relatives aux pensions des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics dont le personnel personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 62.- Le Fonds de pension est alimenté:

- a) par la retenue pour pension opérée conformément à l'article 61;
- b) par des dotations à charge des établissements publics dans la mesure où les lois instituant ces établissements leur imposent une participation aux pensions de leurs agents;
- c) par des dotations du budget de l'Etat destinées à assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
- Avoir au 01.01.	9.205.097	3.279.578	3.279.578
- Dotations:			
a) Dotation budgétaire	363.200.000	377.828.100	395.700.000
b) Autres recettes.....	126.622.292	138.328.026	146.618.275
- Dépenses	495.747.811	516.156.126	545.597.853
- Avoir au 31.12.	3.279.578	3.279.578	-

7) FONDS POUR LA REFORME COMMUNALE

1) Base légale:

Article 21 de la loi du 23 décembre 1972 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973.

2) Objet:

Art. 21. (2) - Le fonds est destiné au financement des opérations réalisées, dans le cadre de l'aménagement du territoire, en vue de la réforme administrative et du regroupement des communes, notamment de la fusion des communes.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes:

Art. 21. (3) - Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à ordonnancer au profit du fonds spécial les sommes restant disponibles à la clôture de l'exercice 1972 sur le crédit de l'article 37.0.43.000 du budget des dépenses de cet exercice.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
- Avoir au 01.01.	3.487	3.487	3.487
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	1.750.000	1.500.000	1.500.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Autres recettes	-	-	-
- Dépenses.....	1.750.000	1.500.000	1.500.000
- Avoir au 31.12.....	3.487	3.487	3.487

8) FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE

1) Base légale:

- Art. 38 de la loi du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988.
- Art. 26 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011.

- L'article 76, paragraphe 2 alinéa (1) de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental: Ainsi qu'il est expliqué plus en détail au commentaire de l'article 26 du projet de loi budgétaire, conformément à la disposition prévue à l'alinéa 2 de l'article 76 de la loi portant organisation de l'enseignement fondamental, la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 38 de la même loi. Dans ces conditions, et comme cette loi est entrée en application au début de l'année scolaire 2009/2010, les recettes et dépenses du fonds communal de dotation financière sont égales au montant de la dotation totale revenant aux communes diminuée de la part qui leur incombe au titre des rémunérations du personnel enseignant, montant estimé pour 2011 à 143.764.000 euros.

2) Objet:

Le Fonds a pour objet de recevoir et de permettre la répartition de la dotation à allouer aux communes sur la base de la loi organique du fonds, telle qu'elle a été modifiée, dotation annuellement fixée par la loi budgétaire (voir l'article 26 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2011).

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par:

- 1° le produit net de la taxe de consommation sur l'alcool,
- 2° une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers,
- 4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses ordinaires du ministère de l'Intérieur.

-Art. 76 alinéa 2. (3) de la loi portant organisation de l'enseignement fondamental modifiant le point 4° susvisé.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
- Avoir au 01.01.	-	-	-
- Dotations budgétaires	635.161.045	575.888.500	628.523.800
- Dépenses:			
Dotation à allouer aux communes	681.174.987	698.448.000	772.287.800
A déduire:			
Participation des communes aux frais de rémunération du personnel de l'enseignement fondamental	-46.013.942	-122.559.500	-143.764.000
- Avoir au 31.12.....	-	-	-

9) FONDS SPECIAL DE LA PECHE

1) Base légale:

Loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures.

2) Objet:

Art. 7. (1) Les montants de la taxe piscicole sont versés sur un fonds spécial qui sert:

- au repeuplement des eaux de la première catégorie;
- au repeuplement des eaux intérieures qui sont polluées accidentellement, si le pollueur est inconnu;
- à l'allocation de primes d'encouragement aux propriétaires riverains, qui ont effectué, dans l'intérêt piscicole, des travaux d'aménagement sur leurs propriétés riveraines;
- à l'indemnisation des propriétaires riverains des cours d'eau déclarés zones de frayère;
- à l'établissement d'études scientifiques ayant comme but l'amélioration du milieu aquatique;
- au financement de mesures et d'aménagements visant à améliorer le milieu aquatique;
- à la construction, l'extension, l'équipement et la modernisation d'installations utilisées pour la pêche dans les cours d'eau;
- à la sensibilisation, à la formation et à l'information des pêcheurs et du public en matière de pêche et de protection du milieu aquatique.»

3) Recettes et Dépenses:

Art. 41. - (1) Il est perçu annuellement sur le prix de location un droit d'adjudication de dix pour cent, dont cinq pour cent à titre de contribution aux frais d'administration du syndicat et cinq pour cent au profit de l'Etat pour l'alimentation du fonds spécial.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	276.630	288.889	265.260
- Dotations budgétaires	70.885	70.565	70.649
- Dépenses.....	58.626	94.194	90.544
- Avoir au 31.12.....	288.889	265.260	245.365
II. Programme des dépenses			
1) Déversements de poissons	55.032	64.194	60.544
2) Projets divers (Construction de pontons d'amarrage, réalisation de passes à poissons, amélioration de la franchissabilité des rivières)	3.594	30.000	30.000
- Total des dépenses	58.626	94.194	90.544

10) FONDS CYNEGETIQUE

1) Base légale:

Loi modifiée du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse.

2) Objet:

Le fonds cynégétique a pour objet la conservation et le rétablissement de populations d'espèces indigènes classées comme gibier.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 9 (...) Le fonds est alimenté:

- par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;
- par l'excédent éventuel prévu à l'article 13 de la loi du 20 juillet 1925.

Le fonds sert à financer les mesures à prendre dans l'intérêt de:

- a) la conservation et du rétablissement des biotopes;
- b) la reproduction et l'élevage de gibier;
- c) la création et l'aménagement de réserves de chasse;
- d) l'amélioration des conditions cynégétiques en général;
- e) le repeuplement des chasses.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
- Avoir au 01.01.	650.590	682.635	716.890
- Dotations budgétaires	32.759	34.255	34.561
- Dépenses.....	714	-	-
- Avoir au 31.12.....	682.635	716.890	751.451

11) FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

1) Base légale:

Art. 62 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Art. 33 du projet de loi budgétaire (engagement des études préparatoires aux projets)

2) Objet:

Art. 63: Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 65, les dépenses occasionnées pour la réalisation des études et l'exécution des travaux visés par la présente loi

Ces dépenses font l'objet d'une programmation pluriannuelle arrêtée par le Gouvernement

3) Recettes et Dépenses:

Art. 64: Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles, par les taxes de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées, par des emprunts ou par d'autres fonds publics

Art. 65: Projets éligibles et taux d'intervention du Fonds pour la gestion de l'eau

Ces projets concernent:

- la sauvegarde de la qualité des eaux souterraines et superficielles;
- l'assainissement et l'épuration des eaux usées;
- la protection et la restauration des cours d'eau dans un état proche de la nature;
- la réduction des risques d'inondation;
- l'utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles;

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	122.235.618	95.006.351	58.270.218
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	16.540.000	20.870.000	20.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
c) Crédits transférés (loi du 19.12.2008)	-	4.830.000	5.834.000
- Concours communautaires	-	2.893.867	300.000
- Produit des taxes instaurées par la loi du 19 décembre relative à l'eau	-	-	10.000.000
- Dépenses.....	43.769.267	65.330.000	86.584.000
- Avoir au 31.12.....	95.006.351	58.270.218	7.820.218
II. Programme des dépenses			
<u>I. Dépenses relatives à l'assainissement des eaux (alinéas d) et e) de l'article 65, paragraphe (1))</u>			
<u>A. Projets faisant l'objet de lois, projets de loi, avant-projets de loi en préparation, en réalisation</u>			
- Hespérange	2.902.482	3.000.000	3.379.775
- Beggen	11.928.609	9.000.000	1.636.442
- STEP Bettembourg	-	5.895.126	-

	2009	2010	2011
- Heiderscheidergrund (y compris assainissement du Lac de la Haute-Sûre, réseau de collecteur)	2.448.598	5.000.000	6.000.000
- Echternach	755.745	1.099.341	-
- Boevange/Attert (y compris assainissement de la vallée de l'Attert, réseau de collecteurs)	500.000	1.500.000	1.500.000
- STEP internationale à Perl (part du Luxembourg) y compris réseau d'assainissement du bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 1.....	6.505.447	6.000.000	6.000.000
- Bonnevoie-Beggen	3.000.000	500.000	7.000.000
- Assainissement de la vallée de l'Attert Système de collecteur - phase 2 + surcoût phase 1.....	500.000	5.000.000	5.000.000
- Agrandissement, modernisation STEP à Mersch/Beringen	615.998	6.000.000	6.000.000
- Construction STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus	-	500.000	4.000.000
- Assainissement du bassin tributaire de la STEP Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus	500.000	5.000.000	5.000.000
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP, bassins d'orage et collecteurs)	650.000	3.000.000	3.000.000
- Raccordement Differdange et Oberkorn à la STEP Pétange	570.754	400.000	3.500.000
- Agrandissement, modernisation STEP SIDEN à Blesbruck	-	1.000.000	4.000.000
- Assainissement des communes de Mondorf et Burmerange (STEP, réseau de collecteurs)	571.038	1.000.000	3.000.000
- Assainissement de la commune de Wincrange - Construction d'une STEP à Boevange (y compris bassin d'orage et collecteurs)	10.657	1.500.000	4.500.000
- Assainissement de la Vallée de l'Our moyenne: Construction de collecteurs et bassins d'orage	378.454	2.000.000	4.000.000
- Construction d'une STEP à Wiltz (y compris bassin d'orage)	-	100.000	1.000.000
- STEP Esch/Schiffange: Amendement loi du 20.12.1999	-	2.400.000	-
- Construction de petites STEPs (Flaxweiler, Marnach, Colpach, Zittig, Herborn, Hollenfels)	500.000	3.000.000	4.000.000
- Divers	2.189.667	2.103.819	5.000.000
B. Autres projets			
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Mersch/Beringen	1.490.786	1.600.000	3.000.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Beggen (VdL, Strassen, Bertrange, Leudelange)	2.631.250	2.000.000	3.000.000
- Assainissement collecteur principal Colmar-Ettelbruck	109.042	1.500.000	1.500.000
- Agrandissement STEP SIACH	-	200.000	2.000.000
- Agrandissement-modernisation SIDEST Übersyren	-	500.000	2.000.000
- Travaux d'aménagement de bassins de rétention, modernisation du réseau de collecteurs du bassin tributaire du SIDEST Übersyren	434.620	1.000.000	3.000.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Bettembourg	1.464.510	1.500.000	2.000.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Schiffange	900.000	1.500.000	2.000.000
- Construction d'une STEP à Troisvierges (y compris bassin d'orage)	500.000	-	-

	2009	2010	2011
- Collecteurs et bassins d'orage dans le bassin tributaire de la STEP Perl - Phase 2			400.000
- STEP Schifflange agrandissement, raccordement Belval, Reckange et Dippach	713.914	500.000	4.500.000
- Divers	997.697	8.500.000	8.500.000
Sous-Total	43.769.267	83.798.286	109.416.217
Pourcentage de réalisation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets)	100%	72%	73%
<u>Sous-total I.</u>	43.769.267	60.000.000	80.000.000
II. <u>Dépenses relatives à la prévention des crues, à la renaturation des cours d'eaux et à l'entretien des cours d'eaux (alinéas i) à l) de l'article 65, paragraphe (1) - anciens articles 09.9.31.050, 09.9.43.000, 39.9.63.001, 39.9.63.003 et 39.9.73.040)</u>	-	4.830.000	5.834.000
III. <u>Autres dépenses prévues la loi du 19 décembre 2008</u>	-	500.000	750.000
Total des dépenses	43.769.267	65.330.000	86.584.000

12) FONDS SPECIAL DES EAUX FRONTALIERES

1) Base légale:

Loi du 21 novembre 1984 portant approbation de la convention entre le Grand-Duché, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975.

2) Objet:

Art. 3. La délivrance d'un permis de pêche prévu dans la Convention peut être assujettie au paiement à charge du titulaire d'une taxe.

Les montants de cette taxe sont versés sur un fonds spécial qui sert exclusivement aux fins prévues par l'article 8 de la Convention.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes: Voir sous "Objet".

Art. 8. de la Convention: Les parties contractantes s'engagent à affecter les recettes provenant de la délivrance des permis de pêche et du paiement de dommages-intérêts et de dédommagements exclusivement à la promotion de la pêche et plus particulièrement au repeuplement des eaux frontalières.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	1.128.361	1.128.755	1.078.976
- Dotations budgétaires	70.841	48.624	56.687
- Dépenses.....	70.447	98.403	89.272
- Avoir au 31.12.....	1.128.755	1.078.976	1.046.391
II. Programme des dépenses			
1) Déversements de poissons	44.857	58.403	49.272
2) Projets en relation avec l'amélioration de la franchissabilité des cours d'eau frontaliers	-	30.000	30.000
3) Exécution plans de déversement de poissons produits à la pisciculture - recouvrement frais	25.590	10.000	10.000
- Total des dépenses	70.447	98.403	89.272

13) FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL

1) Base légale:

Article 14 de la loi budgétaire du 24 mars 1967.

Loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal d'équipement sportif.

Loi du 19 décembre 2008 autorisant le Gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif.

2) Objet:

Réalisation d'un programme d'équipement sportif national qui fait l'objet de lois spéciales.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	35.400.000	39.600.000	25.500.000
- Dotations budgétaires			
a) normale.....	20.000.000	20.000.000	20.500.000
b) supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses	15.800.000	34.100.000	30.000.000
- Avoir au 31.12	39.600.000	25.500.000	16.000.000
II. Programme des dépenses			
VIIIe programme quinquennal	9.900.000	-	-
IXe programme quinquennal.....	-	34.100.100	30.000.000
Total des dépenses.....	9.900.000	34.100.100	30.000.000

14) FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS SOCIO-FAMILIAUX

1) Base légale:

Article 50 de la loi du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, modifiée par l'article 50 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

2) Objet:

Financement des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ou le Ministre de la Promotion féminine, conformément aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a également comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par le Ministère de la Famille ou de la Promotion féminine ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements réalisés par ces mêmes tiers. En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	161.867.330	155.324.874	130.324.874
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	67.000.000	60.000.000	60.000.000
b) Dotation supplémentaire	-	-	-
- Dépenses	73.542.456	85.000.000	85.000.000
- Avoir au 31.12.	155.324.874	130.324.874	105.324.874
II. Programme des dépenses			
<i>1) Ministère de la Famille</i>			
Construction, aménagement, équipement dans l'intérêt des			
a) infrastructures pour enfants, jeunes, adultes et personnes handicapées	5.268.956	14.485.208	20.286.836
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés	915.504	1.100.000	1.100.000
c) infrastructures pour personnes handicapées	9.482.892	15.263.964	18.049.093
d) infrastructures pour le troisième âge	41.726.572	63.268.553	50.753.037
e) maisons relais	13.122.643	31.885.698	33.523.719
f) jeunesse	2.614.951	7.932.693	8.392.733
<i>2) Ministère de l'Egalité des chances</i>	410.937	855.979	1.450.000
- Sous-total	73.542.456	134.792.095	133.555.418
Moins-value pour retards et aléas de chantier	-	49.792.095	48.555.418
Total des dépenses ajustées.....	73.542.456	85.000.000	85.000.000

15) FONDS D'ASSAINISSEMENT EN MATIERE DE SURENDETTEMENT

1) Base légale:

Loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement (art. 23).

2) Objet:

Art. 23. - L'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire des dettes.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations annuelles du budget de l'Etat et par des dons (art. 24).

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
- Avoir au 01.01.	412.947	390.870	373.970
- Dotations:			
a) Dotation budgétaire.....	100	100	100
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
c) Remboursements	10.648	8.000	8.000
- Dépenses	32.825	25.000	50.000
- Avoir au 31.12.....	390.870	373.970	332.070

16) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

Loi du 29 décembre 1970 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (art. 20).

2) Objet:

Art. 20 - Seront financées:

- les constructions sanitaires autorisées ou à autoriser par une loi spéciale;
- la construction de maisons de retraite prévue par la loi du 18 février 1950 autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction de maisons de retraite;
- les constructions à caractère social à autoriser par une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01	35.089.728	42.005.114	34.199.883
- Alimentations:			
a) Alimentation normale	7.000.000	7.530.000	8.000.000
b) Alimentation supplémentaire	10.000.000	-	-
Total.....	17.000.000	7.530.000	8.000.000
- Dépenses	10.084.614	17.039.146	22.671.835
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10% et 35%).....	-	1.703.915	7.935.142
- Dépenses ajustées.....	10.084.614	15.335.231	14.736.693
- Avoir au 31.12.	42.005.114	34.199.883	27.463.190
II. Programme des dépenses			
1. Projets en réalisation			
- C.I.P.A. Dudelange	3.455.873	2.000.000	2.200.000
- C.I.P.A. Wiltz	3.967.612	10.000.000	8.000.000
- Barrage de Rosport:assainissement.....	138.652	1.400.000	5.000.000
2. Loi budgétaire:			
- Internat socio-familial spécialisé à Wiltz.....	45.206	-	-
- CHNP Ettelbruck: remise en état	212.225	800.000	50.000
- Centre d'acc. pour réfugiés Marienthal: aménagements	716.241	833.146	-
- C.I.P.A.Niedercorn: adaptation au projet Servior.....	253.347	50.000	1.500.000

	2009	2010	2011
- Foyer Eislecker Heem Lullange: transformation.....	1.097.422	600.000	583.835
- Domaine thermal Mondorf: mise en conformité cuisine centrale....	10.262	200.000	2.000.000
- Kräizbiërg Dudelange: mise en conformité Centre E. Mayrisch....	3.769	50.000	100.000
- CIPA Echternach: transf. r-d-ch, création cuisine de product.	69.608	300.000	-
- Femmes en détresse Rollingergrund/Luxembourg.....	93.040	150.000	500.000
- Internat socio-familial Dudelange (nvlle constr.).....	14.950	25.000	-
- Pré-barrage du Pont-Misère:assainissement.....	-	61.000	840.000
- Pré-barrage de Bavigne:assainissement.....	-	70.000	540.000
- Barrages secondaires Haute-Sûre:assainissement.....	-	20.000	35.000
- CNHP Ettelbruck:transform. 9 bâtiments.....	-	-	-
- CIPA Bofferdange: agrandissement.....	-	30.000	-
- Domaine thermal Mondorf: études.....	-	50.000	-
- Valériushaff Tandel (2e phase).....	-	50.000	500.000
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff	-	-	-
Projets en cours d'achèvem., aband. ou préfin.	-	-	-
3. Projets en élaboration			
- Barrage d'Esch/Sûre : assainissement(2e phase).....	6.406	350.000	823.000
Total des dépenses	10.084.614	17.039.146	22.671.835

17) FONDS DES INVESTISSEMENTS HOSPITALIERS

1) Base légale:

Loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers (art. 15)

2) Objet:

Art. 15. Le fonds est destiné à honorer les engagements pris par l'Etat, y compris les frais financiers, en ce qui concerne les grands projets de construction ou de modernisation dans le domaine hospitalier.

Art. 16. Une loi spéciale fixe pour chaque projet individuellement, le montant des aides à charge du fonds à ne pas dépasser.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 15 : Le fonds est (...) alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

En ce qui concerne les dépenses, les plafonds dont question à l'article 16 précité ont été fixés par la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	140.408.915	119.439.798	96.114.334
- Alimentation normale	34.106.567	34.000.000	36.000.000
- Dépenses.....	55.075.684	63.694.960	70.545.279
- Moins-value pour retards et aléas de chantier (-10% et -20%) ..	-	6.369.496	14.109.056
- Dépenses ajustées	55.075.684	57.325.464	56.436.223
- Avoir au 31.12.	119.439.798	96.114.334	75.678.111
II. Programmes des dépenses			
A. Projets en cours			
Extension Centre Baclesse	3.554.841	6.000.000	6.000.000
Centre de rééducation	940.783	1.042.552	-
CHL - Clinique Pédiatrique	4.900.157	3.000.000	4.095.718
CHL - Clinique d'Eich	6.417.953	2.952.897	2.189.281
CHL - Maternité	37.730	1.288.371	-
CHL - Hôpital municipal	1.979.813	4.000.000	2.848.164
Clinique Dr. Bohler	4.659.796	-	-
Clinique Ste Marie Esch	-	5.000.000	5.000.000
St Louis Ettelbrück	3.073.670	-	-
CHNP (partie Centre adolescents)	1.248.775	800.000	131.461
Hôpital St. Joseph Wiltz	1.679.424	3.000.000	1.427.178
CHEM Esch	4.905.623	7.000.000	8.000.000
CHEM Dudelange (partie hôpital)	5.195.811	2.000.000	2.000.000
HPMA Niederkorn (mise en sécurité)	-	4.000.000	3.000.000
Centre de convalescence Colpach (Croix-Rouge)	4.503.579	4.000.000	3.653.477
Frais d'experts	248.716	400.000	400.000
Intérêts et autres frais financiers	11.118.645	2.500.000	2.500.000
Frais d'études	610.368	500.000	300.000
Sous-total A)	55.075.684	47.483.820	41.545.279

	2009	2010	2011
B. Projets en voie d'élaboration			
CHNP (Loi 1999) (sans Centre adolescents)(cf.supra)			
Clinique St Joseph Wiltz			
Zithaklinik (nouveau projet)			
Hôpital du Kirchberg (psychiatrie juvénile prov.à Hamm)			
Hôpital du Kirchberg (Clinique de jour psychiatrie juvénile)			
INCCI: Projet d'extension et de modernisation			
Centre Hospitalier (bâtiment Mère enfant)			
Centre Hospitalier (Hôpital Municipal phase II)			
CHEM: Esch-renf.site aigu; mise en sécurité et modernisation sites existants; prise en charge de proximité et gériatrique dans la région sud			
Sous-total B)	-	16.211.140	29.000.000
Total des dépenses A+B	55.075.684	63.694.960	70.545.279
Pourcentage de réalisation compte tenu des aléas de chantier	100%	90%	80%
Dépense ajustées	55.075.684	57.325.464	56.436.223

18) FONDS SPECIAL DE LA CHASSE

1) Base légale:

Loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (art. 13.)

2) Objet:

Art. 13. - Indemnisation des dommages causés aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon.

3) Recettes et Dépenses:

"Art. 13. - Le dommage causé aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon est supporté:

1° par un dixième par le syndicat de chasse sur les terres duquel les dégâts ont été commis ;

2° par neuf dixièmes par l'adjudicataire du droit de chasse sur le lot duquel les dégâts ont été commis.

A l'issue de l'année cynégétique et pour la première fois le 1er août 2007, les sommes avancées par l'adjudicataire de chasse sont remboursées par le fonds spécial alimenté par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse. Toutefois, le montant remboursé ne peut dépasser le montant de quatre euros par hectare de la superficie du lot de chasse.

Le droit au remboursement des fonds avancés par l'adjudicataire du droit de chasse se prescrit par cinq ans à compter du 31 juillet de l'année cynégétique à laquelle se rapporte le montant à rembourser.

Si, après paiement de toutes les indemnités et des frais, la recette des droits supplémentaires touchés par l'Etat, en vertu de l'alinéa qui précède, laisse un excédent, celui-ci sera versé à un fonds de réserve, affecté à l'indemnisation des dégâts ci-dessus spécifiés. Lorsque ce fonds de réserve aura atteint la somme de "12.394,68 euros", l'excédent sera versé au fonds spécial pour le repeuplement des chasses."

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
- Avoir au 01.01.	27	167	322
- Dotation budgétaire	323.531	391.293	385.797
- Dépenses.....	323.391	391.138	385.500
- Avoir au 31.12.....	167	322	619

19) FONDS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) Base légale:

Loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement.

2) Objet:

Aux termes de l'article 2 de la loi modifiée du 31 mai 1999 le fonds a pour objet:

- la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique;
- la prévention et la gestion des déchets;
- la protection de la nature et des ressources naturelles;
- l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 4, les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux visés par la loi.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	32.963.731	74.864.666	56.864.666
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	8.000.000	8.500.000	8.500.000
b) Dotation supplémentaire	50.000.000	-	-
Total	58.000.000	8.500.000	8.500.000
- Dépenses	16.099.065	26.500.000	26.400.000
Moins-values pour retards et aléas de chantier 15%	-	-	-3.960.000
- Dépenses ajustées	16.099.065	26.500.000	22.440.000
- Avoir au 31.12	74.864.666	56.864.666	42.924.666
II. Programme des dépenses			
- Air, bruit, climat et énergie.....	2.582.681	3.500.000	3.900.000
- Déchets	13.205.530	20.000.000	20.000.000
- Nature.....	310.854	3.000.000	2.500.000
Sous-total dépenses	16.099.065	26.500.000	26.400.000
% de réalisation pour retards et aléas de chantier	-	100%	85%
Total des dépenses ajustées	16.099.065	26.500.000	22.440.000

20) FONDS DE FINANCEMENT DES MECANISMES DE KYOTO

1) Base légale:

Loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

2) Objet:

Aux termes de l'article 22, paragraphe 2, "le fonds a pour objet de contribuer au financement des mécanismes de flexibilité de Kyoto et des mesures nationales afférentes qui sont mis en œuvre en vue de la réduction des émissions à effet de serre.

Il intervient dans les domaines suivants:

1. échange de droits d'émissions;
2. activités de projet de mise en œuvre conjointe (MOC) réalisées dans les pays membres de l'OCDE et les pays à économie de transition dans le but d'acquérir des unités de réduction des émissions ;
3. activités de projet de mécanisme de développement propre (MDP) dans des pays en voie de développement dans le but d'acquérir des réductions d'émissions certifiées;
4. participation à des fonds multilatéraux gérés par des organismes internationaux ou régionaux qui ont pour mission notamment d'appuyer financièrement lesdites activités;
5. projets et programmes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national".

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté:

- 1) par des dotations budgétaires annuelles,
- 2) par le produit de la vente de crédits d'émissions,
- 3) par des dons.
- 4) par un droit d'accise autonome additionnel prélevés sur les huiles minérales et les gasoils destinées à l'alimentation des moteurs de véhicules routiers et utilisés comme carburant, dénommé contribution climatique,
- 5) par une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers fixée au budget.

Le fonds intervient

- 1) soit par l'achat ou la vente de crédits d'émission,
- 2) soit par le financement ou le cofinancement des domaines visés sous les points 2) à 5) sous la forme
 - a) soit d'investissements,
 - b) soit d'études ou de conseils portant sur les modalités d'investissement
 - c) soit d'études ou de conseils portant sur la faisabilité et l'éligibilité d'activités de projet,
 - d) soit d'études portant sur les potentiels de réduction des émissions,
 - e) de participation financière directe.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	174.129.238	269.025.868	240.990.005
Alimentation:	-	-	-
Budgétaire normale Environnement	11.000.000	11.000.000	11.000.000
Budgétaire normale Energie (*)	-	-	-
Sous-total	11.000.000	11.000.000	11.000.000
- Contribution climatique carburant	61.080.863	61.000.000	61.000.000
- Taxe véhicules routiers	28.920.000	26.400.000	25.000.000

	2009	2010	2011
- Alimentation budgétaire supplémentaire	25.000.000	-	-
Sous-total budget	126.000.863	98.400.000	97.000.000
- Vente de crédits d'émission	-	-	-
- Dons (et remboursements).....	24.921	-	-
Total	126.025.784	98.400.000	97.000.000
Dépenses Environnement	31.129.154	126.435.863	127.246.875
Dépenses Energie (*)	-	-	15.000.000
Dépenses totales	31.129.154	126.435.863	142.246.875
Avoir au 31.12	269.025.868	240.990.005	195.743.130
II. Programme des dépenses			
1. <u>Environnement</u>			
- Achats de droits d'émission	-	32.000.000	25.000.000
- Projets Mécanisme de Développement Propre	10.017.359	46.370.054	48.146.000
- Projets Mise en Oeuvre Conjointe	-	16.000.000	15.000.000
- Fonds multilatéraux	10.970.825	7.543.464	6.500.000
- Mesures nationales	9.329.354	22.579.240	30.900.875
- Divers	811.616	1.943.105	1.700.000
Sous-total 1	31.129.154	126.435.863	127.246.875
2. <u>Energie</u> (*)			
- Promotion des énergies renouvelables	-	-	10.000.000
- Contribution au mécanisme compensation "électricité"	-	-	5.000.000
Sous-total 2	-	-	15.000.000
Total des dépenses	31.129.154	126.435.863	142.246.875

Note: (*)

Les interventions du fonds dans l'intérêt des actions libellées "Energie" s'inscrivent dans le cadre des modifications envisagées au niveau des lois modifiées

- du 23 décembre 2004 sur les mécanismes de Kyoto, art. 22,

et

- du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, art. 7.

21) FONDS POUR L'EMPLOI

1) Base légale:

Loi du 30 juin 1976 portant création d'un fonds pour l'emploi;
Loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un code du travail.

2) Objectifs:

Le fonds pour l'emploi est destiné à couvrir les dépenses résultant:

1. de l'octroi des indemnités de chômage;
2. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes;
3. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des adultes;
4. de la promotion de la formation pratique en entreprise ainsi que de l'insertion et de la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi, inscrites à la section spéciale;
5. du maintien de la relation contractuelle des travailleurs formant le sureffectif structurel de la sidérurgie.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds pour l'emploi est alimenté par les ressources ci-après:

1. par des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques;
2. par un droit d'accise autonome additionnel prélevé sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique et utilisés comme carburant, dénommé contribution sociale;
3. par des dotations budgétaires;
4. par des remboursements.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	164.798.939	280.758.724	76.257.033
- Produit de l'impôt de solidarité	122.481.884	129.102.564	201.676.292
- Produit de la cotisation sociale sur carburants	134.348.141	130.000.000	130.000.000
- Remboursements	38.230.658	36.600.000	39.700.000
- Dotation budgétaire normale	50.000.000	50.000.000	110.000.000
- Dotation budgétaire supplémentaire *	282.106.257	-	-
Total	627.166.940	345.702.564	481.376.292
- Dépenses	511.207.155	550.204.255	556.575.200
- Avoir au 31.12.	280.758.724	76.257.033	1.058.125
II. Programme des dépenses			
A. Dépenses générales			
a. Indemnités de chômage			
1. Chômage complet	181.828.537	192.000.000	200.000.000
2. Remboursement du chômage des frontaliers	-	22.000.000	50.000.000
3. Chômage partiel	55.708.663	31.000.000	25.000.000
4. Chômage pour intempéries/ accidentel et technique	13.364.479	15.000.000	7.500.000
Sous-total a.	250.901.679	260.000.000	282.500.000

	2009	2010	2011
b. Actions pour combattre le chômage des jeunes			
b.1 Dépenses sans cofinancement communautaire			
1. CAT - Etat	-	-	-
2. CAT- Autres (communes, privé, etc.)	12.354	-	-
3. CAE- Etat (contrat appui emploi)	1.786.927	2.500.000	2.500.000
4. CAE-communes, asbl, etc (contrat appui emploi)	940.187	6.678.238	4.000.000
5. CIE (contrat d'insertion à l'emploi)	3.677.155	14.216.017	6.000.000
6. Stages d'insertion	-	-	-
7. Complément à l'indemnité pour stagiaires et CAT	34.467	-	-
8. Indemnité d'apprentissage & divers	-	-	-
Sous-total b.	6.451.090	23.394.255	12.500.000
c. Actions en faveur de l'emploi			
c.1 Dépenses sans cofinancement communautaire			
1. Stages de réinsertion profess. (hors chômeurs indemnisés).....	5.715.522	6.600.000	7.000.000
2. Garantie de salaires	10.860.651	11.000.000	10.000.000
3. Aides à la création d'entreprises par des chômeurs	245.843	250.000	250.000
4. Aides à la mobilité géographique	226.221	225.000	225.000
5. Aide au réemploi (hors sidérurgie)	27.828.737	35.000.000	30.000.000
6. SNAS - mise au travail	19.467	20.000	20.500
7. Travaux extraord. d'intérêt général + prêt de main-d'oeuvre (WSA)...	1.847.620	2.000.000	2.200.000
8. Préretraite (hors sidérurgie)	31.952.309	33.000.000	35.000.000
9. Participation au paiement d'une indemnité de congé parental	13.225.235	12.900.000	12.900.000
10. Détachement de main-d'oeuvre ADEM	2.556.490	5.600.000	5.800.000
11. Frais informatiques	-	500.000	1.000.000
12. Bilans de compétence et d'insertion pour chômeurs	47.702	200.000	200.000
13. Pool des assist. à la direct. dans l'enseignement secondaire plus encadrement psycho-social des chômeurs	2.848.995	3.100.000	3.100.000
14. Actions en faveur de l'emploi féminin	-	-	-
15. Aides à l'embauche de chômeurs âgés/longue durée	8.460.526	10.000.000	10.300.000
16. Aides incapacité de travail et réinsertion professionnelle	36.929.833	35.000.000	30.000.000
17. Indemnité compensatoire travailleurs handicapés	1.404.093	1.300.000	1.200.000
18. Divers	2.573.960	3.000.000	3.000.000
c.2. Dépenses sans cofinancement communautaire			
<i>Initiatives sociales en faveur de l'emploi</i>			
1. Forum pour l'emploi	7.805.700	9.000.000	9.000.000
2. Proactif	15.042.000	16.000.000	16.000.000
3. Objectif Plein Emploi	17.338.976	18.000.000	18.000.000
4. Défi-Job asbl	300.200	320.000	329.600
5. Eng nei Schaff asbl	132.750	140.000	144.200
6. ICOPA-RTPH	400.900	430.000	442.900
7. COLABOR.....	206.667	200.000	206.000
8. Actions locales communes	633.943	900.000	927.000
9. Autres.....	-	2.000.000	2.000.000
c.3. Dépenses avec cofinancement communautaire	1.814.803	3.000.000	3.090.000
Sous-total c.	190.419.143	209.685.000	202.335.200
d. Section spéciale (Formation)			
1. Aides et primes à l'apprentissage	17.797.594	12.000.000	13.000.000
2. Complément apprentissage pour adultes	3.160.403	3.200.000	3.200.000
3. Initiation polyvalente pour jeunes	-	-	-
4. Autres actions de formation du FPE	2.579.557	3.000.000	3.090.000
5. Projet LINTGEN de PROACTIF	1.375.000	1.375.000	1.500.000

	2009	2010	2011
6. Projet FEST du Forum pour l'emploi	1.008.333	1.100.000	1.100.000
Sous-total d.	25.920.887	20.675.000	21.890.000
Sous-total A.	473.692.799	513.754.255	519.225.200
B. Dépenses liées au secteur de la sidérurgie			
1. Travaux extraordinaires	-	-	-
2. Chômage partiel alternatif	2.462.777	2.000.000	1.900.000
3. Indemnité de réemploi	345.556	150.000	150.000
4. Preretraite	31.619.379	34.000.000	35.000.000
5. Prêt de main d'oeuvre	-	100.000	300.000
Sous-total B.	34.427.712	36.250.000	37.350.000
C. Remboursements comptables extraordinaires.....	3.086.644	200.000	-
II. TOTAL Dépenses	511.207.155	550.004.255	556.575.200
III. Programme des recettes			
A. Alimentation normale			
<i>a. Impôts de solidarité</i>			
1. Impôt sur le revenu des collectivités	59.032.966	61.666.667	76.315.790
2. Impôt sur le revenu des personnes physiques	63.448.918	67.435.897	125.360.502
3. Impôt sur le revenu des communes	-	-	-
<i>b. Contribution sociale sur carburants</i>	<i>134.348.141</i>	<i>130.000.000</i>	<i>130.000.000</i>
Sous-total A.	256.830.025	259.102.564	331.676.292
B. Remboursements			
1. Comptables extraordinaires	3.086.644	200.000	200.000
2. Remboursement chômage	595.591	1.500.000	900.000
3. Remboursement soldes faillites	1.254.820	1.300.000	1.000.000
4. CECA	-	-	-
5. Fonds social européen	258.753	200.000	200.000
6. Participation des entreprises aux stages d'insertion	-	-	-
7. Participation des entreprises au stage de réinsertion	2.734.268	2.800.000	2.900.000
8. Participation au coût de la préretraite	29.836.157	29.500.000	34.200.000
9. Remboursement initiatives sociales	400.000	1.000.000	200.000
10. Divers.....	64.425	100.000	100.000
Sous-total B.	38.230.658	36.600.000	39.700.000
C. Alimentation supplémentaire: Dotation budgétaire			
1. Dotation normale	50.000.000	50.000.000	110.000.000
2. Dotation supplémentaire *.....	282.106.257	-	-
Sous-total C.	332.106.257	50.000.000	110.000.000
III. TOTAL Recettes	627.166.940	345.702.564	481.376.292

Note (*): 100 millions provenant d'un dépassement, 95 millions résultant de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2007, 80 millions résultant de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2008 et 7,1 millions provenant du solde du produit de l'impôt de de solidarité de 2008 imputé sur 2009

22) FONDS D'ORIENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'AGRICULTURE

1) Base légale:

Loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 (art. 20)

Loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture (art. 53)

Loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural (art. 60)

Loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural (art. 55)

2) Objet:

Art. 55. - Les aides prévues dans la présente loi, telles qu'elles sont spécifiées par règlement grand-ducal, sont imputables au Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (...).

3) Recettes et Dépenses:

- Art. 55 (. .) Le fonds est alimenté:

1. par des dotations budgétaires annuelles suivant les possibilités financières de l'Etat;
2. par les recettes et bonifications revenant au Grand-Duché de Luxembourg du chef de l'application de la politique agricole commune dans le cadre de l'Union Européenne pour autant que ces mesures sont effectivement à charge du présent fonds;
3. par les remboursements d'aides effectués (...)

- Dépenses: Voir sous "Objet"

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	13.521.977	27.368.569	8.686.759
- Alimentation:			
a) budgétaire normale.....	53.500.000	53.500.000	57.000.000
b) budgétaire supplémentaire.....	40.000.000	-	-
- FEOGA/FEADER.....	12.995.232	12.818.190	12.487.289
Total:	106.495.232	66.318.190	69.487.289
- Dépenses.....	92.648.640	85.000.000	77.000.000
- Avoir au 31.12.	27.368.569	8.686.759	1.174.048
II. Programme des dépenses			
- Loi agraire 1986.....	76.698	-	-
- Loi agraire 2001.....	19.290.756	17.140.385	7.433.576
- Loi agraire 2008:			
- Axe 1: Compétitivité	43.031.734	29.304.987	28.524.544
- Axe 2 : Environnement & paysage	25.811.011	30.061.500	30.314.000
- Axe 3: Zones rurales	106.529	1.094.128	3.102.880
- Axe 4: Leader	113.629	1.574.000	2.495.000
- Mesures nationales	4.218.283	5.825.000	5.130.000
Total loi agraire 2008	73.281.186	67.859.615	69.566.424
Total des dépenses	92.648.640	85.000.000	77.000.000

23) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art.3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01	63.479.423	113.273.159	64.856.557
- Alimentations:			
a) Alimentation normale	50.000.000	53.250.000	55.800.000
b) Alimentation supplémentaire	75.000.000	-	-
c) Recettes diverses	-	-	-
Total	125.000.000	53.250.000	55.800.000
- Dépenses	75.206.264	112.962.892	174.048.714
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 35%).....	-	11.296.289	60.917.050
- Dépenses ajustées.....	75.206.264	101.666.603	113.131.664
- Avoir au 31.12	113.273.159	64.856.557	7.524.892
II. Programme des dépenses			
I. Projets en réalisation			
- Centre pénitentiaire Schrässig: 1ère extension.....	142.715	312.320	-
- Parc de Hosingen: aménagement	-	38.741	-
- Parc de Hosingen: centre écologique	1.546.160	800.000	700.000
- Abbaye Neumünster	173.362	406.885	-
- Bâtiment Tour Kirchberg: façades	4.041.799	300.000	460.250
- C.P.A. Givenich: 2e extension	529.509	327.562	-
- Immeuble Printz et Rischar: transformations	654.785	500.000	348.889
- C.N.A. Dudelage (y inclus centre culturel)	1.771.820	1.200.000	354.695
- Palais de Justice des CE Kirchberg : désamiantage	-	788.337	-
- Centre de conf. Kirchberg: 1e extension +CCF.....	20.545.901	16.000.000	18.000.000
- Centre de conf. Kirchberg: 2e extension.....	4.858.691	16.000.000	25.000.000
- Salle de concert Kirchberg	211.660	500.000	100.000

	2009	2010	2011
- Police des Autoroutes + P.&Ch. Bertrange	8.975.321	7.500.000	5.000.000
- Parc "3 Eechelen": aménagement	2.490.535	500.000	359.427
- Acquisition 2 immeubles adm. Kirchberg.....	-	-	-
- Police g.-d. Grevenmacher.....	1.198.642	6.000.000	5.000.000
- Laboratoire national de santé.....	5.787.745	12.500.000	25.000.000
- Labo. Nat de santé(méd.vét.+méd.legale): 2e phase.....	565.750	300.000	1.000.000
- Centre de Recherche public - Santé.....	404.945	750.000	3.000.000
- P.&Ch. Remich: ateliers.....	841.404	3.500.000	3.200.000
- Justice de Paix Esch/Alzette.....	1.061.193	2.000.000	5.000.000
- Centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière.....	812.354	6.000.000	4.200.000
- Bât.publ.: atelier et dépôt (nvlle constr.) Bertrange-Bourmicht	1.033.493	8.000.000	6.000.000
- Centre pénitentiaire Schrassig:mesures de sécurité.....	2.662.507	2.000.000	8.000.000
- Centre Marienthal.....	854.572	600.000	6.000.000
- Caserne Herrenberg:réhabilitation des infrastr.techniques.....	154.085	1.500.000	7.000.000
- Caserne Herrenberg: hall logistique.....	812.900	500.000	10.000.000
2. Loi budgétaire:			
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	90.543	-	-
- Institut viti-vinicole Remich.....	674.984	1.000.000	747.862
- Centre Marienthal:travaux d'infrastructure	401.544	500.000	400.000
- Ministère de l'Education nationale:réhabilitation	1.214.577	1.500.000	2.000.000
- Ferme Grisius Lultzhausen:SN des Sports	884.391	1.500.000	1.800.000
- Caserne Herrenberg : remise en état de 3 pavillons	1.055.509	1.500.000	1.500.000
- Centre de Rech. Public - Santé:pavillon provisoire	20.708	100.000	48.257
- Centre nat.de littérature Mersch (Maison Eiffes)	365.909	600.000	365.874
- INS: réfec.pelouse et modernisation hall.....	280.882	-	-
- CP Schrassig:réfection toitures, mur d'enceinte.....	478.900	550.000	685.031
- Musée 'A Possen' B.-Kleinmacher: transformation	466.381	620.340	-
- Ferme Casel Givenich	1.022.649	900.000	757.851
- Ecole nat. des sap. Pomp.Niederfeulen:rénov.complète.....	3.581	100.000	1.000.000
- Pont Abbaye Neumunster.....	228	100.000	500.000
- Police g.-d. Strassen: nvlle construction.....	219.194	900.000	780.579
- P&Ch. Walferdange: dépôt.....	1.309.725	1.000.000	2.000.000
- Unité de sécurité Dreibern.....	156.203	1.500.000	3.400.000
- Stand de tir Reckenthal: extension.....	82.628	150.000	1.500.000
- Château de Schoenfels:remise en état/at.thérap.(phase1).....	1.406	500.000	2.000.000
- P.& Ch. Mersch : dépôt.....	63.791	200.000	1.500.000
- Foyer d'accueil pour toxicomanes Luxbg.....	26.928	120.000	2.000.000
- Adm. de la Nature et des Forêts Diekirch.....	11.463	150.000	900.000
- Police g.-d.Rédange:nvlle construction.....	-	5.000	-
- P.& Ch. Windhof : ateliers et garage	-	-	-
- P. & Ch. Echternach: nouvelle construction	-	10.000	-
- P. & Ch. Clervaux: extension	-	10.000	-
- P. & Ch. Grevenmacher: dépôt Potaschbiérg.....	-	50.000	-
- Haff Réimech	247.402	1.000.000	1.800.000
- Centre douanier Gasperich:nouvel atelier à 3 niveaux.....	-	-	-
- Villa Louvigny: remise en état salle de musique.....	-	-	-
- Palais de justice Diekirch: transformation.....	-	25.000	100.000
- Police g.-d. Lorentzweiler: nvlle construction.....	2.011	50.000	-
- Musée du Vin à Ehnen: réaménagement et extension.....	-	100.000	-
- Foyer Don Bosco.....	27.637	100.000	4.000.000
- Adm. des services de secours à Gasperich.....	-	100.000	150.000
- Police Verlorenkost: bâtiment administratif.....	50.945	150.000	1.200.000
- Centre d'intervention- Luxairport.....	-	-	-
- Laboratoire ASTA + infrastructures Gilsdorf.....	334.588	500.000	1.000.000
- Service Central des Imprimés à Leudelage.....	-	50.000	-
- "Les Rotondes" :aménagement en espace culturel.....	38.125	50.000	-
- Centre de production artistique Bonnevoie.....	-	750.000	1.000.000

	2009	2010	2011
- Dépôt de munition à Herrenberg.....	-	-	-
- Protection civile Lintgen:construction nouv. hangar.....	-	-	-
- Maison Robert Schuman: transformation.....	-	75.000	-
- Police Wiltz.....	-	50.000	-
- Chât.de Berg: construct.d'un abri pour jardiniers et parking.....	-	400.000	200.000
- Château Schoenfels: (phase 2) centre d'accueil.....	-	-	150.000
- CP Schrassig:structures préfabriquées pour personnel.....	-	100.000	500.000
- Hémicycle Kirchberg :mise à niveau.....	-	260.000	40.000
- Château de Senningen:nvlle annexe pour permanence des communications.....	-	100.000	-
- Château de Berg: rénovation.....	-	-	-
- Centre de Hollenfels.....	-	-	-
- Imprimerie et bureaux PE (libérat.Schuman): structure temporaire	-	-	-
Projets en cours d'achèv.,aband.,préfinancés.....	1.465	-	-
3. Projets en élaboration			
- Bibliothèque Nationale de Luxembourg.....	-	50.000	100.000
4. Etudes (loi de garantie) * partie des études			
- Bât. K. Adenauer:extension (part études), décontam.terrain.....	1.489.965	1.968.616	-
- Cour des Comptes:2e extension (part études).....	292.505	166.522	-
- Cour de Justice UE:mise en conf.annexesA,B,C(part études)...	1.672.114	2.769.938	-
- Bâtiment Jean Monnet (part études).....	-	1.500.000	6.000.000
5. Autres projets			
- Caserne Herrenberg:modernisation (part études)	-	158.631	-
- Maison d'arrêt à Sanem.....	85.535	100.000	200.000
6. Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie	-	-	-
Total des dépenses	75.206.264	112.962.892	174.048.714

24) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.....	112.164.779	86.708.889	68.245.941
- Alimentations:			
a) Alimentation normale	46.000.000	48.620.000	50.900.000
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-
Total	46.000.000	48.620.000	50.900.000
- Dépenses	71.455.890	74.536.609	92.326.655
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10% et 35%).....	-	7.453.661	32.314.329
- Dépenses ajustées.....	71.455.890	67.082.948	60.012.326
- Avoir au 31.12	86.708.889	68.245.941	59.133.616
II. Programme des dépenses			
I. Projets en réalisation			
- Lycée de garçons Luxembourg: extension.....	89.202	400.000	646.132
- LCDiekirch:extens. (ttes. les phases)	2.020.530	691.186	-
- LT J. Bech Grevenmacher	171.995	53.488	-
- LT Josy Barthel Mamer	46.434	120.000	95.708
- Internat à Diekirch	360.724	750.000	430.201
- LT Esch/Alzette (Raemerich)	156.602	307.035	-
- LT Nic Biever Dudelange	8.930.228	5.500.000	4.000.000
- Lycée du Nord Wiltz: extension (2e phase)	10.552.936	7.000.000	4.000.000
- LTM Adam Pétange:nulle construction	9.754.572	3.000.000	2.500.000
- LT et Internat Rédange/Attert	5.958.383	2.000.000	800.000
- LTC Dommeldange: annexe	258.917	300.000	326.310
- LT Esch/Alzette(Lallange)	23.174.261	33.000.000	14.000.000
- LTM Adam-Jenker.....	4.374.125	7.500.000	7.500.000

	2009	2010	2011
- LT pour professions de santé	179.918	100.000	500.000
- Lycée à Junglinster	855.011	3.500.000	15.000.000
- Divers en cours d'achèv.,aband., préfinancés	15.994	-	-
2. Loi budgétaire			
- L.R. Schuman : bibl, cafet. struct d'acc., parking, alentours.....	339.885	-	-
- CNS Kirchberg: rénov. façades vitrées, vestiaires.....	291.896	754.899	-
- LTHA Heck: mise en conformité cuisine	51.087	200.000	1.000.000
- Centre de Logopédie :mise en conformité.....	291.808	450.000	450.000
- Ecole Europ.Kirchberg: extension salle des sports.....	1.634.171	500.000	378.305
- LT Grevenmacher:nvle construction.....	184.513	500.000	4.000.000
- LT Arts et Métiers: cantine+struct.d'accueil(sports).....	311.675	300.000	5.000.000
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette.....	-	50.000	-
- LH Clement: réaménagements.....	33.195	500.000	2.000.000
- LT Esch-place V. Hugo:transform.+ salle des sports.....	-	-	500.000
- LTPS Ettelbruck.....	1.664	600.000	1.500.000
- LT /LT agricole Ettelbruck: infrastr.prioritaires.....	-	100.000	500.000
- Infrastructures sportives à Diekirch.....	-	100.000	500.000
- LTPS Bascharage	-	70.000	100.000
- Lycée des Sports Luxembourg	15.381	500.000	8.000.000
- LT Dudelange annexe: hall des sports.....	-	2.000.000	4.500.000
- LM Rodange: rénovation (part études).....	-	-	-
- Athénée (rénovation): structure temporaire.....	-	400.000	6.000.000
- LCD Annexe Mersch: rénovation(part études).....	-	50.000	-
- Lycée de la 2e chance Hamm.....	-	50.000	200.000
- LTCentre: nvle construct.,sports, réfectoire.....	-	50.000	200.000
- LTM Lucius: nvle construc.Terrain bloc 2000.....	-	50.000	200.000
- Uni Limpertsberg: transform.anc. Ecole Américaine.....	52.749	50.000	300.000
- Centre de Logopédie: nvle construction.....	-	50.000	100.000
- LTM Adam Pétange: démolition ancien bâtiment.....	-	100.000	1.500.000
- HMC Capellen: nvle construction.....	-	50.000	150.000
- LC Echternach: transformation aile Gendarmerie en salles de classes + hall des sports (phase 1+2).....	-	50.000	100.000
3. Projets en élaboration			
- Neie Lycée et LTPES (part études).....	-	-	-
- LTAgricole Gilsdorf	781.150	1.500.000	4.000.000
- 2e Ecole europ. et Centre de la pte enfance(part études).....	454.952	-	-
- LT Bonnevoie:extension et remise en état.....	11.826	100.000	500.000
- Athénée: rénovation.....	12.462	500.000	500.000
- Lycée Clervaux.....	87.646	500.000	50.000
4. Autres projets			
- Université Luxembourg-Limpertsberg.....	-	-	-
- LT Michel Lucius Luxembourg.....	-	-	-
- Lycée funiculaire Differdange.....	-	20.000	-
- Lycée Nordstad.....	-	20.000	100.000
- CNFPC Ettelbruck.....	-	100.000	200.000
- Lycée Mondorf.....	-	50.000	-
Total des dépenses	71.455.890	74.536.609	92.326.655

25) FONDS DES ROUTES

1) Base légale:

Loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (art. 16 et 17) modifiée entre autres par la:

- Loi du 29 août 1972
- Loi du 26 mars 1998
- Loi du 21 décembre 1998
- Loi du 6 juin 2002
- Loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 (art. 50).
- Loi du 29 mai 2009

2) Objet:

Art. 16. - Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme général d'établissement d'une grande voirie de communication prévu à l'article 6, alinéa 1er, ainsi que celles relatives à la remise en état de cette même voirie et les frais de maintenance et d'entretien du centre de contrôle du trafic sont imputables au Fonds des routes.

Peuvent également être imputées à charge du Fonds des routes les dépenses relatives à des travaux:

- de construction, de reconstruction, de remplacement, de réhabilitation et d'assainissements, ainsi que d'entretien des ouvrages d'art et hydrauliques de l'Etat,
- de construction de routes nationales et de chemins repris,
- de redressement et d'aménagement de la chaussée, d'amélioration et de réfection des revêtements des routes nationales et des chemins repris,
- de construction et de réfection de toute piste cyclable faisant partie du réseau national de pistes cyclables mis en place par la loi du 6 juillet 1999 portant création d'un réseau national de pistes cyclables,
- d'aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation,
- d'aménagement de plates-formes intermodales et de gares routières.

Le Ministre des Travaux publics ordonnance les montants versés au Fonds des routes.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 16. - Le Fonds des routes est alimenté:

- a) par des dotations budgétaires;
- b) par des recettes d'emprunts;
- c) par le produit de la vente d'immeubles acquis dans le cadre du programme précité et rendus disponibles après l'établissement de la grande voirie;
- d) par les remboursements effectués par la République fédérale d'Allemagne conformément à l'article 7 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne concernant la jonction des autoroutes et la construction d'un pont frontalier sur la Moselle dans la région de Perl et de Schengen signée à Luxembourg, le 18 avril 1994, et approuvée par la loi du 18 août 1995.

Les sommes dont question sub b), c) et d) sont portées directement en recette au Fonds des routes.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01	102.722.821	161.265.224	153.312.653
- Alimentations:			
a) Alimentation normale	11.000.000	11.000.000	2.000.000
b) Alimentation supplémentaire	50.000.000	-	-

	2009	2010	2011
c) Recettes d'emprunts	100.000.000	100.000.000	100.000.000
d) Divers	71.181	-	-
Total	161.071.181	111.000.000	102.000.000
- Dépenses	102.528.777	169.932.245	188.106.338
- Moins-value retards et aléas de chantiers (30% et 35%)	-	50.979.674	65.837.218
- Dépenses ajustées	102.528.777	118.952.572	122.269.120
- Avoir au 31.12	161.265.224	153.312.653	133.043.533
II. Programme des dépenses			
<u>Emprises concernant des projets achevés</u>			
- Emprises autoroute de Trèves.....	79.233	-	-
- Emprise contournement de Luxembourg.....	42	-	-
- Emprises collectrice du sud.....	31.152	-	-
<u>Liaison avec la Sarre</u>			
- Diverses sections	1.089.306	-	-
- Bypass Hellange.....	-	-	-
- Station de service	-	-	-
- Divers: emprises et études	170.240	-	-
<u>Grande voirie du Nord:</u>			
- Echangeur d'Ingeldorf	-	-	-
- Contournement d'Ettelbruck	-	-	-
- Ettelbruck-Niederfeulen (pt.cont. d'Ett)	-	-	-
- Ettelbruck-Fridhaff	-	-	-
- Contournement de Schieren	-	-	-
- Contournement de Colmar/Colmar-Mersch	-	-	-
- Contournement Mersch	-	-	-
- Luxembourg-Mersch	62.022.497	38.500.000	32.000.000
- Diverses sections	-	-	-
- Contournement d'Olm et de Kehlen.....	-	300.000	300.000
- Contournement Ettelbruck-Niederfeulen	132.444	200.000	100.000
- Luxbg.-Mersch:emprises et études	1.993.343	-	-
<u>Autres projets</u>			
- Aménagements sécuritaires	-	100.000	100.000
- Surveillance des chantiers	-	500.000	500.000
<i>(y non compris projets ayant fait l'objet d'une loi)</i>			
- Aires de service	1.127.197	1.500.000	1.000.000
- "CITA"	809.954	3.000.000	1.000.000
- Entretien grande voirie	9.589.380	6.000.000	7.000.000
- Modernisation tunnels existants.....	663.896	5.500.000	500.000
- Entretien technique CITA et tunnels	1.004.123	5.000.000	5.000.000
- Plan d'action national anti-bruit: mesures.....	-	-	100.000
- Voies bus sur autoroutes.....	-	200.000	200.000
- Contournement Alzingen, liaison A3-N3 (études).....	-	-	100.000
- Contournement Cessange.....	-	50.000	100.000
- Giratoire de Merl	8.625	-	-
- Aménagement d'un giratoire à Kayl.....	-	-	-
- Contournement Sandweiler	4.067	-	-
- Contournement de Heinerscheid.....	-	50.000	50.000
- Contournement Junglinster	245.816	5.000.000	10.000.000
- Contournement Nord de Strassen.....	257	50.000	100.000
- Contournement Bascharage/Dippach	4.464	500.000	500.000

	2009	2010	2011
- Pénétrante de Differdange	20.104	500.000	2.700.000
- Pénétrante de Lankelz entre l'échangeur de Lankelz et la N4C (bd. G.-D. Charlotte) à Esch/Alzette.....	-	200.000	1.400.000
- Liaison route d'Arlon/rue de Strassen	149.223	-	-
- N34 Bertrange, section médiane + giratoire rue de l'Industrie/N34 Bertrange	2.358.085	2.000.000	600.000
- Bvd de Merl, Giratoire N5/N34-rte d'Arlon + voie de Liaison Bourmicht	-	300.000	1.000.000
- Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen.....	-	-	-
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur de Senningerberg et l'aéroport de Luxembourg.....	-	100.000	1.000.000
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport de Luxembourg.....	68.713	100.000	-
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange.....	-	50.000	-
- Echangeur de Pontpierre.....	56.941	150.000	1.500.000
- Echangeur de Burange.....	324.235	500.000	3.500.000
- Echangeur de Livange et voirie connexe.....	-	-	500.000
- Transformation /sécurisation de l'échangeur Sanem sur la collectrice du sud/A13.....	102.419	100.000	-
- Transformation/sécurisation de l'échangeur Differdange / Gadderscheier sur la collectrice du Sud/A13.....	93.235	100.000	2.200.000
- Sécurisation de l'échangeur A7/N11.....	-	250.000	2.000.000
- Giratoire N13 et litiges bypass Hellange	-	100.000	2.000.000
- Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt de Sanem	-	100.000	1.200.000
- Voies de délestage à Echternach, tronçon 1 voie Charly.....	24.320	100.000	-
- Transversale Clervaux	-	100.000	1.500.000
- N27A (B7) Rond point Fridhaff - Echangeur Erpeldange - accès Z.A. Fridhaff.....	-	200.000	1.500.000
- Optimisation/dédoublage de l'A4 entre les échangeurs Ehlerange/Lankelz et Foetz.....	626.092	50.000	-
- Contournement Nord Differdange N31 (études)	-	50.000	-
- Contournement Hosingen (études)	-	50.000	-
- Contournement Troisvierges (études)	-	-	-
- Contournement Nord Diekirch (études)	-	50.000	-
- Contournement Remich (études)	-	10.000	-
- Descente vers la Vallée de l'Alzette (études)	-	10.000	-
- Raccord. échangeur Mertert à N1 et Port (études)	108.502	91.498	-
- Nouvel accès SIDOR (études)	-	10.000	-
- Desserte intercommunale de Belvaux-Oberkorn-Differdange-Niederkon pour accès friches industrielles (études).....	-	10.000	-
- Mise à 2x2 voies de l'B7 entre Colmar et Erpeldange.....	36.177	100.000	-
- Voirie desserte Aéroport.....	-	50.000	-
- N7 Gare d'Ettelbruck.....	-	200.000	-
- N7 couloir multi-modale entre Ettelbruck et Diekirch.....	-	-	-
- Relogement CR102 à Mamer.....	-	4.000.000	1.200.000
- N10 Redressement Machtum-Ahn-Hettermillen.....	-	-	-
- N10 Traversée de Remich.....	-	-	-
- N13 Suppression PN5 à Dippach-Gare.....	-	2.300.000	2.700.000
- N28 raccordement N28/N2 Bous.....	-	-	-
- CR124 Suppression PN18 à Heisdorf.....	-	-	-
- CR122 Suppression PN20B à Lorentzweiler.....	-	-	-
- CR306 Suppression PN24et PN24A à Pettingen.....	-	50.000	50.000
- N13 Réaménagement à Windhof.....	-	-	-
- N16 Avenue Clément à Mondorf-les-Bains.....	-	-	100.000

	2009	2010	2011
- N1 Réaménagement à Senningerberg.....	-	100.000	100.000
- Divers.....	1.725.442	1.000.000	-
<u>Ban de Gasperich</u>			
- Réaménagement rues Esch/Raiffeisen et voirie secondaire côté Gluck et Cloche d'Or.....	209.505	500.000	6.500.000
- Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas	-	100.000	100.000
<u>Mise à 2x3 voies des A3 et A6:</u>			
- Croix de Gasperich	11.293	-	-
- Croix de Cessange	188.371	100.000	-
- Helfenterbrück : giratoire provisoire et SEBES.....	-	3.500.000	4.000.000
- Gasperich - Aire de Berchem	1.145.401	100.000	4.000.000
- Aire de Berchem - Bettembourg	-	-	-
- Cessange-Bridel.....	-	100.000	-
- Bridel-Mamer.....	-	100.000	-
<u>Liaison Micheville</u>			
- Liaison Micheville (phase 1)	13.491.396	15.000.000	8.000.000
- Liaison Micheville (phase 2)	120.848	20.500.000	27.500.000
- Liaison Micheville (phase 3)	-	-	-
- Liaison Micheville (emprises).....	25.275	-	-
<u>Voirie normale</u>			
- Chemins repris: redressement chaussée et réfection revêtements.....	86.103	16.000.000	10.900.000
- Routes nationales:redressement chaussée et réfection revêtements.....	274.867	11.000.000	13.300.000
- Pistes cyclables:construction et réfection.....	34.500	1.000.000	1.600.000
- Aménagement couloirs pour bus avec signalisation, plates-formes intermodales et gares routières.....	-	3.300.000	1.200.000
<u>Pont Adolphe & Passerelle à Luxembourg</u>			
- Pont Adolphe: pont provisoire	1.239.374	600.000	2.000.000
- Pont Adolphe: OA750.....	-	2.700.000	1.600.000
- Passerelle OA 788.....	-	15.000	-
<u>Divers ouvrages d'art</u>			
- Pont sur la Sûre à Moestroff (OA 174)	8.016	1.507.000	1.614.000
- Pont frontalier Moselle à Remich (OA39).....	50.522	1.543.000	10.338
- Pont frontalier Grevenmacher (OA401).....	-	170.000	400.000
- Pont frontalier Echternach(OA383).....	5.847	68.000	65.000
- OA498 Insenborn et 499 Lultzhausen	172.402	235.000	4.200.000
- Pont sur l'Alzette à Hesperange (OA753).....	8.280	580.000	1.907.000
- Pont sur les CFL à Schieren (OA127).....	-	700.000	2.100.000
- Viaduc Serningerbach (OA1134).....	-	-	100.000
- Contrat d'entretien ouvrages d'art.....	-	300.000	2.810.000
- Elargissement viaduc Haute-Syre (OA1134) sur A1 (études) .	-	10.000	-
- Nouveau viaduc de Mersch (OA202).....	-	600.000	1.000.000
- Construction d'un nouveau pont ferroviaire OA208 dans le cadre de la mise à double voie de la ligne Lux.-Pétange.....	787.253	3.012.747	-
- Assainissement divers ouvrages d'art.....	-	7.060.000	7.800.000
Total des dépenses	102.528.777	169.932.245	188.106.338

26) FONDS DU RAIL

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

Les projets de remise en état, de modernisation et d'extension du réseau ou de suppression de lignes sont repris dans un programme d'investissement quinquennal établi par le Ministre du Développement durable et des Infrastructures avec le concours du gestionnaire de l'infrastructure.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme d'investissement, y compris les acquisitions immobilières requises à cet effet, sont imputées sur le fonds du rail.

Le fonds du rail est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par des redevances d'utilisation de l'infrastructure;
- par le produit de la vente d'immeubles et de terrains appartenant au domaine foncier du réseau et rendus disponibles après la réalisation du programme d'investissement;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées à des projets inscrits au programme d'investissement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.....	244.119.489	281.190.603	238.719.902
- Alimentation:			
- Dotation budgétaire normale investissement	11.000.000	11.500.000	11.500.000
- Dotation budgétaire supplémentaire investissement*	50.000.000	0	0
- Dotation budgétaire normale gestion de l'infrastructure	111.500.000	119.255.703	110.308.517
- Emprunt	100.000.000	100.000.000	100.000.000
- Subvention U.E.	3.146.475	1.000.000	1.000.000
- Restitution T.V.A. (investissement)	19.038.817	22.332.613	28.024.802
- Restitution T.V.A. (gestion de l'infrastructure)	17.250.358	14.048.750	17.888.355
- Autres recettes (Redevances,..)	36.719.512	45.300.000	34.500.000
Total	348.655.162	313.437.066	303.221.674
- Dépenses	311.584.048	355.907.767	394.662.109
- Moins-values retards et aléas de chantiers au niveau des dépenses d'investissement y compris études (2011: -30%)	0	0	80.342.194
- Dépenses ajustées.....	311.584.048	355.907.767	314.319.915
- Avoir au 31.12.	281.190.603	238.719.902	227.621.661
II. Programme des dépenses			
- Dépenses projetées:			
- Gestion de l'infrastructure	125.548.750	137.144.058	126.854.795

	2009	2010	2011
- Investissement	172.445.577	205.163.150	254.353.807
<i>1) Projets en cours de réalisation</i>			
- Mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg	47.883.128	53.234.379	66.901.318
- Raccordement de Kirchberg et de Findel	9.224.525	7.355.195	0
- Adaptation Tête Nord de la Gare de Luxembourg	19.070.754	20.767.330	36.566.423
- Gare Belval-Université, Arrêt Belval-Lycée.....	12.314.027	17.236.884	19.351.592
- Centre de Remisage en Gare de Luxembourg	8.236.692	3.250.384	6.483.677
- Ligne du Nord (hors entretien constructif) et Gare d'Ettelbrück..	92.721	0	2.959.502
- Installation d'un système de contrôle de vitesse	2.750.715	4.746.818	5.407.602
- Installation d'un système GSM-R	408.922	8.900.284	9.958.132
- Mise à double voie Hamm-Sandweiler.....	1.364.659	0	2.879.004
<i>2) Projets en voie d'élaboration: Objectif à atteindre</i>			
- Gare périphérique Howald.....	0	1.189.078	2.377.072
- Gare périphérique Luxembourg-Kirchberg.....	0	0	1.499.876
- Nouvelle ligne Luxembourg-Bettembourg.....	0	1.189.078	1.415.826
- EuroCap-Rail	97.072	591.900	1.000.312
<i>3) Entretien constructif</i>	<i>68.144.987</i>	<i>85.235.054</i>	<i>94.970.419</i>
<i>4) Autres projets et dépenses</i>	<i>2.857.375</i>	<i>1.466.766</i>	<i>2.583.052</i>
- Etudes	13.589.721	13.600.559	13.453.507
- Etudes CFL.....	13.158.023	13.168.861	13.021.809
- Etudes Ministère.....	431.698	431.698	431.698
- Total des dépenses	311.584.048	355.907.767	394.662.109

Note: (*) 50 millions résultant de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2006

27) FONDS DES RACCORDEMENTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

La participation à la réalisation de projets ferroviaires situés en-dehors du territoire national lorsque ces projets contribuent au maintien et au développement des raccordements ferroviaires du Grand-Duché de Luxembourg avec ses pays voisins et à l'insertion du réseau ferroviaire national dans les réseaux de transport transeuropéens.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses engendrées par ces participations sont à charge du fonds des raccordements ferroviaires internationaux.

Le fonds est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées au Grand-Duché de Luxembourg en vue de promouvoir la réalisation des raccordements ferroviaires;
- par les rémunérations des participations de l'Etat dans des entités étrangères ou internationales qui sont, le cas échéant, chargées de la réalisation des projets ferroviaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
- Avoir au 01.01.	40.915.766	44.915.766	30.915.766
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	4.000.000	5.000.000	2.000.000
- Dépenses	0	19.000.000	5.000.000
- Avoir au 31.12.	44.915.766	30.915.766	27.915.766

28) FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

1) Base légale:

Loi du 20 décembre 1996 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997 modifiée par la loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001 ainsi que par la loi du 19 décembre 2003 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 (art. 36).

2) Objet:

Art. 43. - Le fonds pour la loi de garantie est destiné à financer les dépenses stipulées dans les contrats de location-vente conclus conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles, ainsi que les dépenses résultant de la location d'immeubles destinés à accueillir des institutions et organismes internationaux, y compris les charges locatives et frais annexes afférents, et pour lesquels le Gouvernement dispose d'une option d'achat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 43.- Le fonds pour la loi de garantie est alimenté par des dotations budgétaires ainsi que par le produit des loyers versés par les institutions occupant les immeubles mentionnés à l'alinéa premier ainsi que les immeubles réalisés sur base de la loi du 13 avril 1970, conformément aux stipulations des contrats de sous-location conclus par ces institutions avec l'Etat.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01	56.496.931	52.689.612	19.360.973
- Alimentations:			
a) Alimentation normale	50.000.000	33.100.000	48.500.000
b) Location/vente	8.552.502	7.364.761	7.548.881
c) Alimentation supplémentaire	-	-	-
Total	58.552.502	40.464.761	56.048.881
- Dépenses	62.359.822	73.793.400	73.838.600
- Avoir au 31.12	52.689.612	19.360.973	1.571.254
A. Projets en état de remboursement			
a) Garantie de remboursement locatif (garantie théorique)			
- Bâtiment Eurostat Luxembourg-Kirchberg	-	-	-
Sous-total	-	-	-
b) Location-vente			
Fonds Kirchberg			
- Centre ployvalent de l'enfance Luxembourg-Kirchberg	-	-	-
- Bâtiment administratif Luxembourg-Kirchberg	-	-	-
- Extensions Cour de Justice CE Luxembourg-Kirchberg	-	-	-
+ mesures transitoires.....	6.314	-	-
Sous-total	6.314	-	-

	2009	2010	2011
c) Autres			
- Centre Informatique Lux.-Gare	1.113.124	1.115.000	1.128.800
- Contournement de Differdange	1.022.433	511.600	-
- Bâtiment adm. Gendarmerie Esch/Alzette	55.960	-	-
- Missions diplomatiques Bruxelles	1.705.220	2.000.000	2.380.500
- Campus scolaire Geesekneppchen	12.927.742	13.000.000	13.000.000
- Centre nat. sportif et culturel Kirchberg.....	6.875.708	7.000.000	7.000.000
- Centre de recherche public Henri Tudor	1.167.285	1.200.000	1.200.000
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	6.998.340	6.966.800	6.966.800
- Cité judiciaire plateau Saint Esprit	8.170.498	8.500.000	8.500.000
- Nouvelle aérogare du Findel.....	10.175.389	18.000.000	18.000.000
- Parking Findel	4.960.491	9.000.000	9.000.000
Sous-total	55.172.189	67.293.400	67.176.100
B. Projets en voie de construction			
Location-vente			
- Deuxième Ecole Européenne Mamer	3	-	-
Sous-total	3	-	-
C. Projets non entamés			
Location-vente			
- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel.....	-	-	-
- Palais de Justice CJCE:mise à niveau annexes A,B,C	-	-	-
Sous-total	-	-	-
D. Locations avec options d'achat			
- Tour A Kirchberg	7.181.315	6.500.000	6.662.500
Sous-total	7.181.315	6.500.000	6.662.500
Total des dépenses sans rubrique garanties théoriques	62.359.822	73.793.400	73.838.600

29) FONDS POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

1) Base légale:

Loi des 17 mars 2003 et 7 avril 2008 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un septième et huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

2) Objet:

Art. 7. de la loi du 17 mars 2003 - Il est institué un fonds spécial destiné à financer les participations de l'Etat allouées dans l'intérêt de la réalisation d'investissements éligibles à l'obtention d'une aide sur base de la présente loi (...).

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

Loi du 7 avril 2008 - Les participations ou dépenses engagées dans le cadre de cette loi sont à charge du Fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	6.039.227	5.914.992	5.414.992
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	7.500.000	7.500.000	7.500.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses	7.624.235	8.000.000	8.170.347
- Avoir au 31.12.	5.914.992	5.414.992	4.744.645
II. Programme des dépenses			
- Aides à l'hôtellerie	2.161.653	2.209.320	2.246.879
- Aides aux communes (infrastructures, campings)	2.035.289	4.338.099	4.613.268
- Aides aux syndicats d'initiative (infrastructures, campings) ...	2.572.237	790.000	666.000
- Aménagement et modernisation d'auberges de jeunesse	-	10.000	10.000
- Aides aux campings privés	376.501	312.381	300.000
- Aides pour la mise en valeur du patrimoine culturel	346.593	85.100	85.100
- Aides pour la création de gîtes	22.830	95.000	95.000
- Investisseurs privés	-	60.100	54.100
- Autres aides	109.133	100.000	100.000
- Total des dépenses	7.624.235	8.000.000	8.170.347

30) FONDS D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION

1) Base légale:

Loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (art.40).

2) Objet:

Art. 40 - Objet et champ d'application du fonds:

II. - Le fonds a pour objet:

a) l'entretien, la maintenance et la remise en état des immeubles bâtis de l'Etat;

b) la rénovation, la transformation et la mise en conformité de ces immeubles.

Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

3) Recettes et dépenses:

Art. 40 - Alimentation du fonds:

IV.- Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	31.040.662	37.954.633	28.154.633
- Alimentations:			
a) Alimentation normale	55.000.000	55.000.000	52.000.000
b) Alimentation supplémentaire.....	10.000.000	-	-
Total	65.000.000	55.000.000	52.000.000
- Dépenses	58.086.029	72.000.000	66.000.000
- Moins-value retards et aléas de chantier (10% et 20%).....	-	7.200.000	13.200.000
- Dépenses ajustées.....	58.086.029	64.800.000	52.800.000
- Avoir au 31.12.....	37.954.633	28.154.633	27.354.633
II. Programme des dépenses/Ministère			
Etat	1.974.431	2.300.000	2.172.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.249.685</i>	<i>800.000</i>	<i>822.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>724.746</i>	<i>1.500.000</i>	<i>1.350.000</i>
Affaires Etrangères	3.611.413	2.831.000	3.000.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.699.877</i>	<i>831.000</i>	<i>900.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>1.911.536</i>	<i>2.000.000</i>	<i>2.100.000</i>
Agriculture, Viticulture et Dévelop. Rural.....	606.008	617.000	250.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>389.723</i>	<i>237.000</i>	<i>150.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>216.285</i>	<i>380.000</i>	<i>100.000</i>
Classes Moyennes, Tourisme	48.383	40.000	34.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>48.383</i>	<i>40.000</i>	<i>34.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Culture.....	2.745.144	2.805.000	2.400.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.538.444</i>	<i>1.455.000</i>	<i>1.300.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>1.206.700</i>	<i>1.350.000</i>	<i>1.100.000</i>

	2009	2010	2011
Développement durable et infrastructures			
- Aménagement du territoire.....	0	6.000	6.000
<i>dont entretien.....</i>	0	1.000	1.000
<i>dont rénovation.....</i>	0	5.000	5.000
- Environnement.....	0	1.471.000	1.519.000
<i>dont entretien.....</i>	0	445.000	399.000
<i>dont rénovation.....</i>	0	1.026.000	1.120.000
- Transports.....	0	1.275.000	1.175.000
<i>dont entretien.....</i>	0	300.000	150.000
<i>dont rénovation.....</i>	0	975.000	1.025.000
- Travaux Publics.....	0	4.379.000	4.325.000
<i>dont entretien.....</i>	0	950.000	900.000
<i>dont rénovation.....</i>	0	3.429.000	3.425.000
Economie et Commerce extérieur	17.706	71.000	88.000
<i>dont entretien.....</i>	7.497	18.000	18.000
<i>dont rénovation.....</i>	10.209	53.000	70.000
Education Nationale et Formation Prof.	13.944.284	14.610.000	15.705.000
<i>dont entretien.....</i>	7.220.529	7.325.000	7.420.000
<i>dont rénovation.....</i>	6.723.755	7.285.000	8.285.000
Egalité des Chances.....	32.439	18.000	21.000
<i>dont entretien.....</i>	6.837	3.000	6.000
<i>dont rénovation.....</i>	25.602	15.000	15.000
Enseignement supérieur et recherche	0	1.510.000	1.200.000
<i>dont entretien.....</i>	0	790.000	800.000
<i>dont rénovation.....</i>	0	720.000	400.000
Environnement.....	730.369	0	0
<i>dont entretien.....</i>	272.543	0	0
<i>dont rénovation.....</i>	457.826	0	0
Famille et Intégration.....	10.241.938	10.580.000	10.650.000
<i>dont entretien.....</i>	3.582.745	3.455.000	3.200.000
<i>dont rénovation.....</i>	6.659.193	7.125.000	7.450.000
Finances.....	1.379.583	2.080.000	1.900.000
<i>dont entretien.....</i>	937.734	1.280.000	1.000.000
<i>dont rénovation.....</i>	441.849	800.000	900.000
Fonction Publique et Réf.administrative.....	288.134	813.000	900.000
<i>dont entretien.....</i>	205.950	700.000	800.000
<i>dont rénovation.....</i>	82.184	113.000	100.000
Intérieur et Grande Région	438.703	5.223.000	4.650.000
<i>dont entretien.....</i>	396.495	1.868.000	1.650.000
<i>dont rénovation.....</i>	42.208	3.355.000	3.000.000
Justice.....	6.175.949	3.933.000	3.900.000
<i>dont entretien.....</i>	3.721.533	1.400.000	1.500.000
<i>dont rénovation.....</i>	2.454.416	2.533.000	2.400.000
Logement.....	0	2.000	12.500
<i>dont entretien.....</i>	0	1.000	2.500
<i>dont rénovation.....</i>	0	1.000	10.000
Santé.....	2.506.451	2.071.000	2.100.000
<i>dont entretien.....</i>	1.369.706	1.070.000	950.000
<i>dont rénovation.....</i>	1.136.745	1.001.000	1.150.000
Sécurité Sociale.....	86.497	15.000	20.000
<i>dont entretien.....</i>	86.497	15.000	20.000
<i>dont rénovation.....</i>	0	0	0
Département ministériel des Sports.....	459.114	364.000	300.000
<i>dont entretien.....</i>	379.205	277.000	200.000
<i>dont rénovation.....</i>	79.909	87.000	100.000
Transports.....	524.560	0	0
<i>dont entretien.....</i>	509.918	0	0
<i>dont rénovation.....</i>	14.642	0	0

	2009	2010	2011
Travail et Emploi.....	101.782	40.000	40.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>30.975</i>	<i>21.000</i>	<i>20.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>70.807</i>	<i>19.000</i>	<i>20.000</i>
Travaux publics	1.947.228	0	0
<i>dont entretien.....</i>	<i>1.101.329</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>845.899</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Divers Ministères et services.....	2.772.867	2.696.000	2.600.000
<i>dont entretien.....</i>	<i>2.130.238</i>	<i>1.928.000</i>	<i>1.800.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>642.629</i>	<i>768.000</i>	<i>800.000</i>
Mise sur sup. inform. du patrimoine de l'Etat.....	218.522	970.000	1.000.000
Coordination projets PME.....	531.135	970.000	98.865
Projets PME.....	6.703.389	9.000.000	4.294.562
<i>dont entretien.....</i>	<i>3.091.145</i>	<i>4.050.000</i>	<i>1.500.000</i>
<i>dont rénovation.....</i>	<i>3.612.244</i>	<i>4.950.000</i>	<i>2.794.562</i>
Total.....	58.086.029	70.690.000	64.360.927
Réserve à prévoir.....	-	1.310.000	1.639.073
Total des dépenses à prévoir.....	58.086.029	72.000.000	66.000.000

31) FONDS POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION DANS LE SECTEUR PRIVE (FONDS DE L'INNOVATION)

1) Base légale:

Loi du 5 juin 2009 ayant pour objet

1. la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
2. les missions de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche
3. la création d'un Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation

2) Objet:

Art. 27 - Objet et champ d'application du fonds:

(1) Le Fonds a pour objet de prendre à sa charge les dépenses occasionnées par:

- a) la mise en application des régimes et mesures d'aide faisant l'objet du titre I de la présente loi;
- b) la participation nationale à des programmes ou projets de coopération internationale en matière de recherche -développement-innovation;
- c) l'exécution des missions de l'Agence désignée au titre II de la présente loi.

3) Ressources:

Art. 28 - (1): Le Fonds est alimenté par:

- a) des dotations budgétaires de l'Etat;
- b) des recettes d'emprunts à contracter par l'Etat;
- c) des dons et legs, en espèces et en nature;
- d) les remboursements à l'Etat des montants d'aides versées, augmentés des intérêts légaux, effectués sur base des dispositions de l'article 21 de la présente loi;
- e) de tout autre revenu en rapport avec l'exécution de sa mission.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2009	2010	2011
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	-	-	-
- Alimentations:	-		
a) Alimentation normale	-	29.300.000	43.000.000
b) Alimentation supplémentaire.....	-	10.000.000	-
Total	-	39.300.000	43.000.000
- Dépenses	-	39.300.000	46.353.929
- Moins-value pour retards: 10%	-	-	-4.635.393
- Dépenses ajustées.....	-	39.300.000	41.718.536
- Avoir au 31.12.....	-	-	1.281.464
II. Programme des dépenses			
- Animation de pôles d'innovation	-	-	75.000
- Conseil et soutien à l'innovation.	-	10.000	36.000
- Autres emplois	-	-	525.000
- Détachement temporaire de personnel hautement qualifié	-	-	50.000
- Financement des structures d'accueil d'entreprises innovantes (Ecostart)	-	-	300.000
- Etudes de faisabilité technique	-	502.700	445.600
- Participation à des programmes ou initiatives internationaux	-	-	-

(en euros)

	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
- Innovation de procédé et d'organisation	-	40.000	100.000
- Investissement dans pôles d'innovation	-	-	30.000
- Aides aux jeunes entreprises innovantes	-	1.417.500	3.864.000
- Dotation Luxinnovation GIE.	-	2.500.000	2.900.000
- Mesures de minimis	-	363.307	363.000
- Protection de la propriété industrielle	-	37.500	50.000
- Projets/programme R&D (loi 1993)	-	28.654.270	19.760.815
- Projets/programme R&D (loi 2009)	-	5.768.267	17.848.014
- Contribution nationale au budget Eureka	-	6.456	6.500
Total des dépenses	-	39.300.000	46.353.929

L'ENCOURS DES GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES PAR L'ETAT

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/07	Montant en circulation au 31/12/08	Montant en circulation au 31/12/09
SNCI	loi du 02/08/1977 Art. 13.	illimité	B.E. 84/93	12.394.676	8.931	0	0
			B.E. 85/95	12.394.676	20.838	0	0
			B.E. 86/96	12.394.676	11.108	0	0
			B.E. 87/97	12.394.676	62.647	0	0
			B.E. 88/98	12.394.676	0	0	0
			B.E. 89/99	24.789.352	93.327	0	0
			B.E. 90/00	24.789.352	8.687	0	0
			B.E. 91/01	24.789.352	102.071	0	0
			B.E. 92/02	24.789.352	45.760	0	0
			B.E. 93/03	24.789.352	166.222	0	0
			B.E. 95/05	24.789.352	108.386	0	0
			B.E. 96/06	24.789.352	743.868	636.941	632.714
			Emprunt obligataire 93/01	37.184.029	0	0	0
			Prêt CECA 97/02 1)	6.817.072	0	0	0
			Prêt CECA 95/00 1)	8.998.535	0	0	0
			Prêt BEI 95/00 1)	1.636.097	0	0	0
			Prêt BEI-technologies nouvelles 1)	17.352.547	0	0	0
Fonds du Kirchberg	lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 16 septembre 2005	19.831.482	LUXTRUST s.a.	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
	arrêté ministériel du 16 juin 2006		garantie pour les prêts finançant la construction de logements pour les étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg	20.000.000	0	0	0
Fonds Vieille Ville	loi du 02/08/1977 Art. 13. Décision du CDG du 21/02/2006	75.000.000	emprunt auprès de la DEXIA-BIL	25.000.000	25.000.000	25.000.000	25.000.000
	loi du 07/08/1961 Art. 3. modifiée par loi du 26/08/1965 et loi du 28/08/1968		ligne de crédit en compte-courant BCEE	14.873.611	0	0	0
CFL	loi mod. du 28/03/1997 Art.6. Conv. int. rel. à la constitution d'Eurofima 20/10/55 Art. 5	500.000.000	crédit auprès de la BGL	3.718.403	0	0	0
			crédit auprès de la BdL	7.436.806	7.436.806	7.436.805	7.436.805
			crédit auprès de la BCEE	40.455.209	22.923.730	22.116.522	21.970.674
			crédit auprès de la DEXIA	9.920.000	11.241.261	9.827.599	13.658.428
			prêt EUROFIMA no 2431	371.840	0	0	0
			prêt EUROFIMA no 2481	74.368.057	74.368.057	0	0
Fonds Belval	loi du 25/07/2002 Art. 3.	non déterminé	prêt EUROFIMA no 2516	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
			prêt EUROFIMA no 2618	0	80.000.000	80.000.000	80.000.000
			prêt EUROFIMA no 2619	0	3.200.000	3.200.000	3.200.000
			prêt BCEE et DEXIA-BIL	165.000.000	165.000.000	165.000.000	165.000.000
			ligne de crédit en compte-courant BCEE	0	45.888.049	59.518.131	91.878.549
			crédit en compte courant BGL BNP Paribas				0

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/07	Montant en circulation au 31/12/08	Montant en circulation au 31/12/09
Fonds Cité Syrdall	loi du 10/12/1998 Art. 7.	7.500.000			3.228.883	3.642.897	3.933.744
Fonds du Logement	loi du 25/02/1979 Art. 57. modifiée par loi du 21/12/1990 et la loi du 20/12/1991	25.000.000	ligne de crédit en compte-courant BCEE ligne de crédit en compte courant BGL	10.000.000 3.000.000	6.304.768	6.517.382 5.019.288	6.006.738 2.019.288
LUXGAZ DISTRIBUTION S.A.	loi du 24/01/1990 Art. 3	4.957.871		0	0	0	0
AGORA s.à.r.l.	loi du 01/08/2001 Art. 2	50.000.000	ligne de crédit en compte-courant BCEE et DEXIA-BIL	0	0	0	0
BCEE	Lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 6 juin 2002		Garantie du capital, des intérêts et des frais de prêt accordés par la BCEE après approbation du Logement		2.597.506	2.673.469	3.421.536
Société de l'Aéroport S.A.	loi du 27/07/2002 Art. 5		Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Aérogare (DEXIA)	225.000.000	116.822.779	152.608.776	155.850.000
			Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Parking (BCEE)	105.000.000	60.305.170	72.631.732	73.301.526
Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg S.A.	loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder ...		ligne de crédit auprès de la BGL		0	0	0
Diverses banques de la place 2)	loi du 8 décembre 1977 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures		prêts aux étudiants dont l'Etat se porte garant du capital des intérêts et frais accessoires		267.013.273	285.761.415	285.761.415
Centre national sportif et culturel	loi du 29 juin 2000 organisant le Centre national sportif et culturel		ligne de préfinancement pour l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de la COQUE	7.035.797	1.176.104	273.141	0
SUDCAL S.A.	loi du 7 décembre 2007 autorisant l'Etat à fournir une garantie bancaire	18.000.000	ligne de crédit en compte-courant BCEE (23.000.000 EUR)		0	5.328.590	7.852.564
Banque européenne d'investissement	Accord Cotonou II		En tant qu'actionnaire de la BEI, le Luxembourg garantit le non-remboursement des emprunts accordés par la BEI		5.855	n.a.	n.a.
CARGOLUX AIRLINES INTERNAT. S.A.	loi du 29 mai instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique				-	-	100.000.000
Groupe bancaire DEXIA 3)	Règlement grand-ducal du 10 octobre 2008 remplacé par art. 44 loi budgétaire	3.000.000.000	Le montant de la garantie correspond à 3% du montant de l'ensemble des financements levés par le groupe DEXIA venant à échéance avant le 31.10.2014	3.000.000.000	-	-	1.513.222.453
TOTAL				864.666.847	904.884.086	918.192.688	2.571.146.434

1) La garantie de ces prêts est donnée dans le cadre de l'article 13 de la loi du 2 / 8 / 1977 portant création de la SNCI

2) Pour l'année 2003, le montant s'applique à la seule BCEE

3) Le groupe bancaire DEXIA au sens du règl. Gdcl en question comporte les sociétés DEXIA SA de droit belge, Dexia Banque internationale à Luxembourg SA et Dexia Crédit Local de France ainsi que leurs véhicules d'émission